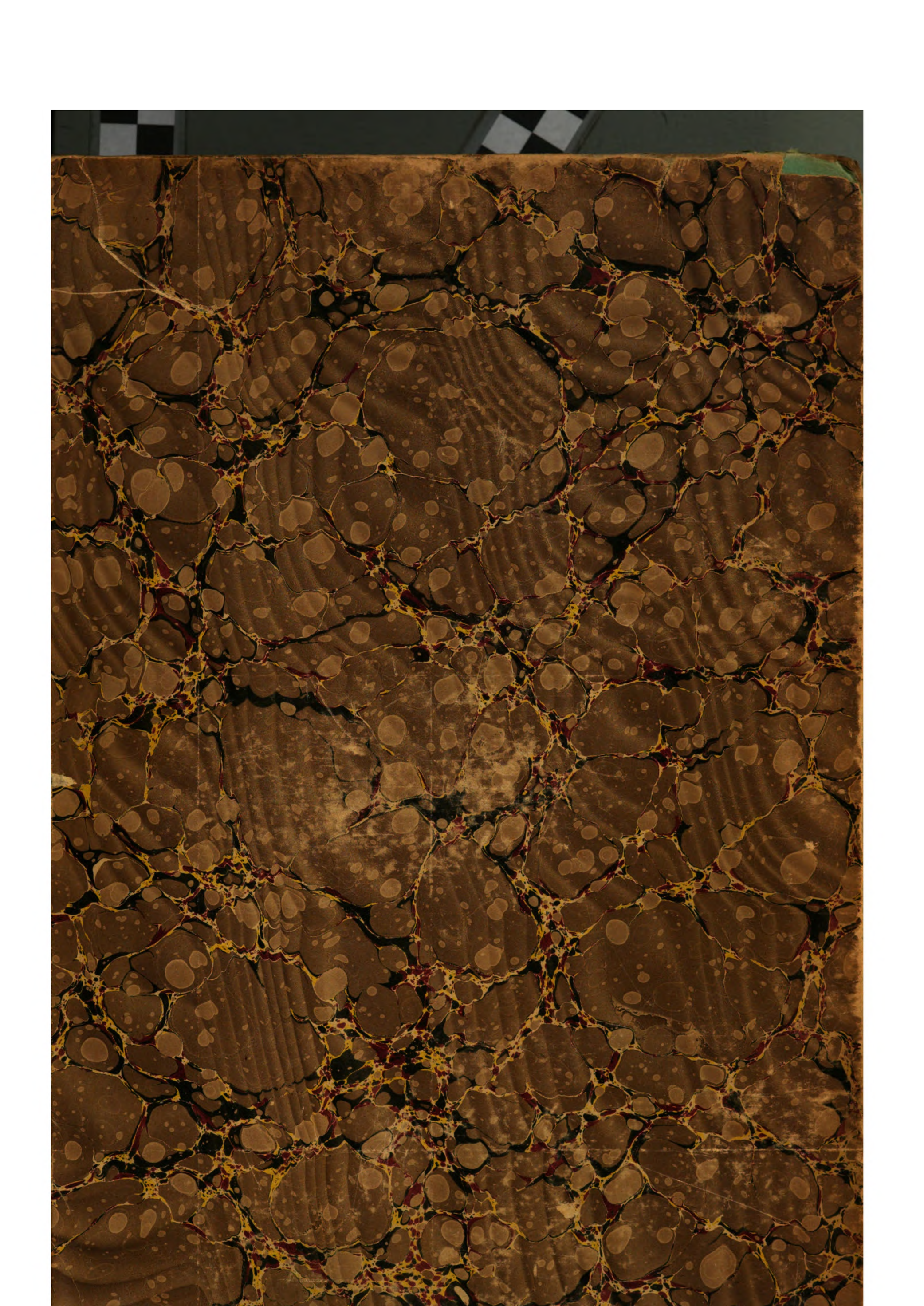
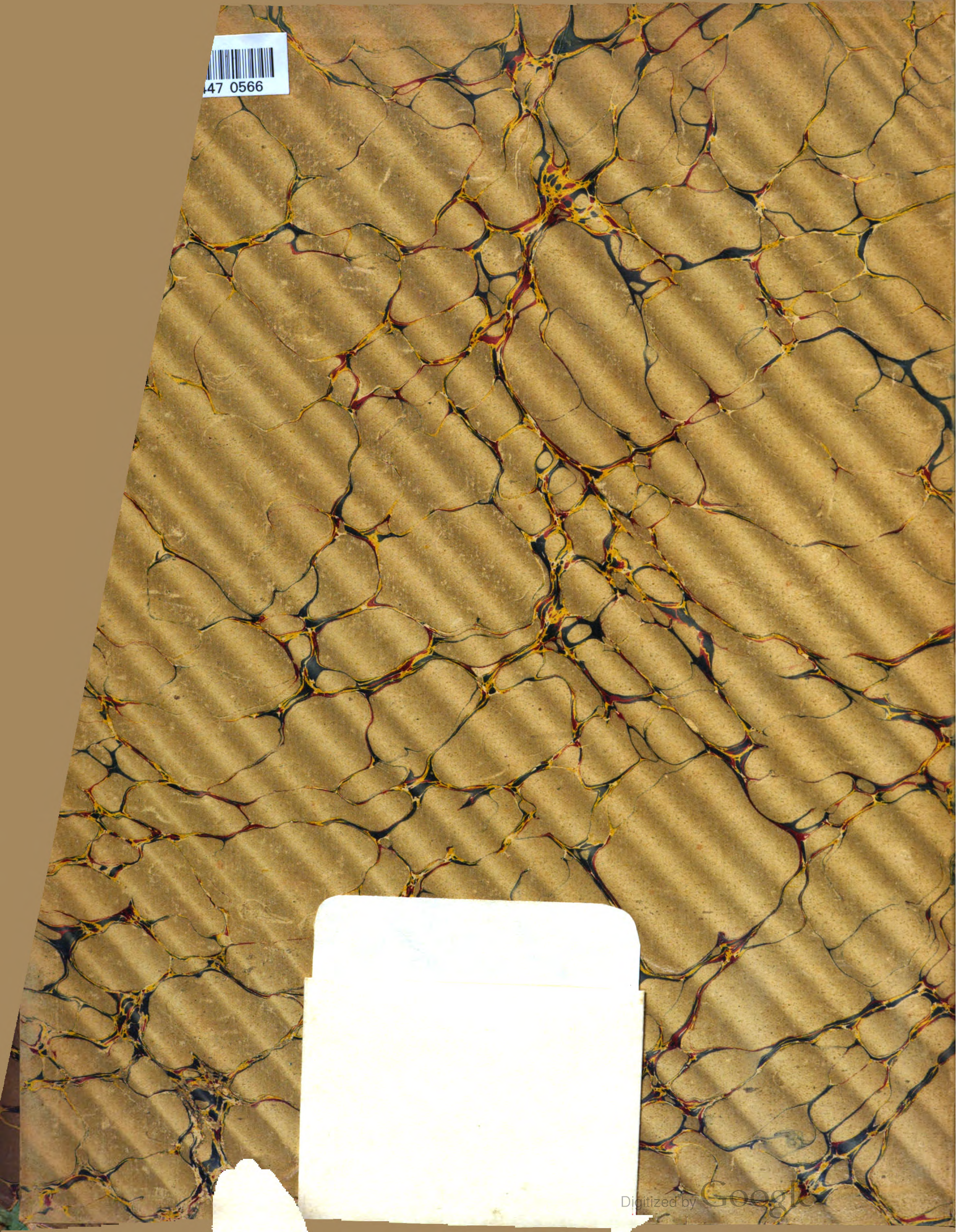
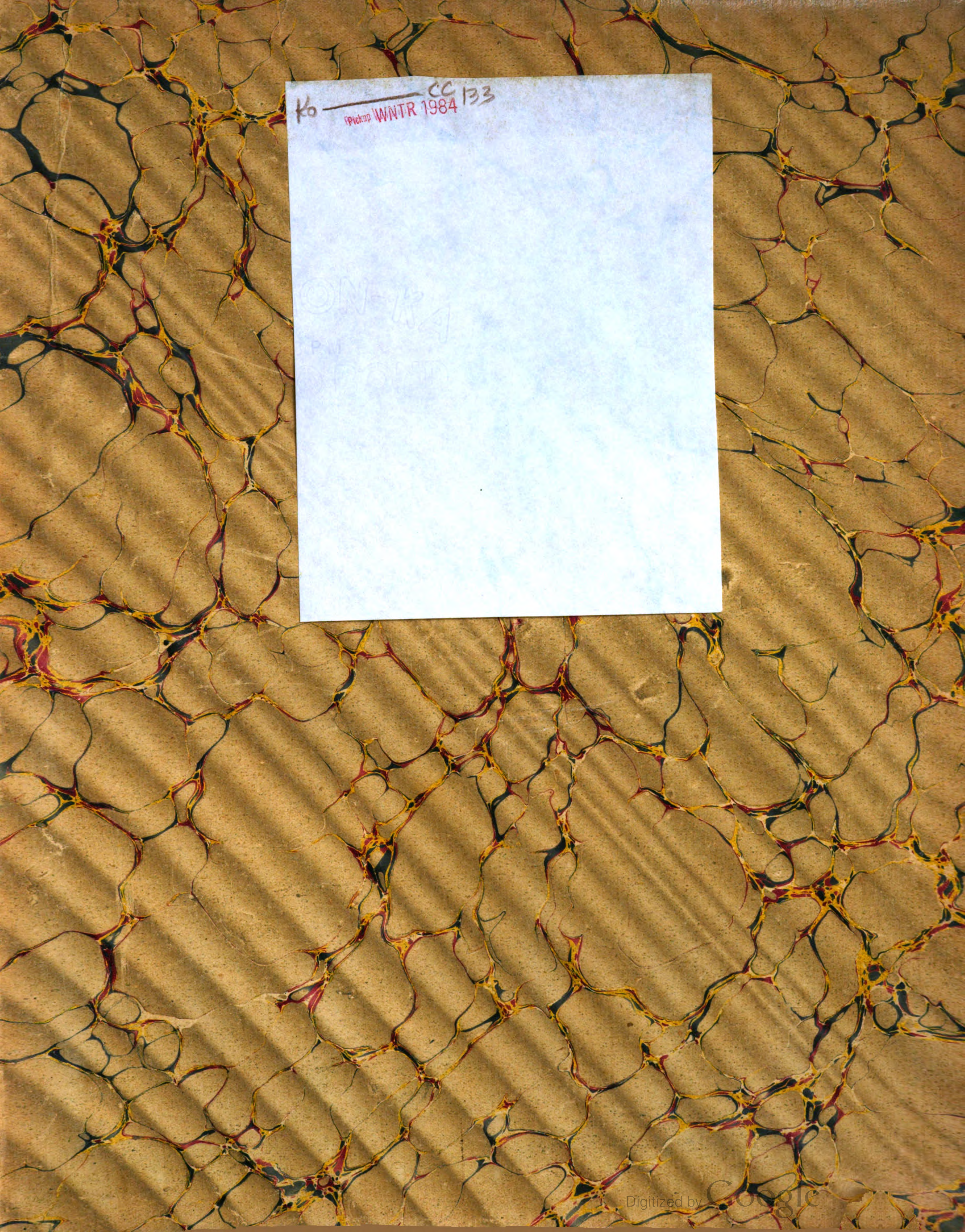






447 0566


Ko
CC 133
(Pickup) WNTR 1984
Digitized by Google

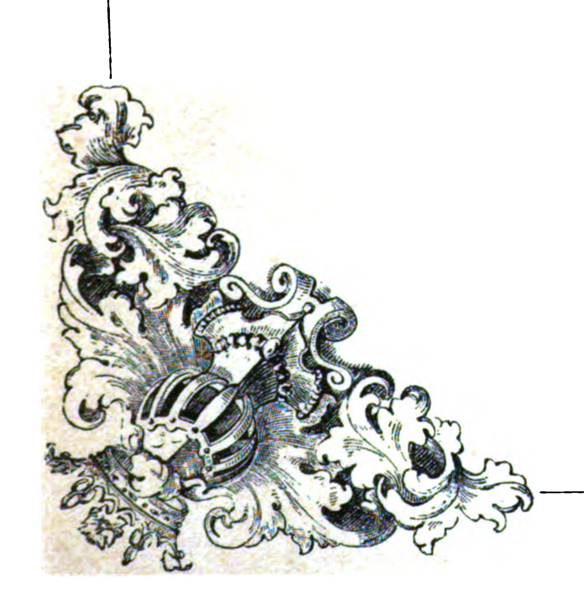
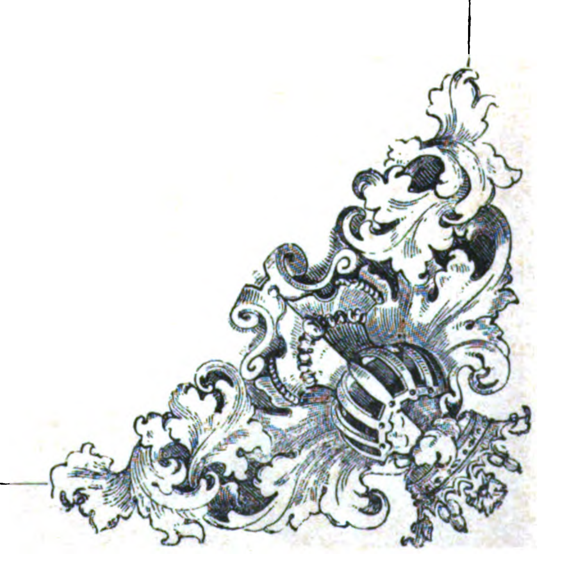



ARCHIVES DE LA NOBLESSE

ET DU

COLLÈGE HÉRALDIQUE

DE FRANCE

ARCHIVES DE LA NOBLESSE

RECUEIL DE GÉNÉALOGIES

DE MAISONS NOBLES DE FRANCE

EXTRAIT DU NOBILIAIRE UNIVERSEL

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

L. DE MAGNY

TOME III

L-O



TOME III

L-O

PARIS

A LA DIRECTION DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE

ET DU COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

51, rue Taibout, 51

1894



DE LACAZE

GUIENNE ET PARIS

MARQUIS; SEIGNEURS D'AIGNAN, DE GUIRAUDET ET AUTRES LIEUX





ARMES : *D'azur, à deux lions d'or affrontés, lampassés et armés de sable.* — COURONNE : *De marquis.*



A famille DE LACAZE ou DE LA CAZE, est originaire du Condomois, en Guienne. La branche qui nous occupe habitait de temps immémorial la ville d'Astaffort.

Le personnage le plus ancien de ce nom qu'on rencontre dans les archives départementales est Bernard DE LACAZE, lequel, en l'an 1351, consentait une vente à Maxence Despons, par acte passé devant Me Mazam, notaire à Astaffort.

Après lui, on trouve les personnages suivants :

Dans une charte du 3 juin 1459, Étienne DE LA CAZE, assiste comme témoin à une lausime faite à l'abbé de Beaulieu, près Rodez *(Titre original).*

Jeanne DE LA CAZE épousa noble Pierre DE DOUZON, dont la fille Claire DE DOUZON se maria, par contrat passé le 23 mai 1530, à Guillaume DE BOURRAN, écuyer. *(O'Gilvy, Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* tome III, p. 378.)

Noble François DE LA CAZE, capitaine, écuyer, seigneur de Sardiac, dans le comté d'Astarac, épousa, par contrat passé le 19 octobre 1602, devant Cardenau, notaire royal, Jeanne DE L'ABBADIE, fille d'Étienne de L'Abbadie, écuyer, seigneur du lieu, de Gamarde, de Vergoignan et de Casteras, capitaine, et de Jeanne de Vergoignan. *(Idem,* tome II, p. 7.)

Bernard DE LA CAZE, commissaire d'artillerie à la suite de l'armée du roi commandée par le maréchal de Vivonne en Sicile, en 1676 (*Bibliothèque nationale. — Cabinet des Titres).*

Bertrand DE LA CAZE, était, en 1689, capitaine d'une compagnie au bataillon de Bernault du régiment de Champagne *(idem).*

La filiation suivie de la famille DE LACAZE, à partir de l'année 1580, est établie, de génération en génération, sur documents authentiques.

FILIATION

I. Jean DE LACAZE, Ier du nom, était, en 1580, capitaine et commandait une cornette de gens de cheval; il combattait sous la bannière du roi contre les Huguenots. En 1604, il était jurat de la ville d'Astaffort, en Condomois, dont il signa les registres. Jean DE LACAZE, avait épousé demoiselle N. DE MOULINIS DE BEAUREGARD, qui lui donna trois enfants, savoir :

1° Pierre, qui suit;
2° N. DE LACAZE, femme de M. OZIER DE BARRAU;
3° N. DE LACAZE, qui se maria à Jean DE BALZAC, seigneur de Camin.

II. Pierre DE LACAZE, épousa, par contrat passé le 25 juillet 1638, demoiselle Henriette DE GARROS, fille de Bernard de Garros, conseiller du roi, lieutenant principal en la Cour présidiale et sénéchale d'Armagnac, et de Françoise de Chastanet. *(Titre en parchemin dans les archives de la famille.)* De ce mariage sont issus :

1° Isaac, qui suit;
2° Pierre DE LACAZE, écuyer, qui s'unit à Marie DE LABEYRIE, de laquelle il eut:

A. Jean DE LACAZE, écuyer, capitaine réformé à la suite du régiment de Piémont en 1661, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Navarre, en 1666 *(Bibliothèque nationale. — Cabinet des Titres)*, mourut sans alliance;
B. Joseph DE LACAZE, écuyer, lieutenant de dragons, épousa en 1711, demoiselle Marie DE MALLUS, veuve de messire Joseph de Menauges.

Il fut tué en Espagne, près de Tardiente, en 1712, sans laisser de postérité.

C. Marie DE LACAZE, morte sans alliance;

D. Françoise DE LACAZE, aussi décédée sans alliance.

III. Isaac DE LACAZE, écuyer, entré dans les chevau-légers en 1665, suivant certificat de M. Feuga de Lussan du 8 octobre 1667, devint successivement lieutenant au régiment d'Enghien (certificat du colonel de Lamotte) et capitaine d'une compagnie au régiment de Piémont *(Brevet royal du 6 novembre 1673)*. Le 21 du même mois, Louis XIV lui donna l'ordre d'aller rejoindre sa compagnie à Clairac pour, de là, marcher sur l'ennemi.

Par brevet du 25 novembre 1674, il lui fut conféré, en récompense de ses services, la charge de l'un des 200 hommes d'armes des ordonnances du roi, sous le titre de la reine (gendarmes de la Reine), place laissée vacante par le décès de Laurent de Tremonchart de Guineuilles *(Brevet du roi sur parchemin et certificat scellé de René de Quermeno, marquis du Garo, commandant la compagnie)* (1).

Le 30 juin 1690, il reçut le grade de capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes dans le régiment d'Armagnac, ensuite d'un brevet et d'un ordre du roi à M. d'Escoubleau de Sourdis, lieutenant-général, de le reconnaître comme tel *(Brevet sur parchemin)*.

Il était, en 1690, membre de la noblesse du pays d'Agenais *(Lettres diverses dans les archives de la famille)*.

On voit par diverses feuilles de route de 1690, 1692 et 1693, que Louis XIV ordonna à la compagnie de LACAZE de se rendre à Laplume pour se dissoudre *(Actes originaux dans les archives de la famille)*.

---

(1) « René DE QUERMENO, chevallier, seigneur, marquis du Garo, capitayne-lieutenant de deux cents hommes d'armes des ordonnances du roy, soubs le tiltre de la reyne, à tous ceux qui ces présentes verront, salut : Savoir faisons qu'estant nécessaire de remplir la charge estat et place de l'un des deux cents hommes d'armes de ladite compagnie qu'ocupait Laurent DE TRÉMONCHAR, escuyer, seigneur de Guineuilles, à présent vaccante par son décès, et nous ayant plaine confiance en la personne de nostre cher et bien amé Isaac DE LACAZE de ses sens, suffisance, loyauté, prudhomie, expériance, vigilance et bonne conduite, icelui pour ces causes et autres à ce nous mouvans, nous l'avons, suivant le pouvoir à nous donné par Sa Majesté, retenu et establi, retenons et establissons par ces présentes en ladite charge, estat et place de l'un des deux cents hommes d'armes de ladite compagnie des ordonnances du roy, soubs le tiltre de la reyne, pour, doresnavant en jouir aux honneurs, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, privilèges, noblesse, mesmes droit, de chevallerie pour ses descendants, exemption de taille, taillon, estapes, logements de gens de guerre, bans arrière-ban, tutelles, curatelles, sequestres, et génerallement toutes charges onéreuses, aultres impositions, droits, émoluments qui y appartiennent, tels et semblables dont jouissent et doibvent jouir les aultres hommes d'armes de la dite compagnie et tout ainsi que font ceux de la garde ordinaire du roy, suivant les édits et déclarations expédiées à cette fin. En tesmoing de quoy, nous avons signé ces présentes et fait icelles contresigner par un de nos secrétaires et fait apposer le scel de nos armes. Faict à Paris, le vingt-cinquième novambre, mil six cent soixante-quatorze. »

René DE QUERMENO.

Bientôt après, c'est-à-dire le 22 juin 1692, Isaac DE LACAZE est nommé par le roi de France son conseiller et maire perpétuel de la ville d'Astaffort, en Condomois, avec tous les titres et prérogatives nobiliaires en résultant, en faveur de ses hoirs et descendants majeurs de 25 ans.

Par brevet du 25 mars 1697, Louis XIV lui donna, sous le même titre nobiliaire, une commission de capitaine au régiment de Picardie, conçue en ces termes :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à notre cher et bien-aimé le » S[r] marquis DE LA CAZE, salut; mettant en considération les services que vous nous avez » rendus en toutes occasions avec valleur, courage, expériance en la guerre, vigilance et » bonne conduite dont nous avons reçu divers témoignages, ainsi que de votre fidélité et » affection à notre service, et voulant vous témoigner notre satisfaction en vous donnant » dans nos trouppes un rang qui vous excite de plus à nous les continuer, à ces causes et » autres, à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordon- » nons et establissons, par ces présentes signées de notre main, capp[ne] réformé de notre » régiment de Picardie pour, en ladite qualité, prendre et tenir rang de capp[ne] dans nos » trouppes d'inf[rie] du jour et date de ces présentes, tout et ainsi que si vous y aviez le comman- » dement en chef, et ce sous notre autorité et sous celle de nos lieutenants-généraux, la part » et ainsi qu'il vous sera par nous ou eux commandé ou ordonné pour notre service. De ce » faire, vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial, mandons à tous » qu'il apartiendra qu'à vous en ce faisant soit obey. Car tel est notre plaisir. Donné à Ver- » sailles le vingt-cinquième jour de mars, l'an de grâce seize cent quatre-vingt-dix-sept et » de notre règne le cinquante-quatrième. » LOUIS.

» Par le roy : LE TELLIER. »

(Brevet royal en parchemin, aux archives de la famille.)

Isaac DE LACAZE avait épousé, par contrat du 3 octobre 1680, demoiselle Angélique DU ROUZET, fille de messire Jean du Rouzet, seigneur de Genouillac (*Titre original en parchemin*). Étant veuve, elle requit, le 21 février 1698, l'enregistrement à l'*Armorial général officiel* créé en vertu de l'édit du 26 novembre 1696, des armoiries de la famille de Lacaze. De ce mariage est issu le fils qui suit.

IV. Jean DE LACAZE, II[e] du nom, écuyer, seigneur d'Aignan et de Guiraudet, conseiller du roi et maire d'Astaffort, servit d'abord en qualité de lieutenant dans le régiment de Poitou.

Il épousa, le 5 août 1712, Marguerite DE GALARD (1), fille de Bernard de Galard, seigneur de Paulhiac, et de Henriette de Montaut (2), de la maison des barons d'Armagnac et de Castelnau. Bernard de Galard était

(1) DE GALARD DE PAULHIAC : *D'or, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.*
(2) DE MONTAUT DE CASTELNAU : *Échiqueté d'azur et d'argent.*

le chef de l'une des branches de l'illustre maison des marquis de Galard, seigneurs de Terraube et de Paulhiac, barons d'Arignan, de Frise, de Reignan et autres lieux. (Les descendants de Marguerite de Galard, épouse de Jean DE LACAZE, représentent seuls aujourd'hui cette branche de la famille de Galard, par suite du décès, sans postérité, de son frère Jean-Joseph et d'Antoine-Gabriel de Galard.)

Par lettres patentes signées du roi le 29 novembre 1712, conservées dans les archives de la famille, Jean DE LACAZE est nommé, avec le titre de MARQUIS, aux fonctions de lieutenant dans le régiment d'Ussy. Voici le texte de ce document :

« Monsieur Dussy, ayant donné au S[r] marquis DE LA CAZE la charge de son lieutenant en
» la compagnie des grenadiers de son régiment d'infanterie, vacante par la promotion du
» S[r] de Sorel à une autre lieutenance, je vous écris pour que vous ayez à le recevoir et faire
» reconnaître en la dite charge de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra. Et la présente estant
» pour cette fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, monsieur Dussy, en sa sainte garde.
» Écrit à Versailles ce vingt-neuvième novembre 1712.

» LOUIS.

» Par le roy : VOYSIN. »

Jean DE LACAZE s'était marié, en secondes noces, à demoiselle Marie DE FRÈRE DE PEYRECAVE, dont il n'eut pas de postérité. Il testa en 1747, laissant, du premier lit, quatre enfants, savoir:

1° Joseph DE LACAZE, écuyer, seigneur d'Aignan, conseiller du roi et maire d'Astaffort, mort sans postérité en 1768;
2° Jean, qui suit;
3° Angélique DE LACAZE, mariée à M. DE MONÉ;
4° Marie-Anne DE LACAZE, femme de M. PHILIP, sieur DE MARTELLE.

V. Jean DE LACAZE, III[e] du nom, seigneur de Guiraudet, conseiller du Roi, puis lieutenant de grenadiers, prit, comme son père, le titre de marquis dans les actes et documents publics conservés tant dans les archives de la famille que dans les archives départementales.

Il avait épousé, en 1755, demoiselle Brigitte DAMÉ DE VICAMONT qui lui donna deux fils, savoir:

1° Joseph DE LACAZE, mort sans postérité;
2° Autre Joseph, qui suit.

VI. Joseph DE LACAZE, marquis, seigneur de Guiraudet, fut successivement gendarme du roi et lieutenant des gardes du corps de Louis XVI, en 1784. Il épousa, le 7 janvier 1790, demoiselle Pétronille DE COURRENT

du Parc (1), fille de messire Jacques de Courrent du Parc et de Marguerite de Mengin (2). Elle resta seule héritière de cette ancienne famille par suite du décès de son frère, lieutenant au régiment Royal-Comtois, survenu le 18 juin 1782.

De ce mariage naquirent les cinq enfants ci-après:

1° Jean, marquis de Lacaze, décédé sans postérité;
2° Justine, qui suit;
3° Joséphine de Lacaze, mariée à M. Placide Toussaint-Louverture, d'où une fille : Rose Toussaint-Louverture, mariée à M. de Laulanié duquel elle n'a pas eu d'enfants.
4° Clémentine-Blanche de Lacaze, morte sans alliance;
5° Angélique-Anne de Lacaze, décédée en célibat.

VII. Justine de Lacaze fut mariée, le 16 octobre 1826, à M. Antoine Baradat (3), né en 1794, fils de Jean de Baradat vivant noblement et de dame Marie-Geneviève des Camps, descendant de l'ancienne famille de Baradat originaire de Rosey. (Voir la généalogie de la famille de Baradat dans ce volume.) De ce mariage est issu :

VIII. Antoine-Jean-Charles-Dieudonné Baradat, né le 24 octobre 1831, sur la tête duquel se réunissent les deux noms de Baradat et de Lacaze et sur lequel se reportent les droits au titre de marquis, comme représentant cette dernière famille. On trouvera à l'article de Baradat les titres qui lui appartiennent comme l'aîné des descendants de cette famille.

Il a épousé : 1° en 1859, Anne-Valérie du Bergé; et, en secondes noces, Julie-Adelaïde Roux de Rochelle (4).

Du premier lit est issu un fils :

Jean-Antoine-Firmin-Charles-Joseph Baradat ou de Baradat, comte de Lacaze, né le 24 décembre 1859.

---

(1) De Courrent du Parc : *D'azur, à un chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles du même et accompagné en pointe de deux chiens de sable courants, l'un sur l'autre.*

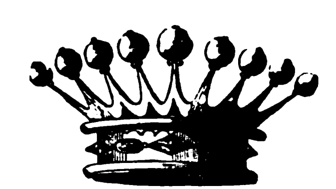
(2) De Mengin : *D'azur, à un griffon d'or issant d'une fasce du même.*

(3) Baradat : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent, boutonnées de sable, 2 en chef et 1 en pointe.*

(4) Roux de Rochelle : *D'azur, à trois têtes de léopard d'or.*

LAFONT

(COMTES)





Armes : *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à la croix d'argent; au 2, d'azur, à l'épée haute d'argent garnie d'or, accompagnée de trois étoiles du même posées 2 en chef et 1 en pointe; au 3, de sinople, à l'ancre d'or, liée du même.* — **Supports** : *deux levriers d'argent ayant un collier d'or auquel est attaché un volet de gueules, à la croix d'argent.* — **Devise** : *Dieu et honneur.*



La famille LAFONT est originaire du Bordelais, d'où elle a passé à la Martinique au XVIIe siècle; elle y avait de grandes propriétés et était alliée à toute la noblesse de cette colonie.

Son auteur, Charles LAFONT, était capitaine de l'état-major du général de Rochambeau.

Son fils fut tué dans le tremblement de terre de l'année 1832, et c'est à ce moment-là que sa femme revint en France avec son fils :

Louis-Charles-Jules LAFONT, vice-amiral, grand'croix des ordres de la Légion d'honneur et de Pie IX, né à Fort-de-France (Martinique), le 24 avril 1825, lequel a été créé comte héréditaire par Bref du 16 décembre 1867, pour services spéciaux qu'il avait rendus aux missions particulières sur la côte d'Afrique.

Il a épousé, le 24 juillet 1860, Mlle Marie-Bernardine Goffart (1).

De cette alliance est né le fils qui suit :

Charles-Marie-Louis-Jules Lafont, né à Versailles le 21 juin 1861, lieutenant au 66e d'infanterie, qui a épousé le 25 septembre 1889, Louise-Marie-Charlotte Budan de Russé, née à Tours le 15 juin 1867, fille de Jules-Gabriel Budan de Russé et de Jacqueline-Mathilde-Blanche de Maillé de la Tour Landry.

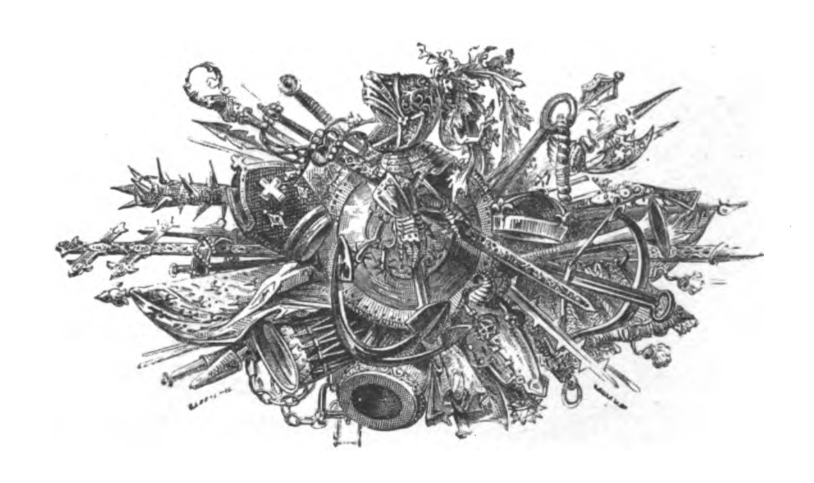
Armes de Budan de Russé : *De gueules, à deux triangles d'argent, entrelacés en forme d'étoile, accompagnés en pointe d'un croissant du même; au chef d'argent, chargé de deux glands renversés, feuilles et tiges de sinople, les tiges passées en sautoir.* — Supports : *deux levrettes.* — Couronne : *de marquis.*

---

(1) La famille Goffart est originaire d'Espagne. Michel Goffart est le premier qui vint des Pays-Bas, en 1648, à la suite du roi Philippe IV d'Espagne ; il était ingénieur militaire.

Son fils, Albert-Charles Goffart, également ingénieur militaire, fut délégué par les gouvernements français et espagnol, alors alliés, au siège de Bude, en Hongrie, et y fut tué en 1684. C'est pour récompenser ses services que le roi Louis XIV nomma son fils, Charles Goffart, lieutenant au régiment de cavalerie de Dampierre ; celui-ci quitta l'armée en 1709, et devint major de milice au Quesnoy, où il s'établit et fit souche; parmi ses descendants, on remarque des officiers de génie et de cavalerie, entre autres Henri Goffart, officier de génie, mort en 1886.

Les armes des Goffart sont : *d'or, à une fasce de gueules, accompagnée de 4 grenades au naturel.*



DE LAJOUMARD DE BELLABRE

LIMOUSIN

SEIGNEURS DE LAJOUMARD ET DE BELLABRE



ARMES : *D'argent, à une fasce de gueules, accompagnée en chef de trois merlettes de sable rangées en fasce, et en pointe d'un trèfle du même.*



ETTE famille est l'une des plus anciennes et des plus honorables du Limousin; elle s'est alliée aux Masbaret du Basty, Tardivet du Repaire, Farne du Crouseix, de Châteauneuf, La Noaille de Puyjobert, d'Alesme de Chatelut, Ruben de la Condamine, de la Pomélie, Veyrier du Mesnaud, Fargeaud d'Epied, de Brettes, Thémun de Limoges, Barbary de Langlade, Merveilleux du Vignaux.

I. Pierre DE LAJOUMARD a épousé Marguerite DUBOIS et a fait son testament le 21 août 1647.

Il a eu de son mariage :

1° Léonard, qui suit;
2° Laurent DE LAJOUMARD, ecclésiastique;
3°, 4°, 5° Trois filles.

II. Léonard DE LAJOUMARD, a épousé Jeanne MASBARET DU BASTY, dont il a eu :

III. Claude DE LAJOUMARD, écuyer, seigneur de Lajoumard, qui a épousé Françoise TARDIVET DU REPAIRE, dont est né :

IV. Gerald DE LAJOUMARD, qui a épousé Thérèse FARNE DU CROUSEIX, dont sont issus :

1° Léonard-Claude, qui suit ;
2° Jean DE LAJOUMARD.

V. Léonard-Claude DE LAJOUMARD DE LA BOISSIÈRE, écuyer, seigneur de Bellabre, chevalier d'honneur au bureau des finances de Limoges, a épousé Hélène DE CHATEAUNEUF, d'une des plus anciennes familles du Limousin, alliée aux de Maulmont, de Beaune, etc.

Il a eu de cette union plusieurs enfants, savoir :

1° Antoine, qui suivra;
2° Hélène DE LAJOUMARD, née le 30 mars 1752;
3° Thérèse DE LAJOUMARD, née le 16 juillet 1754;
4° Marie DE LAJOUMARD, née le 21 février 1756 ;
5° Thérèse-Françoise DE LAJOUMARD, née le 26 décembre 1757.

VI. Antoine DE LAJOUMARD DE BELLABRE, écuyer, servit comme mousquetaire gris dans la garde du roi Louis XV.

Son acte de décès est ainsi conçu : « Le 22 du mois de juin 1790, a été inhumé messire Antoine DE LAJOUMARD, écuyer, seigneur de Bellabre, ancien mousquetaire et pensionnaire du roi, chevalier d'honneur au bureau des finances de la généralité de Limoges, aide-major général des gardes nationales du département de la Haute-Vienne. »

Il a épousé Anne LANOAILLE DE PUYJOBERT, dont sont issus :

1° Laurent-Léonard-Alexandre, qui suit ;
2° Hélène DE LAJOUMARD DE BELLABRE ;
3° Léonard-Laurent DE LAJOUMARD DE BELLABRE.

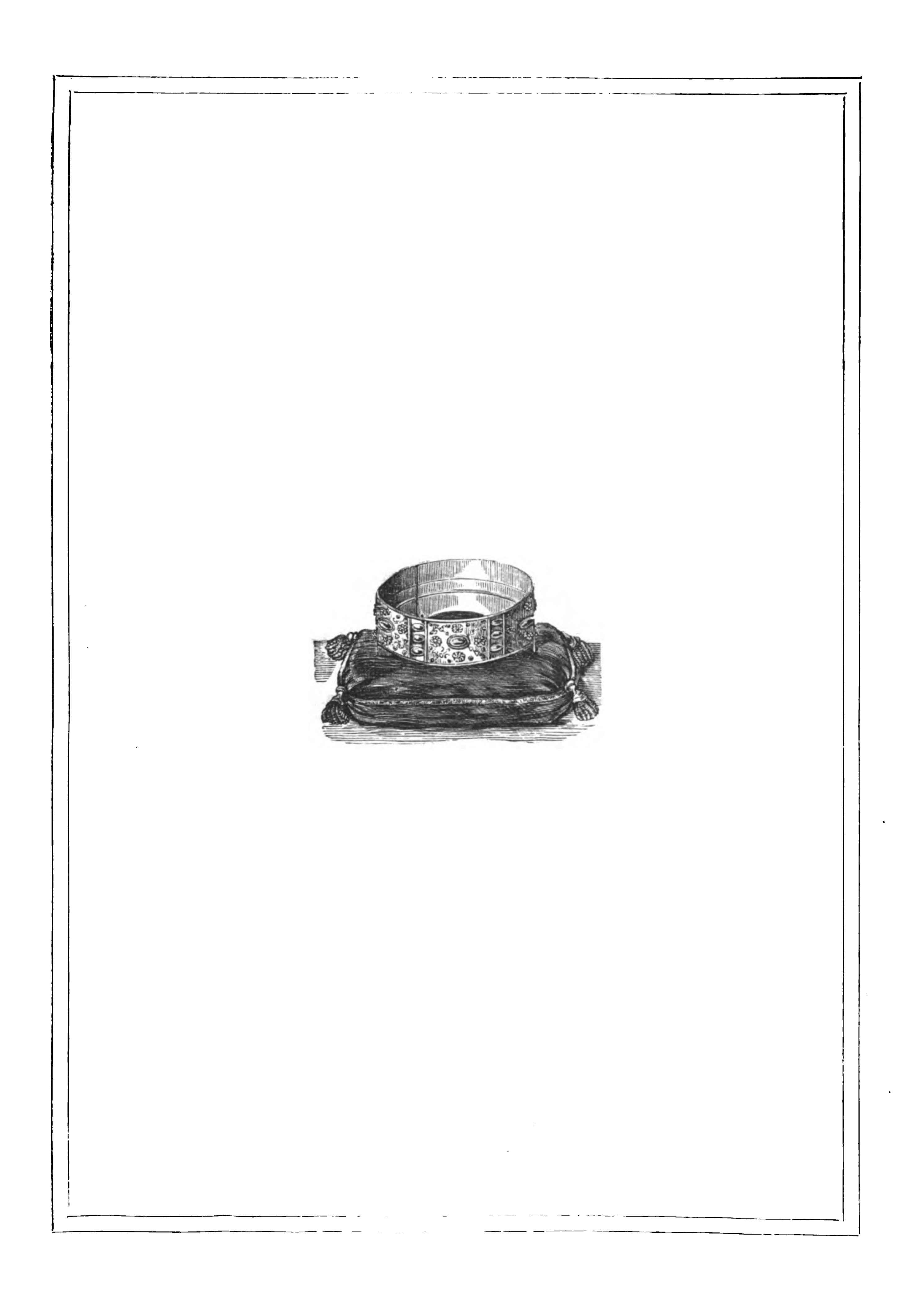
VII. Laurent-Léonard-Alexandre DE LAJOUMARD DE BELLABRE, chevalier, a épousé Hélène-Lucette-Augustine-Adèle D'ALESME DE CHATELUT, fille de M. de Chatelut, ancien garde du corps du roi Louis XVI et chevalier de Saint-Louis. De ce mariage il a eu les enfants qui suivent :

1° Laurent-Joseph-Alexandre, né le 11 mars 1817, rapporté ci-après;
2° Frédéric DE LAJOUMARD DE BELLABRE, né le 19 décembre 1831, marié à Françoise-Suzanne DE LA POMÉLIE, fille du baron Germain de la Pomélie, dont la famille est alliée aux de Carbonnières, de Ribeyrolles, de Coustin du Masnadeau, etc.
3° Alexandrine, mariée à Antoine VEYRNIER DU MURAND;
4° Thérèse, mariée à Auguste FARGEAUD D'EPIED;
5° Hélène, mariée à Henri DE BRETTES;
6° Anne DE LAJOUMARD, mariée à Émile MONTÉGUT;
7° Lucie DE LAJOUMARD, mariée à Saint-Alban-Léonce THÉMUN DE LIMOGES;
8° Hortense, mariée à Robert BARBARY DE LANGLADE;
9° Eugénie;
10° Marie, mariée à Gustave MERVEILLEUX DU VIGNAUX;
11° Joséphine, mariée à Édouard BARBOU DES COURRIÈRES.

VIII. Laurent-Joseph-Alexandre DE LAJOUMARD DE BELLABRE, a épousé le 1er octobre 1849, Marie-Catherine-Herminie RUBEN DE LA CONDAMINE, d'une très ancienne famille, alliée aux de Montréal, etc., dont il a eu quatre enfants, savoir :

1° Jules DE LAJOUMARD DE BELLABRE, résidant au château de Puyjobert (Haute-Vienne), chef actuel de la famille;
2° Alexandre DE LAJOUMARD DE BELLABRE, décédé;
3° René DE LAJOUMARD DE BELLABRE;
4° Paul DE LAJOUMARD DE BELLABRE, officier des Haras.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 11388-4



DE LANET

POITOU ET BERRY

SEIGNEURS DE CHAMPEAUX, DE LA ROUSSETIÈRE, DU BREUIL, DE BEAUREGARD, DE BELLEFOND, DE TUSSAC, DE LA GARDE-GIRON, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, au taureau passant d'argent, onglé et accorné d'or.* — COURONNE : *de comte.*
SUPPORTS : *deux lions.* — DEVISE : *Ne devie, ne faillit.*



La maison DE LANET, de race chevaleresque, apparaît, dès une époque très reculée, dans les provinces de Poitou et de Berry où elle a occupé un rang distingué par ses alliances et ses services.

Elle a fait ses preuves à diverses époques, entre autres en l'année 1600, où Jacques DE LANET, alors chef du nom et des armes de sa maison, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, étant prouvé « *que son aïeul appartenait à l'une des plus nobles et des plus anciennes maisons du pays de Poitou* ». (Arrêt rendu à Paris en la Cour des aides, en l'année 1600 ; original aux archives de la famille.)

Un grand nombre de nobiliaires, entre autres le P. Anselme, La Thaumassière, La Chesnaye de Bois, et divers dépôts publics, tels que les archives de Sainte-Croix à la bibliothèque de Poitiers, les archives du sceau de France, etc., font mention de plusieurs membres de cette famille. Elle a donné à l'Église un certain nombre de personnages marquants, comme le prouvent les cartulaires des abbayes de la Maison-Dieu, en Poitou, de Meobecq, de Sainte-Croix de Poitiers et autres : N. DE LANET, prieur de la Maison-Dieu, en 1408; Blanche DE LANET, prieure de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers en 1408; Denis DE LANET, prieur de la Maison-Dieu en 1490; Georges DE LANET, prieur de Meobecq en 1608.

Elle a toujours suivi la carrière des armes et combattu pour le service du roi, notamment dans les guerres contre les Anglais et dans les guerres de religion; Jacques DE LANET, déjà cité, se distingua aux journées de Dreux, de Saint-Denis et de Jarnac, dans les rangs des armées catholiques (arrêt de 1610). Le même arrêt mentionne que les chefs de cette maison avaient toujours pris alliance avec de nobles races, ce qui a été continué par leurs descendants, comme le prouvent tous leurs contrats de mariage. (*Archives de la famille*).

Ses alliances directes ont été avec les maisons d'Arnac, de Boisber-

trand, de Bordes, de Besdon de Loubressay, de Baslon, de Chamborand, de Lautrec, de la Garde, de la Rochechevreux, de Scourions de Boismorand, de Vérines, de Villemenard, du Ligondeis, de Connives, de Pleumartin, et autres nobles et anciennes familles, qui lui donnent une parenté avec un grand nombre d'autres maisons, notamment celles d'Aloigny de Rochefort, d'Aux, de La Châtre, de Chauvigny, de Déols, de Forges, de Frottier de la Messelière, de Gaucourt, de Lusignan, de Martel, de la Roche-Aymon, de Rechignevoisin, de la Trémoille, etc.

La généalogie de la maison DE LANET ayant été publiée à différentes époques, et les preuves faites à Paris ainsi que dans les généralités de Poitiers et de Bourges, nous ne la rapporterons pas ici; nous nous contenterons de citer quelques noms.

Il est prouvé par les contrats de mariage et par les preuves faites, que la filiation authentique, directe et non interrompue jusqu'à François-Maurice DE LANET, chef actuel du nom et des armes, commence à : Mathurin DE LANET vivant en 1498; l'arrêt déjà cité le dit « *issu de noble race et lignée* » et atteste que ses armoiries se voyaient aux châteaux de la Roussetière et de Champeaux, et dans les églises paroissiales des dits lieux, et qu'elles étaient : *de gueules, au taureau passant d'argent, onglé et accorné d'or;* il y est dit aussi qu'il servait au ban de la noblesse du Poitou avec son frère, le seigneur de Champeaux, qui lui laissa tous ses biens.

En 1311, la maison DE LANET s'alliait à la maison de Foix par le mariage d'Hélène DE LANET avec Pierre DE LAUTREC.

Vers la même époque, Isabeau DE LANET épousait Louis DE PLEUMARTIN.

Urbain DE LANET épousa, en 1465, Antoinette COURAUD DE LA ROCHECHEVREUX.

Mathurin, déjà cité, se maria, par contrat du 8 mai 1498, avec Jehanne D'ARNAC, d'une très ancienne famille, ayant les plus brillantes alliances.

Jacques, déjà cité, comparaît dans plusieurs actes avec Antoine de la Roche-Aymon, son beau-frère.

Pierre, son fils, épousa Marie de Chamborand, dont la mère était Marie de Chauvigny.

Françoise de Lanet, se maria en 1548, à Jean de Menou.

Jacques de Lanet, IIe du nom, épousa en 1682 Marie de Vérines, dont la belle-sœur était Marie de la Trémoille.

François-Claude comte de Lanet, seigneur de la Garde-Giron, créé chevalier de Saint-Louis à York-Town, épousa le 20 mai 1788 Marie de Scourions de Boismorand, etc., etc.

François-Maurice, comte de Lanet, aujourd'hui chef du nom et des armes, comme il est dit plus haut, est actuellement colonel d'artillerie; il a été fait chevalier de la Légion d'honneur à Solferino, et officier de la Légion d'honneur à Gravelotte; il a épousé, le 11 février 1873, Marguerite de La Ville, d'une ancienne et noble famille de Thouars, dont le chef, en 1793, a péri dans les guerres de la Vendée. De ce mariage est né un fils :

Pierre de Lanet.



PARIS. IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 24032-6.

DE LARFEUL

AUVERGNE

SEIGNEURS DU CHEVAL-BLANC, DE MONTCHAUMEIX, DE MARSANGES, DE LARFEUL, DU MAS, ET DE BESSEIX.



ARMES : *Mi-parti : au* 1 *d'azur, au cerf d'argent ramé d'or, passant devant une branche de chèvrefeuille d'or, tigée de sinople ; au* 2 *d'or, au laurier arraché de sinople.*



’EST dans le bourg ou seigneurie de Condat, sénéchaussée de Riom, que la famille DE LARFEUL a pris son origine ; cette seigneurie dépendait de la baronnie d'Herment qui appartenait à la maison de Rohan-Soubise.

Son ancienneté est prouvée par des actes authentiques remontant au XIVᵉ siècle, dans lesquels son nom s'est écrit indistinctement : LARFEUILLE, LARFEUIL, LARFEUILH, LARPHEUIL, et enfin, en dernier lieu, LARFEUL.

Elle a produit plusieurs magistrats distingués et s'est alliée à des familles recommandables, entre autres celles de Montglandier, Maigniol, Chauseyr de la Prade, Besseyre de Diane, Sallandrouze de la Mornay, Argellier, etc.

Sa filiation suivie et non interrompue s'établit à partir de : Benoît DE LARFEUL, seigneur du Cheval-Blanc, de Montchaumeix, de Marsanges, qui fut marié à Jeanne DE SAINT-JULIEN, d'une des plus anciennes familles de l'Auvergne.

De lui était descendu au sixième degré :

VI. Laurent-Gabriel DE LARFEUL, seigneur du Cheval-Blanc, de Montchaumeix, de Marsanges, de Larfeul, du Mas, de Besseix, qui a épousé Jeanne BESSEYRE DE DIANE, fille de Jean-Baptiste-Amable BESSEYRE DE DIANE, lieutenant-criminel de la sénéchaussée de Clermont, et d'Antoinette de Gaschier, nièce d'un président à la cour des aides de Clermont. De ce mariage sont nés :

1° Jean-Charles-Henry, qui suit;
2° Jeanne-Joséphine DE LARFEUL, mariée à Jean-Jacques SALLANDROUZE, magistrat à Aubusson, cousin de Jean-Charles SALLANDROUZE DE LA MORNAY, ancien député et président du conseil général de son département, commissaire général de l'exposition française à Londres.

VII. Jean-Charles-Henry DE LARFEUL, né en 1792, propriétaire des anciennes seigneuries du Mas, de Besseix, a épousé, par contrat de l'année 1820, Jeanne-Joséphine-Adèle DE LARFEUL-GRANDVILLE, sa cousine, fille de Gilbert-Marie DE LARFEUL, seigneur de Pontcharau, et de N. de Chauseyr de la Prade, dont il a eu :

1° Pierre-Charles-Gilbert-Ferdinand, qui a continué la descendance;
2° Gilbert-Marie-Alfred DE LARFEUL, né en 1837, habitant le château de Pontcharau, dans la Marche, non marié ;
3° Marie-Léonarde-Clémence DE LARFEUL, mariée en 1845, à Eugène ARGELLIER, d'une ancienne famille noble d'Auvergne, fils de Blaise-Joseph ARGELLIER et de N. de Cisternes, et neveu du chevalier ARGELLIER, chef d'escadron, garde du corps du roi, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

VIII. Pierre-Charles-Gilbert-Ferdinand DE LARFEUL, né le 23 décembre 1826, magistrat, résidant à Moulins, a épousé, à Riom, le 9 juin 1852, demoiselle Antoinette-Marie JOURDE, fille de Gilbert-Amable JOURDE et de Sophie FOURNIER DE TONY. De cette union sont nées :

1° Louise-Sophie-Marie-Thérèse DE LARFEUL ;
2° Louise-Anne-Adèle-Lucy DE LARFEUL.

Saint-Denis (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DE LAUZON

POITOU

Barons de la Poupardière; Seigneurs de Lirec, du Mazay, d'Aubervilliers, de la Montat, de Beaumarchais, de la Touche, des Bagnaux, de Prémilly, de Nalliers, du Pin-Trimoullois, du Vieux-Viré, de la Chebassière, de Cloué, de Gournay, des Pontarnières, de Chaumeil, de Plibou, de Lorigny, de la Mosnerie, de la Boucholière, de la Garrelière, de la Gontrie, des Deffands, de Chazeaux, de la Paillère, de Laubuge, du Cousteaux, de Peré, de Mons, de l'Herigondeau, etc.



Armes : (Suivant d'Hozier) d'*Azur, à trois serpents d'argent posés en rond 2 et 1 ; se mordant le bout de la queue* (1). — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lévriers.*

(1) Thibaudeau, dans son *Histoire du Poitou*, dit que James et François de Lauzon tous deux maires de



La famille de LAUZON, dont le nom se trouve orthographié Lauzon et Lauson dans les chartes, est authentiquement connue en Poitou depuis l'année 1518. « De longues minorités, des maisons mises à bail, ont « fait disparaitre les anciens titres de cette famille, dit « Thibaudeau. »

En tout cas, l'on peut croire avec Beauchet-Filleau (*Familles de l'ancien Poitou*), que cette famille fut étrangère au Poitou avant James de Lauzon, et nous avons d'autant plus raison de nous rallier à l'opinion de ce savant généalogiste, que nous avons sous les yeux deux chartes passées à Tournay, l'une en 1341 et l'autre en 1390, où figure un Jehan de Lauzon.

D'après les savants ouvrages de Beauchet-Filleau, Thibaudeau, la Chesnaye des Bois et autres, la filiation authentique de la maison de Lauzon remonte à :

Philippe de Lauzon, qui épousa, vers 1485, Jehanne de Tanguy. Il fut père de :

James de Lauzon, Avocat en cour royale, plus tard au présidial de Poitiers, maire de cette ville en 1541, mort en 1549.

Il se maria le 1er mai 1518, par contrat passé à Poitiers, devant Mes Vernon et Gastineau, avec demoiselle Andrée Laurens, fille de honorable homme et sage maistre Pierre Laurens, Conseiller et avocat du roi, et de Marie Guerry. Il eut de cette union :

1° René de Lauzon, Chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers ;
2° François de Lauzon, marié à Hilairette Boynet, fille de Pierre Boynet, Seigneur de la Fresnandière ;
3° Martial de Lauzon, Chanoine et Chantre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.

De François est sortie une nombreuse descendance, laquelle a formé plusieurs branches importantes, dont la noblesse d'ancienne extraction a été reconnue à différentes époques, et dont une seule subsiste actuellement.

Poitiers, en 1541 et 1573, portaient : d'*Azur, à trois serpents d'argent mordant leur queue, 2 en chef, 1 en pointe, à la bordure de gueules, chargée de 6 besants d'or.*

Ces armoirics étaient peintes dans la grande salle de l'hôtel de ville de Poitiers détruite en 1792. Cette bordure était vraisemblablement une brisure adoptée par une branche cadette ; néanmoins, après avoir été abandonnée pendant longtemps, elle a été reprise, il y a quelques années, par un membre de la famille.

Philippe DE LAUZON, Écuyer, Seigneur et Baron de la Poupardière (par érection du 3 janvier 1552) et Jacques DE LAUZON, Seigneur de la Roulière, furent maintenus nobles par Me Quentin de Richebourg, le 13 mars 1715.

François DE LAUZON, Écuyer, Seigneur de Chaumeil, et damoiselle Françoise DE LAUZON, obtinrent confirmation de noblesse de Messire Gilles de Meaupou, Chevalier, Comte d'Ableiges, le 5 mai 1699.

Charles DE LAUZON, Seigneur de la Boucholière, et les autres dénommés ci-dessus furent maintenus nobles, par sentence non expédiée de Messieurs Colbert, Barentin et Rouillé du Coudray, Commissaires du Roi, Intendants en Poitou, en 1667.

CHARGES ET HONNEURS. Cette famille a fourni deux Maires de Poitiers en 1541 et 1573; des Conseillers aux Parlements de Paris et de Bretagne; des Conseillers au Présidial de Poitiers en 1594; des Juges Conservateurs des Privilèges de l'Université de Poitiers en 1580 et 1584; des Conseillers d'État, un Président au Grand Conseil; un Intendant de Provence et de Guyenne, un Gouverneur du Canada de 1650 à 1657; un Sénéchal de la Nouvelle-France, tué en 1661; un Grand Maître des Eaux et Forêts de Guyenne, Poitou, Saintonge, Angoumois, Aunis et des anciens domaines de Navarre; un Aumônier ordinaire du roi Louis XIII; deux Gentilshommes de la Chambre du Roi Louis XIII; deux Mousquetaires de la Garde des Rois Louis XIV et Louis XV; un Garde du Corps du Roi Louis XV; des Officiers de terre et de mer, dont un Lieutenant des Maréchaux de France à Poitiers en 1758; un Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, par brevet donné à Poitiers le 28 novembre 1651; un Chevalier de Saint-Louis en 1758.

La maison DE LAUZON était représentée au Xe degré de sa filiation par :

X. Joachim-Augustin DE LAUZON, Baron DE LAUZON, né le 16 septembre 1772, qui émigra et fit la campagne de l'armée des princes dans les compagnies rouges, puis aux hussards de Choiseul, d'abord comme cadet, ensuite en qualité de Maréchal des Logis. Il épousa le 4 juillet 1804, Henriette DU BOUEX, fille de Memin du Bouex, Marquis de Villemort, député aux états-généraux, en 1789, et de Charlotte DE CARVOISIN, dont :

1° Ernest-Marie-Joachim, Baron DE LAUZON;
2° Memin-Marie-Joseph, qui suit;
3° Césaire-Marie-Esprit DE LAUZON, né le 11 septembre 1815, marié le 7 septembre 1840 à Antoinette DE VANSAY, fille de Charles, Baron de Vansay et de Charlotte de Vansay, dont :
   A. Marthe DE LAUZON;
   B. Alliette DE LAUZON;
   C. Antoine DE LAUZON, né en mars 1851.

XI. Memin-Marie-Joseph DE LAUZON, marié le 12 octobre 1847, à Caroline DE SUYROT, fille de Charles de Suyrot et de Pauline de la Roche-Saint-André, dont il eut :

1° François-Marie-Joseph, qui suit ;
2° James-Marie-Augustin DE LAUZON, né le 22 octobre 1851 ;
3° Étienne-Marie-Joseph DE LAUZON, né le 13 décembre 1853 ;
4° Soline-Marie DE LAUZON ;
5° Antoinette-Marie-Henriette DE LAUZON ;
6° Élisabeth-Marie-Radegonde DE LAUZON.

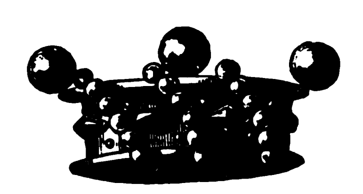
XII. François-Marie-Joseph DE LAUZON, né à Nantes, le 27 avril 1849, et marié en juillet 1876 à Marie LOUVART DE PONTLEVOYE, fille d'Adhémar Louvart de Pontlevoye et de Célina des Nouhes de la Cacaudière.

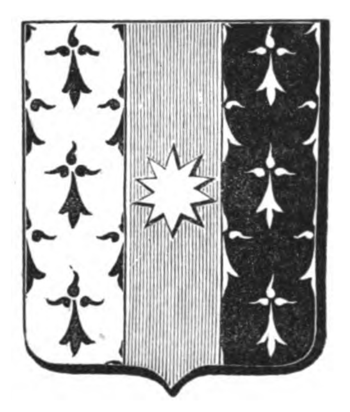


LEGOUX

BARONS

BOURGOGNE, FRANCHE-COMTÉ





ARMES : *Tiercé en pal, d'hermines, de gueules et de contre-hermines, le gueules chargé d'une étoile à dix pointes d'argent.* COURONNE : *de baron.*



LA famille LEGOUX a été anoblie, en 1808, en la personne de Bernard LEGOUX, procureur général près la cour de justice criminelle du département de la Seine.

Né à Dijon, le 4 janvier 1763, Bernard LEGOUX fut élevé par les soins d'une mère qui, restée veuve jeune encore, n'avait pour suffire à sa tâche que les conseils de sa haute raison et le trésor de la plus douce piété. Après s'être distingué au collège dirigé, à Dijon, par les Pères Oratoriens, il fut reçu avocat au parlement de Bourgogne, le 4 juin 1782, et prit part

brillamment, dès l'année 1787, grâce à une dispense d'âge, au concours ouvert pour une des chaires de l'École de Droit.

Quelques années plus tard (1794), il se faisait remarquer par la périlleuse défense de l'ancien président au parlement, Richard de Ruffey, traduit devant le tribunal criminel de la Côte-d'Or. Le courage civil de l'avocat présageait l'indépendance et la fermeté du futur magistrat.

Successivement procureur général près les cours de Dijon, de Gênes et de Paris, Bernard Legoux se retira à Dijon en 1815; il avait pris une part importante à la reconstitution de la magistrature française, si profondément atteinte par la tourmente révolutionnaire. Il emporta dans sa retraite l'estime que lui avaient méritée sa science profonde, la dignité de son caractère et les services rendus par lui au pays.

Il avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 15 octobre 1808, puis baron, le 12 avril 1813; ce titre fut confirmé par Louis XVIII (*Lettres patentes* du 11 novembre 1814.)

Le baron Bernard Legoux, qui est décédé le 22 septembre 1845, avait épousé Louise-Jeanne-Thérèse Faton, décédée elle-même le 12 mars 1832, elle était fille de Claude-Pierre Faton, conseiller avocat du Roi à Salins, maître particulier en la maîtrise des Eaux et forêts de Gray, chevalier de l'ordre de l'Éperon d'or, comte du sacré-palais et de la cour de Latran; et de Bernardine-Françoise Catet, fille d'un conseiller du Roi à Salins, garde des sceaux en la chancellerie près le Présidial.

Originaire de la Franche-Comté, la famille Faton, qui était de robe, a, notamment, depuis 1700, fourni de nombreux serviteurs à l'État : conseiller du Roi, substitut du procureur du Roi, avocat au Parlement, subdélégué de l'Intendance aux départements de Salins et de Quingey, conseiller à la Cour des comptes de Dôle, procureur au bailliage et siège présidial de Besançon, etc.

Du mariage du baron Bernard Legoux avec mademoiselle Faton sont nés plusieurs enfants, dont quelques-uns sont morts en bas âge. Les trois

enfants mâles, qui ont survécu, ont fourni les souches des trois branches actuellement existantes de la famille LEGOUX (et non LE GOUX, en deux mots), comme l'écrivent à tort certains auteurs.

PREMIÈRE BRANCHE

I. Claudius-Bernard-Victor-Désiré-Félix, baron LEGOUX, né le 18 avril 1799, décédé président à la Cour de Dijon, le 9 juillet 1868, fut marié à Marguerite-Honorine-Françoise ANCEMOT-FINOT, dont il a eu le fils qui suit :

II. Émiland-Victor-Honoré-Bernard-Léon, baron LEGOUX, né le 9 février 1839, marié à Marie-Amélie-Marguerite CONTASSOT-RAMBOURGT, ancien substitut du procureur général près la Cour de Dijon, actuellement chef de nom et d'armes de la famille.

DEUXIÈME BRANCHE

I. Julien-Camille LEGOUX, né le 8 août 1802, ancien préfet des départements de l'Aude et de la Haute-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 7 mars 1876, avait épousé, le 16 novembre 1835, Julie-Laure-Alexandrine MONGINET-BERTHELIN, d'une famille originaire de Bourgogne, qui vint s'établir, par la suite, en Champagne.

Les MONGINET, ainsi que les TRÉMISOT, dont ils descendent par les femmes, ont eu, depuis 1568, de nombreux représentants dans les assemblées électives du pays, dans les ordres et dans la judicature des provinces de Champagne et de Bourgogne.

Du côté des BERTHELIN, qui étaient tous qualifiés « honorables hommes » et avaient droit de sépulture dans l'église de Mont-Saint-Sulpice, cette famille remonte, par suite d'une filiation régulière, à Jacob REMOND (d'Ampilly lès Châtillon-sur-Seine) qui, en 1345, suivit en Gascogne Eudes IV, duc de Bourgogne.

La famille REMOND, maintenue dans sa noblesse d'extraction par plu-

sieurs jugements et arrêts souverains, porte : *de gueules, à trois roses posées d'argent, 2 et 1.* Supports : *deux licornes d'argent.* Devise : ***Florete et date odores.***

Les différentes branches de cette maison ont pris les noms de : de Benneuvre, de Saucey, des Bruyères, des Tours, de Montmort, barons de Saint-Mard. La famille Remond possédait de nombreuses seigneuries en Bourgogne et en Champagne, et a fourni des gouverneurs de ville, des conseillers du Roi, des conseillers au Parlement, des maîtres des comptes, des lieutenants criminels, des savants, des lieutenants généraux, un gentilhomme servant du Roi, un gouverneur de l'île de Saint-Domingue, un secrétaire du pape, etc.

Par une de ses arrière-grand'mères, Marie-Anne Raison, madame Montginet-Berthelin appartient, également en ligne directe, aux de Barbuat, dont la noblesse a été reconnue et vérifiée en 1661 et dont les différentes souches ont porté les surnoms de : Maison-Rouge, du Plessis, de Boisgérard. Armes : *d'azur, à l'agneau pascal d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 roses d'or.*

Enfin, par une aïeule dans la ligne maternelle (la dame Hugot, dont la famille portait : *de sable, à deux pals d'argent, au chef d'or, chargé d'une tête de chat-huant de sable*), la descendance est établie, sans interruption et en ligne directe, avec les Leclerc de Chamgobert, de Racine, de Saint-Hilaire, seigneurs de la Chesnault et des Varennes, qui ont donné un grand nombre de chevaliers de Saint-Louis et d'hommes éminents, ayant occupé les principales magistratures dans leurs pays, et s'étant distingués dans la carrière des armes. Les armoiries de cette famille sont : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe, d'une étoile d'azur à 8 pointes ; au chef de gueules, chargé d'une étoile et de deux croissants d'argent.*

De l'union de Julien-Camille Legoux avec Laure-Alexandrine Monginet-Berthelin est né, le 16 novembre 1836 :

II. Émile-Bernard-Jules Legoux, ancien procureur impérial à Avallon et à Corbeil, ayant ensuite occupé les mêmes fonctions à Chartres, ancien chef du

cabinet du garde des sceaux ministre de la justice, maire des Chapelles-Bourbon, commandeur de l'ordre impérial du Medjidié, chevalier des ordres du Christ, de Gustave Wasa et de Guadalupe, officier d'académie; marié, le 7 juin 1864, à Lucie-Caroline-Eugénie CHAUSSON.

Les CHAUSSON appartiennent à une vieille famille de Champagne, dont les membres sont restés fidèlement attachés à leur province d'origine, sauf quelques exceptions : Noël CHAUSSON, par exemple, qui fut procureur au Parlement de Paris. Armes : *Tiercé en chevron renversé, au premier d'azur à un tournesol sur une terrasse, tourné vers un soleil naissant de l'angle dextre, le tout d'or; au deuxième, d'or; au troisième, de gueules, à deux cloches d'argent bataillées de sable.*

Madame Lucie CHAUSSON descend, par ses aïeules paternelles, des CHAMPAGNE, des LE GLAIVE et des CHAMPION, qui ont donné à la ville de Châlons plusieurs magistrats : conseillers de l'hôtel commun ; président du grenier à sel ; procureur fiscal, lieutenant général au bailliage de la comté-pairie de France ; échevin de police, membre de l'assemblée d'élection ; contrôleur des vingtièmes de la province de Champagne ; avocat du parlement ; conseillers du Roi, etc.

Les armes de la famille Champion sont : *d'azur, à un homme de profil armé et tenant de la main dextre un sabre levé, et de la senestre un bouclier, le tout d'or.*

Enfin la descendance en ligne directe est établie, sans interruption, avec les PINON, seigneurs du Clos et autres lieux, vicomtes de Valmer. Cette ancienne famille noble a fourni à l'État des conseillers du Roi, un directeur général des vingtièmes de la province de Champagne, des officiers de l'armée de terre et de la marine royale, des chevaliers de Saint-Louis, et elle a eu des membres pourvus de canonicats importants; une abbesse du couvent des Annonciades de Gisors, etc. Cette maison a aujourd'hui pour chef de nom et d'armes, Louis-Charles-Auguste, vicomte PINON DU CLOS DE VALMER, Esquire de Burslem, comté de Stafford, en Angleterre, où elle s'est alliée aux plus nobles familles de ce pays.

De l'union d'Émile-Bernard-Jules LEGOUX avec Lucie-Caroline-Eugénie CHAUSSON est issue :

Marguerite-Juliette-Marthe LEGOUX, née le 21 septembre 1865.



TROISIÈME BRANCHE

I. Eugène-Hippolyte Legoux, né le 14 décembre 1811, marié à Louise-Ursule-Pauline Montginet-Berthelin, sœur puînée de la précédente.

De cette union est issue Mathilde-Sophie-Thérèse Legoux, née le 16 mai 1844, mariée, le 22 mai 1862, à Adrien Missol, d'une famille originaire du Languedoc qui s'est fixée dans le Lyonnais lors de la Révolution.

D'après une tradition de famille, les Missol auraient la même origine que les de Missolz, qui ont conservé le nom patronymique sans altération, qui sont restés dans le pays originaire et portent : *d'azur à l'aigle d'or.*

A. Eugène-Charles Missol, né le 26 octobre 1866.
B. Eugénie-Laure-Marie-Pauline Missol, née le 22 avril 1868.

Par suite de ses alliances, la famille Legoux se trouve apparentée aux Faton de Favernay, de Cottenet de Chatoisson, de Noiron, Ponton d'Amécourt, de Birague d'Apremont, de Saint-Michel, de Saint-Aignan de Brachet, etc.

A consulter : d'Hozier : *Armorial général officiel de* 1696; *Archives Nationales ; Archives du ministère de la justice.*

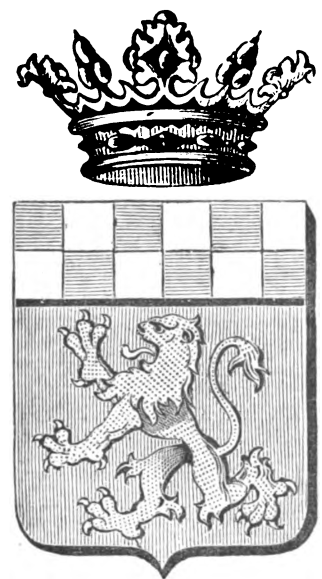


Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DE LESQUEVIN ET LESCHEVIN

BEAUVAISIS, PICARDIE, LORRAINE, BRETAGNE ET ILE-DE-FRANCE

COMTES SOUVERAINS DE CLERMONT EN BEAUVAISIS; COMTES DE BRETEUIL; SIRES DE CRÈVECOEUR; BARONS DE MONTFAUCON; MARQUIS, COMTES ET BARONS DE LESQUEVIN; MARQUIS, COMTES ET VICOMTES DE CRÈVECOEUR; SEIGNEURS DE BACCONVAL, LANNOY, VRANCOURT, OZIÈRES, BOUZANVILLE, LAAN, BILLY, PRESSEC, PRÉCOURT, DU CLOS-TOUTAIN, DE PRÉVOISIN, DE ROUGEMONT., ETC.



ARMES : *de gueules, au lion d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur. — L'écu timbré d'un casque ouvert, sans grilles, sommé d'une couronne de marquis.* — CIMIER : *un ange au naturel tenant dans sa main une trompette ornée d'un pennon de gueules, bordé d'or, chargé de la devise :* Nihil timeo vincam. — TENANTS : *Deux anges tenant des bannières aux armes de l'écu.* — DEVISE : Nihil timeo vincam, *sur un listel de gueules, bordé d'or.*

ALIAS : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef d'un croissant, accosté de deux étoiles, et en pointe d'un lion, le tout de gueules.*



LA noble famille de LESQUEVIN ou LEISQUEVIN dont le nom picard se traduit en français par LESCHEVIN ou L'ESCHEVIN, ne saurait avoir une origine plus ancienne ni plus illustre, puisqu'elle sort en ligne directe et masculine de la maison souveraine des comtes de Clermont en Beauvaisis. En effet, elle remonte sa filiation à BAUDOUIN, comte souverain de Clermont, époux d'Adèle DE CHAMPAGNE, qui vivaient en l'an

974, date à partir de laquelle elle a prouvé par jugement sa filiation non interrompue. Il ne peut exister de confusion à l'égard de la Maison LESQUEVIN, attendu qu'elle n'a jamais eu d'homonymes en France. Elle s'est divisée en trois branches principales qui, dans le xvii[e] siècle, ont adopté chacune une orthographe distincte : la 1[re] branche, fixée en Picardie, a écrit son nom Lesquevin d'abord, puis ensuite de Lesquevin; la 2[me] branche fixée en Lorraine a conservé l'ortographe de Leisquevin qui paraît être la plus ancienne; la 3[me] branche, dont tous les membres étaient pourvus de charges à la cour de France, adopta l'orthographe française Leschevin et se fixa dans l'Ile-de-France. Depuis l'an 1755, la branche de Lorraine a été autorisée, par jugement, à abandonner le nom et les armes de Lesquevin pour reprendre le nom de Crevecoeur, le titre de marquis et les armes de Crevecoeur écartelées de Clermont. (Jugement du Conseil d'État du roi de Pologne, duc de Lorraine, en date du 23 mai 1755, et lettres-patentes du 30 mai de la même année. Archives de Nancy.)

Parlant des illustrations de cette famille, le jugement du Conseil d'État du 23 mai 1755 s'exprime ainsi :

« On voit par les pièces énoncées en la requête et produites toutes » en originaux ou copies sur leurs originaux tirées des chartes des » abbaïes ci-devant mentionnées que sous les noms de Clermont, de » Breteuil et de Crèvecœur, cette maison a produit deux connétables, » cinq maréchaux de France, un grand queux, deux régents du roïaume, » quatre évêques, deux pairs de France, trois chambellans, un grand » maître de la maison, un sénéchal, un grand louvetier et un ambas- » sadeur, sans compter tous ceux qui ont été chevaliers des ordres » du Roi et de la Toison d'or, ni les grands hommes qu'a produits la » maison de Gaucourt, descendant de celle de Clermont. A l'égard » des alliances, elles ne peuvent être plus illustres puisque la plupart » ont été contractées avec des maisons souveraines et que les autres » sont des plus qualifiées; il suffit pour cela de nommer les maisons » de France, de Champagne, de Vermandois, de Valois, d'Alsace, de » Vaudemont, de Blois, de Haynault, de Lorraine, de Bar, de Danne- » marck, de Flandres, de Dampierre, comte de Flandres, de Commercy, » de Saluces, de Bologne et de Périgord, qui toutes ont été notoirement

» souveraines; celles de Roucy, de Moï, de Croy, d'Harcourt, de Saint-
» Dizier, de Vierzon, de Montfort, de Dreux, de Béthune, de Chalon,
» de Pembrock, de Châtillon, de Montmorency, de Thouars, de Mailly,
» de Laval, de Coucy, de Néelle, de Senlis, de Mortagne, d'Amiens, de
» Beauvais, de la Trémouille, de Gouffier, de la Rochefoucault, de
» Fresnoy, de Bethisy, d'Ailly, de la Mothe d'Amerval, etc., etc. »

La généalogie complète des Maisons de Clermont, de Breteuil, de Crèvecœur et de Lesquevin se trouve aux archives de Nancy, à l'appui du jugement. Nous ne donnerons ici que la généalogie complète de la famille sous le nom DE LESQUEVIN, en nous bornant, pour les maisons de Clermont, de Breteuil et de Crèvecœur, à relater la filiation *directe* inscrite sur les lettres-patentes du 30 mai 1755 et reproduite en outre dans le jugement du 23 mai de la même année.

I. Baudouin, comte souverain DE CLERMONT en Beauvaisis, épousa Adèle DE CHAMPAGNE, en 974, père de :

II. Gilduin appelé aussi Hilduin, comte souverain DE CLERMONT, possesseur de la terre et du château de Nanteuil en l'an 1000, époux d'Emeline N. dont :

III. Evrard Ier, comte DE BRETEUIL, en Beauvaisis, eut pour fils Valéran Ier, qui suit.

IV. Valéran Ier, comte DE BRETEUIL, père de :

V. Valéran II, comte DE BRETEUIL, épousa Judith N. Ils eurent :

VI. Evrard II, comte DE BRETEUIL, père par Béatrix de COUCY, de :

VII. Hugues, sire DE CRÈVECOEUR, époux d'Ade, dont :

VIII. Enguerrand ou Anguerrand, sire DE CRÈVECOEUR, épousa Clémence DE GERBEROY. Ils eurent pour enfants : Jean, Eudes et Guy, qui suit.

IX. Guy DE CRÈVECOEUR épousa Isabelle DE LEISQUEVIN; cette Isabelle était fille de Thibault, sire de Lesquevin, baron de Montfaucon, et d'Alix de la Rochefoucault, sa femme, dont il prit le nom et les armes, de gueules au lion d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur, aux termes de son contrat de mariage de l'an 1237, contrat représenté devant la cour de Lorraine et relaté au jugement du 23 mai 1755. Il fut père de :

X. Colard DE LEISQUEVIN, chevalier, tué à la bataille de Courtrai, avait épousé en 1289 Sibille DE MONTMORENCY, sœur de Mathieu de Montmorency, grand chambellan de France. Il laissa :

XI. Gillon de Leisquevin, chevalier, tué le 16 août 1346, à la bataille de Crécy, épousa en 1305 Amélie de Néelle. Cette famille de Néelle était une branche de la maison des comtes de Clermont en Beauvaisis. Il eut pour fils :

XII. Fourcy de Leisquevin, chevalier, tué en 1396 à la bataille de Nicopolis, s'était marié à Marie d'Amerval, dont :

XIII. Gobert de Leisquevin, écuyer, épousa en 1430 Isabelle de Béthisy. Il eut pour fils :

XIV. Jacques de Leisquevin, écuyer, contracta alliance en 1451 avec Françoise d'Ailly, dont il eut :

XV. Philippe, comte de Leisquevin, épousa Marguerite de Vignacourt, dont entre autres enfants :

1° Jean.
2° Philippe, baron de Leisquevin ;
3° Charles, qui suit ;
4° Jean, comte de Leisquevin, épousa en 1493 Isabeau de Montplainchamp; d'eux sortit Pierre, marquis de Liesquevin, qui épousa Marie de Fresnoy, d'eux naquit : Paul, baron de Leisquevin.

XVI. Charles de Leisquevin, gentilhomme ordinaire de duc de Vendôme, écuyer de la princesse Marie de Luxembourg, s'unit en 1498 avec Jeanne de Sacquespée, dont il eut :

XVII. Adrien Lesquevin, écrit aussi de Leisquevin, conseiller et trésorier général des finances de la maison du prince de Condé et de Catherine de Bourbon, sa fille, épousa le 3 août 1528, damoiselle Antoinette Girault d'Argenville. On voit encore leur tombe armoriée dans l'église de Roye (Somme). Ils laissèrent un fils :

XVIII. Charles, comte de Leisquevin, dont le nom s'écrivait aussi Lesquevin, écuyer, seigneur de Bacconval, gouverneur de la ville et du château de Roye, officier de la maison du prince Henri de Bourbon, se maria le 14 décembre 1592, avec damoiselle Marie de la Motte. De cette alliance, il eut cinq enfants, savoir :

1° Henri, comte de Leisquevin, seigneur de Laan, mestre de camp au service d'Espagne, ainsi qualifié dans le jugement du Conseil d'État de 1755 ;
2° Adrien, baron de Leisquevin, mestre de camp au service d'Espagne, aussi dénommé dans le jugement de 1755. On ignore s'il se maria.
3° Louis de Leisquevin, écuyer, auteur de la Branche de Lorraine et de Picardie, qui suit.

4° Antoine Lesquevin, auteur de la Branche de Prévoisin, qui suivra après celle de Lorraine.

5° Antoinette Leisquevin, qui épousa N. Denisart, Sr de Beauvallier.

BRANCHE DE LORRAINE ET DE PICARDIE

Éteinte.

I. Louis de Leisquevin ou Lesquevin, écuyer, lieutenant-colonel au régiment de Schulemberg, épousa : 1° le 30 novembre 1641, damoiselle Louise Lecomte ; 2° le 28 novembre 1665, Anne-Marie de Tervenus.

Du premier lit sont issus :

1° Marie Lesquevin, épouse de Jean de Forceville, chevalier, vicomte de Merlemont.

2° Jean de Lesquevin, écuyer, seigneur de Lannoy, lieutenant au régiment de Schulemberg, épousa le 28 septembre 1663, damoiselle Charlotte Brunel, dont un fils :

Jean-Pierre de Lesquevin, écuyer, seigneur de Lannoy, capitaine au régiment de Charlus, contracta mariage, le 12 janvier 1702, avec Antoinette-Benoîte du Blaisel. Ils eurent quatre enfants:

A. Marie-Françoise-Antoinette ; B. Barbe-Catherine ; C. César-Louis ; D. Gabriel-François.

Du second lit provinrent :

1° Balthazar-Louis de Leisquevin, écuyer, capitaine de cavalerie, s'unit, le 29 septembre 1700, à Jeanne de Lépée. (Jugement du Conseil d'État de Nancy du 23 mai 1755). Dont deux enfants :

A. Louis de Leisquevin, prêtre.

B. Hubert, baron de Leisquevin, autorisé par jugement du Conseil d'État du roi de Pologne, en date du 23 mai 1755, à relever le nom et les armes de Crèvecœur. (Archives de Nancy.)

BRANCHE DE PRÉVOISIN ET DE PRÉCOURT.

Seule existante aujourd'hui.

XIX. Antoine Lesquevin (fils puîné de Charles comte de Lesquevin et de Marie de la Motte), écuyer, s'unit avec damoiselle N. d'Eon de Beaumont, dont il laissa un fils unique :

XX. Antoine Lesquevin ou Leschevin, écuyer, officier de la maison du roi Louis XIV, qui épousa demoiselle Anne Bailly, fille de Messire

Jean-Baptiste Bailly, architecte du roi. (Inventaire notarié du 25 avril 1783.) On remarque que le prénom d'Antoine est constant dans cette branche; c'est probablement en souvenir d'Antoinette Girault, son aïeule, femme d'Adrien Lesquevin, trésorier général des finances de la maison du prince de Condé et de Catherine de Bourbon sa fille.

Par suite de l'extinction des deux branches aînées de cette famille, la descendance d'Antoine Leschevin est en droit de prendre et de relever les titres de marquis, comte, vicomte et baron de Lesquevin octroyés à ses ancêtres. Ces titres ont été légalement reconnus :

1° Par l'arrêt du Conseil du Roi Charles VIII, roi de France, du 10janvier 1490;

2° Par la reconnaissance des commissaires de la généralité de Picardie en date du 15 novembre 1549;

3° Par le brevet donné à Amiens par le roi Henri IV en faveur de Charles Lesquevin, le 17 novembre 1594; dans ce brevet, le dit Charles y est qualifié de comte; Pierre de Lesquevin son oncle, y est qualifié de marquis de Lesquevin, et Paul, neveu de ce dernier, est qualifié de baron de Lesquevin.

Antoine Leschevin laissa un fils unique :

XXI. Claude-Antoine Leschevin, écuyer, secrétaire général de la maison du roi Louis XV, épousa le 16 mars 1722, en l'église de Saint-Sulpice, à Paris, noble Marie-Madeleine Pollart, issue d'une des plus anciennes maisons de Flandres, première femme de chambre de la reine. (La généalogie de cette ancienne famille de Pollart, conservée aux Archives de Versailles, prouve qu'elle remonte sa filiation jusqu'à Gaultier Pollart, seigneur d'Acques en Flandre, qui, en 1169, épousa Gillette, fille d'Arnould de Gand, premier comte souverain de Guines, et de Mahault de Saint-Omer. Cette famille a produit Guillaume, évêque de Saint-Malo et plus tard de Rennes en 1364; il était fils de Pierre Pollart ou Poulart, seigneur de Kergousen, et de Constance de Kerraoul; branche fixée en Bretagne dès l'an 1362). Il décéda à Versailles le 4 juin 1766 laissant six enfants :

1° Claude-Antoine Leschevin, écuyer, dit le chevalier de Billy, écuyer de la reine, officier d'artillerie, tué au Canada, avait épousé demoiselle Magdeleine Buot, sous-gouvernante du Dauphin, dont une fille unique qui épousa M. Berthelin de Neuville, écuyer, secrétaire ordinaire de Mgr le Cte d'Artois.

Mme de Neuville fut nommée sous-gouvernante des Enfants de France et arrêtée à Varennes avec la famille royale.

2° Louis-François, qui suit.

3° Jean-Baptiste Leschevin, écuyer, seigneur de Pressec, gentilhomme de la chambre du Roi, en 1763 (Archives de Versailles), conseiller au Conseil du comte de Provence, en 1771, contrôleur général de la Maison des comte et comtesse d'Artois, mourut sans alliance.

4° Augustin Leschevin, écuyer, seigneur de Précourt, contrôleur de la Maison du Roi, officier du comte et de la comtesse d'Artois, avait épousé à Versailles, en 1768, demoiselle Françoise Sprote. M. de Précourt périt sur l'échafaud révolutionnaire, le 15 juillet 1793, ne laissant qu'un fils :

Philippe-Xavier Leschevin de Précourt, écuyer, baptisé à Versailles le 29 avril 1782, eut pour parrain très haut et très puissant Prince Charles Philippe de France, Comte d'Artois, plus tard Charles X ; et pour marraine très haute, très puissante et très illustre Princesse Marie-Clotilde-Xavière de France, plus tard reine de Sardaigne ; commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Dijon, savant distingué, membre de plusieurs académies, épousa demoiselle Elisabeth Delaporte, dont quatre enfants :

A. Emile Leschevin de Précourt, garde du corps, mort sans alliance.

B. Camille Leschevin de Précourt, garde du corps, mort sans alliance.

C. Cornélie Leschevin de Précourt, dame d'atours de la duchesse d'Angoulême, décédée à Briare, le 11 janvier 1869, se maria le 22 décembre 1822, à Charles Blanchard de Farges, écuyer, brigadier des gardes du corps des rois Louis XVIII et Charles X, chef d'escadron de cavalerie et fourrier des logis du Roi, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne.

D. Caroline Leschevin de Précourt épousa M. Bailly, conseiller général du Loiret, au château des Brotteaux.

5° Marie-Louise Leschevin, épouse de M. Charles Assarthes de Randell, gentilhomme de la maison militaire du duc de Chevreuse, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Paris.

6° Jeanne-Françoise Leschevin, dame d'atours de la Dauphine.

XXII. Louis-François Leschevin, écuyer, seigneur de Prévoisin et du Clos-Toutain, secrétaire général de la maison du roi Louis XVI, épousa à Versailles, le 19 juin 1758, noble demoiselle Marie-Louise Gauthier de Vinfrais, lectrice de la reine et fille de messire Louis Gauthier de Vinfrais, gentilhomme de la vénerie de Monsieur frère du Roi. Il est mort le 20 avril 1783, De son union sont issus :

1° Charles-Louis comte de Leschevin, écuyer, né à Versailles en 1759, contrôleur général en survivance de la Maison de Monsieur frère du Roi, inspecteur général de la maison de Madame, garde du corps de Monsieur, lieutenant en 1er au régiment d'Orléans, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, en 1822, fut créé comte du Sacré-Palais de Latran de Rome par lettres patentes en date du 12 janvier 1818, et décéda sans alliance.

2° Alexandre-Marie Leschevin de Prévoisin, qui continue la descendance.

3° Nicolas-François Leschevin de Rougemont, écuyer, ainsi qualifié dans un inventaire après décès du 25 avril 1783, conservateur de l'argenterie du Roi, prêtre et chanoine de Notre-Dame du Mans.

4° Marie-Prudence LESCHEVIN, sans alliance.

5° Marie-Émilie LESCHEVIN, mariée le 28 décembre 1780, avec Messire Charles-Gilbert DE LA CHAPELLE DE MAUBUISSON, écuyer, capitaine de cavalerie, attaché militaire d'ambassade à Madrid, dont postérité en Bourgogne. (L'aîné de leurs enfants fut créé baron héréditaire en 1815, le second vicomte héréditaire en 1817.)

XXIII. Alexandre-Marie LESCHEVIN, seigneur DE PRÉVOISIN, écuyer, lieutenant en premier au régiment d'Orléans, démissionnaire en 1791, chevalier du Lys, épousa demoiselle Elisabeth POTIER, décédée au château de Saint-Léger en 1837. Il mourut au château de la Haye-Dirée, le 12 septembre 1844 et fut père de trois enfants, savoir :

1° Alexandre-Marie, qui suit ;

2° Félicie LESCHEVIN DE PRÉVOISIN, épousa messire Charles DE L'ESCAILLE, d'une famille noble de Belgique ;

3° Léonide LESCHEVIN DE PRÉVOISIN, sans alliance.

XXIV. Alexandre-Marie LESCHEVIN DE PRÉVOISIN, écuyer, né à Versailles, le 24 juin 1794.

Il avait épousé, en 1821, au château du Pavillon, près Rocheservières (Vendée), noble demoiselle Marie-Céline-Octavie ACQUET DE FÉROLLES, (1) fille de messire Louis Acquet, chevalier, seigneur de Férolles, capitaine au régiment de Brie infanterie, et de demoiselle Charlotte-Hélye (2) de Combray de Donnay. Il mourut au château de la Haye d'Isle, le 7 octobre 1870, après avoir été maire de la commune de Saint-Remy du Plain pendant vingt ans environ. De ce mariage sont issus cinq enfants :

1° Emilie, née à Paris le 8 janvier 1822.

2° Anatole, né à Gacé (Orne) en 1824.

3° Théodose, né à Gacé (Orne) en 1830.

4° Abel, né au château de Saint-Léger, paroisse de Saint-Léger, diocèse de Rennes, en 1834.

5° Paul, né au château de la Haye-Dirée, paroisse de Saint-Remy du Plain, le 7 octobre 1842.

(1) La famille ACQUET DE FÉROLLES compte parmi les Maisons distinguées du Poitou. Elle descend des comtes de Richemont et d'Osée (Voir de Courcelles : *Dictionnaire de la noblesse* publié en 1821), et a donné son nom à l'une des rues de la ville de Parthenay.

(2) La Maison HÉLYE DE DONNAY DE COMBRAY, originaire du Bessin en basse Normandie, est citée au nombre des anciennes Maisons de cette province. Lachesnaye des Bois, donnant la généalogie de cette famille dans son nobiliaire, déclare qu'elle remonte au commencement du XVe siècle. La terre seigneuriale de Combray, paroisse de ce nom, diocèse de Bayeux, fut érigée en marquisat le 18 août 1814 en faveur de dame veuve Geneviève Hélye de Combray de Donnay, née Gouin de Brunelle, grand'mère de Madame Leschevin de Prévoisin. Cette dame s'était offerte à la Convention avec sa fille, Madame Acquet de Férolles, comme otages de Louis XVI et de sa famille. La Marquise de Combray eut l'honneur d'être présentée au Roi Louis XVIII et à la famille royale, le lundi 5 septembre 1814, à 8 heures du soir, par M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre. La relation de cette présentation est insérée au *Journal officiel* du 23 septembre 1814.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, 20, RUE BERGÈRE. — 5022-2-8.

LÉVIS-MIREPOIX

ILE-DE-FRANCE, LANGUEDOC

DUCS DE LÉVIS ET DE VENTADOUR; MARQUIS DE MIREPOIX, DE GAUDIEZ, DE LERAN, DE POLIGNY, DE CHATEAUMORAND; COMTES DE VILLARS, DE LA VOUTE, DE CHALUS, DE QUÉLUS; BARONS DE COUSSAU, ETC.

ARMES : *d'or, à trois chevrons de sable.* — COURONNE *de Duc.* — SUPPORTS : *deux lions.*
DEVISE : « *Dieu aide au second chrétien Lévis !* »



ES origines de la maison DE LÉVIS sont légendaires. Une antique tradition la fait sortir de la tribu sacrée du peuple de Dieu, et la rattache ainsi à la famille de saint Joseph. Quel que soit le degré d'authenticité de cette vieille et touchante légende, il est digne de remarque que les LÉVIS se sont toujours montrés, par leurs actions et par leurs vertus, à la hauteur d'une si illustre origine. L'honneur, la loyauté, la religion ont à toutes les époques trouvé en eux d'ardents défenseurs, et le noble titre de *Maréchal de la Foi*, attaché à leur nom depuis huit siècles, n'a jamais périclité entre leurs mains.

Le château de Lévis, auquel cette maison a donné son nom, était situé en la province de l'Ile-de-France, entre Chevreuse et Versailles.

Le monastère de Notre-Dame de la Roche, fondé par les Sires de LÉVIS, entre leur château et Chevreuse, renfermait de précieux documents relatifs à leur maison; malgré cela il a été cependant difficile d'établir leur filiation régulière avant le douzième siècle.

Le père Anselme donne la filiation de la maison DE LÉVIS depuis Philippe DE LÉVIS, Chevalier, vivant en 1197 et père de Guy Ier, célèbre par ses exploits dans les guerres contre les Albigeois. Le Comte Simon de Montfort, beau-frère de Guy, le nomma maréchal de l'armée des Croisés, dite : *Armée de la Foi*, et lui fit présent de riches domaines conquis sur les hérétiques entre autres du château et de la Baronnie de Mirepoix, dont le donataire rendit hommage lige au Roi Saint-Louis, en 1226. A cette époque, la maison DE LÉVIS s'établit dans le Languedoc, où elle devint une des plus puissantes et des plus illustres du pays par ses alliances, par ses possessions et par sa munificence envers les églises et les monastères. Les aînés des descendants

de Guy DE LÉVIS, ont conservé et porté héréditairement le titre de : *Maréchaux de la Foi.*

Nous ne pouvons suivre dans leurs développements les *onze* branches qui sont sorties de cet arbre illustre, et qui ont brillé d'un si vif éclat.

Parmi ses alliances sont comprises dans ce dernier siècle les familles DE BOURBON, DE MONTMORENCY-LAVAL, DE RONCHEROLLES, DE MONTALEMBERT, D'AUBUSSON DE LA FEUILLADE, DE SCEY-MONTBÉLIARD, DE FORSTNER, DE GRAMMONT, DE SAINT-INNOCENT, DE BOUSIES, DE MONTROND, DE CHRISTEN, DE JOUFFROY D'ABBANS, DE MONTALEMBERT, DE MÉRODE, DE CRILLON, D'HINNISDAL, DE BEAUFFORT, PRUVOST DE SAULTY, DE CASTRIES, DE FLACELIÈRE SAINT-JUAN, ETC.

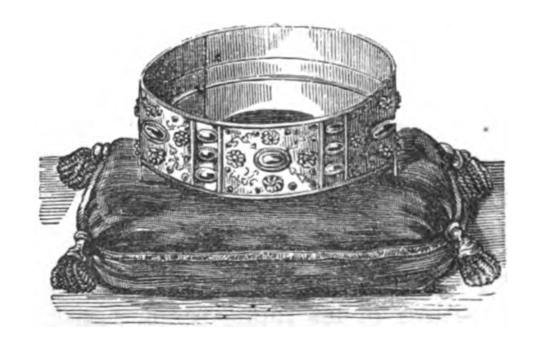
Cette maison est actuellement représentée par :

I. Adrien-Charles-Guy Marquis DE LÉVIS-MIREPOIX, Duc et Grand d'Espagne de première classe, né en 1820, marié le 28 mai 1844 à Marie-Josèphe-Hildegarde-Ghislaine DE MÉRODE, fille du Comte Henri de Mérode, née le 18 novembre 1820, dont :

Charles-François-Henri-Jean-Marie DE LÉVIS-MIREPOIX, né le 21 juillet 1849.

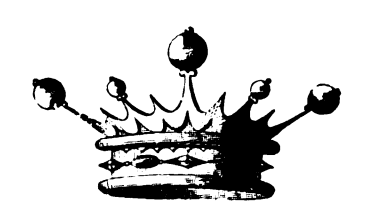
II. FRÈRE : Adélaïde-Charles-Marie-Sigismond, Comte DE LÉVIS-MIREPOIX, né en 1821, marié le 18 juillet 1843, à Julliette DE CRILLON, fille du Duc de Crillon et de la Duchesse née Rochechouärt-Mortemart, dont :

1° Gaston-Gustave-Marie, né le 5 mai 1844, marié le 4 juillet 1867, à Marie-Thérèse D'HINNISDAL ;
2° Adrien-Charles-Félix, né le 1er mai 1846, lieutenant de cavalerie, marié le 9 avril 1872 à Adélaïde-Albertine-Marthe PRUVOST DE SAULTY dont :
  A N., né en novembre 1874;
  B Armande-Félicité-Joséphine-Marie-Nelly, née le 18 mars 1873;
3° Adrien-Charles-Marie-Valentin, né le 8 janvier 1849, lieutenant de cavalerie, marié le 17 janvier 1874 à Isabelle-Henriette-Marie-Ghislaine DE BEAUFFORT, dont :
  A Félicité, née le 17 septembre 1874.



LIBERGE

NORMANDIE ET MAINE





Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, au lion d'or rampant; aux 2 et 3, de gueules, à une demi-aigle éployée d'or, mouvant de la partition.*



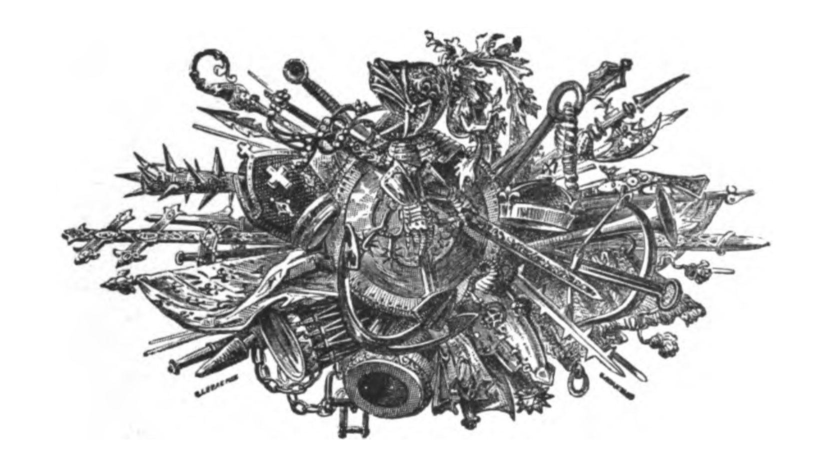
Famille noble et ancienne, originaire de Normandie, possédant les titres de seigneurs de Prandes, vicomtes de Chauffray, en l'élection de Bernay; (*Note ancienne* au cabinet des titres de la Bibliothèque Richelieu, volume des Pièces originales.)

Elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêt du Conseil, en date du 10 novembre 1666, rendu en faveur de Jacques Liberge, seigneur de Prandes, capitaine au régiment de Folleville, major de Vitry-le-Français, demeurant à Guerville (élection de Bernay).

Sa filiation est établie par contrats de mariage à partir de Robert LIBERGE, écuyer, fils de Nicolas LIBERGE, écuyer, mort en 1497.

Marin LIBERGE, docteur régent ès-droits de la faculté d'Angers, député aux États de Blois, s'illustra par les importants services qu'il rendit au roi Henri IV pendant la Ligue et qui le firent nommer d'office échevin perpétuel d'Angers, en 1589.

Le nom de LIBERGE étant aujourd'hui éteint dans la branche de Normandie, M. LE ROY a été autorisé, par décret du 6 juin 1889, à le relever comme descendant des LIBERGE DES BOIS, l'une des branches de cette famille établie depuis près de trois siècles dans le Maine.



DE LICHY DE LICHY

NIVERNAIS ET BOURBONNAIS

COMTES ET MARQUIS DE LICHY; SEIGNEURS DE PARIGNY-SUR-SARDOLLE, DE GRAND-CHAMP, DE CHEVROUX, DE CHÉRY.



ARMES : *D'azur, à la bande d'argent, accostée de trois losanges d'or, péries en bande et posées 1 en chef et 2 en pointe.* — COURONNE : *de Marquis.* — DEVISE : *Aussi noble que Henry.* (Armorial général officiel de l'année 1696).



riginaire du Nivernais, cette famille noble d'ancienne chevalerie s'est répandue en Bourbonnais, et a possédé des fiefs importants dans ces deux provinces.

Actuellement cette famille se compose de :

I. Charles DE LICHY DE LICHY, marié en 1836 à Séraphine MASSON DE LA VÉRONNIÈRE, dont il a quatre enfants :

1° Blanche DE LICHY, Comtesse DE SAISY DE KÉRAMPUIL;
2° Jacques DE LICHY, marié en 1875, à Caroline DE MASCUREAU;
3° Pierre DE LICHY, marié en 1875, à Marguerite DE CABANNES DE CAUNA;
4° Isabelle DE LICHY, mariée à M. DU SOULIER.

II. Auguste DE LICHY DE LICHY, marié en 1840, à Hortense ALADANE DE PARAIZE, dont il a eu :

1° Octavie DE LICHY, baronne DE MORTHEMER;
2° Et Berthe DE LICHY.

III. Paul DE LICHY DE LICHY.

IV. Octave DE LICHY DE LICHY, marié en 1848, à Caroline DE THOURY, dont il a eu :

1° Louis DE LICHY;
2° Marie-Thérèse DE LICHY;
3° Eugénie DE LICHY;
4° Et Madeleine DE LICHY.

V. Eugénie DE LICHY, Comtesse DE ROCHEFORT DE LA VALETTE.

VI. Hyacinthe DE LICHY DE LICHY, marié en 1858, à Henriette DUPIN DE LA GUERIVIÈRE, dont il a eu :

1° Louise; 2° Marthe; 3° Henry DE LICHY.

Tous les six enfants de Joachim DE LICHY DE LICHY et de Marie-Louise GIROD DE MONTROND.

VII. Madame Henry DE LICHY, née Virginie DE VILLAINES, veuve depuis l'année 1854, sans enfants.

VIII. Madame Amédée DE LICHY, née Clotilde D'ALIGNY, veuve depuis l'année 1855, et qui a une fille :

Marie DE LICHY, Comtesse DE ROCHEFORT D'AILLY.

DE LINCHE

TOSCANE, CORSE, PROVENCE, ROUMANIE

SEIGNEURS DE MOISSAC.



Armes : *Ecartelé : au 1er, de gueules, à la tour crénelée d'or, sommée d'un palmier de sinople soutenu de deux lions affrontés d'argent, qui est de* Linche ; *au 2e, d'argent, à l'étoile à seize rais de gueules, qui est de* Blacas ; *au 3e, contre-écartelé aux 1 et 4, de gueules à la tour donjonnée d'or ; aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules, au chef d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or, qui est d'*Ornano ; *au 4e, d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une fleur de lis du même défaillante à dextre et florencée d'argent et en pointe de trois roses d'argent, en orle, qui est de* Riquetti de Mirabeau ; sur le tout : *d'azur, à un rencontre de taureau d'or, qui est de* Lenzo. — Couronne : *De comte.* Supports : *Deux Lions.* — Devise : *Par mon sang, pour ma foy.*



'après les traditions historiques et les écrivains les plus autorisés, la maison DE LINCHE, établie aujourd'hui à Bucarest, capitale du royaume de Roumanie, rattache son berceau à la République de Florence, où elle était connue de toute ancienneté, sous le nom de LENZO d'où l'on a fait Lencio en Corse et en France Linche et Lenche (1). Une branche de la Maison Lenzo, exilée de Florence, pour s'être opposée au rappel des Médicis (2), à la suite des guerres civiles des Guelfes et des Gibelins qui déchirèrent la Toscane, passa d'abord dans l'île de Corse, en 1434, avec les Bonaparte, les Rossi et les Mattei, et elle s'établit à Morsiglia, ville du cap Corse, où elle occupa un rang distingué parmi la noblesse; Gabriel, père de Thomas Ier de Lenche, fut lieutenant-général du gouvernement du cap Corse (3). Mais après le traité de Cateau-Cambrésis en 1559, l'évacuation de l'île par les Français força la famille de Linche de s'expatrier de nouveau et de chercher un asile à Marseille, en Provence, où s'était déjà réfugié noble Barthélemi de Linche, le premier auteur connu de la branche française que l'on voit comparaître dans un acte de l'an 1514, comme étant un des deux recteurs de l'hôpital du Saint-Esprit, à Marseille.

La famille de Linche donna à la France des officiers et des marins éminents dont le nom est resté dans notre histoire, et elle exerça à

---

(1) Il existait à Florence deux branches de la maison Lenzo ou Lenzi. La première produisit cinq gonfaloniers et vingt prieurs, dont le premier fut Piero di Lenzo, gonfalonier de justice, assassiné en 1387, et le dernier Antonio di Lenzo, en 1528. Elle portait pour armoiries : *un rencontre de taureau d'or sur champ d'azur*, qui se retrouve dans l'écusson des de Linche, et avait son palais rue Borgognisanti. Cette famille s'éteignit, à Florence, en 1642, en la personne d'André Lenzo, tué accidentellement dans la rue Ghibeline. Suivant une tradition, un membre de cette maison serait passé en Pologne, où ses descendants furent nommés Leczinski (prononcez Lenzinski). Stanislas Leczinski, grand-duc de Lithuanie, fut élu roi de Pologne et couronné à Varsovie en 1705. Il eut pour fille unique, Marie Leczinska, femme de Louis XV, roi de France. Les Leczinski avaient pour armoiries : *d'argent, au rencontre d'aurochs ou taureau sauvage de sable, bouclé d'or.* L'autre branche de Lenzo donna cinq prieurs à Florence et adopta comme armes : *d'argent, à un taureau de gueules, accompagné de trois fleurs de lis d'or.* (Note de M. le chevalier de Crollalanza, président de l'Académie héraldique de Pise.)

(2) Archives du collège héraldique de France, 1812.

(3) D'Hozier, Nobiliaire manuscrit.

Marseille les plus hautes fonctions municipales qui étaient réservées à la noblesse. Elle s'allia aux familles illustres de la province, au nombre desquelles nous citerons celles de : d'Ornano, de Blacas, de Castellane, Riquetti de Mirabeau, de Forbin-Gardanne, de Foresta, Doria, Grimaldi, de Romieu, de Villages, Roux de Lamanon, Bonnet, de la Baume de Suze, etc. Son nom figure dix fois dans les preuves de noblesse de diverses familles pour la réception de chevaliers dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1).

Peu de familles provençales ont contracté de plus belles alliances : celle avec les d'Ornano, la fait apparentée avec la maison impériale de Bonaparte, déjà alliée aux Lenzi à Florence; de même que la tradition qui fait remonter la dynastie des Leczinski aux Lenzi, la fait apparentée avec la maison royale de Bourbon. Elle habita Marseille et posséda la seigneurie de Moissac en Provence, jusqu'au moment de son passage en Orient, vers le milieu du siècle dernier.

Partout où elle s'est fixée, la maison DE LINCHE s'est signalée par deux traits remarquables : un caractère aventureux qui entraînait sans cesse ses rejetons vers l'Orient, à la poursuite de la gloire militaire et de la fortune (2); et une fidélité chevaleresque qui leur fit verser leur sang quatre fois dans l'espace de quatre siècles (3).

La prononciation et l'orthographe du nom de la maison DE LINCHE ont varié suivant les temps et les lieux. Il s'écrivait primitivement en italien *Lenzo* et *Lencio* (prononcez *Lentchio*) dans le dialecte corse. Il

---

(1) *Catalogue du Prieuré de Saint-Gilles*, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. — *Revue historique de la Noblesse de France*, par M. Borel d'Hauterive, tome II, 1843.

(2) Fondation du *Bastion de France* et d'autre forts détachés, sur la côte d'Afrique en 1560, par Thomas Ier DE LENCHE, premier gouverneur du Bastion, contre les corsaires barbaresques et les Turcs du dey d'Alger.

Deuxième gouverneur du *Bastion de France*, en 1600 : Thomas IIe DE LENCHE ou DE LINCHOU, seigneur de Moissac, capitaine d'une des galères du roi, et mestre-de-camp.

François-Thomas DE LINCHOU, partisan du prince Racowitza, ex-hospodar de Moldavie et de Valachie, travailla activement à sa restauration, à Constantinople, en 1760.

Expédition de l'île de Candie contre les Turcs où se distingua particulièrement Scipion DE LENCHE, seigneur de Moissac.

(3) Piero DI LENZO, gonfalonier de justice, tué par Pagnozzo Strozzi à Florence, en 1387; Antoine DE LENCHE (Antonio LENCIO), deuxième Consul de Marseille, massacré en 1588 sur la place qui porte encore de nos jours le nom de *Place de Lenche;* Scipion DE LENCHE, mestre-de-camp des mousquetaires du roi, tué à la bataille de Cassel en 1677; François-Thomas DE LINCHOU, grand boyard de Moldavie, décapité à Constantinople, en 1760.

subit en France plusieurs transformations avant de s'arrêter à celle qui a été adoptée. Dans des actes publics relatifs aux mêmes personnes, on le trouve écrit tantôt *Lencio*, d'où viennent ses dérivés, en patois marseillais, *Lenchou* et *Linchou* (prononcez *Lintchiou*), tantôt *Lenche*, et quelquefois aussi *Leinche* et *Leinchou*. Ce n'est qu'à une époque moderne, sous Louis XIV, que ce nom reçut sa forme française de LINCHE.

La famille s'en tint surtout aux deux variantes LINCHE et LINCHOU; elle les adopta indifféremment, ainsi qu'il résulte de divers actes où elle est appelée tantôt LINCHOU, à la manière provençale, tantôt LINCHE, à la manière française. La PLACE DE LENCHE à Marseille (primitivement *place de Saint-Thomas)*, nommée *Lintchiou* par le peuple, doit son nom à Antoine DE LENCHE *aliàs* Antonio LENCIO, 2e consul de Marseille, qui y fit construire un magnifique hôtel, à son arrivée en France, ainsi que le rapporte Filippini, historien de la Corse, et qui périt victime de son dévouement dans une émeute.

Au commencement du XVIe siècle, la famille LENZO, était représentée en France par deux branches : l'une par Gabriel DE LENCHE, éteinte avec Thomas, le consul son fils; et l'autre par Jean-Pierre DE LENCHE, ou DE LINCHE, du lieu de Morsiglia, qui est l'auteur de la famille actuellement existante. Le *Nobiliaire manuscrit de Provence* par d'Hozier mentionne deux enquêtes, l'une faite le 25 janvier 1598, à la requête de dame Désirée DE LENCHE, femme de Jean-Baptiste de Forbin-Gardanne, fille de Thomas DE LENCHE et cousine de Jeanne DE LENCHE, qui constate que la dite maison DE LENCHE a *toujours esté estimée pour noble sans difficulté*, et que Gabriel DE LENCHE, grand-père de la dite dame de Gardanne, avait été plusieurs fois lieutenant de gouverneur en Corsègue; et l'autre enquête originale, dûment scellée et attestée par le magistrat de la ville du cap Corse, signée Octavien Corregio, commissaire, qui porte que par la déposition de neuf témoins, il est justifié *de l'ancienne et immémoriale noblesse de la famille de Lenche*, et que le père de Gabriel DE LENCHE avait été lieutenant-général dans la susdite ville, vivant noblement comme ses ancêtres; laquelle enquête ayant été vue par les commissaires députés à la recherche des droits des francs-fiefs en Provence, Thomas

DE LENCHE, écuyer, seigneur de Moissac, fut déclaré, comme noble, exempt de droits, par jugement du 6 juillet 1596, dans lequel sont énoncés les divers emplois du seigneur de Moissac, tels que ceux de capitaine d'une compagnie de Chevaux-légers du roi, de capitaine d'une des galères de Sa Majesté et d'une autre compagnie de trente lances.

Le quartier de noblesse de Lenche fut admis dix fois par l'Ordre de Malte pour la réception de Henri de Forbin-Gardanne (1586); de Christophe et de Jean-Augustin de Foresta, frères (1642 et 1653); d'Esprit et de Charles de Guérin, frères (1657); de François et de Mathieu de Revest (1624), et de MM. Thomas-Albert, Louis et François de Riquetti-Mirabeau, frères.

FILIATION

Premier degré.

I. Noble Barthélemy DE LENCHE ou LINCHE, né vers 1480, était en 1514, l'un des deux recteurs de l'hôpital du Saint-Esprit de Marseille, ainsi qu'on le voit dans les preuves de noblesse de Thomas DE RIQUETTI reçu Chevalier de Malte en 1640. *(Cabinet des titres à la Bibliothèque Nationale.)* On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il eut deux fils, savoir :

1° Gabriel, qui suit.
2° Jean-Pierre, auteur de la SECONDE BRANCHE rapportée ci-après :

Deuxième degré.

II. Noble Gabriel DE LENCHE eut d'une alliance dont le nom est resté ignoré le fils qui suit.

Troisième degré.

III. Thomas DE LENCHE, Ier du nom, écuyer, qualifié gentilhomme de Corse, nommé deuxième consul de Marseille sous le nom de LEINCHE ou LEINCHOU, le 18 novembre 1565, temps auquel les nobles seuls occupaient ces places distinguées.

Dans une ordonnance de 1566, Thomas est qualifié *noble et honorable* Thomas LENCHO.

Ici, l'histoire de la maison DE LINCHE présente un fait des plus

remarquables au point de vue de l'histoire coloniale de la France en Algérie, et, plus récemment encore, en Tunisie : Thomas DE LENCHE fut le premier Français qui porta les armes et le drapeau de la France dans ces régions, qui devaient former, trois siècles plus tard, la plus belle colonie que nous possédions aujourd'hui.

En effet, ce fut en l'an 1560, sous le règne du roi Charles IX, que Thomas DE LINCHE obtint du sultan Sélim III le don en propriété des places, ports et havres situés sur la côte de Barbarie (aux confins de la régence d'Alger et de celle de Tunis), appelés *La Calle* (aujourd'hui l'un des ports les plus florissants de l'Algérie), *le Collon, le cap Rose* et *Bône*, avec permission d'y élever des forts, batteries et établissements de commerce. Cette donation fut agréée et confirmée par le roi de France, en vertu du droit que la noblesse des provinces maritimes avait d'exercer le commerce par vaisseaux marchands.

Avec la coopération de Carlin DIDIER, négociant de Marseille, son associé, Thomas DE LINCHE fonda la Compagnie d'Afrique, et il établit, dans une anse du rivage, à quelques lieues à l'est de Bône, un comptoir de trafic et une station fortifiée pour la pêche du corail, dont il avait obtenu du dey d'Alger le monopole dans ces parages.

Ce modeste établissement ayant reçu un grand développement dans la suite, fut appelé par les Marseillais *lou Bastidonne*, c'est-à-dire la *petite Bastide*, en français *Bastion*.

Nous empruntons la description suivante de cet établissement, moitié commercial, moitié militaire, à l'*Histoire de Barbarie et de ses Corsaires* (Paris, 2e édition, 1649), par le Révérend Père F. Pierre Dan, supérieur du couvent de l'ordre de la Sainte-Trinité et de la Rédemption des Captifs, fondé au château de Fontainebleau.

Envoyé à Alger, en 1634, avec la mission de racheter les captifs chrétiens qui gisaient dans les prisons de la Régence ou qui ramaient sur les galères du Dey, après le traité de paix conclu en 1628 par Sanson DE NAPOLLON, parent de Thomas DE LENCHE, avec les corsaires et la milice d'Alger, le R. P. Dan descendit à la résidence du représentant de la Compagnie d'Afrique auprès du dey d'Alger, et visita ensuite la côte de Barbarie. Voici en quels termes il décrit dans son livre Ier (page 54), le *Grand Bastion de France en Barbarie* :

« Ce Bastion est au bord de la mer Méditerranée, en cette coste « de Barbarie que l'on appelle communément la Petite-Afrique et « l'ancienne Numidie. Il est à quelques cents milles de Tunis et regarde « directement le Nord, du costé duquel il a pour borne la mer, qui « bat ses murailles, et une petite plage où abordent d'ordinaire les « barques de ceux qui vont pescher le corail.

« Il y a deux grandes cours en ce Bastion, la première desquelles « est vers le Nord, où sont les magasins à mettre les bleds et les au- « tres marchandises, avec plusieurs autres chambres basses où logent « quelques officiers du Bastion, et cette cour est assez grande. L'autre, « qui est beaucoup plus spacieuse, se joint à la plage dont nous avons « parlé ci-dessus, où l'on retire les bateaux et les frégates. Au bout « de celle-cy se voit une belle et grande chappelle toute voûtée, « que l'on nomme Saincte-Catherine, au-dessus de laquelle il y a « plusieurs chambres où logent les chappelains et les prestres du « Bastion.

« Le cimetière est au-devant ; et un peu à costé, entre la chappelle « et le jardin, se remarque l'hospital où l'on traitte les soldats, les « officiers et les autres personnes malades. Entre ces deux cours, du « costé de midy, il y a un grand bastion tout de pierre et de figure « quarrée : c'est la forteresse, qui est couverte en plate-forme, munie « de deux perriers et de trois moyennes pièces de canon de fonte. « Là mesme est le corps-de-garde et le logement des soldats de la « garnison.

« A dix pas hors de la porte du Bastion qui regarde la terre « ferme, il y a quelques vingt familles d'Arabes qui se tiennent là « pour le service de la forteresse. Ils demeurent sous des tentes « avec tout leur ménage, poulles, chevaux, bœufs et autre bestail, « ce qu'ils appellent dans leur langue *une Barraque;* et toutes ces « tentes jointes ensemble, *un Doüar,* comme qui dirait un hameau « ou un village.

« Pendant que nous fûmes là, je remarquay qu'il y avait bien qua- « tre cens hommes, tant soldats et officiers que gens de travail, tous « entretenus aux despens du Bastion. »

Thomas de Linche en fut le premier gouverneur, en vertu des lettres

de provision à lui octroyées par Charles IX, en 1560, et il y concentra un commerce considérable de marchandises indigènes qui lui permit d'acquérir en peu de temps une immense fortune. Mais ses prodigalités et son incurie compromirent, dit-on, cette belle situation. Il dut se démettre de sa position de gouverneur vers 1600, et le roi Henri IV le remplaça par son cousin Thomas DE LINCHE, seigneur de Moissac, à la charge par celui-ci et ses successeurs de lui servir une pension qui devint réversible à ses enfants, comme propriétaires du Bastion et de ses dépendances. Cet accord dura jusqu'au temps où le baron d'Allemagne, général des galères du duc de Savoie, s'empara du Bastion au moyen des intelligences qu'il s'était ménagées avec le gouverneur de cette place; malgré ce succès, il ne s'y maintint pas longtemps. D'après M. Ch. Féraud, auteur de l'*Histoire des villes de la province de Constantine*, DE LINCHE et DIDIER se ruinèrent dans le Bastion par suite des nombreuses concurrences que leur commerce eut à soutenir de la part des Génois et des Français du cap Nègre.

Pendant son gouvernement Thomas IIe DE LINCHE eut quelques difficultés avec les consuls de Marseille, à propos de la perception de droits élevés sur leurs marchandises. Par ordonnance du 6 octobre 1613, Louis XIII renvoya les parties devant le Parlement de Provence.

Le seigneur DE MOISSAC (DE LINCHE DE MOISSAC) réussit mieux que ses devanciers, quoique son administration, au dire de SAVARY DE BRÈVES, ne fût rien moins qu'habile, et le comptoir du *Bastion de France* commençait à prospérer, lorsque les Turcs de Bône, au mois de janvier 1604, vinrent l'attaquer et le détruisirent dans les circonstances suivantes :

Depuis quelque temps, les Algériens élevaient contre la France de très vives réclamations parce que, disaient-ils, le roi en accordant à certains navires le privilège de faire le commerce sous son pavillon, les frustrait de leur droit de course et les *privait de leur bien*. Le gouvernement français ayant refusé d'écouter cette singulière récrimination, le Divan irrité donna l'ordre aux *réis* ou capitaines de navires d'attaquer les bâtiments français, comme ceux des autres nations. La milice de Bône reçut alors l'injonction de détruire le *Bastion de France* qui, par sa construction, ne présentait aucune défense.

Le roi de France qui régnait alors, Henri IV, sans se laisser intimi-

der par les démonstrations hostiles du Divan, ordonna à ses galères d'user de représailles contre la marine algérienne. En même temps, il avisa Savary de Brèves, son ambassadeur à Constantinople, de ce qui venait d'arriver « lui commandant d'instruire le Grand-Seigneur des « mauvais déportements de son vice-roi d'Alger et de le prévenir que « cette insulte faite à la France ne pouvait rester impunie. » Savary avait ordre de demander le prompt rétablissement du *Bastion* et une indemnité convenable pour les dégâts qui avaient été commis et pour tous les objets qui avaient été volés.

Henri IV obtint une éclatante satisfaction. La Porte Ottomane fit rendre les navires capturés et 6,000 sequins furent en outre comptés aux négociants marseillais qui avaient éprouvé des pertes. C'est le premier exemple, dit le diplomate M. de Hammer, d'une réparation donnée par la Turquie à une puissance étrangère.

Plus tard, en 1619, la Maison de Guise jouit du *Bastion de France* et de ses dépendances, ainsi que du monopole du commerce sur les côtes de Barbarie. Par arrêt du Conseil d'État, en date du 21 juillet 1659, elle fut rétablie en la possession et jouissance de ces propriétés; puis, par brevet du 28 juillet de la même année, Henri de Lorraine, duc de Guise, eut le droit, ainsi que ses successeurs, de nommer un gouverneur, avec qualification de Consul, au *Bastion de France* et dépendances de cette place. Enfin, des lettres-royaux de Louis XV, données à Paris, au mois d'avril 1716, confirmèrent, d'une manière solennelle, les droits de propriété du Bastion, à Louis, duc d'Orléans, régent de France, et à Anne, Palatine de Bavière et princesse douairière de Condé (1).

Le *Bastion de France* fut relevé en vertu du traité de 1628 conclu par Sanson de Napollon, gentilhomme de la Chambre du Roi, chargé par Richelieu de négocier la paix et la liberté du commerce entre les sujets de France et ceux d'Alger.

Afin de connaître exactement la situation de notre colonie, Louis XIII envoya, le 11 octobre 1631, son commissaire au *Bastion de France*. C'était Philippe d'Étampes, seigneur de l'Isle-Antry. Arrivé au Bastion,

(1) Pièces relatives à l'*Histoire de France*. — Bibliothèque nationale. manuscrit n° 20,866.

le 29 avril 1632, il réunit la garnison et lui fit prêter le serment de fidélité; après cette cérémonie, il investit solennellement Sanson DE NAPOLLON, en lui remettant publiquement sa commission de gouverneur royal, scellée du grand sceau, et datée de Monceau, du 29 août 1631 (1).

Sanson DE NAPOLLON, qui était proche parent de Thomas de LINCHE, rebâtit et augmenta beaucoup le *Bastion*. A cette époque, il y avait 800 Français installés dans ce comptoir, nous apprend le R. P. Dan, qui ajoute :

« Au mois de novembre 1637, le roi de France donna l'ordre à « l'amiral DE MANTY de faire voile pour Alger avec une flotte de treize « vaisseaux afin de réclamer la liberté des esclaves français. Mais une « tempête ayant dispersé les vaisseaux de l'expédition, DE MANTY se « présenta seul devant Alger pour réclamer la reddition des captifs. « Sur le refus du Dey, il déclara la guerre à celui-ci, en le menaçant « de son retour en force. »

« Les Algériens, persuadés que l'amiral français allait rejoindre ses « vaisseaux et se ravitailler au *Bastion de France,* résolurent de rui- « ner cet établissement. Pour cacher leur jeu, ils firent courir le bruit « que le Dey envoyait au *Bastion de France* Aly Pichiny, son capitaine- « général des galères, pour saisir tout ce qui s'y trouvait, à titre de « représailles de la capture, par la flotte française, d'un vaisseau chargé « de blé et d'autres marchandises qu'ils faisaient venir de Tunis. En « effet, Pichiny arma toutes ses galères et aborda au Bastion le 13 « décembre 1637, sans avouer le but de son expédition. Ignorant la « démonstration faite devant Alger par l'amiral français, le gouverneur « du Bastion reçoit sans défiance le capitaine algérien et tout son « équipage. Dès qu'il se fut aperçu de l'état de faible défense de la « place, Aly Pichiny se saisit des personnes et des marchandises, fit « charger tout le butin sur ses galères, enleva les portes et les fenê- « tres du Bastion et emmena en esclavage les 317 personnes qui com-

(1) Sanson DE NAPOLLON fut tué dans une expédition contre Tabarque, le 11 mai 1633 (Voir sa biographie complète rédigée par M. Léon Bourguès, et publiée dans la *Revue de Marseille et de Provence,* années 1886 et 1887.)

« posaient la population du comptoir. Avant son retour à Alger, le « capitaine pilla et ruina le *cap Rose* et *La Calle* où existaient des « fortins dépendant du Bastion et servant de refuge aux pêcheurs de « corail.

« Le *Bastion* resta en ruines jusqu'au 7 juillet 1640, époque à la- « quelle M. DE COQUIER, envoyé du roi de France, signa un traité de paix « avec le dey d'Alger aux conditions suivantes : Que les Français « pourront rétablir le Bastion et continuer le même commerce qu'au- « paravant. Que toutes les personnes prises au Bastion et tous les « Français francs et non vendus qui étaient captifs à Alger seront « mis en liberté. Que la course sur les vaisseaux français sera interdite. »

« A la suite de ce pacte, le Bastion fut restauré et les captifs rendus « à la liberté. Le roi de France nomma, pour gouverner le comptoir, « Samson Le Page, premier héraut d'armes de France, au titre de « Bourgogne, qui fit prêter serment de fidélité aux officiers et soldats « et installa des lieutenants dans les établissements qui relevaient alors « du *Bastion de France*, tels que : le *Cap Nègre*, le *Cap Rose*, le « fort de *La Calle*, etc. »

Il ne subsiste maintenant du Bastion où flottait notre drapeau, près de trois siècles avant la conquête d'Alger, que les ruines d'une tour, que l'on voit sur un escarpement rougeâtre, au-dessus d'une petite anse, aujourd'hui déserte, mais jadis pleine d'animation et de bruit. Cette tour est tout ce qui reste de l'ancien *Bastion de France*, *el Bestioun*, comme les Arabes l'appellent encore.

La Société formée par Thomas DE LINCHE (improprement nommé LINCHÈS, dans un document du Ministère des Affaires Étrangères de France, cité par MM. Elie de la Primaudaie et Piesse) et Carlin DIDIER fut connue sous le nom de COMPAGNIE D'AFRIQUE, jusqu'en 1799, époque de l'expédition des Français, en Égypte. Le siège des opérations de la Société, qui était au *Bastion de France* jusqu'en 1694, fut transporté depuis cette époque à La Calle. Ce port parvint bientôt à un état florissant. La Compagnie y entretenait un agent principal avec le titre de Gouverneur, un certain nombre d'employés et une garnison de 50 hommes, commandée par un capitaine.

En 1789, toutes les Compagnies commerciales furent dissoutes, excepté celle d'Afrique, mais la guerre maritime lui porta un coup funeste et, en 1799, la saisie des propriétés de la Compagnie força les habitants de La Calle d'abandonner la colonie. Tout ce qu'ils laissèrent sur les lieux fut livré au pillage et à la destruction.

Sur ces entrefaites, l'Angleterre, restée maîtresse de la Méditerranée, profita de son ascendant sur la Régence d'Alger, pour se faire céder, en 1807, nos possessions d'Afrique, moyennant une redevance annuelle de 267,500 francs; elle les garda près de dix années; notre reprise de possession ne date que de 1816. On n'avait alors à reprendre que des ruines. En 1822, le privilège commercial fut concédé à M. Paret, de Marseille. En 1827, la guerre ayant éclaté entre la France et Alger, l'abandon de La Calle et sa destruction par les troupes du dey en furent la suite.

Une reconnaissance fut faite par la France au mois de mai 1831. A cette époque, La Calle ne présentait que des masures abandonnées; Bône n'appartenait pas encore à la France et l'occupation de La Calle, qui présentait de grandes difficultés, n'eut lieu que le 22 juillet 1836 (1).

On voit d'après ce qui précède, que l'installation des Français en Afrique date de 1560, et que l'honneur en revient à deux illustres enfants de Marseille : Thomas DE LINCHE et Carlin DIDIER. *(Documents* relevés aux archives du Ministère des Affaires Étrangères, et de la Chambre de Commerce de Marseille.)

Thomas DE LENCHE avait épousé Hugone ou Huguette DE NAPOLLON, d'une très ancienne famille noble (2). Il laissa une fille unique :

Désirée DE LENCHE, mariée par contrat du 29 juillet 1563 avec Jean-Baptiste DE FORBIN, seigneur de Gardanne et de la Motte, lieutenant du roi en Provence, premier consul de Marseille en 1572, mort en décembre 1601 (3).

Son arrière-petit-fils le comte Claude DE FORBIN devint chef d'escadre française et amiral du royaume de Siam. Il est mort le 4 mars 1733, laissant des *Mémoires* fort estimés.

(1) LOUIS PIESSE. — ALGÉRIE ET TUNISIE. — Paris, 1887, 1 vol. in-8°, p. 355.
(2) DE NAPOLLON : *de gueules, à trois bandes d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*
(3) DE FORBIN : *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de léopard de sable.*

SECONDE BRANCHE

DES

DE LINCHE

FIXÉE EN ROUMANIE ET ACTUELLEMENT EXISTANTE

Deuxième degré.

II. Jean-Pierre DE LENCHE ou LINCHE, de Morsiglia (île de Corse), avait épousé demoiselle GENTILINA, des Gentili, seigneurs du cap Corse, famille ancienne et puissante (1). Il est mentionné comme *gentilhomme du lieu de Morsilha* dans le contrat de mariage de son fils qui suit.

Troisième degré.

III. Antoine DE LENCHE, DE LINCHE, LENCHO ou LINCHOU, écuyer, né en Corse, vint se fixer à Marseille, après le traité de Câteau-Cambrésis, et s'y fit naturaliser Français par lettres-patentes de Charles IX, du mois de janvier 1569. Possesseur d'une fortune de plus de 50,000 écus, somme considérable pour l'époque, il reçut, le 15 mai 1575, du roi Henri III, des *lettres d'Estat de maître des ports de Thoulon*. Le 28 octobre 1587, il fut élevé à la dignité de second consul de Marseille (2), mais il ne jouit pas longtemps de cet honneur. Les troubles que la Ligue occasionna en Provence, sous le règne de Henri III, forcèrent Antoine DE LENCHE, fidèle royaliste, à s'opposer au seigneur de Vins, un des plus fougueux ligueurs, auquel son parti avait donné le gouvernement de la province. LENCHE qui jouissait d'une grande influence, assembla et arma un grand nombre de ses fidèles concitoyens et, dans la nuit du 26 août 1588,

(1) GENTILI : *cinq points d'azur équipollés à quatre d'or.*

(2) Son nom est écrit DE LINCHE dans l'expédition du procès-verbal délivrée par la Municipalité de Marseille.



il se dirige vers l'Hôtel de Ville de Marseille pour s'en emparer et en chasser les Ligueurs. Le consul se présente le pistolet au poing pour entrer, mais la sentinelle le couche en joue. Outré de l'insolence de son subalterne, il prend son pistolet et tue le soldat. En même temps, il attaque le corps de garde. Il était sur le point de s'en rendre maître lorsque son collègue le premier consul, qui était du parti contraire, accourut avec les plus ardents factieux.

Après un échange de coups d'arquebuse et de pistolet, Lenche et les autres royalistes furent contraints de se retirer. Il alla se cacher dans le couvent de l'Observança où les Ligueurs accoururent le lendemain en accusant hautement Lenche d'avoir voulu livrer la ville aux Huguenots. Après de nombreuses recherches, ils le découvrirent caché dans un tombeau, l'en retirèrent et le traînèrent jusqu'au bénitier de l'église où ils l'égorgèrent en le criblant de coups d'épée et de pistolet.

Après avoir exercé sur le cadavre d'Antoine de Lenche toutes les cruautés possibles, les factieux le livrèrent aux enfants qui le traînèrent jusqu'à la porte de sa maison située place Saint-Thomas, appelée depuis *place de Lenche* (en souvenir de cet horrible crime), où ses domestiques parvinrent à s'en emparer. (Grosson : *Almanach historique de Marseille;* Marseille, 1776. In-18°. — Gaufridi, baron de Trets : *Histoire de Provence*; Aix, 1694, tome I. — Ruffi : *Histoire de Marseille;* Marseille, 1696, tome I.)

Cet homme remarquable, comme citoyen et comme magistrat, avait épousé à Marseille, par contrat du 3 février 1570, damoiselle Jeanne de Bouquin, fille de noble Bernardin de Bouquin (1). Dans un accord avec son beau-père en 1577, il est appelé Anthoine Lenche, tandis qu'il signe Antonio Lencio. De son mariage il eut quatre enfants, savoir :

1° Thomas, qui suit;

2° Antoine de Lenche, époux de noble Louise de Villages, fille de César de Villages, premier consul de Marseille en 1599, qui s'était uni, le 22 mars 1584, à damoiselle Madeleine de Covet ou Cauvet, fille du baron de Trets. Louise de Villages

(1) De Bouquin : *de gueules, à deux pals fascés d'or et de sable.* Roch de Bouquin, cité dans le Rôle des nobles de Marseille, dressé en 1693, appartenait à cette ancienne famille noble.

avait un frère aîné : Jean-Baptiste, mort le 2 mars 1728, à l'âge de 100 ans, qui fut l'auteur des marquis de la Salle. — Armoiries : *d'argent, à un cœur de gueules enfermé dans un double delta ou deux triangles entrelacés de sable ;*

3° Marguerite DE LENCHE, mariée à Marseille, par contrat du 19 mars 1586, à Jean-Paul DE FORESTA, seigneur de Castelar, conseiller du Roi (1) ;

4° Jeanne DE LENCHE, unie à Marseille, par contrat du 26 août 1592, à Henri DE RIQUETTI, écuyer, seigneur de Mirabeau de Beaumont, etc. Parmi les témoins de l'acte figurent la future, qui signe Jano DE LENCHE, et son frère, Antonio LENCIO. Honoré de Riquetti laissa un fils : Thomas de Riquetti, en faveur duquel la terre de Mirabeau fut érigée en marquisat après que Louis XIV, roi de France, eut reçu l'hospitalité dans l'hôtel de Linche, dont les restes sont connus aujourd'hui sous le nom d'*Hôtel de Mirabeau*, sur la place de Lenche, à Marseille. C'est de lui que descendait directement Honoré-Gabriel de Riquetti, comte de Mirabeau, le célèbre orateur de l'Assemblée Constituante, décédé à Paris le 2 avril 1791 (2).

Quatrième degré.

IV. Noble Thomas DE LENCHE ou DE LINCHOU, IIe du nom, natif de Marseille, écuyer, fut maintenu dans sa noblesse par jugement rendu sur l'enquête déjà mentionnée. Il acquit, le 30 octobre 1596, de messire Louis-François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, les place, terre et seigneurie de Moissac, sises près de Tavernes, en Provence, moyennant la somme de 20,000 écus *(Titre original)*.

Au mois d'octobre 1603, il fut nommé *Intendant au faict de la guerre* avec Antoine de Forbin-Gardanne. En 1619, il était capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances du Roi, capitaine d'une des galères de Sa Majesté, gouverneur du *Bastion de France* en Afrique, dont son cousin Thomas DE LENCHE, Ier du nom, avait été le fondateur, et mestre de camp d'un régiment. Il avait épousé à Pont-Saint-Esprit, par contrat du 1er novembre 1596, damoiselle Louise D'ORNANO (3), fille de très haut et très puissant seigneur Alphonse d'Ornano, maréchal de France, lieutenant général du Roi en Dauphiné

---

(1) DE FORESTA : *pallé d'or et gueules, à la bande de gueules brochant sur le tout.*

(2) DE RIQUETTI : *d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une demi-fleur de lis du même, défaillante à dextre et florencée d'argent, et en pointe de trois roses du même.*

(3) D'ORNANO : *Ecartelé : aux 1er et 4e, de gueules, à la tour donjonnée d'or ; aux 2e et 3e, d'or, au lion de gueules, au chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.*

et en Guienne, et de Marguerite de Pontevès. De cette union vint un fils unique :

Cinquième degré.

V. Alphonse de Lenche ou de Linche, seigneur de Moissac, gentilhomme ordinaire de la chambre de Gaston, duc d'Orléans, en 1626 et 1628, épousa à Aups, par contrat du 22 juin 1631, damoiselle Marguerite de Blacas, fille de Scipion de Blacas (1), seigneur d'Aups, Villepeys, Vérignon et autres lieux, et de dame Louise de Castellane de Montméjan.

Alphonse de Lenche laissa de cette union trois enfants, savoir :

1° Scipion de Lenche, seigneur de Moissac, entra en qualité d'officier dans le régiment des gardes-françaises et fit partie du détachement de ce corps qu'on fit passer en Candie sous le commandement du duc de Navailles. Il s'y distingua tout particulièrement lors de la grande sortie que les assiégés firent sur les Turcs et à l'assaut qu'ils soutinrent. Scipion de Lenche fut gratifié par brevet royal du 12 février 1672 d'un Ayde-Majorité des gardes-françaises et reçu en mars dans cet emploi. Pendant la campagne du roi dans les Pays-Bas, surtout au siège de Maestricht, il donna de si grandes marques de son activité, de sa bravoure et de sa vigilance que Louis XIV, après la prise de cette ville, le promut au grade de cornette des mousquetaires. Il remplit avec distinction et vaillance son nouvel emploi, en 1674, au siège de Besançon et à l'attaque du fort de Saint-Étienne, de même qu'à celui de Valenciennes en 1677. Après l'assaut donné à cette place, il y entra le deuxième, fit prisonnier un colonel, marcha droit au pont d'Anzin où il tint ferme avec sa petite troupe contre les ennemis qui marchaient à lui, et fit braquer une de leurs propres pièces de canon contre eux. Cette défense permit aux mousquetaires de le rejoindre et de marcher ensemble à la prise de Valenciennes.

Pour récompenser une si belle action, le roi lui envoya immédiatement un brevet de Mestre-de-camp (colonel), daté du 29 mars 1677, mais il ne jouit pas longtemps de cette faveur. A la tête de deux compagnies, il marcha avec le duc d'Orléans, frère du roi, sur Cassel, où se livra une bataille restée célèbre, fit des prodiges de valeur, combattit lui-même à pied et tailla en pièces les ennemis cachés derrière les haies.

Après cet exploit, il remontait à cheval, lorsque les escadrons ennemis revenant à la charge tirèrent trois ou quatre salves de très près et le blessèrent mortellement (1677). Scipion de Lenche fut regretté de toute l'armée et du roi même

---

(1) De Blacas : *d'argent, à l'étoile à 16 rais de gueules.*

(2) De Romieu : *d'or, à une bourse de pèlerin houppée d'azur et chargée d'une coquille d'argent.*

qui connaissait et appréciait son mérite militaire. (S. L. Le Pippre de Neufville, *Abrégé chronologique et historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la maison du Roi et de toutes les troupes de France*; Liège 1734.)

2° Jeanne DE LENCHE, dame DE MOISSAC (qui signait DE LINCHE), fut mariée par contrat passé à Marseille, le 29 avril 1665, à noble Louis DE ROMIEU, seigneur de Fos, fils de Jean de Romieu, commissaire général de la marine du Levant, et de Marguerite de Forbin; elle eut de lui un fils : messire Charles DE ROMIEU (2) qui fit, le 9 juin 1687, ses preuves de noblesse pour être reçu page du roi dans sa Petite-Écurie, sous la charge du marquis de Beringhen.

Elle testa à Marseille, le 7 août 1699 (1).

3° César, qui a continué la descendance.

Sixième degré.

VI. César DE LINCHE ou DE LINCHOU, né vers 1640, était décédé avant le 12 mai 1715, comme on le voit par la teneur du contrat de mariage de son fils Morice ci-après; il épousa noble demoiselle Anne DORIA ou D'ORIA (2), d'une famille noble fixée à Marseille et à Gênes, déjà alliée à la maison DE LINCHE, en 1592, par le mariage de Jeanne DE LINCHE avec Honoré de Riquetti de Mirabeau, petit-fils de Jeanne Doria, et il eut d'elle les enfants ci-après :

1° Maurice, qui suit;

2° François DE LENCHE ou LINCHE, qui fut parrain en 1720 de son neveu François-Thomas, et dont on ignore la destinée.

Septième degré.

VII. Maurice ou Morice LINCHOU, né vers 1680, capitaine, s'unit à Marseille, par contrat du 12 mai 1715, à demoiselle Catherine ROUX (3),

(1) La terre de MOISSAC, de l'ancien diocèse de Riez, a appartenu tour à tour aux Castellane, aux Blacas, aux DE LINCHE, aux Grimaldi de Regusse, aux d'Esmivy et enfin aux de Coriolis, qui la possédaient au moment de la Révolution.

(2) DORIA : *coupé d'or et d'argent, à une aigle couronnée de sable, becquée et membrée de gueules, brochant sur le tout.* En 1693, François DORIA VENTO LA BAUME et Gaspard DORIA figuraient sur le Rôle des nobles de Marseille. En septembre 1720, messire François-Joseph DORIA, baptisé à Tarascon, le 4 novembre 1702, fils de noble Etienne DORIA et de Marthe de Colet de la Viselède, fit les preuves de noblesse requises pour être agréé et reçu page du Roi dans sa Petite-Écurie.

(3) ROUX : *d'argent, à trois pals de gueules, à une bande d'azur brochant sur le tout, clouée de trois clous d'or, chargée sur les croisés de trois besants d'or.*



fille de Raphaël Roux et de demoiselle Catherine Bonnet. De ce mariage il laissa quatre enfants, savoir :

1° François-Thomas de Linche ou Linchou, qui naquit à Marseille, le 1er avril 1720. Il passa en Orient, où il s'attacha, en qualité de secrétaire, à la fortune du prince Constantin Racowitza qui, hospodar de Moldavie en 1752, avait passé ensuite en Valachie en la même qualité, et s'était exilé à Lemnos, par suite des intrigues des Fanariotes et de Rodolphe Cantacuzène. François-Thomas de Linche travaillait en secret au rétablissement du prince, lorsque sa correspondance ayant été interceptée, on saisit une lettre qui le compromettait au plus haut degré envers la Porte Ottomane. Il fut décapité dans le sérail, par ordre et sous les yeux du sultan Mustapha III, le 14 mai 1760. M. de Hammer, dans son *Histoire de l'Empire Ottoman*, ajoute que M. de Vergennes, ambassadeur de France à Constantinople, demanda en vain satisfaction de la mise à mort de Linchou, qui avait pris part aux menées du prince de Moldavie Racowitza, alors exilé à Lemnos ; on lui répondit que ce n'était pas comme Français, mais comme boyard moldave convaincu de coupables manœuvres, qu'il avait subi la punition de ses intrigues.

2° Magdeleine de Linche, née à Marseille, le 6 mars 1722. Son nom est écrit Linche dans le registre baptistaire de la paroisse Saint-Laurent, de même que celui de son père.

3° Jean-Baptiste, qui suit ;

4° Joseph-Marie Linchou, né en 1728, mort de la peste à Constantinople où il résidait depuis plus de vingt ans, le 9 juillet 1778.

Huitième degré.

VIII. Jean-Baptiste Linchou, né le 26 mars 1726, à Marseille, passa avec ses frères, à Constantinople, puis se fixa, après la décapitation de son frère, à Bucarest, où il devint secrétaire particulier du prince régnant Ypsilanti, et gouverneur des jeunes princes ses fils. Il épousa à Bucarest dame Marie Hodivoyano, mourut le 30 août 1780 et fut inhumé à l'église catholique de cette ville. De ce mariage est né le fils qui suit.

Neuvième degré.

IX. Philippe de Linche (Lens, en langue roumaine qu'on prononce Lenche), grand-vistiar de Valachie, naquit à Bucarest en 1779. Il entra dans l'administration gouvernementale de la principauté, et y occupa successivement les postes de directeur général du département de l'Intérieur, de ministre contrôleur des Finances et de juge suppléant au Divan suprême,

deuxième section (conseiller à la cour de Cassation). Après le mouvement révolutionnaire de 1821 qui restitua aux Moldo-Valaques le droit d'avoir des princes régnants de leur nation, Philippe DE LINCHE fut un des sept boyards mandés par la Sublime-Porte comme candidats à la dignité d'Hospodar. Le choix du Sultan se porta sur Grégoire Ghika, l'un d'eux.

Par décision du 23 septembre 1821, le très vénérable patriarche Anthème le créa Grand Justicier du trône œcuménique de Constantinpole. En considération des services qu'il rendit à son pays pendant l'occupation des armées russes, il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir, le 21 février 1831, et commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas, par ukase du 5 juin 1834. De son mariage conclu, en 1807, avec dame Élisabeth BALOTESKA CARPÉNISSANKA, il a laissé les enfants ci-après :

1° Constantin DE LINCHE, né le 13 septembre 1810, et marié le 30 janvier 1838, à Sultane BALATCHANO. Il mourut à Paris en 1853; laissant : Philippe DE LINCHE, élève de l'école d'Etat-Major de Paris, décédé à Menton.

2° Alexandre DE LINCHE, né le 14 juillet 1812, décédé à Vienne en 1874. Il a épousé, en 1849, demoiselle Alexandrine PHILIPPESCO, fille du grand vornik Jean Philippesco, dont il a eu :

A. Philippe DE LINCHE DE MOISSAC, né en 1850, décédé en 1855 ;

B. Alexandre DE LINCHE-PHILIPPESCO DE MOISSAC, né en 1851, s'engagea comme volontaire, en 1877, pendant la guerre de l'Indépendance contre les Turcs, fut décoré devant Plevna de l'ordre du Mérite militaire, de la main du prince Charles de Hohenzollern (aujourd'hui roi de Roumanie), commandant en chef de l'armée russo-roumaine d'investissement. En 1878, il obtint le brevet d'officier de cavalerie. M. DE LINCHE entra ensuite dans la diplomatie, où il a rempli les fonctions de secrétaire de légation à Vienne et de Chargé d'Affaires du royaume de Roumanie à Saint-Pétersbourg. Il est chevalier de l'ordre impérial et militaire de Saint-Georges, de l'Étoile de Roumanie avec glaives, de la Couronne de Roumanie, de Charles III d'Espagne, etc.

3° Jean-Baptiste DE LINCHE, né le 8 septembre 1813, décédé à Bucarest en 1865, fut honoré du titre héréditaire de comte par SS. le Pape Pie IX; il s'unit à Hélène FLORESCO, fille du grand vornik Emmanuel Floresco, qui lui a donné trois enfants :

A. Oscar DE LINCHE DE MOISSAC, né en 1849, s'est engagé comme volontaire en 1877 dans l'armée russo-roumaine et a été décoré de l'ordre du Mérite militaire sous les murs de Plevna. Nommé sous-lieutenant en 1878, il est actuellement capitaine de réserve d'infanterie et fonctionnaire supérieur du Ministère des affaires étrangères de Roumanie, chevalier de l'Ordre de Saint-Georges, etc. ;

B. Zoé DE LINCHE, née en 1847 ;

C. Anne DE LINCHE, née en 1850.

4° Manuel de Linche, né le 17 novembre 1814, mort le 26 novembre 1831;

5° Nicolas de Linche, né le 1er juin 1816, mort à Bucarest en 1884;

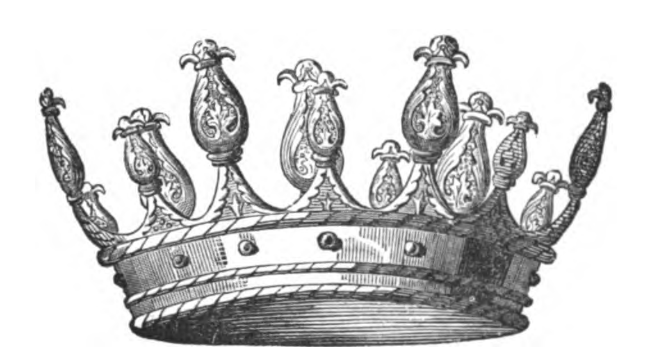
6° Georges de Linche, né le 23 novembre 1820, officier de cavalerie, décédé à Bucarest en 1887. Il épousa en 1849 demoiselle Zoé Slatiniano, dont il eut :

A. Jean de Linche-Slatiniano de Moissac, né en 1853, qui s'unit en 1888 à Madame Zoé Costa-Foro, fille de Constantin Braïloï, ancien ministre de la Justice du Royaume de Roumanie;

B. Joseph de Linche de Moissac, né en 1854, décédé en 1859;

7° Alcibiade de Linche, né le 27 mars 1824, mort à Paris le 29 mars 1843;

8° Hélène de Linche, née le 22 novembre 1817, mariée le 4 octobre 1835, à Constantin Wacaresco, fils du grand-ban Théodore Wacaresco, ministre du Département de l'Intérieur et président du Conseil des ministres de Valachie en 1842, etc., et de Marie princesse Ghika, décédée à Bucarest en 1845.

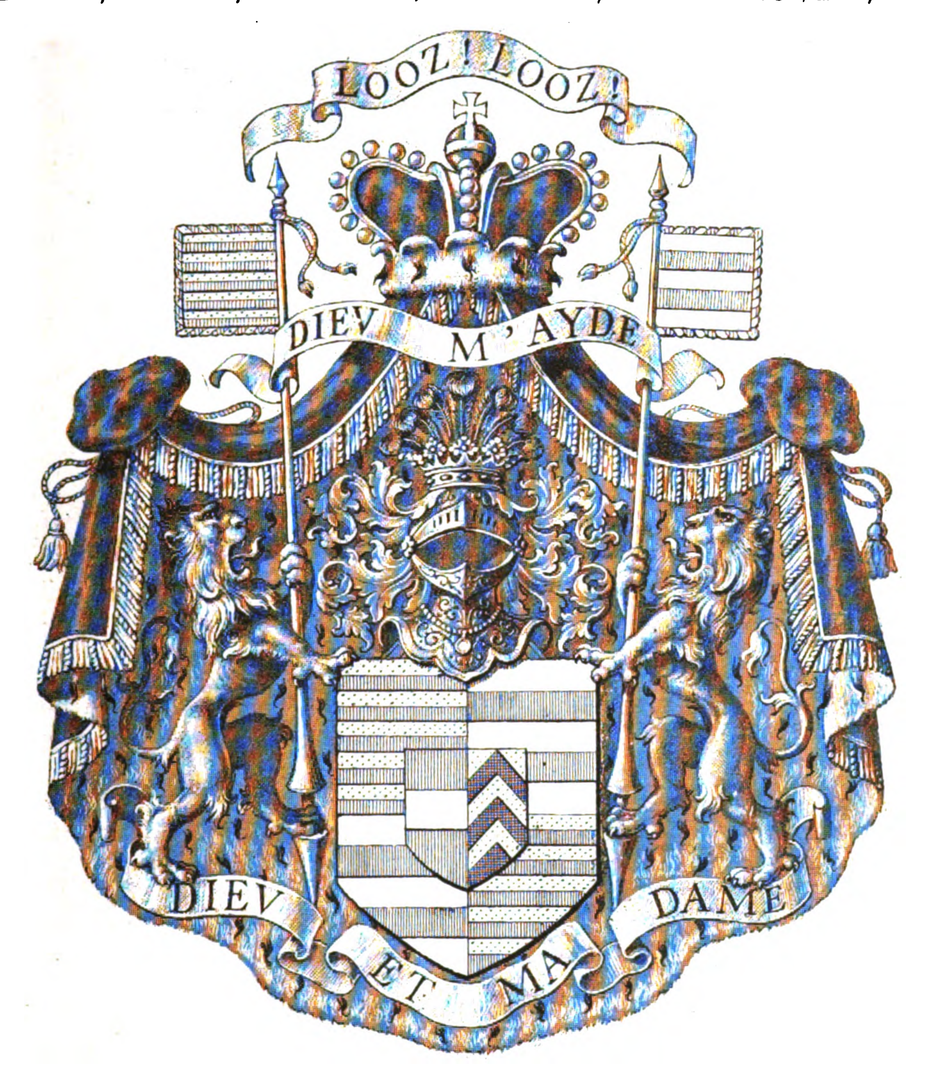


PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX. — 20734-5-8.

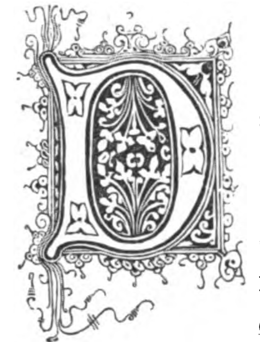
DE LOOZ-BLOCK

BELGIQUE ET PAYS-BAS

PRINCES ET DYNASTES D'EXTRACTION; PRINCES DE LOOZ ET DU SAINT-EMPIRE; PRINCES ET COMTES DE BLOCK; SEIGNEURS DE RODENBURG, D'ESSCHE, D'HEYNE, DE ZANDE, D'AALSCHOOT, DE PÉERBOOM, DE WATRELOOS, ETC., ETC.



ARMES : *Écartelé: aux 1 et 4, burelé d'or et de gueules de dix pièces* (LOOZ); *aux 2 et 3, d'argent, à deux fasces de gueules* (BLOCK). Sur le tout, *parti : au 1*er*, de gueules, à la fasce d'argent* (Hesbaye-Lotharingie); *au 2*e*, chevronné d'or et de sable de six pièces* (Hainaut ancien). *Deux casques d'or, timbrés de couronnes à cinq fleurons.* — CIMIERS : 1° *Un panache de sept plumes d'autruche de gueules* (LOOZ); *lambrequins d'or et de gueules;* 2° *Un vol coupé alternativement d'argent et de gueules* (BLOCK); *lambrequins d'argent et de gueules.* — CRI : LOOZ! LOOZ! — SUPPORTS : *deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, tenant chacun une bannière, celle à dextre aux armes de* LOOZ, *celle à sénestre aux armes de* BLOCK. — DEVISES : 1° Dieu et ma Dame (LOOZ); 2° Dieu m'ayde (BLOCK). *Manteau de pourpre, doublé d'hermines, frangé d'or, sommé de la couronne de prince du Saint-Empire.*



De sang royal, et sortie comme les ducs de LOTHIER et de BRABANT, dont sont issus les landgraves et grands-ducs de HESSE, des comtes de HAINAUT de la première race, ducs de HESBAYE et premiers ducs de LOTHARINGIE, la Maison souveraine DE LOOZ est l'une des plus anciennes de l'Europe et se rattache à la fois par le grand Duc Régnier, son aïeul, petit-fils de l'Empereur Lothaire, et par le comte Emmon I[er], fils d'Emma de NAMUR et petit-fils d'Ermengarde de FRANCE, aux troncs illustres des rois et empereurs CARLOVINGIENS et de SAXE et d'Alfred le Grand, roi d'ANGLETERRE.

Il y a plus de neuf cents ans que Raoul, chef de cette Maison, fils cadet de Régnier II, comte de HAINAUT, et d'Alix de BOURGOGNE, sœur de Raoul, roi de FRANCE, hérita de la Hesbaye propre et succéda dans le comté de Looz et la haute avouerie de l'évêché de Liége, la fille aînée de l'Église (1), aux descendants d'Oger le Danois, créé premier comte de ce pays par l'Empereur Charlemagne, en l'an 801. Ses successeurs y ajoutèrent, au XII[e] siècle, le comté de REINECK, en Allemagne, l'un des quatre grands burgraviats de l'Empire, et, au XIII[e], le comté impérial de CHINY.

A ces États, il convient d'ajouter, quoique possédés éphémèrement, les comtés de VALENCIENNES et de BRUGERON; les comtés de HOLLANDE et de ZÉLANDE avec la seigneurie de FRISE, échus à Louis II, par son mariage avec Ada, fille unique et héritière du comte Thiérry VII, morte sans enfants, en 1205, et la principauté de NICOMÉDIE, en Bythinie, donnée à Thiérry de Looz par l'Empereur Baudouin de CONSTANTINOPLE, avec la charge de grand sénéchal de l'Empire.

Enfin, citons encore le comté d'AUDENARDE, plus tard châtellenie; le comté immédiat de HORNES, relevant de celui de Looz; le comté de DURAS et l'avouerie de SAINT-TROND; les comtés de MONTAIGU, de CLERMONT et de ROCHEFORT, avec l'avouerie de DINANT; le burgraviat de MAYENCE et l'avouerie d'ASCHAFFENBOURG, ainsi que quantité d'autres seigneuries importantes qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Si, aux États et domaines particuliers qui précèdent, nous ajoutons avec l'auteur des « *Quelques notes sur les Princes de Looz-Block* », que

(1) F. G. de Hofmann, *Recherches sur le légitime gouvernement des comtés de Looz, d'Horne et de Nyel*, troisième édition, 1799, p. 75.

« la Maison de Looz a eu l'insigne honneur de compter son chef, le
» comte Arnould VII, au nombre des princes belges que l'Empereur
» Frédéric II, fils de l'Empereur Henri VI et petit-fils du grand
» Empereur Frédéric Barberousse, par charte de l'an 1241, remercia
» de leur fidélité envers lui, son fils et le Saint-Empire, en les quali-
» fiant *ses princes et féaux et la gloire de sa couronne impériale,* et
» de voir également le comte Arnould VIII de Looz et de Chiny,
» petit-fils de ce dernier, parmi les princes qui, en 1308, se portèrent
» sur les rangs avec le duc Jean II de Brabant, les comtes Henri IV
» de Luxembourg, Jean II de Namur, Gérard de Juliers et Guy de
» Flandre (plus tard comte de Namur sous le nom de Guy II), pour
» être élevés à la dignité impériale, il sera facile, comme le fait
» remarquer cet auteur, de se convaincre de la très grande illustration
» dont jouissaient, au moyen âge, les princes de cette Maison. »

Sans vouloir nous étendre plus longuement sur l'éclat que jetèrent à cette époque les comtes de Looz, soit par leurs alliances avec la plupart des Maisons souveraines d'alors, soit par la part considérable qu'ils prirent aux grands événements qui agitèrent l'Occident, il n'est cependant pas sans intérêt de dire ici qu'ils sont du nombre rare des princes qui, avec les comtes de Namur et de Louvain, se trouvèrent légitimement investis, à titre de représentants directs, de tous les droits compétents à Charles de France, duc de Basse-Lorraine, et *jure sanguinis* roi de France, en sa qualité d'héritier mâle du roi Louis V, son neveu (1), mort empoisonné, en 987, à l'âge de vingt et un ans. Enfin, de rappeler également que l'illustre Maison, qui occupe depuis plus de sept cents ans le trône de Bavière et a donné les Empereurs Louis V et Rupert à l'Allemagne, est issue de la princesse Agnès de Looz, fille du comte Louis Ier et femme d'Othon de Wittelsbach, créé duc de Bavière par l'Empereur Frédéric Barberousse, en l'an 1180, après la proscription de Henri le Lion.

Il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé, de donner pour le moment une filiation complète des princes de la Maison souveraine de Looz, dont le chef s'intitulait Comte par la grace de Dieu « *Dei gratia comes de Los* ou *Dei gratia illustris comes de Loyn* », et don les membres inscrits au nombre des princes, sur les anciennes matricules de l'Empire et qualifiés « *Hauts hommes, nobles et féaulx cousins* »

(1) Quelques notes sur les Princes de Looz-Block. Bruxelles, 1888, *Appendice*, pp. 96 et 97.

par les empereurs d'Allemagne et les rois de France, furent honorés, dès le XIe siècle, de la qualité de *patrice* ou de *sénateur romain*, laquelle « *ne se conféroit hors Rome qu'aux Roys et Princes de grande remarque et noblesse* » (1), de cette Maison, disons-nous, qui a résumé toutes les dignités, toutes les illustrations, et dont les revers ne sauraient faire oublier l'éclatante gloire qui couvre son berceau.

Notre but se borne à la publication de la généalogie de la branche HUGOLINE, celle des princes de BLOCK, depuis Arnould IV jusqu'à nos jours, et dont les droits, à l'occasion d'un procès récent, ont été dûment établis devant la Cour suprême de Belgique (2).

Ces princes, petits-fils de Saint Arnould, duc de Mosellane et ensuite évêque de Metz, de Charlemagne, le grand Empereur d'Occident, et du grand duc Régnier, qui commandait aux deux Lorraines, c'est-à-dire les provinces situées entre le Rhin, la haute Meuse, l'Escaut et la mer, ces princes comptent parmi leurs ancêtres directs, depuis Saint Arnould jusqu'à Hugues de LOOZ-BLOCK, *cinq empereurs :* Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire Ier, Charles le Chauve et Henri l'Oiseleur; *six rois :* Pépin le Bref, Louis le Bègue, Charles le Simple, Louis d'Outremer, Alfred le Grand et Édouard l'Ancien; *sept ducs :* Anchise ou Anseghise, Pépin d'Herstal, Charles-Martel, Hildebrand, Régnier au long Col, Richard Ier de Bourgogne et Charles de France, frère du roi Lothaire; enfin, *dix comtes souverains, princes de l'Empire :* Giselbert de Mansuarie, Albon de Mons, Théodoric de Lomme, dit le Magnanime, Régnier II de Hainaut, Albert Ier de Namur, Raoul, Louis, Othon, Emmon Ier et Arnould IV de Looz.

Les sérénissimes princes de LOOZ-BLOCK, princes et dynastes d'extraction, princes nés du SAINT-EMPIRE, princes et comtes de BLOCK (3), vassaux des ducs de Lothier et de Brabant, et des comtes de Flandre, de Hollande et de Gueldre, seigneurs de Rodenburg, d'Essche, d'Heyne, de Zande, d'Aalschoot, de Péerboom et autres domaines, ont pour chef Hugues de LOOZ-BLOCK, fils du prince Jean de Looz et de Sophie de LIMBOURG, et petit-fils du comte régnant Arnould IV et d'Aleide de DIEST.

Comme nous l'établirons plus loin, les princes de LOOZ-BLOCK se

(1) François Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, tome Ier, chap. VI, p. 38.

(2) Voy. le mémoire cité plus haut : *Quelques notes sur les Princes de* LOOZ-BLOCK.

(3) En raison de leur extraction et les lois de l'ancien empire germanique, dont les comtes souverains de Looz, leurs ascendants directs, masculins et légitimes, étaient grands feudataires.

sont divisés au XVe siècle en deux lignes principales, connues sous les noms de *Ligne Blanche* et de *Ligne Rouge.*

La *Ligne Blanche* (aînée) a pour fondateur le prince Jean III, et a formé au XVIIe siècle les branches hollandaise et belge actuelles : celle d'Étienne III, qui perpétua la *Ligne Blanche* et celle de Josse, qui est le chef de la *Ligne Noire.*

La *Ligne Rouge* (cadette), éteinte au XVIIIe siècle, s'est propagée en Frise et a pour auteur le prince Thomas, frère puîné de Jean III.

FILIATION

I. Arnould IV, prince et comte souverain de Looz, comte ou duc de HESBAYE, PRINCE DE L'EMPIRE et haut-avoué de l'évêché de Liége, fils d'Emmon Ier et d'Ermengarde de HORNES, épousa Aleide de DIEST, dame héritière de Ghoër, de Berlo, de Corswarem, etc., sœur d'Arnould, prince et sire de Diest, et mourut en 1120. Arnould fut l'un des plus fidèles appuis de l'Empereur Henri IV, et laissa de son union :

1° Arnould V, prince et comte souverain de Looz, etc., mort en 1150, monta sur le trône après le décès de son père et contracta alliance avec Agnès, sœur d'Othon, duc de BAVIÈRE. On doit à ce prince la fondation de la célèbre abbaye d'Averbode, établissement qu'il dota de grands biens en 1132 et 1135 ; il propagea la ligne aînée de l'illustre Maison de Looz, dont est sortie la branche d'AGIMONT, héritière féodale et légitime des couronnes de Looz et de Chiny après le décès de Louis III, mort en 1336 sans postérité de la princesse Marguerite, fille de Thibaud II, duc de Lorraine, et d'Isabeau de Rumigny, et qui se vit évincée de la succession par ce prince, au profit de son neveu Thierry de Heinsberg, fils aîné de sa sœur Mathilde, et frustrée dans ses droits (et à son extinction la ligne puînée, nonobstant les réclamations renouvelées par celle-ci à différentes époques, et de nos jours encore au Congrès de Rastadt) par les princes-évêques de LIÉGE, lesquels étendirent leur domination sur le comté de Looz, après une guerre sanglante de trente ans, faite à la faveur des compétitions soulevées par le testament arbitraire de Louis III.

2° Jean, chef de la ligne puînée de la Maison de Looz, encore existante, qui va suivre;

3° Gérard, dont il ne nous est parvenu que le nom;

4° Théodoric ou Thiérry, sire de Hornes, chef de la ligne moyenne de la Maison de Looz, décédé en 1147, épousa Ermengarde, fille de Henri, comte et sire de CUYCK, et sœur d'André, évêque et seigneur d'Utrecht, prince de l'Empire. Théodoric est la tige des sires, comtes et princes DE HORNES, grands-veneurs héréditaires du Saint-Empire, dont la branche principale s'éteignit en 1763, par la mort du prince Maximilien-Emmanuel, et desquels procèdent les sires de Perwez (seconde race), de Cranendonck, de Brouhèse, etc.



5° Henri, sire de STEYVOORT et chef de la ligne cadette de la Maison de Looz, connue sous le nom de Steyvoort, aujourd'hui éteinte ;
6° Régnier (René ou Renaud), chanoine de Saint-Lambert, à Liége, et prévôt de Fosses (1131), mort en 1140;
7° Sophie, mariée au duc de HONGRIE.

II. Jean, prince DE Looz et du SAINT-EMPIRE, chef de la ligne puînée de la Maison de Looz et tige de la branche connue plus particulièrement depuis son fils Robert sous le nom de BERLO, reçut en apanage les seigneuries de Ghoër, de Berlo, de Corswarem, etc., et prit alliance avec Sophie, princesse de la Maison ducale de Limbourg, fille de Robert, sire de Stein ou d'Oberstein, et de Lucie de Nassau. Il est mentionné avec sa femme et ses père et mère Arnould IV et la princesse Aleide, dans une charte de son fils Robert, cité plus haut, datée du château fort de Berlo, l'an 1180, et relative à un bénéfice fondé par ce dernier, à l'article de la mort, en l'église de Corswarem. Le prince Jean laissa de son union avec Sophie de LIMBOURG :

1° Robert, prince de Looz et du SAINT-EMPIRE, sire de Berlo, de Ghoër, de Corswarem, etc., qualifié *Miles*, scella en 1135, avec son frère Hugues, également qualifié *Miles*, une charte de son oncle Arnould V, relative à la fondation de l'abbaye d'Averbode, et s'unit à Marie, fille d'Arnould, prince et sire de DIEST. Robert dota l'église de Corswarem et mourut en 1180. Il propagea les sires et comtes de BERLO, éteints en 1837, lesquels donnèrent naissance à la branche ducale de CORSWAREM (ci-devant princes de RHEINA-WOLBECK), ainsi qu'à celles des sires de FRÉSIN (première race), éteinte dans les mâles en 1380;
2° Hugues, tige de la branche princière de BLOCK, qui suit.

III. Hugues, Ier du nom, prince DE Looz et du SAINT-EMPIRE, chef des princes de Looz-BLOCK, sire de Rodenburg, de Block et autres lieux, qualifié *Miles*, scella en 1135, avec son frère Robert, comme nous l'avons relaté plus haut, la charte de son oncle Arnould V, relative à l'abbaye d'Averbode, et contracta alliance avec Hedwide ou Hedwige, fille héritière de Lambert, sire de RODENBURG, en Flandre, lui-même frère cadet de Robert II et d'Hacket Ier, princes et burgraves de Bruges et fils du burgrave Erembauld, l'un des principaux chefs belges qui accompagnèrent à la première croisade Godefroid de Bouillon et Robert de Jérusalem.

Hugues Ier, connu d'abord sous le nom de BERLO ou de BERLE, à cause de sa résidence première au château fort de ce nom, fut un des plus illustres chevaliers de son temps et dut à sa grande vaillance le

surnom de Block, donné plus tard à une de ses terres (1) et conservé depuis à sa postérité. Il prit une part active à l'établissement de Thiérry d'Alsace sur le trône de Flandre, et se croisa avec ce prince et Louis VII, roi de France, après la fameuse assemblée de Vézelay (1147). On le trouve mentionné dans un document contemporain de 1128 et dans des chartes de 1134, 1138, 1140, 1147, 1151, 1153 et 1164, parmi les plus puissants seigneurs féodaux et hauts barons de Flandre, qualifiés « Princes » sur les monuments des XIIe et XIIIe siècles.

Hedwide de Rodenburg donna à Hugues de Looz-Block les deux fils suivants :

1° Gérard, Ier du nom, qui suit;
2° Jean, surnommé *le Rempart*, qualifié Miles, prit la croix à Valenciennes, en 1201 (V. S.), et accompagna à la quatrième croisade Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, couronné empereur de Byzance en 1204.

IV. Gérard, Ier du nom, prince de Looz et du Saint-Empire, sire de Block, d'Essche, d'Heyne, de Zande, d'Aalschoot, etc., épousa Ade de Voorne, des burgraves de Zélande, et signa le traité conclu à l'intervention des comtes de Looz et de Juliers entre Henri le Guerroyeur, duc de Lothier et de Brabant, et Othon de Nassau, comte de Gueldre, au sujet du différend soulevé entre ces deux princes par l'élévation de Thiérry, frère du comte d'Are, à l'évêché d'Utrecht. en 1198.

Il scella encore, entre autres documents, une charte de l'an 1203 (V. S.) de Henri de Voorne, son parent, et laissa pour héritiers :

1° Guillaume, Ier du nom, qui va suivre;
2° Arnould, sire d'Essche, mentionné dans des chartes de 1232 et 1243, contracta alliance avec Marguerite, fille de Gautier, sire de Termonde, et d'Alix de Rosoy, dont un fils :
   A. Gautier, abbé-seigneur de la puissante et antique abbaye de Saint-Bertin, IIe du nom, comte d'Arques, pair de Flandre et sire de Poperinghe, où il fit élever en 1290 les églises de Notre-Dame et de Saint-Jean, fut appelé sur le trône abbatial en 1278, après l'abdication de Jean IV, et décéda en 1294, au moment où le Pape Boniface VIII venait de monter sur la chaire de Saint-Pierre. Cet illustre prélat, qui compte au nombre de ses prédécesseurs à la même dignité Baudouin le Chauve, comte de Flandre, et son fils Adolphe, seigneur de Thérouane et comte de Boulogne, a été inhumé dans la superbe basilique de Saint-Bertin, sous une pierre bleue portant son image revêtue des insignes pontificaux. Son cercueil a été retrouvé lors des fouilles pratiquées en 1844, et est déposé au musée archéologique de Saint-Omer.
3° Hugues, sire de Watreloos.

(1) Block-Saint-Laurent (en flamand : *Sint-Laureyns-ten-Block*), primitivement, *Block* ou *ten Block*, aujourd'hui Saint-Laurent, au nord d'Eecloo et près de la frontière zélandaise (Belgique).

V. Guillaume, I[er] du nom, prince de Looz et du Saint-Empire, sire de Block, d'Heyne, de Zande, d'Aalschoot, etc., s'unit à Béatrix, fille de Thiérry, sire de Béveren et de Dixmude. Il se trouva avec ses frères Arnould et Hugues à la fameuse journée de Bouvines et fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-André, près Bruges, et de celle d'Oost-Eecloo, à laquelle il céda cinquante bonniers de bruyères, sis à Aalschoot.

Guillaume I[er] est cité dans des chartes ou documents de 1239, 1240 et 1241, et laissa de son mariage avec Béatrix de Béveren :

1° Gautier, I[er] du nom, qui suivra ci-après;
2° Hugues, attaché au parti de Guillaume II de Hollande, élu roi des Romains en 1247 et couronné Empereur à Aix-la-Chapelle, en 1248, à la sollicitation du Pape Innocent IV, qui venait d'excommunier Frédéric II.

VI. Gautier, I[er] du nom, prince de Looz et du Saint-Empire, sire de Block, d'Heyne, d'Aalschoot, etc., *Miles*, épousa Isabeau, fille de Hugues, sire de Stéelant. Il se rangea avec son frère du côté des d'Avesnes, dans la lutte de ceux-ci contre les Dampierre (1253), et est qualifié « *Noble Seigneur* » par Marguerite de Constantinople, dans un document de l'an 1279, ayant trait à son fils Guillaume II, rentré en Flandre après l'apaisement de cette querelle. Gautier I[er] fut père de :

1° Giselbert ou Guy, I[er] du nom, prince de Looz et du Saint-Empire, sire de Block, d'Heyne, d'Aalschoot, etc., *Miles*, scella en 1292, avec son frère Guillaume II, Florent de Hollande, Jean de Hainaut, Thiérry de Clèves, Henri IV de Luxembourg, plus tard Empereur sous le titre de Henri VII, Éverard de Katzenelnbogen, Arnould VIII de Looz, Godefroid de Vianden, Guillaume de Hornes, Godefroid II de Berlo, dit Pinchart de Frésin, et autres princes et grands seigneurs, tous qualifiés « *Miles* » et « *Illustres comtes et barons* », l'acte de prise de possession du siège épiscopal de Cambray par Guillaume de Hainaut.
2° Guillaume, II[e] du nom, qui suivra plus loin;
3° Jean, sire de Péerboom, etc., marié à Catherine de Ryswyck et après le décès de celle-ci, chanoine de Sainte-Pharaïlde, à Gand. Il fut père de :
   A. Jean II, sire de Péerboom, excommunié en 1331;
   B. Arnould, exilé en 1330;
   C. Gilles, cité dans un document de 1328.
4° Gautier, né au château de Bouchaute vers 1255, mort en 1318, docteur en théologie de l'Université de Paris et abbé de la fameuse abbaye des Dunes en 1284, dignité à laquelle il fut élevé par l'entremise de Guy de Dampierre comte de Flandre; puis ambassadeur de Robert III, dit de Béthune, fils et successeur de Guy, près le Pape Jean XXII. Ce prélat s'acquit une grande renommée par l'étendue de ses connaissances et l'éclat de ses vertus, et gît dans son église abbatiale, près le maître-autel.

VII. Guillaume II, prince de Looz et du Saint-Empire, sire de Block, etc., *Miles*, scella en 1292, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus,

avec son frère Giselbert et autres princes et puissants seigneurs, tous qualifiés « *Miles* », et « Illustres comtes et barons », la charte de prise de possession du siège épiscopal de Cambray par Guillaume de Hainaut. Il signa encore, en 1273, avec les principaux seigneurs flamands, une charte de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et s'unit à Jeanne DE BORSSELEN, qui lui donna :

1° Guillaume III, prince DE LOOZ et du SAINT-EMPIRE, sire DE BLOCK, etc., qualifié *Miles* et *Monseigneur* dans les documents de l'époque, haut bailli de Cassel et conseiller de Louis, comte de Flandre et de Nevers, mort sans postérité mâle d'Adelise, fille de Jean, sire D'HUELEBRUGH. Guillaume III DE BLOCK fut un des plus célèbres chevaliers de son temps et est mentionné dans des chartes de 1297, 1300, 1317, 1320, 1327, 1329 et 1334.
2° Baudouin, Ier du nom, qui va suivre;
3° Erembauld (1), membre de l'illustre collège du Franc, presque sans interruption, de 1311 à 1325, assista au couronnement de l'Empereur Henri VII et fut l'un des fondés de pouvoirs de la mémorable assemblée du Franc, tenue à Ostende, le 28 septembre 1322, aux fins de se concerter avec les villes de Gand et de Bruges, sur les moyens à employer pour conserver la liberté du pays. Il avait épousé Marguerite, sœur de Baudouin, sire DE DUDZÉELE, dont il eut :
    A. Jean, également membre du collège du Franc, en 1331, puis de 1339 à 1345 et en 1349;
    B. Baudouin, aussi membre du même collège, en 1340 et 1341.
4° Gautier, religieux à l'abbaye de Saint-Bertin, mort en 1334.

VIII. Baudouin, Ier du nom, prince DE LOOZ et du SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né en 1274, mort en 1330, contracta alliance avec Élisabeth, fille de Jean, sire DE CUINGHIEN ou Coyeghem, de la puissante famille des châtelains de Courtray, chevalier et l'un des Vingt-Six du Sénat de la noble cité de Gand en 1301.

Baudouin Ier fut appelé à faire partie du même Conseil, en 1314 et 1317, et laissa de son union avec Élisabeth DE CUINGHIEN :

1° Jean, Ier du nom, qui suit;
2° Guillaume, né en 1302, mort après 1356, fut d'église. Louis de Male, comte

---

(1) Les comtes actuels DE DUDZÉELE réclament pour chef Erembauld DE BLOCK, qu'ils appellent erronément *Jean Errembault, dit Bloc*, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par les chartes et autres documents authentiques de l'époque, et notamment par la liste des membres du Franc de Bruges, depuis 1228, publiée en 1850 dans le tome septième (2e série) du « *Précis analytique des documents que renferme le dépôt des Archives de la Flandre-Occidentale à Bruges* », pp. 31 et suivantes.

Sans vouloir discuter ici le plus ou moins de fondement de cette origine, il convient, cependant, de faire remarquer que la généalogie de ces comtes, dressée en 1760 par le bénédictin Dom Caffiaux et publiée *in extenso* par le baron de Reiffenberg, dans son « *Recueil héraldique* », et en partie dans l' « *Annuaire de la noblesse de Belgique* » de 1854, p. 79, n'est malheureusement qu'une compilation absolument inexacte de données historiques incomplètes. De là, la filiation fantaisiste et chronologiquement impossible que leur fait Dom Caffiaux du XIe au XVe siècle tout au moins (Voy. d'ailleurs : « *La Noblesse belge* », annuaire de 1891, première partie, p. 56, ainsi que les « *Notices généalogiques tournaisiennes* » par le comte P. du Chastel de la Howarderie, tome II, pp. 312 et 594).

de Flandre, l'employa dans plusieurs missions délicates et notamment à la remise de Vilvorde et de ses dépendances, à la suite de la guerre par lui faite en Brabant, au sujet de l'héritage de la princesse Marguerite, sa femme, dame d'Anvers et de Malines ;

3° Élisabeth, abbesse D'OOST-ÉECLOO, décédée en 1346.

IX. Jean, Ier du nom, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., naquit en 1300 et mourut en 1350. Il fut, comme son père, membre du fameux Conseil des Vingt-Six, en 1346, et s'unit à Marie D'AXEL, dont il eut les fils suivants :

1° Jacques, Ier du nom, qui suit ;

2° Jean, né en 1329, décédé en 1401, prieur des Augustins, à Gand.

X. Jacques, Ier du nom, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né en 1325, mort en 1361, également l'un des Vingt-Six, en 1348, épousa Alix DE GHISTELLES, qui lui donna :

1° Herman, Ier de nom, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., qualifié *Miles*, né en 1348, décédé en 1402 sans descendance de Jacqueline, sœur d'Arnould DE GAVRE, sire d'Escornaix. Herman Ier DE BLOCK fut un noble et puissant chevalier : il combattit à Roosebéek et assista, en 1384, avec le roi de France, les princes du sang et les grands du royaume, ainsi que nombre de princes et grands seigneurs étrangers, aux noces de Guillaume de Hainaut et de Marguerite de Bourgogne et de Jean de Bourgogne avec Marguerite de Hainaut, célébrées avec une pompe et une magnificence extraordinaires en l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambray. Un document contemporain, de l'abbé de ce monastère, range Herman parmi les « *principaux grands seigneurs* » venus à cette solennité où, « *y eubt molt grant Noblesse, telle que jamais nul onck veit ensaulement* (1) » ;

2° Baudouin, IIe du nom, qui sera mentionné plus loin ;

3° Corneille, né en 1352, tué en Frise, à la journée dite de Cuivre, en 1396 ;

4° Hugues, né en 1353, qualifié *chevalier* par le prince Albert DE BAVIÈRE, dans un document de l'an 1385, également tué à la journée de Cuivre, en 1396 ;

5° Jean, né en 1354, mort en 1398, épousa Cornélie DE LIXANDER, dont :

A. Giselbert ou Guy, qualifié chevalier, naquit en 1372 et mourut en 1410. Il s'était marié à Alexandrine, fille d'Alexandre DE VAERNEWYCK (2), chevalier, sire DE BOST, aujourd'hui ROOBORST,

(1) Au nombre des princes ou grands seigneurs cités par ce prélat, relevons, outre le sire de Block, les noms illustres des ducs de Bourbon, de Berry et de Bourgogne, du comte de Valois, du prince d'Autriche, des ducs de Lorraine, de Bavière, de Bretagne, de Bar, de Berg et de Lunebourg, du marquis de Bade, des comtes de Namur, d'Eu, de Boulogne, d'Alençon, de La Marck, de Guise et de Roucy, du prince d'Orange, du vicomte de Rohan, des sires d'Oisy, d'Albret, de Hornes, de Montmorency, de Clisson, de Coucy, de Nesle, de Heinsberg, de la Trémouille, d'Arschot, de Ligne, de Vergy, de Craon, de Ghistelles, de Gavre, de Gaesbéek, de Bouchout, d'Egmont, de Renesse, de Fauquemont, d'Arckel, de Masmines, de Bréderode et de Wesemael (Voir Jean le Carpentier, *Histoire de Cambray et du Cambrésis*, *MDCLXIV*, première partie, p. 115, et quatrième partie, contenant les preuves, pp. 51 à 54).

(2) WARKÖNNIG, dans son *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques*, tome II, § XXXIV, pp. 235 et 236, en parlant des fiefs considérables et des châteaux fortifiés (en flamand *Stéenen*, châteaux en pierre, donjons), que possédaient dans les villes de Flandre la haute noblesse, ajoute : « Tels étaient à » Gand les VARNEWYCK, les WENEMAR, qui occupaient des manoirs ou châteaux portant le nom de leur famille. » On voit encore à Gand quelques anciens donjons de ces puissants vassaux, entre autres celui d'un fils du » châtelain de Gand, appelé Gérard le Diable ».

au pays d'Alost, commissaire au renouvellement des lois, en 1381, etc., et de Jeanne d'Utenhove, fille de Nicolas, chevalier, et de Wolfa de Marches. Giselbert et Alexandrine gisent au milieu de la chapelle de l'hôpital de Saint-Aubert, à Gand, sous une grande pierre bleue, ornée de leurs armes et quartiers, et laissèrent pour héritiers :

AA. Jean, mort, en 1449, haut-bailli de la ville et pays d'Oudenbourg, époux de Marguerite de Stavele, des vicomtes de Furnes, dont une fille :

AAA. Cornélie, décédée le 3 janvier 1489, femme de Josse-Tristan d'Halluin ou Halewyn (1), sire d'Uytkerke et de Buggenhout, veuf en premières noces d'Isabeau de Maldeghem et frère de Philippe, mort sans postérité d'Anne de Merode.

Josse-Tristan d'Halluin mourut le 23 mai 1474 et fut enterré avec Cornélie de Block, en l'église d'Oudenbourg. Il était fils de Guillaume, chevalier, sire d'Uytkerke, de Watervliet, etc., mort le 14 mai 1455 (2), capitaine et grand-bailli de Bruges et conseiller du duc de Bourgogne et de Marguerite Bonin, et petit-fils de Roland, sire d'Halluin, gouverneur de Réthel, et de Marguerite de Bruges de la Gruthuse.

BB. Cornélie, unie à Baudouin III, prince de Looz-Block, son cousin sous-germain, né en 1405, mort en 1468, fils de Giselbert II, l'un des Vingt-Six, et d'Ojarde, fille de Philippe de Masmines, sire d'Écke. Cornélie mourut en couches du second de ses fils, en 1436.

B. Siger, né en 1374, commissaire de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, au renouvellement des lois en Flandre, en 1405, et également l'un des Vingt-Six en 1407, 1413 et 1420, mort en 1426, sans laisser de descendance de Marguerite Bette;

C. Artuwin, né en 1376, décédé en 1428, religieux dominicain à Gand.

6° Élisabeth, abbesse de Groenenbriele, en 1384, décédée en 1406.

XI. Baudouin II, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc., né en 1350, mort en 1423, fils puîné de Jacques Ier et d'Alix de Ghistelles, fut, comme son frère Herman, un noble et valeureux chevalier. Il se trouva aux journées de Névèle, de Roosebéek et de l'Écluse, et contracta alliance avec Liévine, fille de Hugues, sire de Lembeke, dont un fils :

---

(1) « La terre et seigneurie de Halewin, dit l'Espinoy, dans ses *Antiquitez et Noblesse de Flandres*, Douay, » 1631, p. 117, tient rang de bannière en Flandres, et les seigneurs de ceste noble famille ont de tout temps » esté riches et puissans, et comme les héritiers se sont alliez au Royaume de France, ledit Roy a érigé le » tiltre de ceste noble terre en Pairie et Duché dudit Royaume, et le Seigneur porta sa bannière armoyée » *d'argent, à trois lyons rampans de sable, couronnez d'or, armez et lampassez de gueulle.* »

(2) M. J. Gailliard, dans ses *Ephémérides brugeoises*, p. 353, donne la description du magnifique tombeau de ce seigneur, enterré aux Augustins, à Bruges.

XII. Giselbert ou Guy II, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., chevalier, né en 1374, décédé en 1425, membre du Conseil des Vingt-Six en 1400, 1405 et 1410, épousa Ojarde, fille de Philippe DE MASMINES, chevalier, sire d'Éecke. Giselbert II se comporta vaillamment à la sanglante bataille d'Othée et combattit en Picardie avec le duc de Bourgogne (1411). Il eut pour héritiers :

1° Baudouin, IIIe du nom, qui suit ;
2° Philippe, né en 1406, mort en 1424, sans avoir pris d'alliance ;
3° Henri, né en 1408, décédé en 1477, religieux dominicain à Gand.

XIII. Baudouin III, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., chevalier, né en 1405, prit, à l'exemple de ses ancêtres, une part honorable aux guerres de son temps et mourut en 1468. Il s'était allié à Cornélie, sa cousine sous-germaine, morte en couches du second de ses fils, en 1436, fille de Giselbert, prince DE LOOZ-BLOCK, qualifié chevalier, et d'Alexandrine de Vaernewyck. Il fut père de :

1° Jean II, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., chevalier, né en 1433, tué devant Nancy. en 1477, conseiller de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, épousa Jacqueline, fille de Nicolas TRIEST, chevalier, dont un fils :
A. Jean, prieur des Dominicains, à Gand, mort en 1527.
2° Corneille, Ier du nom, qui suit :

XIV. Corneille, Ier du nom, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né en 1436, l'un des Vingt-Six en 1475, tué à la bataille de Guinegate, en 1479, avait épousé Liévine SERSANDERS, de l'illustre Maison de Luna, qui lui donna les cinq enfants ci-après :

1° Jean, IIIe du nom, qui va suivre, chef et fondateur de la LIGNE BLANCHE *(aînée)*;
2° Thomas, Ier du nom, chef et fondateur de la LIGNE ROUGE *(cadette)*, dont la filiation sera donnée après celle de son frère Jean III;
3° Pierre, né en 1474, premier abbé mîtré de Tronchiennes, près Gand (1514-1544), seigneur de S'Gravenstalle, de Méerdonck et autres lieux, commissaire impérial au renouvellement des lois, en Flandre, en 1519, 1523, 1535 et 1539, mort à Mons le 19 septembre 1544.
Ce prélat fut en grande estime près de l'Empereur Charles-Quint, qui l'honora de son amitié et l'employa dans les affaires de l'État. Il est enterré en l'église abbatiale de Tronchiennes, dans le chœur, près du maître-autel, sous une pierre bleue portant une inscription fort élogieuse et ornée des armes de l'abbaye, parties de la concession à lui octroyée par l'Empereur en témoignage de sa gratitude (1).
4° Jacques, né en 1478, décédé en 1537 sans postérité de Gertrude DE VAERNEWYCK.

---

(1) Cette concession, *de gueules, à la clef d'argent, accompagnée en chef de deux roses du même*, fut depuis adoptée comme brisure par la Ligne Rouge (cadette), qui en partit l'écu de ses armes anciennes.

5° Catherine, née en 1475, morte en 1530, donnée en mariage à Jean DE HOLLE ou VAN DEN HOLLE, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fils de Liévin et de Jeanne Reyphins et petit-fils de Louis de Holle, Grand-Bailli de Furnes, commissaire au renouvellement des lois, en Flandre, en 1421, et fondateur du couvent de Melle, près Gand, et de Marguerite Bette.

XV. Jean III, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., chef et fondateur de la LIGNE BLANCHE des princes DE BLOCK de la Maison DE LOOZ, né en 1460, fut blessé à la prise de Thérouane. Il assista, en 1520, à Aix-la-Chapelle, au sacre de l'empereur Charles-Quint et devint membre du célèbre conseil des Vingt-Six, en 1527. Jean III s'était uni à Élisabeth DE VAERNEWYCK, sœur de la précédente, et mourut en 1532, laissant de son mariage :

1° Jean, IV[e] du nom, cité ci-après;
2° Corneille, né en 1491, mort en Frise, en 1535, sans avoir pris d'alliance;
3° Henri, né en 1493, épousa Antoinette DE BAENST, de la Maison de Cadsant, et décéda en 1538, ayant eu une fille de cette union :
   A. Josine, mariée : 1° en 1540, à Nicolas D'UTENHOVE, chevalier, Grand-Bailli d'Ypres, décédé le 2 mars 1555, fils de Raphaël, seigneur de Termost, et d'Anne de Marselaer, dont trois filles : Antoinette, Marie et Anne D'UTENHOVE, qui eurent belle et grande postérité; 2° à Roland D'ÉECHOUTE, de l'illustre Maison de Grimberghe, mort sans descendance.
4° Élisabeth, née en 1489, morte en 1550, femme de Georges DE MAELCAMP.

XVI. Jean IV, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né en 1488, Grand et Souverain Doyen et Capitaine-général des milices de la puissante et noble cité de Gand, en 1530, commissaire au renouvellement des lois, en Flandre, en 1530 et 1534, fit, comme son père, partie des Vingt-Six en 1532 et 1535, et mourut en 1541. Il avait pris alliance : 1° avec Élisabeth CLEUTERINC, issue d'une très ancienne famille noble de Gand; 2° avec Marguerite D'ONYNS, dite D'AIX; 3° avec Marguerite DE STOPPELAERE, décédée sans postérité.

Jean IV DE BLOCK laissa de ses deux premières femmes :

Premier lit :

1° Liévin, I[er] du nom, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., tué en Artois, en 1557, au commencement des hostilités entre la France et l'Espagne, s'était allié à Élisabeth JOORIS, qui lui donna les quatre enfants qui vont suivre et convola en secondes noces avec Étienne DE MÉERLAN, dont elle divorça :
   A. Philippe, I[er] du nom, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., capitaine dans le corps des bandes d'ordonnances, combattit avec bravoure à Saint-Quentin et à Gravelines, sous le duc de Savoie et Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, et décéda en 1566. Il s'était uni à : 1° Anne DE SCHOONBÉEK, fille

de Hugues, des seigneurs de Schoonbéek au comté de Looz, sortis de la Maison d'Hamal, et d'Élisabeth Braeckelmans; 2° Barbe DE BLAYE, morte en 1574, fille de Gilles, des seigneurs de ce nom, et de Barbe de Tollenaere. Philippe Ier eut de ses deux femmes :

Premier lit :

AA. Élisabeth, donnée en mariage à Charles DE LA FONTAINE.

Second lit :

BB. Gilles, Ier du nom, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., mort jeune, en 1582, sans avoir contracté d'alliance.

B. Corneille, décédé en 1576, sans hoirs d'Anne MOREL, des seigneurs de Tangry, de la Maison de Rumilly;

C. Claire, unie à Liévin D'HERDE, mort en 1579;

D. Élisabeth, femme de Philippe MOERAERT, noble flamand.

2° Élisabeth, mariée à Jean DE WAELBROUCK, seigneur d'Houthage, décédé en 1558, fils de Jean, seigneur d'Houthage, de Clembrugghe, etc., et d'Anne de Scèneville, sa première femme. Élisabeth eut de cette alliance trois filles : Jeanne, Pétronille et Anne DE WAELBROUCK, qui laissèrent grande postérité et portèrent le quartier DE BLOCK, des comtes DE LOOZ, dans les plus illustres chapitres et collèges d'Allemagne et des Pays-Bas.

Deuxième lit :

3° Pierre, mort avant 1559;
4° Jean, également décédé avant cette date;
5° François, Ier du nom, qui va suivre;
6° Charles, mort sans avoir pris d'alliance;
7° Georges, mort sans descendance de Georgine DE MUYSHOLLE;
8° Jeanne, femme de Roland DE L'ESCAUT, dit van der Schelden, fils unique de Jean, des seigneurs de Grymares.

XVII. François, Ier du nom, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., épousa Jeanne VAN DEN BROUCKE, de la Maison noble de ce nom, et se retira en 1567, pendant les troubles religieux, avec sa femme et ses enfants, dans les terres qu'il possédait au pays d'Alost.

Il est rappelé dans des actes de 1598, 1608, 1618 et 1619, se rapportant à ses fils François II et Étienne Ier, et fut chargé de la tutelle des enfants mineurs de ses frère et sœur consanguins, Liévin et Élisabeth, ainsi qu'il résulte de divers documents des années 1559, 1560 et 1561, parmi lesquels un relief de fief de la Cour féodale de Deynze, scellé de son sceau. François Ier est encore cité, entre autres, dans une pièce de 1560, relative à la succession de ses neveux Jean, Pierre et Jeanne VAN DEN BROUCKE, et laissa de son union :

1° François II, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., mort sans descendance;
2° Étienne, Ier du nom, qui suit :

XVIII. Étienne, Ier du nom, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., contracta alliance avec Marie D'HOLLANDRE et vécut dans ses terres, éloigné, comme la plupart de ses descendants, de la Cour et des affaires publiques. Il est mentionné dans divers actes de 1608, 1613, 1615, 1618, 1619, 1620 et 1627, et est rappelé dans d'autres documents de 1642, 1647 et 1664, relatifs à son fils Jean V et aux enfants de ce dernier. Étienne Ier assista au mariage de Jean V avec Madeleine DE BOCK, et tint sur les fonts baptismaux son petit-fils Étienne II, né à Zèle, en 1615. Il fut père de :

1° François III, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., s'unit à Pétronille JANSSENS, des seigneurs de Bisthoven, dont quatre enfants : Étienne, Gilles, Laurent et Jacqueline, et assuma la tutelle des enfants mineurs de son frère Jean V, au décès de leur mère, en 1641;
2° Jean, Ve du nom, qui va suivre;
3° Gilles, mort le 12 décembre 1641, laissant un fils, Jean, de son alliance avec Jeanne DE BRUNE.

XIX. Jean V, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., mourut à Termonde le 19 mars 1664. Il avait épousé : 1° à Zèle, le 28 octobre 1614, Madeleine DE BOCK, décédée le 29 octobre 1641, fille de Jean et d'Amelbergue d'Hane; 2° à Saint-Nicolas (Waes), le 26 juillet 1642, Élisabeth BEYENS, veuve douairière de Jean Pauwelaert, de la famille noble de ce nom, et fille de Pierre, conseiller à l'Amirauté, et de Marguerite de Coninck, dont :

Premier lit :

1° Étienne II, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né à Zèle le 22 octobre 1615, mort à Lokeren en 1706, s'allia le 28 octobre 1640 à Anne DE STROOPERE. Il est cité, avec son frère et ses sœurs, dans différents actes relatifs à la succession de son père;
2° Jean, VIe du nom, mentionné ci-après;
3° Marie, née le 16 août 1617, donnée en mariage, le 14 mai 1640, à Jean DE COOLEGHEM, fils de Jean, des seigneurs de Cooleghem-lez-Sinay, au pays de Waes, sortis de la Maison d'Oyenbrugghe;
4° Amelbergue, née le 11 janvier 1620, femme de Pascal DE GOETHEM;
5° Élisabeth, née le 17 septembre 1622, unie à Adrien ARNOULD, baron et premier marquis de Hoensbroeck, seigneur de Béringen, de Schellebelle, de Wanzele, etc., chancelier et maréchal héréditaire des duché de Gueldre et comté de Zutphen, remarié à Dorothée-Henriette de Coutereau, fille de Robert, seigneur de Westmael, etc., et de Marguerite de Wassenaer, dont postérité;
6° Jeanne, née le 25 janvier 1625, morte jeune.

XX. Jean VI, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né à Zèle le 10 octobre 1629, mort à Termonde le 1er octobre 1706. Il s'était marié : 1° le 6 août 1651, à Marie PAUWE-

LAERT, fille de Jean et d'Élisabeth Beyens, qui précèdent, dont postérité; 2° le 23 avril 1695, à Josine DE LINDEN ou VAN DER LINDEN, décédée sans enfants. Du premier lit vinrent :

1° Jean VII, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né le 15 décembre 1651, mort le 3 septembre 1691, s'unit, le 17 octobre 1682, à Marie-Pétronille VER SCHRICK ou van der Schrick, décédée le 9 novembre 1689, dont cinq enfants : Jacques-Hyacinthe, Jean-Baptiste, Jean-Dominique, Marie-Anne et une autre Marie-Anne, morts en bas âge;
2° Étienne, IIIe du nom, qui va suivre, et perpétua la LIGNE BLANCHE des princes DE LOOZ-BLOCK;
3° Josse, Ier du nom, chef de la LIGNE NOIRE des mêmes princes, dont la filiation sera donnée après celle de son frère Étienne III;
4° Pierre, né en 1660, mort le 14 avril 1716, prit alliance : 1° le 26 mai 1686, à Marguerite DE REUS, morte en couches le 4 avril 1697; 2° le 17 septembre 1697, à Catherine LE POYVRE, des vicomtes d'Audenarde, décédée le 29 janvier 1726. Il eut de ses deux femmes onze enfants, morts sans postérité ou en bas âge, savoir : Jean-Baptiste, Jean, Étienne, Jean-François, et un autre Jean-François, Marie-Aldegonde, Marie-Marguerite, Anne-Catherine, Marie-Begghe, Marie-Josine et Anne-Marie;
5° Anne, née le 26 juillet 1663;
6° Catherine, née le 10 août 1666.

XXI. Étienne III, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né à Termonde le 23 janvier 1654, contracta alliance : 1° le 17 novembre 1677, avec Jeanne-Marguerite DE MÉERLE, qui mourut le 11 avril 1691; 2° avec Josine VAN DEN EYNDE, décédée le 2 août 1721; 3° le 18 décembre 1721, avec Élisabeth de SCHUYLENBURCH, morte sans lui donner d'enfants. Étienne III fut chargé de la tutelle des enfants mineurs de son frère Josse Ier, au décès de leur mère, Anne de Wynendaele, morte à Grammont le 16 septembre 1711, et décéda lui-même le 3 avril 1734, laissant de ses deux premières femmes :

Premier lit :

1° Jean-Baptiste Ier, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né le 24 septembre 1678, mort le 15 mai 1720 et inhumé en l'église Notre-Dame, à Termonde, le 17 du même mois. Il s'était marié le 29 janvier 1709 à Catherine van den HAUTE, des seigneurs de Séverghem, qui lui avait donné quatre enfants : Étienne-Josse, Ferdinand, Jacques-Joseph et Isabelle-Bernardine, et, devenue veuve, épousa en secondes noces Liévin D'UYTTERSCHOUT;
2° Jacques, né le 27 décembre 1679, décédé à l'étranger;
3° Gaspard-Antoine, né le 9 octobre 1682, marié le 4 décembre 1707 à Marie-Anne ROGGEMAN DE BYGAERDEN, des seigneurs dudit lieu, près Bruxelles;
4° Pierre-Jacques, Ier du nom, qui suit;
5° Jeanne-Marie, née le 10 novembre 1683, morte le 6 août 1685;

Deuxième lit :

6° Paul, né le 7 septembre 1692, mort le 12 décembre de la même année;

7° Hilduard, né le 29 novembre 1693, également mort en bas âge, le 17 mai 1696;
8° Paul, né le 14 novembre 1700, mort à l'étranger, comme son frère Jacques;
9° Catherine, née le 25 novembre 1695, décédée le 20 septembre 1766, donnée en mariage le 3 mars 1720 à Pierre-Antoine Raes, issu de l'illustre Maison de Berthout, mort le 7 octobre 1749, dont postérité;
10° Jeanne-Catherine, née le 4 septembre 1698, morte enfant le 6 novembre 1709.

XXII. Pierre Ier, Jacques, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc., né à Termonde le 8 novembre 1685, prit alliance le 14 avril 1713 à Maximilienne Raes, sœur de Pierre-Antoine, cité plus haut. Elle le rendit père des dix enfants suivants :

1° François-Étienne, né le 6 mars 1715;
2° Jean-Baptiste, né le 5 février 1717;
3° Pierre-Martin-Emmanuel, né le 13 octobre 1719;
4° François IV, Pierre, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc., né le 27 août 1723, épousa le 9 août 1745 Anne-Thérèse de Droogenbroeck, de laquelle trois enfants : Pierre-François, Jeanne-Marie et Marie-Anne, morts sans lignée;
5° Pierre-Dominique, né le 5 juin 1728;
6° Martin-Jean, Ier du nom, cité plus loin;
7° Anne-Marie, née le 8 février 1722;
8° Marie-Caroline, née le 30 octobre 1725, morte au berceau le 21 décembre de l'année suivante;
9° Marie-Catherine, née le 11 avril 1733:
10° Anne-Françoise, née le 16 octobre 1735.

XXIII. Martin Ier, Jean, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc., né à Termonde le 23 juin 1730, s'unit : 1° à Catherine Tricaud, d'une famille originaire de France, morte sans enfants; 2° à Anne-Catherine de Prez, de la très ancienne et noble maison liégeoise de ce nom, qui lui donna :

Second lit :

1° Gabriel Ier, Joseph, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc., né à Bruxelles le 7 août 1753, épousa : 1° le 5 octobre 1773, Pétronille de Bentheim ou Benthem; 2° Romanie Carbonnier de Bauvais, dont :

A. Pierre, né le 6 février 1774, mort au berceau le 26 mars suivant;
B. Jean, né le 26 septembre 1779.
C. Gilles-Joseph, né le 11 juillet 1787.

2° François-Albert, né le 20 septembre 1755;
3° Jean-Joseph, né le 9 février 1757;
4° Charles, né le 3 mai 1759;
5° Alexandre, Ier du nom, qui va suivre;
6° Jean-*François*, né le 3 octobre 1763, mort le 10 juin 1764;
7° Marie-Joséphine-Catherine, née le 18 juillet 1765, morte au berceau.

XXIV. Alexandre, Ier du nom, prince de Looz et du Saint-Empire,

prince et comte DE BLOCK, etc., né à Bruxelles le 2 mai 1761, décéda le 19 février 1832 et contracta alliance à Buyksloot (Hollande), le 14 mai 1786, avec Jeanne-Élisabeth HELMERS, morte le 10 décembre 1810, dont le fils qui suit :

XXV. Alexandre-Martin, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né à Amsterdam le 6 novembre 1798, mort le 5 février 1838. Il s'était marié le 18 septembre 1827 à Hélène DE GRAAF, qui le rendit père de :

1° Antoine-Alexandre-Martin, mentionné ci-après;
2° Prince Alexandre-Marin, né le 28 avril 1836, Consul Général de Turquie à Amsterdam, épousa : 1° à Charlestown (Caroline du Sud, États-Unis de l'Amérique du Nord), Alida MIGNOT, morte en couches, fille de Remy, né à Granville (Normandie), et de Théonie-Marie-Louise DE LA RIVIÈRE ; 2° à Cologne (Allemagne), le 4 août 1868, Hélène FAY, née le 22 juillet 1846, dont :

Second lit :

A. Princesse Alida, née à Nimègue le 25 mai 1869;
B. Princesse Hélène, née à Nimègue le 14 juillet 1871;
C. Princesse Thérèse, née à Amsterdam le 23 octobre 1872;
D. Princesse Anne, née à Amsterdam le 6 décembre 1874.

XXVI. Antoine-Alexandre-Martin, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., chef actuel de la LIGNE BLANCHE des princes DE LOOZ-BLOCK, propriétaire à Stratum (Pays-Bas), né à Amsterdam le 2 décembre 1830, s'unit à Eyndhoven, le 14 avril 1856, à Louise-Constance MIGNOT, de Charlestown, sœur de la précédente, née le 16 août 1837, de laquelle il a eu :

1° Prince Alexandre-Adolphe-Remy, né à Eyndhoven le 11 décembre 1856, marié le 24 janvier 1888 à Joséphine-Marie-Léonarde-Antoinette DE MOLL, née le 18 avril 1859, dont une fille : Louise-Antoinette-Alexandrine-Sophie, née le 18 avril 1889;
2° Prince Adolphe-Achille-Clodomir, né à Eyndhoven le 16 mai 1858, décédé à Stratum le 20 décembre 1887, sans avoir pris d'alliance ;
3° Prince Antoine-Alexandre-Henri, né à Eyndhoven le 13 août 1860, mort le 20 juin 1861;
4° Prince Henri-Chrétien-*Antoine*, né à Eyndhoven le 5 février 1864, lieutenant d'infanterie au service des Pays-Bas;
5° Prince Fortuné-*Adrien*-Louis, né à Eyndhoven le 9 octobre 1868 ;
6° Prince *Remy*-Louis, né à Eyndhoven le 5 décembre 1870 ;
7° Prince *Louis*-Marie-Antoine, né à Stratum le 7 décembre 1878 ;
8° Princesse *Louise*-Adolphine-Théonie-Hélène, née à Stratum le 26 septembre 1874, et y décédée le 1er janvier 1878.

LIGNE NOIRE

XXI. Josse, Ier du nom, prince DE Looz et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc. (troisième fils de Jean VI et de la princesse Marie), fondateur de la LIGNE NOIRE des princes de Looz-Block, né à Termonde le 26 janvier 1657, mort à Grammont le 26 mai 1732, et enterré dans la grande église de cette ville, dite de Saint-Barthélémi, épousa : 1° Anne DE WYNENDAELE, décédée le 16 septembre 1711 ; 2° le 7 janvier 1712, Adrienne DE HAEZELER, morte sans postérité. Josse Ier laissa de sa première union les neuf enfants suivants, lesquels eurent pour tuteur, au décès de leur mère, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le prince Étienne III, leur oncle, chef de la LIGNE BLANCHE :

Premier lit :

1° Chrétien, né le 16 août 1690, mort jeune ;
2° Pierre-*Bernard*, né le 29 novembre 1694, prieur du couvent des Chartreux, à Anvers, décédé le 14 juin 1774 ;
3° Adrien, Ier du nom, prince DE Looz et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né le 21 octobre 1696, s'unit à Catherine DE HOORDE, morte sans lui donner d'héritiers et fit son testament le 9 août 1764. Il mourut le 17 mai 1767, et est enterré en l'église Saint-Barthélémi de Grammont ;
4° Jean-*François*, Ier du nom, qui suit ;
5° Pierre-*Martin*, né le 14 mai 1706 ;
6° Liévine-Joséphine, née le 1er août 1693, mariée : 1° à Liévin DE CAUWENBERGHE ; 2° à Jean DE DRIESSCHE, dont quatre filles ;
7° Jeanne-Françoise, née le 24 août 1698, morte jeune ;
8° Jeanne-Marie, née le 3 octobre 1699, religieuse, décédée le 6 août 1758 ;
9° Adrienne, née le 9 avril 1701, morte jeune.

XXII. Jean-*François*, Ier du nom, prince DE Looz et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né à Grammont le 4 juillet 1704, prit alliance : 1° à Bruxelles, le 4 février 1731, avec Marguerite DE SMET ; 2° avec Marie-Thérèse DE SMET, sœur de la précédente. François Ier mourut à Grammont le 20 août 1764, laissant la tutelle de ses enfants mineurs à son fils aîné François II, et gît également en l'église Saint-Barthélémi. Il fut père de :

Premier lit :

1° Bernard-Jean, né le 24 février 1733, mort jeune ;
2° Jean-*François II*, prince DE Looz et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né le 1er août 1735, chargé à la mort de son père de la tutelle de ses frères et sœur mineurs consanguins Arnould, Jean et Josine, comme il appert d'un acte du 9 août 1769, relatif à la succession de leur oncle Adrien Ier, décédé sans postérité ;
3° Jeanne-Martine, née le 12 janvier 1732.

Second lit :

4° Ferdinand-François, né le 15 mars 1738; 5° Emmanuel, né le 31 décembre 1739; 6° Joseph, né le 13 août 1742; 7° Arnould, né le 11 juillet 1744; 8° Jacques-Joseph-Nicolas, né le 5 décembre 1747, mort jeune; 9° *Jean*-François, Ier du nom, qui va suivre; 10° Anne-Thérèse, née le 15 septembre 1741, morte jeune; 11° *Josine*-Françoise, née le 3 août 1750.

XXIII. Jean Ier, François, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né à Grammont le 28 janvier 1754, était mineur au décès de son père François Ier, arrivé le 20 août 1764, et eut pour tuteur, ainsi que nous venons de le dire, son frère aîné François II, selon l'acte rappelé ci-dessus du 9 août 1769, relatif à la succession d'Adrien Ier. Il s'unit à Marie-Thérèse, fille de Pierre MOLENYSER, issu des seigneurs de Lorimier-lez-Wervicq, lesquels avaient donné un grand-bailli à la ville de Gand, en 1422, des conseillers des ducs de BOURGOGNE et autres personnages de distinction, et de Pétronille de Weyméersch. Jean Ier eut les six enfants cités ci-après :

1° Arnould, né le 10 août 1782, mort jeune;
2° *Jean*-François, né le 26 juin 1784, décédé sans postérité;
3° François, né le 16 juin 1786, mort jeune;
4° Joseph, Ier du nom, mentionné ci-dessous;
5° Arnould, né le 8 décembre 1790, également mort sans descendance;
6° Anne, née le 10 août 1782, sœur jumelle de l'aîné des fils.

XXIV. Joseph, Ier du nom, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., né à Grammont le 19 mars 1788, décédé le 19 décembre 1864, épousa le 1er mai 1811 Marie-Anne, fille de Louis-Albert RYNVAEN et de Marie-Catherine-Pétronille Wallaert, des anciens seigneurs de Winghene, née le 11 mars 1788, morte le 25 janvier 1866. Joseph Ier eut de cette union :

1° Eugène-François, qui suit;
2° Anne-Thérèse, née le 1er juillet 1814, morte en bas âge;
3° Josine-Françoise, née le 21 octobre 1816, aussi décédée en bas âge.
4° Barbe-Thérèse, née le 18 décembre 1818.

XXV. Eugène-François, prince DE LOOZ et DU SAINT-EMPIRE, prince et comte DE BLOCK, etc., chef actuel de la Ligne Noire des princes de Looz-Block, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique, membre des Académies royales des Beaux-Arts d'Anvers et d'Amsterdam, etc., né à Grammont le 14 mai 1812, contracta alliance : 1° le 17 juin 1841 avec Isabelle, fille de Jean DE BOUCHOUT, des illustres seigneurs et hauts barons de Bouchout, près de

Bruxelles (1), sortis de la maison de Crainhem, et de Marie-Christine de Bossenbergh, décédée sans postérité le 4 juin 1850; 2° le 21 août 1852 avec Stéphanie-Jeanne, fille de Pierre-Emmanuel Dielman, d'une ancienne famille originaire d'Allemagne, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bois-le-Duc (Pays-Bas), et d'Isabelle-Liévine Dekens, et petite-fille de Pierre-Emmanuel et de Catherine Spanoghe, de la famille noble de ce nom, née à Gand le 5 janvier 1826, dont :

Second lit :

1° Prince Eugène-Joseph-Léonard, né à Bruxelles le 4 juin 1853, mort à Weltevreden (Indes-Orientales néerlandaises), sans avoir pris d'alliance, le 31 décembre 1882;
2° Prince Georges-Jean-Guillaume, né à Bruxelles le 23 août 1854, capitaine d'infanterie au service de Belgique;
3° Prince Édouard-Albert-Benoît, né à Schaerbéek, le 17 mai 1864;
4° Princesse Stéphanie-Marie-Anne-Isabelle, née à Schaerbéek le 14 février 1856, décédée le 14 avril 1868;

LIGNE ROUGE

(ÉTEINTE)

XV. Thomas, Ier du nom, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc. (fils puîné de Corneille Ier et de la princesse Liévine), fondateur de la Ligne Rouge *(cadette)* des princes de Looz-Block, aujourd'hui éteinte, né en 1462, s'unit à Marguerite de Straten, morte en 1512, et décéda en 1491. Thomas Ier eut de cette alliance :

1° Pierre, mort sans lignée, avant 1514;
2° Jacques, Ier du nom, mentionné plus loin;
3° Liévin, mort avant 1533, sans laisser de descendance de Marguerite de Croock, fille de Liévin, gentilhomme flamand, et de Liévine d'Utendale, remariée à Christophe de Tollenaere;
4° Jean, Grand et Souverain Doyen et Capitaine-général des milices de la noble et puissante cité de Gand, en 1538 et 1539, et l'un des ambassadeurs que députa cette ville vers la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, au sujet des subsides extraordinaires réclamés par celle-ci pour faire face aux guerres entreprises par l'Empereur Charles-Quint, s'aliéna le peuple par son opposition à la faction redoutable, dite des « *Cressers* », lors des troubles qui éclatèrent en 1539. S'étant retiré à Bruxelles, les rebelles mirent sa tête à prix pour la somme de six cents florins carolus d'or, s'emparèrent de ses biens et les vendirent au profit de la commune insurgée. Jean de Block ne rentra en Flandre qu'après l'apaisement de cette sanglante révolte et mourut en 1553, laissant de l'union qu'il avait contractée avec Anne de Troyes :

(1) Le château fort de Bouchout, qui donna son nom à cette antique famille, est un des plus beaux spécimens de l'architecture féodale et sert actuellement de résidence à la princesse Charlotte de Belgique, veuve de l'infortuné Maximilien Ier, empereur du Mexique.

A. Michel, tué en 1552, dans la guerre de Lorraine, sous les murs de Metz, sans avoir pris d'alliance;
B. Marguerite, unie à André d'Oxelaere, décédé en 1556, dont quatre filles : Liévine, Élisabeth, Marguerite et Piéronne d'Oxelaere;
C. Barbe, donnée en mariage à Gérolphe de Moor, dont une fille : Catherine.

5° Liévine, morte jeune;
6° Barbe, femme de Jean de Sésyn, dit *le Vieux*, commissaire au renouvellement des lois, en Flandre, en 1536, mort en 1544;
7° Agathe, morte jeune.

XVI. Jacques, Ier du nom, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc., contracta alliance avec Catherine de Schrevel et décéda en 1533, après avoir laissé la tutelle de ses enfants à son frère Jean, qui précède. Il fut père de :

1° Baudouin, Ier du nom, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc., mort en 1568, épousa Jeanne de Bibau, qui décéda en 1572, s'étant remariée à Paul de Coster, dit Costerius, sorti d'une branche cadette de l'antique Maison de Straten, Baudouin Ier signa à Gand, en 1557, avec son frère Thomas et Charles d'Oxelaere, un acte relatif à la succession des enfants de Marguerite de Block, veuve d'André d'Oxelaere, et eut de son union avec Jeanne de Bibau :
A. Étienne, dont la tutelle fut confiée, au décès de son père, à son oncle Thomas, selon actes de 1568, 1570 et 1572;
B. Jean, lequel eut également pour tuteur son oncle Thomas;

2° Thomas, mort en 1594, dans un âge très avancé, sans laisser d'enfants de son mariage avec Catherine, fille de Jean-Baptiste Névelinck et de Marguerite de Deynze. Il assuma, ainsi qu'il vient d'être dit, la tutelle des deux fils de son frère aîné Baudouin Ier, décédé en 1568, et signa en 1573, avec sa mère et sa sœur Piéronne, un acte passé devant le Sénat de Gand et transmis au Conseil de Frise, par lequel il déléguait à son frère Jean Ier et à Amel de Bloemendal, époux d'Ermengarde van der Burch, la tutelle des enfants de son frère cadet Jacques, mort en Frise, la même année;

3° Jean, Ier du nom, qui va suivre;

4° Jacques, décédé en Frise, en 1573, contracta alliance avec Marie van der Burch, née en 1539, fille de Daniel, des anciens comtes de Réthel, et de Catherine de Loo, dont :
A. Daniel, docteur en droit, etc., mort le 7 juillet 1617, épousa Cunéra, fille d'Arnould Buyserogge et de Gertrude van Béest, morte le 25 décembre 1594. Daniel laissa de cette union trois filles :
AA. Marie, décédée le 22 septembre 1640, femme de Sébastien van Pruyssen, mort le 5 octobre 1640, conseiller à la Cour de Frise;
BB. Anne, morte le 16 juillet 1666, mariée à Léeuwarden, le 2 mars 1617, à Liévin de Scheltinga, décédé le 17 décembre 1650, secrétaire des États de Frise, fils de Thiérry, procureur général de Frise, et de Catherine Tjara;
CC. Éritia, donnée en mariage le 20 novembre 1612 à Bocke Hoppers, fils de Joachim, curateur de la fameuse Uni-

versité de Franeker (1), mort le 29 août 1604, et de Fedt de Wiarda, de l'illustre Maison de ce nom, sortie de Suffride de Wiarda, XIV[e] Podestat de Frise, en 1404, célèbre par les guerres qu'il soutint contre la Hollande, dont il secoua le joug (1414), et par la proclamation de l'indépendance de la Frise, confirmée ensuite par les empereurs Sigismond, en 1417, et Frédéric III, en 1447. Éritia de Block fonda l'*Éritialéen* à Leeuwarden, à la mort de son époux, et s'unit en secondes noces à Mathieu de Frankéna, commissaire des montres des gens de guerre et député aux États-Généraux des Provinces-Unies.

B. Gérard, déshérité par son oncle Amel de Bloemendal, eut plusieurs enfants dont la tutelle fut donnée à son frère Daniel, par sentence de la Cour de Frise, du 27 octobre 1614;

C. Baudouin, mort le 24 mai 1608, ayant pris alliance avec Maycke Stuylings, décédée en 1606;

D. Jacques, mentionné dans l'acte de 1573;

E. Catherine, unie à Tinco d'Oenéma, noble frison, mort le 20 août 1631;

F. Madeleine, également citée avec ses frères et sa sœur Catherine dans l'acte déjà rappelé de 1573.

5° Piéronne, femme de Pierre Huevick, mort après 1564, lequel lui donna quatre fils : Philippe, Thomas, Jacques et Jean Huevick.

XVII. Jean, I[er] du nom, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc. (troisième fils de Jacques I[er] et de Catherine de Schrevel), mort à Franeker, en Frise, le 27 mai 1597, signa en 1570, avec son frère Thomas, un acte relatif à la tutelle de ses neveux Étienne et Jean, fils mineurs de son frère aîné Baudouin I[er], décédé en 1568, et fut chargé avec Amel de Bloemendal, comme nous l'avons dit plus haut, de la tutelle des enfants mineurs de son frère cadet, Jacques, mort en 1573. Jean I[er], que l'Empereur Charles-Quint avait créé bourgmestre de Franeker, ville où résidait alors la plus grande partie de la noblesse de Frise, s'était allié à l'honorable Hiltje Formen-Adelaar, décédée le 18 août 1594 et qui est enterrée dans la grande église de Franeker, dite de Saint-Martin, derrière le chœur, où se voit encore sa pierre tombale, décorée des armes timbrées de Block et de Formen-Adelaar. Il eut de cette union un fils :

XVIII. Jacques II, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc., né à Franeker en 1566, épousa à Haerlem Hélène Tempelaer et mourut en 1629, laissant de son mariage :

(1) Ce Joachim est le neveu du célèbre Joachim Hoppers, connu dans l'histoire sous le nom d'*Hopperus*, chevalier, seigneur du pays et comté de Daelhem, mort à Madrid le 15 décembre 1576, successivement conseiller au Grand Conseil de Malines, membre du Conseil secret de Sa Majesté Catholique à Bruxelles, conseiller d'État à Madrid et garde des sceaux de Philippe II, roi d'Espagne, qui le créa chevalier de sa propre main.

1° Régnier, Ier du nom, mentionné ci-après;
2° Catherine, née en 1598, morte en 1680, unie : 1° à Elbert d'Éland ; 2° à Antoine de Coblentz, dont postérité;
3° Anne, qui donna sa main à Herman de Bitter.

XIX. Régnier, Ier du nom, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc., né à Haerlem, en 1605, décédé le 3 novembre 1666, contracta alliance avec Marie Tempelaer et fut enterré avec elle dans l'église dite « Oude Zijds Kapel », à Amsterdam. Il laissa :

1° Jean II, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc., né en 1638, mort sans descendance en 1680;
2° Jacques, IIIe et dernier du nom, qui suit;
3° Marie, née à Amsterdam le 19 août 1635, morte à Naarden en 1695, mariée à Jacques de Forquenbrock, décédé en 1677;
4° Hélène, née le 25 avril 1649, décéda le 12 juin 1688 et fut ensevelie, près de ses parents, en l'église dite « Oude Zijds Kapel », à Amsterdam. Elle avait été donnée en mariage à Charles-Rodolphe de Kuffeler, issu des seigneurs de Kuffeler ou Koffler, en Allemagne, conseiller privé de Frédéric Ier, roi de Prusse, ministre résident de Brandebourg près les États-Généraux des Provinces-Unies et directeur de la fameuse Compagnie des Indes Orientales, à Amsterdam (1), né le 4 mars 1644, mort en 1702, dont postérité.

XX. Jacques III, dernier du nom de la Ligne Rouge des princes de Looz-Block, prince de Looz et du Saint-Empire, prince et comte de Block, etc., né en 1641, mort à Batavia (Indes Orientales néerlandaises), n'ayant eu que deux filles pour toute descendance de son mariage avec Aletta Backers :

1° Aletta, née en 1669, unie : 1° à Jacques de Naerssen, gentilhomme hollandais; 2° à Jean Focanus, contre-amiral au service de la république des Provinces-Unies, mort à bord de la *Retoervloot*, au cap de Bonne-Espérance;
2° Marie, née en 1671, femme de Salomon Déodati, noble lucquois.

---

(1) La puissante Compagnie des Indes Orientales, à laquelle les Provinces-Unies durent une très grande partie de leur gloire et de leurs richesses, possédait plus de cent soixante vaisseaux et entretenait aux Indes quinze mille hommes de troupes régulières. Elle comptait plusieurs rois parmi ses tributaires et avait acquis au loin plus de lieues de pays qu'il n'y a d'arpents de terre en Hollande. Sa souveraineté s'étendait sur une partie de l'île de Java, avec Batavia pour capitale et siège du gouvernement; nombre de places sur la côte du Coromandel; les îles d'Amboine, de Banda et de Ternate, la principale des Moluques; une partie de l'île de Ceylan, avec la forteresse de Colombo; Malacca; l'île de Célèbes ou de Macassar; partie de l'île de Sumatra; l'île de Timor; Cochin, sur la côte du Malabar et la presqu'île en deçà du Gange; enfin, la Nouvelle-Amsterdam, près du Japon, et l'Australie ou Nouvelle-Hollande, sans compter nombre d'autres pays et de places, en Asie et en Afrique, où elle avait établi des comptoirs.

DU LOUP

DE BREDA, DE SPA, DE FRANCHIMONT

BELGIQUE, RUSSIE ET FRANCE



ARMES : *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à un loup ravissant de sable, emportant dans sa gueule une brebis de gueules ; aux 2 et 3, de sable, à trois losanges posées 2 et 1, et une fasce d'or brochant sur l'écartelure ; et sur le tout : d'azur, au loup passant d'or ; l'écu timbré d'un casque taré de front, orné de ses lambrequins et sommé de la couronne de noblesse.* — CIMIER : *Une tête de loup de sable.* — DEVISE : *Praeda lupi.*



Originaire de Breda, la famille LE LOUP ou DU LOUP, était connue dans la Flandre dès le commencement du XIIIe siècle, ainsi qu'on le voit par les *Monuments anciens utiles à la France, aux provinces de Hainaut et de Flandres*, par de Saint-Genois, où l'on trouve mentionné, dès l'année 1224, le nom de cette famille dont plusieurs membres prirent part aux croisades.

Jean du Loup (Lupi) assista, en décembre 1224, à la charte passée à Ypres, par laquelle Michel, connétable de Flandres, vendit à Jeanne, comtesse de Flandres, une certaine redevance qu'il recevait annuellement sur l'espier de Hazebrouck. (*Saint-Genois*, t. I, p. 512.)

Après lui, on trouve Wautier Du Loup, mentionné dans une charte de confirmation donné par Jean, seigneur d'Audenarde, de la donation qu'il a fait en sa personne, de 60 livres de rente sur le fief qu'il tenait dudit seigneur d'Audenarde, à Wakines (*Saint-Genois*, t. I, p. 589).

La famille Le Loup ou du Loup, se sépara, dès le XIVe siècle, en deux branches principales, savoir : l'une, qui alla se fixer à Spa; et l'autre, qui vint en France et s'établit en Bourbonnais, où elle possédait les fiefs de Beauvoir, de Menetou, de Bellemain, de Pierrebrune, de Prechemont, de Montfand, de Ramades, etc., et où elle s'est éteinte au XVIIe siècle, dans les maisons de Rochechouart et de Choiseul. Cette branche avait conservé les armes primitives de la famille, qui étaient *un loup d'or sur fond d'azur*.

Elle s'est alliée aux plus illustres maisons de France, entre autres celles de Beost, de Merinchol, de Brosse, de Rochefort, de Châteauneuf, de La Fayette, de Coligny, de Malain, de Loriol, de la Roche-Aymon, de Cugnac, de Popillon, Jean de Bellenave, de Hostun, de Guénégaud de Rochechouart, de Choiseul-Praslin, etc.

Le premier auteur connu de cette branche est Jean Le Loup, chevalier, vivant en 1336, père de :

Blain Le Loup, chevalier, seigneur de Beauvoir, maréchal, sénéchal et grand-maître des eaux et forêts de Bourbonnais en 1350. Il épousa Marie de Merinchol.

On a de lui une quittance originale sur parchemin datée de Châlons, le 4 septembre 1388, scellée de son sceau (*un loup*), dans laquelle il est appelé Blain Loup, dit *Le Louvat*, chevalier; dans cette quittance il reconnaît avoir reçu de Jean Le Flament, trésorier des guerres, « la somme de 472 livres tournois en prêt sur ses gaiges et estat de lui et de quarante-un écuyers de sa compagnie, c'est à savoir 430 livres tournois, et pour estat 42 livres tournois desservies et à desservir en ces présentes guerres du roi, nostre dit seigneur, en la compaignie de M. le duc de Bourbon, en ce présent voyage d'*Allemaigne* ». (*Titre original.*)

Ce même Blain Le Loup, dit Louvat, chevalier, avait donné, le 6 septembre 1383, une autre quittance « de 36 livres tournois pour ses gages et ceux de sept écuyers de sa compagnie pour aller au pays de Flandres à l'encontre des Anglais ». Son scel, attaché à ladite quittance, représente *un loup;* et dans une autre quittance, du 1er août 1385, il est qualifié Blain Loup, sire de Beauvoir, maréchal du duc de Bourbonnais, lieutenant du roi et du duc de Berry (cette charte est également scellée de son sceau).

La seconde branche des Le Loup, de Spa, eut pour auteur :

Colin Le Loup, de Breda, qui fut propriétaire de grandes forges dans le pays de Liège et fonda la ville de Spa en 1326, ainsi qu'on le voit dans la *Bibliothèque liégeoise* du comte de Becdelièvre (Liège, 2 vol. in-8°, 1836-1837).

Les descendants de Colin Le Loup, de Breda, ont souvent accolé à leur nom le surnom de Spa, ainsi qu'on le voit par des actes conservés à la *Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Goethals*, portefeuille 960.

La branche Le Loup, de Spa, possédait les fiefs de Theux, Hautes-Fagnes, Winamplanche, Remouchamps, et recevait des dîmes de l'abbaye de Stavelot; ses membres présidaient tour à tour aux quatre bans qui formaient le marquisat de Franchimont, savoir : *Spa*, *Polleur*, *Sart* et *Verviers*, et y rendaient la justice; ils exerçaient aussi les fonctions de gouverneur, haut-voué et de gruyer.

Il existe dans la vieille église de Spa une pierre tombale dont voici l'inscription :

ICI GIST HONBLE HENRY REMACLE
DU LOUP EN SON VIVANT JURISPERIT
ET CONSEILLER DE FEU LE SGR
COMTE ERNEST DE LA MARCK ET
SON LIEUTENANT HAUT-VOUÉ AU
MARQUISAT DE FRANCHIMONT
DÉCÉDÉ LE 3 AVRIL 1690
ET LA DMELLE ÉLISABETH DE HUBIN
SON ÉPOUSE DÉCÉDÉE LE 12 SEPTEMBRE
1707 ET ENSUITE LA DMELLE
ANNE-MARIE LEUR FILLE DÉCÉDÉE
LE 12 FÉVRIER 1745 LAQUELLE A FAIT ÉRIGER
CETTE ÉPITAPHE ET FONDÉ UNE
ANNIVERSAIRE ET AUMÔNE AUX
PAUVRES APRÈS LA
MESSE L'AN 1710

En l'an 1670, les membres déjà nombreux de la famille Le Loup, prirent les surnoms de Wolf et de Lovinus pour se distinguer entre eux, et s'établirent particulièrement dans le marquisat de Franchimont et s'y allièrent aux familles les plus considérées, telles que celles de Noirfalizet, de Fays, de Herne, Conquet, Nizet, Rensonnet, de Stembert, de Samoris, de Hubin, de Beaurieux, La Planche de Stavelot, d'Agly, de Biersart, Le Gros de Huy, Winaud de Salm, d'Aubecourt, Botson de Villers, Dawans de Becco, etc. (*Fonds Goethals*, fos 270 à 274).

Trois des branches des Le Loup, sont éteintes.

La seule survivante, celle des du Loup, émigra en Russie en 1789 et y obtint la dignité de gentilhomme au *Livre d'or* de Russie.

Le chef actuel de cette branche, Jules-Martin du Loup, né en 1823, est venu se fixer à Paris en 1859; de son mariage avec mademoiselle Fanny-Alexandrine von Fulda, il a deux fils qui ont opté pour la nationalité française, savoir :

1° Georges Du Loup, né en 1861, officier de marine;
2° Charles Du Loup, né en 1864.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 27894-5.

DE LOUSTAL

BÉARN ET PARIS





Armes : *d'or, à un chevron brisé d'azur, accompagné de trois trèfles de gueules, posés 2 en chef et 1 en pointe.* — Couronne : *de comte.* — Devise : Va droit et laisse dire.



La famille DE LOUSTAL, qui s'était fixée dans les derniers temps en Guyenne, est vraisemblablement de la même souche que celle des de Lostal, connue très anciennement dans la province de Béarn. A cette dernière appartenaient Pierre de Lostal de Saint-Palais, en Basse-Navarre, avocat au Parlement de Bordeaux, qui fit enregistrer, le 6 juin 1699, ses armoiries à l'Armorial général officiel de France : *d'argent, à trois lions de sinople, posés deux et un,* et M. de Lostal, seigneur de Barthe et de Conchez, qui figura parmi les gentilshommes de la province de Béarn qui prirent part aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

Les archives de la famille DE LOUSTAL ayant disparu pendant la Révolution, sa filiation n'a pu être établie d'une manière suivie et régulière qu'à partir de :

I. Charles DE LOUSTAL, écuyer, né vers 1725, qui avait épousé, en 1762, demoiselle N. DE MESTEYREAU, qui lui donna le fils ci-après.

II. Bertrand DE LOUSTAL, écuyer, né le 3 avril 1766, servit dans la marine royale, fut fait prisonnier des Anglais à la prise de Tabago, une des Antilles françaises, en 1793; s'échappa et passa d'abord aux États-Unis, puis à Démérary, dans la Guyane hollandaise. Il revint en France à la rentrée des Bourbons, et se fixa à Paris où il mourut, le 17 avril 1849. Il avait épousé, le 21 décembre 1815, Mlle Colette VAN WATERSCHOODT, fille de M. J. Van Waterschoodt, d'une ancienne famille de Flandre fixée à Anvers, et de D^lle^ de Seminel; il eut le fils ci-après.

III. Bertrand-Étienne DE LOUSTAL, né à Paris, le 9 mars 1821, a épousé : 1° le 24 juin 1844, Héloïse JOURDAIN DE SAINTE-PREUVE, décédée le 25 juillet 1855; de ce mariage est né :

1° Charles DE LOUSTAL, né le 3 juillet 1845, mort le 28 février 1889, marié à Paris, en janvier 1874 à mademoiselle ENNE, dont deux enfants:
   A. Jacques DE LOUSTAL, né à Paris, le 10 avril 1876;
   B. Pierre DE LOUSTAL, né à Paris, le 4 juin 1878.

2° Le 10 mars 1857, à Paris, Élisabeth-Louise-Aline DE L'ESCAILLE, issue d'une noble famille belge anoblie par l'empereur Charles-Quint, et représentée de nos jours, en France, par M. Julien de l'Escaille, Mgr Charles-Félix de l'Escaille, protonotaire apostolique, chanoine de Notre-Dame, et Paul-Marie-Alexandre de l'Escaille, officier de marine. De ce mariage sont issus quatre enfants, savoir :

2° Pierre-Bertrand-Étienne-Georges DE LOUSTAL, né à Paris, le 24 mars 1858, capitaine au 14e régiment d'artillerie, qui a épousé, le 9 juin 1888, Blanche DE BONNAIRE DE GIF, d'une famille noble du Maine et de l'Ile-de-France, laquelle porte pour armes : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois besants du même.* De ce mariage est issue : Germaine DE LOUSTAL, née à Paris, le 15 mars 1889.

3° Prosper-Étienne DE LOUSTAL, né à Paris, le 12 mars 1862, lieutenant au 118e régiment d'infanterie de ligne;

4° Aline-Marguerite DE LOUSTAL, née le 25 juillet 1865, mariée le 18 juin 1884 à Charles-Philippe JAUFFRET, petit-neveu du comte Jauffret, conseiller d'État sous Napoléon Ier, et de Mgr Jauffret, évêque de Metz, aumônier de Napoléon Ier, puis archevêque d'Aix.

5° Élisabeth DE LOUSTAL, née à Paris, le 14 juillet 1873.

LUCAS DE MONTIGNY

ANGLETERRE, BRETAGNE, POITOU, ILE-DE-FRANCE, PICARDIE, NORMANDIE.

MARQUIS DE SAINT-MARC; COMTES DE CHAUVIGNY ET DE SAINT-CHARTIER; SEIGNEURS DE LA TALLEBARDIÈRE, D'IRANÇU, DE VANGUEILLE, DES ROBINIÈRES, DU PONT, DE VERINES, DE MONTIGNY, DE BOISSE, DE SACLAY, DE PRESLES, DE VILLIERS-LE-BASCLE, DE TORCÉ, DU BOUCHET, DE LUCQUES, DE SAINT-GOUARD, DE LA FONDS.



ARMES : *D'or, au taureau passant de gueules, surmonté de trois roses du même, rangées en chef*, pour la branche aînée; et *d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux*

roses de gueules, boutonnées d'or, et en pointe d'un taureau passant de gueules, pour la branche de Lucas de Montigny. Supports : *deux lions;* Couronne : *de Marquis;* Cimier : *un taureau de gueules issant ;* Devise : *In labore suavitas.*



D'après une ancienne généalogie imprimée qui est conservée au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, la famille LUCAS serait originaire d'Angleterre, où elle aurait pris une part active aux luttes des Maisons d'York et de Lancastre, et ce serait en souvenir de cet événement qu'elle aurait adopté dans son écusson les *roses de gueules*, et pour devise : *A fugatis hostibus anglis Rosæ.* (Les roses nous viennent des ennemis en fuite.)

Bien que cette origine puisse avoir une apparence de verité, nous ne la mentionnons que pour mémoire, et nous en laissons la responsabilité à l'auteur anonyme de la généalogie imprimée dont il est question ci-dessus.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la famille Lucas était connue en Bretagne dès le XIVe siècle, et qu'elle a passé en Poitou, par alliance, au XVe siècle.

C'est de cette province que se sont détachées les diverses branches de cette maison, pour aller se fixer successivement en Normandie, Picardie et Ile-de-France.

Ces diverses branches sont au nombre de quatre, savoir :

I. La branche mère des seigneurs de Vangueille, de La Tallebardière, d'Irançu, des Robinières, Marquis de Saint-Marc, Comtes de Chauvigny, etc., etc., *éteinte.*

II. La première branche des seigneurs du Bouchet et de Lucques, *éteinte.*

III. La deuxième branche des seigneurs de Saclay, de Presles, de Villiers-le-Bascle, *éteinte.*

IV. Enfin la troisième branche des Lucas de Montigny, seule actuellement existante, et qui peut revendiquer le titre de *Marquis* ayant appartenu à la branche aînée.

Avant d'entrer dans les détails de la filiation, nous croyons devoir mentionner les diverses brisures qui ont été apportées successivement aux armoiries primordiales de la famille.



Au XVIIe siècle, haut et puissant seigneur Messire Gilles LUCAS, commandeur des Ordres de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, procurateur général desdits Ordres, marquis de Saint-Marc, comte de Chauvigny et de Saint-Chartier, seigneur de Saint-Goüard, Bernay, Radray et autres lieux, héritier des princes du Bas-Berry par la maison DE DÉOLS, comme aîné du nom, portait pour armes : *D'or, au taureau passant de gueules, et trois roses du même rangées en chef.* SUPPORTS : *Deux licornes d'argent portant au col l'écu de* DÉOLS qui est : *d'or, à trois fasces d'azur ;* CIMIER : *Un taureau de gueules supportant une Europe de carnation, les hontes couvertes d'argent, et chevelée d'or,* le tout orné d'un Collier de l'ordre de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare, et entouré du manteau de l'Ordre, qui est : d'azur aux orfrais en broderie d'or doublé de sinople ; et sur les replis : *fascé d'or et d'azur.* DEVISE : *Robur ibi, non ibi rubor.*

Les LUCAS, seigneurs de Lucques et de Pont-Buignon, ont ajouté à leur écu *un chef d'azur* pour la maison DE DÉOLS, et ont supprimé *les roses;* les seigneurs des Robinières, leurs cadets ont mis *un chef de gueules* chargé *de trois roses d'argent.*

Les LUCAS, seigneurs de Verines et du Bouchet, portaient : *d'argent, au taureau passant de gueules, et en chef deux roses de gueules, boutonnées d'or.*

Les LUCAS, seigneurs de Torcé, ont porté les mêmes armes que les seigneurs de Vangueille et de la Tallebardière, sauf qu'ils *boutonnaient d'or* les trois roses.

Enfin les LUCAS DE MONTIGNY avaient, dès l'année 1550, *brisé,* comme cadets, les armes primitives, *d'un chevron d'azur,* et portaient : *d'argent à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux roses de gueules, boutonnées d'or, et en pointe d'un taureau passant de gueules.* (Voir *Histoire du Poitou de Thibaudeau,* t. VI, p. 359.)

Les alliances que la famille de LUCAS a reçues ou données ne le cèdent en rien à l'ancienneté de l'origine et à l'éclat des services de cette famille. Nous citerons celles de : Baignières, Le Beau, de Beaulieu, de Belleville,

Blessebois; Bohier; de Boislève; Bonnault; Boutier de Châteaufort; Le Breton; de la Brosse; Bussereau; Chasteigner; Cherbert; Darce; Doyneau; de Fay; de la Ferté-Meun; du Fou; Le Gay de la Homonnière; Girard; de Guinefolle; d'Irançu; Jehannot de Bartillat; Jaumier; de Lavau; de Linax; de la Maiotière; Malescot; Malet; Masson; Mayault; de Mondran des Monts; de la Mothe de Montbrard; Museau du Tillac; Nicolaï; d'Orin; de Partenay; Passart de la Marinière; du Pont; Ponthenier; Provost; du Puy; du Rourat; Rasseteau; de Rathienville; Regnier de Neuchèze; Roland; Rosty; Rohatin; de Sainte-Mesme; de Sanzay; Suyrot des Champs; de Tressemanes-Brunet-Simiane; de Verneuil; Vigier; Vignault.

La filiation suivie et non interrompue de la famille Lucas s'établit, sur titres originaux et documents authentiques, à partir de N. Lucas, vivant en 1320.

FILIATION

I. N. Lucas, seigneur de Kervallo, dans l'évêché de Vannes, en Basse-Bretagne, prit alliance avec damoiselle N. de Belleville (1), des seigneurs de ce nom en Poitou, qui fut grand'tante de Geoffroi de Belleville, chambellan du roi Charles V. Il laissa pour fils :

II. Guillaume Lucas Ier, du nom, surnommé *l'Ancien,* qui accompagna Bertrand du Guesclin dans son expédition en Espagne, allant au secours du comte Henri de Transtamare, contre don Pedro, dit *le Cruel,* roi de Castille; il y fut fait prisonnier par le prince de Galles. Il avait épousé une fille de la maison de Partenay (2). De cette union naquirent :

1° Guillaume, qui suit;
2° Mahé Lucas;
3° Hamon Lucas. Tous trois sont rappelés dans les rôles des montres de la compagnie du connétable du Guesclin, en 1370.

III. Guillaume Lucas, IIe du nom, ayant sollicité Bertrand du Guesclin, pendant qu'il faisait les sièges de Montmorillon et de Moncontour,

(1) De Belleville : *Gironné de vair et de gueules de dix pièces; parti de France, à la barre d'or.*
(2) De Partenay : *Burelé d'argent et d'azur, à la bande de gueules brochant sur le tout.*

de venir s'emparer de la ville de Poitiers, le connétable y vint, en effet, en 1371 ; et bientôt, le maire de la ville et les Anglais se rendirent au connétable. C'est en considération de cette soumission que le roi Charles V accorda les privilèges de noblesse aux maires et échevins de la ville de Poitiers, par lettres du mois de décembre 1372. Pour sa part, Guillaume Lucas fut honoré par le roi de l'ordre de chevalerie dit *Royal-Estoile;* voici la teneur de son brevet :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France etc., sçavoir faisons » que pour la bonne relation que faite nous a esté de la personne et » courage de messire *Guillaume* Lucas, père d'André, nostre féal officier » et fils de *Guillaume*, chevalier, signée de Partenay et de Belleville, » grand-officier de nostre très-cher frère Jehan, duc de Berry, et de sa » bonne et ancienne génération; à iceluy avons ce jourd'huy de bon- » heur donné et octroyé, donnons et octroyons de grâce spéciale par » ces présents congé et licence que doresnavant il puisse et luy loisse » porter le *Royal-Estoile* en toutes batailles, tournois, combats et en » tous lieux, places, festes et compaignies que bon lui semblera, sans » qu'il en puisse estre repris en aulcune manière. Donné à Paris, » le quatorzième jour de janvier, l'an 1376, et de nostre règne l'on- » zième. Signé : Charles, et sur le repli, par le roi : de Scepeaux. »

Guillaume Lucas acquit, par contrat du 13 décembre 1392, les maisons nobles de la Tallebardière et de Vangueille, en Poitou, et laissa de son alliance avec damoiselle Jeanne du Fou, de l'illustre maison du Fou (1), les enfants ci-après :

1° André qui suit;
2° Jean Lucas, auteur de la branche des seigneurs de Torcé, qui après quelques générations s'est fondue dans la maison de Sainte-Mesme ;
3° Perrine Lucas, mariée à N. de Boislève, de l'ancienne famille de ce nom en Anjou, qui a donné deux conseillers d'État, un évêque d'Avranches, un brigadier de cavalerie et plusieurs conseillers et présidents aux enquêtes du parlement de Bretagne.

IV. André Lucas, écuyer, seigneur de La Tallebardière et de Vangueille, épousa, par contrat du 12 juillet 1408, damoiselle Jeanne Vignault (2).

(1) Du Fou : *D'azur, à une fleur de lis d'or, surmontée de deux éperviers affrontés d'argent, membrés et becqués d'or.*
(2) Vignault : *D'argent, à un rinceau de vigne de sinople, chargé de raisins de pourpre.*

De cette union vinrent :

1° Jean Lucas, écuyer, seigneur de la Tallebardière et de Vangueille, brigandinier du sieur de Jarnac en 1467, marié à damoiselle Blanche d'Irançu. Par le contrat passé en 1428, il fut stipulé que le cadet de leurs enfants joindrait à son nom celui d'Irançu. De cette alliance naquirent :

A. Guillaume Lucas, écuyer, seigneur de la Tallebardière et de Vangueille, qui partagea noblement avec Aimé Lucas, son oncle paternel et autres cohéritiers, la succession dudit André Lucas, son aïeul, par acte du 5 août 1470. Il mourut sans postérité.

B. Michel Lucas, dit d'Irançu, fut fait *connétable de Castille* par Henri IV, roi de Castille en 1458. Il fut massacré dans une sédition populaire, et ne laissa qu'une fille, que l'on dit avoir été mariée dans la maison de Borgia.

C. et *D.* Mahé et Hamon Lucas, qui avaient suivi la fortune de leur frère, le connétable, moururent commandeurs de Montison et d'Oreia, de l'Ordre de Saint-Jacques, sans laisser de souche masculine.

2° Aimé, ci-après ;
3° Simonne Lucas, mariée avec Aimé d'Orin ;
4° Jeanne Lucas, femme d'Isaac Rasseteau, des seigneurs de Polineaux.

V. Aimé Lucas, devenu chef des nom et armes de la famille, fut créé chambellan du roi, ainsi qu'il appert de lettres de Louis XI; datées de Bethisy-les-Compiègne, en date du 22 mai 1474, portant confiscation, au profit dudit Aimé Lucas, des biens d'un gentilhomme qui avait suivi le parti du duc de Bourgogne. Aimé Lucas contracta deux alliances qui furent toutes deux fécondes. Il épousa en premières noces, le 19 décembre 1455, damoiselle Perrine Provost, fille de Pierre Provost (1), écuyer, maire et échevin de Poitiers et lieutenant-général du Poitou, et de damoiselle Marie Bertrand; et en secondes noces Charlotte Bonnault. Du premier lit vinrent :

1° Jean, qui suivra ;
2° Jean Lucas, dit *le jeune*, s'allia avec damoiselle Marie du Puy et fut la souche des Lucas, seigneurs du Bouchet, et qui se sont fixés en Languedoc, et qui portaient : *d'azur, au taureau ailé d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois molettes d'or.* (Voir la *Coll. d'Hozier, série bleue, cote 10,949, Arch. nation.*) A ce rameau appartenait François Lucas, conseiller-clerc au parlement de Toulouse, maintenu dans sa noblesse en 1666.

---

(1) Provost : *D'azur, à trois demi-vols d'or, 2 et 1.*



3° Perrine Lucas, mariée à Guillaume Bussereau, écuyer;
4° Simonne Lucas, mariée à Jean Melot.
Ces quatre enfants partagèrent noblement la succession de dame Perrine Provost, leur mère, par devant d'Hui et Drançois, notaires royaux à Poitiers, le 16 décembre 1495.

Du second lit vinrent :

5° Jean Lucas, écuyer, seigneur de la Fonds, prit alliance avec damoiselle N. Rohatin; n'ayant pas eu d'enfants de ce mariage, il convola en secondes noces avec damoiselle N. Guinefolle. Leur lignée est tombée en quenouille dans la famille Vigier, seigneurs de Saint-Mathieu, de Châteauguyon, de Montmarteau et du Pavillon;
6° Aimé Lucas, écuyer, marié à Renée de Fay, dont la descendance tomba en quenouille dans la famille de Mayault, à Poitiers, père d'une fille mariée à Henri de Baudéan, comte de Parabère, fils de Jean de Baudéan, issu d'une ancienne maison du Bigorre, et de Louise Gillier, laquelle obtint des lettres d'érection de la seigneurie de la Motte-Sainte-Heraye en *marquisat*, au mois de juin 1633. Henri de Beaudéan, qui avait épousé en 1611 Catherine de Pardaillan, fut père de messire Alexandre de Baudéan, comte de Parabère, lieutenant-général des armées du roi en 1701, dont : César-Alexandre de Baudéan, comte de Parabère et de Pardaillan, époux de la belle et célèbre Marie-Madeleine de la Vieuville.
7° Hugues Lucas, écuyer, auteur de la branche des Seigneurs du Bouchet et de Lucques, dont la filiation sera rapportée ci-après;
8° Laurent Lucas, écuyer, épousa Thomine des Monts, et fit la branche des Lucas d'Angleterre, gouverneurs de Colchester. A cette branche appartenaient le chevalier Lucas, mort sous la tyrannie de Cromvell, et sa sœur, fille d'honneur de la reine d'Angleterre et qui fut mariée à milord marquis de Newcastle.
9° Jean Lucas, écuyer, auteur de la branche des seigneurs de Saclay, de Presles, et de Villiers-le-Bascle, etc., rapportée plus loin;
10° Guillemine Lucas, morte sans hoirs;
11° Prégente Lucas, femme d'Abel Blessebois, écuyer;
12° Jeanne Lucas, mariée à Michel de la Brosse, écuyer;
13° Anne Lucas, mariée à Jean de Verneuil, écuyer;
14° Perrette Lucas, mariée à Jacques Malescot.

VI. Jean Lucas, écuyer, seigneur de la Tallebardière, de Vangueille, etc., épousa, le 17 septembre 1483, damoiselle Louise Le Gay (1), fille de Jean Le Gay, écuyer, seigneur de la Homonnière, et de dame Catherine d'Amette. Il partagea noblement les successions paternelle et maternelle avec ses cohéritiers, par devant Perronneau et Le Faure, notaires royaux à Poitiers, le 13 avril 1504, et dicta ses dernières volontés les 28 et dernier octobre 1500. De lui naquirent :

1° Jean, qui suit;
2° Hugues Lucas, écuyer, seigneur du Pont, qui obtint, le 23 octobre 1527,

(1) Le Gay : *D'azur, à l'aigle d'or regardant un soleil de même en franc canton.*

de Antoinette d'Illiers, dame de la baronnie de Clerveaux, l'inféodation et l'anoblissement d'un « hostel fort ancien, appelé les *Robinières*, sis près du bourg de Clerveaux, avec ses appartenances qui étaient de bon et gros revenu. » (*Charte originale.*)

3° Philippe Lucas, écuyer, seigneur de Montigny, auteur de la branche de ce nom dont il sera parlé plus loin ;

4° Marie Lucas, mariée avec François du Pont.

VII. Jean Lucas, IIme du nom, écuyer, seigneur de la Tallebardière et de Vangueille, partagea noblement, le 17 janvier 1506, par devant Anneteau et son confrère, notaires royaux à Châtellerault, la succession d'Aimé Lucas, son aïeul, avec les treize autres enfants ou leurs représentants, que ledit Aimé Lucas avait eus de ses deux femmes, Perrine Provost et Charlotte Bonnault; il eut pour droit d'aînesse, préciput et avantage, les fiefs et maisons nobles de la Tallebardière et de Vangueille.

Jean Lucas fut renvoyé, comme noble et issu d'ancienne lignée, de l'assignation à lui donnée pour l'exhibition des titres de sa noblesse, par sentence du 23 octobre 1515 ; il fut député de la noblesse pour assister à la rédaction de la Coutume des comté et pays de Poitou. Par contrat passé devant Plenissault et Brunet, notaires royaux à Poitiers, il partagea noblement avec Philippe Lucas, son frère, les successions de Jean Lucas et de Louise le Gay, leurs père et mère.

Le 27 octobre 1514, par devant Tessier et Marodart, notaires royaux, furent passées les conventions matrimoniales entre ledit Jean Lucas et damoiselle Jeanne de Linax (1), fille de feu messire Jacques de Linax, écuyer, seigneur du Verger et dame Marie Ponthenier.

De cette union vinrent :

1° Guillaume, qui suit;

2° Marguerite Lucas, femme de Louis Bohier, écuyer, seigneur de Laleu ;

3° Louise Lucas, mariée au sieur de Beaulieu ;

4° Radegonde Lucas, religieuse de la Trinité à Poitiers.

VIII. Guillaume Lucas, IIIme du nom, écuyer, seigneur de la Tallebardière et de Vangueille, prit alliance par contrat du 31 janvier 1556, passé devant Chauveau et Chaumeau, notaires royaux à Poitiers, avec damoiselle Françoise Le Breton (2), fille de Jacques Le Breton, maire, capitaine et échevin de la ville de Poitiers, et de dame Anne Milsendeau, son épouse.

---

(1) De Linax : *D'azur, au pont à trois arches d'or, maçonné de sable.*

(2) Le Breton : *D'azur, au rocher d'or et deux étoiles de même en chef, et un lévrier d'argent au repos sur une terrasse de sable en pointe.*

De ce mariage vinrent :

1° Jean Lucas, écuyer, qui ne fut point marié ;
2° François, qui suit ;
3° Noble Jacques Lucas, sieur de Pauply, qui avait vendu, en 1581, la charge de garde des sceaux de la ville de Châtellerault à Mathurin Besnier. *(Titre original.)*

IX. François Lucas, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Vangueille, la Tallebardière, les Robinières, la Jutière, le Thureau et le Châtelet, partagea avec Jean Lucas, son aîné et du consentement de sa mère, le 30 juin 1601, les biens de la succession noble de Guillaume Lucas, son père ; et par un autre acte du 24 mai 1609, passé devant Thévenet et Doré, il partagea également avec son frère la succession de dame Françoise Le Breton, leur mère. Le fief de la Tallebardière était échu à Jean Lucas, mais il revint bientôt à François, en vertu du testament dudit Jean, fait le 5 novembre 1618, devant Massonneau et Dissaudeau, notaires, par lequel celui-ci, ayant porté les armes toute sa vie, et n'étant pas marié, institua son héritier universel son frère unique.

Par acte du 3 mars 1606, François Lucas reçut une obligation de demoiselle Perrette Guerin, veuve de noble Simon Duval, pair et échevin de Poitiers, et de Guillaume de la Bruère, écuyer, époux de damoiselle Duval. Nous trouvons, dans un acte passé à Châtellerault, le 22 décembre 1621, un arrentement par ledit « François Lucas, écuyer, seigneur de Vangueille et des Robinières, conseiller du roi, lieutenant pour le roi à Châtellerault, héritier en partie de feu Jacques Le Breton et demoiselle Anne Milsendeau, ses ayeul et ayeule, et encore, mais en partie seulement, de Fleurant, Jacques et François Le Breton, ses oncles, par représentation de feue demoiselle Françoise Le Breton, sa mère, d'une part, fait à messire Jacques Boucher, prêtre, chanoine de l'église de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers. Sont rappelés dans cet acte des arrêts du parlement de Paris des 7 septembre 1618 et 7 septembre 1621, rendus entre ledit Bouchet, Louis Touraine, curateur aux biens vaquants dudit feu Jean Le Breton, feu Jean Lucas, père dudit S[r] de Vangueille », etc.

François Lucas, qui était conseiller au présidial de Poitiers en 1596, est qualifié « conseiller du roi, juge-magistrat au siège présidial de Poitiers et assesseur du prévôt des maréchaux audit siège, » dans une quittance des gages de son office, en date du 13 mars 1602. Plus tard, il fut

conseiller du roi et lieutenant-général en la Sénéchaussée de Châtellerault, et est ainsi qualifié dans une quittance de gages du 25 février 1613 et dans une procuration datée de Châtellerault, le 27 juillet 1623.

Le 24 juin 1624, François Lucas obtint de Messieurs Amelot et Thoreau, commissaires départis par Sa Majesté, dans la province de Poitou, pour la vérification des titres de noblesse, une sentence de renvoi de l'assignation, en vertu de son *ancienne noblesse*.

Il fonda, en 1619, conjointement avec sa femme, une chapelle dans la paroisse d'Archigny. Ce fut aussi lui qui rétablit la chapelle Saint-Antoine dans l'église collégiale de Notre-Dame de Châtellerault, et y fonda deux messes par semaine qni devaient se dire, tous les mardis, par un cordelier, et tous les jeudis par un des chanoines de ladite église. Cet acte fut reçu par Gounelle et son confrère, notaires, le 30 mars 1638.

Plus tard, cette fondation fut inscrite, en lettres d'or, sur une lame de cuivre scellée à un marbre noir, proche les épitaphes desdits François Lucas, et Claude de Lavau, son épouse. Tous deux furent enterrés dans ladite église : elle, le 8 septembre 1633, âgée de 56 ans, et le sieur Lucas, le 2 octobre 1643, âgé de 77 ans. Tous deux avaient aussi fondé, bâti et doté les chapelles de Saint-Luc de la Tallebardière, et de Saint-Esprit des Robinières.

François Lucas avait épousé, par contrat passé le 27 octobre 1601, devant Montenay et Bourgneuf, notaires royaux à Poitiers, demoiselle Claude de Lavau (1), dame de Thureau, fille unique de défunt messire Barthélemy de Lavau, écuyer, maire, capitaine et échevin de Poitiers, et de dame Martine Ferrand.

De cette union sont nés :

1° François, qui suit ;
2° Claude Lucas, décédé le 11 octobre 1617, âgé de six ans.

X. François Lucas, IIme du nom, écuyer, seigneur de Vangueille, de la Tallebardière et autres lieux, successivement conseiller du roi et trésorier général de France à Poitiers, conseiller d'État par brevet du roi du

(1) De Lavau : *D'argent, à 14 hermines de sable en pal, dont 8 péries en orle.*

29 août 1667, etc., comptait à cette date plus de vingt ans de services, tant dans l'armée du roi commandée en Guienne par M. le maréchal de la Meilleraye devant Bordeaux, que dans la province du Poitou.

On connaît de lui les actes suivants : 1° Un amortissement d'une rente de 340 livres, partie d'une rente de 468 livres à lui due par Antoine de Mantjan et autres; ladite rente avait été transportée à François Lucas par acte du 9 septembre 1634, passé devant Massonneau, notaire à Châtellerault, par Pierre Pidoux qui la tenait de la dame de Marienne, sa belle-mère ; 2° un règlement de compte entre ledit seigneur de Vangueille et François de Brillac, écuyer, sieur de Lanchard et autres, en date du 28 février 1639 ; 3° une quittance dudit seigneur de Vangueille délivrée à Antoine de Mantjan, écuyer, sieur des Charles, le 7 avril de ladite année; 4° une autre quittance dudit sieur, au nom et comme ayant les droits de Pierre Pidoux, écuyer, sieur de Malaguet et René Pidoux, écuyer, sieur du Vergier, conseiller du roi, lieutenant particulier et assesseur au siège de Châtellerault, enfants et héritiers de feu messire Pierre Pidoux, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur de Malaguet, et de dame Marguerite du Val, sa femme, d'une somme de 6,000 livres, par acte passé à Poitiers, le 24 mai 1643 ; 5° autre quittance du même seigneur de Vangueille, au sieur Pierre Pidoux, écuyer, seigneur de Malaguet pour la somme de 3,000 livres, du 29 septembre 1644.

Le 29 août 1660, François Lucas signa au contrat de mariage passé à Poitiers entre Jacques Mayaux, écuyer, et demoiselle Jeanne de Razes.

Messire François Lucas, chevalier, seigneur de Vangueille, de la Tallebardière, des Robinières, de la Jutière, du Pressoir, de Saint-Goüard, de Boisse et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé et président au bureau des finances de la Généralité de Poitiers, épousa, par contrat du 11 septembre 1630, par devant Doüadic et Martin, notaires royaux à Poitiers, damoiselle Jeanne Jaumier (1) (des documents disent par erreur Janvier), fille de messire Jacques Jaumier, écuyer, seigneur de Saint-Goüard, de Boisse, de la Mousnerie, de Guinefolle, de Châteaugaillard et autres lieux, et de damoiselle Jeanne Pougnard.

---

(1) Jaumier : *Palé d'or et de gueules de six pièces.*

De cette alliance vinrent :

1° Gilles, qui suit ;
2° Guillaume Lucas, abbé commendataire de Notre-Dame-des-Salles, prieur commandeur de l'Ordre royal et militaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, lequel, pour prendre ses degrés en théologie par des lettres de Triennium, fit faire une information de sa noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel, par devant le lieutenant-général du Poitou, le 22 mai 1652 ;
3° François Lucas, prêtre, prieur de Saint-Marcou, qui, avant d'entrer dans les ordres sacrés, avait été capitaine de cavalerie et major du régiment de Soulzbach, en Suède ;
4° François Lucas, chevalier, seigneur de Boisse, capitaine de cavalerie dans le régiment de Granzaye, par commission du 15 avril 1652 ;
5° Michel Lucas, capucin, mort à Bourges au retour d'un voyage en Allemagne ;
6° Suzanne Lucas, mariée à M. de la Mothe, écuyer, seigneur de Montbrard, fils du président à mortier au parlement de Metz. Devenue veuve, Suzanne Lucas se fit religieuse au couvent de Notre-Dame de Poitiers ;
7° Marie Lucas, morte religieuse.

XI. Gilles Lucas, chevalier, marquis de Saint-Marc, comte de Chauvigny et de Saint-Chartier, seigneur de Saint-Goüard, Bernay, Radray, Vic, Montpoupet, et autres lieux, etc., commandeur des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, fut fait capitaine-enseigne au régiment des Gardes du roi, sur la démission donnée en sa faveur par Charles d'O, marquis de Franconville, du 24 avril 1651 ; acte reçu par Le Cat et Richer, notaires à Paris, et autres actes du 2 mai suivant et 24 mai 1653, portant achat et vente de ladite charge. Il devint capitaine-lieutenant audit régiment des gardes le 28 juin 1654.

Gilles Lucas rendit hommage pour la châtellenie de Saint-Chartier, Vic et Montpoupet, relevant du duché de Châteauroux, par acte du 23 août 1660. Il fut marié, par contrat passé devant Colas et Manchon, notaires au Châtelet de Paris, le 11 octobre 1655, du consentement de son père et de l'avis de messire Mathieu Molé, chevalier, garde des sceaux de France, ministre d'État, seigneur de Champlatreux et de Lassy, oncle de la future, avec damoiselle Renée Nicolaï (1), fille de messire Aymard Nicolaï, chevalier, seigneur de Bernay, Radray, Chauvigny, les Glorières, Saint-Chartier et autres places, et dame Diane de Maillé de la Tour-

(1) Nicolaï : *D'azur, au lévrier courant d'argent, colleté de gueules, bouclé d'or.*

Landry, dame de Saint-Chartier et autres lieux, héritière des comtes de Chauvigny et des princes de Déols en bas Berry.

Le marquis DE SAINT-MARC a laissé de son union avec Renée NICOLAÏ les enfants ci-après :

1° Nicolas-François LUCAS, comte de Chauvigny, mort *sans hoirs*, enterré à Saint-Chartier ;
2° François LUCAS, mort en bas âge, enterré à Saint-Chartier ;
3° Gilles LUCAS, qui suit ;
4° Catherine LUCAS DE SAINT-MARC, mariée à Pougues, le 29 mai 1698, avec Louis DE MONDRAN, écuyer, seigneur de la Poumarède. (*Titre original.*)
5° Anne LUCAS ;
6° Marie-Madeleine LUCAS ;
7° Marie-Anne LUCAS ;
8° Madeleine LUCAS.

XII. Gilles LUCAS, chevalier, marquis DE SAINT-MARC, demeurant à Courbanton, en Sologne, reçut en 1687, de la duchesse de Guise, une obligation de 900 livres de rente, au principal de 18,000 livres. (*Titre original.*)

On voit, par cet acte, qu'il avait épousé Emmanuelle DE BONVOUST (1), laquelle était veuve en premières noces de messire Charles de Saint-Quintin ; il était alors tuteur de ses enfants mineurs, rapportés ci-après :

1° Charles-Emmanuel, qui suit ;
2° François LUCAS.

XIII. Charles-Emmanuel LUCAS, mineur en 1687, épousa, vers 1710, demoiselle N., dont il eut une fille unique :

Jeanne-Victoire LUCAS DE SAINT-MARC, née en 1717, dame de Courbanton, décédée à Paris le 14 février 1782, à l'âge de 65 ans (Voir l'*État civil de Paris*, par le comte DE CHASTELLUX.)

Cette branche paraît s'être éteinte à cette époque.

PREMIÈRE BRANCHE

DES SEIGNEURS DU BOUCHET, DE LUCQUES, ETC.

ÉTEINTE

VI. Hugues LUCAS, écuyer, seigneur des Robinières (troisième fils d'Aimé LUCAS, chambellan du roi Louis XI, et de Charlotte Bonnault, sa seconde femme), fut déchargé de l'assignation qu'il avait reçue pour la

(1) DE BONVOUST : *D'argent, à deux faces d'azur, accompagnées de six merlettes de sable, 3, 2 et 1.*

représentation des titres de sa noblesse, par acte du 15 novembre 1517, et fut en conséquence déclaré *noble et issu d'ancienne noblesse*. Il épousa en premières noces damoiselle Marguerite LE BEAU (1) ; et en secondes noces damoiselle Marie ROSTY, dame de Pont-Beugnon. De cette dernière alliance naquit le fils qui suit :

VII. Pierre LUCAS, écuyer, seigneur du Bouchet, épousa Joachime ROUSSEAU (2), fille de Jean Rousseau, écuyer, sieur de la Binetière, et fut père de :

VIII. Louis LUCAS, écuyer, seigneur de Lucques, qui fut marié deux fois : 1° avec damoiselle Louise GIRARD (3) ; et 2° avec damoiselle Anne-Marie REGNIER.

Du premier lit vinrent trois filles :

1° Anne LUCAS, femme de François SUYROT, chevalier, seigneur des Champs et de la Fontaine. On les trouve mentionnés dans divers actes des 30 juin 1649, 19 juillet suivant, 15 février 1650, 27 octobre 1653 et 13 août 1656 ;
2° Marie LUCAS, mariée en première noces avec René MUZEAU, écuyer, sieur de Tillac; et, en secondes noces, avec François MORICET, écuyer, sieur de la Couvallière ;
3° Jeanne LUCAS, épousa Pierre REGNIER, écuyer, sieur de Neuchèze ;
Toutes trois sont rappelées dans une transaction entre elles intervenue, le 16 juillet 1611, au sujet du testament de feue Louise Girard, leur mère, en date du 1er décembre 1602. Cet acte fut passé devant Jolly et Pineleau, notaires de la châtellenie de Saint-Mesmin.

Du second lit naquirent :

4° Henri, qui suit ;
5° Louise LUCAS, mariée au sieur DE LA MAYOTIÈRE.
Nous trouvons ailleurs qu'une Louise LUCAS, fille du seigneur du Bouchet et d'Oyré, fut mariée avec Fiacre CHASTEIGNER, écuyer, seigneur du Verger. (CLABAULT, *Généalogie des Chasteigner*.)

IX. Henri LUCAS, seigneur de Lucques, prit alliance avec damoiselle Marie MASSON (4), de laquelle il n'eut que deux filles :

1° Élisabeth LUCAS, dame de Lucques, qui fut mariée par contrat du 5 octobre 1661, passé devant Ligonnière et Ganne, notaires de la châtellenie de Saint-Marsault, à messire Jean REGNIER, écuyer, sieur du Teil, en la paroisse de Saint-Marsault, élection de Thouars. Il fut convenu que leurs enfants porteraient le nom de LUCAS.
Élisabeth était veuve du sieur du Teil, quand, le 24 mars 1699, elle obtint

(1) LE BEAU : *D'azur, à trois trèfles d'argent, 2 et 1, et une tête de lion arrachée d'or en cœur.*
(2) ROUSSEAU : *D'azur, à deux roseaux d'or, passés en sautoir.*
(3) GIRARD : *D'azur, à trois chevrons d'or.*
(4) MASSON : *De gueules, à six merlettes d'argent, 3, 2 et 1.*

confirmation de sa noblesse. (*Titre original au cabinet de M. Beauchet, Filleau, à Poitiers.*) A la même époque, elle fit enregistrer les armes de sa famille à l'*Armorial général*, registre de Poitiers.

2° Anne Lucas, épousa messire Julien Doyneau, écuyer, sieur de la Charriée, Douves, la Crétinière et autres lieux.

DEUXIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE SACLAY, PRESLES, VILLIERS-LE-BASCLE, ETC.

VI. Jean Lucas, écuyer (cinquième fils d'Aimé Lucas et de Charlotte Bonnault), épousa damoiselle Catherine Cherbert ou Cherbée (1), de laquelle vint :

VII. François Lucas, écuyer, seigneur de Gracé, qui, de son alliance avec Jacquette Foureau (2), eut pour fils :

VIII. Noble maître Michel Lucas, Ier du nom, écuyer, d'abord secrétaire ordinaire de la Chambre de Sa Majesté, fut nommé conseiller, notaire et secrétaire du roi. Il fut nommé, par provisions du 25 janvier 1599, puis confirmé en 1615, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, en considération de ses services pendant trente-cinq ans. (*Titre original.*)

Michel Lucas avait épousé, par contrat du 18 février 1602, damoiselle Suzanne Le Cointe (3), fille de feu noble homme Guy Le Cointe, conseiller du roi et receveur-général du taillon à Tours, et de damoiselle Léonore Brisset. A ce contrat, passé devant Fournier, notaire au Châtelet de Paris, fut présent noble homme maître Jean de Villeneuve, conseiller au Parlement. La future fut assistée de la dame Léonore Brisset, sa mère; de maître Pierre Le Cointe, son oncle, conseiller-notaire et secrétaire du roi et contrôleur de l'audience de la chancellerie du Palais à Paris; de noble homme maître Gilles Lamy, secrétaire du roi et de la reine, son beau-frère, à cause de damoiselle Marie Le Cointe, sa femme; de noble homme Pierre des Croisettes, son cousin paternel, conseiller au

(1) Cherbert : *De gueules, à six têtes de lion arrachées d'argent, couronnées d'or.*
(2) Foureau : *D'argent, à trois bandes d'azur engrêlées de gueules.*
(3) Le Cointe : *De gueules, deux chevrons d'argent ; au chef du même chargé d'un écusson d'azur, surchargé d'une fleur de lis d'or.*

Parlement ; de François de Courlay, écuyer, son cousin paternel, sieur de Bourré ; et de maître Ami Lamy, avocat au Parlement, bailli de Montereau et maître des requêtes de la reine, frère dudit Gilles Lamy. (*Note ancienne de d'Hozier.*)

Devenue veuve, en 1639, Suzanne Le Cointe, par acte du 10 mai 1640, fit vente pour la somme de 25,000 livres de l'office de conseiller-secrétaire du roi à noble homme André Louvel, demeurant à Rouen. De son mariage étaient nés les enfants ci-après :

1° Michel, qui suit ;
2° Messire Martin Lucas, aumônier du roi, abbé de Saint-Hilaire ; il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil du 16 janvier 1668 ;
3° Léon Lucas, capitaine au régiment de Picardie, également reconnu noble d'extraction avec ses frères Michel et Martin, par l'arrêt précité ;
4° Madeleine Lucas, fut mariée : 1° avec N. Darce, trésorier de France ; 2° avec Yves Mallet, secrétaire du roi, fermier des fermes ;
5° Catherine Lucas, femme d'Étienne Jehannot, écuyer, sieur de Bartillat, conseiller d'État, trésorier de la maison de la Reine et garde du Trésor royal ;
6° Andrée Lucas, mariée en premières noces à Éléonor Boutier, vicomte de Châteaufort, seigneur des Fontaines et Gif ; et, en secondes noces, à François Passart, sieur de la Martinière.

IX. Michel Lucas, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saclay, Presles et Villiers-le-Bascle, conseiller du roi en ses conseils d'État, secrétaire de la chambre et cabinet du roi, intendant des maisons royales de Chantilly, Dammartin et Versailles, eut l'honneur, après avoir rempli plusieurs emplois importants, notamment celui de secrétaire d'ambassade, lors du traité de mariage de la reine d'Angleterre, en 1624, d'être appelé, en survivance de son père, à occuper la charge de secrétaire de la chambre et cabinet de Sa Majesté, en 1631, et il l'exerça jusqu'au décès du roi arrivé en 1643 ; il continua de l'exercer pendant douze ans. Il avait été nommé conseiller d'État en 1639, et avait reçu, la même année, commission et charge d'intendant de Versailles, Dammartin et Chantilly.

En 1668, Michel Lucas fut appelé à produire les actes justificatifs de sa noblesse, et, à cette occasion, il rédigea un mémoire dans lequel on lit ce qui suit :

« Outre les charges que le déclarant justifie d'avoir exercées, il peut » dire avoir cet honneur avec peu d'autres, que le feu roy (Louis XIII) l'a » honoré de son souvenir en mourant, et dans son testament par une gra-

» tification de quatre mille écus comptant de ses deniers, restant dans ses » coffres des menus plaisirs, après avoir disposé de tous ses legs pieux; et » que pour reconnaissance de ce glorieux souvenir à jamais, le sieur Lucas » a fondé à toujours, dans sa terre de Saclay, un service annuel et perpétuel » pour ledit roy, son maître, comme il se voit en ladite église de Saclay, » sur un marbre placé à cet effet; de plus, ledit sieur Lucas, déclarant, » peut dire qu'il est à présent le seul vivant de ceux qui ont eu l'honneur » d'estre exécuteurs de partie du testament dudit feu roy, MM. le cardinal » Mazarin et Chavigny ayant été les principaux exécuteurs dudit testament, » à présent décédés; et ledit Lucas seul vivant pour l'exécution des legs » pieux ès maisons royales de Chantilly, Dammartin et Versailles, des- » quelles il avoit l'honneur d'être intendant lors du décès de Sa Majesté » et, sur cette vérité, laquelle luy est fort glorieuse et avantageuse, a » signé le présent écrit, à Paris, le 22 janvier 1668. Signé : Lucas. » (*Note ancienne.*)

Michel Lucas fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec ses deux frères, Martin et Léon, par arrêt du Conseil d'Etat en date du 16 juillet 1668. (Voir aux *Archives nationales.*)

Michel Lucas avait épousé damoiselle Marie de la Thuile (1).

On ignore s'il a eu des enfants.

TROISIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE MONTIGNY, VÉRINES, ETC.

VII. Philippe Lucas, Ier du nom (fils puîné de Jean Lucas, seigneur de la Tallebardière et de Vangueille, et de Louise Le Gay), écuyer, seigneur de Montigny, partagea noblement avec ses frère et sœur les successions de ses père et mère, par acte passé devant Plenissault et Brunet, notaires royaux à Poitiers, le 29 avril 1535.

Philippe Lucas était maire de Poitiers en 1555; il portait : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux roses de gueules, et en pointe d'un taureau passant du même ;* armes qu'on voyait encore

(1) De la Thuile : *D'or, au corbeau de sable.*

peintes sur la frise de la grande salle de l'hôtel de ville de Poitiers, quand elles furent révolutionnairement effacées, en 1793. Sa devise était : *In labore suavitas*. Quatre ans plus tard, en 1559, Philippe Lucas, alors échevin, fut un des conseillers élus par le corps de ville pour seconder Nicolas le Roy, sieur de la Boissière, dans l'administration de la ville de Poitiers. On le trouve, la même année, qualifié enquêteur en la sénéchaussée de Poitou dans le procès-verbal de la coutume du Poitou. Il mourut en 1564.

Philippe Lucas avait pour contemporains (frères ou cousins vraisemblablement) François Lucas, avocat à Poitiers; Jacques Lucas, chevalier, seigneur du Bouchet, conseiller au présidial de cette ville et plus tard président à mortier au Parlement de Bretagne; enfin Simon Lucas, sénéchal de Targé, seigneur de la Croix-Boulard, également mentionnés dans le procès-verbal de la coutume du Poitou de 1559.

Philippe Lucas a laissé d'une alliance dont le nom n'a pas été retrouvé le fils qui suit :

VIII. Philippe Lucas, IIe du nom, écuyer, seigneur de Vérines, second président au Parlement de Bretagne, Il fut inhumé dans l'église de Saint-Cibar de Poitiers. Dans un mémoire original en papier, tiré du cabinet d'Hozier, on lit ce qui suit :

« Les armes de ceux des noms et famille de Lucas en Poitou se justifient dès l'année 1380, dans la maison de ville de Poitiers et dans plusieurs églises de la même province et particulièrement dans l'église Saint-Cibar de Poitiers, dans le vitrail de ladite église, proche la tombe on est représenté Philippe Lucas, seigneur de Vérines, second président à mortier du Parlement de Bretagne lors de l'établissement dudit Parlement, sous Louis XII; ce qui se vérifie encore dans les Annales d'Aquitaine compilées par Jean Bouchet, au catalogue des maires de Poitiers, ès années 1550 et 1555, où deux de ce même nom et famille sont cotés avec leurs armes et blasons. »

Philippe Lucas, seigneur de Vérines, épousa N. dont il eut, entre autres enfants :

1° Robert, qui suit.
2° N. Lucas de Montigny dont *Gui Patin* parle dans ses lettres comme de l'un des plus savants garçons de son école, et qui mourut le 21e jour de

novembre 1652, d'une fièvre maligne continue, à l'âge de 32 ans ; sa plus grande débauche, dit-il, était de trop étudier : *est aliquis mortuus per sapientiam mori*. (Lettre de *Gui Patin*, 16 novembre 1652.)

3° Rose LUCAS, mariée à Louis de SANZAY, père de :

A. Jeanne DE SANZAY, qui épousa Philippe DE BRILLAC, conseiller du roi en ses conseils et au présidial de Poitiers.

IX. Robert LUCAS, écuyer, seigneur de Montigny, conseiller du roi, lieutenant-général de l'Amirauté de France, en 1667, est ainsi qualifié dans une obligation de 3,500 livres à lui consentie par Michel Dessus-le-Pont, écuyer, et Catherine d'Assigny, sa femme. (*Titre original*.) Il épousa N., dont il eut le fils rapporté ci-dessous.

X. Messire Robert LUCAS, écuyer, sieur de Montigny, né vers 1657, conseiller du roi en ses conseils, lecteur de la chambre du roi, décédé à Paris le 27 octobre 1732, à l'âge de 75 ans. Il avait épousé Catherine DE RATHIENVILLE, *alias* RATHIÉVILLE (1), de laquelle il eut le fils qui suit.

XI. Antoine LUCAS DE MONTIGNY, écuyer, conseiller au Parlement de Paris, né vers 1695, assista aux obsèques de son père en 1732 ; il demeurait alors à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin. Il épousa, en 1735, demoiselle N, dont il eut le fils qui suit.

XII. Jean-Robert-Nicolas LUCAS DE MONTIGNY, né vers 1747 à Rouen, habile statuaire, épousa, le 10 janvier 1777, Aimée-Adélaïde BAIGNÈRES, fille de M. Baignères, premier médecin du Roi. Il est décédé à Paris le 30 janvier 1810, à l'âge de 63 ans. De ce mariage vint :

XIII. Jean-Marie-Nicolas LUCAS DE MONTIGNY, né à Paris le 11 février 1782, conseiller de préfecture. Dès sa plus tendre enfance, il avait été en quelque sorte adopté par Mirabeau qui ne s'en sépara plus jusqu'à sa mort, arrivée lorsque le jeune de Montigny avait atteint l'âge de 9 ans. Recommandé chaudement *in extremis* par le célèbre tribun à M. Frochot, lorsque celui-ci devint préfet de la Seine, il le plaça dans ses bureaux, où il resta pendant près de 50 ans. Il parcourut successivement tous les degrés de la hiérarchie administrative, et la révolution de 1830 le trouva chef de division, et le plaça au Conseil de préfecture. Il

(1) On trouve dans le Dictionnaire géographique d'Expilly, *Rathiéville*, canton des Autieux. (Seine-Inférieure.)

est mort à Paris le 24 janvier 1852, nommé au Conseil d'État avant d'être installé.

Il avait épousé, en 1809, Mlle Augustine-Thérèse-Louise ROLAND, fille du célèbre statuaire, Baron de l'Empire; elle est décédée en 1856.

De ce mariage est né le fils qui suit, et une fille, mariée à Pierre-Marie MARCEL, architecte.

XIV. Gabriel-Philippe-Joseph LUCAS DE MONTIGNY, né le 18 décembre 1814, littérateur distingué, rédacteur fondateur de *l'Artiste*, a épousé, le 16 mars 1843, Élisabeth-Charlotte DE LA FERTÉ-MEUN (1), de la branche des Marquis de Chandioux.

De ce mariage sont nés deux fils :

1° Gabriel LUCAS DE MONTIGNY, né le 5 décembre 1844, marié, le 17 septembre 1872, à Pauline de TRESSEMANES-BRUNET-SIMIANE (2);

2° Auguste LUCAS DE MONTIGNY, né le 30 avril 1850, marié le 27 septembre 1879, à Marie-Rose D'ARRAS (3).

(1) DE LA FERTÉ-MEUN : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'hermines, au sautoir de gueules, que est de* LA FERTÉ; *aux 2 et 3, contrécartelé d'argent et de gueules, qui est de* MEUN.

(2) TRESSEMANES-BRUNET : *D'argent, à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent, et accompagnée de trois roses de gueules; à la bordure de gueules, chargée de huit besans d'or.*

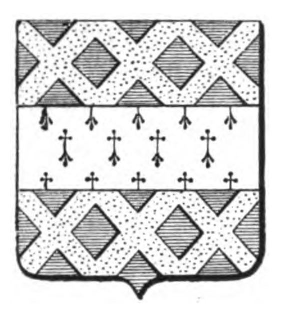
(3) D'ARRAS : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'une étoile soutenue d'un croissant d'argent en pointe.*



PARIS. — IMP. CHAIX, SUCC. DE SAINT-OUEN. — 4056-3.

DE MADAUNE

BÉARN



ARMES : *D'azur, fretté d'or, à une fasce d'hermines brochante.*



La famille DE MADAUNE, l'une des plus anciennes de la vicomté de Béarn, possédait, sous le règne de Louis XIII, lors de l'annexion du Béarn à la France (1620), le fief noble du Basagle, à Morlaas, capitale primitive du Béarn. Le titulaire du fief à cette époque était noble Louis DE MADAUNE. En 1634, Jean DE MADAUNE, frère de Louis DE MADAUNE, épousa noble demoiselle DE FORTANER, du lieu d'Auriac, en Béarn.

Depuis trois siècles la famille DE MADAUNE se succède sur la même terre, à Auriac, tandis que, par le mariage de la petite-fille de Louis DE MADAUNE, héritière unique, la terre du Basagle est devenue la propriété de la famille DE SALINIS, qui la possède encore.

Sa filiation, établie sur actes de l'état civil, commence à :

I. Noble Jean DE MADAUNE (frère de Louis DE MADAUNE, sieur du Basagle), épousa, en 1634, Madeleine DE FORTANER, fille de N. DE FORTANER et de Made-

leine DE LA GARRIGUE. L'acte de mariage, rédigé en béarnais, est ainsi conçu : « Au nom de Dieu, sachent tous présents et à venir, que pacte de mariage a été fait et passé au bon plaisir de Dieu, entre maître Jean DE MADAUNE, junior, de Morlaas, d'une part; et Madeleine DE FORTANER, demeurant au lieu d'Auriac, d'autre part. Il est convenu que ledit DE MADAUNE, avec l'assistance de messires Jean et Louis DE MADAUNE, ses frères, GUISSOT DE SAINT-LAURENS, son beau-frère, et autres ses amis, a promis et promet de se donner pour mari et légitime époux à ladite Madeleine. »

Du mariage de Jean DE MADAUNE naquirent :

1° Théophile, qui suit ;
2° Jacques DE MADAUNE, célibataire ;
3° Madeleine DE MADAUNE, mariée à Pierre DE MAYSOUNABE, de Lagos ;
4° Marie DE MADAUNE, qui épousa Jean DU BOURDIEU, de Castetpugon.

II. Noble Théophile DE MADAUNE, du lieu d'Auriac, épousa, le 28 avril 1673, demoiselle Catherine DE COMÈRES, de Morlaas, en présence de nobles Louis DE MADAUNE, sieur du Basagle, son oncle, et Zacharie DE MADAUNE, son cousin germain ; de Jean DE LA VIELLE, son oncle par alliance; de Jean DU BOURDIEU, son beau-frère, et de Jacques DE MADAUNE, son frère ; de MM. de Comères, frère aîné de la mariée ; Jacques, Théophile et Pierre de Comères, les trois autres frères de la future ; de M. Jean Debeland, ministre, son cousin ; et de M. François Salinis, avocat à la cour, son allié.

De cette union vinrent :

1° Pierre, qui suit ;
2° Jean DE MADAUNE ;
3° Madeleine DE MADAUNE, mariée le 31 mai 1700, avec Pierre DE BATAILLE, de Pontacq.

III. Noble Pierre DE MADAUNE épousa, en 1700, Jeanne DE LACROIX, de Thèze. Elle mourut le 15 septembre 1727.

Devenu veuf, Pierre de MADAUNE décéda le 9 février 1741, à l'âge de cinquante-huit ans environ, ayant eu de son union les cinq enfants ci-après :

1° Pierre, qui suit ;
2° Gabriel DE MADAUNE ;
3° Jacob de MADAUNE ;

4° Jeanne de Madaune, mariée le 16 septembre 1754, à Bernard de Cazenave-Cazalet, de Miossens ;
5° Madeleine de Madaune, mariée à Jean de Soubré.

IV. Noble Pierre de Madaune se maria le 25 novembre 1741, à Auga, avec demoiselle Anne de Bordères (1), dudit lieu, étant assisté de Me Pierre de Bataille, bourgeois de Pau, son cousin, Me Jean Soubré, son beau-frère, et d'autres proches parents ; de Mes Gabriel et Jacob, ses frères ; et la future, assistée de noble Siméon-Pierre de Bordères, du présent lieu, son frère ; de Catherine de Bordères, épouse de ce dernier ; de demoiselles Catherine et Madeleine de Bordères, ses sœurs cadettes ; du sieur Bernard de Claverie, prêtre et curé dudit lieu d'Auga, et autres parents et amis.

Elle mourut le 27 septembre 1742, âgée de 28 ans, cinq jours après la naissance du fils qui suit.

V. Noble Gabriel de Madaune, né le 22 septembre 1742, eut pour parrain Gabriel de Madaune, son oncle, et pour marraine, dame de Bordères. (*Actes de l'état civil d'Argelos*). Il épousa, vers le mois de mai 1761, demoiselle Jeanne d'Arrivère, de Coublucq, dont il eut les sept enfants ci-après.

1° Jean, qui suit :
2° César de Madaune, chirurgien-major, attaché tour à tour à l'armée des Pyrénées-Orientales, d'Espagne et d'Italie, qui épousa demoiselle Richelot, de Rennes (2);
3° Pierre de Madaune ;
4° Titine de Madaune, mariée à M. Tonat, de Vialer ;
5° Madeleine de Madaune, épousa M. Lacaze, d'Andoins ;
6° Louise de Madaune ;
7° Rose de Madaune.

VI. Noble de Madaune, né à Auriac (3), le 18 mars 1762, s'unit le 27 nivôse an VI (16 janvier 1798), à Marie Pargade, d'Auga, qui le rendit père de huit enfants :

1° Pierre-Césarin, qui suit ;
2° Dominique de Madaune, décédé curé de Conchez, en Béarn ;

(1) Des membres de cette famille siégèrent au Parlement de Navarre. Armes : *Ecartelé, au 1, d'argent, à un sanglier passant de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à trois croissants d'or posés 2 et 1; au 4, d'or, au lion de gueules.* — Ils étaient seigneurs de Bordères, de Mazères et de Camou. (Armorial de Béarn, Nos 121, 213, 363, 610.)

(2) Reçu docteur en médecine à la faculté de Montpellier, il publia une *Notice sur l'épidémie qui a régné dans l'armée d'Italie* (Montpellier, 1802), où il trace, du dénûment et de la misère de nos malheureux et glorieux soldats, un tableau *de visu* qui mérite d'appeler l'attention.

(3) Auriac, à cette époque, faisait partie de la paroisse d'Argelos.

3° Cadeton DE MADAUNE, tué à l'ennemi au siège d'Oran;
4° et 5° Jean DE MADAUNE, et Rose DE MADAUNE, décédés;
6° André DE MADAUNE, marié à Jeanne LAURIAGON;
7° Justine DE MADAUNE;
8° Justin DE MADAUNE.

VII. Noble Pierre (surnommé César ou Césarin) DE MADAUNE, né le 8 frimaire an IX (29 novembre 1800) (*état civil d'Argelos*), se maria, le 2 février 1830, à demoiselle Marie REY, d'Auriac. Il mourut le 22 octobre 1856, après avoir administré près de trente ans, comme maire, la commune d'Auriac, qui lui doit son érection en paroisse, son presbytère, sa maison d'école et ses belles voies vicinales.

De ce mariage sont nés huit enfants :

Casimir, décédé; Philippe; Ovide; Michel; André; Auguste; Callista et Édouard DE MADAUNE.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DE MAIGRET

BOURGOGNE, PAYS-BAS, AUTRICHE, LORRAINE

COMTES DU SAINT-EMPIRE; COMTES DE MAIGRET ET DE NÉAU; BARONS DE STOCKEM;
SEIGNEURS DE CHAVANNES, DE RAVELING, DE PRANGY, DE LA PINODIÈRE, ETC.



Armes : *Ecartelé; au 1er, d'or, à l'aigle à deux têtes, éployée de sable, languée et membrée de gueules; au 2e, d'or, au lion de sable, lampassé de gueules; au 3e, d'argent, au lion de gueules; au 4e, de gueules, à la croix de Bourgogne d'argent (sautoir écoté); sur le tout : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois coquilles du même, qui est* **de Maigret**. *L'écu timbré d'une couronne de comte du Saint-Empire est placé sur une aigle bicéphale du Saint-Empire Romain surmontée de la Couronne impériale.* — **Devise** : *Pro Christo et contra inimicos ejus.* — **Supports** : *Deux sauvages.* — (*Diplôme de l'Empereur Léopold de l'année 1687.*) voir p. 42



A maison DE MAIGRET est originaire de la Bourgogne où elle était connue dès le XIV[e] siècle. Plusieurs de ses membres ont été inhumés dans l'église de Chavannes, entre autres Guyot DE MAIGRET, lequel vivait en 1307, dans cette province, où il possédait plusieurs fiefs et seigneuries.

Au XVI[e] siècle, l'aîné de la maison DE MAIGRET s'expatria aux Pays-Bas. Sa descendance occupa de très hautes fonctions militaires, et rendit de grands services aux empereurs d'Autriche Rodolphe et Léopold II et reçut de ces deux souverains, à un siècle de distance, des lettres patentes de COMTE.

Lorsque la paix de Rastadt, en 1714, fit passer les Pays-Bas sous la domination de la maison d'Autriche, les DE MAIGRET continuèrent leur dévouement à leurs nouveaux princes, et versèrent leur sang pour la cause de la religion et de la patrie. L'un d'eux s'illustra d'une façon particulière: François-Guillaume, comte DE MAIGRET et DE NÉAU, baron DE STOCKEM, maréchal de camp, général-major des armées impériales, fut un des principaux lieutenants de Charles IV, duc de Lorraine, dans la campagne de ce prince contre les Turcs, et eut la part la plus brillante à la prise de Bude et à la déroute des infidèles, ainsi qu'il est relaté dans des lettres patentes très flatteuses, en date du 23 avril 1687, par lesquelles Léopold II, empereur d'Allemagne et archiduc d'Autriche, lui accorda, ainsi qu'à tous ses hoirs, le titre héréditaire de COMTE DU SAINT-EMPIRE ROMAIN, en récompense de ses brillants services militaires. Ces lettres patentes mentionnent deux membres distingués de la branche aînée de cette maison : Jean III, comte DE MAIGRET, et Jean V, comte DE MAIGRET, grand forestier du duché de Limbourg et Haut-drossard du ban de Baelen, en 1629. Elles contiennent, en outre, la concession du port des armoiries décrites et figurées en tête de la présente généalogie et sur lesquelles est placé le blason primordial des DE MAIGRET qui est : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois coquilles du même.* C'est ainsi que ce blason fut enregistré, le 2 août 1697, au registre de Lorraine, bureau de Thionville, de l'*Armorial général officiel de France*, créé en vertu de l'édit royal de novembre 1696. (Bibliothèque nationale. — Cabinet des Titres.)

Depuis cette époque la famille des comtes DE MAIGRET est restée attachée au service des ducs de Lorraine. Redevenue française lors du retour de cette province à la mère patrie, en 1766, elle a continué sa tradition militaire jusqu'à nos jours, conservant ses sentiments d'affection et de reconnaissance à la maison de Habsbourg-Lorraine, à laquelle elle s'est alliée, en 1586, par le mariage de Jean IV DE MAIGRET avec Anne-Marguerite d'Altkirchen, arrière-petite-fille de Anne-Aly Marguerite d'Autriche, fille d'Albert IV d'Autriche et de Jeanne de Bavière.

Dans les divers pays qu'elle a habités, la maison des comtes DE MAIGRET s'est toujours alliée aux principales familles. Parmi ses alliances nous citerons celles de Poitiers, de Grammont-Châtillon, de la Porte-Chavaigneux, de Cortils, de Vergy, de Chênemont, de Cortils, d'Altkirchen, de Hubin de Gulkem, de Vaernewick, de la Fourrière, de Putte d'Enghien, de Thomassin, de Hault de Sancy, Adam de Sainte-Marie, de Vigny, d'Avesnes, de Prince, de Migette, de Prouvy, de Nonancourt, Chandon de Briailles, etc., etc.

Elle a fourni une grande quantité de personnages marquants, dont plusieurs illustres, au nombre desquels nous citerons : un officier supérieur des armées impériales, créé Comte en 1587 par l'empereur Rodolphe; un grand forestier du Limbourg, Haut drossard de la ville de Baelen; un maréchal héréditaire de la province du Limbourg, général-major des armées impériales, l'un des hommes les plus illustres de son temps, créé COMTE DU SAINT-EMPIRE par l'empereur Léopold en 1687; des chanoinesses du Saint-Sépulcre; un doyen de l'illustre chapitre de Gigny, pour lequel il fallait faire des preuves de seize quartiers; un grand nombre d'officiers d'artillerie, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, un intendant militaire de 1re classe, officier de la Légion d'honneur, et, de nos jours, un contre-amiral, officier d'ordonnance de M. le Président de la République, et actuellement major de la flotte à Cherbourg.

La branche aînée des comtes DE MAIGRET a projeté une branche cadette qui s'est éteinte en Bourgogne avant 1789, et un rameau qui a fini en 1793.

La filiation prouvée par titres originaux et d'après des documents authentiques qui existent dans les mains du chef actuel de la famille,

le comte Edgard DE MAIGRET, est établie d'une manière suivie et ininterrompue à partir de Guyot DE MAIGRET rapporté ci-après.

FILIATION

Premier degré.

I. Guyot DE MAIGRET, écuyer, seigneur de Chavannes, terre sise en Bourgogne, paroisse de Dommartin, au bailliage de Châlon, vivant en l'an 1307, épousa dame Claudie DE POITIERS (1).

Il fut enterré dans l'église paroissiale de sa terre de Chavannes, ainsi qu'il appert d'un acte passé devant noble Jean de Malpoix, en date du 24 mars 1384. Il eut pour fils aîné :

Deuxième degré.

II. Etienne DE MAIGRET, écuyer, seigneur de Chavannes, qui épousa dame Marie-Louise DE GRAMMONT-CHASTILLON, fille de Jacques-Antoine de Grammont, chevalier, et de Jeanne de Coligny, dame et héritière de Chastillon (2), et reçut le 13 novembre 1399 foi et hommage de Jean de Malpoix pour son fief de Chavannes (grosse en parchemin enregistrée au Parlement de Dijon). Il laissa deux enfants :

1° Jean, qui suit;
2° Guye DE MAIGRET, mariée, par contrat du 17 juillet 1465, à Jean BONJOUR, écuyer, avec le consentement et l'avis de son frère Jean DE MAIGRET.

Troisième degré.

III. Jean I[er] DE MAIGRET, écuyer, seigneur de Chavannes et de la Pinodière, épousa dame Guillemette DE LA PORTE-CHAVAIGNEUX (3), laquelle vendit une terre à Hugonin de Pélissonnier, le 24 avril 1479, au profit des trois premiers de ses enfants rapportés ci-après :

1° Jean, qui suit;
2° Messire Pierre DE MAIGRET, prêtre.
3° Philibert DE MAIGRET, écuyer qui présenta une requête à l'Archiduchesse de Bourgogne, le 19 novembre 1530.
4° Jean-Catherin DE MAIGRET, écuyer.
Ces deux enfants présentèrent une requête à l'Empereur Maximilien le 25 mai 1545 et une autre au parlement de Dôle le 12 juin 1545 (voir *Jugement de Maintenue de Noblesse de 1669).*
5° Jeanne DE MAIGRET.

---

(1) Armes de POITIERS : *d'azur, à six besants d'argent, posés 3, 2, 1, au chef d'or.*
(2) Les armes des GRAMMONT-CHASTILLON sont : *d'azur, à trois têtes de femme au naturel chevelées et couronnées d'or; écartelé, de gueules, à l'aigle d'argent, qui est* DE COLIGNY.
(3) Armes des de la PORTE-CHAVAIGNEUX : *de gueules, au lion d'or, lampassé d'argent.*

Quatrième degré.

IV. Jean II DE MAIGRET, écuyer, seigneur de Chavannes et de la Pinodière, épousa, le 9 octobre 1496, demoiselle Claudine DE VERGY (1), laquelle étant veuve se remaria à Ferdinand DE NEUFCHATEL, comme il résulte des preuves établies par Butkens. Il avait fait son testament le 20 novembre 1552, lequel fut insinué au bailliage de Ruffey, le 31 décembre 1554. Dans cet acte il nomma ses trois fils, Jean, Charles-Antoine et Antoine DE MAIGRET. De son mariage sont nés quatre enfants, savoir :

1° Jean DE MAIGRET, écuyer, mort sans postérité;
2° Charles-Antoine, qui suit;
3° Antoine DE MAIGRET, coseigneur de Prangy, seigneur de la Pinodière, qui a épousé, le 11 février 1564, demoiselle Madeleine DE GENEVOIS, auteur d'une BRANCHE CADETTE, éteinte, dont la filiation sera rapportée ci-après;
4° Une fille.

Cinquième degré.

V. Charles-Antoine DE MAIGRET, né en 1500, épousa, en 1531, Catherine-Bernardine DE CHÊNEMONT (2).

Charles-Antoine DE MAIGRET, ayant eu un duel malheureux, à cause de sa sœur qui avait été outragée par un officier, se retira vers 1530 en la ville et franchise de Herve au duché de Limbourg, dans les Pays-Bas espagnols.

De son mariage avec Catherine DE CHÊNEMONT il laissa quatre enfants, savoir :

1° Jean, qui suit;
2° Marguerite DE MAIGRET, religieuse de Saint-Norbert;
3° Antoine DE MAIGRET, vivant en 1550;
4° Gérard DE MAIGRET.

Sixième degré.

VI. Jean III DE MAIGRET, né en 1532, chevalier, créé premier COMTE DE MAIGRET par l'empereur Rodolphe, en 1587 (titre confirmé par l'empereur Léopold, en 1687), épousa, en 1560, demoiselle Catherine DE CORTILS, fille de Godefroy-Walraff de Cortils et de Philippine de la Marck (3). Officier supérieur dans les armées impériales, il fut créé COMTE par l'empereur Rodolphe en l'année 1587, ainsi qu'on le voit dans les

(1) Armes DE VERGY : *de gueules, à trois quintefeuilles d'or,*
(2) Armes DE CHENEMONT : *d'azur, à une bande d'or, accompagnée de 6 merlettes d'argent en orle.*
(3) Armes DE CORTILS : *d'argent, à une bande de gueules, accompagnées de six billettes du même en orle.*

lettres patentes données en 1687 par l'empereur Léopold II à son petit-neveu François-Guillaume DE MAIGRET, lettres qu'on trouvera rapportées aux pièces justificatives. De son mariage avec Catherine DE CORTILS, Jean III a laissé sept enfants, savoir :

1° Jean IV, qui a continué la descendance;
2° Gervais DE MAIGRET, écuyer;
3° Antoine DE MAIGRET, renommé pour son esprit, mort sans alliance.
4° Isabelle-Thérèse DE MAIGRET, } toutes deux chanoinesses de l'ordre du Saint-
5° Anne-Françoise DE MAIGRET, } Sépulcre;
6° Anne-Marie-Marguerite DE MAIGRET, morte jeune;
7° Catherine DE MAIGRET, mariée à Alard DE LANDAS.

Septième degré.

VII. Jean IV DE MAIGRET, né en 1561, chevalier, comte DE MAIGRET, épousa vers 1586, demoiselle Marguerite D'ALTKIRCHEN VAN DER ESCHEN (1), dit Vieux-Moustier, dame de Reimelinge et de Brandeville, fille de Mathieu de Altkirchen et de Marie-Madeleine de Heillerchet dit Clairombre, laquelle était par sa mère petite-fille de Henry de Bavière et de Anne Aly-Marguerite d'Autriche (2). Ils furent inhumés dans leur sépulture de famille en l'église de Eschen. De leur union est né :

Huitième degré.

VIII. Jean V DE MAIGRET (3), comte DE MAIGRET, DE NÉAU ET DU SAINT-EMPIRE, baron de Stockem, né en 1590, fut d'abord page du comte de Briey, gouverneur du Limbourg en 1611, puis nommé grand forestier du duché de Limbourg et Haut-drossard du ban de Baelen par lettres patentes d'Isabelle, infante d'Espagne, en date du 3 août 1629; il est rappelé avec ces qualités dans les lettres patentes de l'empereur Léopold de l'année 1687.

---

(1) Armes d'ALTKIRCHEN : *d'argent, à un bâton écoté au naturel, d'où sortent, en chef, un gland accosté de deux feuilles de chêne, et, en pointe, une feuille de chêne accostée de deux glands, le tout de sinople.*

(2) Voici comment est établie cette parenté royale :

Henry de BAVIÈRE, marié à Anne-Aly-Marguerite D'AUTRICHE, eut pour fille :
|
Jeanne DE BAVIÈRE, mariée à Charles DE HEILLERCHET, dit de Clairombre, dont :
|
Madeleine DE HEILLERCHET, mariée à Mathieu d'ALTKIRCHEN VON DER ESCHEN, dit Vieux-Moustier, dont :
|
Marguerite D'ALTKIRCHEN VON DER ESCHEN, mariée en 1586 à Jean IV Comte DE MAIGRET.

(3) Toute la filiation de Jean V Comte DE MAIGRET a été extraite entièrement conforme, de divers manuscrits généalogiques anciens conservés à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, Fonds Gœthals, n° 746, et principalement d'un manuscrit intitulé : *Recueil généalogique des Maisons nobles de la Flandre, Brabant, Hainaut, Artois et autres pays*, manuscrit autographe du chanoine Hellin (1724-1803), pages 459 et 481.

Jean V eut pour trisaïeule maternelle Anne-Aly-Marguerite d'Autriche, fille d'Albert IV dit *le Patient* (voir Dictionnaire de Moreri).

Il a épousé en premières noces, en 1635, demoiselle Jeanne de HUBIN DE GULKEN (1), laquelle mourut en 1645, et dont il eut un fils :

Jean-François-Remacle, qui suit ;

Et en secondes noces, en 1646, demoiselle Antoinette DE VAERNEWICK (2), baronne de Stockem, fille cadette de messire François de Vaernewick, chevalier, seigneur de Wazières et de Jacqueline de Bacquère.

Il est décédé en son château de Stockem le 13 juillet 1678 et a été enterré dans l'église de Néau avec sa femme, laquelle était morte le 18 mars 1658. Voici leurs épitaphes telles qu'elles ont été relevées dans ladite église.

HIC JACET

PRÆNOBILIS ET PERILLUSTRISSIMUS
D. D. JOANNES DE MAIGRET
EQUES ET S. R. I. COMES DOMINUS
HÆREDITARIUS NEAU ET STOCHEM,
REGIS HISPANIARUM IN PROVINCIA
LIMBURGENSI VENATORUM MAGISTER,
EJUSDEMQUE IN BAELEN QUÆSTOR
ET STATUUM IBIDEM COMISSARIUS
ORDINARIUS, OBIIT 13 JULII 1678,

NEC NON

PRÆNOBILIS ET PERILLUSTRISSIMA
D. D. ANTHONIA BARONESSA
DE VAERNEWYCK ET
STOCKEM CONJUX OBIIT
18 MARTIS 1658
R. I. P.

De ce second mariage sont nés neuf enfants, savoir :

1° François-Guillaume, comte DE MAIGRET, DE NÉAU et DU SAINT-EMPIRE, baron de Stockem, né en 1647, frère cadet du précédent, d'abord page du prince de Chimay, puis capitaine d'infanterie au régiment du Coronel, lieutenant Colonel au régiment de Mayos, Commandant des villes châtellenies et pays de Charleroy, Louvain, Nivelles, Audenarde et Gand, et enfin maréchal héréditaire du duché de Limbourg, Chevalier de l'ordre

(1) Armes D'HUBIN DE GULKEN : *d'argent, à un écusson d'azur*. Ce premier mariage est prouvé par un ancien document intitulé : Fragment généalogique écrit dans le XVIIe siècle et conservé dans le portefeuille 962 du Fonds Gœthals, à la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

(2) Armes DE VAERNEWICK : *de sable, à trois lionceaux d'argent armés et lampassés de gueules.*

militaire de Saint-Jacques, membre du Conseil de guerre impérial, général-major des armées impériales, a été créé COMTE DU SAINT-EMPIRE ROMAIN pour ses éclatants services militaires par lettres patentes de l'empereur Léopold I[er], données à Vienne le 23 avril 1687 (1). (Voir la copie desdites lettres patentes dans les pièces justificatives à la fin de la généalogie.) Il est décédé à Bruxelles vers 1690.

Le comte François-Guillaume DE MAIGRET avait épousé, le 12 décembre 1674, Barbe-Jacqueline DE PUTTE (2), héritière de sa maison, fille de Gérard de Putte et de Marthe de Bertout, dont il a eu un fils et une fille :

A. François-Jacques-Denis-Victor, comte DE MAIGRET, né en 1675, mort à l'âge de dix ans;

B. Anne-Marie, comtesse DE MAIGRET, née en 1677, mariée à Joseph-Victor, comte D'ENGHIEN (3), seigneur de Lesgalois et de Montégu, fils de feu Jean-Baptiste d'Enghien et de dame Françoise-Thérèse de Léon.

2° Arnould-Servais, comte DE MAIGRET, né et baptisé le 18 mars 1649 en la paroisse de Baelen, auteur d'un RAMEAU qui s'est éteint après trois générations en 1793, et dont voici la filiation. Il a épousé Marguerite DE JACOBINIS (4), dont il a eu :

A. François-Nicolas comte DE MAIGRET, baptisé le 27 novembre 1685 en la paroisse de Baelen, ayant eu pour parrain Nicolas de Hodiamort et pour marraine Isabelle de Batz qui a épousé à Louvain Anne DE PRINCE (5), fille de noble Conrard-Guillaume de Prince et de Hipronim Raes dont il a eu pour enfants :

AA. François-Servais-Joseph comte DE MAIGRET, né et baptisé en l'église de Baelen, diocèse de Liége, en 1708, capitaine d'infanterie au régiment du Prince de Ligne, créé COMTE DU SAINT-EMPIRE ROMAIN par Marie-Thérèse le 6 décembre 1786, a épousé Anne-Françoise DE MIGETTE, fille de Gabriel de Migette, écuyer seigneur de Verly, prévost de Virton et de Françoise de Gaspar (6), dont il a eu les deux enfants ci-après :

AAA. Louis, comte DE MAIGRET, né en 1740, a épousé Thérèse DE PROUVY (7). Il est mort en 1793, sans laisser de postérité.

---

(1) L'original de ces lettres patentes est entre les mains du chef actuel de la famille, le comte Edgard DE MAIGRET.

(2) Armes DE PUTTE : *d'azur, à trois annelets d'or 2 et 1.*

(3) Armes de D'ENGHIEN : *gironné de dix pièces de sable et d'argent, les girons de sable chargés chacun de trois croisettes fichées et recroisettées d'or posées 2 et 1.*

(4) Armes DE JACOBINIS : *d'azur, à un coq d'argent tenant une épée du même.*

(5) Armes DE PRINCE : *d'argent, à un sautoir de sable, accompagné d'un cœur de gueules en chef, et une bande d'azur brochant.* Les armes de la famille de PRINCE et ses preuves de 32 quartiers écrites en flamand, sont conservées dans les archives de la famille DE MAIGRET ; ces armes se voient encore à Louvain, sur des vitraux dans l'abbaye de Sainte-Gertrude et dans l'église Saint-Jacques.

(6) Armes DE MIGETTE : *de sable, à trois lions d'argent couronnés d'or.*

(7) Armes DE PROUVY : *d'argent, à trois corbeaux de sable.*

C'est la comtesse DE MAIGRET née DE PROUVY qui a légué aux comtes DE MAIGRET ses parents de la branche aînée, toutes les archives de leur maison, y compris l'original des lettres patentes de LÉOPOLD, qui sont entre leurs mains, et d'après lesquelles a été établie la présente généalogie.

BBB. Anne-Françoise-Gabrielle DE MAIGRET (1) religieuse dans l'abbaye de Forets-les-Bruxelles.

B. Antoinette DE MAIGRET, chanoinesse régulière du Saint-Sépulcre.

3° Jean-Baptiste-François DE MAIGRET, capitaine au régiment de Rhingraf, épousa Anne-Paula-Marguerite dame DE BRANDEVILLE;
4° Catherine-Bernardine DE MAIGRET, mariée à Melchior-Balthazar DE KESSEL;
5° Isabelle-Thérèse DE MAIGRET; } Chanoinesses du Saint-Sépulcre;
6° Anne-Françoise DE MAIGRET, }
7° Anne-Marie DE MAIGRET mariée à N. MARESCHAL, capitaine de cavalerie au régiment d'Estrées;
8° Barbe-Ambroisine DE MAIGRET;
9° Marie-Antoinette DE MAIGRET, mariée à Georges-Frédéric DE LEVENCLAWS, seigneur de Leuwembourg et Rooleber, commissaire et colonel de l'armée du roi de Danemark.

Neuvième degré :

IX. Jean-François-Remacle, comte DE MAIGRET, DE NÉAU et DU SAINT-EMPIRE, baron de Stockem, né en l'an 1636, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique et l'ayant quitté le 30 septembre 1661 à 25 ans, fils aîné de Jean V, comte de Maigret, et de Jeanne de Hubin de Gulkem, ainsi qu'il résulte du certificat de l'abbé de Rolducq du 3 février 1702 *(pièce originale aux archives de la famille)*, a épousé à Thionville, le 7 août 1666, demoiselle Anne-Paule-Marguerite DE LA FOURIÈRE (2) dite D'ALTKIRCHEN, fille unique de Honoré-Théodore de la Fourière et de demoiselle Anne-Marie-Madeleine de Heillercheit, née d'Altkirchen. Le contrat de mariage fut signé par le prince de Nassau et la princesse Marie-Eléonore de Nassau. *(Pièce originale en papier aux archives de la famille.)*

Il est mort en 1678 et a été enterré dans l'Église de Esch, diocèse de Trèves, décannat de Luxembourg.

De cette union sont nés deux enfants:

1° Jean-François, qui suit;
2° Salomée DE MAIGRET, mariée à N.,

(1) Les huit quartiers de sa noblesse accompagnés de la généalogie complète de sa maison, ont été établis le 14 mai 1753 par Jacques, François DE GREZ, écuyer, Roi et héraut d'armes de S. M. l'impératrice Marie-Thérèse reine des Pays-Bas. (Voir aux pièces justificatives le certificat de noblesse délivré à cette occasion.)

(2) Armes DE LA FOURIÈRE D'ALTKIRCHEN : *d'argent, à un bâton écoté au naturel, posé en fasce duquel sont issants en chef un gland entre deux feuilles de chêne, et en pointe une feuille de chêne entre deux glands de sinople.* (Mêmes armes que D'ALTKIRCHEN.)

Dixième degré :

X. Jean-François, comte DE MAIGRET, DE NÉAU et DU SAINT-EMPIRE, né à Schifflingen, diocèse de Trèves, le 16 juillet 1672, seigneur de Raveling, demeurant à Cattenom, près Thionville, a épousé, le 23 janvier 1700, demoiselle Félicité-Bonaventure DE THOMASSIN (1), fille de noble Jean-Louis de Thomassin, écuyer, seigneur de Roigeux et capitaine dans le régiment de Normandie pour le service de Sa Majesté Très Chrétienne, demeurant audit Cattenom, et de feue demoiselle Marguerite Frédérick, ses père et mère.

Le contrat de mariage fut inscrit au protocole des notaires royaux établis en la prévôté de Sierk. *(Pièce originale aux archives de la famille.)* De ce mariage est issu :

Onzième degré :

XI. Charles, comte DE MAIGRET, né à Cattenom, bailliage de Thionville, diocèse de Metz, le 16 juin 1702, qui a épousé le 16 septembre 1726 demoiselle Marie-Françoise DE HAULT DE SANCY (2), dame de Malavillers, fille du baron de Hault de Sancy, résidant en son château de Malavillers, seigneur dudit lieu, de Sancy-le-Haut et de Sancy-le-Bas.

Le comte Charles DE MAIGRET, résidait à Cattenom, où il est décédé le 27 mars 1765, à l'âge de soixante-trois ans, et a été inhumé dans la chapelle de Saint-Étienne, devant l'autel de la Vierge.

De ce mariage sont issus deux enfants :

1° Jacques-Jean-François qui suit :
2° Anne-Marie-Françoise DE MAIGRET, née en 1744, décédée le 18 avril 1781 à Cattenom, et inhumée dans le même sépulcre que son père.

Douzième degré :

XII. Jacques-Jean-François, comte DE MAIGRET, DE NÉAU et DU SAINT-EMPIRE, né à Cattenom le 9 octobre 1737, fut capitaine au régiment de Metz, du corps royal de l'artillerie de Briey, puis lieutenant-colonel d'artillerie, directeur des forges de la Moselle, enfin colonel d'infan-

(1) Armes DE THOMASSIN : *d'azur, à une croix écotée d'or.*
(2) Armes DE HAULT DE SANCY : *d'azur, à trois membres de griffon d'or, armés de gueules posés en pal l'un au-dessus de l'autre.*

terie, chevalier de Saint-Louis. Il est décédé à Étain (Meuse), le 4 septembre 1807. Il avait épousé, le 12 avril 1768, demoiselle Marie-Anne-Thérèse-Scholastique ADAM DE SAINTE-MARIE (1), fille de Joseph-François Adam de Sainte-Marie, écuyer, conseiller du roi, son lieutenant général civil et criminel au bailliage de Briey, et de dame Marie-Catherine de Josselin.

De ce mariage est né un fils :

Joseph-Marie-François, dont l'article suit.

Treizième degré :

XIII. Joseph-Marie-François, comte DE MAIGRET, DE NÉAU et DU SAINT-EMPIRE (2), naquit le 18 octobre 1771 à Cattenom, bailliage de Thionville. D'abord élève à l'École d'artillerie de Metz en 1785, il fut créé lieutenant en second au régiment de Metz-artillerie, en 1787, lieutenant en premier en 1791. Échappé avec quelques compagnons d'armes au massacre de Quiberon, il émigra, capitaine à l'armée de Condé et à l'armée anglaise du général Stuart, en Hollande et en Portugal, il fut réformé pour blessures en 1802. Il reprit du service en France en 1815, à la rentrée du roi, et fut créé chef de bataillon du corps royal d'artillerie; nommé en 1822-1823, président de la Commission de vérification des bouches à feu aux directions de Montpellier et de la Corse, puis commandant l'artillerie à Thionville; enfin lieutenant-colonel en 1830, époque à laquelle il quitta le service. Il était alors

---

(1) Armes de ADAM DE SAINTE-MARIE : *parti: d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une aigle d'argent, à la bordure denchée d'argent.*

(2) Les Titres et les Archives de la maison DE MAIGRET sont par une raison assez difficile à expliquer aujourd'hui demeurés pendant près d'un siècle entre les mains des membres de la *branche cadette* établie dans le Limbourg et le Luxembourg qu'elle a continué à habiter, tandis que la *branche ainée* était redevenue française par suite de l'annexion des pays concédés à la France par les traités, et ce n'est qu'après la mort de Louis DE MAIGRET, dernier représentant de cette branche cadette, décédé sans postérité à Virton, que sa veuve dame Thérèse DE PROUVY, cousine par conséquent du comte Joseph-Marie-François DE MAIGRET, lui fit connaître que son mari défunt possédait tous les titres de la famille, et s'empressa gracieusement de les lui remettre. Ce dernier put, dès lors, lettres patentes originales et preuves en mains, reprendre la qualification de COMTE DU SAINT-EMPIRE concédée à François-Guillaume par lettres-patentes en date du 23 avril 1687, lesquelles confirment ce même titre de comte du Saint-Empire à Jean V, père de François-Guillaume, en rappelant qu'il a déjà été octroyé, en 1587, à Jean III de Maigret, ainsi qu'à *tous ses descendants légitimes, mâles et femelles*, sans distinction de primogéniture.

Cette même concession étant rappelée et confirmée dans lesdites lettres patentes de LÉOPOLD en date du 23 avril 1687, les membres de la famille DE MAIGRET, redevenue française par suite de l'annexion d'une partie du Limbourg à la France, ont bien et dûment le droit de prendre et de porter ce titre de COMTE DU SAINT-EMPIRE, conformément aux termes bien précis des traités et de la déclaration de Louis XIV, en date du 8 décembre 1699, enregistrées au Parlement le 5 février 1700, laquelle déclaration stipule fermement que les nobles devenus Français jouiront en France de leurs titres avec les prérogatives et immunités y attachées par les souverains, archiducs, empereurs et rois qui les auront concédés.

chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il se fixa au château de Malavillers, propriété de sa famille, qui lui venait des barons de Hault de Sancy, ses oncles.

Il est décédé à Guenetrange le 25 avril 1860, dans sa quatre-vingt-dixième année, et y a été inhumé.

Il avait épousé, le 16 février 1804, Catherine DE VIGNY (1), née à Étain (Meuse), le 27 janvier 1787, et décédée au château de Malavillers le 28 avril 1871, dans sa quatre-vingt-cinquième année; elle a été inhumée aussi à Guenetrange, près Thionville.

De ce mariage sont issus:

1° Anne-Marie-Eugénie, comtesse DE MAIGRET, née à Étain le 3 décembre 1804, mariée le 13 octobre 1828 à Charles-Antoine RICHARD DE ROUVRES (2); elle est décédée à Briey le 16 décembre 1859;

2° Ignace-François-Xavier, comte DE MAIGRET, né à Étain, le 25 mars 1807; il résidait au château de Malavillers où il est décédé célibataire le 9 février 1873, et a été inhumé à Guenetrange;

3° Joseph-Gustave, qui suit;

4° Louise-Marie-Adélaïde comtesse DE MAIGRET, née à Strasbourg le 3 juillet 1813, mariée le 5 juin 1832 à Frédéric DE NONANCOURT (3), résidant à Guenetrange près Thionville, où elle est morte le 5 février 1880.

5° Joseph-Félix, comte DE MAIGRET, né au château de Hagondange (Moselle), le 12 janvier 1820, ancien élève de l'École militaire de Saint-Cyr, sous-lieutenant au 9e léger, décédé célibataire. le 12 mai 1857, étant capitaine au 2e régiment des grenadiers de la garde impériale, et inhumé à Versailles où il était en garnison.

Quatorzième degré.

XIV. Joseph-Gustave, comte DE MAIGRET, DE NÉAU ET DU SAINT-EMPIRE, né à Étain (Meuse), le 11 février 1810, embrassa la carrière des armes, entra à l'école de Saint-Cyr le 18 novembre 1829, et en sortit le 12 octobre 1831, avec le grade de sous-lieutenant au 5e régiment de ligne à Lille, puis entra à Saumur (école de cavalerie), le 28 mai 1832, et devint successivement sous-lieutenant au 7e dragons le 15 octobre 1833, lieutenant le 5 mai 1838, puis capitaine dans le même régiment le 4 octobre 1842.

Il fut nommé adjoint à l'intendance le 22 avril 1846; adjoint de

(1) Armes DE VIGNY : *d'argent, à une fasce bretessée d'azur, accompagnée en chef de deux tourteaux de gueules, et en pointe d'un lion passant de sable.*

(2) Armes de RICHARD DE ROUVRES : *parti : au 1, d'argent, à deux palmes de sinople passées en sautoir, accompagnées de 4 mouchetures d'hermine; au 2, d'azur, à un cerf rampant contourné d'or, parti de gueules, à trois fasces d'argent.*

(3) Armes DE NONANCOURT : *d'argent, à trois coqs de sable, becqués, crêtés et membrés de gueules, les deux du chef affrontés.*

1re classe le 27 juillet 1848 ; sous-intendant de 2e classe le 16 avril 1853 ; et enfin sous-intendant de 1re classe le 4 février 1863.

Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 29 décembre 1854, promu au grade d'officier de l'ordre le 14 mars 1865, décoré de la médaille de Crimée en 1855, et créé chevalier de l'ordre de la Couronne de fer d'Autriche le 26 mars 1868.

Après la campagne de Crimée, d'où il était revenu avec une santé très ébranlée par de graves atteintes de choléra, le comte Joseph-Gustave DE MAIGRET avait sacrifié son avancement au désir de ne plus quitter la Lorraine, refusant des postes plus importants pour rester à Nancy, où il pouvait surveiller plus facilement l'éducation de ses trois fils.

Il est décédé à Épernay le 26 janvier 1891, ayant épousé, le 12 novembre 1839 mademoiselle Aline-Félicie D'AVESNES D'HERMONVILLE, née au château d'Hermonville (Marne) en 1817, morte à Nancy le 3 mai 1870, fille d'Amédée-Louis-Charles, vicomte d'Avesnes d'Hermonville, ancien officier supérieur, et de Henriette-Anicette de Langlois de Brouchy (1).

Il a laissé de cette union trois fils, savoir :

1° Marie-Edgard, qui suit;

2° Arthur-Amédée, comte DE MAIGRET, né à Versailles le 1er avril 1845, capitaine au 17e dragons, décédé le 11 novembre 1882 ; il avait épousé le 27 octobre 1875, mademoiselle Marie CHANDON DE BRIAILLES, fille du comte Paul CHANDON DE BRIAILLES, chevalier de Malte, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, etc., et de Marie DE MORDANT DE MASSIAC. Ils ont eu un fils :

Joseph-Christian, comte DE MAIGRET, né à Senlis le 26 mai 1877 ;

3° Joseph-Octave-Gaston, comte DE MAIGRET, né au château d'Hermonville (Marne), le 20 avril 1850, marié le 1er mai 1876 à Jeanne CHANDON DE BRIAILLES, sœur de la précédente. Ils ont eu pour enfants :

A. Jean-Marie-Joseph-Paul-Félix-Emmanuel, comte DE MAIGRET, comte du Saint-Empire, né à Épernay le 28 juin 1877 ;

B. Anne-Marie-Josèphe-Paule-Charlotte-Nicole, comtesse DE MAIGRET comtesse du Saint-Empire, née à Épernay le 10 août 1878 ; duchesse d'Abrantès dont 6 filles

C. Renée-Marie-Josèphe-Isabelle-Claude, comtesse DE MAIGRET, comtesse du Saint-Empire, née à Épernay le 17 janvier 1880, morte le 16 février 1881 ; Mme du Mesnil Dt p. (Mme de Castelnau)

(1) Le vicomte d'AVESNES descend en ligne directe de Baudouin, comte de Flandre, empereur de Constantinople et de Bouchard d'Avesnes son petit-fils.

Cette illustre famille dont le nom s'écrit de trois manières, Avennes, Avesnes, ou Avènes, comme la ville picarde qui lui a donné son nom, et qui compte plusieurs chevaliers croisés dont le blason figure à la salle des Croisades à Versailles, n'a pas quitté depuis le XIIIe siècle (1275) la terre d'Hermonville, laquelle fut remise en don personnel par Philippe le Hardi, roi de France, à Baudouin d'Avesnes, en dédommagement de l'aliénation faite de ses biens pendant son séjour en Palestine. (Voir le Dictionnaire de Moréri, qui donne de longs détails sur cette ancienne maison alliée à la plupart des maisons souveraines. — Caumartin : *Recherches de la noblesse de Champagne*.)

Armes de D'AVESNES : *de sable, à trois fasces d'or, chargées de six tourteaux de gueules 3, 2 et 1.*

D. Marie-Josèphe-Hélène-Amédée-Anne, comtesse DE MAIGRET, comtesse du Saint-Empire, née à Épernay le 5 août 1881, décédée le 15 août 1882;

E. Baudouin-Marie-Joseph-Henri-François-Ghislain, comte DE MAIGRET, comte du Saint-Empire, né à Épernay le 29 octobre 1882;

F. Gaston-Marie-Joseph-Ghislain-François-Guillaume, comte DE MAIGRET, et du Saint-Empire, né à Épernay le 20 février 1885;

G. Louis-Claver-Marie-Joseph-Ghislain-Bruno, comte DE MAIGRET, comte du Saint-Empire, né à Épernay le 27 octobre 1888.

En 1865, tous les membres de la famille DE MAIGRET ont voulu faire constater et confirmer judiciairement leurs droits à porter le titre de COMTE et, dans ce but, ils ont adressé une requête au tribunal civil de Verdun (Meuse), qui, sur le vu des pièces probantes et des lettres patentes de l'empereur Léopold de l'année 1687, à lui soumises, a ordonné, en l'audience du 25 juillet 1865, que tous les actes d'état civil de la mairie d'Étain, qui, en vertu des lois du 6 fructidor an II, et du 19 nivôse an IV (lesquelles sont abrogées), ne faisaient pas mention des qualifications nobiliaires des DE MAIGRET, seraient rectifiés, que les rectifications seraient mentionnées en marge de tous ces actes et que toutes les expéditions ou extraits ne pourraient en être délivrés qu'avec les modifications ordonnées par le jugement du 25 juillet 1865.

Quinzième Degré.

XV. Marie-Edgard, comte DE MAIGRET, DE NEAU, et DU SAINT-EMPIRE baron de Stockem, né au château d'Hermonville le 8 mai 1841, chef de nom et d'armes de sa maison, ancien chef d'État-major de l'amiral Courbet dans l'escadre de l'Extrême-Orient, commandant du cuirassé *Courbet*, chef d'état-major de l'escadre d'évolution, dans la Méditerranée, officier d'ordonnance du Président de la République, a été nommé contre-amiral par décret du mois de mai 1891 et major de la flotte à Cherbourg. Il a épousé à Paris, le 18 avril 1868, mademoiselle Marie REYNAUD (1), fille de Léonce Reynaud, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Commandeur de la Légion d'honneur, et nièce de l'amiral Reynaud, dont il a deux enfants :

1° Jean, comte DE MAIGRET, né à Trouville le 4 novembre 1873;
2° Renée DE MAIGRET, née à Cherbourg le 11 février 1869.

---

(1) Armes de REYNAUD, Normandie et Lorraine : *d'azur, à 2 bandes d'or, accostées en chef d'un lion d'argent*. COURONNE : *de Baron* SUPPORTS : *deux lions*.

BRANCHE CADETTE

DES SEIGNEURS DE LA PINODIÈRE, DE PRANGY, DE DAINE, DE MONTRICHARD, EN BOURGOGNE (ÉTEINTE)

V. Antoine DE MAIGRET (fils puiné de Jean II DE MAIGRET et de Claudine DE VERGY), écuyer, seigneur de la Pinodière, co-seigneur de Prangy, partagea, le 11 février 1564, avec ses deux frères la succession de leur père Jean DE MAIGRET.

Il épousa, par contrat notarié du 4 février 1564, demoiselle Magdeleine DE GENEVOIS (1) qui, étant veuve, fit procéder, le 31 octobre 1596, par Jean Mareschal, notaire royal à Lons-le-Saunier, à l'inventaire des biens laissés par son époux. Cet acte mentionne l'existence de sept enfants; Magdeleine DE GENEVOIS fit, le 28 mars 1618, une donation particulière à Jean DE MAIGRET, son troisième fils.

Elle eut de son mariage avec Antoine DE MAIGRET, les sept enfants ci-après :

1° Claudine-Guillemette DE MAIGRET;
2° Guye DE MAIGRET;
3° Anne DE MAIGRET;
4° Philibert DE MAIGRET, écuyer;
5° Claude DE MAIGRET, écuyer;
6° Jean III, qui suit;
7° Antoinette DE MAIGRET, écuyer.

VI. Jean III DE MAIGRET, écuyer, seigneur de Chavannes, baptisé le 8 avril 1583 à Desnans, obtint le 16 mars 1645 du parlement de Bourgogne un arrêt ordonnant « qu'il sera rayé du rôle des tailles de Dommartin avec défense aux habitants de cette localité de l'y comprendre à l'avenir, et les condamnant aux dépens. » Il testa, le 25 mars 1653, en faveur de ses quatre enfants qu'il avait eus de son mariage contracté le 28 août 1631, avec demoiselle Bonne DE CHASTILLON (2) laquelle étant veuve testa, le 26 janvier 1665, en instituant pour ses héritiers universels et particuliers, ses quatre fils, savoir :

1° François-Marie, qui suit:
2° Antoine-François DE MAIGRET, écuyer, seigneur de Chavannes, né en 1645,

(1) Armes DE GENEVOIS : *d'argent, à la bande de gueules, chargée d'une vivre d'or.*
(2) Armes DE CHASTILON : *d'argent, au lion de sable allumé et lampassé de gueules.*

qui eut postérité de sa femme, demoiselle N. DE ROSAY DE ROMANET d'une famille qui a fait ses preuves en Bourgogne (1);
3° Antoine DE MAIGRET, écuyer, né en 1649.
4° Louis DE MAIGRET, écuyer, né en 1651.

VII. François-Marie DE MAIGRET, écuyer, seigneur de Daine et de Montrichard, né en 1643, demeurait à Chavannes lorsqu'il obtint conjointement avec ses trois frères, le 18 juin 1669, de Me Bouchu, intendant du duché de Bourgogne, lors de la recherche de la noblesse, un jugement les maintenant dans leur noblesse d'ancienne extraction. *(Bibliothèque de la ville de Dijon. — Recherche de la noblesse de Bourgogne, 1669. Fonds Baudot, n° 13, t. I, folio 721.)* Par acte passé, le 27 juin 1665, devant le lieutenant général du bailliage de Châlon, il avait été nommé curateur de ses trois frères après le décès de dame Bonne DE CHASTILLON leur mère, veuve de Jean DE MAIGRET, écuyer, seigneur de Chavannes.

Il épousa demoiselle Marie DE SAINT-AUBIN (2) qui lui donna cinq enfants, savoir:

1° Jean DE MAIGRET, écuyer, capitaine au régiment de Watteville en 1682;
2° Alexandre DE MAIGRET, écuyer, doyen de l'illustre chapitre de Gigny, lequel fit ses preuves de seize quartiers, tant paternels que maternels pour entrer dans cet illustre chapitre;
3° Ferdinand DE MAIGRET, écuyer, seigneur de Daine et de Montrichard;
4° Gilbert DE MAIGRET, écuyer;
5° Jeanne-Marie DE MAIGRET, mariée à M. DE DANDELIN (3).

Il mourut à Saint-Aubin en 1674.

La généalogie de cette branche a été établie par le Baron de Launay, premier roi d'armes provincial des Pays-Bas, le 17 avril 1666.

Les représentants de cette branche assistèrent aux assemblées de la noblesse de Bourgogne et Bresse, depuis le 15 juillet 1662 jusqu'au 19 avril 1736. Après cette date, leur nom disparaît de la province.

---

(1) Armes DE ROSAY DE ROMANET : *d'argent, à trois roses de gueules.*
(1) Armes DE SAINT-AUBIN : *d'argent, à un écusson de sable, surmonté de trois cannettes du même en chef.*
(2) Armes DE DANDELIN : *d'argent, à trois grenouilles de sinople.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA GÉNÉALOGIE DES

COMTES DE MAIGRET

---

23 AVRIL 1687.

LETTRES PATENTES DE COMTE DU SAINT EMPIRE

(Ancienne copie de la traduction originale du latin, aux archives de la famille, par Pierre de Caesmaker, notaire apostolique de Gand, suivie des attestations de l'Évêque et des échevins de Gand, 1694.)

« LEOPOLD par la Clémence divine, élu Empereur des Romains, toujours Auguste, » Roy de Germanie, Hongrie, Bohême, Dalmatie, Croatie, Esclavonie, Rome, Servie, » Gallicie, Lodomerie, Cumanie, Bulgarie, etc., Archiduc d'Autriche, Duc de » Bourgogne, Brabant, Styrie, Carinthie, Carniole, Marquis de Moravie, Duc de » Luxembourg, de la haute et basse Silésie, etc. Wurtemberg et Theke, Prince de » Souabe, Comte d'Hapsbourg, Tyrol, Ferrette, Kibourg et Goritz, Landgrave d'Al- » sace, Marquis du Saint-Empire Romain, Seigneur de Burgau sur l'Ens, Seigneur » de la haute et basse Lusace, de la Marche Esclavonne, Port-Mahon et Salins. A » notre amé, cher et féal, généreux, honorable et magnifique *François Guillaume* » COMTE DE MAIGRET et DE NEAU, libre Baron de Stockem, Maréchal héréditaire de la » province et du duché de Limbourg, Maréchal de nos camps et armées impériales, » et colonel d'un de nos régiments d'infanterie, Salut et continuel accroissement de » notre faveur impériale et royale. Comme ainsy soit qu'il ne nous est pas seulement » connu, mais encore, chose pour toujours recommandable, que plusieurs héros et » chefs, issus de votre *ancienne et noble famille* DE MAIGRET, il y a plus de *trois siècles*, » auraient rendu leurs *fidèles services*, dignes de héros, aux Empereurs Romains, Rois » et Ducs de Bourgogne, et à notre très auguste MAISON D'AUTRICHE, en considération » desquels *leurs nom et armes auraient été honorés du titre perpétuel* de COMTES dès *l'an* » *mil cinq cent quatre-vingt sept*, ainsi que nous l'avons accordé, ratifié et confirmé à » *Jean Comte* DE MAIGRET, *grand Veneur* pour le sérenissime Roy d'Espagne notre » cousin en la province de Limbourg, et son *Recepveur général de la ville de Baelen*, et » à tous ses descendants qui portent son nom et ses armes, de se servir, user et jouir » dès à présent et à perpétuité du titre de COMTE DU SAINT-EMPIRE ROMAIN, COMTE DE » MAIGRET et DE NÉAU, Baron et Seigneur de Stockem, Maréchal héréditaire de la » province et du duché de Limbourg; de le posséder avec tous les honneurs, » grâces, faveurs, privilèges, indults, libertés, prérogatives, droits et immunités » dont jouissent, ont joui et jouiront à perpétuité les autres COMTES DU SAINT-EMPIRE » ROMAIN et de nos autres royaumes et provinces de droits et d'ancien usage et » coutume, en tous lieux et par touttes terres, soit hors ou en jugements et diètes, » ensemble dans leurs armes et armoiries, ès batailles sérieuses et combats, jeux » de lances, tournois, duels, batteries de seul à seul, exercices et actions militaires,

» sceaux, voiles, tapisseries, anneaux, enseignes, boucliers, tentes, maisons et
» sépulcres; et sur le rapport qui nous a été fait de votre vertu particulière,
» *François-Guillaume* COMTE DE MAIGRET et DE NÉAU, Baron de Stockem, de même
» que de votre générosité, de vos hauts faits et actions héroïques qui vous ont acquis
» un grand renom et beaucoup de gloire, et qui vous ont rendu digne de nos bonnes
» grâces et de notre faveur impériale et royale, et par les services que vous avez
» rendus, et pour vous être signalé tant aux Païs-Bas Espagnols, en Hollande et
» Bourgogne, que dans l'Empire Romain en Autriche et Hongrie, jusques à ces temps
» de la *prise de Bude*, soit dans les batailles générales et combats, soit aux sièges
» de plusieurs villes, et forteresses depuis l'année *mil six cents cinquante six*, et
» particulièrement lors que vous vous êtes trouvé aux sièges et prises de Maestricht
» et de Dunkerque, de mêmes que des villes et forteresses de Bourclawelochem,
» Frisinen, Naerden, Woerden et qu'en qualité de capitaine de la Compagnie co-
» lonelle de Monsieur le Prince d'Orange Stathouder de la république d'Hollande
» alliée avec nous, vous commandiez son régiment d'infanterie et prêtiez secours, et
» que d'ailleurs vous vous êtes comporté aux sièges des villes de Maestricht, de Char-
» leroy et d'Audenarde, et aux prises de la forteresse de Fauquemont et de la ville
» de Bonn, ainsy que dans les batailles de Senef et du Château Saint-Denys vulgai-
» rement Castian, et autres combats, attaques et actions, avec tant de valeur, que sur
» les informations que nous en avons fait faire, en particulier des généraux sous
» lesquels vous avez servi, nous avons appris d'eux que partout vous vous étiez
» acquitté de votre devoir, ce qui nous a aussy apparu dans la suite au secours
» donné à la ville de Saint-Ghillain, à l'occasion duquel, comme vous aviez été
» premièrement requis par le Sieur Dickweldt ambassadeur de Hollande de la
» part du Prince de Waldeck, général des armées de cette république, et en per-
» mission du Duc de Villa-Hermosa gouverneur général de Flandres et de
» Bourgogne, vous avez été choisi entre autres dudit prince de Waldeck, ainsy
» que nous en avons été suffisamment informé par son rapport, pour assister le dit
» Prince de Waldeck dans cette occasion, lequel vous avait aussi promis pour récom-
» pense de vos services et secours, le premier régiment allemand qui vaquerait,
» mais la chose ayant traîné en longueur Monsieur le Prince d'Orange vous
» aurait pourvu d'un régiment au nom et service des États généraux d'Hollande
» et comme en l'année *mil six cents quatre-vingt quatre*, la paix se serait faite
» pour vingt ans entre les princes chrétiens, vous vous êtes engagé, par la per-
» mission des généraux des Païs-Bas, dans notre service impérial où en l'année
» *mil six cents quatre vingt-cinq*, nous vous avons honoré de la charge et dignité de
» *maréchal de nos camps et armées impériales*, et de *colonel* d'un de nos régiments,
» dans lesquels emplois vous avez donné tant de preuves de votre expérience et
» de votre valeur, qu'on ne peut pas vous refuser le digne titre d'un vaillant capi-
» taine et chef de guerre, d'autant plus que vous n'avez pas eu peu de part et peu
» contribué à la victoire et au triomphe remporté par nos armes à la glorieuse prise
» et réduction de la *ville de Bude* capitale de notre royaume d'Hongrie, en ce que
» méprisant toute la résistance des ennemis parmy le feu terrible d'un infinité de
» coups de canons et de mousqueterie, de bombes jetées par des mortiers, de gre-
» nades et de pierres, de sacs remplis de poudre, de flèches, de faulx, de massues
» à pointes de fer faites en forme d'étoilles, et malgré toutes autres machines

» et feux d'artifices, ruses et stratagèmes que jamais Mars a pû inventer, fournir et » suggérer à gens désespérés par sa cruauté ordinaire, vous avez attaqué et assailly » avec intrépidité la courtine qui était au milieu du grand et du petit bastion; » vous l'avez attaqué avec intrépidité, et vous vous en êtes emparé et rendu maître » après des efforts inébranlables, et gardé vaillamment, laquelle action est une des » plus belles et remarquables au rapport de tous nos généraux et chefs de guerre » qu'on ait jamais vue et puisse voir à l'avenir, et tellement glorieuse et louable » qu'on peut vous attribuer avec justice la plus grande partie de la victoire rem- » portée à la prise et réduction de cette ville et de son château; et n'avez cessé de » donner des marques de votre courage tant pendant le siège de cette ville, qu'en » empêchant le secours destiné par les Turcs pour délivrer la place, y employant » toutes vos forces, tuant même quelques Turcs et ayant reçu neuf blessures de » coups de piques et de flèches, jusqu'a être estropié de la main gauche et avoir » tout votre corps empourpré par l'effusion de votre généreux sang, jusqu'à ce que » nonobstant tous les efforts des Ottomans et la présence du grand Vizir avec toute » son armée, et après une grande effusion et perte de noble sang chrétien, aux » assauts donnés à la ville et château *de Bude*, qui auparavant avait résisté opinia- » trement a huit siéges, Nos armes impériales ont enfin été victorieuses et triom- » phantes, et la *ville de Bude* arrachée des mains des barbares, délivrée de leur joug, » sous lequel elle gémissait malheureusement depuis l'année 1529, en laquelle » Soliman l'avait usurpée, et réduite sous notre puissance impériale et royale le » deuxième septembre 1686; et comme la grandeur de la majesté Impériale et Royale » ne parait et n'éclate jamais d'avantage, que lorsqu'on reconnaît et récompense » le mérite de ceux particulièrement qui ont exposé et sacrifié leur vie pour la con- » servation et l'agrandissement de nos royaumes et de notre authorité, nous voulons » vous donner des preuves de nos bonnes grâces, et de notre faveur et libéralité » spéciale en considération de vos belles et louables actions et hauts faits recom- » mandables à toute la postérité. Pour ce est-il que Nous de notre propre mou- » vement, de notre certaine science, de notre plein gré et délibération, et de notre » pleine puissance et authorité Impériale et Royale, permettons, octroyons et accor- » dons gracieusement à vous *François-Guillaume* de Maigret et de Néau, libre Baron » de Stockem, Maréchal héréditaire de la province de Limbourg, etc, *maréchal de nos* » *camps et armées* et *colonel* d'un de nos régiments d'infanterie, à votre épouse, enfants » et postérité à naître a l'infiny, de vous servir, user et jouir des titres de Comtes » immatriculés du Saint-Empire Romain, Comtes de Maigret et de Néau, Barons de » Stockem, Maréchaux héréditaires de la province de Limbourg, et voulons qu'ils » soient réputés tels depuis l'an 1587 avec les prérogatives et droits susexprimés » y annexés; les confirmons et consentons que vous et eux, vous en serviez, usiez » et jouissiez, de même que de tous autres honneurs, privilèges, indults, libertés, » franchises, prérogatives, droits et immunités ainsy que les Comtes du Saint- » Empire Romain et de nos Royaumes et provinces en ont usé et joui de droit ou » d'ancienne coutume en tous lieux et païs, soit hors ou en jugements et Diètes, » en usent et jouissent, et même en considération et mémoire éternelle de votre » générosité et valeur et de vos bons et fidèles services, nous augmentons par ces » présentes *vos armes* ou *armoiries* de notre pleine puissance et authorité Impériale » et royales, et les confirmons pour en user conjointement ou séparément, tant en

» la forme ordinaire que avec l'augmentation, pour vous en servir à votre bon » plaisir; savoir un escu militaire :

» *Écartelé : de quatre quartiers, supporté de deux sauvages tenant leurs masses en mains » avec cette inscription latine : pro Christo et contra inimicos ejus, tellement embelly et » ajusté qu'il y ait à la gauche par le haut une aigle impériale noire en fond d'or, par en » bas un lion de gueules ayant les pieds de devant avancés pour attraper sa proye en » champ d'argent, et à la droite par en haut un lion de sable en champ d'or ayant » pareillement les pieds de devant près d'enlever sa proye, et par en bas une croix d'ar- » gent en champ de gueules, et au milieu : vos armes de naissance ordinaires, et par- » dessus ces escus une couronne d'or les fermant et l'escu même garny de bordures à la » mode impériale, blanches et de gueules, et de plus pour le Comté de Néau, une lune » divisée d'or en champ de sable, et pour La Baronnie de Stockem, sept étoiles d'or en » champ d'azur, pour marque de l'immunité et franchise de ces terres;*

» ainsy que le tout se voit proprement marqué et désigné par une peinture, revê- » tue de ses propres couleurs a la teste de nos présentes lettres patentes. Statuons et » ordonnons très expressément par notre présent édict impérial et royal, que vous » *François-Guillaume* COMTE DE MAIGRET, DE NÉAU, franc Baron de Stockem, ainsy que » tous vos enfants héritiers, postérité et successeurs légitimes de l'un et de l'autre » sexe, nés et à naître, ayez et portiez, ayent et portent les *armoiries spécifiées cy-dessus* » en toutes sortes d'occasions et rencontres, actions honnêtes et bienséantes, exercices, » expéditions tant pour le badin que pour le non sérieux, jeux ou combats de lance » à pied et à cheval, dans les guerres, duels, combats singuliers, et en toutes sortes » de combats, de près et de loin, aux écus, drapeaux, boucliers, bannières, tentes, » mausolées, tombeaux, monumens, bijoux, anneaux, colliers, cachets, bâtiments, » murailles, fenêtres, portes, lambris ou plafonds, tapisseries et meubles, libre- » ment, en paix, sans aucun trouble, ni empêchement ou contradiction. Que » vous ayez le pouvoir, et que vous puissiez vous en servir, et qu'ils ayent le » pouvoir et puissent s'en servir en cas de besoin, à votre volonté et à votre gré » de toute manière, comme nos autres COMTES et libres BARONS DU SAINT EMPIRE » ROMAIN et de nos royaumes et seigneuries; que vous soyez et qu'ils soient ca- » pables de recevoir toutes sortes de grâces, franchises, fiefs, privilèges, dis- » penses, ou exemptions de toutes charges onéreuses, réelles, personnelles ou » mixtes : Enfin de jouir de tous les droits dont jouissent tous ceux qui ont reçu » de Nous ou de Nos prédécesseurs les Empereurs Romains et Rois, ces sortes de » marques d'honneur, et sont capables de posséder et possèdent des fiefs en quelque » manière que ce soit, par coutume ou de droit, nonobstant toutes choses a ce » contraires, et même nous les ratifions, confirmons, accordons, et augmentons, » en vertu des présentes. En mémoire de quoi, et pour le rendre stable a per- » pétuité nous avons jugé a propos de donner et d'accorder gracieusement à vous » *François-Guillaume* COMTE DE MAIGRET DE NEAU etc., à vos héritiers et à toute votre » postérité de l'un et de l'autre sexe, nos présentes lettres patentes avec les privi- » lèges y contenus, munies de notre sceau secret dont nous nous servons en qualité » de Roi de Hongrie, qui y est attaché, données en notre ville de Vienne en Autriche » le *vingt-troisième jour du mois d'avril de l'an mil six cent quatre-vingt sept*, le vingt- » neuvième an de notre règne Romain, de Hongrie et autres le Trente-deux, et de » celui de Bohême le Trente-un, par les mains de notre Féal et Bien-Aimé le Révé-

» rend Pierre Korompaÿ, Evêque et Comte suprême et perpétuel de la ville et comté
» de Nittrie, notre Conseiller et Chancelier de notre dit Royaume de Hongrie.

» Les Eglises de Dieu étant très-heureusement gouvernées par les Très-Révé-
» rends et Vénérables Pères en Jésus-Christ, Messires Georges Szecheny, Arche-
» vèque de la Métropole de Strigonie; Frère Martin Borkowich, Archevêque des
» Eglises de Colozça et de Bach, canoniquement unies; Georges Fenyessÿ, Evêque
» d'Agrie; le susdit Frère Martin Borkowich, Administrateur du diocèse de Zagrab;
» Pierre Korompaÿ, ci-devant nommé, Evêque de ladite ville de Nittrie; Léopold
» de Kolonisch, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Evêque de Javarin;
» Frère Augustin Benkowich, Evêque de Varadin; Etienne Kada, élu Evêque de
» Transylvanie; Frère Paul Szechenÿ, élu Evêque de Weszprim; Nicolas Balogh, Evê-
» que de Vacie; Michel Duornikowich, Evêque de Csanadie, le Siège Episcopal de
» Cinq Eglises étant vacant; François Iani, élu évêque de Sirmich; Godefroy Kapaun,
» élu Evêque de Samandrie; André Péterfÿ, élu Evêque de Novi; François Csiku-
» linÿ, élu Evêque de Scopia; le Comte Valentin Drugeth de Homonna, élu Evêque
» de Corbavie; Jacques Hasko, élu Evêque de Rosona; Alexandre Mikulicz, élu
» Evêque de Tine; Mathias Radonaÿ, élu Evêque de Scardona; les Sièges Episco-
» paux de Segna et de Modrusch étant vacants; Frère Nicolas Plumbeo, Evêque de
» Bosnie.

» Item, les Considérables et Magnifiques Seigneurs Comte Paul Eszterhazÿ de
» Galantha étant Palatin perpétuel, à Frakne, de notre dit Royaume de Hongrie;
» le Comte Nicolas Draskovith de Trakostyan, Juge de notre Cour Royale; le
» Comte Nicolas Erdéodÿ de Monyorokerek, Gouverneur de nos Royaumes de Dal-
» matie, Croatie, Esclavonie ci-dessus énoncés; le Comte Emeric Erdeodÿ de
» Monyorokerek, Grand Maître de la Maison; le Comte Adam de Zrinio, Grand
» Ecuyer; le Comte Georges Erdeodÿ de Monyorokerek, Grand Chambellan; le
» Comte Étienne Zichÿ, l'aîné, Grand Maître des Huissiers de la Chambre; le
» Comte Georges Illyeshazÿ, de la même famille, Grand Maître d'Hôtel; le Comte
» Adam de Battyan, Grand Echanson; le Comte Jean Draskovith, Grand Maréchal
» de la Cour de Notre Royaume de Hongrie; le Comte Jean Palffÿ de Erdeodÿ,
» Comte de Posonie, et tous autres en grand nombre, jouissant des Comtés et
» autres Titres et Honneurs de notre tant de fois dit Royaume de Hongrie.

» *Signé :* LÉOPOLD, *et un peu plus bas :*

» PIERRE KOROMPAŸ

» El. Evêque de Nittrie. »

encore un peu plus bas :

JOANNÈS MAHOLANŸ

et scellé du sceau de Sa Majesté Impériale en cire rouge, entouré de cire blanche, enfermé dans une boîte d'or, pendant à deux cordons d'or, et les armoiries dans les lettres suscrites enveloppées dans un étuy rouge (1).

(1) Les lettres patentes ainsi désignées, et dont la traduction précède, existent encore aujourd'hui, telles quelles, dans les mains du Chef de la Famille. Les sceaux de cire, la boîte d'or, l'étuy de velours rouge sont intacts, malgré leurs deux siècles d'existence.

Toutes ces choses cy-mentionnées se trouvent dépeintes en la même forme au premier et aux deux derniers feuillets comme elles y sont exprimées.

Collation faite avec son original, la présente copie détachée de son original d'oú elle a été tirée, y a été trouvée conforme. Je l'atteste ainsi :

Etait signé : CAESMACKER, notaire apostolique.

Attestation. — Albert, par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Gand, à tous ceux qui les présentes verront, Salut en Notre-Seigneur. Nous faisons foi et attestons que Pierre de Caesmacker, de Notre Diocèse et de la ville de Gand, est Véritable Notaire Apostolique, légitimement immatriculé et qu'on doit pleinement ajouter foi, tant en Justice que hors de Justice, comme dit est, à la suscrite copie légitimement écrite et signée par le même Notaire. En foy de quoi Nous avons fait expédier les Présentes, munies de Notre Cachet et Signature. En Notre Palais Episcopal de Gand, ce neuviesme Janvier 1694.

Signé : † Evêque de Gand.

Pour Mandement de l'Illustrissime et Révérendissime Monseigneur l'Evêque susdit. *Signé :* Ligers, Secrétaire.

Nous Echevins de la Keûre et Conseil de la Ville de Gand, Salut, Sçavoir faisons que P. D. Caesmaker qui a signé ces présentes est Notaire Apostolique résidant dans cette Ville. Donné en témoignage de la Vérité sous le Contrescel des Causes de la Ville de Gand ce dix-huitième de Janvier mil six cent quatre vingt et quatorze. *Signé :* Van Halle, avec paraphe.

NOTA. — Le titre original, aux Archives de la Famille, est un manuscrit sur parchemin, calligraphié en trois couleurs : or, gueules et sable. Il est relié en velours cramoisi. Le grand sceau de l'Empire y est attaché par des cordons d'or, fixé lui-même dans une boîte d'or où sont gravées les Armes Impériales, et gisant en cire rouge mate dans un entourage de cire blanche, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

---

18 mars 1649.

Acte de baptême de Arnould-Servais Comte de Maigret

Testimonium Baptismale ex certis documentis antiquis collectans Domini Arnoldi-Servatii de Maigret cùm registri originalis baptisterii in Ecclesiâ parochiali Balenti, illius temporibus multum inscrierint.

Anno 1649 18° martii baptizatus est *Arnoldus-Servatius*, filius legitimus generosi *Comitis Joannis* de Maigret et dominæ *Antonettæ Baronessæ* de Vaernewick. In quorum fidem hæc propriâ manu subscripsi et sigillo ecclesiæ nostræ consueto communivi. Balen hoc 4° februarii 1749. Et erat subsignatum M. L. Weidenfeld can. reg. rod. et Pastor Balensis. Et a latere erat appositum sigillum impressum in hostia alba supra istam charteam.



Nous Eschevins de la Justice du Chef Ban de Baelen attestons et certifions que le soussigné, du témoignage susdit, nommé M. L. Weidenfeldt est le moderne curé dudit Ban de Baelen, et que ce témoignage susdit est écrit et souscrit par sa propre main, laquelle nous est assez connue. Comme en foy de quoy nous avons fait soubsigner par notre greffier sermenté et poser notre Scel-Actum ce 22 mai 1749.

Par ordonnance. *Signé :* W. J. Goor. Gr.

Cachet imprimé en hostie blanche sur étoile de papier.

Concordantiam attestor.

J. H. F. de Grez 1753.

---

30 Septembre 1661.

Certificat du Curé de Esch, établissant que Jean-François-Rémacle comte de Maigret est né de Jean Vicomte de Maigret et de Jeanne de Hubin de Gulcken; qu'il a fait ses études et a pris aussitot du service dans l'armée de Sa Majesté Catholique jusqu'a ce jour (il avait alors 25 ans).

(Traduction en français de la pièce originale en latin, manuscrite et scellée du sceau en cire rouge dudit curé de Esch, qui existe aux Archives de la famille.)

Je soussigné, requis par le seigneur Jean-François de Maigret, capitaine réformé, de lui donner un témoignage écrit, atteste qu'il est né de Jean de Maigret, seigneur d'Esch et de Stockem, gouverneur du pays et satrape (Grand Drossard du Ban et de la Ville) de Baelen, et de Jeanne de Hubin de Gulcken, en légitime mariage; et que, après avoir terminé ses études d'humanités, il s'est adonné à l'Armée, pour le service de Sa Majesté Catholique, jusqu'à ce jour.

En foi de quoi, j'ai écrit ceci de ma propre main et l'ai revêtu de mon sceau habituel.

Fait à Eyken (Esch), le 30 septembre 1661.

F. V. Aken,

Sceau

Chanoine de Closterode,
Curé de Eyken (Esch).

---

7 aout 1666.

Contrat de Mariage de Jean-François de Maigret et de Anne-Paule-Marguerite de la Fourière d'Altkirchen

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit Amen: Cognu soit à un chascun que ce jourdhuy septiesme jour d'Août mil six cent soixante six, par devant moy, nottaire royal soussigné, résidant à Thionville, et tesmoings cy bas nommez, fut présent noble et vertueux *Jean-François* de Maigret capitaine de cavallerie entre-

tenu pour le service de Sa Majesté catholique, filz de noble *Jean* DE MAIGRET seigneur de Stockem, drossart du Haut Banc de Baelen, pays de Limbourg, et de damoiselle Jeanne HUBIN DE GULKEM, et le honoré *Jean-Pierre* HOTTIN prévost de Fleurange comme beaupère de damoiselle Anne-Paulle Marguerithe DE LA FOURIERE *dite* D'ALTKIRCHEN fille unique de Honoré-Theodoricq DE LA FOURIERE et de damoiselle Anne-Marie-Magdeleine DE HOLLERSCHEID née D'ALTKIRCHEN, et a le dit sieur HOTTIN comparant déclaré, que pour confirmer une amitié perpétuelle et parentage sollide, Il estoit très content que ledit sieur DE MAIGRET pour l'affection qu'il portait pour ladite damoiselle sa belle-fille, avec l'aggréation de son Altesse Monseigneur le Prince DE NASSAU chevallier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général dudit pays de Limbourg, auprès lequel ladite damoiselle se tient pour le présent, et dont il nous a apparu de ladite aggréation et consentement du vingt-neufiesme juillet dernier, l'espouserait aux devis et conditions qui s'ensuivent :

Que premièrement Iceulx s'espouseront au plus tost que faire se pourra, selon la forme et en la face de nostre Sainte Mère Église catholique aposthölique et romaine;

Secondement a déclaré ledit sieur HOTTIN en qualité susdite, qu'en faveur de ce mariage, il cédoit tous les biens paternels de ladite damoiselle scituéz à Anserville, Lucy et aultres lieux du Pays messin;

Comme tiersement il cédoit les biens nommés les biens d'Altkirchen procedans du costé maternelle de sadite belle fille, scituez à Esch, sur l'Alzet, et à Schifflange, à Kail et à Rumelange, pays de Luxembourg, desquels lui appartenoit l'usufruict, nonobstant que ledit cédant en oultre les auroit désengagé en partie pour la somme de deux cent risdallers, et auroit adjutté à la cense de bail un acquest de cent et deux risdallers, se reservant seulement pour la soubsistance et douaire les censes d'Ebbange, et de Kettenhoven, les biens du bourg Altorff avec les meubles et vignobles que le cédant a mis en état avec la maison du vigneron à Guenetrange.

Et pour l'affection particulière qu'elle porte à sa niepce, damoiselle *Claude-Elisabeth* DE HOLLERSCHEID, veuve de feu sieur HOLSDORFF, vivant officier pour Monsieur le Comte de Schwartzenbourg, à Varise, elle la déclare héritière de la moitié de toute sa succession, se réservant l'autre moitié pour en disposer selon sa volonté

Ledit sieur DE MAIGRET futur espoux a promis à l'encontre de tout ce que dessus, de donner pour estrainnes à sa dite future espouse, mille patagons dont il lui en passera obligation, pour en jouyr comme de son bien propre.

En oultre il lui lègue et donne quatre mille patagons à prendre sur les plus clairs de ses biens, dont il lui passera une obligation aussy, pour en jouyr comme de son bien propre, selon la spécification qu'il a laissée audit sieur HOTTIN, bien entendu en cas qu'il n'auroit enfans de ce mariage; mais en cas des enfans, elle en jouyra en forme de douaire, aultrement elle en disposera selon sa volonté.

Si les biens de feu noble *Jean-Remacle* HUBIN DE GULKEM, l'oncle maternel dudit sieur espoux ne suffisent pour les quatre mille patagons ainsi léguéz, il entend et veult que ses frères et sœurs consanguines ayent à fournir le surplus pour parfaire ladite somme et en cas de quelque contravention à cette sienne volonté,

il veult et déclare que ladite damoiselle sa future espouse luy doit succeder en tout bien meubles et immeubles, selon l'octroy à luy imparti l'an mil six cent soixante et un.

Les meubles appartiendront au survivant par moitié, payant les frais funéraires du défunt.

Et ce qu'il n'est pas spécifiéz icy, le tout se réglera selon les coustumes de chaque pays où les biens seront situéz.

Fait à Thionville, jour, mois et an susdits, en présence de noble sieur *Jean Bernard* de GONDERSTORFF, seigneur d'Erpeldange, et Bettingen et du Révérend *François-Mathias* GERBER, chapelain de la paroisse de Thionville, tesmoings à ce spécialement requis, qui ont signé à la minutte, avec ledit sieur DE MAIGRET espoux, le sieur Jean Pierre HOTTIN et ladite damoiselle *Claude-Élisabeth* DE HOLLERSCHEID et moy nottaire.

J. Helminger,
nottaire.

J. DE MAIGRET — Anne Marguerite de LA FOURIERE, dite d'ALTKIRCHEN.

Prince DE NASSAU — Marie Eléonore, Princesse de NASSAU.

---

18 JUIN 1669

MAINTENUE DE NOBLESSE POUR LA MAISON DE MAIGRET

EXTRAIT DE LA RECHERCHE DE LA NOBLESSE DE BOURGOGNE EN 1669. — FONDS BAUDOT, A LA BIBLIOTHÈQUE DE DIJON, N° 13, TOME 1er, FOLIO 721.

« Le sieur BOUCHU, intendant général et commissaire du Roi départi pour la » Recherche de la noblesse en Bourgogne.

» Veû par nous, etc. L'acte en comparution faite en notre greffe le 5 du présent » mois par *François-Marie* DE MAIGRET, tant en son nom que d'*Antoine-François*, » *Antoine* et *Louis* DE MAIGRET ses frères, par lequel il auroit déclaré qu'ils sont » âgés, savoir ledit *François-Marie* de 26 ans, ledit *Antoine-François* de 24, ledit » *Antoine* de 20, et ledit *Louis* de 18 ans, et non mariés, portant pour armes » *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 coquilles de même, deux en chef et une en* » *pointe*, ne reconnaissant personne de leurs mêmes noms et armes, qu'ils en- » tendent soutenir la qualité *d'écuyer* à cause de leur *extraction* noble, étant issus » de Guyot DE MAIGRET écuyer, qui vivait en l'année 1370, qui eut pour fils Étienne » DE MAIGRET, ledit Étienne, Jean DE MAIGRET, duquel seroit issu Jean 2e qui » épousa damoiselle Claudine DE VERGY, et eurent pour fils Jean-Charles, Anthoine » et autre Anthoine DE MAIGRET, ledit Anthoine cadet marié avec damoiselle » Magdelaine DE GENEVOIS duquel mariage seroit issu Jean DE MAIGRET 3e du nom, » marié à damoiselle Bonne DE CHASTILLON, père et mère des produisants, tous » lesquels ont toujours vécu noblement sans contredit ni dérogeance.

» Pour preuve de quoy il nous a été représenté une sentence donnée par le » bailli de Ruffey le 20 may 1379 dans laquelle ledit Guyot DE MAIGRET est qua- » lifié écuyer. Et pour vérifier le premier degré de ladite généalogie lesdits pro- » duisants nous ont représenté une grosse en parchemin non signé d'un acte de » foy et hommage fait au profit du noble homme Étienne DE MAIGRET qualifié » écuyer par noble homme Jean DU MALPOY aussi écuyer le 24 mars 1384.

» La grosse en parchemin d'autre acte de foy et hommage fait au profit dudit » Étienne DE MAIGRET écuyer par ledit sieur Jean MALPOY le 13 novembre 1399.

» Pour le 2e degré la grosse en parchemin du contrat de mariage de Jean » BONJOUR avec damoiselle Guye DE MAIGRET procédante de l'avis et autorité de » Jean DE MAIGRET écuyer, son frère, enfant de feu Étienne DE MAIGRET aussi qua- » lifié écuyer du 17 juillet 1465, reçu et signé Senoil, notaire.

» Pour le 3e degré la grosse originale en parchemin d'un contrat de vente « passé au profit de Hugonin de Pellissionnière le 14 avril 1529 par damoiselle » Guillemette DE LA PORTE veuve de feu Jean DE MAIGRET en son vivant écuyer; » discrète personne Messire Pierre DE MAIGRET, Philibert et Jean DE MAIGRET » écuyers, enfants dudit feu Jean DE MAIGRET et de la dite damoiselle, reçu et » signé de Baulme, notaire.

» La grosse originale en parchemin du contrat de mariage dudit Jean DE MAI- » GRET écuyer, avec damoiselle Claude DE VERGY du 8 octobre 1530, reçu et signé » Javet, notaire.

» Une requête présentée à l'archiduchesse de Bourgogne le 19 novembre aud. an » par Pierre DE MAIGRET écuyer, en marge de laquelle est une ordonnance dudit » jour non signée.

» Autre requête présentée à l'Empereur Maximilien le 25 may 1546 par Jean » Catherin et Jeanne DE MAIGRET, enfans et héritiers de feu Jean DE MAIGRET en son » vivant écuyer, en marge de laquelle est une ordonnance dudit jour, signé Laue.

» Autre requête présentée au Parlement de Dôle, par lesdits Jean, Catherin et » Jeanne DE MAIGRET frères écuyers et damoiselle enfans et héritiers de Jean DE » MAIGRET en son vivant aussy écuyer, signée MAIGRET, en marge de laquelle est » un arrêt du 12 juin 1545, signé Bernard, un exploit de signification du dit » arrêt du 20 du dit mois fait à la requête dudit DE MAIGRET, signé Pasqueaut.

» Pour le 4e degré, la grosse en parchemin d'un acte fait au bailliage de Ruffey, » contenant la publication du testament de Jean DE MAIGRET écuyer, seigneur de » la Pinodière, du 21 décembre 1554 inséré au dit acte, et par lequel il se voit qu'il » nomme pour ses héritiers universels, Charles Antoine et autre Antoine DE » MAIGRET ses enfants, icelui acte, du 20 novembre 1562, signé Millin.

» La grosse en papier du contrat de mariage d'Antoine DE MAIGRET le jeune, » écuyer coseigneur de Prangy, fils de feu Jean DE MAIGRET, en son vivant écuyer, » seigneur de la Pinodière avec damoiselle Magdeleine DE GENEVOIS, du 4 février 1564, » reçu et signé Malessard, notaire.

» La grosse en parchemin d'un partage fait entre Antoine DE MAIGRET *le vieux* » et Antoine DE MAIGRET *le jeune*, écuyers *seigneurs de la Pinodière*, frères, enfans et » héritiers de feu Jean DE MAIGRET en son vivant aussy écuyer seigneur de la » Pinodière, du 11 des dits mois et an 1564, signé Larderichet.

» La grosse en parchemin d'une quittance passée par damoiselle Magdeleine DE

» Genevois femme et compagne d'Antoine de Maigret, écuyer, *le jeune*, du 9 fé-
» vrier 1573, signé Pélissonnier.

» Une missive des gens tenans la chambre des comptes de Dôle, du 23 juin 1584,
» signée Piron, dans laquelle ledit Antoine de Maigret *le jeune* est qualifié
» écuyer.

» Pour le 5e degré, l'acte baptistaire de Jean, fils de noble Antoine de Maigret
» *le jeune* et de damoiselle Magdeleine, du 8 avril 1583, signé Girard, curé de
» Desnans, au bas duquel est un certificat du dit Girard, que la maison du dit
» de Maigret est *des plus anciens nobles du païs* et qui n'ont jamais fait chose déro-
» geante à la noblesse, du 18 mars 1633, signé du dit Girard.

» Un inventaire fait des biens d'Antoine de Maigret *le jeune*, le pénultiène oc-
» tobre 1596 par Jean Mareschal de Lons-le-Saulnier, notaire royal, en pré-
» sence de damoiselle Magdeleine de Genevois, veuve dudit feu Antoine de Mai-
» gret, écuyer, mère tutrice aux corps et biens de Claudine, Guillemette, Guye et
» Anne de Maigret, Philibert et Claude de Maigret, frères et sœurs, tant en leur
» nom que de Jean et Antoinette de Maigret, leur frère et sœur, enfans et héri-
» tiers sous bénéfice d'inventaire dudit feu Antoine de Maigret.

» La grosse en papier d'une donation faite par damoiselle Magdeleine de Gene-
» vois, veuve de feu Antoine de Maigret *le jeune*, vivant écuyer et Jean de Maigret
» leur fils, du 28 mars 1618, signé Sébillon notaire. »

» La grosse en papier du contrat de mariage de Jean de Maigret avec damoiselle
» Bonne de Chastillon, du 28 août 1631, signé Losset.

» L'extrait en parchemin d'un arrêt rendu au Parlement de Bourgogne entre
» ledit Jean de Maigret et les habitants de Dommartin, du 16 mars 1645, par
» lequel il est ordonné que ledit de Maigret sera rayé du rolle des Tailles de la
» paroisse de Dommartin, défenses auxdits habitans de l'y comprendre à l'avenir,
» et les condamne aux dépens.

» Pour le 6e et dernier degré de ladite généalogie, la grosse en papier de noble
» Jean de Maigret, seigneur de Chavannes, du 25 mars 1653, par lequel il insti-
» tue ses héritiers particuliers *François-Marie*, *Antoine*, *François*, *Antoine* et *Louis*
» de Maigret produisans, reçu et signé Hermand, notaire.

» La grosse en papier du testament de damoiselle Bonne de Chastillon, veuve
» de noble Jean de Maigret, Écuyer, seigneur de Chavannes, par lequel elle ins-
» titue pour ses héritiers universels et particuliers *François-Marie*, *Antoine*, *François*,
» *Antoine* et *Louis* de Maigret, ses enfants, d'elle et dudit feu Jean de Maigret,
» en date du 28 janvier 1665, reçu et signé Hermand, notaire.

» L'acte de baillisterie fait par devant le lieutenant général au bailliage de Cha-
» lon à *Antoine-François*, *Antoine* et *Louis* de Maigret, après le décès de damoiselle
» Bonne de Chastillon, veuve de Jean de Maigret, écuyer, seigneur de Cha-
» vannes, par lequel ledit François-Marie de Maigret leur frère, aurait été nommé
» leur curateur, du 27 juin 1665, signé desdits officiers.

» Cinq pièces qui sont commissions, sauves gardes et certificats de services don-
» nés auxdits sieurs de Maigret duement signés et scellés.

» Sur la représentation desquelles pièces lesdits de Maigret nous ont supplié
» les renvoyer de l'assignation à eux ordonnée et les maintenir en la qualité *d'é-*
» *cuyer*.

» Ce qu'ayant été vu par ledit Trudel, il s'est remis à nous d'y pourvoir tout » considéré.

» Nous, intendant, etc., avons renvoyé et renvoyons, etc.

» Fait à Dijon, le 18 juin 1669,

Signé : BOUCHU.

---

27 NOVEMBRE 1685.

ACTE DE BAPTÊME DE FRANÇOIS-NICOLAS COMTE DE MAIGRET

Extractum ex registro originali Baptizatorum in ecclesia parochiale de Balen Diœcœsis Leodiensis ducatus Limburg.

Anno millesimo sexcentesimo octogesimo quinto 27ª Novembris, baptizatus est *Franciscus-Nicolaus* domini *Arnoldi-Servatii* Comitis DE MAIGRET et Margaritæ DE JACOBINIS conjugum, filius legitimus, levantibus eumdem de S. Fonte domino Nicolas de Hodiamont et domicella Isabella de Catz. Concordantiam cum præfato originali attestor propriæ manus subscriptione et sigilli nostri consueti impressione Balen hoc 21ª Augusti 1747. Était signé M. L Weidenfelt can. reg. rod et Pastor pro. Balensis. Et à côté était le cachet imprimé en hostie blanche sur une étoile de papier.

1er MAI 1687.

CERTIFICAT DE SON ALTESSE LE DUC CHARLES V DE LORRAINE ATTESTANT LES SERVICES DU SERGENT GÉNÉRAL DE BATAILLE COMTE DE MAIGRET

(Traduit de l'espagnol)

Le texte original se trouve aux Archives de la Maison (folio 58 du Livre des Preuves).

CHARLES, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine et de Bar, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, lieutenant général, maréchal des camps et colonel, par la teneur des présentes, faisons savoir et déclarons que *François-Guillaume* COMTE DE MAIGRET, sergent général de bataille de la Sacrée Majesté Impériale, animé du généreux désir du bien de la chrétienté et des accroissements de la sérénissime Maison d'Autriche, dans l'expédition faite en l'an 1686, contre les Turcs, cruels ennemis du nom de chrétien, se trouvant dans le camp impérial, au siège et à la prise d'assaut de Bude, s'y conduisit avec vigilance et un courage infatigable, en toutes occasions, et particulièrement dans l'opération entreprise pour les deux attaques impériales contre la Tour abbatue par l'artillerie, et qu'alors à la tête de ses troupes il marcha à l'assaut de la brèche faite dans la courtine et se rendit très illustre en soutenant le combat, par la voix, le geste et par l'exemple, jusqu'à ce que les défenseurs défaits enfin sans qu'aucun des expédients que la dernière extrémité sait suggérer à ceux qui ont perdu tout espoir, leur servit en rien, il parvint au prix des plus grands efforts à s'y retrancher en combattant lui même,

et faisant son devoir tant comme général expérimenté que comme soldat intrépide. Le Grand Vizir à la tête des ennemis ayant essayé de secourir les assiégés et préparé, l'attaque, le dit *François-Guillaume* COMTE DE MAIGRET se sacrifia tellement dans la défense acharnée qu'il opposa, qu'il combattit jusqu'à ce que ayant reçu neuf blessures de javelines et perdant ses forces, il fut obligé de cesser le combat. Il donna en outre d'autres preuves incroyables d'un courage généreux; il essaya par ses services d'aller toujours au delà de ce que sa Majesté Impériale et la sérénissime Maison d'Autriche étaient en droit d'attendre de lui. Toutes ses actions témoignent hautement d'une fidélité à toute épreuve. De tels exemples de magnanimité devenus l'objet de l'admiration générale, sont de même que le vrai mérite qui brille de sa propre lumière, au dessus des éloges complaisants.

Reconnaissant dès lors que ledit COMTE DE MAIGRET est digne à juste titre qu'on proclame sa gloire, nous voulons la célébrer pleinement par la présente attestation et nous désirons qu'il devienne l'objet de la faveur de tous ceux qui savent apprécier le mérite du guerrier, ce que nous reconnaissons par de semblables témoignages de bienveillance.

En foi de quoi nous avons signé les présentes de notre main et ordonné qu'elles soient revêtues de notre sceau.

Donné à Vienne, le 1er mai 1687.

CHARLES, DUC DE LORRAINE.

---

27 JUIN 1688.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX FAITS QUE RENFERMENT LES CERTIFICATS DE SERVICE QUE LE COMTE DE MAIGRET, SERGENT-GÉNÉRAL DE BATAILLE ET COLONEL, A REÇUS, ATTESTÉS PAR SA MAJESTÉ L'EMPEREUR, SON ALTESSE LE DUC DE LORRAINE ET PAR LES DIVERS GÉNÉRAUX SOUS LES ORDRES OU SOUS LES YEUX DESQUELS IL A SERVI, EN FLANDRE, EN BOURGOGNE, HOLLANDE ET HONGRIE.

(Traduction d'un texte en espagnol, imprimé vers 1685, et figurant au folio 56 du Livre des Preuves de la Maison de Maigret. Au bas de ce texte est écrite à la main la mention suivante : «Traducida por mi el infrascrito Secretario de su Mag^{d} a la letra y sin alteracion, del Sentido M^{d}, a 27 junio 1688. Signé B^{te} Franc^{o} Fabro.» C'est-à-dire en français : *« Traduit par moi soussigné Secrétaire de Sa Majesté, à la lettre et sans altération, avec l'approbation de Sa Majesté, le 27 juin 1868. Signé, B^{te} Fran. Fabro).*

Dans l'exécutoire et le titre que Sa Majesté ordonna à sa Chancellerie de lui expédier, signé de sa main, Sa Majesté Impériale parle avec une estime particulière de la grande ancienneté et noblesse de la MAISON DE MAIGRET, et lui assure à partir de l'an 1587, le titre de COMTE DU SACRÉ EMPIRE ROMAIN. Il dit en propres termes : « *Depuis plus de trois siècles, cette Maison a fourni des héros qui rendirent des services loyaux et dignes de héros, aux défunts Empereurs romains, Rois et Ducs de Bourgogne et à l'auguste Maison d'Autriche* »; et, venant à parler de ceux du comte, il mentionne son même nom et sa qualité en le nommant : « *François-Guillaume comte de Maigret, comte de Néau, baron de Stockem, maréchal hérédi-*

taire de la province et du duché de Limbourg ». Il lui donne ces titres avec une longue série de prérogatives et ajoute celui de « *Sergent-général de Bataille et Colonel d'un Régiment d'Infanterie* ». Il ajoute tous les services qu'il rendit au Roy notre maître, avant de passer en Hongrie; il dit comment et avec quel dévouement il les accomplit, aidé des libertés qu'il avait reçues des généraux de Flandre.

En rappelant ce que fit le Comte au siège et à la prise de Bude en 1686, il se sert de ces propres paroles qu'il lui adresse : « *Vous avez donné, dans l'exercice* « *de ces fonctions, de telles preuves de générosité qu'on ne peut vous refuser le* « *digne blason d'un grand capitaine, puisque vous n'avez pas mérité une petite part* « *de la victoire et du triomphe de la glorieuse prise d'assaut de Bude* ». Et, plus bas, après avoir raconté par quels efforts il attaqua et parvint à s'établir dans la principale brèche ouverte dans la façade de la muraille qui séparait la grande tour de la petite, les blessures qu'il reçut et le rendirent mutilé du bras gauche, il ajoute : « *Laquelle action, par le rapport qu'en ont fait tous nos généraux et offi-* « *ciers, fut une des plus notables et admirables qu'on ait jamais vues ou qu'on* « *pourra voir désormais; en sorte que c'est avec raison et à juste titre qu'on doit* « *vous attribuer la plus grande part de la victoire, dans la prise d'assaut de la ville* « *et de la citadelle de Bude.* »

Dans le certificat que lui donna S. A. le duc de Lorraine, le 1er mai 1687, quoique en termes plus brefs ainsi qu'on peut le voir ci-après, il confirme bien clairement ce qui se trouve établi dans le titre de S. M. l'Empereur et il lui donne maintes grandes et rares louanges, concernant ce qu'il lui vit exécuter dans le siège de Bude.

Le prince de Ligne, en sa qualité de gouverneur et capitaine-général de la province de Limbourg, par certificat du 1er mai 1586, prouve d'une manière évidente le droit et la possession de la dignité de maréchal héréditaire de la province de Limbourg, dans la personne du comte *François-Guillaume* DE MAIGRET et il désigne les grands services que ceux de sa maison ont rendus à Sa Majesté, même dans les Cours ou les Assemblées, comme étant des plus autorisées dans sa province en raison de sa qualité.

Le colonel Godefroy Vanderstrate certifie, le 25 février 1679, avoir vu servir ledit comte, à la tête d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Rhingrave et il signale en particulier le bien qu'il fit dans la défense de Besançon. Il dit en outre que les papiers de service ayant été égarés dans la perte du comté de Bourgogne, il ne lui fut pas possible de justifier en quelle qualité il avait servi dans cette province.

Le maréchal de camp don François Hernandez qui fut gouverneur de Saint-Guilain et antérieurement sergent-major de toute la troupe de Bourgogne, affirme tout ce qui est rapporté et particulièrement la perte des papiers de Bourgogne, par certificat du 23 décembre 1679.

Le sergent-général comte de Soye certifie la même chose le 28 février 1680, relativement à la compagnie et à la belle conduite du comte DE MAIGRET à la défense de la citadelle de Besançon, en différentes parties de Bourgogne et principalement dans la ville de Dôle, où il tint garnison durant quelques années, commandant plusieurs fois la place, en raison de son ancienneté, avec toute vigilance

et approbation. Il dit aussi un mot de la difficulté de recouvrer des Français les papiers des officiers.

Monseigneur de la Verne de Rodes (depuis créé marquis de la Verne par Sa Majesté) se trouvant, le 24 février 1680, brigadier en Hollande et gouverneur de Devanter, donna un certificat des plus flatteurs au comte, alors capitaine d'une compagnie d'infanterie du régiment des Gardes du prince d'Orange, dans lequel emploi il servit jusqu'à ce que le Roi, notre maître, ayant déclaré la guerre à la France, il rentra au service de Sa Majesté, refusant les offres qu'on lui fit au nom du prince d'Orange.

Tandis qu'il se trouvait en Hollande, il se signala particulièrement à la prise de Vorden et Norden; dans ce siège, commandant un escadron de la Garde il donna de grandes preuves d'un officier des plus expérimentés, à la grande satisfaction de ses généraux, et depuis, au retour de Hollande, ajoute le marquis, il se comporta, en toutes occasions, comme par le passé, spécialement à la bataille de Castiau.

Le comte (depuis prince) de Valdeck, maréchal de camp général de Hollande, confirme par certificat des plus clairs, daté du 7 mars 1680, tout ce qui est rapporté antérieurement, et, en outre, le bien que fit le comte dans la prise de la forteresse de Fauquemont, en concourant particulièrement avec d'autres à brûler la porte; dans les batailles de Senef et de Castiau; dans le secours tenté de Saint-Guilain. Au retour de cette dernière expédition, le prince de Valdeck demanda au duc de Villahermosa un régiment pour lui, en récompense de ses services et, en effet, le duc le lui offrit.

Le prince de Rache, par certificat du 21 avril 1680, confirme à la lettre tout ce qui a été dit ci-dessus et approuve, en termes d'estime particulière, le décret par lequel le marquis de Grana lui concède, le 29 mars 1684, la licence pour aller commander le régiment que le prince d'Orange lui avait destiné.

Il y a aussi la lettre que lui donna le marquis de Gastanaga, le 6 avril 1685, pour passer au service de S. M. l'Empereur, dans la guerre de Hongrie, avec le grade de Sergent-général de Bataille et Colonel. On a vu les lettres patentes qu'en donna S. M. Auguste avec les motifs qu'Elle a eus pour l'honorer de la sorte.

On a vu de même les commissions et lettres patentes des autres postes qu'il a occupés, toutes rédigées dans la forme la plus honorable.

Le comte Eneas Caprara, gentilhomme de la Chambre de l'Empereur, Notre Seigneur, membre du Conseil de guerre et maréchal de camp général, lui donna, le 10 juin de l'an passé 1687, un certificat très circonstancié de ce que, avec l'approbation particulière annoncée précédemment, il avait accompli, l'année précédente, au siège et à la prise de Bude, en sa qualité de sergent-général de bataille. On en a vu un semblable du maréchal de camp général et gouverneur de Vienne, le comte de Staremberg, rempli aussi de grandes louanges sur sa manière de procéder.

Le certificat de S. A. le duc de Lorraine qui suit, est traduit littéralement et correspond à celui de S. M. l'Empereur.



13 septembre 1688.

Attestation pastorale de l'Acte de baptême de François de Maigret, baptisé le 28 juillet 1672

Universis ac singulis ad quos spectat testor subscriptus Pastor Ecclesiæ parochialis de Schifflingen, Diocesis Trevirensis, quod Dominus *Franciscus filius* Domini de Maigret, fuerit de legitimo toro ex parentibus catholicis *Francisco* et *Anna Margareta* de Maigret conjugibus, sub mea Parochia degentibus, procreatus, in eadem mea ecclesia baptisatus die 28 Julij anno millesimo sexcentesimo septuagesimo secundo; idemque dominus de sacro fonte susceptus a Domino Francisco de Maigret, dicti domini fratre, nec non sorore, *Anna Francisca*, sicut constat ex libro baptisatorum : quare omnibus ad quos devenerit quorumque opem et favorem imploraverit, recommendatum opto in fidem et robur, supradictorum, præsentes propria manu scripsi, subscripsi, meoque sigillo subsignavi. Datum ex nostris œdibus parochialibus de Schifflingen 13 septembris, anno Domini 1688.

---

21 mars 1695

Suite de l'Attestation pastorale du baptême de Fr. de Maigret, du 13 septembre 1688.
Légalisation manuscrite au dos de ladite attestation.

Nous, les Justicier et Eschevins de la Justice d'Esche sur l'Alzette, duché de Luxembourg, certifions et attestons à tous et un chacun qu'il appartiendra, que le présent Baptistaire d'autre part est digne de foÿ et qu'il est escript de la propre main de notre curé le sieur de la Mock et tiré des Registres Baptistaires de cette paroisse où le noble *Jean-Remacle* de Maigret et Anne-Marguerite d'Altkirchen, son épouse, ont résidé plusieurs années icÿ et procréé en légitime mariage le nommé *Jean-François* de Maigret leur fils, ce qui nous est très bien cognü. En foi de quoi avons signé le présent certificat et y fait apposer le cachet de la Franchise d'Esche, ce jour d'huÿ, vingt-uniesme jour du mois de mars, l'an de grâce, mil six cent quatre-vingt-quinze.

Suivent les signatures.

1er mars 1697.

Attestation de Noblesse.

Dans les archives impériales royales du Saint-Empire Romain et en ceux des Espaigne, aussi bien qu'en ceux des offices de leurs courts, conseils, chambres des comptes, magistratures et chancelleries, se trouve nottices du zèle et de la fidelité avec laquel ceux de la maison de Maigret ont servi leurs princes et que non seulement les histoires et manuscrits font connestre l'ancienneté de leurs

lignées et alliences, mais ont esté vérifié aussi par devant les parlements de France à la recherche qui s'est faite par ordre et de la part du Roy très chrétien contre les usurpateurs des titres de noblesse ès années specifiés au commencement de ce trayeté, dont les alliés et descendants ont de tout temps esté revettu des premiers amploys dignités et tiltres d'honneurs du Saint-Empire et ordres militaires de chevallerie, de la Thoison d'or et de Saint-Jacque, et de ceux de conseillier de Guerre; cappiteines et cappitaine des Gardes, collonels Gouverneurs et commandants des villes et pays, Généraux de batailles des armées impériaux et royaux de la trés auguste Maison d'Autriche, et de celles de la Républicque de Venise et des Estats generaux d'Hollande, come le tout conste par diplomes, contrayts, actes, pattantes, comissions, certificats et brevets. Et on a lieu d'inférer que la dite maison DE MAIGRET a esté toujours reconnue digne de participer a la probité d'entre celles de l'ancienne chevalerie, ayant avecq la grace de Dieu esté exempte d'hérésie et pratiqué toujours la religion catholique Romaine.

(Folio 64 du *Livre des Preuves* produites pour l'admission d'Alexandre DE MAIGRET au Chapitre de Gignÿ.)

1er MARS 1697.

En-tête d'un livre généalogique de la Maison de Maigret.

PREUVES DE LA MAISON DE MAIGRET PRODHUIT :

Au très noble et très illustre chappittre de Gigny de la part de Monsieur Alexandre DE MAIGRET qui y fut reçu religieux et illecqs elleux à la dignité de Doyen.

Pour sattisfaire aux Statuts et très anciennes coutumes et observances du très Illustre Collège, où il convient et est nescessaire que touttes maisons qui y ont esté, et y sont rescues, de quelquonques qualités ou conditions qu'elles soient, preuvent la tige d'anciène noblesse et chevallerie militaire passé trois siècles ou davantage sans bastardises.

Comme conste par acte et attestation despeché soubs signature et sceau dudit chappittre signé Eléonor grand prieur et de M. F. du Tartre grand procureur de l'Église, et plus bas estait escrit par ordre de mes dits seigneurs et estoit signé Durand secrettaire dudit chappittre vu et examiné.

Par Reverand Messire Joachim, baron de la Serre chanoine cappitulaire et chantre de l'insigne église et chappittre de Saint-Bavon à Gand, le saizième du mois de juin de l'an 1698.

J. DE LA SERRE.

1er MARS 1697.

ATTESTATION SUS-VISEE, COMME QUOI ALEXANDRE DE MAIGRET A ÉTÉ RELIGIEUX ET DOYEN DANS L'ILLUSTRE CHAPITRE DE GIGNY, NE RECEVANT QUE PERSONNES FAISANT PREUVE DE SEIZE LIGNÉES.

Nous, Grands Prieur, Officiers et Religieux de l'illustre chappittre DE GIGNY attestons à qui il appartiendra que Messire Alexandre DE MAIGRET a esté Religieux

et Doyen dans notre chappittre ou il n'est reçu que des personnes qui font preuves de *seize lignées de noblesse* à savoir *huit* paternels et huit maternels et ce à la requisition de noble dame DE SAINT-AUBIN veusve de feu M. DE MAIGRET pour luy servir et valoir comme elle trouvera convenir. Fait à Gigny ce premier de mars 1697; en foi de quoi nous nous sommes signé et y posant le scel de nostre chappittre.

Eléonor DE BELOT,
Grand prieur.

M. S. DUTARTRE,
Grand procureur d'église.

Par ordre de mes dits seigneurs,
Comme Secretaire :
DURAND.

Scel du chapitre *(Original aux Archives de la famille).*

1er SEPTEMBRE 1697

BREVET D'ENREGISTREMENT DES ARMOIRIES DE LA MAISON DE MAIGRET A L'ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Délivré par d'Hozier.

LUXEMBOURG
THIONVILLE

(ARMOIRIES DE MAIGRET)

Par ordonnance rendue le 2e du mois d'août de l'an 1697 par MM. les Commissaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries,

Celles de N... DE MAIGRET, sieur de Raveling, telles qu'elles sont ici peintes et figurées après avoir été ressues, ont été enregistrées à l'Armorial général, dans le registre cotté Luxembourg, en conséquence du péyement des droits réglés par les tarifs et arrêts du Conseil du 20e de novembre de l'an 1696. En foi de quoi, le présent Brévet a été délivré par nous *Charles d'Hozier*, conseiller du Roy et garde de l'Armorial général de France, etc.

A Paris, le premier du mois de septembre de l'an 1697.

Signé : D'HOZIER.

(Original sur parchemin aux Archives de la famille.)

---

23 JANVIER 1700.

CONTRAT DE MARIAGE DE JEAN DE MAIGRET AVEC Mlle DE THOMASSIN.

Insinué à Sierck chez Risch et Lemmerstorff, notaires.

Ce jourd'huy, 23 janvier 1700, après midy, les articles suivants du mariage futur espéré d'entre le sieur *Jean* DE MAIGRET, escuyer, sieur de Raveling, fils légitime de feu sieur *Jean-François* DE MAIGRET, vivant escuyer et capitaine de ca-

vallerie pour le service de Sa Majesté Catholique, et de damoiselle Anne-Marguerite DE LA FOURRIÈRE, dicte *Altkirchen*, demeurante à Cathenom, ses père et mère, assisté de ladite damoiselle, sa mère d'une part, et damoiselle *Félicité-Bonaventure* DE THOMASSIN, veuve de feu sieur Henry-Bernard de la Mergelle, et fille légitime du sieur Jean-Louys de Thomassin, escuyer, seigneur de Roigeux et capitaine dans le régiment de Normandie pour le service de Sa Majesté Très Chrestienne, demeurant au dict Cathenom, et de feue damoiselle Marguerite Friderick, ses père et mère, assistée du sieur de Thomassin son père, d'autre part ont esté faist, conclus et arrêtez comme cy-après :

A sçavoir et premièrement les dits deux jeunes gens se sont promis l'un à l'autre la foy de mariage, et de se prendre l'un l'autre en loyal mariage, et se faire copuler à la face de notre mère la Saincte Église catholique, apostolique et romaine, suivant l'usage d'icelle, le plus-tôt que faire se pourra, si laditte église le leur permettra, et de suite de vivre en tout amour, union et concord comme il est bien séant aux honnestes conjoints.

En contemplation et faveur dudit mariage futur le sieur DE THOMASSIN a promis et promet donner à sa fille la future épouse, une cense située à Milecange rapportant annuellement la quantité de sept malders de moitanges avec cinq malders de seigle, qu'il promet leur faire tenir et délivrer par tous et chacun an; plus encore neuf escus blancs, deux sur six journaux de vigne annuellement, situez à la coste dudit Milecange portéz par contrat, qui leur sera mis en main après la consommation dudit mariage; avec encore deux escus que le censier dudit Milecange paye annuellement de cens foncier annuel, et héréditaire, d'une maison despandance de ladite cense; de même ladite espouse future rapportera aussi dans le présent mariage les rentes de trois censes situées à Boler et Evange et la moitié d'un boys situé audit Boler, partageable par moitié avec le sieur d'Aux de la Margelle, avec encore la moitié du passage du travers de l'eau et le jardin derrière celuy de M. Le Corbet; le tout provenant dudit sieur de la Margelle, son premier mari deffunt, desquels elle jouyt par usufruit sa vie naturelle durant; le tout aussi à condition que lesdits consjoincts futurs renonceront comme ils ont renoncé par et en vertu de la présente, au contract de mariage passé entre ledit sieur de la Margelle et ladite espouse future.

Reciproquement ladite damoiselle DE MAIGRET a aussi promy et promet donner tout incontinent après ledit mariage consommé au dit sieur époux futur son fils, en faveur dudit mariage, toutes ses rentes seigneuriales sous réserve qu'elle a à la haute et basse Haumes, telles qu'elles puissent être, et en quoy elles puissent consister; plus une cense située à Schifflange rapportant annuellement dix malders et un pot de beurre mesure de Baumont; en oultre, elle s'oblige de loger et tenir auprès d'elle les dits jeunes gens tant et si longtemps qu'ils se comporteront bien avec elle, et en cas qu'ils voudroyent quitter, elle leur a promy de donner une somme de mil livres en argent clair, ou en obligations ou constitutions de rentes, et s'entend pour les biens qui leur seront donnez de part et d'autre comme ci-dessus est dict, jusqu'au grand partage.

De même si l'un ou l'aultre viendroit à mourir sans avoir laissé des hoirs de leurs corps, que le survivant aura le douaire sa vie naturelle durant, sur les biens cy-dessus donnez du prémourant; au reste, ce qui n'est pas compris dans

la présente se reglera suivant les coutumes de Luxembourg. Et ont promy les parties respectivement de tenir ferme stable et irrévocable tout ce que dessus, sous l'obligation de tous les biens du contrevenant. Les soubmettans respectivement, etc., oblig., etc., et renonc., etc., et ont signé. Faict audit Cathenom les an, mois et jour comme dessus; pour plus grande fermeté et corroboration les parties ont consenty que la présente soit insinuée auprès du premier notaire royal sur ce requis pour l'assurance de l'hypothèque. Signé DE MAIGRET, avec paraphe. F.-B. DE THOMASSIN, Jh. DE THOMASSIN, A.-M. DE LA FOURIÈRE D'ALTKIRCHEN.

Ce jourd'huy 23 janvier 1700, le présent contrat de mariage a esté insinué au prothocole des notaires royaux establi en la prévosté de Cierck, et y résidant soubsignez, aux fins d'hypothèque et à toutes autres fins, pour y estre gardé conservé et en être délivré coppie quand il en sera requis, dont a esté dressé le présent acte ce requérant le sieur DE MAIGRET, époux y dénommé, lequel a signé sur la minute des présentes avec nous, nottaires soubsignez à Cierck comme dessus. Signé DE MAIGRET, J. LEMMERSTORFF et Os. RISCH, tous deux notaires avec paraphes et contrôlé.

---

12 MAY 1700.

CERTIFICAT ET APPROBATION DU LIVRE DES PREUVES DE LA MAISON DE MAIGRET, PRODUITES LE 1er MARS 1697.

El Infra Escripto conselero de Sa Magd, Juez de la Gente de Guerra de la Provincia de Flandes certifica de hauer visto y leido todos los Autos y Testimonios rescridos en este Libro y asimismo las Armas y Firmas son verdaderas y concuerdan con las Pruebas. En feede que lo Firmo y sello con el sello de mis Armas en Gante 12 mayo 1700.

J. B. DE HOUCK

Scel.

Por mandado del Señor Auditor como Grafiel,
P. DE BRABANT.
(1700).

Traduction du certificat ci-dessus.

Le soussigné conseiller de Sa Majesté, juge au Conseil de Guerre de la province de Flandres, certifie avoir vu et lu tous les décrets et témoignages cités ou reproduits en ce livre, même les Armes et Signatures, et qu'elles sont vraies et conformes aux Preuves.

En foi de quoi, je le signe et scelle du sceau de mes armes, à Gand, le 12 mai 1700.

Signé : J. B. DE HOUCK.
Par procuration de monsieur l'auditeur comme greffier,
P. DE BRABANT.
(1700).

(*Livre des Preuves*, folio XVII).

---

12 mars 1701.

Examen des preuves de 1697.

Le soussigné premier Roi et héraut d'Armes de Sa Majesté en ses Pays-Bas et de Bourgogne certifie et déclare par cet, d'avoir vu et bien examiné les originales, actes, certificats et déclarations généalogiques et capitulaires de la Maison de Maigret, produit, dépêché, sellé et signé par le Grand Prieur et Grand Procureur de l'Illustre Chapitre de Gignÿ, le premier de mars mil six cent nonante sept, contresigné dans la forme suivante, par ordre de mesdits seigneurs, comme secrétaire, Durand.

En témoignage de quoi nous avons signé la présente et corboré du sceau ordinaire de notre office à Bruxelles, le 12 mars 1701.

Signé : B. van den Leene,

et à côté était le cachet imprimé en hostie rouge sur une étoile de papier.

(Manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles).

L'original rappelé ci-dessus dans une copie manuscrite existant à la Bibliothèque royale de Bruxelles, se trouve avec les signatures autographes et le sceau, folio 47 du *Livre des Preuves* de la Maison de Maigret, aux Archives de la Famille.

---

2 avril 1702.

Attestation de descendance en ligne directe de Jean-Rémacle-François comte de Maigret.

(Original aux Archives de la Famille.)

Je soussigné abbé de Rolducq, commissaire perpétuel des ecclésiastiques du duché de Limbourg, en qualité de pasteur primitif de l'église de Baelen, laquelle est desservie par un de nos religieux, en faveur de vérité et à la réquisition de dame Anne-Marguerite de Altkirchen, déclare que le sieur *Jean-Rémacle-François* de Maigret, esquÿer, en son vivant, marÿ de ladite dame, est né en l'an mil-six-cent-trente-six du sieur *Jean* de Maigret, esquÿer, en son vivant, haut drossard du Roy au Chef Bancq de Baelen, et de dame *Jenne* de Hubin, sa compagne légitime en *premières nopces*, et que le sieur *François-Guilliaume* comte de Maigret, général de bataille et commandant de la ville de Gand, pour le Roÿ catholique, est né dudit sieur Jean et de dame Anthoinette de Vaernewick, en *secondes nopces* et par ainsy frère consanguin du sieur Jean-François-Rémacle susdit; joindant, pour raison de science, d'avoir très-bien connu le père et fils susdits, come aussy les autres frères et sœures du premier et second lits; déclarant, outre, que du tems environ l'an mille-six-cent-trente-six, où régnait une grande peste au duché de Limbourg, les curés ont négligé longtemps de tenir notise des enfants baptisés, pourquoy ne se peut donner extrait du livre baptismal dudit temps. Or, il est notoire que lesdits seigneurs de Maigret se sont porté en nobles et gens de qualité. En témoignage de quoy ai signé la présente déclaration de ma main propre et cacheté de mon cachet ordinaire, en notre Abbaye de Rolducq, le 2 d'avril 1702.

Signé : J. Bock, abbé de Rolduc, et paraphe.

Sceau en cire rouge,
Johannes Abbas Roldensis.



Nous mayeurs et échevins du Chef Bancq de Baelen au pays et duché de Limbourg déclarons que l'acte ci-dessus conçu est signé de la main du révérendissime abbé de Rolducq et cacheté de ses armes, auquel on doibt attribuer plaine foi et crédence. En foÿ de quoy nous avons faict signer la présente par nostre greffier et y faict appliquer notre scel ordinaire de Justice. A Gand, le 6e d'avril 1702.

Par ordonnance :
C. ...on, greffier.

Sceau.

---

16 juin 1702.

Acte de baptême de Charles de Maigret.

Extrait des registres de baptême de la paroisse de Cattenom, diocèse de Metz, prévôté de Thionville.

L'an mil sept cens deux le 16 du mois de juin, a esté baptisé *Charles* de Maigret, fils légitime du sieur *François* de Maigret, écuyer résident à Cattenom et de dame *Bonaventure-Félicité* de Thomassin son espouse; le sieur J. L. de Thomassin représentant le sieur Charles de Thomassin, son frère, parrain ; la marraine demoiselle Crispine de Nydbruck tous deux de Cattenom ont signé :

Signé : J. L. de Thomassin ;
Signé : Crispine de Nydbruck ;

Signé : Antoine Colles,
Prêtre primissaire à Cattenom.

Nous soubsigné certifions le présent extrait estre conforme à son original à Cattenom le 12 octobre 1752.

Signé : P. Louis,
Curé de Cattenom.

Nous, Pierre Fringan, commissaire du Roy, lieutenant général civil et criminel au Bailliage et Siège royal de Thionville certifions à tous qu'il appartiendra que Messire Louis qui a signé l'extrait baptistaire d'autre part est curé de la paroisse de Cattenom, etc. En témoignage nous avons signé les présentes et a ycelles fait apposer le scel royal de nostre juridiction. Donné à Thionville en notre hôtel le 13 décembre 1752.

Signé : Fringan.

---

10 juillet 1708.

Acte de baptême de Francois-Servais-Joseph Comte de Maigret.

DE MAIGRET. — *Extrait des Généalogies de Grez.*

Ego infrascriptus Canonicus regularis S. Augustini, Abbat. Rodensis, diocesis, Leodiensis et Pastor Ecclesiæ parochialis de Baelen, Patria Limburge, in favorem

Justitiæ et veritatis, tenore præsentium attestor fidemque facio *Anno 1708*, decima Julij, *Franciscus-Servatius-Josephus* ex legitimo thoro perillustris ac generosi domini *Francisci-Nicolaï* Comitis de Maigret et *Anne* de Prince conjugum sit procreatus et baptisatus, suscipientibus et levantibus de S. Fonte Francisco Bons et Barbara de Maigret. In quorum fide hoc propria manu subscripsi, sigilloque Ecclesiæ nostræ consueto munivi. Balen hac 18 decembris 1749. Et était signé M. L. Weidenfelt, can. reg. et Pastor Balensis et à côté était le cachet secret imprimé en hostie blanche sur une étoile de papier. Plus bas était écrit :

Nous Echevins de la Justice du Chef Ban de Baelen au Duché de Limbourg attestons et certifions que le soussigné du témoignage susdit nommé M. L. Weidenfelt est le moderne curé de ladite Ban de Baelen et que ce témoignage susdit est écrit et souscrit par sa propre main laquelle nous est assez connue, en foy de quoi, nous avons fait soussigner le présent par notre Greffier sermenté et poser notre scel. Actum 17 décembre 1749. Plus bas était : par ordonnance signé W. J. Goor et dessous était le cachet imprimé en hostie blanche sur une étoile de papier.

Concordiantiam attestor
J. H. F. de Grez, 1753.

(Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles.)

---

10 avril 1720.

ATTESTATION DU DÉCÈS DE NOBLE SEIGNEUR JEAN-FRANÇOIS-REMACLE COMTE DE MAIGRET, MORT EN 1678.

Omnibus ac quibuscumque superioribus presentes exhibita fuerint in debito respectu, notum facio atque attestor quod honorabilis Ægidius DE LA MOCK predecessor meus pastor in Schifflingen et Esch, nonnisibaptismale registrum duxerit, nec unquam Registro mortuorum usus fuerit; hinc Nicolas STEICHEN synodalis parochiæ nostræ et MAYERUS summæ nostræ justitiæ vulgo Landmeyern de Bettenbourg; Henricus Jacques, Scabinus; Ægidius Mates, Centenarius; sancte affirmarunt sese vidisse et nosse *nobilem Dominum* DE MAIGRET uti catholicum Dominum in oppido de Esch mortuum, ac ibidem in nostra Ecclesia sepultum circiter anno 1678. In fidem declarationis supradictorum ætatis virorum ac juratorum signavi sigilloque meo ordinario una cum Reverendo Domino *Joanne Carolo* METZLER; ut et supradicti jurati viri subscripsit *Nicolaus* STEICHEN, et subsignarunt propria seu ordinaria signatura *Henricus Jacques et Ægidius Mates* hac 10 aprilis 1720.

Nicolaus STEICHEN (paraphe). Signatura ✠ Henrici JACQUE
Signatura ✠ Œgidi MATES
Scel M.P. Joannes Carolus METZLER,
Sacellanus in Bergem, testis.

Quod attestor J Merck Pastor in Schifflingen et Esch Diocesis Trevirensis, Decanatus Luxemburgensis.

---

9 février 1734.

Acte de baptême de Anne-Françoise-Gabrielle de Maigret baptisée a Charleroy

Extractum ex Registro baptismale Ecclesiæ parochialis S. Christopori Caroli-Regij Diocesis Namurcensis.

Nona Februari 1734, bapt. : est *Anna-Francisca-Gabrie*, filia leg. Dni Franciscij Servasy-Joseph, comitis de Maigret et d^næ^ Annæ Franciscinæ de Migette, conjug. : susceptores fuerunt d^nus^ *Franciscus-Nicolaus* Comes de Maigret et d^na^ Anna de Prince, Comitissa de Maigret, omnes ex legione S. A. Principis de Ligne pedites. In cujus rei fidem hiis subsignavi iisque sigillum meum ordinarium apposui, hac 29 Junij 1734. Et erat signatum E. Damuet vicarius et nunc deservitor Carolo-Regy, 1734; a latere erat : concordantiam cum suo originali attestor, ex officio infrascriptus, Gandavi hac 9 mensis Maij 1752. Erat signatum X. cap^us^ et auditor supradictæ inclitœ Legionis et erat appositum sigillum in cerâ rubrâ.

Concordantiam cum suo originali attestor J. H. F. de Grez 1752.

(Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles.)

---

9 octobre 1737.

Naissance et baptême de Jacques-Jean-François Comte de Maigret.

Extrait du Registre des Actes de Baptême de la paroisse de Cattenom, déposé au Secrétariat de la Mairie dudit Cattenom. (Moselle).

L'an mil-sept-cent-trente-sept, le neuvième Octobre est né et a été baptisé le dixième du même mois le Sr *Jacques-Jean-François* de Maigret, fils du Sr Charles de Maigret, Ecuyer, et Marie-Françoise de Hault de Malavillée ses père et mère résidant à Cattenom. Le parrain fut le Mre Jacques-Jean-François Arnauld de la Douy, Chevalier, Seigneur de Sailly, Capitaine au Régiment Léonny-Infanterie et la marraine Catherine de Haut Dame de Malavillée qui ont signé avec nous.

Ont signé : Jacques-Jean-François Arnauld de la Douy, Catherine de St-Remy de Hault et H. Renardy, Chap. à Catt.

Pour copie certifiée conforme :
Cattenom, le 2 Juin 1860.
Le Maire :
MARTEAUX.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Marteaux, maire de Cattenom.

Thionville, le 4 Juin 1860.
Le Président du Tribunal civil,
PICHON.



14 mars 1753

Généalogie de la famille de Maigret certifiée par le roi d'armes des Pays-Bas pour l'admission de Anne-Françoise-Gabrielle de Maigret au Chapitre de Forest-les-Bruxelles.

Nous, Jacques-Joseph-François de Grez, écuyer, roi et héraut d'armes de Sa Majesté l'Impératrice Reine en ces Pays-Bas, des Pays Provinces et Duchés de Lothier (Lorraine) et de Brabant, certifions et déclarons, par cette, que les *huit quartiers* ci-dessus dépeints et figurés en leurs métaux et couleurs, savoir paternels *de Maigret*, *de Jacobinis*, *de Prince* et *Raes*, et maternels *de Migette*, *de Bon*, *Gaspar* et *Malaise* sont ceux de noble demoiselle *Anne-Françoise-Gabrielle* de Maigret et qu'iceux sont bien et fidèlement dressés sur bonnes preuves et enseignemens dignes de foy et de croyance et conformes à nos registres et notices de notre office, et déclarons en outre que la dite demoiselle de Maigret descend légitimement de la vraie ancienne et noble famille de Maigret, étant fille légitime de *François-Servais-Joseph* de Maigret, comte du Saint-Empire, capitaine au régiment de Monseigneur le Prince de Ligne et de noble dame *Anne-Françoise* de Migette, petite-fille de *François-Nicolas* comte de Maigret et de dame *Anne* de Prince, arrière-petite-fille d'*Arnoud-Servais* comte de Maigret et de dame *Marguerite* de Jacobinis, lequel *Arnoud-Servais* était fils de *Jean* de Maigret, comte du Saint-Empire et de dame *Antoinette* Baronne de Varnewick, et comme il est juste et raisonnable de donner témoignage de la vérité principalement étant à ce requis, nous avons donné le présent certificat d'office pour et à la réquisition dudit *François-Joseph* comte de Maigret, père de la dite noble damoiselle *Anne-Françoise-Gabrielle*, pour s'en servir et valoir là et ainsi qu'il le trouvera convenir ce que de raison ; à tel effet nous avons signé cette et y fait apposer le cachet d'office.

Fait à Bruxelles, le 14 du mois de mars 1753.

(Cette généalogie est conservée aux manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles.)

---

6 décembre 1756.

Lettres-patentes du titre de comte, octroiées par S. M. l'IMPÉRATRICE REINE MARIE-THÉRÈSE en faveur de FRANÇOIS-SERVAIS-JOSEPH de MAIGRET. — Procès-verbal du serment dudit et de l'entérinement des lettres.

(Copie existant à la Bibliothèque Royale de Bruxelles).

MARIE-THÉRÈSE par la grâce de Dieu, Impératrice des Romains, Reine d'Allemagne, etc., etc. A tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouïront, salut :

De la part de notre cher et bien aimé *François-Servais-Joseph* de Maigret, ci-devant capitaine au régiment de Ligne infanterie, à notre royal service, nous a été humblement représenté qu'il est fils légitime de *François-Nicolas* de Maigret et d'*Anne* de Prince, petits-fils d'*Arnould-Servais* de Maigret et de *Marguerite* de Jacobinis, et arrière-petit-fils de *Jean* de Maigret et d'*Antoinette* de Varnewyck, fille de

François, seigneur DE WASIÈRES; que depuis plus de trois siècles ceux de la famille DE MAIGRET auraient été connus pour nobles et illustres, qu'ils auraient rendu des services signalés et se seraient distingués par leur zèle et leur fidèle attachement à Notre auguste Maison; que, entre autres, *François-Guillaume* DE MAIGRET, grand-oncle paternel du remontrant, maréchal héréditaire de notre province de Limbourg, aurait été général-major des armées de l'Empereur Léopold, de glorieuse mémoire et colonel d'un régiment d'infanterie; que, en récompense de la valeur qu'il aurait fait paraître, dans nombre d'occasions, ce monarque aurait confirmé en sa faveur le titre de COMTE DU SAINT-EMPIRE par lettres-patentes du 23 avril 1687, desquelles il résulterait que le même titre aurait déjà été accordé à la même famille dès l'an 1587 et confirmé à *Jean* DE MAIGRET bisaïeul du remontrant ainsi qu'à ses descendans; que ledit *Jean* aurait été haut forestier et drossard de notre province de Limbourg et du Ban de Baelen; qu'à leur exemple le remontrant aurait toujours tâché de se distinguer dans nos troupes, nommément pendant la dernière guerre à la bataille de Dettingen-sur-le-Mein, à Saint-Ghislain en notre province et comté de Haynault, lors de la défense de cette place, pendant le dernier siège et en d'autres rencontres dans lesquelles il aurait donné constamment des marques de son zèle et de sa valeur; mais, que se trouvant à présent hors d'état de continuer ses services militaires, avec la même activité, il donnerait toutes ses attentions à y évertuer ses trois fils, procréés entre autres enfans de son mariage, avec *Anne-Françoise* DE MIGETTE; mais que, désirant les mettre à portée de suivre les traces de leurs ancêtres avec quelque lustre, et, craignant des difficultés aux Pays-Bas pour les titres dont sa famille se trouve décorée depuis si longtemps, il nous suppliait humblement de lui en accorder lettres-patentes, en forme, par le canal de notre conseil suprême aulique pour le département des mêmes pays, afin que lui et sa postérité légitime, suivant l'ordre de primogéniture, puissent s'y prévaloir à jamais, du titre DE COMTE dont il s'agit, au port des armoiries de sa famille avec les augmentations et décorations qui y auraient été ajoutées successivement, savoir : un Écu écartelé, *au premier d'or, à l'Aigle éployée de sable; au deuxième d'or au Lion rampant de sable; au troisième d'argent au lion rampant de gueules; au quatrième de gueules à la Croix de Bourgogne d'argent; sur le tout, les anciennes armoiries de sa famille qui sont d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois coquilles du même posées deux en chef et une en pointe;* TENANS : *deux hommes sauvages couverts et couronnés de lierre, s'appuyant chacun sur une massue;* DEVISE : *Pro Christo et contra inimicos ejus; l'Écu sommé d'une couronne de Comte;*

Nous, faisant une attention favorable à cette demande, considérant l'ancienne élévation de même que les services importans et les circonstances distinguées de la famille du suppliant, nous l'avons de l'avis de notre conseil suprême des Pays-Bas, fait et créé de notre certaine science, libéralité, pleine puissance et autorité souveraine, comme nous le faisons et créons, COMTE, par les présentes, *ainsi que ses enfans et descendans de l'un et de l'autre sexe nés et à naître* de mariage légitime, en ligne directe, et suivant l'ordre de primogéniture, COMTES ET COMTESSES; consentons et permettons que lui et ses descendans, comme dit est, puissent porter ce titre de leur nom DE MAIGRET et l'appliquer sur telles terre et seigneurie qu'ils trouveront convenir, déjà acquise ou à acquérir sous notre domination et obéissance aux Pays-Bas, érigeant à cette fin, dès à présent pour lors, la même terre

et seigneurie avec ses appendances et dépendances, hauteurs, juridictions, revenus et possessions, en dignité, titre, nom et prééminence de comté; lui permettons, de même qu'à ses enfans et descendans légitimes, de pouvoir pour plus grand lustre et illustration de ce comté, y unir et incorporer successivement telles terres et seigneuries, biens et possessions que bon leur semblera, pour jouir et user à jamais par lui, ses enfans et descendans, suivant l'ordre de primogéniture, de cette érection, ainsi que des droits, honneurs, prérogatives et prééminences y appartenant, tout ainsi, en la même forme et manière et sur le même pied que font et sont accoutumés de faire les autres comtes dans tous nos Royaumes et États nommément aux Pays-Bas, le tout à charge que le même *François-Servais-Joseph* DE MAIGRET et ses enfans et descendans nés et à naître de mariage légitime, seront tenus de prêter le serment de fidélité et loyauté pour le même comté, en nos mains ou en celles de nos hoirs et successeurs ou de nos lieutenans-gouverneurs et capitaines-généraux des Pays-Bas que nous avons à ce commis comme nous les commettons et autorisons, par les présentes, et de jurer et promettre par ce serment de tenir ledit COMTÉ, lorsqu'il aura été appliqué sur quelque terre ou seigneurie, en fief de nous et de nos successeurs, selon les loix et usages de la province où l'application en aura été faite, en payant les droits à ce dûs, là et ainsy qu'il appartiendra; entendons, en outre, que les biens et seigneuries, terres et possessions sur lesquelles ce COMTÉ aura été appliqué ou qui y auront été mises et incorporées, ne pourront en être séparées, éclissées ni démembrées par lui, ni par ses enfans et descendans, soit par testament ou autre disposition de dernière volonté, soit par contrat ou autre acte d'entrevifs et qu'enfin notre présente grâce, création et érection EN COMTÉ ne tournera ni à présent, ni à l'avenir, à notre préjudice ni à celui de nos droits, hauteurs, juridictions, ressorts, souveraineté, autorité et prééminences; lui avons, de plus, accordé et permis, accordons et permettons, ainsi qu'à ses enfans et descendans, comme dit est, de sommer l'Écu des armoiries blasonnées ci-dessus, avec leur devise d'armes, d'une couronne de COMTE, en les faisant *soutenir par deux hommes sauvages couverts et couronnés de lierre, s'appuiant chacun sur une massue*, en la même forme et manière que ces armoiries sont peintes et figurées au milieu des présentes;

Chargeons Son Altesse Royale le duc Charles-Alexandre DE LORRAINE et DE BAR notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin, notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, donnons en mandement à tous nos conseils et autres, nos justiciers, officiers et sujets que ce peut regarder et toucher, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user *François-Servais-Joseph* DE MAIGRET, ainsi que ses enfans et descendans, nés et à naître, de mariage légitime, en ligne directe et selon l'ordre de primogéniture, de la création, octroi, nom et titre de comte, de même que des droits, honneurs et prérogatives y attachés, et de tout le contenu en ces présentes, sans leur faire mettre, ou donner, ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement; au contraire;

Mandons, en outre, à notre conseil des finances, à ceux de notre Chambre des comptes, aux rois ou hérauts d'armes aux Pays-Bas et à tous ceux qu'il appartiendra, de procéder dûement à la vérification, à l'entérinement et à l'enregistrement des présentes, selon leur forme et teneur, conformément à ce qui est prescrit à cet égard, tant par l'ordonnance des sérénissimes archiducs Albert et Isa-

belle du 14 de décembre 1616 que par notre édit du 11 décembre 1754, voulant, qu'à cet effet, ces lettres-patentes y soient présentées respectivement dans l'an de leur date à peine de nullité de la grâce. Car ainsi nous plaît-il.

Ordonnons, de plus, à notre premier Roÿ d'armes ou à celui qui exercera son état au Pays-Bas, ainsi qu'au Roy ou héraut d'armes dans celle de nos provinces que cela regardera, de suivre là-dessus, le contenu du règlement du 2 octobre 1637, concernant l'enregistrement des lettres-patentes en fait de marques, de distinctions d'honneur et de noblesse et d'en coucher la note accoutumée au dos des présentes que nous voulons avoir, à jamais, leur pleine et entière exécution. A quelle fin, nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand scel.

Donné à Vienne, le sixième de décembre, mil-sept-cent-cinquante-six et de nos règnes, le dix-septième.

Paraphé D[r] de Syl[a] V[t].

Signé : MARIE-THÉRÈSE.

et plus bas : Pour l'Impératrice et Reine,

Contresigné : CORNEILLE DE NEUVY.

Et étaient ces lettres-patentes scellé du grand et contre scel de Sa Majesté, imprimé en cire rouge, et leur couverture de velours rouge cramoisi, agencé de quatre rubans de soie jaune et noire, y pendant d'un double cordon d'or, argent, rouge et noir, en une caisse de fer blanc, séparée par le milieu d'un anneau de cuivre.

Cejourd'huy vingt-septième février, mil-sept-cent-cinquante-sept, messire François-Servais-Joseph DE MAIGRET a prêté le serment dont il se trouve chargé par ces lettres-patentes de COMTE et ce en mains de S. Exc. Monseigneur le comte de Cobenze, ministre plénipotentiaire de S. M. l'Impératrice Reine de Hongrie et de Bohême pour le gouvernement général de ses Pays-Bas pendant l'absence de S. A. R. Monseigneur le duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Bar, etc., lieutenant-gouverneur et capitaine-général des mêmes Pays-Bas, etc., etc.

Plus bas est écrit : Moi présent et signé : H. CRUMPIPEN.

Nous soussignés messire André-François-Joseph JAERENS, conseiller de Sa Majesté l'Impératrice Reine, exerçant l'état de premier Roy d'armes, dit *Toison d'Or*, en ses Pays-Bas et de Bourgogne, et Bartholomé-Joseph JAERENS, écuier, Roy et héraut d'armes ordinaire de Sadite Majesté en ces mêmes Pays-Bas, à titre de la province et duché de Luxembourg et du comté de Chiny, certifions et déclarons d'avoir vu et examiné ces présentes lettres-patentes du titre de COMTE sur le nom de l'impétrant et de pouvoir l'appliquer sur telle terre et seigneurie qu'il trouvera convenir sous la domination et obéissance de Sa Majesté aux Pays-Bas, etc., etc.; Et d'en avoir, chacun de nous, tenu notice et mémoire ès livres et registres de nos offices, conformément aux ordonnances et édits héraldiques accusés au dispositif d'icelles lettres. En témoin de ce, nous avons signé cette, en la chambre héraldique, à Bruxelles, ville de cour, au duché de Brabant, ce 28[e] jour du mois de février de l'an 1757.

Signés : A. F. J. JAERENS, 1757, et B. JAERENS, 1757.

Pour registre,

A. F. J. JAERENS. 1757.

Pour copie conforme à une copie exécutée vers 1850, conservée dans le portefeuille du *Fonds Goethals* à la *Bibliothèque Royale de Belgique*, la présente copie contenant quatre feuillets cotés et paraphés.

Le Conservateur des manuscrits de la Bibliothèque Royale.
E. Ouverleaux.

Bruxelles, le 24 juillet 1891.

Nota : Le titre *original* de cette copie des Lettres-patentes de Marie-Thérèse est un de ceux que conserve la famille; il est dans les mains du comte *Christian* de Maigret, fils du comte *Arthur* et de *Marie* Chandon de Briailles. Il en a hérité de son père, décédé le 11 novembre 1882. Ce dernier le tenait lui-même de son père le comte *Joseph-Gustave*, chef de la famille, qui le lui avait remis en 1880 pour que la branche qu'il représentait eût en sa possession un des nombreux titres originaux du chartrier de famille. Ce titre original, accompagné des sceaux en cire rouge, dans une boîte en fer, retenue par des rubans de soie jaune et noire, et des cordelières d'argent et d'or, est relié en velours cramoisi, conformément à la description figurant dans la copie du procès-verbal du 28 février 1757, qui suit celle des lettres-patentes elles-mêmes.

---

27 Mars 1765.

Acte de décès de Charles Comte de Maigret de Raveling.

Extrait du registre des actes de décès de la paroisse de Cattenom, déposé au Secrétariat de la Mairie du dit Cattenom.

L'an mil sept cent soixante cinq, le 27 mars, à trois heures après midi, muni des Sacrements de pénitence et d'extrême-onction, est mort d'une apoplexie le très noble Seigneur *Charles* Comte de Maigret de Ravelin, veuf de la défunte Dame *Françoise-Gabrielle* de Hault, âgé d'environ soixante-trois ans, de Cattenom. Il a été inhumé le lendemain, avec les cérémonies les plus solennelles d'Eglise, à la Chapelle de Saint-Etienne, avant l'autel de la Sainte-Vierge, en présence des personnes distinguées et en particulier de Messire son fils Jean-Jacques-François de Maigret de Ravelin et de ses deux demoiselles filles, et de Messire Nicolas Theisen primissaire, qui ont signé avec moi curé.

Ont signé . . . . .

Pour copie certifiée conforme :
Cattenom, le 24 mai 1860.
Le Maire : MARTEAUX.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Marteaux, maire de Cattenom.
Thionville, le 28 mai 1860.
Le Président du Tribunal civil,
PICHON



18 octobre 1771

Naissance de Joseph-Marie-François comte de Maigret

Extrait des Registres de Baptême de la paroisse de Cattenom, bailliage de Thionville, diocèse et généralité de Metz.

L'an mil-sept-cent-soixante et onze, le dix-huit octobre est né et le dix-neuf du même mois a été, par nous soussigné curé de Cattenom, batisé, *Joseph-Marie-François* comte de Maigret, fils de messire Jaque-Jean-François comte de Maigret, capitaine au régiment de Metz du Corps Royale d'artillerie et de Dame *Anne-Marie-Thérèse-Scholastique* Adam de Sainte-Marie, conjoints à Cattenom. Il a eu pour parain messire Joseph-François Adam de Sainte-Marie, Escuyer, Lieutenant-Général Civil et Criminel au Bailliage et Siège Royale de Briey, Subdélégué de l'Intendance au même département et pour maraine Dame Marie-Catherine de Josselin-Adam, ses grands père et mère qui ont soussigné avec nous et le père de l'enfant.

Ont signé : Adam de Sainte-Marie, Adam née Josselin, de Maigret; plus bas: *N. Simminger*, curé de Cattenom.

Je soussigné prêtre, curé de la paroisse de Cattenom, certifie l'extrait ci-dessus conforme en tout à son original.

Donné à Cattenom, en notre maison curiale le second Décembre mil-sept-cent-quatre-vingt quatre. J. Steichen, curé de Cattenom.

---

6 Décembre 1771

Décès de Dame Anne-Marie-Thérèse-Scholastique Adam de Sainte-Marie, Comtesse de Maigret

Extrait du Registre des enterrements de la paroisse de Cattenom, déposé au Secrétariat de la mairie de Cattenom.

L'an mil-sept-cent-soixante et onze, le six décembre, vers cinq heures du soir, est décédée Dame *Anne-Marie-Thérèse-Scholastique* Adam de Sainte-Marie, épouse à Messire *Jacques-Jean-François* Comte de Maigret, capitaine au Régiment de Metz du Corps-Roial de l'artillerie, résidant à Cattenom, munie des Sacremens de Pénitence et d'Extrême-Onction, n'ayant pu recevoir le Saint-Viatique à cause de transport, âgée de 24 ans; elle a été enterrée dans la Chapelle de Saint-Étienne, devant l'autel de la Sainte-Vierge, tombeau des sieurs de Maigret, le jour suivant, après les Complies, en présence d'une multitude de paroissiens et nommément des sieurs Teissen, primissaire, du sieur Gardehaux et du sieur Fick, prêtre habitué à Cattenom et de Nicolas Florange, régent d'école, comme témoins soussignés.

Ont signé : Séb. Flick; N. Florange et N. Simminger, curé de Cattenom.

Pour copie conforme délivrée par nous maire de la commune de Cattenom, remplissant les fonctions d'Officier de l'État-Civil.

Cattenom, le 5 février 1849. Le Maire,
MARTEAUX



12 décembre 1773

Contrat de mariage de Jacques-Jean-François, Comte de Maigret, veuf de Anne-Marie-Thérèse-Scholastique Adam de Sainte-Marie, avec Anne-Thérèse de Suefelt de Suève.

Extrait d'une expédition en parchemin à cette date, aux Archives de la famille.

Sçachent tous, que cejourd'huy, douze Décembre mil-sept-cent-septante-trois, par devant nous Jean-Nicolas Châtillon, notaire royal apostolique et gardenottes héréditaire au Bailliage royal d'Étain, demeurant en ladite Ville, soussigné, et en présence des témoins et connaissances ci-bas nommés, à ce expressément appelés, aussy soussignés, furent présents : messire *Jacques-Jean-François* Comte de Maigret, capitaine au Régiment de Metz du Corps Royal d'artillerie, fils de feu messire *Charles*, Comte de Maigret et de défunte Dame Madame *Françoise* de Hault, ses père et mère, veuf en premières noces de Dame Madame *Anne-Thérèse-Scholastique* Adam de Sainte-Marie, sa première épouse, demeurant ordinairement à Cattenom, pays de Luxembourg français, assisté de messire Joseph-Adam de Sainte-Marie, Écuyer, conseiller du Roy, Lieutenant général civil et criminel au Balliage de Briey et subdélégué de monseigneur l'Intendant de Lorraine et Barrois au département dudit Balliage, son beau-père; de demoiselle Marie-Jeanne-Françoise de Maigret, demeurant ordinairement audit Cattenom, sa sœur germaine; de messire Jean-Georges de Sancy, Baron de Hault, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel au régiment de Grenoble du Corps-Royal d'artillerie, Brigadier des armées du Roy, demeurant audit Grenoble, son oncle maternel; de messire Adrien-François de Sancy, baron de Hault, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Malavillers, colonel commandant en chef l'École de l'artillerie du Corps-Royal de Strasbourg et Brigadier des armées du Roy, demeurant audit Strasbourg, aussy son oncle maternel; de messire Henry-Joseph de Sancy, Baron de Hault, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Malavillers, ancien lieutenant-colonel du Régiment de Penthièvre-Infanterie, demeurant audit Malavillers, pareillement son oncle maternel; de messire Jean-Jacques-Alexandre d'Hesbert, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au Régiment de Béarn-Infanterie, demeurant en cette ville d'Étain, son cousin-germain maternel à cause de Dame Marie-Agnès de Sancy de Hault, son épouse; de messire François-Thierry de Walpe de Languimberg, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du Régiment de Condé-Cavallerie, demeurant dans ladite ville d'Étain, son cousin né des issus de germain maternel; de messire Isaac-Pierre-Thierry de Walpe, chevalier de Languimberg, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel d'un régiment du Corps Royal d'artillerie, demeurant en cette dite ville, aussy son cousin, né des issus de germain maternel; d'une part;

Et demoiselle *Anne-Thérèse* de Suève, fille majeure d'ans de feu messire François Suefelt de Suève, Baron de Grosbin et de Creux, seigneur d'Increville et de Milly, et de Dame Madame *Catherinne-Magdelaine* du Plessis de Suève, Dame de Creux, d'Increville et Milly, elle demeurante en la ville d'Étain, ses père et mère, assistée de laditte Dame, sa mère; de messire Gabriel Suefelt de Suève, Baron de Grosbin et de Creux, seigneur dudit Creux, y demeurant, son frère germain; de de-

moiselle Marie-Jeanne de Suève, demeurante en cette ville, sa sœure germaine: de messire Jean-Baptiste de Salce, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au Régiment de Normandie, demeurant à Milly, son beau-frère germain, à cause de Dame Madame Françoise de Suève, son épouse; de messire Nicolas-François d'Érouin, chevalier, seigneur de Rombas, demeurant en son château de Conflans en Jarnisy, aussi son beau-frère germain, à cause de Dame Madame Françoise-Charlotte de Suève, son épouse; de messire François-Benoît-Joseph de Watronville, chevalier-seigneur de Peintheville, conseiller, chevalier d'honneur au Bailliage du Siège présidial de Verdun, demeurant audit Peintheville pareillement son beau-frère germain à cause de Dame Madame Marie-Josèphe de Suève, son épouse; de messire Anselme de Suefelt de Suève, seigneur d'Increville et de Cunel, demeurant audit Increville, son cousin germain paternel; d'autre part;

Lesquels messire Jacques-Jean-François, comte de Maigret et Demoiselle Anne-Thérèse de Suève, de l'agrément, consentement et avis de leur beau-père, de celui de leur mère, frères, sœurs, oncles et cousins, cy-dessus dénommés, ont promis se prendre en légitime mariage et épouser incessamment en face de Notre-Mère la Sainte-Église, aux conditions et pactions matrimonialles qui suivent; scavoir: que les futurs conjoints seront unis en tous biens meubles et conquets immeubles qu'ils auront et feront ensemble constant leur future mariage, suivant et au désir de la coutume de Saint-Mihiel, à laquelle ils se soumettent, voulant par elle leur communauté être réglée, etc., etc.

---

25 juillet 1865.

Jugement du tribunal de Verdun, ordonnant la rectification des actes de l'état civil de la ville d'Étain relatifs aux membres de la famille de Maigret dont les qualifications nobiliaires avaient été distraites de leur rédaction, pour obéir aux lois des 6 fructidor an II et 19 nivose an VI, abrogées depuis.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut;

Le tribunal de première instance du quatrième arrondissement communal du département de la Meuse, séant à Verdun, en son audience publique du 25 juillet 1865 a rendu le jugement mis en suite de la requête dont la teneur suit :

A messieurs messieurs les président et juges composant le tribunal de première instance séant à Verdun:

Ignace-François comte de Maigret, propriétaire demeurant à Malavillers, canton d'Audun-le-Roman (Moselle) et *Joseph-Gustave* comte de Maigret, sous-intendant militaire, demeurant à Nancy (Meurthe) ayant pour avoué le soussigné,

Ont l'honneur de vous exposer :

1° Que dans un acte reçu en la mairie d'Étain, le 25 pluviôse an XII, pour constater le mariage de *Joseph-Marie-François* comte de Maigret, père des exposants, celui-ci a été dénommé *Joseph-Marie-François* Maigret et son père *Jacques-Jean-*

François COMTE DE MAIGRET a été dénommé dans le même acte *Jacques-Jean-François* MAIGRET; on y mentionne d'ailleurs que le rédacteur de l'acte a distrait de l'acte de naissance de l'époux toutes les qualifications nobiliaires dont il était revêtu, conformément aux lois des six fructidor an II et dix-neuf nivôse an VI.

Or l'abrogation de ces dispositions législatives nées des orages d'une révolution rend utile et nécessaire la rectification de cet acte qui contient deux erreurs.

De nombreux documents établissent en effet que depuis des siècles, les membres de la maison à laquelle appartiennent les exposants ont toujours porté le nom de DE MAIGRET, avec la qualification de COMTE octroyée par lettres originaires données par la Maison d'Autriche en quinze-cent-quatre-vingt-sept et rappelée dans de nouvelles lettres-patentes de l'Empereur Léopold du 23 avril seize-cent-quatre-vingt-sept, produites aux pièces et maintenue et confirmée en faveur de Joseph-Gustave, frère puîné de Ignace-François par décret impérial.

Il ne s'agit donc pas, au cas particulier, de reconnaître ou conférer aux exposants des qualifications nobiliaires qu'ils tiennent de l'autorité souveraine, mais de combler, à l'aide des documents qu'ils produisent, les lacunes existant dans les actes qui établissent leur état civil, rectifications qui rentrent absolument dans le domaine de l'autorité judiciaire.

2° Dans un autre acte reçu en la mairie d'Étain le quatre septembre mil-huit-cent-sept, pour constater le décès de Jacques-Jean-François comte de Maigret, aïeul des exposants, le père de ceux-ci est dénommé Joseph-Marie-François de MAIGRET au lieu de *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET et Jacques-Jean-François est dénommé Jacques-Jean-François de MAIGRET au lieu de *Jacques-Jean-François* COMTE DE MAIGRET;

3° Que dans un autre acte reçu en la même mairie le vingt-cinq mars mil-huit-cent-sept pour constater la naissance d'Ignace-François, le père de l'exposant est dénommé Joseph-Marie-François MAIGRET au lieu de *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET;

4° Enfin que dans l'acte de naissance de Joseph-Gustave dressé en la mairie d'Etain le onze février mil-huit-cent-dix, le père de l'exposant est dénommé Joseph-Marie-François de MAIGRET au lieu de *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET;

Or il appert :

1° Des lettres-patentes sus rappelées;

2° De l'acte de naissance de Joseph-Marie-François, père des exposants, ledit acte dressé dans la paroisse de Cattenom, le dix-huit octobre dix-sept-cent-soixante et onze, que ses noms étaient alors ainsi constatés : *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET, et ceux de son père : *Jacques-Jean-François* COMTE DE MAIGRET;

3° D'un acte de décès, reçu en la même paroisse, le vingt-sept mars, mil-sept-cent-soixante-cinq, que le bisaïeul des exposants était dénommé : *Charles* COMTE DE MAIGRET DE RAVELIN;

4° D'un acte de décès, reçu en la paroisse de Cattenom, le six décembre mil-sept-cent-soixante et onze, pour constater le décès de l'aïeule des exposants, que son mari y est dénommé *Jacques-Jean-François* COMTE DE MAIGRET;

Enfin des brevets délivrés au père des exposants, en mil-huit-cent-vingt-deux

et en mil-huit-cent-trente, pour lui conférer un grade dans l'Ordre de la Légion d'honneur et dans le corps de l'artillerie, que ses noms ont toujours été ainsi officiellement indiqués : COMTE DE MAIGRET.

Pourquoi, il vous plaira, messieurs, ordonner la rectification des actes de l'État-Civil des vingt-cinq pluviôse an XII, vingt-cinq mars et quatre septembre mil-huit-cent-sept et onze février mil-huit-cent-dix, en ce sens que, dans le premier, le nom de l'aïeul des exposants sera ainsi indiqué : *Jacques-Jean-François* COMTE DE MAIGRET, et ceux du père des exposants : *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET;

Que dans celui du vingt-cinq mars mil-huit-cent-sept, les noms du père des exposants seront écrits : *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET;

Que dans celui du quatre septembre, même année, les noms de l'aïeul des exposants seront écrits : *Jacques-Jean-François* COMTE DE MAIGRET et ceux du père des exposants : *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET;

Enfin que, dans l'acte du onze février mil-huit-cent-dix les noms du père des exposants seront rétablis de la manière suivante : *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET;

Ordonner, en conséquence, que lesdites rectifications seront mentionnées en marge desdits actes, et, en outre, que le jugement à intervenir sera inscrit sur les registres de l'état civil conformément à la loi et que toutes les expéditions ou extraits ne pourront en être délivrés qu'avec les rectifications ordonnées à peine de tous dépens et dommages-intérêts contre l'officier qui les aurait délivrés;

Et vous ferez justice,

Signé : Louis PEIN.

— Soit la requête qui précède communiquée à monsieur le Procureur impérial pour, sur notre rapport à l'audience du mercredi vingt-huit de ce mois et sur ses conclusions, être statué par le tribunal ce qu'au cas il appartiendra,

Verdun, le vingt-un juin mil-huit-cent-soixante-cinq.

Pour monsieur le président empêché, signé : Géminel.

— Nous estimons qu'il y a lieu de faire droit à la requête ci-dessus,

Au Parquet de Verdun, le vingt-quatre juillet mil-huit-cent-soixante-cinq.

Pour le Procureur impérial, signé : Paul Denys, substitut.

— Vu la requête qui précède, l'ordonnance mise ensuite qui en prescrit la communication au ministère public;

Vu les pièces jointes à la requête;

Vu les conclusions écrites de monsieur le Procureur impérial;

Ouï monsieur Géminel, juge, faisant les fonctions de président, en son rapport à l'audience, et après en avoir délibéré, conformément à la loi;

Attendu que les erreurs ou les omissions dont la rectification est demandée sont constantes, qu'elles sont suffisamment justifiées;

En conséquence, le Tribunal ordonne la rectification :

1° De l'acte de l'État Civil, dressé à la mairie d'Etain, à la date du vingt-cinq pluviôse an XII, pour constater le mariage des père et mère des exposants en ce sens que le nom de l'aïeul de ceux-ci sera ainsi indiqué : *Jacques-Jean-François* COMTE DE MAIGRET et ceux du père des exposants : *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET;



2° De l'acte de l'état civil, dressé à la mairie d'Etain, à la date du vingt-cinq mars, mil-huit-cent-sept, pour constater la naissance du premier des exposants, en ce sens que les noms de leur père seront écrits : *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET;

3° De l'acte de l'état civil dressé à la même mairie, le quatre septembre mil-huit-cent-sept, en ce sens que les noms de l'aïeul des exposants seront écrits : *Jacques-Jean-François* COMTE DE MAIGRET, et ceux de leur père : *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET;

4° De l'acte de l'état civil, dressé à la même mairie, le onze février mil-huit-cent-dix, en ce sens que les noms du père des exposants seront écrits : *Joseph-Marie-François* COMTE DE MAIGRET;

Ordonne que le présent jugement sera transcrit en entier sur les registres courants de l'état civil de la ville d'Etain; que mention en sera faite en marge des actes rectifiés, tant sur les doubles de la mairie que sur ceux du greffe de ce Tribunal, desquels actes il ne pourra plus désormais être délivré copie qu'avec la mention de la présente rectification à peine de tous dépens et dommages-intérets.

Jugé et prononcé à l'audience publique du Tribunal de première instance séant à Verdun, le vingt-cinq juillet mil-huit-cent-soixante-cinq, par messieurs Géminel, juge, présidant l'audience par l'empêchement de monsieur le président; Chadenet, juge; Picard, juge suppléant avec voix délibérative; en présence de monsieur Denys, substitut du Procureur impérial et assistés de maître Grillot, greffier en chef.

Enregistré à Verdun, le vingt-sept juillet mil-huit-cent-soivante-cinq. folio cent-trente-quatre, cases trois à cinq, reçu dix francs pour deux droits et un franc cinquante centimes pour décime et demi.

Signé : Lapeyre.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main-forte, lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, la minute des présentes a été signée par le juge présidant l'audience et par le greffier en chef.

Signé : GÉMINEL et GRILLOT.

Enregistré à Verdun, le 29 juillet 1865, etc., etc.



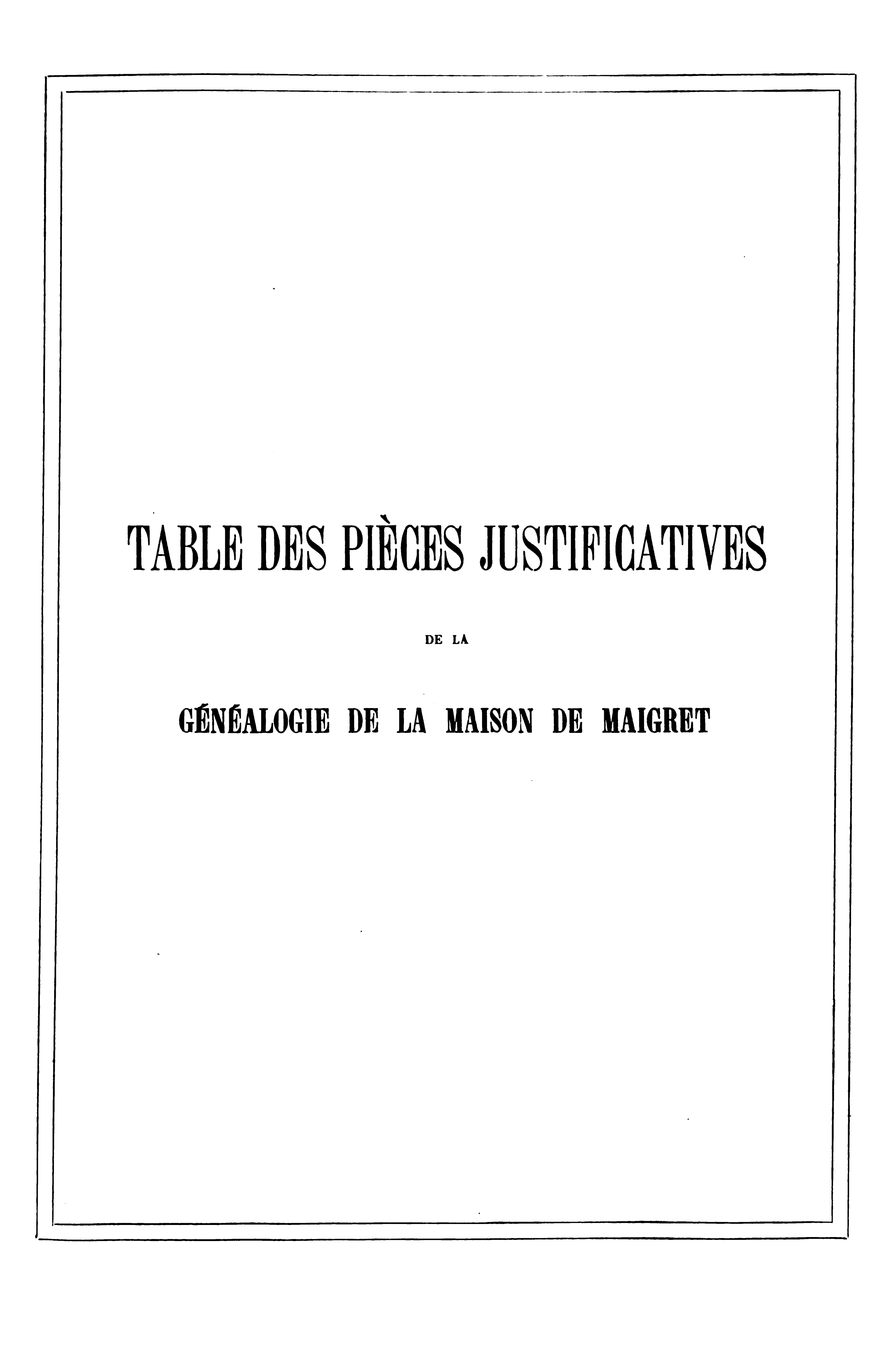


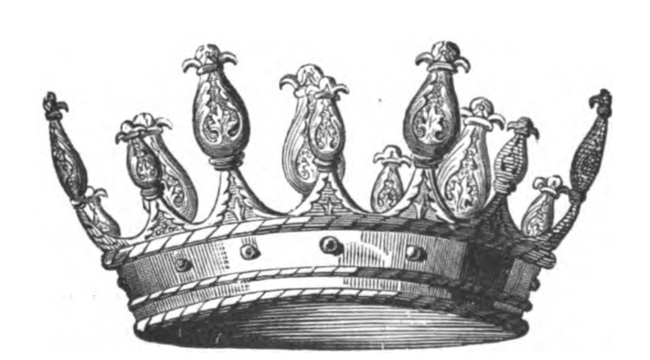
TABLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE MAIGRET

TABLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

(Par ordre chronologique, sauf la première.)



APPENDICE

REMARQUES SUR LES ARCHIVES DE LA FAMILLE DE MAIGRET

Le fait de la possession des titres et papiers de la Maison de Maigret par une branche cadette éteinte au décès de Louis de Maigret, en 1793, à Virton, ces titres et papiers n'ayant fait retour à la branche aînée que par la remise qu'en fit sa veuve, avec les portraits de famille, au comte Joseph-Marie-François, en 1804, peut s'établir très facilement par les différents documents que possède la Famille dans ses Archives.

Il ressort évidemment de leur lecture que François-Guillaume de Maigret, chargé d'honneurs et de gloire au XVIIe siècle, fils cadet de Jean V, comte de Maigret, né de son second mariage avec Antoinette de Vaernewyck, a ambitionné de se substituer à la branche aînée représentée par son frère consanguin Jean-François-Rémacle, fils de Jean V et de sa première femme Jeanne de Hubin de Gulcken.

La veuve de Jean-François-Rémacle, Anne-Marie de Altkirchen, pour combattre cette prétention et maintenir les droits de primogéniture de son mari, en même temps que la situation de branche aînée pour ses descendants, fit faire des certificats et des attestations prouvant la légitimité de ses revendications.

Ces pièces originales sont au chartrier de la famille, entre autres, la déclaration de Joannes de Bock, abbé de Rolducq, établissant que Jean-François-Rémacle est l'*aîné* de la famille, né de Jean V et de sa première femme, et expliquant que par suite de la peste régnant dans le pays, au moment de sa naissance, en 1636, les registres paroissiaux étant négligés, tant pour les décès que pour les baptêmes, l'acte baptismal dudit Jean-François-Rémacle n'a peut-être pas été dressé, ou a été perdu.

Cependant, à l'appui de sa prétention, François-Guillaume avait la possession des titres, des lettres-patentes de Léopold, etc. Il mourut sans enfants mâles vivants, et laissa tous ces documents à son frère Arnould-Servais qui continua ce rameau de la famille.

L'examen des différentes pièces semble indiquer que, dans la suite, tandis que la *branche aînée*, soit par le fait des circonstances telles que changement de nationalité, guerres, cala-

mités du genre de la peste dont il est parlé plus haut, soit par indifférence, soit encore par timidité en face de la branche de François-Guillaume, plus glorieuse, plus puissante, ne se préoccupait guère de conserver les preuves de sa lignée, la branche cadette, au contraire, représentée par les collatéraux et héritiers de François-Guillaume, ne se départissait pas de ce soin. C'est ainsi que François-Servais se faisait confirmer personnellement par l'impératrice MARIE-THÉRÈSE, dans les titres de son grand-oncle François-Guillaume en 1756. Et c'est son fils Louis DE MAIGRET qui est mort en 1793 sans enfants, et dont la veuve, ainsi qu'il est dit plus haut, a remis à la *branche aînée*, en 1804, tous les titres ainsi réunis, collationnés, augmentés par la branche cadette.

A un moment donné, cependant, la branche aînée se réveilla de son indifférence et lutta pour ses droits. C'est ce que confirme une tradition verbale transmise dans la famille à travers les générations successives et qu'il est bon de mentionner ici. Il est de tradition constante, en effet, que François-Guillaume ayant légué les titres à ceux de sa branche, un long procès s'ensuivit entre les deux branches et que ce serait à la fin de ce débat, rendant à l'aînée ses droits légitimes, que François-Servais-Joseph DE MAIGRET aurait sollicité et obtenu de MARIE-THÉRÈSE la confirmation personnelle des titres de son grand-oncle, relatée ci-dessus.

Quoi qu'il en soit, il est prouvé surabondamment que c'est grâce à ces querelles et discussions entre deux branches de la Famille aux siècles précédents, qu'elle doit d'être en possession, aujourd'hui, de documents si nombreux et si complets.

La branche aînée n'avait donc pu, avant la restitution opérée par la veuve de Louis, en 1804, transmettre à ses descendants que trés peu de titres, d'autant plus que la plupart des plus anciens, ceux des XIIIe, XIVe, XVe siècles surtout, avaient dû être brûlés ou perdus au moment des guerres et pendant la vie aventureuse de ses membres. Elle était en possession toutefois des divers actes et preuves établissant sa filiation tels que les certificats et attestations manuscrites cités ci-dessus et autres. Mais la remise des titres par la branche cadette est venue combler les vides de son chartrier, et elle est aujourd'hui en possession de titres et documents généalogiques de la plus haute importance, dont bien des familles privées de leurs papiers par la crise révolutionnaire ou d'autres causes envieraient la propriété.

C'est même ce fait providentiel pour la Maison DE MAIGRET de la possession de ses titres par une branche cadette, non redevenue française, comme la branche aînée, et restée, à l'Étranger, qui les a sauvés de la destruction révolutionnaire. La branche aînée peut se féliciter aujourd'hui à ce point de vue, de l'ambition qu'avait eue François-Guillaume.



MAINGARD

BRETAGNE, ILE DE FRANCE ET ILE BOURBON

SEIGNEURS DE LA HUPERIE, LA VILLE DU GUEN, LA PLANCHETTE, SAINT-GUYNOU, BELESTRE, LA TOURNERIE, DU BUAT, LA VILLE-ÈS-OFFRANS, LA GARDE, CRAMON, VAUGARNY, DES PIFFANDAYS, LA VILLE-GICQUEL, DU TERTRE-GUY, ETC.

ARMES : *D'or, à une fasce de gueules, au chêne arraché de sinople brochant sur le tout, et fruité de deux glands d'or pendants sur la fasce.* — COURONNE : *de comte.* — TENANTS : *deux anges.* — DEVISE : Ut rupes nostra (1) *aliàs :* Maën-gard.



La famille MAINGARD est une ancienne famille bretonne de l'évêché de Saint-Malo, dont l'histoire se trouve intimement liée à celle de Saint-Malo même. Il ne s'est pas passé, pendant plusieurs siècles, un seul fait de guerre, de sédition, d'expédition maritime ou commerciale important, sans que un ou plusieurs membres de cette famille influente y aient figuré avec honneur. Elle a pour tradition que Guillaume ou Yvon, capitaine anglais, a débarqué entre Saint-Malo et Cancale à la *pointe du Maingard* vers 1350.

(1) L'expression du sentiment de cette devise se trouve bien rendue par ces quatre vers du poète :

Ainsi qu'un fier rocher oppose aux vents sa tête
Et ses pieds endurcis aux flots de la tempête,
Il faut aux coups du sort opposer sa vertu,
Et tant plus résister tant plus on est battu.

Cette avancée de rochers, qui forme un cap des plus pittoresques de la côte bretonne, est un des points élevés ayant résisté au cataclysme qui a englouti, en 709, la forêt de Scissy et qui avec le Chausey, le Montjou aujourd'hui Mont-Saint-Michel, et le mont Aaron devenu Saint-Malo, forme une des quatre principales éminences granitiques émergeant au-dessus de ces terres brusquement disparues.

Sur la carte de l'état-major elle est écrite *Meinga,* elle est citée et orthographiée *Mingar* par le savant abbé Manet, dont les ouvrages ont acquis une si incontestable autorité. Le *Neptune* français du XVIIe siècle l'écrivait également *Mingar*, les cartes hollandaises du XVIIIe siècle la mentionnent sous le nom de *Mangar;* le chevalier Mazin, ingénieur en chef à Saint-Malo, chargé de relever les fortifications de l'île Duguesclin lors de la guerre avec l'Angleterre en 1756, l'appelle, dans un mémoire adressé au duc d'Aiguillon, *la pointe du Maingard,* et dans le cadastre de la commune de Saint-Coulomb où se trouve située cette pointe, elle est écrite ainsi : le *Maingard.* Du reste, dans les actes de baptême et de mariage, ce nom, depuis cinq siècles, a subi toutes les irrégularités d'une orthographe fantaisiste et nous lisons tantôt *Mangar, Mengar, Angar,* et tantôt *Menga, Mingar, Maingart* et *Maingard.*

Maën-gard, en celtique, signifie : pierre qui sert de limite, de défense; M. Chèvremont en donne comme traduction : forteresse de pierres.

Le capitaine Guillaume ou Yvon prit donc le nom de ce rocher à la suite de quelque fait d'armes qui n'est parvenu jusqu'à nous que par la tradition, laquelle veut aussi qu'il ait été nommé vers 1380, capitaine du Plessis-Bertrand (1), par l'illustre connétable Du Guesclin, et qu'il se fixât ainsi en Bretagne. C'est très probablement lui qui figure dans la montre

(1) Le Plessis-Bertrand était un château fort construit par Bertrand III du Guarplic, pour remplacer celui qui avait été bâti en 1160, sur le rocher qui porte encore son nom et proche la pointe du *Maingard.* Dans le milieu du XIVe siècle, il devint, par héritage, la propriété du connétable du Guesclin, et sur la *pointe du Maingard* était établi un poste de grand'garde pour surveiller la côte, et sauvegarder le château des incursions des pirates très nombreux à cette époque.

de Brumor de Laval, du 7 décembre 1370, sous la dénomination d'Yvon DE MAINGAROU, cheval blanc liart, XXV l. Potier de Courcy nous apprend que la terminaison *ou* était commune en Bretagne pour désigner une famille. Dans les vieux parchemins qui font partie des archives de la famille, et sans s'arrêter à Peter MAINCART, que l'on voit écrit sur un antique fragment de 1250, nous trouvons que François MAINGARD, en 1488, fut envoyé de Perpignan vers le roi de France pour lui annoncer la venue du roi de Castille.

Quand on jette les yeux sur les registres de Saint-Malo, qui remontent à 1454, on est étonné de voir la quantité de noms de cette famille qui se présentent presque à chaque page (1); aussi la famille MAINGARD peut-elle se glorifier d'avoir, pour une très large part, contribué à peupler la ville de Saint-Malo, d'où sont sortis tant d'hommes célèbres et même illustres. *Cunat*, qui a si longtemps dépouillé les archives de Saint-Malo, dit qu'à cette époque, il trouve vingt naissances par an, de telle sorte que le tiers des enfants qui naissaient avaient du sang des MAINGARD dans les veines. Aussi, lorsque quelques années plus tard, en 1488, la ville de Saint-Malo fut obligée de payer sa rançon à Louis II de la Trémoille, sur cent cinquante personnes qui figurent sur la liste des principaux imposés, laquelle est pour ainsi dire l'état civil des bourgeois les plus importants de cette époque, nous trouvons que trente-cinq d'entre eux, c'est-à-dire près du quart, ont eux, leurs pères ou leurs enfants, épousé des MAINGARD.

Mais revenons au premier auteur connu de la famille.

FILIATION

I. Guillaume ou Yvon MAINGARD, né vers 1350, s'est marié vers 1390 et a vécu jusqu'en 1420. Il assista en 1378 au siège de Saint-Malo, par le duc de Lancastre, dont les trois boulets incrustés dans le mur du gros

(1) Dès l'an 1319, l'usage invariable était pour les enfants d'avoir deux parrains ou deux marraines, selon qu'ils étaient du sexe masculin ou féminin.

donjon rappellent cet épisode de l'histoire de cette ville. Il fut nommé capitaine du Plessis-Bertrand par l'illustre connétable du Guesclin, et il ratifia, le 7 octobre 1384, l'amende honorable faite par les bourgeois de Saint-Malo au duc Jean IV. Il eut cinq enfants, auteurs de cinq branches distinctes :

1° Grégoire Maingard, chef de la branche de Belestre;
2° Alain Maingard, qui commence celle de la Ville-ès-Offrans;
3° Jean Maingard, auteur des Maingard de la Huperie;
4° Ancel Maingard, qui s'est établi en Normandie;
5° Guillaume Maingard, dont est sortie la branche de la Planchette et celle de la Tournairie;

Toutes ces branches ont figuré dans les différentes réformations, la branche de la Ville-ès-Offrans, qui a survécu aux autres, et qui s'est continuée de nos jours, est la seule qui n'ait figuré dans aucune.

PREMIÈRE BRANCHE

DES

MAINGARD DE BELESTRE

II. Grégoire Maingard, né vers 1395, épousa N. vers 1425 (1), dont il eut neuf enfants :

1° Jean Maingard, marié vers 1455, avec Denise Meiffeint (2);
2° Guillaume Maingard, marié le 14 décembre 1456, avec Jeanne Meiffeint;

---

(1) En 1423, les Malouins, sous la conduite de leur évêque Guillaume de Montfort, armèrent une flotte qui détruisit celle des Anglais, et débloqua le mont Saint-Michel, le dernier rempart de la monarchie française dans cette partie du royaume, deux ans avant que les voix célestes ne se fissent entendre à Jeanne d'Arc.

(2) Meiffeint ou Mainfeny : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles du même.*
Il est rapporté que Mainfeni, des environs de Dinan, s'enferma longtemps dans le vestibule du temple avec les habitués du saint lieu, « le jour même qu'il partait pour Jérusalem, 1147, avec l'armée des chrétiens contre les payens. » Les *Meiffeint*, *Meinfeint*, *Mainfeni* étaient de riches marchands, et figurent comme nobles dans les réformations de Saint-Malo. (*Actes de Bretagne*, Dom Lobineau.)



3° Jourdan MAINGARD, dit le Tastevin, né vers 1431, marié vers 1456, avec Jeanne ORÉAL (1);
4° Robin MAINGARD, né vers 1434, marié en 1459, avec Georgette ORÉAL;
5° Thomas MAINGARD, né vers 1435, marié vers 1459, avec Margarete THEBOURG;
6° Jean MAINGARD, né vers 1437, marié vers 1465, avec Jeanne JOUBERT;
7° Thome MAINGARD, né vers 1440, marié vers 1465, avec Jeanne BOUETARD;
8° Guillemette MAINGARD, née vers 1441, mariée avec Pierre RICHOMME (2);
9° Robin, qui suit.

III. Robin MAINGARD, né vers 1442, a épousé le 19 janvier 1465, Marie BOULAIN (3).

Ils eurent pour enfants :

1° Thomas MAINGARD, né vers 1467, marié vers 1492, avec Cardine CASSET, dont : Thomas, qui épousa, vers 1530, Marie CHENU, dont : Marguerite, née le 20 juillet 1535, épouse avant 1567, de Charles JONCHÉE;
2° Jean MAINGARD, né vers 1470, marié vers 1495, avec Jaquette TOURBAUD;
3° Robin, qui suit;
4° Jeanne MAINGARD, mariée en 1497, avec Jean DE NOUAL (4);

---

(1) ORÉAL : *d'argent, semé d'hermines, à trois bandes d'or, et à la bordure de gueules.*

(2) RICHOMME : *d'azur, à deux coquilles d'argent en chef, et un croissant du même en pointe, et un cœur d'or en abîme.*

(3) BOULAIN porte : *d'argent, à un arbre de sinople; écartelé d'azur, à un croissant d'or.*

(4) Le comte A. MAINGARD conserve comme une précieuse relique un très beau livre d'heures, orné de superbes miniatures, remarquables de conservation, qui a été exécuté pour Jeanne MAINGARD, épouse de Jean DE NOUAL, en 1499. Il a été longtemps dans la maison de Châtillon, et le hasard l'a fait retrouver à la vente de feu Beurdeley père, qui a eu lieu le 10 avril 1883, où il a été poussé aux enchères jusqu'à la somme de huit mille francs. Il forme un volume petit in-8°, de cent quatre-vingt-cinq millimètres de hauteur sur cent trente-deux de largeur, composé de cent cinquante-neuf feuillets de vélin très fin et enrichi de quatorze grandes miniatures représentant différentes scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, de vingt-huit encadrements qui environnent le texte, de dix-sept demi-encadrements qui consistent dans une reproduction de fleurs, de feuilles, de fruits sur lesquels sont posés des oiseaux et des insectes, et de dix-sept vignettes représentant vingt-huit figures de saints et de saintes. On peut sans hésitation établir que toutes ces miniatures ont été enluminées par le même *historieur*, et la suite, ainsi que la composition des dessins ont une analogie extraordinairement frappante avec ceux du livre d'heures d'Anne de Bretagne. Les formes en sont gracieuses, les mains très bien traitées et les figures sont si remarquables de finesse et d'expression particulière, que chacune décèle un portrait. La richesse du costume des jours d'apparat et la ressemblance qui existe entre les traits de *David* pénitent (miniature 13) et ceux d'un des rois mages (miniature 9), indique le portrait de Grégoire MAINGARD, grand-père de Jeanne MAINGARD; la sainte Élisabeth de la miniature 4, celui de Marie BOULAIN, sa mère. On sait qu'il était d'usage de reproduire les traits du propriétaire du livre dans la figure du saint son patron, les mêmes traits ayant été donnés à saint Jean-Baptiste et au Christ que l'on voit en tête du livre, nous n'hésitons pas à dire que c'est le portrait de Jean DE NOUAL et que Jeanne MAINGARD est représentée sous les traits de la Vierge, invariablement les mêmes dans les différentes miniatures. Jeanne MAINGARD s'était mariée en 1497 et nous trouvons,

5° Phenette **Maingard**, mariée avec Jourdan **Pestel**;
6° Étiennette **Maingard**, mariée avec Guillaume **Binet**;
7° Servanne **Maingard**, vivante en 1497 (1).

IV. Robin **Maingard**, né vers 1475, fut prévôt de la célèbre confrérie de Messieurs Saint-Jehan (2); il a épousé, vers 1505, Ollive **Boulain**.

Ils eurent pour enfants :

1° Jean, qui suit;
2° Pierre **Maingard**, né vers 1515, marié vers 1541, avec Guillemette **Piguelier**;
3° Robin **Maingard**, né le 28 mai 1520, épousa en premières noces Thomasse **Grout** (3).

---

dans les registres de baptêmes de Saint-Malo, Marie **Boulain** et Jehanne, sa fille, marraines le 23 janvier 1494, de Marie **Maingard**, fille de Thomas **Maingard** et de Cardine Casset.

Le 30 mars 1497, Jehanne **Maingard**, femme de Jehan **de Noual**, marraine de Perrine **Maingard**, sœur de la précédente.

Le 27 janvier 1506, Jehanne **Maingard**, femme de Jehan **de Noual**, marraine de Jehan **Maingard**, fils de Robin **Maingard** et de Ollive Boulain.

(1) Voici un acte curieux par ses formules de l'époque, trouvé dans les Archives de Saint-Malo et dans lequel est citée Servanne **Maingard** : — Testament de Pierre **des Rues**, du 24 mai 1497.

« Considérant la fragilité de l'humaine créature au terme de sa fin en ce monde; après avoir « donné mon âme à Dieu son premier Créateur, à la benoite Vierge Marie, et à tous les benoits « saints et saintes du Paradis, voulant mon corps estre ensépulturé en l'église cathédrale proche « l'autier de Monseigneur Saint-Christophe : je fonde six livres de rentes pour un obit solennel à « mon intention et à celle de Françoise des Rues, mon épouse, et trente livres aussi de rente, pour « l'établissement d'une chapelainie à l'autier dudict Saint-Christophe, à charge de quatre messes « par semaine, etc.

« A Guillemette des Rues, ma robe fourrée d'aigneaux; aux Jacobins de Dinan, une pippe de vin « breton; ès frères de Césambre, deux pippes de vin d'Anjou; item à Servanne **Maingard**, ma filleule, « 40 sols, et chacun de mes autres filleuls et filleules, 20 sols, pour prier Dieu pour moi et mes « amys trépassés. »

(2) Vers 1240 surgirent différentes confréries, celle de Saint-Jean-Baptiste était la plus célèbre. Elle fut établie vers cette époque, du consentement de l'évêque Geoffroy et de son Chapitre, sous le titre de noble confrérie des Frères Blancs, — un titre porte qu'elle était « érigée en l'honneur de Dieu et de la glorieuse et benoiste Vierge Marie, et par espécial de Monseigneur saint Jean-Baptiste. » Les notables de la ville et des environs en faisaient presque tous partie. — « S'il y avait quelques frères ou sœurs impuissants de bien, disaient les statuts, les abbés et jurats pourront leur faire ayde et secours des deniers de la confrairie. » Les jurats ou administrateurs de l'ordre étaient au nombre de douze; ils portaient un vêtement blanc. L'abbé était nommé à vie, et le prévôt pour un an. La veille de la Saint-Jean, 24 juin, les confrères, tous en grand costume, entendaient les premières vêpres, à l'issue desquelles on se rendait processionnellement aux feux de joie allumés sur les places publiques. — Le lendemain on faisait un repas suivi de la donnée aux pauvres. La messe était chantée avec le plus grand appareil dans la cathédrale, sur l'autel du patron et dans l'après-midi, après l'office du soir, on procédait à la grande procession, à laquelle assistaient des musiciens de toute la province, payés et nourris pendant ces deux jours de réjouissances. Souvent encore suivait une troupe de bouffons, contrefaisant, dans le goût d'alors, les cris de tous les animaux. Le duc Jean V, se trouvant à Saint-Malo le jour de cette fête voulut y figurer, et depuis, les membres portèrent le costume ducal, moins les hermines.

(3) **Grout** : *de sable, à trois têtes de léopard d'or, deux en chef et une en pointe.*

De ce mariage vint :

A. Thomasse **Maingard**, née le 20 octobre 1548, mariée avec Étienne **Chatton**, écuyer, sieur de la Jannaye, fils d'Olivier Chatton de la Jannaye (1).

Neveu de Jacques **Cartier**, il était capitaine de navire et maître pilote de Saint-Malo, ainsi que Jacques **Nouel** ou **Noel**, cousin germain de J. Cartier qui continua les voyages au Canada, de son oncle à la mode de Bretagne, et découvrit les sauts du fleuve Saint-Laurent. Tous deux obtinrent le commerce exclusif du Canada pendant douze ans, avec faculté à eux de transporter, chaque année dans ce pays, pour l'exploitation des mines découvertes ou à découvrir, 60 criminels, tant hommes que femmes, condamnés à mort ou à quelque autre peine corporelle. Mais ce privilège exorbitant qui fit pousser tant de hauts cris aux Malouins, fut révoqué par lettres de Henri III, en date du 9 juillet 1588.

Étienne **Chatton de la Jannaye**, célèbre parmi les marins de Saint-Malo, commanda en chef l'escadrille devant la Rochelle, en 1575, et fit, sur les côtes d'Espagne, l'importante capture de Jean Abraham, secrétaire du prince de Condé, et de Moissonnière son agent qui, se voyant pris, jetèrent à la mer une boîte de fer blanc dans laquelle se trouvaient plusieurs lettres et mémoires « grandement préjudiciables au bien des affaires du Roy et au » repos de ses subjects. » Ces deux personnages furent longtemps détenus au château de Saint-Malo, d'où on les transporta à Paris pour faire leur procès, à la suite duquel on leur trancha la tête. Cet important service rendu à l'État, par la révélation d'une conspiration qui avorta, valut à Étienne **Chatton**, le 29 août 1575, des lettres flatteuses de Henri III, par lesquelles il le nomma « l'un des cappitaines de sa marine, aux gaiges de 600 livres par chascun an. »

Robin **Maingard**, épousa en secondes noces, vers 1553, Julienne **Cerizay** (2), dont deux garçons et trois filles;

4° Guillaume **Maingard**, marié le 10 septembre 1553, avec Marguerite **Boulain**, fille de Jehan Boulain, sieur de la Motte.

V. Jean **Maingard**, sieur de Belestre, né le 27 janvier 1506, a épousé, vers 1544, Joceline **Boulain**.

Ils eurent pour enfants :

1° Michel, qui suit.

---

(1) **Chatton** : *d'argent, à un pin arraché de sinople, fruité de trois pommes d'or.*

Ollivier Chatton, a le lieu de la Jannais noble, et 20 journaux de roture (Saint-Méloir, 1513).

(2) **Cerizay** : *écartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois roses d'or, et une fleur de lys d'argent en abîme; aux 2 et 3, d'argent, à trois guidons de gueules en pal.*

2° Jean MAINGARD, né le 14 juillet 1552, marié le 25 septembre 1588, avec Bernardine CHOUAISMET;
3° Jean MAINGARD, né le 14 février 1555, marié le 21 octobre 1582, avec Guillemette BAUGEARD (1).

VI. Michel MAINGARD, né le 3 mars 1549, a épousé, le 24 janvier 1574, Guillemette DE LA MOTTE, fille de Julien de la Motte (2).

Il vivait à cette époque si troublée par les guerres religieuses que les personnes portant le même nom tenaient, les unes dans Saint-Malo pour le parti de la Ligue, les autres, en mer, devant Saint-Malo, contre leur propre ville, pour le parti du roi de Navarre (3).

Ils eurent pour enfants :

1° Alain, qui suit;
2° Guillaume MAINGARD, sieur de la Motte, né le 14 mai 1590, marié le 16 novembre 1628, avec Jacquette RICHOMME. De ce mariage vint:
A. Julienne MAINGARD, née le 26 juillet 1629, mariée le 13 janvier 1653, avec Josselin TRUCHOT (4), sieur de la Ville-Jan, est l'ancêtre de noble Alexandre-Charles-François de la Vielville d'Orvillé, né le 20 février 1714, à Saint-Martin d'Orvillé, diocèse de Beauvais, qui fit ses preuves pour entrer dans l'Ordre de Malte.
3° Jeanne MAINGARD, née le 11 février 1587, morte en 1649, mariée avec noble homme Alain LE BRETON (5), sieur du Demaine.
De ce mariage vint :
A. Jean LE BRETON, né le 20 octobre 1635.

VII. Alain MAINGARD, sieur de Belestre, né vers 1585, a épousé, le 8 juin 1619, Julienne GILLIER, fille de Raoul Gillier, sieur de la Chabocière, et de Guillemette Surville. De ce mariage vinrent :

1° Servanne MAINGARD, religieuse au couvent de la Visitation de Rennes;
2° François, qui suit;

---

(1) BAUGEARD : *De gueules, au chevron d'argent accompagné de douze mouchetures de contre-hermines d'or posées par quatre en forme de croix.*

(2) DE LA MOTTE : *d'azur, fretté d'argent de six pièces.*

(3) C'est ainsi que François Grout de Boisouse et Paul Heurtault du Tertre attaquèrent à l'abordage le grand voilier commandé par Michel Le Fer, qui fut renversé sur le tillac avec trente des siens, et dont le navire fut capturé; c'est ainsi que nous voyons Michel MAINGARD, capitaine de navire, aller faire la chasse aux navires ennemis jusque devant la Rochelle, et que nous trouvons dans les archives municipales un jugement qui l'autorise à garder, comme bonne prise, deux bateaux du parti hérétique par lui capturés dans les environs des îles Chausey.

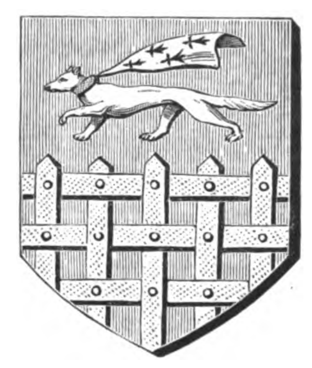
(4) TRUCHOT : *d'argent, à un if de sinople, futé de pourpre, et le tronc passé dans un anneau du même posé en cœur.*

(5) LE BRETON : *d'azur, à 3 fasces ondées d'argent, accompagnées de deux étoiles en chef, et d'un croissant du même en pointe.*



VIII. François MAINGARD, seigneur de Belestre, né le 8 novembre 1642, mort célibataire à Rennes, le 4 novembre 1682; qualifié dans son acte d'inhumation : « Messire François MAINGARD, seigneur de Belestre, Conseiller du Roi et son juge magistrat criminel au siège présidial et sénéchaussée de Rennes ».

Ainsi s'est éteinte la branche des MAINGARD DE BELESTRE.



Armes de Saint-Malo.

SECONDE BRANCHE

DES

MAINGARD DE LA VILLE-ÈS-OFFRANS

Cette branche étant la seule qui se soit continuée jusqu'à nos jours et qui ait actuellement des représentants très nombreux, ainsi qu'on le verra plus loin, nous reporterons sa filiation à la fin de ce travail et nous lui laisserons sa classification numérique de SECONDE BRANCHE, bien qu'elle vienne après la cinquième branche.

TROISIÈME BRANCHE

DES

MAINGARD DE LA HUPERIE

II. Jean Maingard, sieur de la Huperie, né vers 1410, a épousé, vers 1440, Jeanne Farcel ou Sarcel, dans la cathédrale de Saint-Malo, l'église mère, « la station des anges tutélaires de l'évêché, » pour employer la belle expression de ses anciens titres. Ils eurent pour enfants :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Tiennette Maingard, mariée avec Alain le Breton ; ils possédaient, en 1513, la métairie de Launay-Malterre, en Saint-Servan, tenue noblement ;
3° Thomas Maingard de la Huperie, né vers 1450, marié vers 1480 avec Chardine Hémery, fille de Pierre Hémery dit Talbot. De ce mariage vint :
  A. Jeanne, mariée avec Guillaume Chouaismet ;
  B. Guillemette, mariée avec Antoine Barbe ;
  C. Jean Maingard de la Huperie et de la Rivière, né le 29 janvier 1499, marié, vers 1520, avec Jeanne Corbon (1), dont :
    AA. Robin Maingard, né le 7 septembre 1526, marié, vers 1548, avec Julienne Le Huchestel ;
4° Perrine Maingard, mariée avec Alain des Nos (2).

III. Guillaume Maingard, né vers 1442, mort vers 1505, a épousé, en 1467, Jeanne Emery (3), fille de Pierre Emery.

Ils eurent pour enfants :

1° Jean Maingard de Petèdes, bourgeois de Saint-Malo, en révolte contre le Chapitre, que nous voyons parrain le 19 juillet 1499 et le 15 janvier 1505 ;

---

(1) Dans le recensement de Saint-Méloir, de 1513, la petite Rivière était exempte d'impôts et appartenait à Guillaume Boulain et à Jeanne Corbon. Armes de Corbon : *d'or, au corbeau de sable.*

(2) Des Nos figure comme noble dans les Réformations. Armes de Des Nos : *d'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules.*

(3) Émery ou Hémery : *d'or, à 3 chouettes de sable membrées et becquées de gueules.*

2° Françoise MAINGARD, mariée avec Guillaume PICOT (1), fils de Jean Picot, sieur de la Brientaye et de Perrine Lavocat (2);
3° Perrine MAINGARD, mariée avec Bertrand PICOT, frère du susnommé ;
4° Olive MAINGARD, mariée avec Pierre GAILLARD (3);
5° Olivier, qui suit :

IV. Olivier MAINGARD, sieur de la Flourie (4), né vers 1485, a épousé,

---

(1) PICOT : *d'azur, à trois haches d'armes d'argent, posées 2 et 1 ; écartelé, aux 2 et 3, d'argent, à trois léopards de gueules l'un sur l'autre.*

Les deux frères avaient épousé les deux sœurs, de même que les deux demoiselles EMERY avaient épousé les deux frères MAINGARD. Ils ont acquis quelque célébrité dans la chronique malouine, dans la campagne qu'ils entreprirent contre le Chapitre, à la tête des bourgeois de Saint-Malo, de 1494 à 1513. Le Chapitre était composé d'un doyen, deux archidiacres, un grand chantre et vingt chanoines. Plusieurs MAINGARD en ont fait partie. L'évêque était seigneur de la ville, jouissait de 24,000 livres de revenu, et c'est sous son autorité et celle du Chapitre que furent créés des officiers militaires municipaux et de justice. La Duchesse Anne avait conçu l'idée de fortifier d'un véritable château fort le rocher d'Aaron, qui n'avait jusqu'alors que deux donjons reliés par une muraille, mais elle rencontrait dans le pouvoir représenté par le Chapitre une opposition telle que rien n'avançait et ce fut à l'aide des Bourgeois qu'elle finit par réussir. Elle vint à Saint-Malo faire visite à ses habitants qui la trouvèrent charmante et avisée au possible. Suivant le chevalier Mazin, elle s'arrêta à l'endroit même où elle avait résolu de faire élever le château. Quand le représentant du Chapitre lui demanda malicieusement où elle voulait qu'il fût bâti, elle répondit : Ici. — Sur quel plan ? Prenez modèle sur mon carosse. — Avec le timon ? Oui ! une pointe représentera le timon. Et comme on murmurait que le terrain était la propriété du Chapitre, que les donjons actuels suffisaient bien, madame Anne, impatientée, lança ces paroles devenues si populaires : « Quin qu'en groigne, ainsi sera, tel est mon plaisir ! » On s'inclina, il n'y avait plus qu'à obéir. Le château de Saint-Malo fut en effet construit, flanqué de quatre maîtresses tours, avec une avancée triangulaire. L'ensemble de ce lourd édifice rappelle assez bien la forme d'un grand carrosse antique avec son triple timon. L'architecte royal qui avait dirigé la construction et qui avait souffert des difficultés soulevées par le Chapitre, imagina de faire ressortir en grosses lettres sur la tour qui regarde le mieux la ville, les paroles prononcées par madame Anne. Ainsi on put lire, jusqu'en 1793, sur ladite tour :

Quin qu'en groigne,
Ainsi sera,
Tel est mon plaisir !

Les représentants de la Révolution à Saint-Malo, ignorant la vraie cause de cette inscription, offusqués par les quatre derniers mots qui rappelaient l'expression de la volonté des « tyrans » ont fait disparaître cette inscription. Ce qui n'empêcha pas le nom de rester à la tour. La jumelle de Quin qu'en groigne s'appelle la Générale, et les deux autres : Tour des Dames et Tour des Moulins.

Nous ne pouvions, en parlant des frères PICOT et du Chapitre, ne pas rappeler ces détails si caractéristiques qui ont tant intéressé nos pères.

(2) Noble homme, Jean LAVOCAT, sieur de la Jehannie, tient en sa maison 18 journaux de roture qui contribuent. Guillaume Porée et sa femme, Jean Picot et sa femme, de Saint-Malo, sont en procez depuis 30 ans avec les paroissiens pour quelques terres roturières qui ont contribué. (PLEURTUIT, 1513.)

(3) GAILLARD : *d'or, à une lande écotée de sinople engoulée par deux hures de saumon de gueules, et accompagnée de deux molettes de sable.*

(4) La Flourie, paroisse de Saint-Servan, métairie tenue noblement, devenue plus tard la propriété de Duguay-Trouin, puis du célèbre corsaire Surcouf.

vers 1517, Charlotte VINCENT, fille de Jean Vincent (1) et de Roberde Le Royer, de Vitré. Il a été envoyé, en 1513, avec Jean MAINGARD, sieur de la Huperie, « vers la Royne et Duchesse pour transiger, composer et appointer en ce qui touche le fait et intérêt des Bourgeois qui étaient en révolte contre le Chapitre (2). »

Ils eurent sept enfants, nés de 1518 à 1529, entre autres :

V. Olivier MAINGARD, sieur de Saint-Guynou, né le 8 octobre 1525, à Saint-Malo, qui a épousé, à Dinan, vers 1551, Julienne DE SAINT-CYRE (3), fille de N. de Saint-Cyre de la Herpedays et de Jeanne Périer, parente de François de Saint-Cyre, prieur de Saint-Malo, qui, avec le sénéchal Raoul Marot et le syndic Robert Hamon (4), lequel avait épousé Hélène MAINGARD, contribua puissamment à faire rentrer la ville de Dinan sous la domination de Henri IV. Ils eurent pour enfants :

1° Jeanne MAINGARD, de Saint-Guynou, née à Dinan, le juillet 1569, mariée à Jean NOEL (5), sieur de la Barre, dont : Guyonne, née en 1608, et Guil-

---

(1) VINCENT : *d'argent, à une bande de gueules, accompagnée en chef de trois coquilles, et en pointe, de deux hures de sanglier et d'une rose, le tout de gueules.*

(2) Dès l'an 1496, les bourgeois avaient cessé de comparaître *en chapitre* pour régler les affaires communes, mais afin d'acquérir *droit de maison ou d'assemblée de ville*, ils se réunissaient pour en conférer sous les ordres du gouverneur. Ils accusaient la Seigneurie ecclésiastique de rapacité et d'abus de pouvoirs, et saisirent de cette réclamation « le roy ou la reyne et leur justice », en 1507. Le Chapitre produisit un mémoire justificatif et les débats de ce procès eurent lieu en présence de la reine-duchesse et de son Conseil, le 25 octobre 1513. La princesse, après avoir entendu contradictoirement les députés du Chapitre et des bourgeois, rendit, le 8 novembre suivant, un arrêt qui défendait aux *gens d'Église* d'user désormais de privilèges qui sont *droits souverains et hautesse de la principauté;* supprimait généralement leur contrôle onéreux en matière civile, maritime, financière ; émancipait *l'assemblée de ville*, abolissait en partie les taxes, les servitudes, etc. Cet arrêt foudroyant enlevait les droits exorbitants dont l'origine remontait aux franchises accordées par Charlemagne et légitimait à Saint-Malo son conseil municipal. En se servant de l'insurrection bourgeoise, pour renverser cette riche et omnipotente Seigneurie qui lui portait ombrage, l'altière duchesse conservait son affection personnelle, et prodiguait ses largesses aux chanoines qu'elle gratifiait de son habit de noces, riche et précieux présent dont on fit un ornement complet pour le sanctuaire. En leur faveur encore, elle fonda dans la cathédrale la messe de la *Duchesse Anne*, qui y a été chantée jusqu'à la Révolution. Elle s'annonçait par trente-trois coups de la plus grosse cloche, et il fut octroyé, pour cette fondation, deux cents livres, monnaye de Bretagne, de rente annuelle et perpétuelle. Enfin le Chapitre devait rendre toutes les lettres, mémoires, etc., préjudiciables au pays, et « seront tenus quatre ou six des plus notables et bons personnages de l'église de Saint-Malo, s'en purger sur relique renforcée, en présence du chancelier, et autant en feront les bourgeois et habitants de leur part ». (Édit et déclaration de la Royne Anne, splendide parchemin de cinq mètres de long, conservé à la mairie de Saint-Malo.)

(3) DE SAINT-CYRE : *d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois étoiles du même, à la bordure engrêlée d'azur.*

(4) HAMON : *d'azur, à trois annelets d'or, deux et un, au chef du même.*

(5) NOEL : *parti : au 1er, d'argent, à un arbre de sinople, surmonté d'un croissant du même; au 2e, d'or, à un arbre de sinople.*



lemette épouse de Guillaume **Maingard**, sieur de la Ville du Guen et de Vaugarny.

2° Olivier **Maingard**, né le 3 janvier 1571 ;

3° Richarde **Maingard**, mariée avec Jean **Hamon de la Berpardays** ;

4° Claudine **Maingard**, mariée avec N. **Artur de la Courlabat** ;

5° Hélène **Maingard**, mariée avec Robert **Hamon de la Grange** ;

6° Julien **Maingard** de Saint-Guynou, sieur de la Garde, né vers 1555, mort en 1616, marié, vers 1580, avec Guillemette **Pépin** (1), fille de N. Pépin, sieur de Chevaublanc, dont douze enfants. Il devint Consul (2) de Saint-Malo et défendit les habitants dans un long procès contre Guillaume Pasnaget, « Directeur de la Monnoirie de Saint-Malo » ;

7° Guillaume, qui suit :

VI. Guillaume **Maingard**, sieur de Saint-Guynou, né vers 1554, a épousé en premières noces, en 1579, Jeanne **Artur** (3). Il eut de ce mariage :

1° Macé, qui suit ;

2° Marie **Maingard**, née le 7 août 1582, à Dinan.

VII. Macé **Maingard**, sieur de Saint-Guynou et du Buat, né à Dinan, le 14 septembre 1580, a épousé, le 20 juillet 1608, Françoise **Chatton**, fille d'écuyer Guillaume Chatton, sieur de la Jannaye. Ils eurent onze enfants, entre autres :

1° Jeanne **Maingard**, dame de la Ville-Guérie, née à Dinan, le juin 1609, morte à Dinan, le 30 septembre 1687, à l'âge de 78 ans et 3 mois. Elle fut « ensépulturée dans la chapelle Saint-Nicolas, enfeu de ses parents, au « côsté du chœur de l'église paroissiale de Saint-Sauveur de cette ville de « Dinan (4). »

---

(1) Armes de **Pépin** : *d'azur, à un chevron componné de sept pièces, trois d'argent et quatre de sable, accompagné de trois pommes de pin d'argent, deux en chef et une en pointe.*

(2) Cette juridiction consulaire que les Malouins avaient déjà demandée à Charles IX, en 1570, leur avait été octroyée par Henri III. Le ressort de ce tribunal s'étendait à quinze ou seize lieues même sur toutes les villes ou bourgs où il y avait des juridictions royales et seigneuriales, telles que Dol, Dinan, Jugon, Saint-Brieuc, Lamballe, Quintin, Moncontour et autres paroisses limitrophes des Consulats de Rennes et de Morlaix. On ne comptait en Bretagne que cinq Consulats : Rennes, Vannes, Nantes, Morlaix, Saint-Malo.

(3) **Artur** : *d'azur, à deux étoiles d'or en chef, et un croissant du même en pointe.*

(4) Lecoq, dans sa Statistique illustrée de la ville de Dinan, cite parmi les familles distinguées qui possédaient des enfeux dans les chapelles de Saint-Malo de Dinan : Charles **Maingard**, capitaine de vaisseau 1772 ; Jeanne **Maingard**, veuve de Pierre Macé, capitaine de navire 1765 ; Guillaume **Maingard** 1762. Nous pouvons ajouter Marguerite **Maingard**, veuve de Messire J.-B. de la Goublaye, chevalier, seigneur de Beauvais, morte à 89 ans et inhumée le 18 avril 1773, dans la chapelle Saint-Pierre, appartenant à la famille. Les enfeux des **Maingard** étaient les chapelles de Jésus et du Purgatoire, et dans l'église de Saint-Sauveur la chapelle Saint-Nicolas, la première près du chœur, côté de l'évangile, où, entre autres, Jeanne-Reine **Maingard**, veuve de Tanguy Apvril de Vaurimont, morte à 86 ans, fut inhumée le 21 janvier 1773.

2° Alain-Julien MAINGARD, sieur de Villeneuve, né à Saint-Malo, le 6 janvier 1616, marié, à Dinan, le 8 novembre 1654, avec Jeanne LE CHAPELLIER (1). De ce mariage vint :

A. Jeanne MAINGARD, mariée avec Bernard MUSTEL DE BOISHALNAY (2);

3° Julien, qui suit;

4° Macé MAINGARD, sieur du Lozier, né en 1624, marié, vers 1647, avec Françoise DE LOSSANDIÈRE. De ce mariage vinrent :

A. Marie MAINGARD DU LOZIER, née en 1656, morte demoiselle, à Dinan, le 21 septembre 1715;

B. Julien MAINGARD, sieur du Lozier, né en 1654, marié à Saint-Malo, le 2 février 1684, avec Anne BOULAIN, fille de Jean Boulain, sieur du Bois, et de Françoise Men ou Saint-Main. De ce mariage vinrent :

AA. Jeanne-Pélagie MAINGARD DU LOZIER, née à Saint-Malo, le 14 juin 1694, mariée, le 28 novembre 1714, avec noble homme François CUILLEROT, sieur de la Pignonnière. Elle est morte à Morlaix, sans hoirs.

BB. Anne-Julienne MAINGARD DU LOZIER, née le 19 novembre 1701, mariée, le 4 novembre 1728, avec César BONNEMEZ (3), sieur de Nechcoat.

VIII. Julien MAINGARD, sieur de Cramon, né à Dinan, en 1620, avocat en la Cour du Parlement de Bretagne, mort le 5 mai 1672, inhumé dans l'église de Saint-Sauveur de Dinan, a épousé, vers 1648, Amaurye LE ROY.

Ils eurent neuf enfants, entre autres :

1° Noble homme Macé MAINGARD, sieur des Piffandais, Syndic en la charge de la Communauté de Dinan, né vers 1650, marié, vers 1680, avec Noëlle GUÉRIN (4). Il portait : *d'azur, à une main d'argent couchée en fasce et accompagnée de six flammes de gueules rangées trois en chef, trois en pointe.* De ce mariage vinrent quatorze enfants, entre autres :

A. Julien MAINGARD, sieur de la Ville-Omain, né le 11 avril 1689, mort le 28 juillet 1746; marié, le 9 mai 1727, avec Yvonne-Françoise-Charlotte LOIGNET ;

B. Guillaume MAINGARD, sieur de Cramon, né le 13 décembre 1690, mort sans alliance le 1er mars 1762, inhumé dans la chapelle de Jésus de Saint-Malo de Dinan, tombeau de sa famille;

---

(1) LE CHAPELLIER : *d'azur, à trois losanges d'argent rangées en fasce; au chef d'argent, chargé de trois pals d'azur.*

(2) MUSTEL : *d'argent, à une fasce de sable, accompagnée de trois têtes de belettes arrachées du même, deux en chef et une en pointe.*

(3) BONNEMEZ : *d'argent, à trois fasces ondées d'or.*

(4) GUÉRIN : *d'azur, à un chevron d'or, surmonté de trois besans du même rangés en chef, et une bordure engrêlée d'argent.*



C. Thérèse MAINGARD, demoiselle du Plessix, née le 19 mars 1696, morte rue de la Mitrie, à Dinan, a été apportée dans l'église Saint-Sauveur pour y rendre ses devoirs, conformément aux déclarations du Roy et arrêts du Parlement de cette province, et ensuite transportée chez les Pères Jacobins de cette ville où elle a choisi sa sépulture par acte testamentaire;

D. Noble dame Marie MAINGARD, née le 5 février 1702, mariée, le 9 février 1728, avec Messire Jean-Baptiste-Paul ROGON (1), chevalier seigneur de Boismorin. Elle est décédée le 6 juin 1779, à 77 ans, et a été inhumée dans la chapelle de Saint-Nicolas de Saint-Sauveur, de Dinan, enfeu de sa famille:

E. François MAINGARD, sieur des Piffandays, né le 13 septembre 1704, mort sans alliance, le 22 juin 1738.

2° Julien, qui suit.

IX. Julien MAINGARD, sieur des Chastelliers, avocat au parlement de Bretagne, né le 15 octobre 1654, a épousé à Dinan, le 18 janvier 1677 Marguerite MUSTEL (2), dame de Boishalnay. Ils eurent huit enfants, entre autres :

1° Alain, qui suit ;

2° Marie MAINGARD, née le 1er novembre 1684, morte à Dinan le 17 décembre 1787 et inhumée dans l'église Saint-Sauveur, près la chapelle Saint-Nicolas; mariée avec Georges TOSTAIN, sieur de la Bourgouillère;

3° Noble homme Nicolas-Jean MAINGARD, seigneur du Tertre-Guy, né à Dinan en 1682, mort à Tressé le 14 février 1759, marié le 12 février 1721 avec Henriette-Pauline LE MEUR (3), née le 25 janvier 1700, fille de noble homme Philippe Le Meur et de demoiselle Anne de Bien, sieur et dame de Cran. De ce mariage vinrent neuf enfants, entre autres :

A. Noble homme Philippe-Jean MAINGARD, sieur du Tertre-Guy (4), né le 23 juin 1723, mort le 16 février 1764.

B. Henry-Nicolas MAINGARD, écuyer, seigneur du Tertre-Guy, de la Ville-Gicquel, etc., marié à Tressé, le février 1779, avec Thérèse-Françoise-Reine YVOUX LE FORESTIER (5), fille de messire François-Hyacinthe Yvoux Le Forestier, seigneur de l'Aumône, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers royaux et de Marguerite-Julienne Chauchart du Mottay. Il est mort, le 7 février 1803, maire de Tressé.

X. Alain MAINGARD, sieur des Salles, avocat au parlement, échevin de

(1) ROGON : *d'azur, à trois roquets d'or.*

(2) MUSTEL : *d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois belettes du même.*

(3) LE MEUR : *de gueules, au château sommé de trois tours crénelées d'argent.*

(4) MAINGARD DU TERTRE-GUY : *D'or, à un chêne de synople futé au naturel, posé sur un tertre de gueules, et surmonté de deux chiens de gueules affrontés.*

(5) LE FORESTIER : *d'argent, au lion de gueules, armé lampassé et couronné d'or.*

la communauté de Dinan et juge de plusieurs juridictions, né à Dinan le 7 mars 1680, mort le 13 janvier 1729, inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur, a épousé à Dinan, le 4 janvier 1715, Jeanne Le Renecq (1). Ils eurent sept enfants, entre autres:

1° Marie Maingard, née le 8 novembre 1722, morte à 86 ans, le 4 juin 1807;
2° Gilette Maingard, née le 2 décembre 1724, morte à 79 ans, le 12 germinal an XI;
3° Charles-Julien, qui suit.

XI. Noble homme Charles-Julien Maingard, capitaine de vaisseau, né le 7 février 1726 à Dinan, mort dans cette ville le 8 février 1772 et inhumé dans la chapelle du Purgatoire de l'église de Saint-Malo de Dinan, enfeu de la famille, a épousé à Dinan, le 30 avril 1756, Rose-Claire Mustel, fille de défunt Joseph Mustel et de dame Rose-Jeanne La Mouche, sieur et dame de Grand-Busson. Ils eurent dix enfants, entre autres :

1° Rose-Jeanne Maingard, née à Dinan, le 15 juin 1757, morte à Dinan, rue de l'Horloge, sans alliance, à l'âge de 58 ans, le 24 mars 1816. Elle a laissé ses biens à la fabrique de l'église de Dinan pour rétablir, dans la maison de la Victoire (2), la congrégation des Ursulines de Saint-Charles, dont le monastère avait été détruit pendant la Révolution. Ainsi finit dans la personne de Rose Maingard la branche des Maingard de la Huperie, de Saint-Guynou, du Buat, du Tertre-Guy, etc., dont l'existence relativement longue s'est partagée entre Dinan, Saint-Malo, Châteauneuf et Tressé.
2° Guillaume Maingard, né à Dinan, le 11 janvier 1770, mort le 29 juin 1788, sans alliance, inhumé dans la chapelle du Purgatoire de Saint-Malo de Dinan, appartenant à sa famille.

RAMEAU

DE LA BRANCHE DES MAINGARD DE LA HUPERIE

VI *bis*. Guillaume Maingard, sieur de Saint-Guynou, qui avait épousé en premières noces, en 1579, Jeanne Artur et dont la postérité a été

---

(1) Le Renecq : *d'azur, à trois feuilles de chêne d'or, deux en chef et une en pointe.*
(2) Fondée pour un couvent de Bénédictines en 1604.

rapportée ci-dessus; épousa en secondes noces, vers 1586, Jeanne de SERVILLE, dont il eut pour enfants :

1° Claude MAINGARD, née à Dinan le 11 janvier 1588, religieuse de Sainte-Claire (1), dite sœur Marie Maingard de Sainte-Anne qui fit, avant d'entrer au couvent, un testament que nous devons à la générosité de M. Bertrand Ferron du Chesne, et qui est aussi curieux que superbe de conservation. Il est dit dans cet acte qu'elle donne une somme de 900 livres pour qu'on élève dans le chœur de l'église du couvent un autel « de riche structure » où devra se trouver « un tableau de belles et vives cou- « leurs et de bonne peinture, représentant le Saint-Mystère de l'Adora- « tion des Roys et y fasse mettre et asseoir les armes des MAINGARD « audit autel et tableau »;

2° Hélène MAINGARD, née à Dinan, le 23 mars 1589, en religion, révérende Mère du Saint-Esprit, a brillé d'un vif éclat, et M. Levot dans sa biographie bretonne, lui a consacré un glorieux et intéressant article dont nous reproduisons la partie principale. « Obéissant instinctivement dès son enfance au sentiment de sa vocation religieuse et se pressentant appelée à la vie claustrale, elle manifesta de très bonne heure l'intention d'entrer dans un cloître. Il n'y avait encore à Dinan et à Saint-Malo d'autre couvent de filles que celui des religieuses de Sainte-Claire; Hélène demanda l'entrée de cette maison dans laquelle elle passa ses plus jeunes années et qu'elle édifia par sa ferveur et la régularité de sa conduite. Après s'être longtemps consultée dans le silence de la méditation, elle se décida à fonder dans sa ville natale une maison de l'ordre des Ursulines établi depuis à peine dix ans dans l'église et qui pourtant se propageait déjà de toutes parts. Aidée de Françoise BRIGNON et de Jeanne ORÉAL, elles achetèrent de leurs propres deniers un groupe de maisons et de terrains près de l'église paroissiale de Saint-Malo, et après un séjour de dix mois à Laval consacrés aux pratiques en usage dans l'institut des Ursulines, elles revinrent à Dinan le 18 juin 1618. Messieurs les juges et les notables de la ville se portèrent à leur rencontre. Elles furent reçues par Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, et par les notables dans la maison de ville de la communauté qui, deux ans après, leur donna la somme de 300 livres pour aider à la construction de leur monastère, et la sœur Hélène MAINGARD fut nommée supérieure du couvent dont elle était la fondatrice. Le 7 septembre 1620, la croix fut plantée en grande pompe par l'évêque de Saint-Malo dans le lieu où s'éleva le monastère placé sous l'invocation de Saint-Charles, et le même jour le

(1) Le 13 décembre 1480, le pape Sixte IV accorda sa bulle pour l'érection du monastère de Sainte-Claire à Dinan, établissement pour lequel le duc, deux ans plus tard, donna lui-même sa chapelle de Sainte-Catherine que Charles de Blois avait fondée proche la place du Champ. Catherine d'Ollo fut la première abbesse. Claude MAINGARD fut religieuse en 1622.

baron Tournemine de la Hunaudaye, gouverneur de Dinan, posa la première pierre de la chapelle Saint-Charles. Hélène MAINGARD avait fait son noviciat sous la bienheureuse Anne de Beauvais : aussi ne lui manqua-t-il aucune des conditions pour faire une ursuline accomplie et a-t-elle offert le plus parfait modèle de la vie religieuse. Depuis sa profession à Laval et son retour à Dinan, elle travailla avec un zèle infatigable pendant toute sa vie aux succès du temporel et du spirituel de la maison Saint-Charles, laquelle donna bientôt naissance à des maisons du même ordre à Saint-Brieuc, Lamballe, Tréguier, Josselin, Vannes, et fournit des supérieures à Montfort, à Saint-Pol-de-Léon, etc. Elle exerça tous les offices de la maison, fut plusieurs fois élue supérieure à Dinan et à Lamballe, et partout elle donna des preuves de son activité et de sa charité. C'était un grand courage dans un petit corps. Elle avait un jugement sûr, une rare portée d'esprit, et quand l'intérêt de la religion lui semblait l'exiger, elle faisait tout ce qui lui était possible pour le faire prévaloir. Le temps qui n'était pas employé aux soins de la communauté, elle le consacrait aux plus rudes pratiques mystiques ou ascétiques. Malgré les infirmités dont elle fut accablée pendant les dernières années de sa vie, elle ne cessa de se revêtir du cilice, et de se charger de chaînes avec une telle rigueur, qu'il fallut un jour employer le ministère d'un chirurgien pour extraire le fer qui avait pénétré dans sa chair. A un asthme aigu dont elle était atteinte depuis longtemps, se joignit une hydropisie qui la tint plusieurs mois alitée à l'infirmerie ; on lui scarifia les jambes et on lui fit subir les ponctions nécessaires. Toutes les opérations qu'il lui fallut subir, elle les supporta sans se plaindre avec une patience et une résignation admirables. Quand le médecin lui annonça qu'elle n'avait plus que trois heures à vivre, elle reçut cette nouvelle avec joie, et sembla sourire à un meilleur avenir. Ayant déclaré qu'elle voulait ménager ses derniers moments et ranimer sa ferveur pour se préparer au terrible passage de la vie à l'éternité, elle reçut tous ses sacrements avec une foi vive, demanda pardon à ses compagnes gémissantes et expira le 13 août 1661, dans la maison dont elle avait été la fondatrice. Elle était âgée de soixante-onze ans dont quarante-trois avaient été passés en religion.

On voyait à Saint-Charles de Dinan, avant la Révolution de 1789, les armes d'Hélène MAINGARD, qui étaient *d'or, à une fasce de gueules, et un chêne arraché de sinople brochant sur le tout, fruité de deux glands d'or ;*

3° Julienne MAINGARD, mariée avec Raoul AUBOURG, sieur de la Meffraye ;

4° Jean MAINGARD, sieur de la Ville-Amoy, né à Dinan, le 30 novembre 1602, mort sans postérité ;

5° Julien, qui suit.

VII. Noble homme Julien MAINGARD, sieur du Buat, avocat au parlement de Bretagne, sénéchal du marquisat de Coetquen, procureur

syndic des nobles bourgeois et habitants de Dinan, a épousé à Dinan, en 1626, Marie EVEN (1) de Guingamp. Ils eurent dix enfants, entre autres :

1° Jeanne MAINGARD du Buat, née à Dinan en 1627, mariée avec François LE GAULT (2) sieur du Fresne ;

2° Jeanne-Simone MAINGARD, née à Dinan, le 30 juillet 1629, morte le 23 août 1719, âgée de 90 ans, inhumée dans l'église de Saint-Sauveur, mariée avec N. ROGON, seigneur de Boismorin ;

3° Noble homme Jean MAINGARD, sieur du Buat, sénéchal de Châteauneuf, né à Dinan, le 30 décembre 1633, mort le 25 octobre 1703, ensépulturé dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur, « dans le tombeau de ses ancêtres, où il a choisi sa sépulture, » marié à Dinan en 1659 avec Jeanne BONFILS (3). De ce mariage vint :

A. Julien-Joseph MAINGARD, né en 1668, mort le 8 juin 1707, marié à Dinan, le 10 juillet 1690, avec Laurence LAMBERT (4), fille de noble homme Jean Lambert, sieur du Pré.

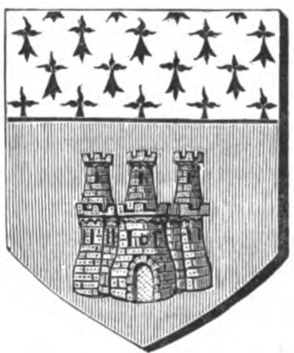
4° Guillaume MAINGARD, sieur du Casset, né à Dinan, le 10 novembre 1636, marié à Saint-Malo le 14 février 1675, avec Gillette BESNARD (5). De ce mariage vinrent :

A. Jeanne MAINGARD, née à Saint-Malo le 5 janvier 1676;

B. Guillaume MAINGARD, né à Saint-Malo le 17 mars 1683.

5° Maurice MAINGARD, sieur de la Ville-Orieux, marié avec Marguerite du GUASPÉAN.

Nous avons vu que la branche de la Huperie s'est éteinte le 24 mars 1816 dans la personne de Rose MAINGARD.



Armes de Dinan.

(1) EVEN : *d'azur, à six coquilles d'argent, trois, deux et une.*

(2) LE GAULT : *d'azur, à l'épervier d'argent perché du même, membré, becqué et grilleté d'or.*

(3) BONFILS : *de sable, à trois lions d'argent lampassés et armés de gueules, deux en chef et un en pointe.*

(4) LAMBERT : *de gueules, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux croissants d'or, et en pointe d'une molette d'argent.* L'enfeu des Lambert est situé en l'église Saint-Sauveur, dans la dernière chapelle, derrière le chœur, côté de l'évangile. Pierre Lambert, de Dinan, tient la Hamelinais noble d'ancienneté, et a deux journaux de roture. (Ref. Evran, 1513.)

(5) BESNARD : *d'or, à une ancre de sable, la trabe de gueules, accostée en fasce de deux coquilles d'azur, et un chef du même.*

QUATRIÈME BRANCHE

DES

MAINGARD DE LALONDE



La quatrième branche est celle formée par Ancel Maingard, fils du capitaine Maingard, 1er du nom, lequel a été s'établir en Normandie, à Lalonde, dans la vicomté de Pontaudemer, baillage de Rouen. La famille conserve divers parchemins originaux datés des 17 mai 1452, 23 juin 1458, 6 juillet 1489, etc., lesquels sont relatifs à des terres possédées par cette branche de la famille sur le territoire de ladite vicomté.

Ancel Maingard, de Lalonde, qui vivait en 1435, a eu deux fils :

1° Thomas; 2° et Jean qui s'est marié avec Jeanne Launière, fille de Guillaume Launière, mort vers 1489, et dont il a deux fils : Guillaume et Robin Maingard qui vivaient en 1489. De plus, nous trouvons Jean Maingard figurant dans un rôle de la montre faite le 25 juin 1598 en armes, en la place de Mouzon, d'une compagnie de 55 hommes de guerre à pied, français du régiment de Champagne, étant pour le service du roi en ladite ville, sous la charge du marquis de Mirebeau, mestre de camp dudit régiment. Nous voyons enfin en 1501 Jean et Thomas Maingard qui figurent comme écuyers nommés par Guillaume de Pisseleu pour l'exécution des conventions au sujet d'une donation des droits sur les terres et seigneuries de Domaretz, Tillars et Silly et dépendances, faite par Guillaume de Pisseleu, écuyer, seigneur desdites terres en faveur de Robert de Mailly, son neveu, et ce, pour parvenir au mariage dudit Robert de Mailly et demoiselle Françoise Diancourt (1).

C'est tout ce que nous pouvons dire sur cette branche probablement éteinte au commencement du xviie siècle.

---

(1) Cette donation est curieuse en ce qu'il y est convenu que dans le cas où ledit Pisseleu serait, par fortune de guerre, pris, emmené et détenu prisonnier par les ennemis du royaume de France, alors pour l'aider à payer sa rançon, ledit Robert de Mailly serait tenu de payer audit Pisseleu la somme de mille francs tournois.

CINQUIÈME BRANCHE

DES

MAINGARD DE LA TOURNAIRIE

II. Guillaume Maingard, vivant en 1427, possédait à Monterfil l'hôtel de la Roberdière, où il demeurait. Il eut pour fils :

III. Josses ou Joseph Maingard, vivant en 1444, qui eut pour enfants :

1° Thomas Maingard, né vers 1490, marié vers 1515, avec Gefflotte Ménier ;
2° Guillaume, qui suit ;
3° Céline Maingard ;
4° Robin Maingard, qui posséda la métairie de la Prie.

IV. Guillaume Maingard, né vers 1494, a épousé en 1519 Perrine le Breton, fille de Jean Le Breton. Ils eurent six enfants, entre autres :

V. Étienne Maingard, né le 11 novembre 1522, qui a épousé vers 1543 Julienne Girard. Ils eurent neuf enfants, entre autres :

1° Alain, qui suit ;
2° Jean Maingard, sieur de Catenabat, chanoine à Saint-Malo en 1583 ;
3° Guillaume Maingard, né le 23 novembre 1547, marié avec Richarde Bodou ;
4° Jocelyne Maingard, née le 10 février 1555, mariée avec Guillaume Jonchée (1), sieur des Croix.

VI. Alain Maingard, sieur de la Tournairie et de la Planchette, né à Saint-Malo le 18 mars 1544, mort en décembre 1626, à l'âge de 82 ans, avait épousé à Saint-Malo, le 9 décembre 1571, Françoise Gravé, fille de Macé Gravé, sieur de Mont-Billy et de la Planchette, et de Gillette Le Fer.

Il était le beau-frère de Nicolas Frotet (2), sieur de la Beuzais, puis

---

(1) Jonchée : *d'azur, à la bande d'or, chargée de trois coquilles de gueules, et accompagnée de deux glands d'or en chef, et en pointe d'un croissant d'argent.*

(2) Les Frotet, sieurs de la Bardelière, de la Landelle, de la Beuzais, de Saint-Thual, etc., maintenus au Conseil en 1701, portaient : *d'argent, à la barre de sable, chargée de trois besans d'argent, et accompagnée de trois croissants de gueules.*

de la Landelle, qui avait épousé Jeanne Gravé (1), sœur de Françoise Gravé, et qui était neveu de Jocelyne Maingard. Il a laissé le récit (2) des graves événements qui se sont passés dans Saint-Malo, sous la Ligue, et terminés par la prise du château et la mort du gouverneur.

Ce siècle de fer, dit Frain, un auteur du temps, ne vit point d'entreprise plus hardie, et les historiens en ont exagéré plusieurs qui méritent moins les efforts de leur plume.

Le principal chef de la célèbre conjuration, au point de vue militaire, était Michel Frotet de la Bardelière, et Alain Maingard, sieur de la Planchette, ainsi que Jean Maingard, sieur de la Ville du Guen, ses petits-neveux furent appelés à le seconder, en s'emparant du château de Saint-Malo, dans ce drame où beaucoup d'autres de ses parents se distinguèrent également. Ainsi M. Picot de la Gicquelais, procureur-syndic, était le petit-fils et le petit-neveu de deux demoiselles Maingard de la Huperie qui avaient épousé les deux frères Picot de la Brientaye, bien connus eux-mêmes dans la vieille chronique malouine (3).

Les Malouins, difficiles à manier, selon l'expression de M. de Bouillé, leur ancien gouverneur, ne vécurent pas en bonne intelligence avec celui que Henri III leur donna en 1578, Honorat de Bueil, comte des Fontaines. En 1583, lorsqu'une peste décima la population, il partit pour la Touraine, laissant les habitants de Saint-Malo s'arranger comme ils pourraient avec cette fatale invasion. Ce fut Alain Maingard qui fut chargé avec Thomas Crosnier de faire la quête pour obtenir l'argent nécessaire à l'édification, au Tallard, des bâtiments destinés à recevoir

---

(1) Gravé : *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois losanges du même.*

(2) Un autre ouvrage : *Discours apologétique de la prinse du chasteau de Saint-Malo,* imprimé à Vannes en novembre 1590, a été écrit par Frère Marcellin Cornet, théologal de Vannes, Prieur de Locoal, Prédicateur de l'Avent et Caresme à Saint-Malo, pour l'année 1589.

(3) Saint-Malo fut de tout temps une ville à part. Quoique sa surface ne fût pas plus grande que celle du jardin des Tuileries, elle renfermait 13,500 habitants (en 1698 elle en eut jusqu'à 18,500), et elle acquit par sa position géographique une importance et une richesse telles, qu'on la désignait, au temps de sa splendeur, « la cinquième partie du monde ». Ses nobles bourgeois, comme on les appelait et comme ils s'appelaient eux-mêmes, jouissaient de privilèges spéciaux et nombreux qui avaient été accordés successivement par les souverains, en reconnaissance de services importants, et qui avaient toujours été renouvelés depuis Charles V, à chaque changement de règne, par leurs successeurs. C'est ce qui explique comment ils vivaient relativement isolés et comment, hommes positifs et braves, voyant avec indignation les troubles interminables de l'époque, écartant ligueurs et royalistes, ils résolurent de se gouverner eux-mêmes.

les pestiférés. En 1585, alarmés par les bruits de guerre qui éclatent de toutes parts, et leur gouverneur étant toujours absent, les Malouins créent une assemblée de treize notables, spécialement chargée de pourvoir à la conservation de la ville et du château. L'agitation augmentant à Paris et à la cour, le sieur des Fontaines rentra au château de Saint-Malo avec sa famille, et fit jurer fidélité au roi et à la religion. Peu de temps après, le gouverneur convoqua l'assemblée de ville pour l'instruire de la mort des deux Guise, laissant entendre que les victimes avaient des partisans parmi les Malouins et que semblable punition les attendait, « l'occasion y étant toute préparée par le chemin que le roi en avait montré ». La protestation fut telle parmi les membres de l'assemblée, que le gouverneur crut prudent de ne plus se hasarder à sortir du château; de plus, il remplaça la garde que la milice urbaine fournissait au château par une troupe de cent vingt mercenaires tirés de son pays. Les bourgeois, de leur côté, organisèrent une force militaire (1) composée de 14 compagnies sous les ordres de quatre capitaines généraux. Les treize venaient d'être remplacés par un conseil permanent composé de vingt personnes des plus notables (2), parmi lesquelles figurent Alain **Maingard**, sieur des Planchettes, et Jean **Maingard**, sieur de la Ville du Guen, lorsque, le 14 août 1589, ce conseil, convoqué par le gouverneur, apprit l'assassinat et la mort de Henri III. Ayant demandé

---

(1) « Pour faire partie de la garde bourgeoise, il faut avoir un bon équipage de harquebuze et pistolle, ou tout le moins espée et dague, hallebarde ou baston à deux bouts. »

(2) Le 7 avril 1589 fut assemblé le conseil permanent. Il était composé de :
Jean Picot, sieur de la Gicquelais, procureur syndic.
Charles Cheville, sieur du Val, sénéchal de Saint-Malo.
Guillaume Laisné, sieur des Huperies, alloué.
Nicolas Josset, sieur de la Rivière, procureur fiscal.
Étienne Gaillard, sieur de la Limonnaye.
Bertrand Boulain, sieur de la Rivière.
Jean Porée, sieur de la Salle, époux de Marguerite Maingard.
Jean Le Large, sieur de la Barre.
Josselin Frotet, sieur de la Landelle, beau-frère de Josseline Maingard.
Henry Boulain, sieur du Vivier.
Jean Le Gouverneur, sieur de Saint-Étienne, beau-père de Jean Maingard de la Ville du Guen.
François Grout, sieur de Closneuf.
Jean Porée, sieur des Quatre Vays.
Étienne Gautier, sieur de la Corgnais.
Bertrand Le Fer, sieur de la Limonnaye.
Olivier du Pré, sieur de la Poupardrie.
Guillaume Jonchée, sieur des Croix, époux de Jocelyne Maingard.

quel serait le successeur du roi défunt, le sieur des Fontaines finit par avouer ses préférences pour le roi de Navarre et il fit crier par la ville : « Vive le roi de France et de Navarre ! » Aussitôt la ville fut en armes ; on éleva des barricades, le château fut investi et on fit avancer le canon. Sur ces entrefaites fut assassiné Louis de la Motte, qui, comme procureur délégué des bourgeois, revenait d'une mission près des capitaines ligueurs, qui, contrairement aux traités, leur coupaient les vivres sur la route de Dol à Saint-Malo. C'était le frère de Guillemette de la Motte, qui avait épousé Michel MAINGARD, sieur de Belestre. Les gens du gouverneur furent accusés de ce meurtre.

A partir de ce moment, la prise du château fut résolue ; on fit les préparatifs nécessaires, et la nuit du 11 mars 1590, la veille de la Saint-Grégoire, profitant de la marée montante pour éloigner les chiens du guet (1), malgré un superbe clair de lune, après une réunion chez Frotet la Landelle, au lieu dit la Croix du Fief, cinquante-cinq jeunes gens d'élite escaladèrent la tour *la Générale*, haute de 105 pieds, au moyen d'une échelle assez large pour laisser monter trois hommes de front, et pénétrèrent dans le château sous le commandement de Frotet de la Bardelière et de Pépin de la Blinaye. Un grand feu est allumé dans la cour du Jeu de Paume. A ce signal le tocsin retentit, la « ville entière éclate comme un volcan », une foule immense se précipite vers le château. On entend des cris, des appels, des ordres de marche, des commandements trompeurs. Il faut que la garnison de la forteresse, réveillée en sursaut, se figure que c'est le duc de Mercœur qui surprend la ville, de concert avec les conjurés, et que les commandants la Bruyère et la Perraudière croient que c'est à ses troupes qu'ils se rendent, leur résistance étant vaine. Quand Alain MAINGARD fit baisser le pont-levis, tout était fini ; le comte des Fontaines avait été tué d'un

Guillaume PÉPIN, sieur de la Coudre.
Alain MAINGARD, sieur des Planchettes.
Jean MAINGARD, sieur de la Ville du Guen.
Ce conseil décida que les remparts seraient garnis de canons tirés des vaisseaux prêts à partir pour Terre-Neuve et l'Espagne.

(1) Le 12 juillet 1578, le nombre de chiens dogues grands et furieux fut remonté à vingt-quatre, et chacun des quatre chiennetiers reçut 36 livres de gages par an. Dans la suite, ces chiens terribles ayant dévoré un officier de marine, nommé *du Mollet*, qui s'était attardé pour rentrer, on les empoisonna, et cette garde canine fut supprimée.

coup d'arquebuse, et il fut décidé qu'une messe funèbre serait dite chaque année pour le repos de son âme (1).

Le 1er janvier 1591, Alain MAINGARD DES PLANCHETTES fut nommé capitaine général du château, aux gages de 400 écus par an, en remplacement de Guillaume Jonchée, sieur du Fougeray, et il eut pour lieutenants Étienne Richomme, Pierre Éon et Jullien Crosnier, époux de Laurence MAINGARD.

De plus il fit partie des douze ambassadeurs envoyés à Pontorson au duc de Mercœur « bons gens d'armes, bien montez, bien armez, qui firent la route en bel équipage ». Arrivés au village de la Rue, en dehors de Pontorson, ils se barricadèrent de toutes parts après avoir percé aux angles et mis en bon état de défense la maison qui leur servait de logement, craignant d'être enlevés parce que « le moindre d'entre eux était capable de payer une grosse rançon ». Ils avaient, du reste, bien raison de se méfier; car, lorsque ces mêmes ambassadeurs furent envoyés à Dinan « assistés par deux cents des leurs » sur des pataches armées conduites par Charles Ancelin et Jean Pestel, le duc de Mercœur les reçut fort mal (2), jeta le masque et crut les tenir en son pouvoir, mais profitant de la marée, ils mirent à la voile tandis qu'ils venaient de commander leur dîner aux Jacobins comme à l'ordinaire, pour déguiser leur fuite, et le vent, secondant une rapide manœuvre, les rendit à leur cher rocher, avant même que Mercœur fût informé de leur départ.

Toutefois ne voulant point reconnaître comme roi un hérétique, les Malouins eurent l'habileté de faire approuver leur Constitution par le duc de Mayenne, qui les appelle « un peuple héroïque entre tous (3) », et ils

(1) Procession généralle et perpétuelle au jour Saint-Grégoire. — « Messieurs ont convenu et arresté que le jour Saint-Grégoire par chacun an, au temps advenir, sera fait une procession généralle en commémoration de la victoire qu'il a plu à Dieu donner aux Bourgeois et habitans de ceste ville de la prinse du Chastau de ceste ville par les habitans, lequel Chastau était tenu par Monsieur le Baron de Fontaines, gouverneur du dit Chastau, lequel, par cas fortuit, fut tué d'un coup de balle d'harquebouse, et de son vivant tenait le parti du roi de Navarre. »

(2) « Je ne laisserai jamais exister une pareille forme de gouvernement née de l'ambition d'une douzaine de factieux, répondit le Duc; je craindrais, si je me rendais à vos vœux, voir les rois sortir de leurs tombeaux pour me reprocher d'avoir laissé se former une République. »

(3) Ces bonnes paroles n'empêchèrent pas le Parlement de Bretagne, resté fidèle à la cause royale, de formuler contre les Malouins un arrêt odieux à force d'être injuste et sanglant s'il eût été exécuté. On voit Alain MAINGARD DE LA PLANCHETTE et Jehan MAINGARD DE LA VILLE DU GUEN compris dans la fameuse liste des 122 Malouins, dont cinq ecclésiastiques et cinq femmes, convaincus sans

attendirent l'abjuration du roi de Navarre; ils lui envoyèrent alors une ambassade, ayant pour chef Pepin de la Blinaye, lui annonçant qu'ils avaient pris Dinan, et Henri IV, « qui conquit son trône à force de vaincre et de pardonner », accorda aux Malouins l'oubli du passé, un gouverneur nommé par lui dans le château, la liberté du commerce, une exemption d'impôts pendant six ans, et la confirmation des privilèges antérieurs.

Alain MAINGARD, sieur de la Tournairie et de la Planchette, eut de son mariage avec Françoise GRAVÉ dix enfants, entre autres :

1° Marguerite MAINGARD, née à Saint-Malo le 23 février 1575, mariée le 3 septembre 1595 avec Jean PORÉE (1), sieur de la Salle. De ce mariage vinrent :

A. Louis PORÉE, né le 22 mars 1602 ;

B. Josselin PORÉE, né le 11 novembre 1604.

2° Marie MAINGARD, née à Saint-Malo le 24 janvier 1578, mariée avec Pierre RIBERTIÈRE de la Hamelinais.

Dans sa biographie des Malouins célèbres, l'abbé Manet cite parmi les personnages pieux et bienfaisants Marie MAINGARD, dame de la Hamelinais, qui fit donation à l'hôpital de Saint-Malo pour fondation d'une messe en 1644. Le 1er avril 1638 elle avait déjà fait de grandes libéralités à l'Hôtel-Dieu, aux Bénédictins, au monastère de Césambre et aucune bonne œuvre ne lui était étrangère.

Nous trouvons en 1689 : Donation à l'hôpital de Saint-Malo de 1,000 livres en argent par dame de VAUTOURAUDE, née MAINGARD ;

Donation à l'hôpital de Saint-Malo, par demoiselle Étiennette MAINGARD, de tous les biens qui se trouveront dans son appartement à son décès.

3° Thomas, qui suit.

VII. Thomas MAINGARD, né à Saint-Malo le 26 octobre 1583, mort en 1623, a épousé à Saint-Malo, le 25 mai 1614, Charlotte LE FER (2) des Le Fer du Fresne et de Gras-Larron. Ils eurent pour enfants :

---

forme de procès, du crime de lèse-majesté. Ils devaient être pris par l'exécuteur criminel de la haulte justice, « estant en chemise, teste et pieds nus, la corde au col, tenant chacun d'eulx en la main une torche de cire ardente du poids de deulx livres, traînez sur une claie en la place du Grand Bout de Cohue de Rennes, et là avouer leur crime; ensuite, sur les eschauffaulx qui y seront élevez, avoir les bras, cuisses, jambes et reins rompuz et brisez en deulx endroits; puis mis sur des roues, le face vers le ciel, pour y demeurer tant qu'il plaira à Dieu, jusqu'à extermination de vye, etc. »

(1) Jean Porée avait reçu de Henri IV son portrait enrichi de diamants. PORÉE : *de gueules, à une bande d'argent, chargée de trois merlettes de sable.*

(2) LE FER : *échiqueté d'argent et d'azur.*

1° Michel, qui suit,

2° Marie MAINGARD, née le 1er novembre 1620, mariée à Julien DE MARNIÈRES DE PIFFARDIÈRE (1), conseiller au Parlement de Bretagne, dont sortit le baron de Guer de Boisglé.

VIII. Michel MAINGARD, sieur de la Tournairie, né à Saint-Malo le 28 janvier 1618, a épousé le 15 avril 1651 Françoise DURAND (2), dont il n'eut pas d'enfants.

Ainsi finit la branche des MAINGARD DE LA TOURNAIRIE.

Nous avons réservé pour la développer en dernier la SECONDE BRANCHE, celle DE LA VILLE-ÈS-OFFRANS, qui est la seule existante de nos jours.

SECONDE BRANCHE

DES

MAINGARD DE LA VILLE-ÈS-OFFRANS

SEULE ACTUELLEMENT EXISTANTE

II. Alain MAINGARD, né vers 1400, a épousé Françoise LEFEBVRE (3). Ils eurent huit enfants :

1° Jourdan, qui suit;

2° Jean MAINGARD, né vers 1426, marié en premières noces avec Henriette GUYMONT (4). De ce mariage vint :

A. Étienne MAINGARD, né le 29 novembre 1454.

Et en secondes noces avec Perrote FRANGEART.

---

(1) DE MARNIÈRES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'un lion le tout d'or.*

(2) DURAND : *d'azur, à une fasce d'argent, chargée de deux étoiles a six rais de gueules, surmontée d'un croissant d'or et en pointe un besant du même.*

(3) LEFEBVRE : *de gueules, au chevron d'argent, chargé de cinq hermines de sable, et accompagné de trois croissants d'argent.*

(4) GUYMONT : *d'or, à quatre fasces de sinople, et un cygne d'argent becqué et membré de sable, brochant sur le tout.*

3° Colas MAINGARD, né vers 1428, marié vers 1453 avec Phelipote LE BONHOMME, dont une fille nommée par Pierre DE PORCON (1);
4° Richard MAINGARD, né vers 1429, dont deux enfants :
A. Yvon MAINGARD, né en 1457;
B. Perrine MAINGARD, née en 1460.
5° Raoulet MAINGARD, né vers 1431, marié vers 1456 avec Jeanne GODEFROY. De ce mariage vinrent :
A. Raoulette MAINGARD, née le 4 octobre 1456, nommée par Catherine Frete, qui deux ans plus tard fut aussi la marraine du père de Jacques Cartier;
B. Jérôme MAINGARD, né en 1459;
C. Bertrand MAINGARD, né en 1464.
6° Robin MAINGARD DE LA MAIRE, né vers 1433, marié vers 1458 avec Jeannette DU BOUTAILLEZ (2). Ils eurent pour enfants :
A. Guillemette MAINGARD;
B. Jean MAINGARD;
C. Hamon MAINGARD;
D. Hamoneta MAINGARD.
7° Guillemette MAINGARD, née vers 1434, mariée avec Nicolas GUÉRIN;
8° Theophania MAINGARD, mariée avec Jean DE GUERNESEY.

III. Jourdan MAINGARD, né à Saint-Malo vers 1420, a épousé, vers 1445, Geffreste REGNAULD (3).

Après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, Louis II de la Trémoille laissant derrière lui Rennes et d'autres villes importantes, « jugeant que le principal était de gagner les ports de mer pour intercepter les secours étrangers, » se dirigea sur la ville de Saint-Malo toute surprise d'un tel honneur. Saint-Malo, plus française que bretonne, qui se serait fait broyer plutôt que de céder aux Anglais, comme elle l'avait déjà prouvé, eut mauvaise grâce de lutter avec acharnement contre son propre pays. La ville se défendit une bonne semaine pour l'honneur, et le 14 août 1488, au moment de subir l'assaut, elle envoya au séduisant chef de l'armée

(1) PORCON : *d'or, à une fasce d'hermines, accompagnée de trois fleurs de lis d'azur, deux en chef, et une en pointe.*

Le 22 avril 1364, Olivier de Porcon de Saint-Malo est gratifié de tout l'avoir confisqué sur le seigneur de la Rochelle, partisan de Charles le Mauvais. Il est cité comme un des auteurs de la surprise de Mantes. C'est de cette famille que descend Porcon de la Barbinais surnommé le Régulus malouin. Pierre de Porcon possédait la Ville-ès-Ratz en Paramé, qui appartint ensuite à Jourdan MAINGARD. Anne de Porcon tient le lieu de la Harouardière, noble d'ancienneté, et nous voyons dans la liste des plus imposés, en 1488, Jean MAINGARD-HAROUARD.

(2) LE BOUTEILLER : *d'argent, à la bande fuselée de sable.*

(3) REGNAULT : *d'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois besans de sable.*

royale, cinq députés chargés de régler les conditions d'une capitulation; ces députés furent : MM. Jean May, dont la famille s'allia à celle des MAINGARD; Berthelot Lemée, Jourdan MAINGARD (1), Perrin des Granches (2) dont la nièce venait d'épouser Alain MAINGARD, Jean de Beaubois (3), dont le fils épousa une demoiselle MAINGARD.

Le duc de la Trémoille consentit à respecter les propriétés des bourgeois, moyennant le dépôt de 12,000 écus d'or, soit 133,680 francs de notre monnaie, qu'il promettait de rendre bientôt et à condition que « les biens retirés dans la ville comme en un refuge (4), » par les Bretons des pays environnants seraient abandonnés à ses troupes. Ce qui fut exécuté. C'est ainsi que, détail curieux, Pierre Daux, lieutenant de la Trémoille, envoya à son seigneur la trompe du sieur de la Hunaudaye qu'il avait prise et qui est « garnye d'or par la seinture, le gros bout et le menu bout garnis de rubiz, dyamans et perles ainsi que porres voyr, et est très belle, et ne fault nulle pierrerye en ladicte garniture, » et il ajoute qu'il a deux bateaux prêts qui emporteront bien tout ce qu'il y a de bon dans le butin.

La liste des principaux habitants (5) mis à contribution proportionnelle-

---

(1) 27 octobre 1416. Modèle de lettres de bourgoisie délivrées par le Chapitre.

« Robert, évêque de Saint-Malo et le Chapitre, etc., avons créé Guillaume LE ROY et Jehanne ERMANGEAU, sa femme, citoïens et francs-bourgeois de cette ville, etc..., lequel Guillaume nous a fait le serment à ce cas accoustumé. » A ce moyen, cet individu fut rendu participant de toutes les prérogatives des Malouins d'origine, prérogatives dont nous avions cy-devant oublié de dire, comme étant d'avoir droit de sceau dans certains actes à la suite de gentilshommes y dénommés.

(2) Les hoirs de feu Perrin des Granches, savoir P. des Granches tient de feu Alain de Porcon et Étiennette Morin sa fême, et de feue Jehanne de Porcon, etc., outre le noble, 28 journaux de roture. (Saint-Méloir, 1513.)

(3) Noble Jean de Beaubois, de Saint-Malo, a la maison de la Briantais, et y a métaïer. (Saint-Jean des Guarets, 1485.)

(4) L'église de Saint-Malo était un asile inviolable; c'est à son immunité que le comte de Richemond, Henri Tudor VII, plus tard roi d'Angleterre, eut la vie sauve.

(5) Liste des principaux imposés lors de la capitulation de Saint-Malo. 20 août 1488 :

	ÉCUS.	SOLS.	DENIERS.	
ALIETTE (Thomas)	180	6	6	
ARTUR (Jean)	20	»	»	Jeanne ARTUR épousa Guillaume MAINGARD.
BAZIRE (Guillaume)	407	3	30	Charles BAZIRE épousa Guyonne MAINGARD.
BEAUBOIS (Jean de)	66	17	6	Député pour la capitulation.
BEAUREGARD (Mlle de)	626	15	»	
BERTHELOT (Louis)	209	18	9	
BILLARD (Jean).	50	»	»	
BINET (Guillaume)	160	»	»	Époux d'Étiennette MAINGARD.
BOULAIN (Bernard)	38	13	4	Époux de Perrine MAINGARD.
BONNIER (Guillaume)	100	16	»	Perrine BONNIER épousa Michel MAINGARD.

ment aux moyens de chacun pour le payement des 12,000 écus d'or, conservée aux Archives de Saint-Malo, est un document des plus curieux en ce qu'il révèle l'état des fortunes de la ville à cette époque très ancienne. Le premier sur la liste, par rang de fortune; Nicolas Pestel, avait épousé demoiselle Jeanne Maingard. Nous trouvons Guillaume Maingard taxé pour 197e, 30^{s}, 9^{d}. — Jehan Maingard-Harouard pour 53e, 11^{s}, 3^{d}. — Josses

	ÉCUS.	SOLS.	DENIERS.	
Brugalle (Guillaume).	120	26	3	Alain Brugalle, son fils, époux de Mensette Maingard.
Bruslé (Guillaume).	106	»	6	
Canu (Aubin)	3	7	8	Juliette Canu épousa Josselin Mai gard.
Chapitre en corps (Le)	90	4	4	
Chenu (Josselin)	70	»	»	Marie Chenu épousa Thomas Maingard.
Cheville (Richard).	302	27	6	
Chinon (Pierre).	35	»	»	Louise Chinon épousa Étienne Maingard.
Denoual (Jean).	196	10	»	Jean Denoual, son fils, épouse Jeanne Maingard.
Desgranches (Guillaume)	57	5	»	Colette Desgranches, épouse Alain Maingard.
Desgranges (Perrin)	140	»	»	Député pour la capitulation.
Desnos (Guillemette, dame) . . .	49	20	»	Alain Desnos, son fils, épouse Perrine Maingard.
Dubois (Jeanne)	120	32	»	
Dubreil (Charles-Roland)	316	32	10	
Éberard (Josselin)	110	34	4	Beau-père de Jacques Maingard, petit-fils de Jourdan Maingard.
Frangeard (Guillaume)	21	1	9	Laurence Frangeard épousa Josselin Maingard.
Gaillard (Jean)	30	12	6	Pierre Gaillard épousa Olive Maingard.
Gouin (Colas).	35	26	»	
Guillaume (Pierre).	70	»	»	Mathurine Guillaume épousa Jean Maingard.
Grout (Guillaume).	17	27	6	Thomasse Grout épousa Robin Maingard.
Jolif (Gilles le).	49	»	»	
Jonchée (Bertrand)	125	6	6	Charles et Guillaume Jonchée ont épousé Marguerite et Jocelyne Maingard.
Laisné (Pierre).	28	4	3	Perrine Laisné épousa Jehan Maingard.
Lahoussaye (de)	118	26	3	
Lambert (Guillaume).	127	3	6	Époux d'Étiennette Maingard.
Lavocat (François)	42	2	»	Marie Lavocat épousa Étienne Maingard.
Lebreton (Yvon).	31	3	6	
Lebreton (Jean-Saint-Étienne). .	70	7	8	Guillaume Lebreton, époux de Macette Maingard.
Lefrançois (Hervé).	55	12	6	
Lelarge (Robin)	262	»	»	
Lemarchand (Antoine).	84	»	»	
Lemée (Berthelot).	139	21	»	Plus un quarteau de vin des Canaries donné en présent au duc de la Trémoille; député pour la capitulation.
Lenoir (Jean).	125	6	6	
Le Filloux (Jean).	60	19	10	
Le Juif (Gilles).	70	»	»	
Le Roy (Guillaume).	10	25	»	Marie Le Roy épousa Olivier Maingard.

MAINGARD pour 64e, 31^{s}, 8^{d}. — Jourdan MAINGARD, pour 122e, 25^{s}.— Thomas MAINGARD pour 240e, 4^{s}, 9^{d}. — Ces cinq MAINGARD figurent donc pour 7,525 francs, somme considérable pour le temps. Six jours après la capitulation de Saint-Malo, le 20 août, la paix fut signée entre le roi de France et le duc de Bretagne. Le roi gardait en dépôt Fougères, Saint-Aubin du Cormier et Saint-Malo. Quelques jours après François II mourait laissant la couronne ducale à une enfant de douze ans, sa fille aînée, Anne de Bretagne.

Jourdan MAINGARD et Geffreste REGNAULD eurent pour enfants :

1° Michel MAINGARD, né vers 1447, marié en 1472 avec Laurence LE BRETON;

2° Geffroy MAINGARD, né vers 1450, parrain de Jourdan des Granches le 7 octobre 1459;

	ÉCUS.	SOLS.	DENIERS.	
L'HOPITAL (Adrien de)	671	15	»	Gouverneur de la ville.
MABILLE (Colas)	57	»	»	
MAINGARD (Guillaume)	197	30	9	Époux de Jehanne ÉMERY (branche de LA HUPERIE).
MAINGARD-HAROUARD (Jean)	53	11	3	Époux de Perrote FRANGEARD (branche de la VILLE-ÈS-OFFRANS).
MAINGARD (Josses ou Joseph)	64	31	8	Branche cadette.
MAINGARD (Jourdan)	122	25	»	(Dixième aïeul), époux de Geffreste REGNAULD; député pour la capitulation.
MAINGARD (Thomas)	240	4	9	Époux de Chardine ÉMERY (branche de LA HUPERIE).
MARION (Jean)	50	»	»	
MARTIN (Hamon)	70	28	4	Jeanne MARTIN épousa Michel MAINGARD.
MARTIN (Bertrand)	82	»	»	
MARTIN-LALANDE (Jean)	71	26	3	
MAY (Jean)	20	»	»	Député pour la capitulation; Bertranne MAY épousa Guillaume MAINGARD.
MEIFFINIT (Jean)	14	3	6	Denise et Jeanne MEIFFINIT ont épousé Jean et Guillaume MAINGARD.
MILON, prieur de St-Jagu (Étienne)	265	18	5	
PÉPIN (Pierre)	69	20	6	Guillemette PÉPIN épousa Julien MAINGARD.
PERDRIEL (Robin)	91	2	6	
PESTEL (Colas)	974	30	»	Époux de Jeanne MAINGARD.
PESTEL (Jourdan)	97	»	»	Époux de Phenette MAINGARD, sœur de Jeanne MAINGARD, épouse de Jean DE NOUAL.
PICOT (Pierre)	33	8	1	Guillaume et Bertrand PICOT épousent Françoise et Perrine MAINGARD.
POMMEREL (Thomas)	46	28	7	
PORÉE (Laurent)	55	»	»	Jean PORÉE épousa Marguerite MAINGARD.
POULARD (Sylvestre)	80	32	10	
RICHOMME (Raoulet)	23	15	»	Pierre RICHOMME a épousé Guillemette MAINGARD.
TANQUEREL (Germain)	30	»	»	Guillemine TANQUEREL épousa Gilles MAINGARD.
TOURBAUD (Jeanne)	20	»	»	Jacquette TOURBAUD a épousé Jehan MAINGARD.
TROUSSIER (Jean), grand-chantre	75	»	»	

3° Guillaume MAINGARD, né en 1454, marié vers 1494 avec Gillette DU ROCHIER (1), fut parrain de Jacques Cartier. De ce mariage vinrent :

A. Gilette MAINGARD, née le 28 octobre 1495, nommée par Gilles du Rochier, chanoine honoraire de Saint-Malo, Jeanne Reuxel et Loyse Pestel, fille de feu Jourdan Pestel, époux de Phenette Maingard ;

B. Barthélemée MAINGARD, née le 3 août 1508, nommée par Jean Boys, sieur du Buat, Marie Pestel et Guillemette des Granches.

4° Colas MAINGARD, né le 1er juillet 1455 ;

5° Pierre MAINGARD, né le 26 mars 1457 ;

6° Alain, qui suit ;

7° Jeanne MAINGARD, née vers 1462, mariée avec Jean JALLOBERT, dont il eut :

A. Marc JALLOBERT, marié avec Alizon DES GRANCHES.

8° Jean MAINGARD, né vers 1465, marié vers 1495 avec Jacquette TOURBAULD ;

9° Jourdan MAINGARD, né vers 1468, marié avec Jeanne COHU, fille de noble homme Jehan Cohu (2) ;

10° Alaine MAINGARD, née vers 1470, mariée avec François FÉBURIER.

IV. Alain MAINGARD, bourgeois de Saint-Malo, né à Saint-Malo vers 1460, possédait la Ville-ès-Ratz, bien noble. Il a épousé vers 1485 Colette DES GRANCHES, fille de Jacques des Granches, connétable de Saint-Malo, frère de Perrin des Granches, député lors de la capitulation, sœur de Catherine des Granches, qui épousa Jacques Cartier et sœur d'Alizon des Granches, femme de Marc Jallobert, fils de Jehan Jallobert et Jeanne Maingard. Ils eurent onze enfants, savoir :

1° Gilles MAINGARD, né vers 1485, marié vers 1510 avec Guillemine TANQUEREL ;

2° Robin MAINGARD, né vers 1487, marié vers 1516 avec Martine PETITEAU. De ce mariage vinrent onze enfants, entre autres :

A. Alain MAINGARD, né le 22 mars 1517, nommé par Alain Picot, chanoine de Saint-Malo. Il est devenu, en 1580, chanoine de Saint-Malo et Dol ;

B. Colas MAINGARD, né vers 1532, marié le 19 septembre 1557 avec Guillemette CHENU, auteur du rameau de Paramé.

3° Jeanne MAINGARD, née vers 1489, mariée vers 1530 avec maitre Jean NEPVEU ;

---

(1) DU ROCHIER : *d'argent, à la fasce de gueules, surmontée de deux coquilles de sable, et en pointe une étoile à six rais du même.*

(2) Noble homme Jehan Cohu tient la Mare-ès-Souris et le lieu de la Tréhannais, et outre ces choses nobles 48 journaux 2/3 de roture. (Saint-Méloir, 1513.)

COHUE : *d'argent, à un sautoir de sable, accompagné de trois roses de gueules boutonnées d'or, posées deux aux flancs et une en pointe, et une épée d'argent garnie d'or brochante sur le sautoir, la pointe en bas.*

4° Étienne MAINGARD, auteur du RAMEAU DE LA VILLE DU GUEN;
5° Robin MAINGARD, marié vers 1516 avec Briande DE COLET (1);
6° Jean MAINGARD DE ROTÉNEUF, marié avec Guillemette DE GUERNESEY;
7° Denise MAINGARD, née le 7 mars 1495;
8° Jacques, qui suivra après son frère Étienne;
9° Jeanne MAINGARD, mariée vers 1535 avec Martin PATRIX;
10° Guillemette MAINGARD, mariée vers 1540 avec Jacques PATRIX;
11° Raoulet MAINGARD, né vers 1500, probablement mort en 1535 au Canada.

RAMEAU DE LA VILLE DU GUEN

V. Étienne MAINGARD, né vers 1490, fut marié vers 1516 avec Louise CHINON. Ils eurent treize enfants, entre autres :

1° Guillemette MAINGARD, née le 16 février 1518, mariée en 1536 avec Guillaume TRÉHOUART (2), sieur du Pont-Gilles, notaire royal, qui sont les sixièmes aïeul et aïeule de l'amiral Tréhouart, mort en novembre 1873;
2° Olivier MAINGARD, sieur de la Ville du Guen, né le 27 avril 1523, marié

(1) COLET : *d'or, à une tête de maure de sable, tortillée d'argent, et colletée d'un collier échiqueté d'argent et de gueules, et accompagnée en chef de deux croissants renversés du même, et en pointe d'une palme couchée de sinople.*

(2) TRÉHOUART : *d'azur, au lion d'or, accosté en fasce de deux T du même.*

Jean TRÉHOUART

FabyTRÉHOUART épouse Robine MAINGARD.

Guillaume TRÉHOUART épouse, en 1536, Guillemette MAINGARD.

Faby TRÉHOUART épouse, le 14 août 1588, Étiennette LE BONHOMME.

Étienne TRÉHOUART épouse, le 12 octobre 1608, Gilette HASCOUL.

Thomas TRÉHOUART épouse, le 14 janvier 1648, Marie LERAT.

Bernard TRÉHOUART DE BEAULIEU épouse, le 14 mars 1709, Jacqueline-Jacquette-Thérèse CŒURU, morte le 9 février 1780, à 92 ans.

Pierre-Bernard TRÉHOUART DE BEAULIEU, capitaine de vaisseau, épouse, le 16 mars 1751, Jeanne-Françoise BRÉVILLE.

Bernard-Thomas TRÉHOUART, capitaine de vaisseau, maire de Saint-Malo, épouse, le 11 août 1784, Marie-Jeanne LE GENTIL.

François-Thomas TRÉHOUART, amiral de France, né le 27 avril 1798, mort le 9 novembre 1873.



vers 1547 avec Marie LE ROY-DAUPHIN (1), fille de Nicolas Le Roy-Dauphin ou du Dauphiné. De ce mariage vinrent :

A. Faby-Jean MAINGARD, sieur de la Ville du Guen, né le 5 octobre 1547, marié le 9 février 1572 avec Servanne LE GOUVERNEUR (2), fille de Jean Le Gouverneur, sieur de Saint-Étienne, et de Guillemette Crosnier, nièce de messire Guillaume Le Gouverneur, l'illustre évêque de Saint-Malo, fit partie des conseils et assemblées pend [illegible] la Ligue. De ce mariage vinrent :

AA. Lorance MAINGARD, née le 7 avril 1576, mariée à noble Thomas LA CHOUE DE LA GOURDOUÈRE (3), sieur et dame de la Ville-Anne, dont plusieurs enfants ;

BB. Guillaume MAINGARD, sieur de la Ville du Guen et de Vaugarny, né le 15 janvier 1582, marié le 7 novembre 1619 avec Guillemette NOUEL, fille de Jean Nouel, sieur de la Barre, et de demoiselle Jeanne MAINGARD. De ce mariage vinrent neuf enfants, entre autres :

AAA. Thomas MAINGARD, né en 1624, mort en 1636 ;

BBB. Jean MAINGARD, sieur de la Ville du Guen, qui, lors du bombardement des Anglais, en 1693, fut élu commandant au champ Vauvert dans Saint-Malo ;

CCC. Jeanne MAINGARD de la Ville du Guen, née à Saint-Malo le 27 février 1630, morte le 23 août 1719, à Dinan, à l'âge de 89 ans, et inhumée dans l'église Saint-Sauveur ; elle avait été mariée avec noble Mathurin ROGON DE BOISMORIN.

CC. Jacquette MAINGARD, née le 11 mai 1586, mariée avec Étienne LOQUET (4), dont : Servanne née en 1607.

B. Guillemette MAINGARD de la Ville du Guen, née le 15 mars 1548 ;

C. Nicolas MAINGARD, né vers 1550, marié avec Guillemette BONHOMME, dont neuf enfants nés à Paramé ;

D. Macé MAINGARD, de la Ville du Guen, né vers 1558, marié le 5 janvier 1581 avec Laurence BOULONGNE, dont quatre enfants.

3° Michel MAINGARD, né le 7 août 1524, marié vers 1540 avec Perrine BONNIER (5), dont neuf enfants ;

4° Hélène MAINGARD, née le 12 mars 1532, mariée le 11 juillet 1551 avec Julien LOQUET, sieur de la Noé, fils de Jean Loquet et de Robine Heuse. De ce mariage vinrent :

A. Julienne LOQUET, mariée le 21 octobre 1592 à Jean BOULAIN ;

B. Guillaume LOQUET, marié avec Hélène MAINGARD, dont : Étienne Loquet, né le 30 mai 1598 ;

---

(1) LE ROY : *d'azur, à l'épervier couronné d'or, surmonté d'une fleur de lis du même.*

(2) LE GOUVERNEUR : *d'azur, à la croix d'argent, cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile d'or, et aux 2 et 3 d'un croissant d'argent.*

(3) LA CHOUE : *d'argent, à trois chouettes de sable, allumées, becquées et membrées de gueules, posées deux et une.*

(4) LOQUET : *d'azur, à trois pals d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'une colombe essorante d'or.*

(5) BONNIER : *d'argent, à trois trèfles de sinople deux et un.*

C. Jean LOQUET, marié le 11 juin 1595 avec Catherine ANGO.

Le frère de Julien LOQUET, sieur de la Noé, Guillaume LOQUET, sieur de Pelouze, qui a épousé Jeanne PICOT, est le bisaïeul de Étienne-Julien LOQUET DE GRANVILLE, le général qui se distingua par sa défense d'Ingolstadt; de Céleste LOQUET DE GRANVILLE, qui épousa Auguste-Malo DE COETQUEN, gouverneur de Saint-Malo, dont la fille se maria en 1724, avec Emmanuel-Félicité DE DURFORT, duc de Duras, pair de France en 1755; et de Thérèse-Gilette LOQUET DE GRANVILLE, qui se maria en 1716 avec François-Marie duc DE BROGLIE, maréchal de France (voir le tableau généalogique placé à la fin de cette notice).

5° Jérôme MAINGARD, né en 1533, marié en premières noces, le 13 novembre 1558, avec Bertranne LE BRETON, dont trois filles, et en secondes noces, en avril 1574, avec Guillemette BLANCHARD, fille de Jean Blanchard (1), sieur du Menihic et d'Olive Guilhoumaz; dont: Olive, mariée avec René Bergeot;

6° Robine MAINGARD, née vers 1534, mariée avec Faby TRÉHOUART, frère de Guillaume Tréhouart, mentionné ci-dessus.

Le rameau des MAINGARD DE LA VILLE DU GUEN s'est donc éteint le 23 août 1719, en la personne de Jeanne MAINGARD, dame Rogon de Boismorin, morte, comme nous l'avons vu, à l'âge de 89 ans.

V *bis*. Jacques MAINGARD, né à Saint-Malo le 22 décembre 1498, a épousé, en 1518, Gilette ÉBERARD (2), fille de Josselin Éberard, sieur du Pont-Saphaire, et de Marie Le Filleux, lequel fut témoin de la fondation de l'église de Saint-Malo de Dinan, en 1489, et sœur de Gilles Éberard, sieur du Colombier. Il partit avec son beau-père lors de la première expédition de Jacques CARTIER au Canada en 1534, et, dans la seconde, il était maître du galion l'*Émerillon*. Jacques MAINGARD n'avait que quatre ans de plus que Jacques Cartier, le hardi « descouvreur » de terres, le célèbre navigateur, dont la renommée, pendant quelque temps obscurcie, commence à briller d'un éclat nouveau. La famille des CARTIER et celle des MAINGARD ont été étroitement unies. Indépendamment des liens du sang, qui formaient entre elles comme un réseau inextricable de parentés, elles ont subi les mêmes bonheurs et les mêmes revers; toutes deux

(1) BLANCHARD : *d'azur, à trois croissants d'argent, posés deux et un.*
(2) ÉBERARD : *d'azur, à trois croissants d'argent et une étoile d'or en abîme.*

ont ressenti ensemble les mêmes émotions de gloire, elles ont concouru aux mêmes découvertes, elles ont eu à lutter ensemble contre les maladies contagieuses, les tempêtes; ensemble elles ont été parmi des peuplades sauvages inconnues, ensemble elles sont revenues vivre paisiblement dans leurs propriétés de Limoilou et de la Ville-ès-Offrans, qui se touchaient presque, et qui étaient situées non loin de la pointe du *Maingard.* Toutes deux sont dignes de rester étroitement unies dans le même souvenir. En effet, à peine né, Jacques CARTIER était tenu sur les fonts de baptême par Guillaume MAINGARD, qui lui servait de parrain et qui, plus tard, octogénaire, le suivait vaillamment dans ses deux expéditions vers l'inconnu au Canada. Aussi un groupe d'îles, qui se trouve à l'entrée du Saint-Laurent, a-t-il été nommé îles Saint-Guillaume en son honneur, par son illustre filleul. Mensette MAINGARD était la grand'tante de J. CARTIER, Thomasse MAINGARD, sa nièce, Alain MAINGARD, son beau-frère, Jacques MAINGARD, son neveu, Jean MAINGARD, son petit-neveu et son filleul.

On connaît les noms des soixante hommes qui montaient les deux navires lors de la première campagne, et ceux des cent dix compagnons (1)

---

(1) Liste des cent-dix compagnons de la seconde expédition de Jacques CARTIER au Canada, 1535.

1. Aismery (Jean). — 2. Allierte (Anthoine). — 3. Allierte (Guillaume). — 4. Dom Anthoine. — 5. Anthoine (Jean). — 6. Apvril (Bertrand). — 7. Andiepvre (Michel). — 8. Barbe (Colas). — 9. Beauboys (Bertrand). — 10. Boulain-Belestre (Jehan). — 11. Boulain (Georges). — 12. Boulain (Laurent). — 13. Boulain (Robin). — 14. Boulain (Thomas). — 15. Boulain-Villauroux (Guillaume). — 16. Bochier (Guillaume). — 17. Brisart l'aîné (Jehan). — 18. Cartier (Jacques). — 19. Chenu (Jacques). — 20. Cheville (Charles). — 21. Claviet (Lucas). — 22. Colas (Jehan). — 23. Coumyn (Jehan). — 24. Colin (Pierre). — 25. Coupeaulx (Pierre). — 26. Cronier (Julien). — 27. Dabin (Jehan). — 28. Desgranches (Anthoyne). — 29. Donquais (Michel). — 30. Douayrer (Louis). — 31. Duault (François). — 32. Duboy (Jacques). — 33. du Pontbriand (Claude). — 34. Duvert (Jehan). — 35. Eon (Michel). — 36. Esmery (Pierre, dit Talbot). — 37. Esnault (Guillaume). — 38. Fammys (Lucas). — 39. Fleury (Jehan). — 40. Frosmont (Maître Thomas). — 41. Gaillard (François). — 42. Gaillard (Guillaume). — 43. Gaillard (Pierre). — 44. Gaillot (Laurent). — 45. Gaultier le jeune (Robin). — 46. Gouyon (Jehan). — 47. Golet (Julien). — 48. Gosselin (Pierre). — 49. Grossin (Eustache). — 50. Grout le jeune (Jehan). — 51. Grout (Guillaume). — 52. Grout l'aîné (Jehan). — 53. de Guernezé (Guillaume). — 54. Guilbert (Guillaume). — 55. Guillot (François). — 56. Guitault (François). — 57. Hamel (Jehan). — 58. Hamelin (Pierre). — 59. Hervé (Henry). — 60. Hervé (Michel). — 61. Jalobert (Marc). — 62. Jonchée (Pierre). — 63. Labouille (Thomas de). — 64. Lapommeraye (Charles). — 65. Lebay (Richard). — 66. Leblanc le gendre (Estienne). — 67. Le Breton-Bastille. — 68. Le Breton-Bastille (Guillaume). — 69. Dom Guillaume Le Breton. — 70. Legal (Yvon). — 71. Le Gentilhomme (Jehan). — 72. Le Gentilhomme (Guillaume). — 73. Le Marié (Guillaume). — 74. Le Tort (Robin). — 75. Mabille (Georget). — 76. Maingard-Huperie (Jehan). — 77. Maingard (Guillaume). — 78. Maingard (Jacques). — 79. Maingard (Thomas). — 80. Maingard (Michel). — 81. Maingard (Raoullet). — 82 Maingard (Pierre). — 83. Marquier (Pierre). — 84. Martin (François). — 85. Maryen (Jehan). — 86. May (Jehan). — 87. Morbihen (Jehan-Jacques). — 88. Morel (Yves).

qui formaient l'équipage des trois navires de la seconde, la *Grande-Hermine*, la *Petite-Hermine*, et le galion l'*Émerillon*, et l'on peut dire hardiment, que c'est des flancs de la famille MAINGARD, que sont sorties ces deux expéditions, qui ont amené la découverte du Canada. Jacques CARTIER, avait les plus grandes difficultés à trouver les hommes nécessaires pour conduire ses vaisseaux dans des régions inconnues, et des ordonnances du Roi nous prouvent que sans l'appui de ses parents, qui ont formé la majeure partie de ses équipages, il n'aurait pu triompher de la jalousie de ses concitoyens, qui contrecarraient ses projets. Jean MAINGARD-HUPERIE, Guillaume MAINGARD, Jacques MAINGARD, Thomas MAINGARD, Michel MAINGARD, Raoullet MAINGARD et Pierre MAINGARD, en tout, sept MAINGARD, ont fait partie de cette expédition, et nous relevons les noms de leurs cousins des Granches, des deux Picot, des deux Le Breton et des trois Boullain, leurs alliés. Sans entrer dans le détail de ces deux mémorables voyages, qui ont eu pour résultat de donner à la France un si grand royaume, il est intéressant de savoir que les traditions de famille enseignent que CARTIER a donné à l'île qu'on appelle aujourd'hui Belle-Ile, le nom de Catherine, en souvenir de sa femme, Catherine DES GRANCHES; le nom de MONTS DES GRANCHES, à des collines que les traducteurs de Ramusio ont incorrectement appelées monts des Cabannes, en l'honneur de Jacques des Granches, son beau-père, et celui de Brion, en l'honneur de l'amiral Philippe de Chabot, seigneur de BRION, qui patronnait l'expédition. L'*Émerillon* dut, grâce à son tirant d'eau, moindre que celui des deux autres navires, l'avantage de pousser une reconnaissance plus avant dans le fleuve Saint-Laurent et d'arriver jusqu'à l'extrémité occidentale du lac Saint-Pierre. Ce fut là qu'il resta, du 29 septembre au 4 octobre, sous la garde de vingt-cinq

---

— 89. Martinet (Jacques). — 90. Nouël (Estienne). — 91. Nyel (Pierre). — 92. Olivier (Geoffroy). — 93 Pépin (Guillaume). — 94. Phelipot (Michel). — 95. Pierres (Jehan). — 96. Plantirnet (Jehan). — 97. Poinsault (Jacques). — 98. Poulet (Jehan). — 99. Princevel (Estienne). — 100. Richomme (Estienne). — 101. Ravy (Jehan). — 102. Riou (Goulset). — 103. Ripaut (Samson). — 104. Rougemont (Philippe). — 105. Saint-Maurs (Guillaume). — 106. Sambost (Bertrand). — 107. Sequart (Guillaume). — 108. Souchard (Raoullet). — 109. Stuffin (Gilles). — 110. Thomas (Philippe).

Nous avons ajouté trois noms que nous n'avions vu dans aucune liste et qui sont cités dans le mémoire de J. Cartier. Ainsi complété, ce document se trouve d'accord avec ce que dit Cartier, page 35 de son rapport « *de cent dix hommes que nous étions* ».

hommes et le commandement de Jacques MAINGARD, pendant que Jacques CARTIER, avec deux embarcations, allait reconnaître Hochelaga, aujourd'hui Montréal, limite extrême des découvertes pour cette année 1535. C'est en revenant que le scorbut décima ces hardis pionniers, et si Domagaya, un des chefs iroquois, n'avait pas indiqué le remède d'épine-vinette blanche, pour guérir de ce mal étrange, le Canada serait devenu le tombeau de tout l'équipage, car le chef et quatre ou cinq hommes seulement, n'en étaient pas atteints. Vingt-cinq « des principaux et bons compaignons » avaient déjà succombé. La famille MAINGARD a dû compter quelqu'un de ses membres parmi ces victimes, dont la terre sainte natale n'a pu recueillir les glorieux restes, et cette perte réduisant à quatre-vingts hommes environ le chiffre des marins de l'expédition, CARTIER fut obligé d'abandonner la carcasse de la *Petite-Hermine*, faute de monde pour la réarmer lors du retour. Ce sont les débris de ce navire que la Société historique de Québec a envoyés, en 1843, à la ville de Saint-Malo, qui les a fait placer dans le musée, en un trophée, où se trouve inscrit le nom de Jacques MAINGARD. L'expédition avait ramené le roi Donnacona et deux autres princes canadiens comme otages. Étant sur le point de succomber, ils furent baptisés en grande pompe et Denise MAINGARD, la sœur de Jacques, eut l'honneur d'être marraine de l'un d'eux. Peu d'années après, Joceline MAINGARD, le 16 avril 1545, tenait sur les fonts de baptême, Guillaume Le Gouverneur, qui devint l'illustre Évêque de Saint-Malo.

On ignore l'endroit où Jacques CARTIER est mort, et à quel âge il est mort. Cunat, qui s'est distingué par ses précieuses recherches sur les Malouins, le fait mourir dans sa soixantième année Une signature de novembre 1555 existe aux Archives de Saint-Malo et fait reculer son existence de près de deux années, car, étant venu au monde le 31 décembre 1494, il avait soixante et un ans et dix mois, en novembre 1555. On ignore également la date de la mort de Jacques MAINGARD, mais nous savons que de Gillette Éberard il eut dix enfants, entre autres :

1 Jean, qui suit;
2° Antoine MAINGARD, né le 3 décembre 1522;
3° Jacquette MAINGARD, née le 11 octobre 1524;
4° Joceline MAINGARD, née le 18 avril 1531, mariée avec Nicolas FROTET de la Bardelière. De ce mariage vint :

A. Michel **Frotet de la Bardelière**, né le 31 décembre 1549, un des héros de la chronique malouine, à côté de son cousin germain Nicolas Frotet de la Landelle, était issu, par son père et par sa mère, de ces « vieilles et intrépides familles malouines, qu'on voit, dit Cunat, figurer dans les événements les plus remarquables de Saint-Malo. » Dans les nombreuses actions où il s'est rencontré, aussi bien sur son rocher natal, lorsqu'à la tête de cinquante jeunes gens d'élite, il escalada le premier une des tours de la forteresse, de plus de vingt mètres de hauteur, qu'à bord de son vaisseau, le *Croissant*, quand il conduisit la première expédition, sortie de Saint-Malo pour aller aux Moluques, presque inconnues alors, il sut montrer partout son indomptable énergie et faire admirer sa bravoure, poussée jusqu'à la témérité, par ses compatriotes, qui le surnommèrent l'Ajax malouin. Il succomba sous les maladies pestilentielles des îles Moluques.

5° Martin **Maingard**, né le 28 septembre 1534, marié, le 11 avril 1562, avec Renée **Morel de Lorichet** (1), fille de Guillaume Morel de Lorichet, et de Jeanne Maingard. De ce mariage vinrent :

A. Michel **Maingard**, né le 6 décembre 1565, marié le 20 septembre 1592, avec Jeanne **Martin** (2), fille de honorable homme François Martin, sieur de la Vigne.

B. Jean **Maingard**, né le 9 mars 1584, marié le 28 mai 1617, avec Perrine **Lesné** (3).

6° René **Maingard**, né le 8 septembre 1543, marié le 17 décembre 1571, avec Françoise **Balizéon**. De ce mariage vinrent :

A. Guillaume **Maingard**, sieur de la Ville-ès-Ras, né le 2 octobre 1583, marié le 29 février 1619, à Étiennette **Justel des Alleux**, fille de Richard Justel, procureur en la cour du Parlement de Bretagne. De ce mariage vinrent onze enfants, entre autres :

AA. Guillaume **Maingard**, de la Ville-ès-Ras, né le 3 novembre 1630, a épousé en premières noces, le 9 novembre 1656, Marguerite **Trublet**, fille de Jacques Trublet (4), sieur de la Chesnaye, et de Françoise Guillaudeul, de laquelle il eut :

AA. Françoise **Maingard**, née le 10 décembre 1657;

BB. Guillaume **Maingard**, né le 13 mars 1660;

---

(1) **Morel** : *d'argent, à un chevron de gueules, accompagné de trois pommes de pin du même, deux en chef et une en pointe.*

(2) Noble Hamon Martin, a un lieu, nommé la Grande Rivière exempté, et y sont plusieurs rotures annexées. Hamon **Martin**, a la maison de Souesnais noble, et 15 journaux de roture (Saint-Méloir, 1513.)—**Martin** : *d'azur, à la croix pattée d'or, cantonnée en chef d'une étoile et d'un croissant d'argent.* Devise : Stella in tempestate.

(3) **Lesné** : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles d'or en chef, et d'un croissant du même en pointe.*

(4) C'est de cette famille qu'est né en 1697, Nicolas-Charles-Joseph **Trublet**, Archidiacre et

CC. Jacques MAINGARD, sieur du Poin, né le 10 janvier 1662.

Guillaume MAINGARD, de la Ville-ès-Ras, a épousé en secondes noces, le 24 février 1664, Perrine FAGUES, fille de N. Fagues, sieur du Demaine et N. Louisson, qui le rendit père de :

DD. Marguerite MAINGARD, née le 5 novembre 1668, mariée le 11 mai 1694, avec Jean FAUVEL DE LA GERMONDRIE (1).

B. Jean MAINGARD, né le 11 avril 1588, marié le 10 janvier 1616, avec Bertranne BOURDAS (2).

VI. Honorable homme, Jean MAINGARD, sieur de la Ville-ès-Offrans, filleul de Jacques Cartier, né à Saint-Malo, le 26 février 1519, a épousé en 1552, Mathurine GUILLAUME, fille de Alain Guillaume (3), sieur de la Corbinays et de Denise Jocet (4).

Le 23 mai 1570, Charles IX coucha au château de Dinan, et partit le lendemain matin pour Saint-Malo, par la Rance, escorté des Dinannais, qui le conduisirent jusqu'à la Courbure. La jeunesse malouine, qui avait quitté le port avec les juges et les officiers municipaux, l'attendait à cet endroit de la rivière, montée sur une flottille ornée de draperies, de toiles peintes, d'oriflammes, de banderoles aux armes du prince et tendue d'étoffes précieuses en forme de dais. Jean MAINGARD DE LA VILLE-ÈS-OFFRANS, faisait partie des juges et officiers municipaux qui accompagnèrent le roi à Saint-Malo, avec Charles Jonchée, Michel Grout, Jean Martin,

---

Chanoine de Saint-Malo, membre de l'Académie française, fils de Charles-Joseph Trublet et de Françoise Lebreton.

Jacques TRUBLET était issu d'une des familles les plus anciennes de Saint-Malo, puisqu'elle était connue du temps de saint Maclou, évêque de cette ville au VIe siècle, et qu'une vieille tradition populaire porte que, depuis qu'un gourmand, nommé Trublet, mangea un poisson destiné pour la nourriture de ce saint, il y a toujours eu un fou dans cette famille. Cette ancienneté est si connue à Saint-Malo, que c'est une manière de parler ordinaire en cette ville, pour exprimer que quelqu'un est d'ancienne race, de dire qu'il est aussi bon qu'un Trublet (Fréron). TRUBLET : *d'azur au chevron d'argent, chargé de trois roses de gueules.*

(1) FAUVEL : *d'or, à une bande de sinople, accompagnée de deux lions de sable, l'un en chef et l'autre en pointe.*

(2) BOURDAS : *d'azur, à une bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un buste humain de carnation.*

(3) Pierre GUILLAUME, demeurant à Saint-Malo, à la maison de la Chaire, anoblie depuis naguère (1479). Saint-Jean des Guarets, 1485. Pierre Guillaume, sieur de Boisgardon, possède la métairie, nommée Casnoual, et 8 journaux nob. et quelques rotures—est fils d'Alain (Pleurtuit. Rec. 1513). — Les GUILLAUME portaient : *de gueules, à un lion d'argent couronné d'or.* Évêché de Saint-Malo.

(4) Les JOCET figurent comme nobles, et portent : *d'or, au lion de contrevair à la bordure d'azur.*

Guillaume Michelot, Jean Le Breton, Allain Maingard, Robert Boulain, et comme il était père de dix enfants, il en eut plusieurs parmi les quatre cents enfants, armés d'arcs et de flèches, qui précédaient les bourgeois malouins formant un corps de sept cents hommes, divisés en quatre compagnies d'arquebusiers et portant des écharpes taffetas bleu et violet. Les clefs de la ville furent présentées au roi, par le sénéchal Nicolas Jocet, dans une bourse de damas blanc, couverte d'hermine, et nous venons de voir que la femme de Jean MAINGARD était une fille de Denise Jocet. Aussitôt les enfants ouvrirent la marche, aux cris mille fois répétés de Noël! Noël! Le roi trouva à la porte de la ville le chapitre et le clergé solennellement assemblés. Harangué par l'archidiacre de Porhoët, il se rendit à la cathédrale, sous un dais de damas blanc, semé de fleurs de lis et d'hermines, porté par quatre vieillards, choisis parmi les bourgeois de la cité, Bernard Jonchée, sieur des Portes, Michel Yvon, Geoffroy Bafard et Thomas Le Breton, tous, sauf Bafard, alliés à la famille MAINGARD, et dont nous retrouvons les noms comme parrains de ses enfants. Il en est de même, pour les deux frères Hamon et Guillaume Jonchée (1), qui commandaient le galion aux armes de France et la galiote à la mauresque, qui bordait vingt-deux avirons et qui était montée par la plus belle jeunesse du pays. Pour terminer cette réception royale d'une façon grandiose et originale, il fut donné le simulacre d'un « furieux combat naval », dans lequel on vit la galiote mauresque « réduite en flammes et coulée au fond de la mer », l'équipage vaincu s'étant sauvé à la nage. Ce spectacle, nouveau pour le roi, l'émerveilla singulièrement. Ils eurent dix enfants, entre autres :

1° Alain MAINGARD, né le 9 mai 1553, mort à la mer, le 6 mars 1593, marié le 6 mars 1575, avec Jeanne GAUFFRIER, fille de Yvonnet Gauffrier. De ce mariage vinrent douze enfants, entre autres :

A. Briande MAINGARD, née le 4 août 1587, mariée à Mr DE LA VILLE-BELOT;

2° Étienne MAINGARD, né le 12 juin 1554, marié le 9 janvier 1575, avec Marie LAVOCAT, de Saint-Énogat, fille de Arthur Lavocat (2), seigneur de Havardière. De ce mariage vinrent sept enfants, entre autres :

(1) Hamon JONCHÉE et Guillemette Le Filleurs, sa femme, ont un lieu, nommé la Salmonaie, acquise des hoirs de Nicolas Jourdel, qui la tenait noblement et y sont quelques terres de roture, acquises par Jean Le Filleurs, père de la susdite. (Paramé, 1513.)

(2) LAVOCAT : *d'azur, à la bande dentelée d'argent, accostée de trois coquilles d'or, deux et une.*

A. Bertranne Maingard, née le 5 novembre 1577, mariée, avec Mathurin Piednoir, dont le petit-fils, Étienne Piednoir, sieur de la Villeneuve, 1666-1741, est devenu un capitaine de corsaire très célèbre, à Saint-Malo, auquel Cunat a décerné un glorieux chapitre. De ce mariage vint :

AA. Olive Piednoir, mariée avec Charles Loquet, sieur de la Chardonnière.

3° Denise Maingard, née le 21 février 1557, mariée en 1591, avec noble homme Bertrand le Bret (1), sieur de la Ville-Aubert;

4° Jacques Maingard, né le 16 octobre 1564, mort à la mer le 3 février 1602;

5° Jean Maingard, né le 13 août 1570 ; a péri en bateau, le 26 juillet 1637, avec quinze autres personnes, en revenant de l'assemblée de Sainte-Anne, au Bosc.

6° Jean, qui suit.

VII. Jean Maingard, sieur de la Ville-ès-Offrans, né à Saint-Malo le 15 juin 1572; mort à Saint-Malo le 22 août 1642, à l'âge de 70 ans; a épousé, le 8 octobre 1595, Marie Leconte (2), fille de honorable homme Robin Leconte, sieur de la Ville-en-Briez. Ils eurent quinze enfants, entre autres :

1° Josselin Maingard, qui suit;

2° Servanne Maingard, né le 25 mars 1604, se noie près du Fort Royal le 22 février 1615;

3° Guillaume Maingard, né le 4 février 1609, mort à la mer le 14 août 1636;

4° Alain Maingard, né le 20 mars 1612, mort à la mer le 5 février 1634;

5° Jean Maingard de la Ville-ès-Offrans, né le 7 juillet 1614, mort en 1657, marié vers 1640 en premières noces avec Jeanne Michelot (3). De ce mariage vinrent six enfants, entre autres :

A. Jean Maingard, né le 22 novembre 1641; marié en premières noces le 30 novembre 1665 avec Josseline du Faux (4), dont six enfants; et marié en secondes noces, le 16 février 1683, à Catherine Fauvel.

Jean Maingard de la Ville-ès-Offrans, fut marié en secondes noces, le 12 avril 1649, avec Marie Buisson.

6° Bertrand Maingard, né le 16 février 1619, mort à la mer le 15 janvier 1637.

7° Louis Maingard de la Ville-ès-Offrans, sieur des Closneufs, marié le 21 fé-

---

(1) Le Bret : *de sable, à trois coquilles d'argent.*

(2) Le Comte : *d'azur, à la couronne de comte d'or perlée d'argent en chef, accompagnée de trois cœurs d'argent deux et un, et une étoile d'or en abîme.*

(3) Michelot : *d'or, à huit coquilles de gueules posées en orle.*

(4) Du Faux : *de gueules, à trois fasces d'argent.*

vrier 1650 à Gilette HERVÉ (1). De ce mariage vinrent sept enfants, entre autres :

A. Lorance MAINGARD, née le 13 novembre 1655, mariée le 4 février 1682 avec Jacques BILLY (2), sieur du Pré;

B. Gilette MAINGARD, née le 21 avril 1658, mariée le 9 avril 1682 avec Olivier SAMSON (3), sieur de Chastellus;

8° Gilette MAINGARD, mariée à François BUISSON (4), sieur du Coudré, dont Josselin Buisson. C'est de cette famille Buisson qu'est sortie Céleste de Lavigne-Buisson, dont le père, capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes, chevalier de Saint-Louis, fut anobli en 1776, et qui a épousé CHATEAUBRIAND.

VIII. Josselin MAINGARD, sieur de la Ville-ès-Offrans, né vers 1597, capitaine de navire, mort en Angleterre en 1653 (5), à l'âge de 56 ans, a épousé à Saint-Malo, le 7 janvier 1629, Juliette CANU, née le 5 avril 1609, morte à 84 ans en 1693, fille de Georges Canu et de Roberde Aubril. Ils eurent douze enfants, entre autres le fils qui suit.

IX. Josselin MAINGARD, sieur de la Ville-ès-Offrans, capitaine de navire, né à Saint-Malo le 6 janvier 1632, eut pour marraine sa grand'mère Marie Leconte, dame de la Ville-ès-Offrans; il a épousé le 18 avril 1661, Laurence FRANGEART (6), née à Saint-Malo le 12 janvier 1634, fille de Robert Frangeart et de Perrine Le Saulnier. Ils eurent neuf enfants, entre autres :

1° Josselin MAINGARD, né le 27 octobre 1662.

2° Jeanne MAINGARD, née le 4 décembre 1664, morte fille presque centenaire ainsi que le prouve l'acte de son inhumation dont voici la teneur :

« 14 mars 1764, demoiselle Jeanne MAINGARD, âgée de 99 ans quatre mois, fille de feu Josselin MAINGARD, sieur de la Ville-ès-Offrans, capitaine de navire, et de feue Laurence Frangeart, a été inhumée avec service dans le cimetière Saint-Sauveur. »

C'est elle qui a vécu la plus âgée de la famille, laquelle offre du reste de nombreux cas de longévité remarquable.

3° Gilles MAINGARD, né le 19 décembre 1671, marié le 2 septembre 1703

---

(1) HERVÉ : *de gueules, à une main d'argent, posée en pal, chargée d'une moucheture d'hermine.*

(2) BILLY : *d'or, à la croix d'azur.*

(3) SAMSON : *d'argent, au lévrier rampant d'azur, à la bordure componnée d'argent et de gueules.*

(4) BUISSON : *d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois étoiles d'argent.*

(5) Les Malouins avaient coutume de dire : « Si ce sont des Hollandais, nous nous battrons; si ce sont des Anglais, nous les battrons. »

(6) Les familles CANU et FRANGEART étaient déjà établies à Saint-Malo en 1488; nous voyons ces deux noms figurer sur la liste des habitants imposés lors de la capitulation de la ville.

avec Jeanne Picard, fille de N. Picard et de Guillemette Prégeon, dont quatre enfants;

4° et 5° Claude et Pierre Maingard, jumeaux, nés le 30 janvier 1673 ;

6° Joseph-Christophe, qui suit.

X. Joseph-Christophe Maingard, sieur de la Ville-ès-Offrans, capitaine de navire, né à Saint-Malo le 25 mai 1675; mort, le 23 novembre 1763, dans sa 89e année; a épousé, le 17 avril 1703, Roberde Le Reculoux, fille d'Étienne Le Reculoux, sieur des Courtils et de Nicole Hubert. Il passa sa vie sur mer en commandant l'*Auguste* et le *Comte de Maurepas* (1); Mme Maingard était la sœur de Mme Ohier de Grand Pré, de Mme Havard du Clos, et de Mme Chenard de la Giraudais, dont un fils, François, brillant marin, accompagna M. le chevalier de Bougainville dans son expédition destinée à aller, en 1763, fonder une colonie aux îles Malouines, un de ces hommes avec qui, selon l'expression du comte d'Aché, « l'on peut se flatter de faire de bonne besogne ». Ils eurent neuf enfants, entre autres :

1° Jeanne Maingard, née le 24 juin 1705, mariée à Olivier de la Rue (2), capitaine de navire, morte veuve le 4 janvier 1769;

2° Perrine-Nicole Maingard, née le 2 avril 1712, morte fille le 5 novembre 1806, à l'âge de 94 ans.

3° Charles Maingard, né le 20 mai 1713, mort le 27 octobre 1771 ;

4° Josselin-Julien, qui suit;

5° Cécile-Roberde Maingard, née le 19 octobre 1722, morte à Saint-Malo, le 3 janvier 1802, à 80 ans, mariée à l'Ile de France, le 8 octobre 1753, avec Jean-Robert Poirié, subrécargue des vaisseaux de la Compagnie des Indes, dont :

A. N. Poirié, né à Lorient en 1758, officier de marine, mort à l'Ile de France le 12 novembre 1782.

XI. Josselin-Julien Maingard, en quittant Saint-Malo où les Maingard avaient été si nombreux pendant quatre cents ans, alla se fixer à l'Ile de France, où la guerre des Indes vit passer tant d'officiers. Il emportait l'espoir de la famille, car il ne lui restait comme frère que Charles, officier au régiment du Royal-Comtois (3), qui mourut célibataire. Les Maingard allaient

(1) Les bâtiments de Saint-Malo portaient le pavillon bleu à la grande croix blanche et au franc-quartier de gueules à une hermine d'argent : ils pouvaient arborer le pavillon blanc sur la rade de Cadix.

(2) De La Rue : *d'argent, à trois branches de rue de sinople*.

(3) En faisait aussi partie François de Sartiges, dont le fils a épousé Françoise-Félicité de Barry, sœur d'Antoinette-Julie de Barry, d'où Eugène, comte de Sartiges, qui a été sénateur et ambassadeur de France à Rome.

s'éteindre. Ce fait n'était pas particulier à cette famille. Dès cette époque de 1750, on voit sur les registres de la cité malouine le nom de ses groupes fondateurs disparaître peu à peu. Il était donc à propos pour la continuation de cette lignée que le capitaine MAINGARD la transplantât loin du célèbre rocher devenu réfractaire à la descendance de ses premiers habitants. Cette émigration aux colonies concourut, comme nous le verrons, à honorer ce nom et à le propager d'une façon exceptionnelle.

Josselin-Julien MAINGARD, né à Saint-Malo le 7 juillet 1719, mort à l'Ile de France le 28 mars 1784, avait épousé à Saint-Malo, le 13 octobre 1750, Laurence LOUISSON DE LA BASSEMAISON (1), morte à l'Ile de France le 16 novembre 1760, fille de feu Louis Louisson, sieur de la Bassemaison, et de Laurence Le Baron.

Il accompagna son père dès l'âge de dix ans, de 1729 à 1733, à titre de volontaire dans toutes ses navigations sur les navires qu'il commandait. En 1733, embarqué sur un bâtiment armé en guerre et marchandises, commandé par son père, il accomplit un voyage dans le Levant. En 1743, il commandait le *Vainqueur* et se trouvait à Marseille lorsque la guerre éclata entre la France et l'Espagne alliées et l'Angleterre. Son navire fut armé en brûlot, envoyé à Toulon et confié au commandement de M. de Motheux. L'amiral Bruyère de Court le laissa sur ledit brûlot en qualité de second, et c'est ainsi qu'il prit part à la bataille de Toulon livrée le 22 février 1744. Il revint ensuite à Saint-Malo, arma en 1745 un corsaire et fit la course jusqu'en 1746, époque à laquelle il fut fait prisonnier de guerre et conduit en Angleterre. De retour à Saint-Malo deux mois après, la compagnie des Indes le nomma premier lieutenant de ses vaisseaux. La guerre éclata de nouveau avec l'Angleterre et, en décembre 1746, il reçut l'ordre de se rendre à Brest afin d'y armer le *Lys*, de 64 canons, qui allait faire partie de l'escadre de Grout de Saint-Georges (2). M. Bouvet de Losier, capitaine de frégate, désigné comme second au commandement en chef, devait monter le *Lys*, et Josselin-Julien

(1) Dans la guerre de 1744, un de ceux qui se distinguèrent le plus fut Mathieu LOUISSON de la Roudinière, capitaine de navire; il était grand manœuvrier, intrépide, hardi et entreprenant. Lors de la descente des Anglais à Cancale, il projeta d'aller brûler leurs navires alors échoués, projet qu'on ne lui permit pas d'exécuter. L'unique récompense qu'il obtint fut l'épée du roi.

(2) Jacques-François GROUT DE SAINT-GEORGES, né à Saint-Malo, le 27 septembre 1704, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadron, mort en 1763, dont la famille s'était alliée à celle des MAINGARD.

Maingard reçut un brevet de lieutenant de frégate pour la campagne et fut nommé au commandement en second du vaisseau qu'il venait d'armer. Dès le début de la campagne un coup de vent sépara de l'escadre le *Lys*, qui, en se rendant sur la côte du Brésil au rendez-vous assigné en cas de tempête, s'empara d'un brigantin anglais venant de Madère dans lequel se trouvaient de précieux renseignements sur la marche et les forces des Anglais dans les mers de l'Inde. Le délai de relâche expiré, le *Lys* reprit la mer et jeta l'ancre à l'Ile de France, dans la rade de Port-Louis, le 12 octobre 1747. C'est là qu'on apprit que l'escadre était détruite, et Grout fait prisonnier. De Pondichéry, Dupleix, dans la détresse, réclamait des secours de toute espèce. Six vaisseaux, trois du roi, trois de la Compagnie, furent immédiatement armés en guerre; 60,000 marcs d'argent furent embarqués et un bâtiment de transport, la *Princesse-Amélie*, de 600 tonneaux, fut chargé de toutes sortes de munitions.

Bouvet, resté sur le *Lys* avec Maingard, réunit son escadre devant Madagascar, où il avait été chercher des vivres, et quitta cette île le 21 mai 1748. Le *Lys* eut la hardiesse de couper au milieu des Maldives pour abréger la route, ce qui ne s'était jamais fait, et l'amiral Griffin, qui croisait dans l'océan Indien avec ses douze vaisseaux, fut si bien trompé, qu'il fut suspendu par l'amirauté anglaise. Le *Lys*, après avoir ravitaillé Madras, franchit près d'un millier de lieues en un mois comme « porté sur les ailes des aigles » et ayant accompli ces deux tours de force à la voile, il rentra à Port-Louis le 25 juillet 1748. Peu après, réuni à l'escadre de M. de Kersaint, le *Lys* retourna à la côte Coromandel, mais la paix, conclue par le traité d'Aix-la-Chapelle, le fit rentrer à Brest. De retour à Saint-Malo, Josselin-Julien Maingard fut nommé par la Compagnie des Indes capitaine de port à l'Ile de France. C'est à ce moment qu'il se maria et qu'il partit de Lorient sur le vaisseau le *Philibert*, le 29 décembre 1750. Il obtint au quartier de la Montagne-Longue une concession foncière de 360 arpents, qu'il fit cultiver par quarante esclaves. La guerre de 1756 occasionna de grands armements d'escadres parfaitement outillés, et le capitaine de port Josselin-Julien Maingard reçut à ce sujet de très honorables témoignages de satisfaction des hauts fonctionnaires de la colonie. En 1757, il fut nommé capitaine de brûlot pour la campagne, et, en 1759, capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes. L'île

ayant été rétrocédée au roi le 15 août 1768, il fut nommé capitaine de brûlot dans la marine royale, et retraité le 1er mai 1772, avec une pension de 1,000 francs. Dans les lettres de MM. de Ternay et Maillart à M. de Choiseul, ministre, on relève souvent ces mots appliqués à Maingard : « Son zèle, son activité, son aptitude, sa bravoure, » et ses états de service sont couronnés par cette phrase : « C'est un officier très zélé et très infatigable. » Josselin-Julien Maingard eut de son mariage avec Laurence Louisson de la Bassemaison six enfants, savoir :

1° Joseph Maingard, né à l'Ile de France le 3 décembre 1751 ;
2° Louis-Julien-Charles Maingard, né à l'Ile de France le 4 novembre 1752;
3° Jean-Pierre-Antoine-Laurent Maingard, né à l'Ile de France le 15 mars 1754, a commencé sa carrière maritime par un voyage en Chine. Il l'a continué en 1771 sur le vaisseau du roi l'*Indien*, commandé par le baron d'Arros, capitaine de frégate, qui désarma à Brest, et revint à l'Ile de France sur le *Sévère*. A peine arrivé, il accepta le commandement d'un bâtiment en charge pour Pondichéry et le Bengale, mais, au retour, en octobre 1776, ce navire, enveloppé par un cyclone, à la pointe de Ballasore près Calcutta, se perdit corps et biens. Nous devons ajouter cette nouvelle victime à la liste déjà longue des Maingard « morts à la mer »;
4° Laurence-Josseline-Brigitte Maingard, née le 8 octobre 1755, morte le 30 avril 1756;
5° Laurence-Louise Maingard, née le 15 mai 1757 ;
6° Josselin-Jean, qui suit.

XII. Josselin-Jean Maingard est né à Port-Louis (Ile de France), le 11 janvier 1759. Son père l'emmena en France et le plaça au collège Mazarin. Une grave maladie de son père le fit retourner à l'Ile de France en 1776. A dix-sept ans, il fut placé en qualité d'élève cadet dans le corps royal d'artillerie. Le 28 septembre 1777, il fut nommé lieutenant par un brevet du Roi, et cinq ans après il fit partie de l'expédition dirigée par l'illustre bailli de Suffren dans l'île de Ceylan. Il prit part à la prise de Trinquemalé, et y reçut le baptême du feu au milieu de seize de ses hommes tombés à ses côtés. Il se maria, et le 20 février 1788 fut promu au grade de capitaine. Le 22 avril, désigné pour faire partie d'une expédition en Cochinchine, il s'embarqua pour Pondichéry, où il séjourna; mais l'expédition avorta et il revint à Port-Louis. Le 20 juin 1793, il fut nommé commandant supérieur de l'Ile aux Tonneliers. C'est lui qui sauva la colonie quand Baco et Brunel, les deux députés de la

Convention, furent arrivés aux colonies pour faire exécuter les mesures révolutionnaires. Le danger étant devenu imminent, à cause de la surexcitation excessive des noirs, le commandant Maingard fléchit la sentinelle de garde en lui disant : « Oseras-tu tirer sur ton officier? » et parvint ainsi jusqu'aux deux conventionnels, qu'il fit réembarquer. Le 26 septembre 1803, il commandait le personnel de l'artillerie et les batteries de la côte nord de la colonie. Le 30 novembre 1810, commandant l'artillerie des avant-postes à l'attaque de l'Ile de France par les Anglais, il ne cessa de lutter contre l'artillerie des vaisseaux anglais que sur l'ordre formel du capitaine général d'enclouer ses pièces. On raconte qu'à Abercombry, au fort de l'action, le commandant Maingard s'exposait au feu avec une telle intrépidité, qu'on lui dit : « N'avancez pas, commandant, vous allez vous faire tuer.—Eh bien! pourquoi pas? » répondit-il d'un air qui semblait dire : Eh quoi ! être brave et mépriser la mort, n'est-ce pas le rôle naturel d'un officier? Un instant après il avait une côte cassée ! Aussi, en récompense de sa belle conduite, il fut fait chef de bataillon sur le champ de bataille par le général de Caën. L'île prise, il fut chargé de la remise des poudres, munitions, de tout le matériel enfin, ce qui exigea une foule de formalités et l'amena même en Angleterre. Le 29 mai 1813, il fut envoyé comme sous-directeur d'artillerie à Cherbourg. C'est là qu'en laissant le choix des moyens à sa prudence, il reçut la mission délicate de désarmer le régiment entier du grand-duc de Berghes que l'on soupçonnait d'avoir des intelligences avec la flotte anglaise, forte de quinze à vingt vaisseaux de ligne croisant devant la ville, qui pouvait ainsi être enlevée par surprise, car Cherbourg n'était défendue que par ce régiment, un dépôt du 5e d'infanterie légère et les marins des vaisseaux alors dans le port. Il commanda une grande revue, disposa ses soldats et ses marins avec une batterie d'artillerie toute prête à faire feu, et, après une série de manœuvres, le régiment se trouva hors de la ligne des armes qu'il venait de mettre en faisceaux : il était cerné. Les canonniers se montrèrent, mèche allumée, et les Français s'emparèrent des fusils. Des officiers brisèrent leur épée de rage et de douleur, offensés, disaient-ils, d'être soupçonnés de trahison; mais les ordres supérieurs reçus étaient exécutés, et cela sans effusion de sang. Le 29 juillet, il reçut la croix de la Légion d'hon-

neur. Il fut ensuite envoyé comme sous-directeur d'artillerie à l'Ile Bourbon, fut nommé chevalier de Saint-Louis, et l'ordre de la mise à la retraite arriva. C'était en 1815, au moment où une escadre anglaise envoyait sommer le gouverneur, M. de Losier-Bouvet, de rendre l'île. Il rejeta ces propositions et se prépara au combat, soutenu par le colonel Maingard, dont on trouve la signature apposée sur une motion faite à cet égard. Dans les conseils de guerre et dans l'exécution rapide des préparatifs d'artillerie, la conduite du colonel Maingard fut si digne d'éloges, que le gouverneur écrivit au ministre : « C'est pourquoi, Monseigneur, j'ai ordonné au colonel Maingard de continuer son activité de service jusqu'à ce que les ordres de Votre Excellence me soient parvenus. » Il conserva son emploi de directeur d'artillerie dix ans encore. La paix ne fut plus interrompue, et il consacra ses loisirs de la manière la plus noble, à l'instruction de la jeunesse, qui manquait de tout, à ce point de vue, à l'Ile Bourbon. Déjà il avait été un des fondateurs du collège de l'Ile de France avec MM. Th. Pitot, Foisy et Rudelle. Il fut le véritable fondateur du collège de Bourbon, qui fut inauguré le 7 janvier 1819; il en fut nommé directeur par le gouverneur, M. Milius. « Pendant dix » ans, le colonel Maingard fut l'âme et la providence du collège; il lui » consacra avec amour tout ce qu'il avait de lumières, d'énergie et de » dévouement. Arrivé au terme de sa longue et laborieuse carrière, Jos- » selin Maingard put se rendre ce témoignage que l'œuvre de sa vieillesse » couronnait dignement les travaux de sa jeunesse et de son âge mûr, » et emporter en mourant l'espérance qu'elle lui survivrait longtemps » avec sa mémoire (1). » Josselin-Jean Maingard est mort à l'Ile Bourbon, le 18 mars 1838, à l'âge de 79 ans.

A vingt-cinq ans de là, poétiquement ressuscité dans le souvenir des habitants de la colonie, un monument en marbre surmonté d'un buste en bronze exécuté par Dantan jeune, a été érigé avec solennité dans la cour d'honneur du lycée, et salué de vingt et un coups de canon, le 13 août 1863, par la colonie reconnaissante à la mémoire de Josselin-Jean Maingard, colonel d'artillerie, fondateur du lycée de l'Ile Bourbon (2).

(1) Discours de M. Drouhet, proviseur du lycée.

(2) Le colonel Maingard conserva jusqu'aux derniers jours de sa verte vieillesse le souvenir précieusement cultivé de la tradition universitaire. Tous ceux qui l'ont connu se rappellent avec

Il avait épousé à l'Ile de France, paroisse des Pamplemousses, le 31 octobre 1786, Antoinette-Julie DE BARRY (1), née à Port-Louis, le 6 décembre 1765, morte à Bourbon, le 10 octobre 1850, à 85 ans, fille de Balthazar DE BARRY, capitaine au bataillon de l'Inde, major des milices de l'Ile de France, et de Marie-Madeleine de la Roche du Ronzet (2).

Balthazar DE BARRY naquit à Marseille, paroisse Saint-Féréol, vers 1734, commença à servir, en 1757, comme volontaire de la marine sur le vaisseau du roi, le *Minotaure*, de 74 canons, commandé par M. le comte Froger de l'Éguille, chef d'escadre, avec lequel il est venu à l'Ile de France. Servait sur le même bâtiment, Étienne de Barry, son frère, qui devint commissaire général de la Marine, et possédait, près Toulon, les propriétés de Coupianne et de Malbosquet (sur l'emplacement de laquelle on a depuis bâti un fort). En septembre 1759, Balthazar de Barry s'est trouvé au combat que MM. d'Aché et de l'Éguille ont livré dans l'Inde contre les amiraux Locook et Stewent. Il épousa, à la paroisse des Pamplemousses, le 27 janvier 1763, demoiselle Madeleine de la Roche du Ronzet, dont la sœur Marie-Bernardine de la Roche du Ronzet épousa le même jour Jean-Nicolas Céré, major d'infanterie, directeur du jardin du roi à l'Ile de France, chevalier de Saint-Louis, dont la fille épousa le général de Houdetot. En 1777, le vaisseau du roi, le *Loverdy*, commandé par le chevalier de Trémigon, ayant fait naufrage sur les récifs du Grand-Port, M. DE BARRY vint à son secours avec un bateau monté par quarante de ses esclaves et sauva les officiers et l'équipage. En 1788, M. et Mme de Barry sont recensés au quartier des Pamplemousses avec six garçons, quatre filles, trois cent deux esclaves, trois cent dix-neuf bestiaux et quinze cents arpents de terre, dont mille en valeur. M. DE BARRY est mort à Maurice, vers 1815, âgé de 80 ans, Mme DE BARRY est

---

charme les vives inspirations de ses causeries ingénieuses, semées de traits qu'il empruntait avec esprit à la docte antiquité, riante compagne de ses jeunes années. La *Table ovale* de Maurice, dont il fut un des fondateurs, garda longtemps aussi la mémoire de ses fraîches et gracieuses poésies, dont sa modestie nous a privés et qui donneraient un Anacréon à la colonie déjà fière de son Properce et de son Tibulle. (Discours prononcé le 22 août 1857, au lycée de la Réunion, par M. Renouard.) C'est lui qui composa et fit placer au-dessus de la porte de la grande salle des études du collège ces deux vers latins :

Ut regi et patriæ dignos formaret alumnos,
Istas adveniens sacravit Milius ædes.

(1) DE BARRY : *fascé d'argent et de gueules de six pièces.*

(2) LA ROCHE DU RONZET : *d'azur, à trois bandes d'or.*

morte aussi à Maurice, le 27 février 1830, à l'âge de 80 ans également.

La famille DE LA ROCHE DU RONZET, originaire d'Auvergne, constitue une très honorable parenté avec les familles de Houdetot, de Villars, de Menou, de Barante, de Clinchamp, de Sartiges, etc., ainsi qu'on peut le voir par le tableau placé à la fin de la notice.

Claude de la Roche du Ronzet, officier supérieur dans les troupes de l'Ile de France, chevalier de Saint-Louis, né vers 1715, à Galmand, dans la paroisse de Maleret province de la Marche, diocèse de Limoges, mort le 16 février 1787, âgé de 72 ans, fils d'Antoine de la Roche du Ronzet, chevalier, seigneur de Mailleray et de Galmand, chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Ruffec-Cavalerie, et de Marie-Sylvie Dubreuil, arriva sur le vaisseau la *Reine*, en 1737, à l'Ile de France. Il épousa, en la paroisse de Port-Louis, le 6 avril 1741, Jeanne DU PLESSIS, native de Saint-Malo, fille de François du Plessis et de Françoise du Pré. Il était le neveu de Françoise de la Roche du Ronzet, abbesse de l'Éclache, en Auvergne, de 1692 à 1721; cousin germain de Madeleine-Gabrielle de la Roche du Ronzet, abbesse de l'Éclache, de 1719 à 1782; neveu de Madeleine de la Roche du Ronzet, prieure de l'Éclache, de 1743 à 1753, et cousin issu de germain de Renée-Claudine de la Roche du Ronzet, religieuse de l'Éclache, de 1743 à 1790. Il eut onze enfants, entre autres Louise de la Roche du Ronzet, née en 1752, mariée, le 3 février 1766, avec Paul Desforges de Parny de Terincourt, frère de l'illustre poète, et dont le fils, Paul-Marie-Claude, marquis de Parny de Terincourt, épousa, vers 1794, la fameuse actrice Louise-Françoise CONTAT, dont un fils: Léon.

(Voir le *Tableau des la Roche du Ronzet* à la fin de la notice.)

Josselin-Jean MAINGARD eut de son mariage avec Antoinette-Julie DE BARRY neuf enfants, entre autres :

1° Étienne-Josselin MAINGARD, né à l'Ile de France, au quartier des Pamplemousses, le 7 mai 1787. Il entra, à l'âge de treize ans, dans une compagnie que commandait son père, au 8e régiment d'artillerie à pied. Nommé lieutenant d'artillerie, le 22 avril 1809, il partit pour se rendre à l'Ile Bourbon, en qualité d'aide de camp du général de Sainte-Suzanne, gouverneur de cette colonie; compris dans la capitulation qui suivit la prise de l'île, il fut ramené en France sur un parlementaire, et placé dans le 7e régiment d'artillerie à pied pour commencer la mémorable série des campagnes de 1811, 1812, 1813 et 1814, durant lesquelles il servit

comme capitaine. Il se distingua à Stettin (1), fut fait prisonnier de guerre et ne rentra de nouveau en France qu'à la paix de 1814. Dès cette époque il fut obligé de prendre un service sédentaire, car quoique d'une taille très grande, son obésité ne lui permit plus de monter à cheval. Il fut successivement employé à la manufacture d'armes de Saint-Étienne, à la Direction d'artillerie de Toulon ; nommé chef de bataillon d'artillerie à la date du 25 octobre 1820, directeur d'artillerie à Cherbourg, à Collioures, à Port-Vendres, et enfin commandant de la citadelle de Strasbourg. C'est là qu'il atteignit sa limite d'âge, et fut retraité le 18 janvier 1846, après 46 ans de service. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 15 septembre 1814, chevalier de Saint-Louis le 20 août 1823, et officier de la Légion d'honneur le 18 août 1834. Il retourna alors à l'Ile Bourbon revoir sa vieille mère, qu'il avait quittée en 1810, et, quatre ans après, ayant reçu son dernier soupir, en 1850, il revint en France et se fixa à Bordeaux où il mourut, le 27 juin 1860, à l'âge de 73 ans, sans alliance; son tombeau est à la Chartreuse de Bordeaux, 26e série, N° 106;

2° Joséphine-Virginie MAINGARD, née à l'Ile de France le 4 janvier 1790; morte à Port-Louis, le 28 septembre 1869, âgée de 79 ans ; se maria en premières noces, dans cette colonie, le 19 mai 1807, avec son cousin germain Balthazar-Étienne-Joseph DE BARRY. De ce mariage vinrent :

A. Victor DE BARRY, mort à Curepipe (Ile Maurice), le 31 décembre 1885;

B. Armand DE BARRY.

Joséphine-Virginie MAINGARD a épousé, en secondes noces, M. Victor DUPONT, qu'e le rendit père de :

A. Josselin DUPONT, né le 28 avril 1819, fils d'Ivanoff Dupont, marié à Saint-Denis (Ile de la Réunion) avec Honorine DUVERGÉ; mort à Maurice le 15 juin 1882. De ce mariage vinrent :

AA. Marie-Onézime-Julie-Augusta DUPONT, née le 12 octobre 1855;

BB. Honoré-Josselin DUPONT, né le 29 septembre 1859;

CC. Félicité-Laurence DUPONT, née le 14 septembre 1862;

DD. Louise-Joséphine-Marie DUPONT, née le 8 mars 1868;

B. Jules DUPONT, né le 22 janvier 1822; marié à l'Ile Maurice, le 20 mars 1842, avec Alexandrine TOURETTE. De ce mariage vinrent :

AA. Victor DUPONT;

BB. Alfred DUPONT;

CC. Céline DUPONT, mariée en mai 1870 avec John B. KYSHE;

DD. Virginie DUPONT;

EE. Edgar DUPONT;

---

(1) « M. le capitaine d'artillerie MAINGARD a par sa bravoure, son zèle, son intelligence et sa « conduite digne de tout éloge, pendant le blocus de Stettin (1813) mérité la plus grande distinc- « tion par les services qu'il y a rendus, etc.

« (*Signé*) : Le lieutenant général des armées de Sa Majesté,
« J. baron DE GRANDEAU. »

FF. Armand Dupont;

3° Paul-Marcelin, qui suit;

4° Hubert-Alexis Maingard, né à l'Ile de France le 7 novembre 1796; marié, le 3 juillet 1823, à Clémence-Marie d'Unienville (1), fille de Marie-Claude-Antoine Marier, baron d'Unienville, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et de l'ordre américain de Cincinnatus, et de Hortense de Barry. Il a été tué en duel le 5 juillet 1826. Il avait servi sous les ordres de l'amiral Bergeret lors de sa mission en Russie en 1813. De ce mariage vint:

A. Josselin-Claude-Ernest-Alexis Maingard, né à l'Ile de France le 3 septembre 1824, mort le 20 juillet 1879 à Saint-Louis de Tamatave (Madagascar); notaire à Maurice; marié, le 12 mai 1849, avec Ésilda Alard. Il eut pour enfants :

AA. Josselin Maingard, né en 1850;

BB. Hubert Maingard, né en 1852, marié en premières noces avec demoiselle d'Unienville; et en secondes noces avec demoiselle Louise de Latapie, dont deux enfants;

CC. Clotilde Maingard, née en 1854;

DD. Adrien Maingard, né en 1856;

EE. Volcy Maingard, né en 1858;

FF. Olivier Maingard, né en 1864;

5° Claudine-Zélie Maingard, née à l'Ile de France le 1er août 1797, vivante, âgée de 90 ans; mariée aux Pamplemousses, le 13 juin 1819, avec Paul d'Emmerez de Charmoy (2), mort à la Savane le 21 mai 1834. De ce mariage vinrent :

A. Nemours d'Emmerez de Charmoy, né à Maurice le 20 juin 1823 ; marié à Bourbon, en premières noces, le 22 septembre 1846, avec Clémence Jue, morte le 14 avril 1856. Il eut pour enfants:

AA. Paul d'Emmerez de Charmoy, né le 4 août 1850;

BB. Hermann d'Emmerez de Charmoy, né le 4 décembre 1851 ;

CC. Evenor d'Emmerez de Charmoy, né le 1er mars 1853 ; marié à Maurice, en novembre 1883, à demoiselle Angèle Fayd'herbe de Maudave;

DD. Gaston d'Emmerez de Charmoy, né le 30 avril 1854;

Nemours d'Emmerez de Charmoy s'est marié en secondes noces, le 15 septembre 1858, avec Louise-Maria Jue. De ce mariage vinrent :

EE. Léa d'Emmerez de Charmoy, née le 4 décembre 1859;

FF. Emmeline d'Emmerez de Charmoy, née le 1er août 1861 ; mariée à Mahé (Seychelles), en décembre 1885, avec Ferdinand Savy;

GG. Louise d'Emmerez de Charmoy, née le 30 avril 1865;

---

(1) Marier d'Unienville : *d'azur, à un chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, et accompagné de deux roses au naturel posés le long du chevron, et en pointe d'une colombe d'argent tenant en son bec une branche d'olivier de sinople, et soutenue d'une foy aussi d'argent.*

(2) d'Emmerez : *d'argent, à un soleil d'or en chef, et un cœur de gueules en pointe.*

HH. Paula d'Emmerez de Charmoy, née le 15 juin 1866; mariée à Mahé (Seychelles), le 28 avril 1885, avec Léopold Loumeau;

II. Amélie d'Emmerez de Charmoy, née le 15 janvier 1869; mariée à Mahé (Seychelles), en 1887, avec Auguste Baillon;

JJ. N. d'Emmerez de Charmoy, né en 1873;

B. Evenor d'Emmerez de Charmoy, né le 20 juin 1825, mort à Maurice le 21 avril 1861; marié à Bourbon, le 2 septembre 1850, avec Félicie Meistre, morte à Maurice le 18 août 1862. De ce mariage vinrent :

AA. Valentine d'Emmerez de Charmoy, née le 24 mars 1853;

BB. Evena d'Emmerez de Charmoy, née à Maurice le 12 avril 1855;

CC. Aristide d'Emmerez de Charmoy, né le 5 octobre 1857; marié, en novembre 1883, à Julie de Périchon;

C. Clara d'Emmerez de Charmoy, née à la Savane, à Maurice, le 29 juin 1833; morte le 1er janvier 1885, mariée en premières noces à Saint-Denis, le 29 juin 1848, à Aristide Jue. De ce mariage vint :

AA. Gabrielle Jue, née le 2 août 1849.

Clara d'Emmerez de Charmoy fut mariée en secondes noces, le 30 avril 1860, avec Eugène Dupont, mort le 15 juin 1882, fils de Yvanoff Dupont, de Lyon. De ce mariage vinrent:

AA. Albert Dupont, né à Port-Louis le 14 janvier 1866;

BB. Eugénie Dupont, née le 14 mai 1867;

CC. Maxime Dupont, né le 18 avril 1870;

DD. Marcel Dupont, né le 14 novembre 1871;

EE. Francisque Dupont, né le 10 novembre 1876;

D. Eugène-Paul-Ange d'Emmerez de Charmoy, né à Maurice le 28 avril 1835; marié à Port-Louis, le 15 novembre 1862, avec Ivana Dupont;

6° Jules-Henri Maingard, né à l'Ile de France le 6 juin 1800, mort à Maurice le 17 août 1877; conseiller colonial, marié en premières noces à Saint-Denis, le 30 septembre 1824, avec Clémentine Bellier-Montrose, fille de François-Xavier-Marie Bellier-Montrose, mort le 6 septembre 1846 et de Anne de Boistel, morte en 1831. De ce mariage vinrent :

A. Jules Maingard, né en 1825, marié à Bourbon;

B. Paul-Josselin Maingard, directeur des postes et télégraphes à Vannes, chevalier de la Légion d'honneur, né à Saint-André de Bourbon le 24 juillet 1827; marié à Brest, le 5 décembre 1871, avec Amélie Chédeville, fille de feu Louis Chédeville, sous-intendant militaire, et d'Eugénie Testard, morte à Brest, le 23 novembre 1882;

C. Julie Maingard, née à Bourbon le 6 avril 1829; mariée à Port-

Louis, le 25 avril 1853, avec Léonard-Charles **Delaborde** (1), mort aux Pamplemousses le 19 janvier 1864;

D. Ernest-Pierre **Maingard**, né à Bourbon le 8 janvier 1832; marié à Maurice, en avril 1875, avec Augusta **Dufau**, née en 1846, fille de N. Dufau et de demoiselle Lemaire;

E. Maurice-Jean **Maingard**, né à Bourbon le 7 novembre 1835; marié en premières noces à Maurice, le 18 juillet 1873, à Céline **Lesur**, morte à Maurice le 27 juillet 1876. De ce mariage vint :

AA. Marie-Henriette-Eugénie-Clémentine **Maingard**, née à Maurice en août 1875;

Maurice-Jean **Maingard**, a épousé en secondes noces, en février 1881, Marie-Rosalie-Eugénie **Lesur**;

F. Nanon-Henriette **Maingard**, née à Bourbon le 23 septembre 1837;

Jules-Henri **Maingard** a épousé en secondes noces, à Maurice, le 22 octobre 1846, Mme veuve Élisa **Chevreau**, née Elvina Dupont, dont il eut :

A. Éva-Marie-Malcy **Maingard**, née à Saint-Denis le 21 mai 1849; mariée à Maurice, le 15 septembre 1880, avec Émile **Pezzani**, qu'elle rendit père de :

AA. Daniel **Pezzani**, né le 4 août 1881;

BB. Marie-Suzanne **Pezzani**, née le 23 novembre 1882;

CC. Berthe **Pezzanni**;

DD. Roger **Pezzani**.

7° Joseph **Maingard**, né le 8 août 1803, mort à Maurice le 15 août 1883; marié à Bourbon, le 11 août 1830, avec Zélonie-Françoise **Melleraud du Boisvert**, morte à Maurice le 31 mai 1865. De ce mariage vinrent :

A. Henri-Jean-Marie **Maingard**, né à Saint-Benoît de Bourbon le 16 août 1831; marié à Maurice, le 12 avril 1861, avec Amélie **Merven**, dont il eut :

AA. Marie-Amélie-Emma **Maingard**, née à Maurice le 31 mars 1862; mariée, le 22 juillet 1879, à Georges-Villiers **Hart**, dont Marie-Amélie-Amanda-Marguerite **Hart**;

BB. Amélie **Maingard**, née à Maurice le 30 juin 1864;

B. Virginie-Julie **Maingard**, née à Bourbon le 23 avril 1835; mariée à Maurice, le 2 mai 1853, avec Arthur **Ducray**, dont il eut :

AA. Arthur **Ducray**; *BB.* Albert **Ducray**;

CC. Auguste **Ducray**; *DD.* Alexis **Ducray**.

C. Oscar-Pierre-Marie-Joseph-Arthur **Maingard**, né à Bourbon le 12 juillet 1839; marié à Maurice, le 2 juin 1864, avec demoiselle Emmeline **Albert**, dont : Marie **Maingard**.

D. Alice-Jeanne **Maingard**, née à Bourbon le 24 août 1845; mariée à Maurice, le 12 février 1866, avec Volcy **Goupille**, mort à Cilaos (Ile de la Réunion) en juillet 1881, dont: Louis **Goupille**; Zélonie; Alice; Volcy; Henri; Pierre; Ézilda; Élysée.

---

(1) **Delaborde** : *de sable, au lion couronné d'or.*

E. Marie-Louise-Angèle Maingard, née à Bourbon le 3 février 1844; mariée à Maurice, le 19 mars 1870, avec Adolphe Duclos. De ce mariage vinrent :

AA. Adolphe Duclos, né à Maurice le 17 avril 1872;
BB. Josselin Duclos, né en 1874;
CC. Marie Duclos, née en février 1875;
DD. Alice Duclos, née le 20 novembre 1882.
EE, Édith Duclos.

F. Ludovic-Pierre-Jean-Joseph Maingard, né le 1er janvier 1851; marié à Maurice, le 17 octobre 1876, avec Marie Goupille, dont il eut :

AA. Edith Maingard, née à Maurice en 1878;
BB. Inès Maingard, née à Maurice en 1880;
CC. Ludovic Maingard, né à Maurice en 1882;
DD. Maxime Maingard, né à Maurice en 1883.

XIII. Paul-Marcelin Maingard, né à l'Ile de France le 21 juin 1796, mort à Paris, IXe arrondissement, le 17 janvier 1882, à l'âge de 85 ans et demi, a épousé à Saint-Denis (Ile Bourbon), le 24 mai 1820, Suzanne-Marie-Thérèse de Ricquebourg–Boiscourt, née à Saint-Denis le 22 août 1800, morte à Paris, IXe arrondissement, le 12 mars 1875, âgée de 74 ans; elle était fille d'André-Joseph de Ricquebourg-Boiscourt, mort à 78 ans, cousin de l'illustre poète Parny (1) et de Marie-Suzanne Advisse

---

(1) En 1698, Pierre Parny, dit *le Bourguignon*, vint s'établir à l'ile Bourbon. Il était né en 1677 à Brion, près d'Autun ; il épousa à Saint-Paul, le 20 avril 1701, Barbe Mussard, dont une des filles, née en 1706, épousa Pierre de Guigné et mourut à Saint-Paul le 8 juin 1729.

Son fils, Paul Parny, né à Saint-Paul le 14 mars 1717, épousa en premières noces, le 15 juillet 1738, Anne Baillif, fille de Pierre Baillif et de Geneviève de Ricquebourg ; en secondes noces, le 16 août 1745, Marie-Geneviève de La Nux, dont le père, qui était membre correspondant de l'Académie royale des Sciences naturelles, est souvent loué par Buffon.

C'est de ce mariage qu'est né le poète Parny, dit *Sansterre*, le 7 février 1753, à Saint-Paul (Ile Bourbon).

Il eut pour frères et sœur Jean-Baptiste-Paul Parny, dit *Dessalines*, né en 1750, qui devint, très jeune, écuyer de main de Marie-Antoinette et capitaine de cavalerie au Régiment de la Reine.

Joseph-Louis-Blaise-Cheriseuil Parny, dit *Montchéry*, né en février 1757, qui épousa en 1782 Marie-Onézime Baillif, et mourut en 1835 ne laissant que des filles.

Marie-Barbe-Geneviève Parny, dite *Javotte*, née en 1751, qui épousa en 1770 Henri Panon Duportail, morte en 1806.

La venue au monde de *Montchéry* coûta la vie à sa mère, qui mourut le 22 mars 1757. Évariste fut donc privé de sa mère dès l'âge de quatre ans.

Bien que M. de Parny eût eu déjà douze enfants de ses deux mariages, il projetait de couronner la fin de sa carrière par une belle union. Profitant de ce que la paix de 1763 obligeait au retour en France l'escadre amenée dans l'Inde par le comte d'Aché, il embarqua, le 27 août 1763, sur le *Condé*, Dessalines, Montchéry et Sansterre, qui avait alors dix ans et demi. Ces trois enfants débarquèrent à Lorient et furent mis au collège de Rennes. Dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand dit avoir couché dans le lit du futur poète bourbonnais, Pendant ce temps, M. de Parny

des Ruisseaux, morte à 89 ans. (Voir *le tableau généalogique* placé à la fin de la notice.)

Son grand-père Hyacinthe de Ricquebourg, mort à 76 ans, qui avait épousé en 1741 Marie-Henriette Dumesnil d'Arentières, morte à 84 ans, était fils d'Hyacinthe de Ricquebourg, mort à 79 ans, qui s'était marié : 1° à Élisabeth Hibon, dont le frère, marié à une demoiselle de Ricque-

---

convolait à Saint-Paul en troisièmes noces, le 26 novembre 1764, avec Françoise Mengarde de Roburent, fille du comte de Roburent, qui lui donna un fils deux ans après.

De Rennes, Évariste passa au collège de Juilly tenu par les Oratoriens.

A quinze ans, il entra dans le génie, et, le 1er juillet 1767, fut nommé élève ingénieur. Mais l'existence paresseuse et voluptueuse qu'il décrit dans la *Journée champêtre,* l'un de ses premiers essais poétiques, fut dénoncée au père d'Évariste, qui rappela son fils. Il partit de Lorient en juin 1773. Il avait vingt ans, il apportait à Bourbon la fleur de son gracieux génie tout près d'éclore. C'est pendant les années 1774-1775 qu'il séjourna dans l'île, qu'eut lieu l'éclosion sous la charmante inspiration d'Esther Lelièvre, son immortelle *Éléonore.* Ayant fait part à son père de son désir de se marier, celui-ci fut inexorable et le renvoya en France. Le voilà donc revenu à Paris en 1776, où, grâce à son frère Dessalines, qui était écuyer du comte d'Artois (plus tard Charles X), et qui le premier avait su apprécier les élégies d'Évariste, il obtint un immense succès avec le petit in-octavo de 64 pages qui parut en 1778, au point qu'il fut embrassé par Voltaire, qui l'appela « Mon cher Tibulle ».

Le 9 décembre 1780, le père de Parny fut mis, par arrêt du Parlement, au lieu et place de Pierre Deforges, marquis de Châteaubrun, dont il prit les actes et le titre de marquis. La mort de son père, survenue à Saint-Paul le 26 septembre 1782, l'obligea à retourner à Bourbon et il partit « aux frais du roi pour des considérations particulières » sur le *Sagittaire,* qui quitta Brest le 15 décembre 1783 et parvint à l'Ile de France le 28 avril 1784. Sur la recommandation du maréchal de Castries, le vicomte de Souillac le prit pour son aide de camp aux appointements de 4,000 francs, payés sur les fonds du Roi.

Les biographes de Parny semblent ne pas connaître ce voyage, Sainte-Beuve le soupçonne, et il le faut bien pour expliquer l'apparition ultérieure du quatrième livre des *Élégies,* mais, dit-il, « avec ces hypocrites de poètes, on n'est jamais sûr de rien ». La date du départ du *Sagittaire* ne permet plus le doute. Mais quand il revit son Éléonore, elle était mariée depuis 1777 à M. Canardelle, mort en 1786, et mère de trois garçons; c'est à ce moment qu'Évariste rendit les lettres et le portrait en échange des vers qui composèrent les trois premiers livres des *Elégies.* Dès que Parny eut terminé ses affaires à Bourbon, où il resta six mois environ, il reprit passage pour l'Ile de France, et nous avons découvert un fait assez curieux, c'est qu'Éléonore partit aussi pour l'Ile de France et qu'elle y arriva à la fin de l'année 1784 sur le vaisseau *la Victoire.*

Le 1er avril 1785, Parny accompagna à Ceylan et dans l'Inde M. de Souillac, qui s'embarqua sur la corvette *la Subtile,* avec son état-major, dont le général de Houdetot était le chef et arriva à Pondichéry le 20 mai, d'où il écrit à son frère une lettre en vers. Le 7 novembre, M. de Souillac revint à l'Ile de France sur la frégate *la Précieuse.*

La succession de son père liquidée, Parny eut pour sa part 30,000 francs, et il partit, le 30 avril 1786, sur le paquebot anglais le *Fox* avec des dépêches importantes pour la cour de France. Le prix de son passage, 5 282 livres tournois, lui fut remboursé, mais on ne lui donna pas d'emploi. Le 24 septembre 1786, Évariste demeurait à Paris, rue de Cléry, n° 73, hôtel des Colonies. La fortune ne lui souriait plus; c'est là qu'il apprit la mort du mari d'Esther, qui restait veuve à vingt-six ans avec quatre garçons. Il sollicita plusieurs fois avec insistance, mais sans succès, un emploi aux îles. Le 16 août 1787, son frère Dessalines mourut, et le 8 janvier 1788 il écrit à sa sœur Javotte : « Plût à Dieu que je n'eusse jamais quitté mon rocher de Bourbon ! Je serais plus heureux, je vis dans la gêne et les privations. » Il avait placé ses 30,000 francs chez M. Campan, qui, en 1791, est mis en faillite et meurt subitement. Le 15 juin 1793, il écrit à sa sœur : « Tu

bourg, est l'ancêtre direct du comte Hibon de Frohen, duc de Villars-Brancas, qui a épousé la fille du duc de Brancas ; et 2° à Suzanne BACHELIER, fille de Pierre Bachelier et de Suzanne Esparon, petite-fille de Françoise Châtelain, dont une fille, Suzanne de Ricquebourg, épousa Pierre-Evariste DE LANUX, l'oncle de Parny et son parrain.

Le père d'Hyacinthe de Ricquebourg est François DE RICQUEBOURG, ori-

---

sais que ce malheureux Campan m'a emporté 30,000 francs lorsqu'il s'en est allé à tous les diables. Il y a cent à parier qu'avant peu je serai sur la paille. Je me ferai maître d'école à Bourbon... Je peux enseigner l'anglais et l'italien. » C'est en 1799 qu'apparait la *Guerre des Dieux*. En 1800, il demande encore à être employé aux colonies. En décembre 1801, de la rue Taitbout, n° 35, il écrit à sa sœur : « Je vis dans une petite chambre humide, où je fais peu de feu, parce que le bois est cher; je regrette le climat natal, la vie monotone, mais douce des colonies. »

En mars 1802, à sa sœur : « La misère ici, la misère là-bas; la faim à Paris, la faim à Saint-Paul, tout cela n'est-il pas égal ? »

C'est à la fin de 1802 qu'il épouse une créole de Bourbon, âgée de quarante-sept ans, amie d'Esther et admiratrice de ses œuvres, Grâce VALLY, veuve de M. Fortin, officier de la Compagnie des Indes.

M. Français, le général Macdonald et M. Tissot se partagèrent l'honneur d'avoir protégé, consolé et obligé PARNY dans sa détresse.

Il était donc marié lors de sa réception à l'Académie, qui eut lieu dans la salle du Louvre le 28 décembre 1803. A ce moment arriva en France son Éléonore, devenue en 1788 Mme RUELLAN, avec son mari, qui était chirurgien-médecin, ses cinq enfants, son frère Albert et sa mère. François-Marie-Jean-Charles Ruellan, né vers 1757 à Saint-Malo, arriva en 1782 à l'Ile de France sur le vaisseau impérial autrichien *l'Annamaria*, vint s'établir à Moka où il obtint du gouvernement une concession de terre. Esther avait obtenu une concession pareille au même lieu à l'endroit dit la Terre-Rouge. PARNY et sa femme allèrent les recevoir au Havre. En 1810, souffrant de la goutte, il devint malade au point de ne pouvoir plus sortir, et il mourut le 5 décembre 1814. Sa femme est morte à Paris le 11 mai 1820, et Mme veuve Ruellan, dont le mari est mort à Rennes en 1821 ou 1822, mourut en Bretagne en 1825, probablement à Saint-Malo.

M. Tissot, interrogeant PARNY, avait surpris son secret et appris qu'Éléonore s'appelait de son prénom Esther; mais, pour ne pas compromettre celle qu'il avait aimée, PARNY répondit aux pressantes questions qu'on lui faisait qu'elle s'appelait BAILLIF, parce que son père avait épousé une demoiselle Baillif, la femme de son frère Montchéry était une Baillif et les Baillif étaient si nombreux à Bourbon que ce nom, attribué à Éléonore, ne compromettait personne. De plus, il ajouta : elle a épousé un médecin, mais aucune demoiselle Baillif n'a porté le nom d'Esther, aucune n'a épousé un médecin. En 1827, l'auteur de la notice en tête de l'édition Lefèvre des œuvres de Parny assura que la première syllabe du vrai nom d'Éléonore n'était point *Ba* comme on l'avait annoncé. Ainsi, des propres déclarations de PARNY, il est ressorti deux points réels, incontestables : le vrai prénom d'Éléonore était *Esther*, elle avait épousé un médecin. En parcourant les *Élégies* on peut ajouter qu'il faut qu'Esther soit née et domiciliée à Saint-Paul et soit dans sa quatorzième année en 1774. Son père doit être mort avant cette époque; il faut qu'elle écrive et qu'elle ait une certaine fortune; il faut enfin qu'elle soit mariée depuis quelque temps en 1784. Or le 3 mai 1757, François Lelièvre, officier de milice, né en 1730, se marie à Saint-Paul avec Marie-Geneviève Gruchet, née en 1736. De ce mariage sont issus huit enfants, entre autres *Esther*, née le 8 juin 1761. On ne trouve pas l'acte de baptême d'Esther parce que le registre pour l'année 1761 est le seul qui fasse défaut de 1750 à 1770, mais la date du 8 juin 1761 est conservée dans la famille et un recensement officiel indique qu'elle était âgée de vingt-sept ans en 1788; de plus, nous possédons les actes qui constatent ses deux mariages. On a voulu faire prendre à M. de Sainte-Beuve, pour l'Éléonore de Parny, Françoise-Augustine-Euphrasie LELIÈVRE, née le 10 mai 1769, mariée le 10 mai 1790, à Saint-Paul, avec M. Jean TROUSSAILLE, maître en chirurgie, originaire de Pau en Béarn, morte en France, à Quimper,

ginaire d'Amiens, un des vingt premiers habitants de l'Ile Bourbon, celui qui venait après le commandant, qui a fondé la plus vigoureuse famille de l'île, qui a vécu près d'un siècle et dont la femme, Anne Bellon, laquelle fut la première enfant baptisée à Bourbon, en 1668, est morte à l'âge de 90 ans. On lit à l'article Bourbon, de la *France pittoresque*, de A. Hugo : « On montrait naguère au bord de l'étang de Saint-Paul les pierres qui servaient de siège au Conseil et le gros arbre sous lequel ils se réunissaient. C'est là qu'on écoutait comme des oracles le Bonhomme Ricquebourg et le compère Athanase, les seuls qui restassent des vingt premiers habitants de la colonie. » Il devint notaire royal du conseil provincial, ainsi que le prouve cette mention, du 18 septembre 1713, en tête de l'un des plus anciens registres de Saint-Paul : « Par-devant nous, François de Ricquebourg, notaire royal pour la royale Compagnie des Indes orientales de France, sont comparus, etc., et signé : F. de Ricquebourg. »

Il a été le dernier survivant des débris de Madagascar, puisqu'il est mort après le compère Athanase Touchard, désigné dans le recensement de 1709 « l'homme de vertu » ; ce rôle consistait, étant appelé au lit de mort des habitants, à recevoir, touchante confiance, leur confession pour la porter au premier prêtre qui viendrait dans l'île.

Suzanne-Marie-Thérèse de Ricquebourg-Boiscourt, était cousine germaine de Mme de Bernardy-Sigoyer Le Vavasseur, dont le fils, le Très

---

parce qu'apparemment, comme Esther, sa sœur, elle avait épousé un chirurgien-médecin. Mais nous avons constaté qu'à l'époque du séjour d'Évariste dans la colonie, il n'y avait pas de famille Troussaille; de plus, Françoise Lelièvre avait cinq ans en 1774. Enfin, dans l'acte de mariage du 21 juillet 1777 nous voyons que le père d'Esther n'existait plus à cette époque, il était mort le 24 décembre 1772, un an avant le retour d'Évariste à Bourbon, et la signature d'Esther Lelièvre est apposée au bas de l'acte d'une écriture très aisée. Quant à la fortune, dans un recensement de 1776, nous trouvons à l'article de Mme veuve François Lelièvre : 105 esclaves, 80,000 pieds de café, 20,000 pieds de maïs, 12,000 pieds de blé, 46 bœufs, 20 moutons, 150 cochons et 7 chevaux.

Toutes ces preuves réunies démontrent d'une façon évidente, ce que du reste savaient bien tous les vieux habitants de Saint-Paul que nous avons pu interroger, c'est que notre petite cousine, Esther Lelièvre, qui avait épousé le chirurgien Ruellan, était *l'Éléonore* de Parny, qui, par son esprit, sa grâce et sa beauté, a su inspirer les délicieuses *Élégies*, les seules parfaites que nous ayons du genre.

Armes de Parny : *Échiqueté d'argent et de gueules.*

Révérend Père Frédéric Le Vavasseur, devint supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Il voulut dire lui-même la messe, lors des obsèques de Mme Paul MAINGARD (1), le 15 mars 1875, et il mourut à Paris le 16 janvier 1882, la même nuit que son cousin, Paul-Marcelin MAINGARD, qu'il avait cependant exhorté dans sa dernière maladie.

Paul-Marcelin MAINGARD, qui était aussi cousin des PARNY, par les de la Roche du Ronzet, vint en France à l'âge de douze ans, accompagné par un ami de son père, le capitaine Godard, qui le conduisit au Prytanée militaire de la Flèche, dont le général Decaën avait obtenu l'entrée pour lui. A dix-huit ans, il était reçu à Saint-Cyr, et en sortait le 1er février 1815, comme officier d'artillerie; il fit la campagne de France pendant les Cent jours, fit partie de l'armée de la Loire, puis, fut compris dans l'ordonnance du roi qui rayait les promotions d'artillerie de Saint-Cyr, et soumettait les élèves sortis, à de nouveaux examens. Il obtint de retourner à Bourbon comme lieutenant d'artillerie, attaché à la direction de son père. Il s'embarqua le 11 janvier 1817, et le samedi 28 juin 1817 la flûte de Sa Majesté l'*Éléphant*, commandée par M. le chevalier de Cheffontaine, mouillait dans la rade de Saint-Denis; étaient officiers à bord, Tréhouart et Penaud, qui tous deux devinrent amiraux. Le 24 mai 1820, il épousa Suzanne DE RICQUEBOURG-BOISCOURT, dont le père avait des propriétés immenses, mais en mauvais état de culture. C'est alors que, dégoûté de son service, dont la paix prolongée tendait à faire une sorte de sinécure, il se remit à la disposition du Ministre de la guerre, et finalement quitta son grade et son emploi. Il se mit vaillamment à la tête des propriétés de son beau-père, devint un véritable habitant, et concentra sur ce nouveau travail toutes ses forces, son activité, son intelligence. Il vint en Angleterre acheter les premières machines à vapeur pour le fonctionnement de la fabrication des sucres, fit dans un de ses voyages naufrage sur les côtes d'Espagne, mais parvint à se sauver, et, de retour à Bourbon, se remit au travail avec acharne-

(1) Le tombeau de la famille MAINGARD est une chapelle située au Père Lachaise, cimetière de l'Est, 6me division, 18me ligne, rue Lebrun, presqu'à l'angle de la rue Serré. Sur le derrière de ce monument est écrit: concession à perpétuité, nº 287, année 1875.

ment. Cette constante activité fut couronnée de succès. La prospérité régna si bien sur toutes ses habitations, qu'au dire de tous, il métamorphosa des terres médiocres et rendant peu, en vraies merveilles de culture et de production. Après la mort de son beau-père, sa fortune était faite, et il revint en France pour s'y fixer, en 1836. Il avait été conseiller colonial, capitaine d'artillerie de la milice, et maire de Saint-Denis. Il emportait des lettres de recommandation qui devaient lui faciliter l'entrée dans les assemblées délibérantes, mais les puissants appuis qu'il savait trouver dans ses liens de famille, en France, et qui venaient s'offrir spontanément à lui ne furent pas utilisés. Une très grave maladie de sa femme, et les conséquences qui en résultèrent, modifièrent ses résolutions, au point qu'il se retira presque entièrement du monde, et renonça à toute idée d'ambition, dans la force de l'âge et dans la plénitude de son intelligence. Il fallait cependant utiliser cette nature d'une activité infatigable. En 1844, il acheta dans le Bordelais la terre et le château de Sainte-Barbe, situés dans les communes d'Ambès et de Montferrand (1), et s'occupa de viticulture. La bonne organisation de ses facultés et sa science d'administration étaient inséparables de lui-même, et quand il quitta cette vie que le ciel lui avait accordée longue et exempte d'infirmités, l'inventaire de ses biens prouva combien l'esprit d'ordre et d'économie, joint à un jugement sûr et droit, avait présidé à toutes ses opérations financières, malgré les révolutions qui traversèrent son existence.

Paul-Marcelin Maingard eut de son mariage avec Suzanne-Marie-Thérèse de Ricquebourg-Boiscourt (2) deux enfants :

1° Clémentine-Julie-Suzanne Maingard, née à Saint-Denis de Bourbon, le 7 mai 1821, mariée à Paris, le 17 septembre 1846, avec Honoré-Guillaume Baron, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'école des ponts et chaussées, officier de la Légion d'honneur, né le 20 octobre 1818, à Flayosc (Var) et mort à Nice le 25 février 1883;

2° Arthur-André-Josselin, qui suit.

XIV. Arthur-André-Josselin Maingard, né à Paris le 10 octobre 1837.

(1) En 1886, lors de la reconstruction de l'église de Montferrand (Gironde), les armes des Maingard ont été placées dans la verrière de la chapelle de la Vierge de l'église de Saint-Louis de Montferrand.

(2) De Ricquebourg : *de sable, à deux chevrons engrêlés d'or.*

(2me arrondt), avocat à la Cour de Paris, titré *Comte héréditaire*, par bref de S. S. le Pape Pie IX, en date du 16 décembre 1873, a épousé, à Paris, le 9 avril 1872, Marie-Françoise Cretté de Palluel (1), fille du

---

(1) Cretté de Palluel : *D'or, au chevron d'azur, accompagné en chef à dextre d'un coq de sable, membré et crêté de gueules, à senestre d'une herse de sable, et en pointe d'un vaisseau de sable voguant sur une mer de sinople.*



Voici en quelques mots la généalogie de la famille Cretté de Palluel, qui est une ancienne famille de Paris :

I. Maître Vincent Cretté, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Fresne-les-Rungis (1714), marié à Marie Lamy, fut père de :

II. Maître Pierre Cretté, receveur de la terre et seigneurie de Drancy, officier commensal de la maison du roi, garde à pied des chasses du roi en la capitainerie royale de Livry et de Bondy, né vers 1677, mort à Drancy, le 17 août 1762, marié à Drancy, le 27 juin 1714, à Marguerite Regnard, née vers 1696, morte à Drancy le 30 septembre 1760. Il eut pour fils ;

III. Messire François Cretté, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances en la grande chancellerie, près le parlement de Rouen, membre correspondant de la Société royale d'agriculture de Paris; né à Drancy le 10 mai 1717, mort au Bourget le 14 février 1803; marié à Dugny, le 29 mai 1740, à Marie Delamare, née à Dugny le 23 août 1724, morte à Drancy le 27 février 1773. Agronome distingué, il fut, malgré son grand âge, incarcéré pendant la Terreur avec ses deux fils; ils ne furent mis en liberté que sur les réclamations des habitants du Bourget, de Drancy et de Dugny. Il eut deux enfants : Alexandre-Nicolas, secrétaire du roi et inspecteur général des chasses du roi, et

/à quelle date? Il faut que ce soit avant le mois de juin 1770 pour qu'il ait ses 20 ans de services -

IV. Messire François Cretté de Palluel, écuyer, seigneur de Palluel, de Pontgaland et de Blaru; associé ordinaire de la Société royale d'agriculture de Paris; fondateur de la Société centrale d'agriculture; 1787, 19 août, député à l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France et membre de la commission intermédiaire; 1791, 5 janvier, administrateur et membre du Directoire du département de Paris; 1791, 9 septembre, député de Paris, à l'assemblée nationale législative; né à Drancy le 31 mai 1741, mort à Dugny le 29 septembre 1798; marié à Paris, le 5 juin 1764, à Anne-Marie-Louise Duchesne, née à la Trousse, diocèse de Meaux, le 10 novembre 1745, morte à Paris, le 6 mars 1806, dont les mémoires intéressants ont été imprimés. Ce fut lui qui fit transporter à Paris le fauteuil de Dagobert (aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale), qui était à l'abbaye de Saint-Denis et le sauva ainsi des fureurs révolutionnaires. Agronome distingué, il a laissé de nombreux écrits : *Arthur Young, le Jury français à la dernière exposition de Londres.* La *Revue des Deux Mondes*, le *Magasin pittoresque*, etc., ont rappelé les travaux et les expériences de cet agronome, qui avait été désigné pour le ministère de l'agriculture. La mort de M. Cretté de Palluel prévint cette nomination. Il eut trois enfants :

A. François-Dominique Cretté de Palluel, né à Paris en 1765, qui se maria à l'Ile de France, le 17 juin 1793, à Françoise-Félicité de Barry, dont : Coraly Cretté de Palluel, née à l'Ile de France, le 8 février 1795, mariée à Paris, le 21 août 1820, au marquis Victor de Clinchamp, mort à 93 ans, le 2 septembre 1880, dont : Eugène de Clinchamp, né à Toulon, le 25 juin 1822.

B. Sophie Cretté de Palluel, morte en 1797, qui épousa M. Gautier de Saint-Charles, gentilhomme du roi Louis XVI, dont Adèle Gautier de Saint-Charles, qui épousa M. Petit, magistrat, dont Céline Petit, qui épousa : 1° M. de Plinval, dont Marguerite; 2° le baron Fréteau de Pény, conseiller à la cour des comptes, dont trois enfants, savoir : Jeanne vicomtesse des Ligneris, Gabrielle mariée à M. de Boissieu et Pierre Fréteau de Pény.

C. Alexandre-César, qui suit.

baron Jules Cretté de Palluel, et de Hortense-Arsène-Xavier Arnoux. Ils ont pour enfants :

1° Josselin-Jean Maingard, né à Paris le 22 janvier 1873;
2° Alain-Honoré-Albert Maingard, né à Paris le 21 avril 1874.

V. Messire Alexandre-César, baron Cretté de Palluel, maire du troisième arrondissement municipal de Paris, membre du conseil général du département de la Seine, maire de Dugny, officier de la Légion d'honneur, né à Dugny le 2 septembre 1766, mort à Paris le 18 novembre 1814; marié à Paris, le 10 juin 1801, à Louise-Céleste Le Duc de Survilliers, née à Paris le 13 avril 1780, morte à Paris, le 23 février 1823, fille du baron Michel-Joseph Le Duc de Survilliers, trésorier général de la vénerie de France et de Suzanne le Roy. Les ancêtres de M[lle] Le Duc de Survilliers se transmettaient de père en fils des charges dans la garde-robe et la vénerie de France. Elle était nièce de l'abbé de l'Espée et du chevalier Vial du Clairbois, un des plus célèbres ingénieurs de la marine française, qui mourut à Brest, le 20 décembre 1816, chevalier de Saint-Louis, chef du génie maritime. Elle était cousine du général comte Lefebvre des Nouettes, aïeul de la marquise de Gallifet, de M[me] Sancy de Parabère et de M[me] de Reiset. Il eut pour fils ;

VI. Jules, baron Cretté de Palluel, maire de Dugny, né à Paris le 3 mars 1802, mort à Rennes le 26 janvier 1871 ; marié à Paris, le 14 mai 1833, à Hortense-Arsène-Xàvier Arnoux, née à Cambrai, le 10 février 1813, d'une très ancienne famille noble de Moulins, qui a donné à l'église un religieux célèbre, le père Jean Arnoux, jésuite, prédicateur, confesseur du roi Louis XIII (1617-1622). Il eut cinq enfants :

A. Monseigneur Ernest-Louis, baron Cretté de Palluel, camérier secret de Sa Sainteté, né à Paris le 20 septembre 1834, avocat, est entré à 30 ans dans les ordres. Admis, par ordre du pape Pie IX, comme gentilhomme de première noblesse (*a patre et avo*), à l'Académie ecclésiastique de Rome, il fut ordonné prêtre par ordre de Sa Sainteté dans un délai de trois ans, reçut le titre de comte et de prélat romain après avoir été admis également par ordre avec le titre de baron. Il est aumônier au Collège Rollin, où il avait fait ses humanités.

B. Alfred-Henri, qui suit.

C. Albert-Jean-Baptiste-Jules Cretté de Palluel, né à Paris le 24 juin 1844, a épousé à Rennes, paroisse Saint-Germain, le 3 mai 1880, Jeanne-Henriette-Marie de Liégeard, fille du général d'artillerie, baron de Liégeard, nièce du général de Lourmel, tué à Sébastopol, et de la comtesse de Lourmel, dame d'honneur de l'impératrice, et de Sylvie des Roches de Chassay, dont : Madelaine-Marie-Suzanne-Xavier Cretté de Palluel, née à Paris, le 23 mars 1881.

D. Marie-Françoise Cretté de Palluel, née à Paris, le 28 février 1848, a épousé à Paris, le 9 avril 1872, Arthur-André-Josselin, comte Maingard.

E. Henriette-Madeleine Cretté de Palluel, née à Paris, le 15 juillet 1851, mariée à Paris, le 24 octobre 1872, à Eric-Ithier, comte de Magnac, mort le 10 décembre 1884, en son château du Claud, fils de feu Julien, comte de Magnac et de Clotilde Onslow, descendant d'Ithier de Magnac, un des héros de la première croisade, dont les armes sont à Versailles.

VII. Alfred-Henri Cretté de Palluel, né à Paris, ancien troisième arrondissement, le 2 octobre 1835, a épousé à Paris, huitième arrondissement, le 12 avril 1875, Louise-Sophie Blétry, fille d'Alfred-Guillaume Blétry et d'Élisabeth-Émilie-Aline Carez, dont : Jeanne Cretté de Palluel, née à Paris le 17 janvier 1876, et Henry Cretté de Palluel, né à Paris le 28 octobre 1878.





Copie du bref de S. S. Pie IX conférant le titre héréditaire de comte à Arthur-André-Josselin Maingard, 16 décembre 1873.

DILECTO FILIO ANDREÆ-ARCTURO MAINGARD, BURDIGALENSIS DIŒCESIS

PIUS PP. IX

Dilecte fili, salutem, et Apostolicam Benedictionem. Quos, non tam fortunæ bona, verumque a majoribus gestarum gloria, quam domestica virtus, ac veluti per manus tradita, germanæ religionis, et immotæ in Beatissimi Petri Cathedram fidei, atque observantiæ laus conspectos facit, eos præstat a Nobis in illustri honoris fastigio collocari, ut tum illi qui splendoris accessionem acceptam referunt, hujus Apostolicæ sedis benignitati avitas propriasque laudes impensius tueri, et ad posteros studeant propagare, tum ceteri in eos intuentes exemplum inde sibi sumant ad vitam et ad similes virtutes et similia facta æmulenda, excitentur. Hac mente potissimum tuas dilecte fili, preces labenter excepimus, cum, Nobis ex gravi Burdigalensis tui Antistitis testimonio, pulcherrimum illud quod antea descripsimus, prœconium apprimere in te cadere, compertum sit. Quæ cum ita sint, te ac singulos atque universos quibus Nostræ hæ literæ favent, ab quibusvis excommunicationis et interdicti aliisque ecclesiasticis censuris sententiis et pœnis quovis modo, vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutos fore censentes, *te dilecte fili, et tuos posteros in primogeniali linea tantum et masculina, dummodo ex legittimo fuerint matrimonio procreati*, ab catholica religione numquam desciverint, immò in debita erga Romanum Pontificem et sanctam hanc sedem observantia constanti animo et fide permanserint *Comitis titulo hisce literis Apostolica Nostra Auctoritate decoramus*. Itaque, tibi, tuisque, in primogeniali linea ac masculina, posteris quos memoravimus, ut in publicis, privatisve tabulis, diplomatibus, et Apostolicis etiam literis quibus cumque, hoc honoris titulo dici et nuncupari; itemque singulis quibusque juribus facultatibus privilegiis prœrogativis indultis ac prœeminentiis uti, frui, quibus alii, hoc ipso titulo insignes, utuntur, fruuntur, vel uti frui possunt ac poterunt queas, queantque eadem Apostolica Auctoritate, tenore prœsentium concedimus. Tandem decernimus prœsentes nostras Literas firmas, validas et efficaces fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere tibique et tuis posteris de quibus habita mentio est, in primogeniali linea tantum et masculina hoc futurisque temporibus plenissime suffragari. Sicque in prœmissis per quos eumque judices ordinarios, et delegatos etiam causarum Palatii Apostolici Auditores, sedis Apostolicæ Nuntios et Sanctæ Ecclesiæ Romanæ Cardinales, etiam de Latere Legatos, sublata eis, et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate judicari et definiri debere, ac irritum et inane si secus super his a quœquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contingerit attentari. Per contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub Annulo Piscatoris die XVI Decembris MDCCCLXXIII. Pontificatus Nostri Anno Vicesimo octavo.

Signé : F. Card. Asquinius.



Fac-Simile de Signatures tirées d'Actes Authentiques

Jehan MAINGARD, de la Ville-ès-Offrans.
Epoux de Damoyselle Mathurine Guillaume.

(Tiré d'un Acte du 26 Novembre 1555)

H. H. Jehan MAINGARD, de Belestre.

(Tiré d'un Acte du 10 Septembre 1562)



Jérôme MAINGARD

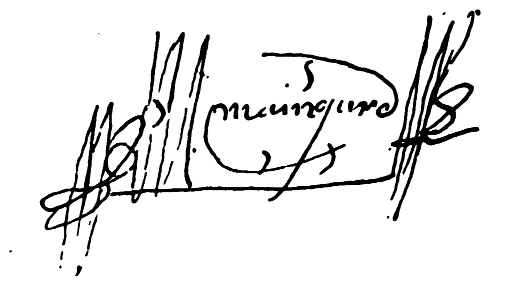
(Tiré d'un Acte de Novembre 1564)

Jehan MAINGARD.

(Tiré d'un Acte du 1er Juin 1564)

Michel MAINGARD, de Belestre.

(Tiré d'un Acte du 19 Novembre 1590)



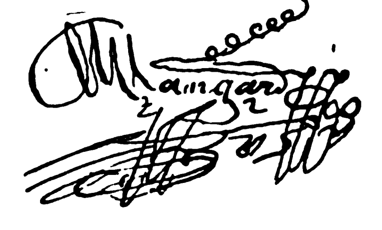
(Tiré d'un Acte du 19 Novembre 1590)

H. H. Jan MAINGART, de la Ville du Guen,
Epoux de Servanne le Gouverneur,
Nièce de Mgr le Gouverneur, Évêque de St-Malò.

(Tiré d'un Acte du 19 Novembre 1590)

Olivier MAINGART

(Tiré d'un Acte de Janvier 1590)



Alain MAINGARD, de la Planchette,
lors de sa nomination comme
Capitaine Général du Chât. de St-Malò.

(Tiré d'un Acte du 21 Novembre 1590)

Jan MAINGARD, de la Ville-ès-Offrans.

(Tiré d'un Acte du 9 Juillet 1671)

N. H. Jan MAINGARD, du Buat.
Sénéchal de Chateauneuf.

(Tiré d'un Acte du 5 Janvier 1676)

Julien MAINGARD, de Lozier.

(Tiré d'un Acte du 7 Mars 1685)

DE MALHERBE

LORRAINE

SEIGNEURS DE MARAIMBOIS, DE DAMVITOUX, DE CIREY, DE CHONVILLE, DE SAULX, ET AUTRES LIEUX.



Armes : *d'azur, au pommier d'or, sur une terrasse du même; au chef d'or, chargé de deux étoiles de gueules.* — **Supports** : *deux lions.* — **L'écu** *timbré d'un casque orné de ses lambrequins.* — **Cimier** : *un bras armé, tenant une épée d'argent.*



La famille de Malherbe, de Lorraine, dont l'origine remonte au XVI[e] siècle, occupe un rang très distingué dans la noblesse de cette province, tant à cause de ses brillants services militaires, que par les belles alliances qu'elle a contractées, et les fonctions de magistrature dont ses membres ont été revêtus.

Parmi ses alliances, il faut citer particulièrement celles de Brandebourg de Léovillé, Platine, Fringan, Lallemand d'Ancy, Georges de Schelaincourt, de Flavigny, de Sailly, Le Musnier de Moulineuf, barons de Guillemin, de Laval-Beaulieu, Lecomte de Grosyeux, Roger de Chesny, Prieur de la Comble, Collignon d'Ancy, de Vaucouleurs de Lanjamet, Chonet de Bollemont, de Baudinet de Courcelles, de Rogelet, Daubrée, de Houdetot, etc.

Au nombre des personnages marquants que cette maison a fournis, on compte : deux premiers échevins de la ville de Metz, en 1704 et 1708 ; deux conseillers au ~~parlement~~ présidial de Metz, en 1735 et 1768; un lieutenant juge du roi au Conseil supérieur de l'île de France (île Maurice) en 1775; un conseiller à la Cour impériale de Metz, président de l'Académie de cette ville en 1865; un général de brigade, grand officier de la Légion d'honneur; des officiers dans les armées de terre et de mer, etc.

Avant d'aller se fixer à Metz, où l'attirait le parlement de cette ville, la famille de Malherbe habitait la ville de Saint-Mihiel, dans le Barrois, et y remplit plusieurs charges de magistrature importantes.

Selon les généalogistes les plus autorisés ? elle tire son origine des Nagot, dits Malherbe, de Saint-Aubin, qui étaient connus depuis l'an 1570 en Barrois. (ce qui est en opposition avec les états-civils authentiques de Metz)

Sa filiation, d'après le *Nobiliaire de Saint-Mihiel* de Dumont, remonte à :

FILIATION

Ces 4 premiers degrés sont faux, ou appartiennent à une autre famille

I. Noble Jean Nagot, dit Malherbe, vivant à Saint-Aubin en 1570, seigneur en partie de Saulx, qui eut plusieurs enfants, savoir :

1° Charles, qui suit ;
2° Jacques Malherbe, homme d'armes de la compagnie du capitaine Jacques

de Ligniville, dont la monstre et revue fut faite à Toul, le 18 septembre 1597 (*Titre original*) ;

3° François DE MALHERBE, né vers 1590, marié à Élisabeth, dame de CHONVILLE, près Commercy, qui lui apporta ce fief en mariage.

Les revenus de ce fief ne pouvant suffire à leurs enfants pour vivre noblement, ils cherchèrent fortune au dehors ; déjà François DE MALHERBE était mort au service de France (1) ; son fils :

A. Nicolas-François DE MALHERBE, après avoir glorieusement parcouru la même carrière et servi, dès 1669, dans les chevaux-légers du roi, compagnie de Bourgogne, devint brigadier à la compagnie de cavalerie du capitaine de Chadirac, dont la monstre et revue fut passée à Verdun, le premier septembre 1672 (*titre original*) ; il était mort à Mesnin, le 16 février 1693, couvert de blessures, reçues à Steinkerque et au siège de Namur, où il commandait la cavalerie en qualité de major de brigade.

Il restait un rejeton de ces vaillants soldats, Antoine DE MALHERBE ; parvenu au grade de capitaine en 1725, il reparut à Chonville, réclamant l'héritage paternel. Il se qualifiait alors de seigneur en partie de Saulx et de Chonville ; il parvint à rentrer dans ses biens avec beaucoup de difficulté, comme héritier de François DE MALHERBE, son père. Quelque temps après, il obtint le brevet d'aide-major de la gendarmerie, avec le droit de reposer, après sa mort, dans l'église de Chonville. (*Histoire des Fiefs de Commercy*, par Dumont.)

II. Noble Charles MALHERBE, né vers 1580, huissier de la Cour, à Saint-Mihiel, fut marié à Catherine BIDAULT, dont il eut trois enfants :

1° Marie MALHERBE, née le 28 mars 1622 ;
2° Nicolas, qui suit ;
3° François MALHERBE, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE, fixée à Metz ;

III. Noble Nicolas MALHERBE, né le 11 août 1623, fut avocat et lieutenant du prévôt de Saint-Mihiel. Il épousa Anne GARAUDEL, dont il eut cinq enfants :

1° Jean-François MALHERBE, né le 6 mars 1657 ;
2° Béatrix-Thérèse MALHERBE, née en 1662, mariée à Joseph GUYOT, seigneur de Saulx, en Barrois, chevau-léger de S. A. R. le duc de Lorraine ;
3° Jacques, qui suit ;
4° Antoinette MALHERBE, née le 17 mars 1666, mariée à Antoine DE FORVILLE, chevalier de Saint-Louis, dont un fils :

Jacques-Hyacinthe FORVILLE ou FOURVILLE, qui obtint de suivre la noblesse et de prendre les armes de sa mère, par lettres patentes données à Lunéville, le 27 décembre 1737 (*Nobiliaire de Lorraine* de Dom Pelletier, f° 263.) ;

(1) C'est sans doute lui qui figure comme officier dans un ordre de service du cardinal de la Valette à la compagnie de François de Matignon, commandant une brigade de quatre compagnies de chevaux-légers, en date du 18 octobre 1635, dont la revue fut faite à Bar (*Titre original*)



5° Nicolas MALHERBE, né le 15 novembre 1667, avocat, marié le 20 août 1696, à Marie BARBOTTE, dont il eut onze enfants, entre autres :

A. Nicolas-François MALHERBE, né le 4 octobre 1701 ;
B. François MALHERBE, né le 11 février 1704 ;
C. Gaspard MALHERBE, né le 6 janvier 1706 ;
D. Joseph MALHERBE, né le 15 septembre 1707, mort le 13 août 1710 ;
E. Joseph MALHERBE, né le 1er novembre 1710 ;
F. Louis-Charles MALHERBE, né en 1712, était, en 1743, lieutenant de milice au régiment de Polignac.

IV. Noble Jacques MALHERBE, né le 25 mars 1664, avocat, eut pour parrain Jacques d'Ourches, gouverneur et prévôt de Saint-Mihiel, et pour marraine Marguerite Gervaise, fille d'un procureur général. Il épousa Marguerite-Claire PICARD, dont il eut :

1° Béatrix-Thérèse MALHERBE, née le 28 mars 1702 ;
2° Nicolas MALHERBE, né le 19 février 1705 ;
3° Jacques-François MALHERBE, né le 21 février 1713.
On ignore leurs destinées.

PREMIÈRE BRANCHE

A METZ

Il était fils de François du Loup, alias du Laux dit Malherbe, marchand de bois, qui eut, outre François qui suit, une fille, Claire, mariée à Roland Ferrand le 24 nov 1633 + e à 30 ans 15 mai 1642 (St Victor de Metz) (États civils de Metz)

V. ~~Noble~~ François MALHERBE, né en 1632, conseiller du roi, gruyer et garde-marteau des eaux et forêts, fut pourvu, dans un âge avancé, de la charge perpétuelle et héréditaire de premier échevin de la ville de Metz, créée en 1704. (Voir la *Biographie du Parlement de Metz*, par Michel, in-8°, 1853.) Il avait épousé Nicolle PLATINE (1), [petite-fille de Jean Platine, conseiller du roi aux bailliage et siége présidial de Metz.?] fille de Nicolas, marchand apothicaire à Metz et d'une Malherbe — donc sa cousine — et veuve de Jean Jacob

+ à Metz (St Victor) 16 nov 1704 ép 1° Catherine Roussel + e à 39 ans le 19 avril 1678 (St Victor)

De ce mariage naquit un fils :

VI. Noble Jean-François MALHERBE, né à Metz le 7 septembre 1683, premier échevin de l'hôtel de ville, de Metz, le 11 avril 1708, puis ~~chancelier~~ conseiller du roi, référendaire en la chancellerie du Parlement, le 11 décembre 1720. Il acquit, en 1727, les terres et seigneuries de Maraimbois et Damvitoux, au canton de Gorze. Il avait une sœur, Anne, mariée avec Antoine Georges, Sr de Coury, ex-Cap. d'infie, conser d'honneur au présidial de Metz + 11-2-1763 à 80 ans

Il figure en 1725, sous le nom de François MALHERBE DE MARAIMBOIS, (il eut un procès pour cause d'usurpation de ce nom, au lieu de du Loup)

(1) Armes DE PLATINE : *de gueules, à une bande d'or, chargée de trois tourteaux d'azur, et accompagnée en chef de trois étoiles d'argent posées 2 et 1, et en pointe d'un souci tigé et feuillé d'argent.*

mariée à St Livier de Metz le 29 juillet 1680

dans un acte de priviléges accordés à la noblesse de Metz. Il mourut à Metz le 20 août 1743, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Ségolène.

Il avait épousé, le 12 mai 1712, Marguerite (Charlotte) DE BRANDEBOURG (1), fille de Pierre de Brandebourg, seigneur de Léovillé et Rupigny, décédé à Metz, en 1750, et inhumé dans l'église de Sainte-Ségolène.

morte à 28 ans (St Ségolène) le 20 août 1743

De cette alliance naquirent trois enfants :

1° Pierre-Charles, qui suit ;

2° Marie-Catherine DE MALHERBE, qui épousa, le 25 mai 1744, Pierre-Antoine FRINGANT, conseiller du roi, subdélégué de l'intendant, et lieutenant général civil et criminel au bailliage de Thionville, mort en 1779 ; (née 7-2-1715 (St Ségolène))

3° Jeanne-Louise DE MALHERBE, mariée avec François RAGUET, de Bavière, lieutenant-colonel au régiment Deptingen suisse, chevalier de Saint-Louis. (née 6 juillet 1716 (St Victor))

4° François Gabriel né 11-3-1718 (St Ségolène) + le 20 suivant

VI. Pierre-Charles MALHERBE DE MARAIMBOIS, ~~écuyer~~, seigneur de Maraimbois et Damvitoux, né le 3 mai 1713, fut conseiller du roi aux bailliage et siège présidial ~~du parlement~~ de Metz, le 16 septembre 1735 ; conseiller échevin en 1763, puis procureur du roi près la maréchaussée générale des Trois-Évêchés. Il mourut le 8 novembre 1781 (St Ségolène). Il s'était marié, le 9 août 1743, avec Marguerite LALLEMAND (D'ANCY). Tous deux furent inhumés en l'église de Sainte-Ségolène de Metz.

Il eut de son union ~~cinq~~ onze enfants, ~~savoir~~ :

1° Thérèse 30 nov 1744 + 2 déc 1744
5° Clémence née et + 17 août 1750
6° Reine Jeanne Françoise née 28 avril 1752 + ...

3° ~~1°~~ Pierre-Joseph, qui suit ;

8° ~~2°~~ Benjamin DE MALHERBE, écuyer, seigneur de Cirey, né le 26 mai 1755, capitaine au régiment royal Roussillon, chevalier de Saint-Louis, eut de son mariage avec Marie Catherine LECOMTE DE GROSYEUX (2), morte 8 mai 1831, les quatre enfants ci-après, savoir :

A. Charles-Cyr DE MALHERBE, né à Metz, en 1803, ancien officier de la ~~marine~~ marchande, mort sans postérité, dans ladite ville, le 24 février 1858 ; à 57 ans

B. Caroline DE MALHERBE, née à Metz, le 21-1 ~~en~~ 1793, morte sans alliance ~~en 1865~~ ; le 23 nov 1864 ;

C. Henriette DE MALHERBE, née à Cirey, en 1794, morte en 1843, avait épousé en 1822, Jacques-Philippe-Charles ROGER DE CHESNY (3), alias Roger du Coulon et Sgr de Chesny lieut au régt d'Aunis fils et petit-fils de capitaines, chev. de St Louis (états-civils), officier de la garde royale, chevalier de Saint-Louis, mort à Metz en 1865, sans postérité ;

D. Philippine DE MALHERBE, née à Metz, en 1797, mariée le 25 août 1830, + décédée 23 mai 1883

7° Etienne, né 2 juillet 1753 + ...

---

(1) Armes des BRANDEBOURG DE LÉOVILLÉ : *écartelé, aux 1 et 4, de gueules, à un écusson d'argent ; aux 2 et 3, d'or, au chef de gueules, chargé de trois merlettes d'argent.*

(2) Armes des LECOMTE DE GROSYEUX : *d'azur, au chevron engrêlé d'or, chargé d'un tourteau d'azur sur la pointe, et accompagné en chef de deux besans d'or.*

(3) Armes des ROGER DE CHESNY : *d'azur, à deux chevrons d'argent opposés par le sommet et formant mâcle en se joignant, celui de la pointe brochant sur l'autre, accompagné d'un croissant en chef et de trois étoiles dont deux aux flancs de l'écu, et une en pointe, le tout d'argent.*

à Jean-Claude Lambert, né à Metz, le 7 mai 1788, doyen des conseillers de la cour impériale de Metz, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1864, ayant eu une fille : Claire ;

Pierre-Antoine de Malherbe, né en 1766, chanoine prébendé du chapitre de Gorze, mort le 6 avril 1834, enterré devant l'église de Gorze ;

Marguerite-Scolastique de Malherbe de Maraimbois, née en 1746, morte le 13 janvier 1790, fut inhumée en l'église de Sainte-Ségolène de Metz. Elle avait épousé, le 11 mai 1776, Charles-Louis-Omer Le Musnier (1), chevalier, seigneur de Moulineuf, officier dans la première compagnie des mousquetaires du roi, chevalier de Saint-Louis, né le 5 septembre 1745, mort le 24 avril 1822, inhumé en l'église de Longeville-lès-Metz.

De leur union naquirent :

A. Louise-Augustine-Rosalie Le Musnier de Moulineuf, née le 9 février 1780, morte en décembre 1868, à Metz ; elle avait épousé son cousin Pierre-Marie-François de Malherbe, ainsi qu'on le verra au VI[e] degré ;

B. Alexandrine-Madeleine-Charlotte Le Musnier de Moulineuf, née à Metz, mariée à Pierre-Charles de Baudinet de Courcelles (2), capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis.

Jeanne-Louise-Rosalie de Malherbe, mariée à Jean-Baptiste-Gaston, baron de Guillemin, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont un fils :

Xavier-Charles-Gaston, baron de Guillemin, né le 14 juillet 1785, mort sans postérité.

VIII. Pierre-Joseph de Malherbe de Maraimbois, écuyer, seigneur de Maraimbois et Damvitoux, né à Metz, le 16 juillet 1747, conseiller aux bailliage et siège présidial du parlement de Metz, le 26 juillet 1768, et lieutenant juge du roi au conseil supérieur de l'Ile de France, (Ile Maurice) en 1775, mourut en 1785.

Il avait épousé Charlotte-Françoise de Laval-Beaulieu (3), d'une famille noble de l'Ile Maurice.

De cette union sont issus :

1 Jacques-Louis-Joseph, auteur de la deuxième Branche, qui va suivre ;

2° Pierre-Marie-François, auteur de la troisième Branche des Malherbe de Maraimbois, qui viendra ci-après :

---

(1) Armes des Musnier de Moulineuf : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois meuniers ou mulets aussi d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.* Couronne : *de marquis.* — Supports : *deux lions.*

(2) Armes des de Baudinet de Courcelles : *d'azur, à trois croisettes d'or pommetées au pied fiché ; coupé : d'argent, au lion passant de sable lampassé de gueules.*

(3) Armes des de Laval-Beaulieu : *écartelé, aux 1 et 4, de gueules, au lion d'argent ; aux 2 et 3, parti : au 1, d'or à trois fasces de gueules ; au 2, d'azur, à trois pommes de pin d'or en pal.*

DEUXIÈME BRANCHE

IX. Noble Jacques-Louis-Joseph DE MALHERBE, né à l'Ile de France (Ile Maurice), le 9 août 1779, banquier à Metz, mort à Metz, en 1844, avait épousé à l'Ile Bourbon, Joséphine CHAUVET, morte à Metz, en 1864.

Ils eurent sept enfants, savoir :

1° Ernest DE MALHERBE, né à l'Ile Bourbon, en 1805, mort à Blois, en 1880, épousa Célina HERBAUT, qui décéda à Metz en 1843, dont une fille :

A. Marie DE MALHERBE, née à Paris en 1829, morte à Metz en 1856; elle avait épousé Ernest COLLIGNON D'ANCY, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, dont deux enfants:

AA. Théodore-Ernest COLLIGNON D'ANCY, né à Constantine, le 31 octobre 1853, officier d'infanterie de marine, marié le 6 juin 1881, à Clotilde DE VAUCOULEURS DE LANJAMET ;

BB. Yves COLLIGNON D'ANCY, né à Metz le 27 octobre 1855, officier d'infanterie, marié, le 28 juin 1882, à Prudence DE VAUCOULEURS DE LANJAMET.

2° Joseph-Gaspard, qui suit;

3° Charles DE MALHERBE, ancien officier de dragons, né à l'Ile Bourbon en 1816, marié à N. dont il a deux enfants ;

4° Eugène DE MALHERBE, né à l'Ile Bourbon, en 1820, mort à Metz en 1865, marié en 1848, à Antoinette LANGLOIS, dont il a eu deux filles :

A. Henriette DE MALHERBE, née en 1850;

B. Cécile DE MALHERBE, née en 1862.

5° Jules DE MALHERBE, né à l'Ile Bourbon en 1825, marié à Clémence NICOLAS DE MOULINS, dont il a un fils :

A. Gaston DE MALHERBE, ancien sergent-major d'infanterie.

6° Félicie DE MALHERBE, née à l'Ile Bourbon en 1810, mariée à son cousin Alfred DE MALHERBE, conseiller à la cour impériale de Metz, chevalier de la Légion d'honneur, président de l'Académie de Metz, décédé en 1865;

7° Blanche DE MALHERBE, née à l'Ile Bourbon en 1823, veuve de M. DE ROGELET, chevalier de la Légion d'honneur, directeur des télégraphes, sans enfants.

X. Noble Joseph-Gaspard DE MALHERBE, né à l'Ile Bourbon en 1812, marié à Sophie-Thérèse CHONET DE BOLLEMONT, née à Metz en 1815, dont vinrent :

1° Charles-Joseph-Albert DE MALHERBE, capitaine d'artillerie, né à Metz, le 18 mai 1847 ;

2° Arthur-Alexandre DE MALHERBE, capitaine d'infanterie, né à Metz, le 18 novembre 1851, marié en 1879, à Marie BERGA, dont il a deux enfants :

A. René DE MALHERBE ;

B. Thérèse DE MALHERBE ;

3° Germaine DE MALHERBE, née à Metz, en 1858, religieuse au couvent du Sacré-Cœur du Roule.

TROISIÈME BRANCHE

DES

DE MALHERBE DE MARAIMBOIS

XI. Noble Pierre-Marie-François DE MALHERBE, né à l'Ile de France, le 16 janvier 1781, mort à Metz, le 21 février 1831, avait épousé Louise-Augustine-Rosalie LE MUSNIER DE MOULINEUF, née le 9 février 1780, morte à Metz, en décembre 1868.

De leur union vinrent :

1° Gustave-Adolphe, qui suit;

2° Alfred DE MALHERBE, né à l'Ile de France, en 1804, conseiller à la cour impériale de Metz, chevalier de la Légion d'honneur, président de l'Académie de Metz, où il mourut en 1865.

Il s'était marié avec sa cousine Félicie DE MALHERBE, née à l'Ile Bourbon et il eut de cette union :

A. Cécile DE MALHERBE, née en février 1832 à Metz, et morte dans cette ville en mai 1870, mariée à Alphonse DE MAILLIER, inspecteur des eaux et forêts, né à Metz, mort en 1866, sans enfants.

3° Charles DE MALHERBE, né à l'Ile de France le 10 juin 1806, général de brigade, ancien adjudant général de S. M. l'empereur Napoléon III; grand officier de la Légion d'honneur, grand'croix de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, grand officier de l'ordre du Medjidié, commandeur de l'ordre de Pie IX, médaillé de Crimée, et décoré de l'ordre de la valeur militaire de Sardaigne.

Il s'est marié, le 13 février 1843, avec Étiennette-Julie TROTYANNE, née à Longwy, en 1809, et morte à Paris en avril 1874, l'ayant rendu père de :

A. Joseph-Paul DE MALHERBE, né à Metz, en 1844, mort en 1853, à Buré-la-Forge (*Meurthe-et-Moselle*).

XII. Gustave-Adolphe DE MALHERBE, né en mer, le 27 brumaire an X (1802), à bord du vaisseau le *Gustave-Adolphe* de la marine suédoise, ancien officier d'état-major, fut marié en juin 1829, avec Félicie-Henriette DAUBRÉE (1), sœur de Gabriel-Auguste Daubrée, inspecteur général des mines, membre de l'Institut, grand officier de la Légion d'honneur, née à Metz en 1809, morte en cette ville le 11 juin 1856.

(1) La famille DAUBRÉE, d'origine écossaise, vint se fixer en France après la chute de Jacques II. Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois rencontres de cerf du même, 2 en chef et 1 en pointe.* Supports : *deux cerfs.*

De ce mariage est né le fils qui suit :

XIII. Gustave-Henri DE MALHERBE DE MARAIMBOIS, né à Metz, le 16 avril 1830; ancien officier du commissariat de la marine; ex-capitaine des mobiles de la Seine-Inférieure; chef de bataillon au 17e régiment d'infanterie territorial; chevalier de la Légion d'honneur, du Medjidié et de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Par décret impérial du 1er janvier 1865, il a été autorisé à adjoindre à son nom celui de DE MARAIMBOIS, qui avait été porté par ses ancêtres.

Il a épousé, le 12 octobre 1859, Isaline-Marie-Constance-Edmée DE HOUDETOT, née le 25 décembre 1840, fille de César-François-Adolphe, comte de Houdetot (1), ancien officier des gardes à pied du roi Charles X, ancien receveur des finances du Havre, officier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Ferdinand, mort en août 1869, et de Marie-Sidonie de la Roque de Mons, décédée en novembre 1860.

De cette union sont nés :

XII

1° Georges-Henri-Adolphe DE MALHERBE DE MARAIMBOIS, né au Havre le 6 novembre 1860, fourrier au 113e régiment de ligne;
2° Joseph-Henri-Adolphe DE MALHERBE DE MARAIMBOIS, né au Havre le 1er septembre 1862, sergent au 2e régiment de marine;
3° Charles-Henri-Paul-France DE MALHERBE DE MARAIMBOIS, né au Havre le 2 juin 1866.

ERRATA ET OMISSIONS

Page 4, ligne 23. Après « créé en 1704 », ajouter : « François MALHERBE, figure avec des armoiries d'office dans l'*Armorial général de France* (trois évêchés) dressé en mars 1698, par d'Hozier, conformément à l'Édit de 1696. »

Page 4, ligne 25. Après « siège présidial de Metz », ajouter : « François MALHERBE, mort en 1707 et Nicole PLATINE, furent inhumés dans l'église Saint-Victor, de Metz, ainsi que leur parent N. MALHERBE, avocat à la cour souveraine de Lorraine, décédé le 18 février 1728. »

---

(1) Armes des DE HOUDETOT : *d'argent, à la bande d'azur, diaprée de trois médaillons d'or, celui du milieu figurant un lion, et les deux autres une aigle éployée à deux têtes.* — Supports : *deux lions.* — Couronne : *de marquis.* — Devise : TOUT POUR MON DIEU. — Cri de guerre : HOUDETOT.

Page 4, ligne 26. Lire : De ce mariage naquirent six enfants :
1° Marguerite, née le 20 septembre 1861 ;
2° Jean-François, qui suit;
3° Augustin-François DE MALHERBE, né le 24 avril 1685, qui devint conseiller du Roi, gruyer et garde-marteau des eaux et forêts de la généralité de Metz ;
4° Étienne-Joseph DE MALHERBE, né le 1er avril 1686;
5° Anne-Marie, DE MALHERBE, née en 1687, qui épousa en 1701, Antoine-Georges DE MALHERBE, écuyer, seigneur de Schelaincourt, premier capitaine au régiment DE MATHA, chevalier de Saint-Louis, conseiller d'honneur au parlement de Metz;
6° Paul-Urbain-Nicolas DE MALHERBE, né le 17 juillet 1689, chanoine, curé de Lorry.

Page 5, dernière ligne. Au lieu de « née à Metz en 1808, » lire : « née à Metz en 1796, et morte le 23 mai 1883, fut mariée..... »

Page 6, ligne 3. Après Claire, ajouter : « mariée en 1856 à Gaston PRIEUR DE LA COMBLE, receveur des finances, dont trois enfants :

A. Charles;
B. Jeanne;
C. Gaston.

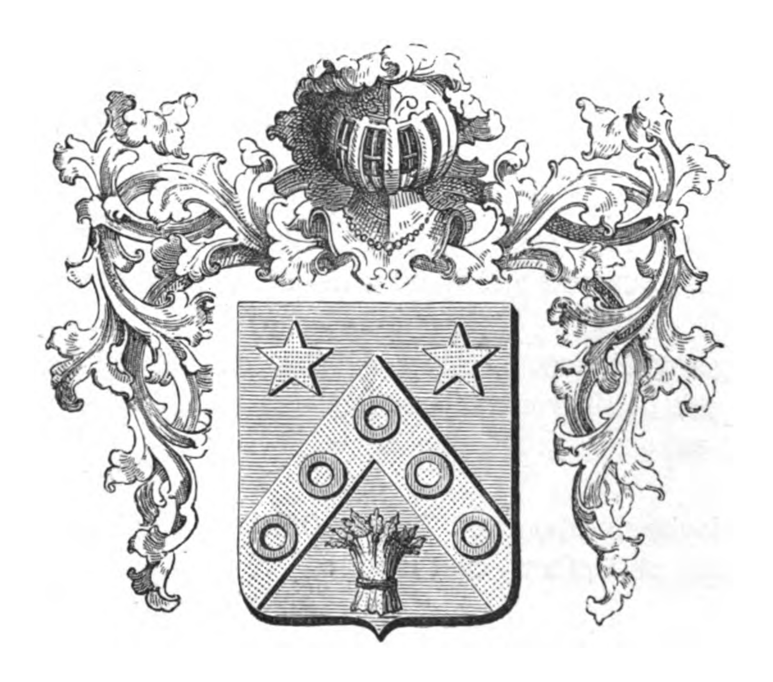
Page 7, ligne 19. Après « deux enfants », ajouter : « mort le 4 février 1883. »
Page 7, ligne 22. Ajouter : « morte le 27 mai 1883, à Arches. »
Page 7, ligne 27. Au lieu de « en 180... », lire : « en 1809. »
Page 7, ligne 35. Ajouter : « marié le 28 octobre 1883, à Thérèse HUOT. »
Page 7, ligne 32. Au lieu de « 1812 », lire : « en 1810. »
Page 7, Après la dernière ligne, ajouter : « Gaspard DE MALHERBE, est mort à Versailles, le 12 février 1883, et a été enterré à Metz dans le caveau de la famille. »
Page 8. A la fin de la dernière ligne, ajouter : « il mourut le 8 décembre 1864. »

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN. — 15734-3.

DE MANGEON

LORRAINE

Seigneurs de la Barre, de Suzemont et de Maizeray.



Armes : *D'Azur, au chevron d'or, chargé de cinq annelets de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une gerbe de blé du même; l'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.* — Cimier : *Un annelet de gueules.* — Supports : *Deux lions accroupis.*



La famille DE MANGEON occupe un rang très-honorable parmi la noblesse de la province de Lorraine; elle s'est distinguée particulièrement par ses services militaires. Dans l'origine, quoiqu'étant d'ancienne noblesse, son nom s'écrivait sans la particule, et ce n'est qu'au XVIe siècle qu'il s'est écrit avec la particule, ainsi que l'attestent une foule de documents et actes originaux.

Dans l'état général produit en 1787 par l'Assemblée municipale de Maizeray, figurent comme seigneurs de cette commune, Messieurs DE MANGEON ET HERBILLON.

Sa filiation, suivant l'ouvrage manuscrit du célèbre Dom Pelletier, dont l'original est conservé aux archives de la Bibliothèque de la ville de Nancy, remonte à :

I. Noble Joseph MANGEON, Homme d'armes d'une compagnie de Morte-Paye établie par le Roi, au château d'Antibes, qui vivait en 1580. Il eut pour descendants Jean qui suit, et Dominique DE MANGEON, auteur de la branche cadette rapportée ci-après ;

II. Noble Jean DE MANGEON, Ecuyer, vivant en 1620, épousa noble damoiselle Isabelle BURLURAULT, et eut d'elle le fils qui suit.

III. Georges DE MANGEON, Ecuyer, qui était, en 1666, Maréchal-des-Logis d'une compagnie de Chevaux-Légers. Il épousa demoiselle Larme LE GOUBAUT, dont il eut :

IV. Christophe DE MANGEON, Ecuyer, Officier, vivant en 1680, marié à demoiselle Anne DE HALLOIS, dont il eut :

1° Bernard, qui suit;
2° Jean-François DE MANGEON, Écuyer, Seigneur de la Barre, Lieutenant au régiment des carabiniers, qui fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de 1696. (*Registre de la Généralité de Lorraine*, f° 253.)
3° Jacques DE MANGEON, Écuyer, Seigneur de la Barre et de Suzemont, qui s'allia, en 1680, à dame Jeanne PINGUET, fille de N. Pinguet, Écuyer, Seigneur de Suzemont, et de Catherine de Mageron ; elle était sœur de Suzanne Pinguet de Suzemont, mariée à Joseph Humbert, Baron de Bourcier et de Villers, l'un des gentilhommes les plus marquants de la cour de Lorraine, et dont il eut une fille, mariée en 1697 à Briey, à Barthélemy LE PRIEUR, Écuyer, Seigneur de Plaisance.

V. Bernard DE MANGEON, Écuyer, Capitaine au régiment de Royal-Cra-

vate, en 1698, épousa noble demoiselle Marguerite DE LA HAYE, fille de M. de la Haye, Conseiller du Roi, dont il eut trois enfants, entre autres :

VI. Nicolas DE MANGEON, Ecuyer, Seigneur de la Barre et de Suzemont, marié, le 23 mai 1700, à noble demoiselle Anne JOUDON, dont il eut trois enfants, savoir :

1° Jean-Nicolas, qui suit;
2° Jean-Bernard DE MANGEON, Écuyer;
3° Anne-Marie DE MANGEON.

VII. Jean-Nicolas DE MANGEON, Ecuyer, Seigneur de la Barre et de Suzemont, né en 1705, Capitaine de cavalerie en 1742, épousa noble demoiselle Anne-Marguerite DE FICQUELMONT et eut d'elle le fils qui suit :

VIII. François DE MANGEON, Chevalier, Seigneur de la Barre et de Maizeray, lequel a péri victime de la Révolution de 1792.

BRANCHE CADETTE.

II. Dominique ou Demenge DE MANGEON (1), Conseiller et Secrétaire du Duc de Lorraine et Tabellion Général de son Duché, par lettres ducales du 16 décembre 1615, demeurait alors à Mirecourt, où il épousa demoiselle Jacqueline CHAUFFOUR, de laquelle naquirent plusieurs enfants, entre autres :

III. Jean DE MANGEON, qui hérita des charges de son père auprès du Duc de Lorraine, contracta une alliance en 1650, avec noble demoiselle Jeanne DE FRORRAGE. Il eut pour fils :

III. Quirin DE MANGEON, né vers l'année 1655, établi au lieu de Jussarupt, en 1686, par suite de son mariage avec Barbe ARNOULT. De cette union est issu :

IV. François DE MANGEON, né le 28 juin 1698, marié, le 18 mai 1722, à demoiselle Anne GEORGES, dont il eut :

(1) Dans l'ancienne province de Lorraine, la particule se trouvait fréquemment réunie aux noms; cette modification n'ayant pas raison d'être, les noms des membres de la famille DE MANGEON figurent tous ici comme ils doivent réellement être écrits avec la particule séparée des noms.

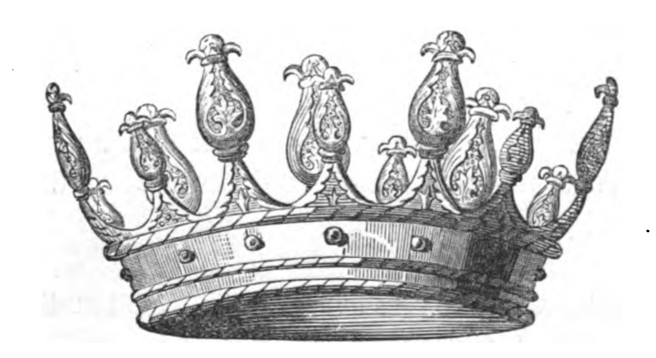
V. Romany DE MANGEON, né à Grandvilliers, près d'Epinal, en 1740, qui épousa sa cousine en 1762 et en eut, entre autres enfants :

VI. Jean-Nicolas DE MANGEON, né en 1768, qui épousa, en 1797, mademoiselle Marie-Anne NIX, dont il eut :

VII. Romany DE MANGEON, IIe du nom, né à Bruyères, le 6 juin 1800 (17 prairial an IX de la République française), a épousé à Docelles, commune de l'arrondissement d'Épinal, le 12 avril 1823, mademoiselle Antoinette-Joséphine MANSUY, appartenant par sa mère à l'ancienne famille des Bauvvarth.

De ce mariage sont nés deux fils qui sont actuellement les seuls et uniques représentants de l'ancienne famille des DE MANGEON de la Barre et de Suzemont. Ces deux fils sont :

1° Charles-Édouard DE MANGEON, Chef d'escadrons au 3e régiment de Chasseurs d'Afrique, Officier de la Légion d'honneur ;
2° Gustave-Adolphe DE MANGEON, né en 1832, Percepteur à Florac (Lozère).



DU MANOIR DE JUAYE

LE CHANOINE

NORMANDIE



Armes : *d'argent, au chevron accompagné de trois merlettes, le tout de sable.* — **Supports** : *deux griffons.* — **Couronne** : *de comte.*

Famille ~~noble~~ distinguée de Normandie, dont il est fait mention dans les vieux titres, en 1487.

Elle possédait à la fin du xviie siècle et pendant tout le xviiie, la terre du Manoir près de Formigny (bailliage de Bayeux).

Ses armoiries ont été enregistrées officiellement le 30 août 1697 à l'Armorial général créé en vertu de l'Édit royal du 20 novembre 1696.

FILIATION

I. Gilles Le Chanoine du Manoir, fils d'Abraham et de Louise de Vernay, naquit en 1678 et épousa en 1711 Marie-Louise de Condé. Il était en 1723 vicomte de Bayeux et président de l'élection qui s'étendait sur cent quatre-vingt-neuf paroisses.

II. Charles-Louis Le Chanoine du Manoir, seigneur de Juaye et Trungy fils du précédent, né en 1712, conseiller du Roi, épousa en 1740 Françoise-Thérèse de Montaut, fille de Messire Joseph-Hector de Montaut, seigneur de Saint-Sinies, marquis de Montbéraud et de noble dame Marie-Aimée de Blondel de Condom. Il mourut à Juaye le 11 septembre 1758 laissant pour enfants :

1° Jean-Louis qui suit;

2° N. Le Chanoine du Manoir de Juaye, mariée à M. de la Nöe, sans postérité;

3° N. Le Chanoine du Manoir de Juaye, mariée à M. d'Antignac, sans postérité.

III. Jean-Louis Le Chanoine ~~comte~~ seigneur du Manoir et de Juaye, né le 31 juillet 1743, cornette dans Royal-Picardie le 1er février 1757, fut blessé d'un coup de pistolet à la bataille de Creveld (1758); sous-lieutenant dans mestre de camp général en 1763 ; capitaine le 17 juin 1770; major de Royal-Étranger le 14 janvier 1772; chevalier de Saint-Louis le 5 juin 1777. Il vota ~~et~~ signa comme noble normand en 1789 à Bayeux

Mestre de camp lieutenant, commandant du régiment de Commissaire Général le 1er janvier 1784; mestre de camp lieutenant, commandant du régiment de mestre de camp général le 28 juin 1784; colonel du régiment des chasseurs du Languedoc le 10 mars 1788; maréchal de camp près la 22e division militaire le 20 mai 1791.

grade donnant la noblesse jusqu'~~au~~ ~~[illegible]~~ juin ~~[illegible]~~ 1790 Ici il s'agit d'un officier supérieur, chr de St Louis en 1777, donc noble inachevé en 1789.

En 1793, retiré dans sa terre de Juaye, il y fut arrêté, mais, grâce à son habileté d'écuyer, il parvint à s'enfuir et sauva sa tête. Rentré en France après de longs voyages, il mourut le 14 juin 1805. De son mariage, qui eut lieu, en 1781, avec Pétronille Pavée de Provenchère, il eut :

IV. Guillaume-Félix Le Chanoine ~~comte~~ du Manoir de Juaye, né en 1783, épousa en 1802 sa cousine germaine Marie-Félicité Pavée de Vendeuvre née en 1782, décédée à Juaye le 18 juin 1870. Lieutenant-colonel des lanciers de la Garde, chevalier de la Légion d'honneur, il eut la tête emportée par un boulet à la fin de la bataille de Waterloo. Il laissa les deux fils rapportés ci-après :

Il ne peut avoir pris le titre de comte ni avant 1790 (fils mineur d'un père vivant) ni sous l'Empire (qui ne lui donna jamais)

1° Guillaume-Jules qui suit ;

2° Roger Le Chanoine du Manoir de Juaye, né en 1805, décédé en 1867, n'eut qu'un fils :

Raoul, zouave pontifical, tué à Castelfidardo le 18 septembre 1860.

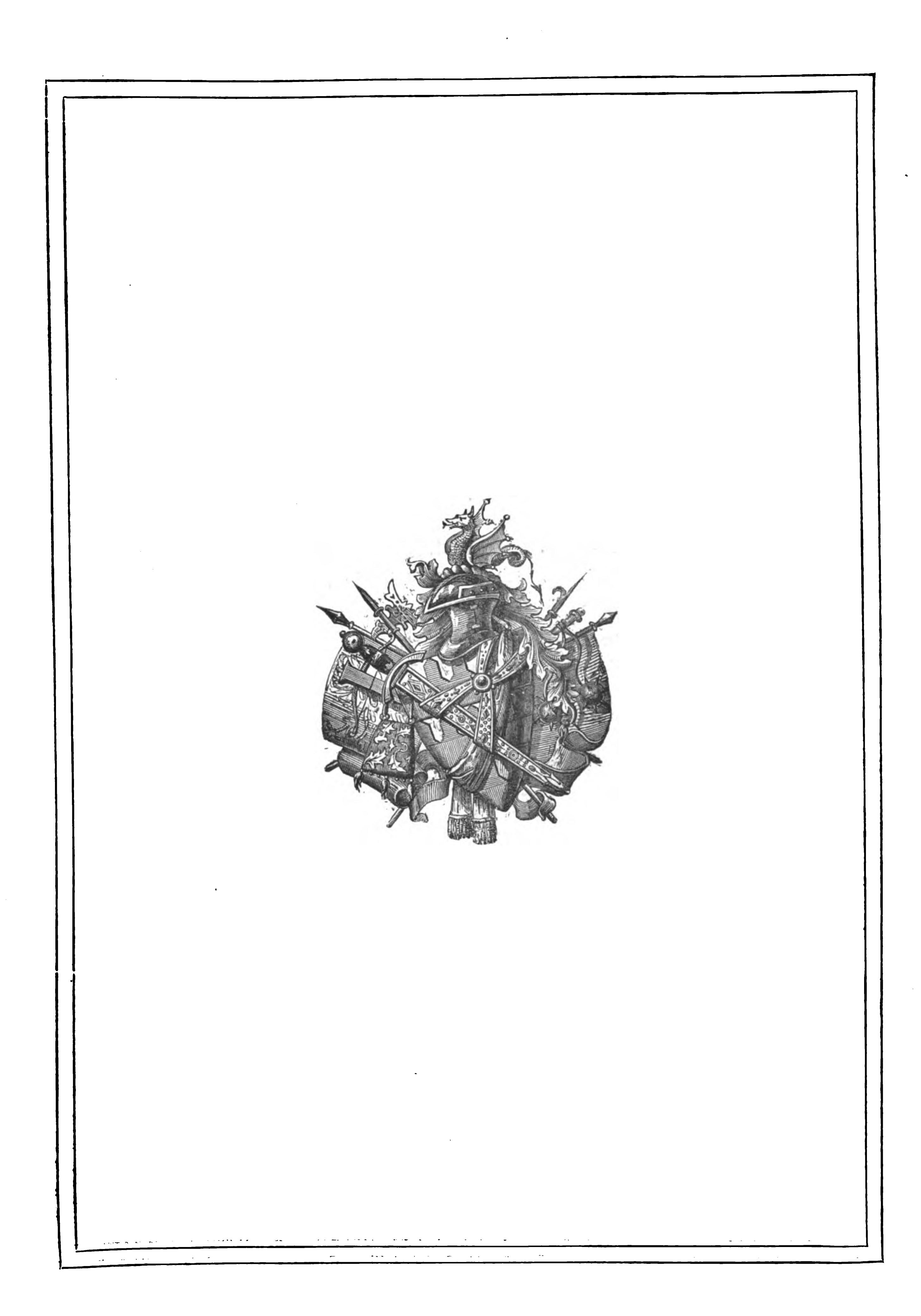
V. Guillaume-Jules Le Chanoine (comte) du Manoir de Juaye, né le 11 mai 1803 à Vendeuvre (Aube) décédé à Juaye le 17 mars 1885. Il avait épousé, en 1849, Marie-Félicie-Clémentine de Cambon, née à Toulouse le 29 juin 1825, décédée à Arromanches (Calvados) le 26 juin 1870. Il a eu quatre fils :

1° Gabriel-Gérard, né le 18 décembre 1850 ;

2° Raymond-Thibaut, né le 4 juillet 1854 ;

3° Clément-Paul, né le 19 octobre 1859 ;

4° Charles-Robert, né le 24 avril 1866.

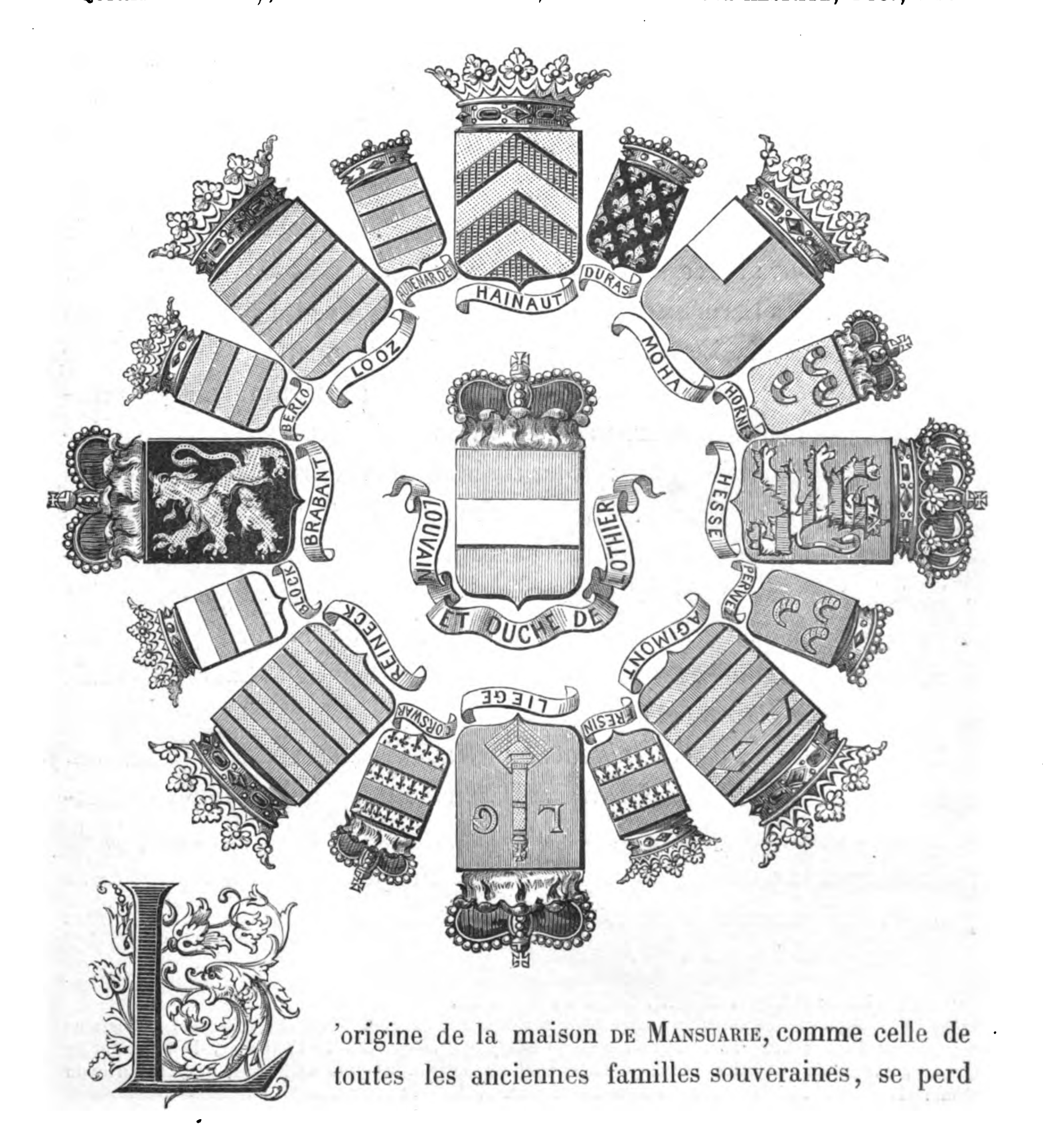


DE MANSUARIE

FRANCE, ALLEMAGNE, BELGIQUE, PAYS-BAS

MAISON SOUVERAINE

COMTES DE MANSUARIE ET DE DARNAU; DUCS DE HESBAYE; PREMIERS DUCS HÉRÉDITAIRES DE LOTHARINGIE (HAUTE ET BASSE-LORRAINE); COMTES DE MONS ET DE HAINAUT (1re RACE); COMTES DE LOUVAIN ET COMTES ET DÉFENSEURS DU PAYS BRABANÇON; DUCS DE LOTHIER ET DE BRABANT; MARQUIS DU SAINT-EMPIRE (MARQUISAT D'ANVERS); LANDGRAVES DE HESSE; COMTES DE LOOZ-HESBAYE, ETC., ETC.



L'origine de la maison de Mansuarie, comme celle de toutes les anciennes familles souveraines, se perd

dans la nuit des temps. Au IXe siècle, ses membres étaient reconnus pour les seigneurs les plus puissants de la Lotharingie.

Le savant auteur de l'*Histoire de Belgique*, M. Théodore Juste, la définit ainsi (1) : « Parmi les maisons seigneuriales de cette dernière contrée « (la Lorraine), on remarquait celle qu'avait fondée Giselbert, comte DE « MANSUARIE (territoire de Diest), et membre de la famille carlovingienne, « par son mariage avec Ermengarde, fille de l'empereur Lother (846). Les « descendants de cet homme illustre étaient supérieurs, autant par leur « naissance princière que par leurs vastes domaines, à cette foule de vas- « saux issus des compagnons de Peppin et de Karle Martel. Régnier au long « col, duc D'HASBAGNE et DE HAINAUT, était considéré, vers 880, comme le chef « de la puissante maison DE MANSUARIE ; les guerriers lorrains lui obéissaient « comme au plus digne, et lui-même relevait de l'Empire. Pendant quel- « ques années Régnier employa son activité à repousser les Normands ; mais « bientôt il trouva l'occasion d'exercer sur une scène plus vaste son ambition « dévorante. Les Germains, ayant décerné la couronne impériale à Conrad « de Franconie, la Lorraine ne voulut point reconnaître l'autorité de ce « monarque, étranger à la famille carlovingienne ; les grands du pays sur- « tout, et à leur tête Régnier, invoquaient les droits imprescriptibles des des- « cendants de Karle le Grand : ils transmirent donc la souveraineté à Charles « le Simple, roi de France. En reconnaissance de cette rare fidélité, Charles « institua en faveur de Régnier une charge nouvelle ; il le nomma duc hérédi- « taire de LORRAINE (2) (912). Régnier au long col jouit pendant quatre années « de cette sorte de vice-royauté ; et, à sa mort (916), le duché passa à Gi- « selbert, son fils aîné : les deux autres, nommés Régnier et Lambert, eurent « les comtés de HAINAUT et de LOUVAIN. »

Les comtes de HAINAUT donnèrent à leur tour naissance aux comtes de LOOZ, qui héritèrent aussi de la HESBAYE ou HASBAGNE, et puis aux comtes de LOUVAIN de la deuxième branche, ducs de LOTHIER et de BRABANT, marquis du SAINT-EMPIRE, la postérité de Lambert Ier s'étant éteinte en la personne de sa petite-fille, Benoîte, abbesse du monastère de THOREN ou THOORN, fille unique

(1) *Histoire de Belgique*, livre III, chapitre Ier, page 54.

(2) Le duché de Lorraine ou de Lotharingie comprenait : l'Alsace, l'évêché de Trèves, la Lorraine proprement dite, le Luxembourg, l'archevêché de Cologne, les duchés de Limbourg, de Juliers et de Gueldre, une partie de l'évêché de Liège, le Brabant, le Hainaut, le comté de Namur, et cette partie du Cambrésis et de la Flandre située en deçà de l'Escaut. (*Note de la Rédaction.*)

d'Ansfrid Ier, mort sans laisser d'enfants mâles d'Hilsonde, comtesse DE STRYEN.

Le fragment généalogique qui fait l'objet de cette notice a été dressé d'après les meilleurs auteurs anciens et modernes, les manuscrits et documents authentiques de la Bibliothèque royale, dite de Bourgogne, à Bruxelles, et les riches et belles collections LEFORT conservées aux archives de l'État, à Liège. Il comprend la filiation de la maison DE MANSUARIE pendant les IXe, Xe, XIe et XIIe siècles seulement, et fait connaître la plupart des branches de cette famille illustre (1). Nous l'avons continué jusqu'à la fin du XIIIe siècle, pour celles de BERLO, de BLOCK, de CORSWAREM et de FRÉSIN, issues en ligne directe, masculine et légitime des anciens comtes régnants DE LOOZ.

FILIATION

I. Giselbert, premier du nom, comte DE MANSUARIE et DE DARNAU (territoires de Diest et de Gembloux), épousa, l'an 846, Ermengarde, fille de l'empereur Lothaire Ier, fils de Louis le Débonnaire et petit-fils de Charlemagne. Giselbert eut de cette union le fils qui suit :

II. Régnier, Ier du nom, surnommé au *long col*, duc DE HESBAYE, comte DE MANSUARIE et DE DARNAU, devint comte de MONS ou de HAINAUT par son mariage avec Albrade, fille unique et héritière d'Albon, comte de MONS, et d'Hedelbegghe, fille de Théodoric, comte de LOMME (plus tard comté de NAMUR) et de PENTECOSTA.

Il combattit les Normands qui avaient envahi le Brabant et le Hainaut vers l'an 880, et fut fait prisonnier par Rollon, leur chef : mais le Barbare, admirant sa valeur, lui demanda son amitié, et lui rendit la moitié de l'or qu'Albrade avait rassemblé pour sa rançon.

Régnier fut créé en 912 duc héréditaire de LOTHARINGIE par Charles le Simple, ainsi qu'il a été rapporté ci-devant, et mourut en 916 dans son palais de MEERSEN, près Maestricht. Le roi de France, qui avait trouvé en lui son appui le plus ferme et qui lui devait aussi la réunion de la Lotharingie à la couronne de France, comprit quel coup fatal lui portait cette mort. Il assista aux funé-

(1) A l'exclusion des familles issues de bâtards, dont nous n'avons pas cru devoir nous occuper.

railles du duc et s'écria, les yeux pleins de larmes : « Oh ! comme la grandeur « s'abaisse, comme l'espace se resserre ! » Cette courte oraison funèbre est un bel éloge du vaillant et puissant Lotharingien. Les obsèques achevées, en présence des princes venus à cette cérémonie, Charles confirma à Giselbert, fils aîné de Régnier, le rang de duc qu'avait eu son père.

Le duc de LOTHARINGIE laissa de la princesse Albrade les cinq enfants qui suivent :

1° Giselbert, II du nom, duc de LOTHARINGIE, était comte de CHÊVREMONT, du vivant de son père. Il hérita la plupart de ses domaines et chercha à reformer une souveraineté indépendante des pays situés entre le Rhin et l'Escaut : de là ses guerres continuelles, tantôt avec le roi de France, tantôt avec son beau-frère, l'empereur d'Allemagne. Tour à tour vainqueur et vaincu, Giselbert finit par se faire battre à Andernach, et, vivement poursuivi par les généraux d'Othon, se noya en voulant traverser le Rhin (939). Il avait épousé, en 929, Gerberge de Saxe, fille de Henri l'Oiseleur, roi de GERMANIE, et sœur de l'empereur Othon le Grand. Sa veuve s'unit en secondes noces à Louis IV, d'OUTREMER, parvenu au trône de France en 936, fils de Charles III, dit le Simple, roi de France, et d'Ogine, sœur d'Adelstan et petite-fille d'Alfred le Grand, roi d'ANGLETERRE.

Giselbert II eut de la reine Gerberge, comme on l'appelait, les deux enfants ci-après

A. Henri Ier, duc de LOTHARINGIE, plus connu sous le nom de Henri II, mourut jeune, sans postérité, en 944 ;

B. Gerberge de LOTHARINGIE, unie à Berthold, duc DE BAVIÈRE, mort en 947, frère du duc Arnould le Mauvais.

2° Régnier II, comte de HAINAUT, qui suivra;

3° Lambert Ier, comte de LOUVAIN, de MANSUARIE et de DARNAU, comte ou duc de HESBAYE, avoué des églises DE NIVELLES et de GEMBLOUX, etc., eut de son épouse, qui lui apporta en dot le comté de HUY, le fils unique qui suit :

A. Saint-Ansfrid Ier, comte de LOUVAIN, de MANSUARIE, de DARNAU et de HUY, comte ou duc de HESBAYE, avoué des églises de NIVELLES et de GEMBLOUX, etc., contracta mariage avec Hilsonde, comtesse DE STRYEN. Ils fondèrent ensemble l'abbaye de Thoren ou Thoorn, près Weert, et s'y retirèrent pour vivre dans la prière et éloignés des grandeurs de ce monde. Mais le prince Ansfrid n'y resta pas longtemps, ayant été élu peu après évêque d'Utrecht. C'est en cette qualité qu'il fit don aux églises de Notre-Dame et de Saint-Martin, en cette ville, des villages de Westerloo, d'Œlve, de Bole, de Méerbeek, de Hombeek et de Durente, situés en son comté de RYEN. Ansfrid se démit également de son comté de HUY, en faveur de Saint-Notger, prince-évêque de Liège, et l'empereur Othon III confirma cette donation par lettres de l'an 985. Enfin il fonda vers l'an 1006 un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, près Amersfort,

transporté depuis à Utrecht et connu sous le nom d'abbaye de Saint-Paul, et y mourut en 1008, dans un âge très avancé. Ansfrid Ier, que tant de bienfaits et une vie aussi exemplaire firent mettre dans la suite au nombre des saints, n'avait eu qu'une fille de son union avec la comtesse DE STRYEN :

AA. Benoîte de LOUVAIN, première abbesse de THOREN, près Weert. Elle y vécut saintement avec sa mère, la princesse Hilsonde, et toutes deux y furent enterrées.

4° Balderic ou Baudri, Ier du nom, élu prince-évêque de LIÈGE, en 956, forma Saint-Brunon, frère d'Othon le Grand, à l'étude des lettres et lui inspira un goût tout particulier pour le poète Prudence, plus en honneur alors dans les écoles que Virgile et Horace. Ce prélat mourut en 959; il rétablit la régularité dans l'abbaye de Lobbes, où les étrangers recevaient une hospitalité si prodigue qu'on appelait Lobbes « le val d'Or » et qu'on y accourait de tous côtés, et fit nommer prévôt de ce monastère Erluin, premier abbé de Gembloux;

5° Symphorienne de LOTHARINGIE, mariée à BÉRENGER, comte de LOMME ou de NAMUR.

III. Régnier, IIe du nom, comte de HAINAUT (1), décédé vers 932, épousa Alix ou Adélaïde, fille de Richard Ier, duc de BOURGOGNE, et sœur de Raoul, roi de FRANCE, beau-frère de Hugues le Grand, comte de PARIS et duc de FRANCE. Alix de BOURGOGNE donna au comte de HAINAUT trois fils, savoir :

1° Régnier III du nom, comte de HAINAUT, qui va suivre;
2° Liétard de HAINAUT, prince dont il ne nous est parvenu que le nom. Il est mentionné dans des lettres de l'empereur Othon le Grand, de l'an 966;
3° Raoul ou Rodolphe de HAINAUT, premier du nom, tige des comtes de Looz-HESBAYE, dont la filiation sera rapportée après celle de son frère Régnier III.

IV. Régnier III, comte de HAINAUT, après le décès de son père, réclama à la mort du jeune Henri le duché de LOTHARINGIE, qui lui revenait en sa qualité de chef de la maison de MANSUARIE. Au mépris de ses droits, Othon en donna le gouvernement à Conrad de FRANCONIE, un des plus célèbres guerriers de l'époque. Ce prince, qui avait les mêmes vues que Giselbert, se souleva à son tour contre l'Empereur, mais Régnier l'attaqua et le vainquit (953). Pour prix de sa fidélité, il espérait recueillir enfin la succession qui lui était due; il n'en fut rien. Othon le Grand en investit son propre frère, Brunon, arche-

(1) En héritant de cette province, Régnier II prit les armes de sa mère, Albrade, comtesse de HAINAUT, à savoir « *chevronné d'or et de sable de six pièces* » qui sont de HAINAUT ANCIEN, et les transmit aux princes, ses successeurs.



vêque de Cologne, et la Lotharingie se soumit, à l'exception du comte de HAINAUT, contre lequel l'archevêque fit marcher les soldats de l'Empire. Régnier III fut malheureusement vaincu, dépouillé de ses États et relégué dans une forteresse d'Allemagne (959). Pour achever la pacification du pays, Saint-Brunon divisa la Lotharingie en deux grands districts militaires qui reçurent le titre de duchés : la HAUTE-LOTHARINGIE, ou duché de MOSELLANE, qui comprenait le territoire situé au sud de la Moselle, et la BASSE-LOTHARINGIE, ou duché de LOTHIER, qui s'étendait entre le Rhin et l'Escaut, depuis la Moselle jusqu'aux rivages de la mer. Le comte de HAINAUT mourut en exil vers 978, laissant de son épouse Adèle, fille de Hugues, comte de DAGSBOURG et d'EGISHEIM, décédée en 961, les deux fils qui suivent et qui avaient dû chercher un refuge à la cour de France :

1° Régnier IV, comte de HAINAUT, et son frère Lambert, comte de LOUVAIN, avaient trouvé le meilleur accueil à la cour de France, et Régnier s'y était marié à Hedwige, fille de Hugues CAPET, roi de FRANCE (1) et sœur du roi Robert. Appuyés par les seigneurs lotharingiens et le monarque français, les deux princes s'efforcèrent, à la mort de Saint-Brunon (965), de récupérer les armes à la main la succession de Giselbert; aussi la Lotharingie était-elle retombée dans tous les malheurs d'une guerre civile. Pour les arrêter dans leur marche triomphale, pour conserver un des principaux fiefs de la monarchie allemande (2), il fallut que l'empereur Othon I l'offrit l'investiture de la Lotharingie à Charles de FRANCE, frère du roi Lothaire et membre de la famille carlovingienne, à laquelle ils étaient restés dévoués. Régnier IV se borna alors à recouvrer le Hainaut et fut d'abord tenu en échec par Godefroid d'ARDENNE, auquel Othon avait donné cette province, mais il parvint à se rendre maître de Mons (998) et posséda librement le comté; il mourut en paix en 1013 et transmit ses États à son fils Régnier V. Hedwige, devenue veuve, se remaria à Hugues III, comte de DAGSBOURG; elle avait eu de Régnier IV un fils et une fille qui suivent :

A. Régnier V, comte de HAINAUT, était veuf d'Alix D'EGISHEIM, morte sans lui avoir donné de postérité, fille de Hugues, comte D'EGISHEIM, en Alsace, et sœur de Brunon, évêque de TOUL, puis pape sous le nom de Léon IX, quand il maria en secondes noces, Mathilde, fille de Herman, comte d'EENHAM et de VALENCIENNES, fils de Godefroid, comte d'ARDENNE et de VERDUN, et frère de Godefroid le Pacifique, duc de BASSE-LORRAINE, qui décéda en 1023. Régnier V, dont les vastes domaines s'étaient encore accrus du comté d'EENHAM et de toutes les terres que le comte Herman possédait en Brabant,

(1) Hugues CAPET ne s'empara de la couronne que vingt ans plus tard, mais il était déjà le chef réel de l'Etat.

(2) La Lotharingie avait été ramenée sous l'obéissance du roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, en 923, l'année de la déposition de Charles le Simple.



par suite de son mariage avec Mathilde, mourut en 1037, laissant de cette princesse une fille unique pour héritière :

AA. Richilde, comtesse de HAINAUT, née vers 1018, est célèbre par ses fondations pieuses, ses largesses aux églises et aux monastères, l'institution des offices héréditaires en Hainaut, tels que ceux de Sénéchal ou de Maître d'hôtel, d'Echanson, de Panetier, de Chambellan, etc., et la création de douze pairs relevant du château de Mons.

Après un règne fort agité, les malheurs et les injustices qui frappèrent sa maison, Richilde se démit de la tutelle et de la régence, en présence des barons du pays, et se retira, le 14 décembre 1083, au monastère de Messine, où elle décéda le 20 mars 1084 ; son corps fut transporté à l'abbaye d'Hasnon, près de celui de son deuxième époux. Elle réunit aussi le comté de VALENCIENNES au HAINAUT, et fut mariée : 1° à Herman de Saxe, comte ou duc de THURINGE, mort en 1051, fils de Ludolphe et de Gertrude de FLANDRE, dont elle eut Roger de SAXE, évêque de CHALONS, qui fonda en cette ville l'église collégiale de Saint-Nicelas, mort en 1063, et Gertrude de SAXE, qui se fit religieuse ; 2° à Baudouin VI, comte de FLANDRE, premier du nom en HAINAUT, dit de MONS, mort en 1070, fils du comte Baudouin V et d'Adèle de FRANCE, fille du roi Robert, et parrain d'armes de Philippe Ier, roi de France, qui reçut de sa main l'accolade de chevalier, dont elle eut : Arnould III, comte de FLANDRE, tué à la deuxième journée de Bavinchove (bataille de Cassel, 22 et 23 février 1071), le 23 février 1071, et Baudouin II de FLANDRE, dit de JÉRUSALEM, comte de HAINAUT, de VALENCIENNES et d'OSTREVANT, marié à Ide de LOUVAIN, fille du comte Henri II, dont la postérité se perpétua en Hainaut ; 3° à Guillaume d'OSBORNE, comte d'ESSEX et de HEREFORD, en Angleterre, comte de BRETEUIL et Sénéchal de Normandie, et veuf d'Adelise, fille de Roger DE TOËSNY, tué également à la même bataille de Bavinchove (Cassel), aux côtés d'Arnould III.

B. Béatrix de HAINAUT, unie à Ebles Ier, comte de ROUCY, dont postérité.

2° Lambert de HAINAUT, IIe du nom, comte de LOUVAIN, ci-après :

V. Lambert II, de HAINAUT, dit *le Barbu*, successeur d'Ansfrid Ier, au comté de LOUVAIN et avoué des églises de NIVELLES et de GEMBLOUX (1), avait recouvré cet héritage avec l'aide des habitants, tandis que Régnier IV s'emparait de Mons par le secours de Hugues CAPET. Il reçut de plus, en fief, du prince-

(1) Lambert II, de HAINAUT, et les princes ses successeurs, portèrent comme comtes de LOUVAIN

évêque de Liége, Baudri II de Looz, son parent, le comté de Brugeron, qui faisait partie de la succession d'Arnould II, comte de Looz et de Hesbaye, mort sans postérité (1014), et rentra en possession de Bruxelles, de Vilvorde, de Tervueren et d'une partie de la forêt de Soignes par son mariage avec Gerberge de France, fille de Charles, duc de Lotharingie, et sœur du duc Othon, dernier hoir mâle de la race carlovingienne en France. Othon étant venu à mourir sans laisser d'enfants (1005), Lambert II s'efforça de reconquérir la dignité ducale qui avait appartenu à sa maison. Il s'appuya également sur les droits de sa femme, et entraîna avec lui Régnier V de Hainaut, son neveu, Robert de Namur, son beau-frère, et Baudouin IV, comte de Flandre ; ce dernier se retira peu après de la lutte, mais Lambert s'y opiniâtra. Après s'être mesuré avec l'empereur d'Allemagne (1007), il prit les armes contre le nouveau duc, Godefroid d'Ardenne, qui venait de recevoir la Basse-Lorraine de Henri II. Vainement celui-ci vint l'assiéger dans la ville de Louvain (1012), le comte le repoussa et alla à son tour l'attaquer avec toutes les forces des comtés de Louvain, de Bruxelles, de Hainaut, de Namur, etc. La bataille fut livrée à Florennes, entre la Sambre et la Meuse (1015) ; Lambert, quoique déjà septuagénaire, y combattit avec un courage extraordinaire, mais il fut tué dans la mêlée, et sa mort donna la victoire à son ennemi.

Le résultat de cette bataille fut la pacification du pays. Il fut convenu que chaque famille garderait les comtés qu'elle possédait, le titre et le pouvoir de duc restant au vainqueur. Baudri II de Looz, prince-évêque de Liége, et Gérard, évêque de Cambray, intervinrent à cet arrangement, et il fut consolidé par une alliance entre les deux maisons rivales ; Régnier V, de Hainaut, neveu et allié de Lambert, et veuf d'Alix d'Egisheim, ayant épousé en secondes noces Mathilde, fille de Herman, comte d'Eenham et de Valenciennes, et nièce de Godefroid le Pacifique, surnommé ainsi à cause de la modération qu'il déploya.

Gerberge de France avait donné au comte de Louvain les quatre enfants qui suivent :

1° Henri, Ier du nom, comte de Louvain, de Bruxelles, etc., avoué des églises de Nivelles et de Gembloux, continua avec ses frères et Régnier V de Hainaut, son cousin, la guerre contre le duc Godefroid, jusqu'à la conclusion de la paix. Il fut tué en 1038 et régna pendant vingt-trois ans sans presque plus tirer l'épée ; son caractère pacifique

d'abord, et comme ducs de Lothier ensuite « *de gueules, à la fasce d'argent* », armes qui sont actuellement encore celles de la ville de Louvain.

avait assuré le repos de la Basse-Lorraine. La princesse, sa femme, le rendit père des quatre enfants suivants :

A. Othon de LOUVAIN, succéda à son père, mais mourut jeune en la même année (1038) ;

B. Adélaïde de LOUVAIN ;

C. Cunégonde de LOUVAIN ;

D. Adèle de LOUVAIN, toutes trois mortes sans avoir pris d'alliance.

2° Lambert, III° du nom, dit BALDERIC, comte de LOUVAIN, qui suit;

3° Régnier de LOUVAIN ;

4° MATHILDE de LOUVAIN, mariée à Eustache Ier, comte de BOULOGNE, dont postérité.

VI. Lambert III, dit BALDERIC, comte de LOUVAIN, de BRUXELLES, etc., avoué des églises de NIVELLES et de GEMBLOUX, recueillit l'héritage de son frère Henri (1038), et se rendit célèbre par ses fondations pieuses et par l'agrandissement de la ville de Bruxelles, qu'il entoura d'une enceinte fortifiée (1050). Il épousa Ode, fille de Gothelon le Grand, duc de BASSE-LORRAINE, frère et successeur de Godefroid le Pacifique, et sœur du duc Godefroid IV, le Courageux, et fit élever à Bruxelles, de concert avec la princesse, sa femme, la superbe église des SS. Michel et Gudule (1047). Lambert Balderic avait eu de son union :

1° Henri, II° du nom, comte de LOUVAIN, qui va suivre ;

2° Régnier de LOUVAIN, qui signa en 1073 une charte de Libert, évêque de CAMBRAY ; il fut tué en guerre (1077) sans avoir laissé de postérité.

VII. Henri II, comte de LOUVAIN, de BRUXELLES, etc., avoué des églises de NIVELLES et de GEMBLOUX, monta sur le trône après son père Lambert III, et contracta alliance avec Adèle de THURINGE, fille du duc ou landgrave de THURINGE. Ce prince, devenu chef de la maison de MANSUARIE, fit promettre à ses fils de ne rien négliger pour reconquérir la couronne ducale ; les auteurs anciens ajoutent que Godefroid, l'un d'eux, fut surnommé « LE BARBU » à cause de la promesse qu'il avait faite à son père, et qu'il tint, de ne plus se faire raser la barbe avant qu'ils ne fussent rentrés pour le moins dans une grande partie de leurs anciens domaines. Henri II fut assassiné dans son lit par un gentilhomme, l'an 1068 ; il avait eu de son mariage avec Adèle de THURINGE les enfants ci-après :

1° Henri III° du nom, comte de LOUVAIN, de BRUXELLES, etc., avoué des églises de NIVELLES et de GEMBLOUX, forma un seul État sous le nom

de PAYS DE BRABANT, de ses comtés de LOUVAIN et de BRUXELLES et de ses autres seigneuries, et prit le titre de « *Comte et défenseur du pays brabançon* ». Il fut tué dans un tournoi qui se donna à Tournay, en 1095, sans laisser d'enfants de Gertrude de FLANDRE, fille de Robert le Frison, comte de FLANDRE, et sœur du comte Robert II, dit de JÉRUSALEM. Gertrude, devenue veuve, accompagna à la première croisade Robert de JÉRUSALEM, surnommé par les Mahométans « *l'épée des Chrétiens* », et se montra digne de combattre à côté d'un tel frère. On sait que ce prince fut porté sur les rangs avec Godefroid de BOUILLON, pour régner sur la Ville Sainte, mais il aspirait après son retour en Europe et se contenta du titre de « *Fils de Saint-Georges* »;

2° Godefroid, 1er du nom, dit le BARBU et le GRAND, comte de LOUVAIN, qui suivra;

3° Adelbert de LOUVAIN, élu sur les instances du pape Calixte II, prince évêque de LIÈGE (1123), mort le 1er janvier 1128 (v. s.), et enterré en l'église de Saint-Gilles, qu'il avait fondée;

4° Ide de LOUVAIN, morte vers l'an 1139, laissant postérité de Baudouin II, de JÉRUSALEM, comte de HAINAUT, son époux, et l'un des principaux chefs de la première croisade. Il s'était couvert de gloire à la prise d'Antioche, où il commandait l'arrière-garde, mais périt malheureusement peu après (1098), dans une embuscade que lui avaient tendus les Turcs. Baudouin de JÉRUSALEM était fils de Richilde, comtesse de HAINAUT, et de Baudouin VI, dit de MONS, comte de FLANDRE, premier du nom en HAINAUT.

VIII. Godefroid Ier, dit le BARBU et le GRAND, comte de LOUVAIN et comte et défenseur du PAYS DE BRABANT, succéda à son frère Henri III, et parvint à ressaisir la dignité ducale. Reconnu duc de BASSE-LORRAINE et marquis du SAINT-EMPIRE (marquisat d'Anvers) par l'empereur Henri V (1106), et confirmé plus tard dans ces titres par l'empereur Conrad (1), il sut, par sa redoutable épée et l'énergie de son caractère, faire respecter l'autorité ducale et les domaines qu'il venait de recouvrir, et vainquit Henri de LIMBOURG (1107) qui avait reçu l'investiture du duché de LOTHIER. Godefroid le GRAND mourut le 25 janvier 1140, avec la gloire d'avoir consolidé la puissance brabançonne par un règne de trente-quatre ans (2) et assuré la grandeur de sa dynastie.

Ce prince avait épousé : 1° Ide de NAMUR, fille d'Albert, comte de NAMUR; 2° Clémence, fille de Guillaume, surnommée Tête-Hardie, comte de BOURGOGNE, et veuve de Robert, dit de JÉRUSALEM, comte de FLANDRE. Elle était sœur des comtes Etienne et Renaud, de Guy, qui fut pape sous le nom de Calixte II, de Raymond, père d'Alphonse, roi de CASTILLE, de Guillemette,

(1) A la vérité, ce n'était là qu'un acte de justice, puisque la maison de BRABANT, issue de Giselbert, ne faisait que remonter au rang de ses ancêtres, après en avoir été dépouillée un siècle durant par la maison d'ARDENNE (JUSTE. *Histoire de Belgique*, Livre III, Chap. III, page 84).

(2) Trente-quatre ans comme duc de LOTHIER, quarante-cinq ans comme comte de LOUVAIN.

femme du marquis de MONTFERRAT, et puis du comte de MAURIENNE, en Savoie, d'Ermentrude, comtesse de MONTBÉLIARD et de BAR, et de Mathilde de BOURGOGNE, comtesse dauphine de VIENNOIS. Godefroid le GRAND n'eut pas d'enfants de sa seconde femme, qui décéda en 1131 ; de sa première union avec Ide de NAMUR, il laissa :

1° Godefroid, II° du nom, dit le JEUNE, duc de LOTHIER, comte de LOUVAIN, etc., qui suit ;
2° Henri de LOUVAIN, qui se fit moine à l'abbaye d'Afflighem, fondée par son père, qui y avait choisi sa sépulture ;
3° Aleide de LOUVAIN, mariée : 1° à Henri Ier, roi d'ANGLETERRE, fils de Guillaume le Conquérant et de Mathilde, fille de Baudouin, dit de LILLE, comte de FLANDRE. Henri mourut en 1136; il était veuf en premières noces de Mathilde, fille de Malcolme, roi d'Ecosse, dont il n'avait eu qu'une fille, Mathilde, unie à Geoffroy PLANTAGENEST, comte d'ANJOU, tige des rois d'Angleterre de la troisième race ; 2° à Guillaume d'AUBIGNY, comte de SUSSEX, auquel elle avait apporté en mariage le château et comté d'ARONDEL. Aleide de LOUVAIN eut de son second époux, qui décéda en 1157, plusieurs enfants et fonda avec lui le prieuré de Bockenham ; de son premier mariage avec le roi d'ANGLETERRE, elle n'avait pas eu de postérité ;
4° Clarice de LOUVAIN, religieuse;
5° Ide de LOUVAIN, femme d'Arnould, comte de CLÈVES.

IX. Godefroid II, dit le JEUNE, duc de LOTHIER, comte de LOUVAIN et du pays de BRABANT, marquis du SAINT-EMPIRE, etc., eut à combattre la redoutable famille des comtes de LIMBOURG, représentée alors par Henri II. Ce prince prétendait lui arracher la BASSE-LORRAINE et avait déjà réuni une nombreuse armée dans les environs de Saint-Trond, mais le duc marcha à sa rencontre et, après l'avoir battu, le rejeta au delà de la Meuse. Malheureusement, la mort arrêta Godefroid II au milieu de son triomphe ; après deux ans de règne il descendit dans la tombe (1142) et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, à Louvain, laissant de son union avec Lutgarde, fille d'Albert, comte de MOHA et de DAGSBOURG, et sœur de l'impératrice Berthe, femme d'Emmanuel, empereur de CONSTANTINOPLE, des enfants encore au berceau :

1° Godefroid, III° du nom, dit le COURAGEUX, duc de LOTHIER, comte de LOUVAIN et du pays de BRABANT, etc., qui suivra ;
2° Hugues de LOUVAIN, mort sans postérité;
3° Albert de LOUVAIN, comte de DAGSBOURG, de MOHA, de METZ, etc., prit à titre de brisure les armes de sa mère, qui étaient « *de gueules au canton d'argent* », et contracta alliance avec Gertrude DE LOOZ, fille de Louis Ier, comte de Looz, et d'Agnès, comtesse de REINECK. Il en eut :
   A. Henri de LOUVAIN, mort sans descendance ;

B. Guillaume de Louvain, mort aussi sans enfants;

C. Gertrude de Louvain, comtesse de Dagsbourg, de Moha, de Metz, etc., unie : 1° à Thibaud, duc de Lorraine; 2° à Thibaud, comte de Champagne, et 3° à Frédéric III, comte de Leyningen, dont postérité.

4° Lutgarde de Louvain, mariée à Thierry, comte d'Hofstade et de Daelhem.

X. Godefroid III, dit le Courageux, duc de Lothier, comte de Louvain et du pays de Brabant, marquis du Saint-Empire, etc., eut pour tuteurs, à la mort de son père, quatre chevaliers illustres, les barons de Diest, de Bierbeke et de Wesemael, et le sire de Wemmel. Les Berthout, sires de Grimberghe et avoués de Malines, les plus puissants des vassaux de Brabant, profitèrent de la faiblesse du jeune prince, pour se mettre à la tête d'une conjuration qui avait pour but de le renverser et de se partager ses dépouilles; mais les tuteurs de Godefroid, après plusieurs rencontres avec les rebelles, leur livrèrent une bataille sanglante sur le territoire de Ransbeek, à deux lieues de Bruxelles (1143). Au moment d'en venir aux mains, un chevalier brabançon prit le jeune duc, encore dans son berceau, et le suspendit aux branches d'un saule qui s'élevait sur le champ de bataille, afin d'animer ses guerriers à sa défense. Les Brabançons redoublèrent de valeur à cette vue et remportèrent une victoire complète. Godefroid III, surnommé à cause de ce fait « au berceau », épousa à sa majorité Marguerite de Limbourg, fille de Henri II, duc de Limbourg (1155), et termina ainsi la querelle qui avait existé entre ses ancêtres et ceux de cette princesse. Il s'unit en secondes noces à Imaine de Looz, sœur de la comtesse Gertrude, déjà citée, et fille de Louis Ier, comte régnant de Looz, et de la comtesse Agnès de Reineck, et décéda en 1190, après avoir triomphé de tous ses ennemis, pacifié ses États et mérité le surnom de « Courageux ». Le duc de Lothier, qui appelait déjà le Brabant « son noble duché », fut enterré près de son père dans l'église de Saint-Pierre à Louvain, et laissa de ses deux femmes, les princesses Marguerite de Limbourg et Imaine de Looz, les quatre enfants qui suivent :

Premier lit :

1° Henri Ier, dit le Guerroyeur, duc de Lothier et de Brabant, comte de Louvain, marquis du Saint-Empire, etc., prit, le premier des princes de sa maison, le titre de « Duc de Brabant, » qu'il porta conjointement avec celui de « Duc de Lothier » et le consacra en abandonnant les armes anciennes de sa famille, qui étaient « *de gueules à la fasce d'argent* », conservées à ses frères cadets à titre de brisure et trans-

mises à leur postérité, pour prendre un écu « *de sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules* », armes qui devinrent aussi celles du duché de Brabant (1). Henri Ier, qui avait succédé en 1190 à son père le duc Godefroid III le Courageux, s'acquit une haute renommée de vaillance, tant par ses premiers faits d'armes que par la lutte glorieuse qu'il soutint contre l'Empire. Il battit également et fit prisonniers, en 1202, les comtes de HOLLANDE et de GUELDRE, et fit trembler l'évêque de LIÈGE, dont il prit la capitale en 1212. Malgré les nombreuses guerres que ce prince eut à soutenir ainsi que ses successeurs, et qui lui valurent le surnom de « GUERROYEUR », la puissance du duché de Brabant ne cessa de s'accroître et fut portée à son apogée par Jean Ier, le prince le plus brave et le plus intrépide de son temps, qui agrandit ses États par la conquête du LIMBOURG et favorisa le développement de la puissance communale. Peu de règnes jetèrent autant d'éclat que celui du duc Jean, à qui l'histoire a conservé le surnom de « VICTORIEUX ».

Henri LE GUERROYEUR avait contracté alliance : 1°, en 1179, avec Mathilde, comtesse de BOULOGNE et nièce de Philippe d'ALSACE, comte de FLANDRE; 2°, en 1213, avec Marie de FRANCE, fille du roi Philippe-Auguste, et mourut à Cologne en 1235. Il fut enterré à Louvain, au milieu du chœur de la grande église, et laissa les duchés de LOTHIER et de BRABANT à son fils aîné, Henri II LE MAGNANIME, qui les augmenta du comté de DAELHEM, et refusa l'EMPIRE ROMAIN, que le pape Innocent IV lui avait offert. Henri le MAGNANIME décéda en 1247 et fut inhumé dans l'abbaye de Villers ; il avait épousé : 1° Marie, fille du roi Philippe et petite-fille de l'empereur Frédéric Barberousse d'ALLEMAGNE; 2° Sophie, fille de Louis, landgrave de THURINGE, et eut pour successeur son fils aîné Henri III, le DÉBONNAIRE, issu du premier lit, assassiné en 1260, n'ayant encore que des enfants en bas-âge d'Alix ou Aleide de BOURGOGNE. Cette princesse gouverna les duchés de LOTHIER et de BRABANT pendant la minorité de ses enfants, et les remit à son fils puîné, le célèbre Jean Ier LE VICTORIEUX, dont il a été parlé plus haut (l'aîné Henri s'étant fait religieux à Dijon, en 1269), et qui après la conquête du Limbourg changea l'antique cri de guerre de sa famille : « *Louvain au riche Duc !* » pour une nouvelle devise : « *Limbourg à qui l'a conquis !* » Le vainqueur de Woeringhe et le héros de soixante et dix passes d'armes mourut des suites d'une blessure reçue dans un tournoi donné par Henri, comte de BAR, à l'occasion de son mariage avec la fille du roi d'ANGLETERRE, au moment où l'étendue de ses États, sa puissance et sa gloire, l'élevaient au-dessus de tous les princes voisins (1294). Jean LE VICTORIEUX épousa : 1° Marguerite de FRANCE; 2° Marguerite de FLANDRE, et perpétua la postérité de la branche aînée de la puissante et illustre maison de BRABANT, éteinte en la personne de la duchesse Jeanne, morte en 1406, qui, ayant survécu à ses frères décédés sans postérité, monta sur le trône après son père Jean III LE TRIOMPHANT, et s'unit : 1° à Guillaume II, comte de HAINAUT et de HOLLANDE, tué en combattant les Frisons (1345) ; 2° à Wenceslas de LUXEMBOURG, fils de l'héroïque et valeureux roi de BOHÊME, Jean l'Aveugle, tué à Crécy, et frère de Charles de LUXEMBOURG et de BOHÊME, empereur d'ALLEMAGNE, qui le créa PREMIER DUC DE LUXEM-

(1) Thomas DE ROUCK, *Nederlandtschen Herauld*, page 235.

BOURG. Wenceslas mourut en 1383, sans enfants de la duchesse Jeanne.
Henri II le MAGNANIME, cité plus haut, avait eu pour fils aîné de sa seconde union avec Sophie, fille de Louis, landgrave de THURINGE et de HESSE, un fils également appelé Henri, mais surnommé « l'ENFANT », pour le distinguer de son frère consanguin, le duc Henri III LE DÉBONNAIRE. Après la mort de Henri, dit RASPO, landgrave de THURINGE et comte Palatin de SAXE, Henri l'ENFANT hérita par les droits de sa mère du landgraviat de HESSE, malgré les prétentions de Henri de MISNIE. Henri de BRABANT, surnommé l'ENFANT, forma la branche puînée de la maison de BRABANT, et fut le chef et la tige de l'illustre maison de HESSE, actuellement encore existante, et qui a formé plusieurs branches. Les landgraves et grands-ducs de HESSE donnèrent un ROI à la SUÈDE, Frédéric Ier, mort le 5 avril 1751 sans laisser de postérité de la reine Ulrique-Eléonore, sœur du roi Charles XII. Ils portent « *d'a- « zur, au lion burelé d'argent et de gueules de dix pièces, couronné d'or* »;

2° Saint-Albert de LOUVAIN, chanoine de LIÈGE et archidiacre de la CAMPINE, élu canoniquement prince-évêque de LIÈGE en 1191, confirmé peu après par le pape Célestin III, et sacré à Reims, avait eu pour compétiteur au siège épiscopal Lothaire de HOCHSTADT, prévôt de BONN. Ce dernier ayant été fortement appuyé par l'empereur Henri VI, trois gentilshommes allemands crurent se rendre agréables à ce monarque en assassinant lâchement le nouvel évêque de LIÈGE (24 novembre 1193), et comme s'ils avaient voulu joindre l'insulte au meurtre, envoyèrent la robe ensanglantée d'Albert, qui avait été percé de treize coups d'épée, à son frère Henri LE GUERROYEUR. Mal leur en prit, car ce crime affreux donna naissance à la guerre que soutint glorieusement le duc contre l'empereur d'Allemagne, qui se vit forcé, non-seulement à sacrifier les coupables, mais aussi à éterniser par des fondations pieuses le souvenir de ce meurtre et de son expiation. Lothaire de HOCHSTADT fut de plus excommunié par Célestin III, et Albert de LOUVAIN, vengé par son frère, fut mis au nombre des saints. Son corps, à la demande de l'archiduc Albert, fut transporté, en 1612, de Reims à Bruxelles, et déposé dans l'église des Carmélites ;

Second lit :

3° Guillaume de LOUVAIN, sire de PERWEZ, de RUSSCHELBROECK, etc., dont la descendance est éteinte depuis longtemps;
4° Godefroid de LOUVAIN, dont la postérité est également éteinte.

BRANCHE

DES COMTES SOUVERAINS DE LOOZ-HESBAYE

IV. Raoul ou Rodolphe de Hainaut, premier du nom, troisième fils de Régnier II, comte de Hainaut, et d'Alix ou Adélaide, fille de Richard Ier, duc de Bourgogne, et sœur de Raoul ou Rodolphe, roi de France, hérita de la Hesbaye, moins le comté de Louvain qui en faisait partie, et succéda également dans le comté de Looz au dernier prince mort sans postérité.

Il aida son frère le comte Régnier III de Hainaut dans ses justes prétentions au duché de Lotharingie, et est mentionné dans un acte de l'empereur Othon Ier, de l'an 944. Butkens, dans ses « *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant* » (tome Ier, page 50), cite le témoignage de Frodoard qui rapporte, dit-il, « *sur l'an DCCCCXLIV que Herman, duc de* « Suève, *estant envoyé avec bonne armée par l'Empereur Otton I, pour* « *s'emparer des forteresses des comtes* Raginier *et* Rodulphe, *frères, fidels* « *et partisans de Louis, roy de* France, *et ne se trouvants lesdits frères en* « *équipage pour résister à l'armée impériale, qu'ils se rangèrent du costé* « *de l'Empereur qui les receut en grâce.* »

Raoul Ier, comte ou duc de Hesbaye et comte de Looz, donna à Farabert, prince-évêque de Liège, l'église d'Eycke, près Maeseyck, sur la Meuse, ainsi qu'il se voit en d'autres lettres d'Othon le Grand, de l'an 949, et mourut, selon Butkens, dans un âge très avancé (1010). Il porta ainsi que les comtes de Looz, ses successeurs, « *burelé d'or et de gueules de dix pièces* » et laissa de son mariage avec Richilde, fille de Théodoric, comte de Clèves, et sœur d'Ifemdus, évêque d'Utrecht, les enfants qui suivent :

1° Arnould, Ier du nom, comte de Looz et comte ou duc de Hesbaye, etc., succéda à son père dans la souveraineté de ces comtés et les remit à sa mort à son fils unique Arnould II, qu'il avait eu de sa première union avec la fille du comte de Montaigu; de sa seconde femme, Lutgarde, comtesse de Waremme, en Hesbaye, il n'eut pas d'enfants :

A. Arnould, IIe du nom, comte de Looz et comte ou duc de Hesbaye, etc., épousa Lutgarde, fille d'Arnould le Grand, comte de Flandre, et décéda en 1014, sans postérité.

2° Louis de Looz, cité plus loin;

3° Gérard de Looz, comte d'Audenarde, vivait en 982. Il brisa les armes de son père en prenant un « *fascé de gueules et d'or et de six pièces* »,

et fut la tige des illustres sires d'AUDENARDE, en Flandre, depuis longtemps éteints, qualifiés *princes* dans les anciennes chartes et qui scellaient à cheval;

4° Catherine de Looz, unie à Louis, comte de CHINY, en Ardenne.

V. Louis de Looz, fils puîné de Raoul Ier de HAINAUT, comte de Looz et comte ou duc de HESBAYE, etc., et de Richilde de CLÈVES, contracta alliance : 1° avec Aleide, fille du comte ou duc de LIMBOURG, et sœur d'Ingram, abbé de PRUHM ; 2° avec Lutgarde, fille du comte de THEUX. Ces deux princesses le rendirent père des cinq enfants suivants :

Premier lit :

1° Balderic ou Baudri de Looz, élu prince-évêque de LIÈGE, en 1008, IIe du nom, fonda le monastère de SAINT-JACQUES à Liège, où il choisit sa sépulture, et mourut en 1018.

Il reçut à titre d'héritier et de successeur féodal au plus proche degré la HESBAYE et le comté de Looz, d'Arnould II, son cousin germain, décédé sans enfants. Après avoir pris possession de cet héritage et en avoir fait hommage à l'empereur Henri II, alors à Metz, le prince-évêque rendit hommage du comté de Looz, comme d'un fief de l'Empire, et le remit à son frère consanguin, Arnould III. Il donna en fief à Lambert II de HAINAUT, dit le BARBU, comte de LOUVAIN, son parent, moyennant la somme de mille deux cents marcs, le comté de BRUGERON qui faisait partie de la HESBAYE, et incorpora à l'évêché de LIÈGE l'autre partie de ce duché, qui était la plus grande, et toute la contrée au nord et à l'est de HASSELT, sans compter le marquisat de FRANCHIMONT, qu'il avait acquis de Réginard, dernier marquis, mort en Terre-Sainte sans postérité. Quelques années plus tard, Henri III confirma à l'évêque Nithard, frère de Wichard III, sire du pays de GUELDRE, marié à Marguerite de Looz, nièce de Baudri II, ces nouveaux domaines qui agrandissaient considérablement ses États aux dépens des comtes de Looz (1040);

2° Giselbert de Looz, PATRICE ROMAIN et avoué de l'abbaye de SAINT-JACQUES à Liège, lequel mourut en 1022 ;

Second lit :

3° Arnould III de Looz, PATRICE ROMAIN, devint comte de Looz et avoué de l'évêché de LIÈGE, ainsi qu'il a déjà été dit, et décéda en 1021, sans laisser de descendance. Il fut enseveli près de son frère Baudri II, dans la crypte de Saint-André, en l'abbaye de Saint-Jacques :

4° Othon, Ier du nom, comte de Looz, qui va suivre ;

5° Herman de Looz, chanoine et archidiacre de LIÈGE, fit élever les églises des SS. Pierre et Paul et de Saint-Odulphe, à Looz. Il établit dans cette dernière église sept chanoines (1044) et y choisit sa sépulture.

VI. Othon Ier de Looz succéda au comté de Looz et devint avoué de l'évêché de LIÈGE après la mort du comte Arnould III, son frère, décédé sans

enfants. Il contracta alliance avec Emma, fille d'Albert II, comte de NAMUR, et d'Ermengarde de FRANCE, fille de Charles, duc de LOTHARINGIE, qui lui donna pour héritiers :

1° Emmon, Ier du nom, comte de Looz, qui suivra ;

2° Othon de Looz, devint comte de DURAS et sous-avoué de SAINT-TROND, par son mariage avec Ode, fille unique et héritière de Giselbert, comte de DURAS, dont il adopta les armes avec le nom. Il porta ainsi que sa postérité « *de sable, semé de fleurs de lis d'or* », et fit bâtir le château de DURAS. Othon de Looz avait eu de son union avec la comtesse Ode les deux fils suivants :

A. Giselbert, comte de DURAS et sous-avoué de SAINT-TROND, épousa Gertrude, fille héritière de Conon, comte de MONTAIGU et de CLERMONT, et d'Ide, sœur du célèbre Godefroid de BOUILLON, duc de BASSE-LORRAINE, élu PREMIER ROI DE JÉRUSALEM. Il décéda en 1128, et fut père de :

AA. Othon, II du nom, comte de DURAS, de MONTAIGU et de CLERMONT, sous-avoué de SAINT-TROND, etc., s'unit à Berthe, fille de Godefroid II de BOUCHAIN, sire de RIBEMONT, d'OSTREVANT, etc., et d'Yolande de WASSEMBERG, fille de Gérard, comte de GUELDRE, et veuve en premières noces de Baudouin III, comte de HAINAUT, mort en 1120, d'un échauffement gagné à la chasse. Othon II eut de Berthe de BOUCHAIN les enfants ci-après :

AAA. Gilles ou Egide, comte de DURAS, de MONTAIGU et de CLERMONT, sire et comte de ROCHEFORT, etc., sous-avoué de SAINT-TROND et de DINANT, fonda les abbayes du Val-Saint-Lambert et de Saint-Remy, près Rochefort, et décéda en 1174 sans postérité d'Aleide de Looz, fille de Louis Ier, comte régnant de Looz, et d'Agnès, comtesse de REINECK ;

BBB. Pierre et Conon de DURAS succédèrent au comte Gilles, leur frère, et vendirent le comté de DURAS et l'avouerie de SAINT-TROND, à Gérard II, comte de Looz et de REINECK ; les comtés de CLERMONT et de ROCHEFORT avec l'avouerie de DINANT, furent cédés par eux à Wédéric de WALCOURT, leur beau-frère. Pierre de DURAS mourut en 1185 sans enfants, et Conon de DURAS fut tué en la guerre de la Terre-Sainte, en 1188;

CCC. Berthe de DURAS, unie à Wédéric, sire de WALCOURT, qui devint, comme il est dit plus haut, comte de CLERMONT et de ROCHEFORT et avoué de DINANT ;

DDD. Julienne de Duras, mariée à Baudouin, châtelain de Bourbourg, en Flandre.

BB. Giselbert de Duras ;

CC. Gérard de Duras, XXXII[e] abbé de Saint-Trond, élu l'an 1145, abdiqua en 1155, et mourut en 1174 ;

DD. Théodore ou Théodoric de Duras, chanoine de Saint-Lambert, à Liège ;

EE. Brunon de Duras, archidiacre de Liège ;

FF. Julienne de Duras, unie à un comte du nom de Godefroid ;

GG. N.... de Duras, femme du sire de Corteshem.

B. Conon de Duras, sire de Repe (aliàs Otrepe), de Diepenbéek, de Schans, et autres lieux.

3° Marguerite de Looz, mariée à Wichard III, sire du pays de Gueldre, mort en 1061, fils du prince Wiking, décédé en 1035, et d'Elisabeth de Bavière, et frère de Guillaume de Gueldre, évêque d'Utrecht, de Nithard, prince-évêque de Liége, et de Meinvère, évêque de Paderborn. Marguerite de Looz ne laissa qu'une fille de son union avec Wichard III de Gueldre, Alix ou Aleide, dame héritière du pays de Gueldre, et femme d'Othon de Nassau, créé premier comte de Gueldre par l'empereur Henri IV.

VII. Emmon, I[er] du nom, comte régnant de Looz et avoué de l'évêché de Liège après le décès de son père Othon I[er], mourut en 1067, ayant épousé Ermengarde, fille héritière de Conrard, sire de Hornes, et de Mathilde de Juliers. Ermengarde fit de belles donations à Saint-Barthélemy de Liège et à Notre-Dame de Huy, et rendit le comte Emmon I[er] père des enfants suivants :

1° Gérard, I[er] du nom, comte de Looz et avoué de l'évêché de Liège, mentionné dans une fondation de son père le comte Emmon, et dans des lettres de l'empereur Henri III, mort sans descendance (1101) ;

2° Arnould, IV[e] du nom, comte de Looz, etc., cité plus loin ;

3° Théodore ou Thiérry de Looz, nommé dans la fondation qui précède, fut chanoine de Cologne et de Huy, et mourut vers 1115 ;

4° Gertrude de Looz, qui s'unit à Guillaume de Boulogne, frère de Godefroid de Bouillon, le héros de la première croisade, et de Baudouin de Boulogne, tous deux rois de Jérusalem, et fils d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Ide, sœur de Godefroid le Bossu, duc de Basse-Lorraine.

VIII. Arnould IV, comte régnant de Looz, etc., succéda à son frère le comte Gérard I[er], et était du vivant de celui-ci, sire de Steinvorst (aliàs Steyvoort), de Hornes et autres lieux ; il avait épousé Aleide de Diest, dame héritière de Ghoer, de Berlo et de Chateau-Etienne à Corswarem, sœur d'Arnould, sire de Diest, qualifié prince dans les anciennes chartes. Arnould IV, comte

de Looz, fonda en l'église de Corswarem un bénéfice sous l'invocation de la Vierge Marie et de Saint-Jean l'Évangéliste, et décéda en 1120, laissant de la princesse Aleide les sept enfants qui suivent :

1° Arnould, Ve du nom, comte de Looz, etc., contracta alliance avec Agnès de BAVIÈRE, sœur d'Othon, duc de BAVIÈRE, et fonda l'an 1135 le monastère d'Averbode (aliàs Everbode). Il mourut en 1146 ayant eu d'Agnès de BAVIÈRE:

A. Louis Ier, comte de Looz, etc., cité dans la précédente fondation, qui devint aussi comte de REINECK, en Franconie, par son mariage avec Agnès, fille héritière de Gérard, comte de REINECK, et d'Hedwige de CASTEL. Le comte Louis Ier décéda en 1171, et fut enseveli au Béguinage de Looz, laissant de son union avec la comtesse Agnès, qui lui survécut :

AA. Louis de Looz, mort jeune en 1167;

BB. Gérard, IIe du nom, comte régnant de Looz et de REINECK, etc., fondateur de l'abbaye de Herckenrode, de l'ordre des Cîteaux, mort le 4 novembre 1191, au siège de Ptolémaïs en Terre-Sainte, avait épousé Marie de GUELDRE, fille de Henri de NASSAU, troisième comte de GUELDRE et comte de ZUTPHEN, et sœur d'Arnould, archevêque de COLOGNE, de Gérard et d'Othon, comtes de GUELDRE et de ZUTPHEN.

Gérard II continua la postérité de la branche aînée des ILLUSTRES ET SOUVERAINS COMTES DE LOOZ, PRINCES DE L'EMPIRE, éteints en la personne de Louis III, décédé en 1336, sans laisser d'enfants mâles de Jeanne de BLAMONT, de la maison de LORRAINE, et qui forma à son tour deux autres branches, celles des comtes de CHINY et d'AGIMONT, éteintes au XVe siècle.

Marie de GUELDRE avait donné au comte Gérard II de Looz et de REINECK :

AAA. Louis II de Looz, qui succéda aux comtés de Looz et de DURAS et mourut en 1218, étant devenu comte de HOLLANDE et de ZÉLANDE, par son mariage avec Ada, fille unique et héritière de Thierry VII, comte de HOLLANDE et de ZÉLANDE. Louis II étant venu à mourir sans avoir eu d'héritiers de la princesse Ada, les comtés de HOLLANDE et de ZÉLANDE retournèrent à la maison de HOLLANDE; ceux de Looz et de DURAS passèrent à ses frères, Arnould et Henri, cités ci-dessous;

BBB. Gérard de Looz, qui hérita du comté de Reineck, et perpétua la descendance des comtes régnants de Looz, tous ses frères

n'ayant pas laissé d'enfants mâles de leurs alliances;

CCC. Jean de Looz, enterré dans l'abbaye de Herckenrode;

DDD. Henri de Looz, d'abord chanoine de LIÉGE et prévôt de SAINTE-MARIE, à Utrecht; puis comte de DURAS, comme il a été dit ci-devant, contracta alliance avec Mathilde de VIANEN, veuve de Lothaire, comte D'HOFSTADE, dont il n'eut que deux filles: Imaine, abbesse de FLINES, et Aleide, abbesse de MONT-SAINTE-WALBURGE;

EEE. Arnould VI de Looz, sire de ZUYLRE, marié à la princesse Aleide de BRABANT' fille de Henri I[er], LE GUERROYEUR, duc de LOTHIER et de BRABANT, comte de LOUVAIN et marquis du SAINT-EMPIRE, qui succéda au comté de Looz à la mort de Louis II, et à celui de DURAS, au décès de Henri de Looz, comte de DURAS, mentionné plus haut;

FFF. Théodoric, Théodore ou Thierry de Looz, prince et seigneur de NICODÈME, en Bythinie, et sénéchal de l'empire de Constantinople sous Baudouin, comte de FLANDRE et de HAINAUT, et empereur de CONSTANTINOPLE;

GGG. Guillaume de Looz, dit VILLANUS, tué en Orient, en combattant les Valaques (1206).

CC. Hugues de Looz, décédé en 1172;

DD. Imaine de Looz, morte en 1213, unie à Godefroid III LE COURAGEUX, duc de LOTHIER, comte de LOUVAIN et du pays de BRABANT, marquis du SAINT-EMPIRE, etc., mort en 1190, et veuf en premières noces de MARGUERITE DE LIMBOURG, fille de Henri II, duc de LIMBOURG, dont postérité;

EE. Aleide ou Alix de Looz, épousa Gilles, comte de DURAS, de MONTAIGU et de CLERMONT, sire de ROCHEFORT, etc., sous-avoué de SAINT-TROND et de DINANT, et fondateur des abbayes du Val-Saint-Lambert et de Saint-Remy près Rochefort, décédé en 1174 sans laisser d'héritiers;

FF. Gertrude de Looz, mariée à Albert de LOUVAIN, comte de DAGSBOURG, de MOHA, de METZ, etc., frère cadet de Godefroid III, duc de LOTHIER, comte de LOUVAIN et du pays de BRABANT, cité plus haut, dont elle eut plusieurs enfants;

GG. Agnès de Looz, femme d'Othon, comte PALATIN de SCHEYRN et de WITTELSBACH;

HH. Laurette de Looz, qui contracta alliance avec Thibaud, comte de BAR;

II. Sophie de Looz, donnée en mariage à Gautier (aliàs Wautier) BERTHOUT, avoué de MALINES, mort en Syrie, en 1209.

B. Othon de Looz;

C. Philippe de Looz, décédé en 1164;

D. Agnès de Looz.

2° Jean de Looz, sire de GHOER, de BERLO, de CHATEAU-ETIÉNNE à CORSWAREM, etc., qui suivra plus loin;

3° Gérard de Looz;

4° René, Renaud ou Régnier de Looz, chanoine de SAINT-LAMBERT, à Liège, et prévôt de FOSSES (1131), qui mourut vers 1140;

5° Théodoric, Théodore ou Thierry de Looz, sire de HORNES, épousa Ermengarde de CUYCK, sœur d'André, évêque d'UTRECHT, des anciens comtes et sires de CUYCK. Théodoric de Looz prit les armes de sa grand'mère Ermengarde, dame héritière de HORNES, en succédant aux domaines que celle-ci avait apportés dans la maison des comtes de Looz, et les transmit avec le nom de HORNES à sa descendance. Il porta ainsi « *d'or, à trois huchets de gueules, virolés d'argent* », et laissa d'Ermengarde de CUYCK :

A. Gérard de HORNES, mort en la guerre de la Terre-Sainte;

B. Guillaume Ier du nom, sire de HORNES, qui s'unit : 1° à Lucie, de CLÈVES; 2° à une princesse du nom d'Alix. Sa première femme le rendit père de :

AA. Guillaume, IIe du nom, sire de HORNES, contracta alliance avec Marguerite de MONTBÉLIARD (1189), et perpétua sa lignée jusqu'en 1763, éteinte par la mort du prince Maximilien-Emmanuel de HORNES.

Des illustres sires et comtes de HORNES sont issus à leur tour, de cadets ou puînés, les maisons de PERWEZ, de CRANENDONCK et de BROUHÈSE, qui prirent respectivement, à titre de brisure, la première « *de gueules, à trois huchets d'or* »; la deuxième « *d'argent, à trois huchets ou cors de chasse de gueules* »; et la dernière « *de sable, à trois cors de chasse d'argent, liés d'or* »;

BB. Michel de HORNES;

CC. Sophie de HORNES, femme de Jean, sire et comte de HEUSDEN.

C. Herman de HORNES, prévôt de Saint-GÉRÉON, à Cologne, fit de grands biens à l'hôpital de Cornillon, à Liège, et fut élu XXVIIe évêque d'UTRECHT. Il décéda en 1156 et eut pour successeur à l'évêché Godefroid de RHÉNEN, grand-prévôt D'UTRECHT, nommé par l'entremise de l'empereur Frédéric Barberousse d'ALLEMAGNE.

6° Henri de Looz, sire de STEINVORST (aliàs STEYVOORT), conserva les armes de sa maison en héritant de la terre de STEINVORST, dont son père Arnould IV avait été seigneur particulier avant que de succéder au comté de Looz, mais en y introduisant une légère brisure à titre de cadet : il porta « *burelé de gueules et d'or de dix pièces, au canton d'ar-* « *gent, chargé d'une étoile de sable* », au lieu de « *burelé d'or et de* « *gueules de dix pièces* », et transmit ces armes avec le nom de STEIN-

VORST (STEYVOORT ou STEENVOORT) à sa lignée, qui se perpétua en Flandre et en Brabant. La branche de Flandre brisa de rechef en prenant « *d'or, à quatre fasces de gueules, au franc quartier du même, chargé* « *d'un chevron d'argent, accompagné de trois losanges du même* »;

7° Sophie de Looz, duchesse en Hongrie.

IX. Jean de Looz, sire de GHOER, de BERLO, de CHATEAU-ETIENNE à CORSWAREM, etc., fils puîné d'Arnould IV, comte régnant de Looz, et d'Aleide de DIEST, dame héritière des lieux susdits, et frère du comte Arnould V, épousa Sophie de LIMBOURG, des comtes et ducs de LIMBOURG. Il prit les armes de sa mère Aleide de DIEST (1) en héritant de ses biens, avec cette différence qu'il y adapta les émaux de sa maison, à titre de brisure, et porta ainsi « *d'or, à deux fasces de gueules* », armes qu'il transmit à sa postérité. Jean de Looz, sire de GHOER, de BERLO, etc., est la tige des illustres sires et comtes de BERLO; il est cité avec sa femme et ses père et mère, ARNOULD IV, comte de Looz et Aleide de DIEST, dans une charte de son fils aîné Robert, Ier du nom, sire desdits lieux, datée du château de BERLO l'an 1180, et relative à un second bénéfice fondé par celui-ci en l'église de CORSWAREM. Sophie de LIMBOURG donna à Jean de Looz les deux fils qui suivent :

1° Robert de Looz, premier du nom, sire de BERLO, de GHOER, etc., qui suivra;

2° Hugues de Looz, dit de BERLO, surnommé BLOCK, chevalier (miles), premier du nom, brisa comme puîné, suivant l'usage féodal, les armes de son père, en changeant l'émail du champ de celles-ci, c'est-à-dire en prenant « *d'argent, à deux fasces de gueules* » au lieu « *d'or, à deux fasces de gueules* », et fut la tige de la maison de BLOCK, actuellement encore existante et l'une des plus célèbres de l'ancien comté de Flandre. Il se rangea sous les bannières de Thierry d'ALSACE, compétiteur de Guillaume de NORMANDIE, pour l'aider à recouvrir cette province, et dut à sa bravoure le surnom de BLOCK, conservé à sa postérité. Thomas de ROUCK dans son « *Nederlandtschen Herauld,* page 332 », cite un ancien manuscrit qui nous apprend que près de deux siècles plus tard Guillaume de STEELANDT qui avait obtenu de Robert, comte de FLANDRE, les armes de la ville de Courtray « *en mémoire et en rémunération de* « *sa grande vaillance et des beaux faitz d'armes et prouesses qu'il* « *fiest à la bataille de Groninghe, auprès dudict Courtray* » (bataille des Éperons d'or), fut également surnommé BLOCK « *pour ce qu'il mail-* « *lota tant sur les ennemis* ».

Hugues de BERLO, dit BLOCK, alla assister en 1135, avec son frère Robert de BERLO, à la fondation de l'abbaye d'Averbode (aliàs Everbode), faite par son oncle Arnould V, comte de Looz, et signa à Audenarde, l'an 1140, avec les sires de GAND, de BEVEREN, de PRARET, de MASMINES, de

(1) Elle portait « *d'or, à deux fasces de sable* ».

Boulers, de Steenvoorde, de Nesles, du Maisnil, de Harnes, de Vorselaer et autres, tous qualifiés « *militibus* », une charte d'Arnould, sire d'Audenarde, par laquelle cet illustre seigneur donnait à l'abbaye de Honnecourt, près Cambray, toutes les rentes qu'il possédait à Gouy. Il signa encore avec les barons de Flandre, entre autres actes importants, une charte de Thierry d'Alsace, donnée à Bruges l'an 1153, relative à l'abbaye d'Afflighem, et laissa de son union :

A. Gérard de Berlo, dit Block, premier du nom, vivait encore en 1203, auquel temps il signa avec les sires de Voorne, de Ryswyck et de Cats, une charte de Henri de Voorne, châtelain de Zélande, et fut rendu père des trois fils qui suivent :

AA. Guillaume de Berlo, dit Block d'Eyne, Ier du nom, sire d'Eyne-lez-Capryck, de Zande, d'Aalschoot et autres lieux, mentionné dans une charte de 1239, de Rasse de Gavre, boutillier de Flandre, céda en 1241, à l'abbaye d'Oost-Eecloo, cinquante bonniers de bruyères, sis à Aalschoot. Il était marié dès avant 1240, comme il conste d'une donation faite à cette époque à l'abbaye de Saint-André, près Bruges, et eut de cette alliance :

AAA. Gautier Ier, de Block, chevalier (miles), sire desdits lieux, qualifié noble seigneur dans un rôle de l'an 1279, ayant trait à son fils Guillaume et contenant la spécification des biens-fonds donnés par la comtesse Marguerite de Flandre, à l'hôpital de Saint-Jean, situés dans le quartier d'Assenede, laissa pour héritiers : A. Giselbert, aliàs Guy de Block, chevalier (miles), qui assista avec son frère Guillaume, également chevalier, Arnould, comte de Looz, et les plus puissants et principaux seigneurs du pays, à la joyeuse entrée à Cambray de Guillaume de Hainaut, devenu évêque de cette ville, et signa avec eux l'acte de paix et de prise de possession du siège épiscopal de Cambray, en 1292 ; B. Guillaume II, de Block, chevalier (miles), mentionné dans le rôle précité de 1279, figure en 1273 dans une charte de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, parmi les principaux chevaliers et seigneurs de la cour de ce prince, qui assistèrent à Courtray, comme témoins, à une donation qu'il fit à l'abbaye de Saint-Aubert, de Cambray, et signa également en 1292 avec son frère Giselbert, cité plus haut, l'acte de prise de possession du siège épiscopal de Cambray par Guillaume de Hainaut. Guillaume II de Block, des comtes de Looz, perpétua par son fils puîné, Baudouin Ier, la postérité de sa lignée, encore

représentée aujourd'hui en Belgique et en Hollande (1); C. Jean de Block, sire de Peerboom et autres lieux, qui transigea en 1289 avec l'abbé de Saint-Pierre de Gand, au sujet des dîmes de Peerboom, et renonça en faveur de la même abbaye de Saint-Pierre, aux dîmes des terres à partir du hameau de Moerstrate dépendant d'Assenede, vers Terlepe jusqu'à Axel, actuellement en Zélande, dont postérité; D. Gautier de Block, né au château de Bouchaute vers 1255, docteur en théologie de l'université de Paris, qui fut élevé l'an 1284 par l'entremise de Guy de Dampierre, comte de Flandre, à la dignité d'abbé de la célèbre abbaye des Dunes, près Bruges. Ce prélat s'acquit une grande renommée, tant par l'éclat de ses vertus que par l'étendue de ses brillantes connaissances et de ses talents administratifs, et laissa plusieurs manuscrits théologiques et historiques qui malheureusement n'ont pas été publiés (2). Il mourut en 1318 et fut enterré dans son église abbatiale près du maître-autel.

BB. Arnould de Block, sire d'Essche, etc., vivait en 1232 et 1243, et vendit à l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, plusieurs parties de la dîme de sa seigneurie d'Essche. Il fut rendu père de :

AAA. Gautier de Block, IIe prélat du nom et LIIIe abbé-seigneur de la puissante et antique abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, qui possédait de temps immémorial, entre autres grands domaines, le comté d'Arques et la seigneurie de Poperinghe, succéda à Jean IV qui s'était vu forcé d'abdiquer (1278). Les trois derniers prélats qui l'avaient précédé dans son gouvernement n'avaient pu réprimer les désordres, rétablir la discipline et repousser les prétentions toujours croissantes de leurs officiers. Gautier II y parvint. Il fit à cet effet venir de Gand, où

(1) La maison de Block de Looz porte pour armes : « *d'argent, à deux fasces de gueules*; ou, *Ecartelé : aux* I et IV, *burelé d'or et de gueules de dix pièces* (Looz) *aux II et III, d'or à deux fasces de gueules* (Ghoer-Berlo). *Sur le tout, d'argent, à deux fasces de gueules* (Block). *Couronne de cinq fleurons.* Casque *couronné.* Cimier: *Un vol coupé alternativement d'argent et de gueules.* Lambrequins : *d'argent et de gueules.* Supports : *Deux lions de gueules, la queue fourchée, lampassés d'azur, couronnés et armés d'or, tenant chacun une bannière, celle à dextre aux armes de* Block; *celle à senestre aux armes de* Looz. Cri : Looz! Looz! Devise : *Dominvs opem ferat* (*Dieu y pourvoira*). »

(2) *Historie van Belgis of Kronyke der Nederlandsche Oudheyd, door Mr Marcus van Vaernewyck; Gend, Drukkery van D.-J. van der Haeghen,* 1829; IIe *partie, supplément, page* 15.

Geschiedenis van de Gemeenten der Provincie Oost-Vlaanderen, door Frans de Potter en Jan Broeckaert, IIde *reecks, arrondissement Eekloo, eerste deel, page* 119.

sa famille était très puissante, vingt jeunes gens qui lui étaient entièrement dévoués, leur donna l'habit monastique, et à l'aide de ces nouvelles voix, qui en attiraient tant d'autres, changea l'esprit de la majorité dirigeante. Ainsi fortifié dans son administration et assuré désormais du plus grand nombre de suffrages, Gautier rompit avec les mécontents, repoussa leurs prétentions, se fit rendre les comptes qu'il trouva en désordre, pourvut lui-même aux recettes, déposa les officiers des places dont ils avaient tant abusé et put ainsi, sans obstacle, rétablir le calme et la régularité dans l'abbaye. Pas moins de cent cinquante-sept titres relatifs à ce gouvernement, dit M. Henri de LAPLANE dans son « *Histoire des abbés de Saint-Bertin* », attestent sa sagesse et sa vigilance. Il confirma tous les privilèges de l'abbaye, concilia tous les intérêts et acheta des dîmes à Bailleul, Hislenghem, Ichteghem, Lesterwelde, Lichtervelde, Lillers, Lisseweghe, etc.; c'est aussi lui qui divisa la ville de Poperinghe, l'an 1290, en trois paroisses et y fit élever les églises de NOTRE-DAME et de SAINT-JEAN.

Gautier de BLOCK qui compte au nombre de ses prédécesseurs à la dignité abbatiale, Baudouin le Chauve, comte de FLANDRE, et son fils Adolphe, seigneur de THÉROUANE et comte de BOULOGNE, décéda au commencement d'octobre 1294, au moment où le pape Boniface VIII venait de monter sur la chaire de Saint-Pierre, et fut inhumé en l'église abbatiale, entre les deux colonnes de la grande tour, sous une pierre bleue, portant son image revêtue des insignes pontificaux. Le cercueil monolythe, en forme d'auge, qui conserva ses restes, a été retrouvé en 1844, lors des fouilles pratiquées à Saint-Bertin, et est déposé au musée archéologique de Saint-Omer, dans la galerie des tombeaux. On représente Gautier II debout, la mitre en tête, la crosse à la main gauche, tandis que de la droite il semble donner la bénédiction. Avant de mourir, l'illustre abbé de BLOCK désigna son successeur; sa dernière pensée s'était portée sur Eustache GOMER ou GOMMER, de Lille, issu d'une famille noble du Cambrésis et moine à Saint-Bertin. La commu-

nauté, régulièrement assemblée, ratifia ce choix. Eustache fut élu vers la fin d'octobre 1294 et reçut peu après la confirmation de la main de Jacques de BOULOGNE, évêque de THÉROUANE. Il put pendant les courtes années de son gouvernement jouir en paix des travaux dus à l'activité de son prédécesseur.

CC. Hugues de BLOCK, sire de WATRELOOS, qui vivait en 1231.

X. Robert de Looz, premier du nom, chevalier (miles), sire de BERLO, de GHOER, de CHATEAU-ETIENNE à CORSWAREM, etc., fils aîné de Jean de Looz, sire desdits lieux, et de Sophie de LIMBOURG, se fit plus particulièrement connaître sous le nom de BERLO (1), à cause de sa résidence au château de BERLO, et le transmit définitivement à ses descendants. Il figure en 1135 avec son frère Hugues, dans la charte déjà citée d'Arnould V, comte de Looz, son oncle, relative à la fondation de l'abbaye d'Averbode, et fonda l'an 1180, peu avant de mourir, par acte passé en son château de BERLO, la veille de Saint-Jean-Baptiste, un bénéfice sous l'invocation de la Vierge Marie et de saint Jean l'Evangéliste, dit « *la seconde fondation en l'église de Corswarem* », acte dans lequel sont cités Arnould IV, comte de Looz, et Aleide de DIEST, ses aïeux ; Jean de Looz, sire de GHOER, et Sophie de LIMBOURG, ses père et mère. Robert de BERLO avait épousé Marie de DIEST, fille d'Arnould, chevalier (miles), ainsi qu'il se voit par la même charte dans laquelle sont encore cités ses cinq enfants qui suivent :

1° Arnould de BERLO, clerc, fut d'Eglise ; il est mentionné avec ses frères Fastré et Robert, chevaliers (miles), et ses sœurs Iduberge et Begghe, dans l'acte déjà rappelé de Robert de Looz, sire de BERLO, de GHOER, de CHATEAU-ETIENNE à CORSWAREM, etc., son père, passé en 1180 au château de BERLO ;

2° Fastré de BERLO, Ier du nom, chevalier, sire de BERLO, qui va suivre ;

3° Robert de BERLO, chevalier (miles), sire de CORSWAREM, mort sans descendance ;

4° Iduberge de BERLO ;

5° Begghe de BERLO.

XI. Fastré Ier de BERLO, chevalier (miles), sire de BERLO et autres lieux, vivait ès années 1180, 1185, 1198, etc., et contracta alliance avec Aleide de LIMBOURG, fille de Henri, sire de WASSEMBERG et de FAUQUEMONT, et petite-fille

(1) Anciennement : *de Berloz, Berlooz, Berloo, Bierlos, Berlos, Berlo*, etc., en français ; et *van Berle, van Baerle, van Barle*, etc., en flamand.

de Henri, duc de LIMBOURG. Fastré Ier de BERLO laissa d'Aleide de LIMBOURG les deux fils ci-après :

1° Gautier de BERLO, premier du nom, sire de BERLO, qui suivra ;

2° Robert de BERLO, chevalier (miles), sire de CORSWAREM, plus connu sous ce dernier nom conservé à sa postérité, fut la tige de l'illustre maison de CORSWAREM (1) encore existante, et brisa à titre de cadet, suivant l'usage féodal, les armes de son père, en prenant « *d'hermines, à* « *deux fasces de gueules* », au lieu « *d'or, à deux fasces de gueules* ». Il transmit ces armes nouvelles à sa descendance et s'unit à Marguerite de GENEFFE, qui était veuve en 1239. (Voir les registres de l'abbaye de la Paix-Dieu). Elle l'avait rendu père de :

A. Arnould de CORSWAREM, chevalier (miles), testa en faveur de sa mère (1239) et se fit frère-mineur à Liège ;

B. Guillaume de CORSWAREM, premier du nom, chevalier (miles), sire de CORSWAREM et autres lieux, qui laissa de son épouse les huit enfants suivants :

AA. Arnould de CORSWAREM, chevalier (miles), premier du nom, sire de CORSWAREM, etc., contracta mariage avec Eléonore, dame de NYEL, dont il eut :

AAA. Arnould II de CORSWAREM, sire de CORSWAREM, de NYEL, de NOVILLE, etc., avait épousé la fille de Jacques CHABOT DE NOUVICE et d'Isabelle de HERCK, et continua la postérité des seigneurs de CORSWAREM, reconnus pour autant que de besoin en vertu de leur extraction des comtes souverains de Looz, comtes de Looz-CORSWAREM, par lettres patentes de l'empereur Charles VI, données à Vienne le 24 décembre 1734, et créés par les mêmes lettres ducs et princes de Looz-CORSWAREM et de CORSWAREM-LOOZ (2) ;

(1) D'HEMRICOURT. *Miroir des nobles de la Hesbaye, traduit par* JALHEAU. 1791, pages 86, 123 et suivantes.

(2) Voici un extrait de ces lettres :

« CHARLES, *par la grâce de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste, roy d'Allemagne, de Castille, etc., etc.* . . . .

« *Que les anciens comtes* DE LOOZ, *leurs autheurs, auroient reçu leur titre de comte de l'authorité et* « *munificence impériale, et que ce titre selon l'usage de l'empire se communiqueroit à tous les descen-* « *dans légitimes, mâles et femelles, de ceux qui en ont été honorez; et que les remontrants prouvant* « *comme ils feroient leur origine légitime et masculine des susdits comtes de Looz, seroient compris dans* « *la grâce primitive impériale, et décorés dudit titre ; que cela étant, ils ne pourroient, sans déroger, à* « *ce que leur naissance donneroit en vertu de la ditte première grâce impériale concédée, recourir à une* « *nouvelle création de comte; mais comme ils souhaiteroient pour les raisons susdites, de faire conster* « *d'autant plus que notre bénigne volonté seroit que dans toutes les souverainetés et terres de notre* « *obéissance les remontrants et ceux de la même souche, descendants en ligne masculine et légitime* « *dudit François de Corswarem, des comtes de Looz, comte de Nyel, et d'Antoinette de Gulpen de* « *Galoppe, dont la branche se seroit établie dans nos Pays-Bas, soient reconnus et traités de comtes de* « *Looz-Corswarem, afin que la mémoire de cette ancienne origine ne se perde pas, et qu'elle se continue* « *à leur postérité, etc., etc....., les remontrants nous ont très humblement suppliés, qu'en les reconnoissant* « *et déclarant pour autant, que de besoin, comtes de Looz-Corswarem, notre bon plaisir soit de les con-* « *décorer du titre de ducs, et de leur permettre, d'appliquer ces titres à des terres par eux possédées, et à*

BBB. Helluy de Corswarem, abbesse du Val-Notre-Dame, près Huy, morte en 1328.

BB. Baudouin de Corswarem ;

CC. Libert de Corswarem ;

DD. Robert de Corswarem, sire de Nandrin, dont il prit le nom et qu'il transmit à ses descendants, fut rendu père de :

AAA. Gautier de Corswarem, dit de Nandrin, sire dudit lieu et chambellan de l'empereur d'Allemagne, Henri de Luxembourg, mourut en 1313, âgé de 90 ans environ, et continua la postérité des sires de Nandrin, éteinte au xv[e] siècle par la mort de Jean II, sire de Nandrin, de Velroux, de Fraineux et de Plainevaux, qui n'avait laissé qu'une fille, Marie de Nandrin, pour héritière de ses biens et de son nom.

EE. Guillaume de Corswarem ;

FF. Marguerite de Corswarem ;

GG. Alix ou Aleide de Corswarem, femme de Henri d'Isle, dit de Solière, fils de Lambuche, dit le Beau d'Isle ;

HH. Catherine de Corswarem.

XII. Gautier de Berlo, premier du nom, sire de Berlo et autres lieux, fils aîné de Fastré I[er] de Berlo et d'Aleide de Limbourg, vivait en 1245 ; il con-

« *posséder dans nos Pays-Bas, pour être réunies et érigées en duchez sous les noms de Looz-Corswarem* « *et de Corswarem-Looz, et de transmettre ces titres à leurs descendants de père en fils en ligne mascu-* « *line et légitime, et au défaut d'hoirs mâles des suppliants à une de leurs filles, ou celui, ou ceux de* « *leurs nom et famille, qu'ils dénommeront par testament, ou autre disposition ; savoir faisons, que* « *Nous ce que dessus considéré et ayant particulièrement égard à l'ancienne et illustre extraction des* « *suppliants et tant à leurs services et mérites, qu'à ceux de leurs ancêtres (de tout quoy ils Nous ont* « *fait conster authentiquement par l'acte de filiation généalogique de leur famille depuis l'an* 1084 *jus-* « *qu'à présent, fait à Liège, le* 24 *décembre* 1733 *par le Héraut d'Armes I. le Fort, de même que par* « *d'autres actes d'attestations et de déclarations) et voulant leur donner des marques distinguées de* « *notre munificence royale, avons de notre certaine science, grâce, libéralité, pleine puissance, et autho-* « *ritée souveraine fait et créé, faisons et créons les dits Louis et Joseph, comtes de Corswarem-Looz (en* « *les reconnoissant et déclarant pour autant que de besoin comtes de Looz-Corswarem) ducs par ces* « *presentes, de même que leurs enfants et descendants de père en fils en ligne masculine et légi-* « *time, etc., etc.* . . . .

« *Donné en notre ville et résidence impériale de Vienne, en Autriche, le vingt-quatrième jour du mois* « *de Décembre, l'an de grâce mille sept cent trente-quatre, et de nos règnes romain le vingt-quatrième,* « *d'Espagne le trente-deuxième, et de Hongrie et de Bohême aussi le vingt-quatrième* ». *Paraphé* : « *Roeti. Vt.* (*signé*) Charles, *et plus bas, par ordonnance de Sa Majesté, contresigné* : *A. F. Baron de* « *Kurtz.* (*Mémoire pour la maison ducale et princière de Looz et Corswarem, suivi d'une traduction latine.* « 1797, *in*-8°.)

La maison de Looz-Corswarem porte pour armes : « *d'hermines, à deux fasces de gueules* : ou, *Ecar-* « *telé : aux* I *et* IV, *burelé d'or et de gueules de dix pièces* (Looz) ; *aux II et III d'argent, à deux fasces* « *de sable* (Diest). *Sur le tout, d'hermines, à deux fasces de gueules* (Corswarem). Supports : *Deux lévriers* « *d'argent, colletés de gueules, bordés et bouclés d'or, tenant chacun une bannière, celle à dextre aux* « *armes de* Looz ; *celle à senestre, d'or, à trois huchets de gueules* (Hornes). Devise *au-dessus des armes* : « *Potius mori quam fœdari.* Manteau *de gueules, doublé d'hermines, sommé de la couronne de prince du* « *Saint-Empire* ».

tracta alliance avec Marie de HARDUEMONT, issue des comtes de DAMMARTIN, sires de WARFUSÉE, qui lui donna les deux fils ci-après :

1° Eustache de BERLO, premier du nom, chevalier, sire de BERLO, qui va suivre ;

2° Fastré de BERLO, marié à Agnès de BLÉHEN, fille d'Anseau de BLÉHEN, chevalier, dont :

A. Guillaume de BERLO, qui n'eut qu'une enfant unique de son union avec la fille de Godefroid de BLÉHEN, dit le Vieux : Isabelle de BERLO, donnée en mariage : 1° à Gérard III, chevalier, sire de BERLO, son parent, fils de Gérard II et d'Élisabeth de NEUFCHATEAU, dite de DURAS, de la branche des sires de WARFUSÉE, sortie des comtes de DAMMARTIN ; 2° à Gautier-Conrard de BERLO, chevalier, autre de ses parents et l'un des douze juges du pays de Liège, fils de Raës II de BERLO, avoué de SCLESSIN, et de Catherine d'ELDEREN DE TONGRES. Isabelle de BERLO n'eut de ses époux que deux filles et un fils, Conrard de BERLO, dit de FROIDBISE, mort sans descendance légitime ;

B. Elisabeth de BERLO, femme de Guillaume de PÉPENGE, issu des comtes de DAMMARTIN, sires de WARFUSÉE.

XIII. Eustache de BERLO, premier du nom, chevalier (miles), sire de BERLO et autres lieux, décédé en 1271, épousa Aleide de NOUVICE, d'une famille très ancienne et noble de Liège. Celle-ci mourut en 1265 et fut ensevelie avec Eustache Ier en l'église de BERLO ; elle lui avait donné le fils suivant :

XIV. Gérard de BERLO, Ier du nom, sire de BERLO, etc., s'unit : 1° avec Marguerite de CARTIGNY, dame de SAINT-LEGER ; 2° avec Marguerite de WIDEUX, et perpétua la descendance des seigneurs et comtes de BERLO, des comtes de Looz, éteints dans le courant de ce siècle (1). De son premier lit avec Marguerite de CARTIGNY ne vinrent pas d'enfants ; Marguerite de WIDEUX, sa seconde femme, le rendit père des trois fils qui suivent :

1° Gérard de BERLO, IIe du nom, sire de Berlo, etc., contracta alliance avec Elisabeth de NEUFCHATEAU, dite de DURAS, de la branche des seigneurs de WARFUSÉE, des comtes de DAMMARTIN, dont postérité. Elle se fondit plus tard avec celle de son frère Raës Ier de BERLO, avoué de SCLESSIN,

(1) La maison de BERLO, des comtes de Looz, portait pour armes : « *d'or, à deux fasces de gueules*, OU, *Ecartelé aux I et IV, burelé d'or et de gueules de dix pièces* (Looz) ; *aux II et III, d'argent au lion* « *de gueules, la queue fourchée, lampassé d'azur, couronné et armé d'or* (LIMBOURG). *Sur le tout, d'or, à* « *deux fasces de gueules* (BERLO). COURONNE *de cinq fleurons*. CASQUE *couronné*. CIMIER : *Un vol de* « *l'écu des* BERLO, *c'est-à-dire d'or, à deux fasces de gueules*. LAMBREQUINS : *d'or et de gueules*. SUP- « PORTS : *deux lions d'or, tenant chacun une bannière, celle à dextre aux armes de* BERLO, *celle à senes-* « *tre, d'or, au sautoir de gueules*. MANTEAU *de gueules doublé d'hermines, sommé d'une couronne de* « *cinq fleurons* ».

par le mariage de Jeanne de Berlo, dame héritière de Berlo (par donation de son frère Guillaume, mort sans enfants), avec Raës IV de Berlo, son cousin, seigneur de Brus et avoué de Sclessin ;

2° Raës ou Erasme de Berlo, Ier du nom, avoué de Sclessin-sur-Meuse, épousa Madeleine de Longpré, et forma la branche de Sclessin qui perpétua la lignée des célèbres seigneurs et comtes de Berlo ;

3° Godefroid de Berlo, dit Pinchart de Frésin, sire de Tongrenelle et de Frésin, s'allia avec Ide de Corswarem, sa parente, et quitta le nom de Berlo pour prendre celui de Frésin (1) qu'il transmit à sa descendance avec les armes qu'il avait prises comme cadet. La branche de Frésin, qui portait « *de gueules, à deux fasces d'hermines* », au lieu « *d'or, à « deux fasces de gueules* », s'éteignit en 1406, par le décès de Jeanne de Frésin, dame de Frésin, de Tongrenelle et autres lieux, mariée : 1° à Gautier de Haneffe, dit de Seraing, chevalier, seigneur de Praisles, de la branche de Neufchateau, des sires de Warfusée, issus des comtes de Dammartin, dont elle n'eut pas d'héritiers ; 2° à Guillaume de Gavre, chevalier, seigneur de Steinkerke, etc., dont elle laissa une grande postérité et avec lequel elle fut enterrée à Cambron.

L'antique et puissante maison des comtes de Mansuarie, a, comme on l'a vu, donné naissance à beaucoup de familles illustres, éteintes pour la plupart aujourd'hui.

Ses deux grandes branches ne sont plus représentées de nos jours que par trois maisons distinctes :

La Première, par l'illustre maison de Hesse, dont on trouvera les membres actuellement vivants mentionnés dans l'*Almanach de Gotha*, année 1831, pages 93 et suivantes, et année 1881, page 32 ;

La Seconde, par celles de Looz-Corswarem et de Block-Looz, pour les membres desquelles nous renvoyons à l'*Almanach de Gotha*, année 1881, page 146; à l'*Annuaire officiel de la noblesse belge* année 1848, et à la notice abrégée publiée dans notre XIVe volume du *Nobiliaire universel* sur la dernière de ces deux familles.

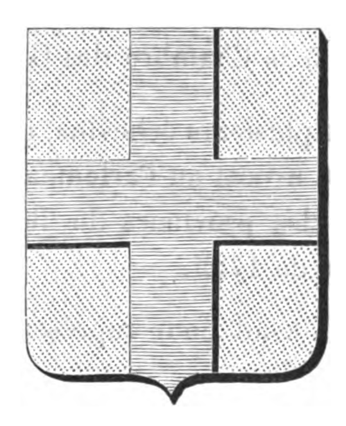
(1) De Frésin, en flamand : van Vorsen.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

MARANDAT

NIVERNAIS ET PÉRIGORD

SEIGNEURS DU COUSSET, DE BELLEVUE, DE VARAIGNES, ETC.



ARMES : *d'or, à la croix d'azur.*



DANS les actes des XVIe et XVIIe siècles, le nom de MARANDAT est accompagné des titres de messire et d'écuyer.

Par lettres patentes du 30 septembre 1594, Henri IV donna à « son cher et bien-aimé le sire Robin DE MARANDAT, gentilhomme de la suite de son très cher cousin le maréchal de Biron, pour sa brillante conduite devant Laon, où il fut grièvement blessé, une pension de mille écus. (*Titre signé du Roi.*)

Jean-Baptiste DE MARANDAT, écuyer, seigneur du Cousset, chevalier de Saint-Louis, maréchal des logis de la garde ordinaire du Roi et mestre de camp de cavalerie, reçut du roi Louis XV, en 1735, des lettres de noblesse pour sa brillante conduite aux batailles de Ramillies, d'Oudenarde et de Malplaquet ; à Ramillies, son cheval eut une jambe emportée d'un boulet de canon, et il fut l'un des seize de la compagnie qui firent l'arrière-garde. Il se trouva aux sièges du Quesnoy, de Marchiennes, de Denain, de Landau, de Fribourg et de Philippsbourg.

Ces lettres, enregistrées en 1765, à la Chambre des Comptes, confirment la noblesse de cette famille qui, depuis un temps immémorial, était alliée aux familles nobles de la province.

Une branche de cette famille s'établit en Nivernais; elle a pour tige l'aïeul de Jean DE MARANDAT qui, en 1548, rendit hommage à Diane d'Escars, pour son repaire noble du Cousset. Elle était représentée en 1581 par Pierre MARANDAT, clerc à la Chambre des Comptes de Nevers.

Elle a fourni à cette ville plusieurs échevins, au nombre desquels figure Charles MARANDAT D'OLIVEAU, avocat au Parlement, conseiller à la Chambre des Comptes, subdélégué des provinces de Bourbonnais et Nivernais, député aux États-Généraux de 1789.

La branche du Nivernais avait pour représentant au commencement du siècle dernier :

Louis MARANDAT, né le 15 mars 1739, qui épousa, le 3 juillet 1765, Élisabeth DU TARTRE, qui le rendit père de trois enfants, entre autres :

Jean-Baptiste MARANDAT, né le 24 mars 1768, qui épousa, le 1er mars 1804, Marie-Anne HECQUARD DES NUES. De cette union est issu :

Louis MARANDAT, né le 7 octobre 1806, qui a épousé le 9 juillet 1831, Suzanne-Nathalie BLAUDIN DE THÉ, dont il a eu quatre enfants :

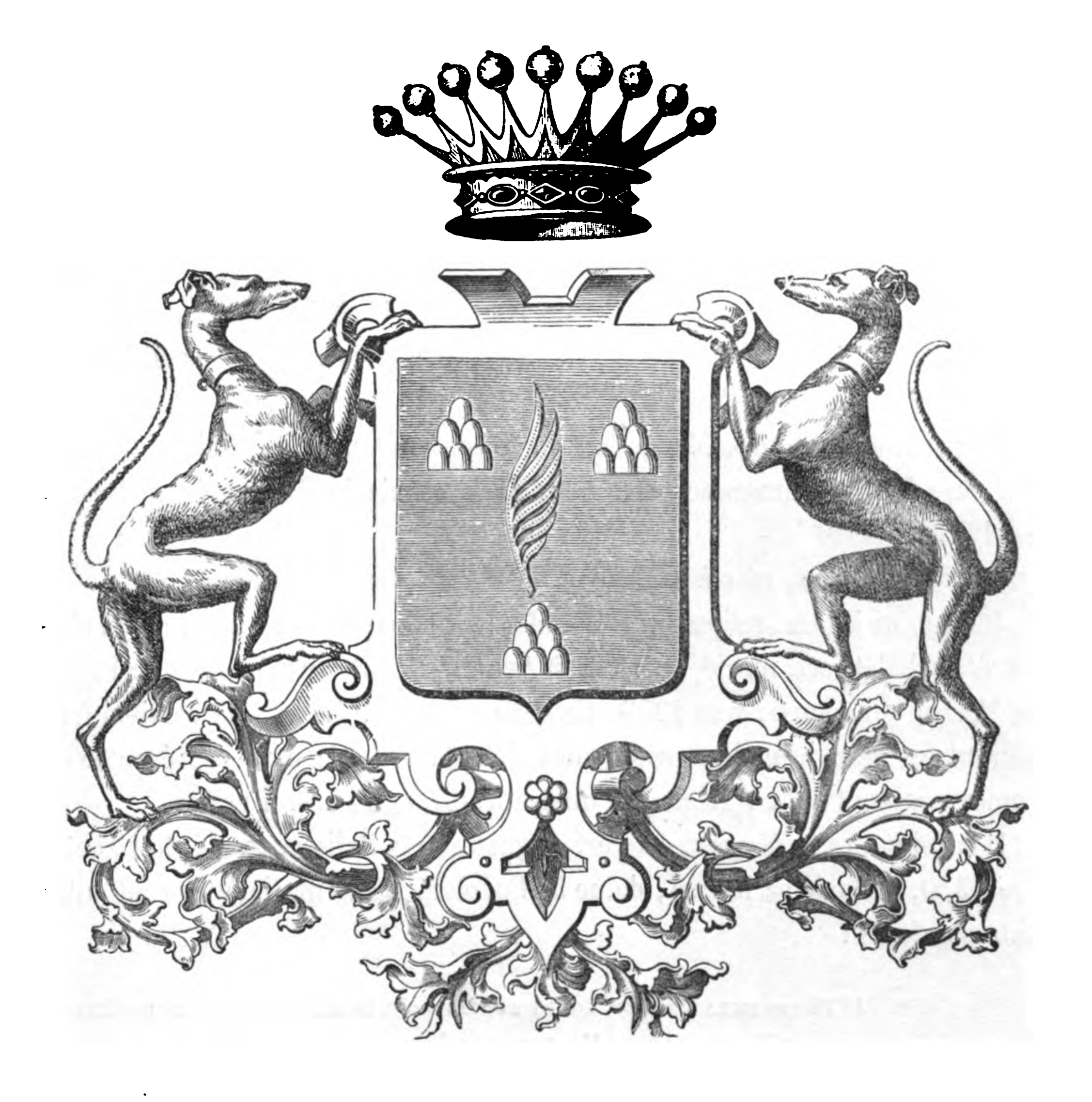
1° Henri MARANDAT, né le 27 février 1834, capitaine de cavalerie en 1869, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite de Savoie;
2° Paul MARANDAT, né le 24 juin 1836, marié le 26 août 1866, à Marie REIGNEAUD;
3° Édouard MARANDAT, né le 1er avril 1838, qui a épousé Marie BLAUDIN DE THÉ;
4° Louis MARANDAT, né le 14 avril 1847.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 7336-4

DE LA MARQUE

BÉARN, GASCOGNE, BRETAGNE.

BARONS DE GENSAC; SEIGNEURS DE TILLADET, DE MANENT, DE MONTAUT, D'ESCOUVILLE, DE BOCOLAN, DE SALONNET, DE LA PALISSE, DE DOUBLET, DU BOIS, ETC.



Armes : *d'azur, à trois monts de six coupeaux d'argent, posés 2 en chef et 1 en pointe, et une palme d'or en abîme.* Couronne : *de comte.* Supports : *deux lévriers.*
Devise : *Suprà montes.*



ORIGINAIRE d'Espagne et successivement transplantée en Béarn, en Gascogne et en Bretagne, la maison DE LA MARQUE ou DE MARCA, a produit un capitaine de 50 arbalétriers, un capitaine de chevau-légers, un sénéchal de Béarn, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, un gouverneur de Furnes, un président au parlement de Navarre, un conseiller d'État, enfin un archevêque de Toulouse, puis de Paris.

Louis DE LA MARQUE-MARCA, coseigneur de Boissède et de Mirambeau, chevalier de Saint-Louis et ancien capitaine au régiment de Touraine, comparut à l'assemblée de la Noblesse de Comminges, en 1789.

Parmi les alliances directes de la famille DE LA MARQUE, on compte celles d'Andouins, de Boussost d'Espenan, Le Breton de Pontneuf, Chaton des Morandais, de Durdas, Greanlan de Neuville, du Mény de Courboin, de Mun de Sarlaboust, de Rivière, de Savailhan, Siochan de Kersabiec, de Timbrune-Valence, de Prahas, etc.

Le premier du nom DE MARCA dont on ait connaissance est Garcia DE MARCA, qui, au siége de Saragosse, commandait la cavalerie de Gaston de Béarn, en 1118.

Pierre DE MARCA, marié à Marguerite D'ANDOUINS, laissa pour fils :

Jérôme DE MARCA, seigneur de Doublet et de la Palisse, capitaine de cinquante arbalétriers, marié, en 1341, à Amadine de RIVIÈRE, et père de Pierre DE MARCA, qui épousa, vers 1395, Catherine DE MUN. Les fils de celui-ci formèrent les deux branches principales dont la seconde était représentée au commencement du XVI[e] siècle par quatre frères, entre autres :

Dominique DE LA MARQUE, écuyer, seigneur de la Palisse, marié, le 13 octobre 1530, à Marie DE MICHEL, dame de Bocolan. De ce mariage vinrent entre autres enfants :

1° Pierre DE LA MARQUE, dont les enfants ont formé les BRANCHES DE GENSAC, D'ESCOUVILLE, DE MANENT et DE MONTAUT ;
2° JEAN, qui suit.

II. Jean DE LA MARQUE, écuyer, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, épousa, le 18 janvier 1574, Françoise D'ARGELOUSE ; il en eut :

III. Pierre DE LA MARQUE, II[e] du nom, écuyer, seigneur de la Grange, marié, le 20 mai 1603, à Marie D'ASTARAC, de laquelle il eut :

IV. Michel DE LA MARQUE, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Doublet, qui vint s'établir à Roscoff, en Bretagne, vers le milieu du XVII[e] siècle (*Voir Armorial de Bretagne de Potier de Courcy*), et laissa pour fils :

1° MICHEL qui suit ;
2° Jérôme DE LA MARQUE, seigneur de Doublet et de la Palisse.

V. Michel DE LA MARQUE, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Doublet et du Bois, marié, vers 1666, à Jeanne ALFORT, dont il eut dix enfants, parmi lesquels :

1° FRANCOIS, qui suit ;
2° Jeanne-Anne DE LA MARQUE, mariée à Jacques GREANLAN DE NEUVILLE.

VI. François DE LA MARQUE, I[er] du nom, écuyer, seigneur du Bois, fut marié, le 6 septembre 1701, à Jeanne GODEFROY, qui lui donna onze enfants, parmi lesquels :

1° GUILLAUME, qui suit ;
2° Jean-François DE LA MARQUE, écuyer, né en 1719, marié à Marie-Josephe-Angélique SIOCHAN DE KERSABIEC.

VII. Guillaume DE LA MARQUE, chevalier, épousa, en 1735, Catherine DU MENY DE COURBOIN, dont trois enfants, entre autres :

1° Jacques-Prosper DE LA MARQUE, détenu au Temple avec le roi Louis XVI ; il fut père de :
Marie-Thérèse DE LA MARQUE, mariée, au mois de mars 1796, à Charles-Marie CHATON, comte des Morandais, ancien lieutenant au régiment Royal-Auvergne, fils puîné d'Eugène Chaton, seigneur des Morandais, et de demoiselle Jeanne-Thérèse LE NORMAND DE NOYAL.

VIII. François DE LA MARQUE, II[e] du nom, chevalier, épousa, vers 1770, Jeanne-Élisabeth LE BRETON DE PONTNEUF, tante du brave et infortuné Bras-de-Forges dû Bois-Hardy, ancien sous-lieutenant au régiment de Royal-Marine, qui, victime de la trahison, lors de l'insurrection royaliste de 1795, fut arrêté et fusillé le soir même de son mariage.

François DE LA MARQUE eut dix enfants, presque tous morts en bas âge,

et parmi lesquels, un seul, René-Marie, qui suit, a continué la filiation.

IX. René-Marie DE LA MARQUE, chevalier, épousa, vers 1812, Eulalie ALLOU, petite-fille de M. DU QUEY, gentilhomme écossais, qui suivit Jacques II en exil. Dévoué comme toute sa famille à la cause royale, M. DE LA MARQUE prit une part active au soulèvement de la Basse-Bretagne, lors de la rentrée de Napoléon à Paris, en 1815. Il assista au combat de Muzillac, près Vannes, livré par les troupes de l'ex-empereur contre les chouans, combat acharné, où l'on vit les femmes des alentours apporter des munitions à leurs maris jusque sous le feu de l'ennemi.

Du mariage de M. DE LA MARQUE avec Eulalie ALLOU sont issus :

1° Louis DE LA MARQUE ;
2° François-Frédéric, qui suit ;
3° Sidonie DE LA MARQUE ;
4° Lucie DE LA MARQUE ;
5° Anne DE LA MARQUE.

X. François-Frédéric DE LA MARQUE a épousé, en 1859, Marie-Pierrette BUSSOD DE MONTREVEL, et de ce mariage sont nés deux enfants, savoir :

1° Jeanne-Marie-Françoise DE LA MARQUE, mariée avec M. DE PRAHAS ;
2° Guy-René DE LA MARQUE qui, en 1870, fidèle aux sentiments de ses ancêtres pour son pays, n'ayant que seize ans et demi, s'engagea et fit tout le siège de Paris, au Mont-Valérien. Après la paix, en mai 1871, il prit rang dans les volontaires de Charette, en ce moment, sous-lieutenant de réserve.

OUVRAGES A CONSULTER pour la Généalogie de LA MARQUE : MORERI, *Dictionnaire historique* ; — LA CHESNAYE DU BOIS, *Dictionnaire de la Noblesse* ; — POTIER DE COURCY, *Nobiliaire de Bretagne* ; — O'GILVY, *Nobiliaire de Guyenne* ; — BALUZE, Vie de M. DE MARCA. — *Titres et papiers de famille.*

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DE MASSOL

ITALIE, BOURGOGNE ET LANGUEDOC

MARQUIS DE MASSOL, DE SERVILLE, DE GARENNES ET DE REBETZ; BARONS DE LOISY ET DE GENÊT; SEIGNEURS DE SAVIGNY, DE FRANÇOISEY, DE MONTMOYEN, DE CHAMPEAU, DE COLONGE, DE MESSANGES, DE FREMAINVILLE, ETC. (EN BOURGOGNE); DE JONQUIÈRES (EN LANGUEDOC).





ARMES : *Coupé : au 1er, d'or, à l'aigle d'Empire à deux têtes de sable au vol éployé, becquée et membrée de gueules; au 2e, de gueules, au dextrochère armé d'or, tenant une masse d'armes du même, mouvant du flanc sénestre de l'écu d'une nuée d'argent.* — SUPPORTS : *Une aigle de sable becquée et membrée de gueules, couronnée d'une couronne antique d'or, tenant une masse d'armes du même ; et un léopard de gueules, couronné d'une couronne antique de sable, tenant de la patte dextre une massue de gueules sur laquelle est écrit en caractères d'or : Deus fortitudo mea.* — CIMIER : *Une aigle naissante à deux têtes de sable, becquée et membrée de gueules, surmontée de la couronne impériale.* — DEVISE : *Perspicacitas et fortitudo.*



LA maison de MASSOL ou MAZZOL, l'une des plus importantes de la Bourgogne, est originaire de la principauté de Montferrat, et issue d'une des plus illustres maisons d'Italie connue sous le nom de MAZZOLI, MAZZOLINI et MAZZOLA, qui a projeté de nombreux rameaux à Asti, dans le Piémont, la Lombardie, à Gênes, à Venise, Pise, et même à Naples, en Allemagne et en Espagne.

Cette maison fut l'une des plus florissantes d'Italie, et ses membres furent inscrits comme patriciens sur le Livre d'or de Venise. Le palais d'Asti et l'église cathédrale de San-Secondo, de la même ville où se trouvent des tombeaux de marbre dans lesquels sont ensevelis ses membres les plus illustres, ont été construits par cette maison.

François Mazzoli fut envoyé comme ambassadeur par le duc de Gênes auprès de l'empereur d'Allemagne et des rois Louis XII et François Ier, en 1509 et 1513, puis auprès du duc de Savoie, en 1515.

C'est à cette occasion que son fils, Guillaume Massoli ou Mazzoli, reçut de Maximilien, empereur d'Allemagne, le 17 janvier 1502, la concession de l'aigle impériale qui orne son blason et qu'il a transmise à ses descendants. (Les *Mazzoli* portaient originairement : *de gueules, au dextrochère armé d'or, tenant une masse d'armes du même mouvant du flanc sénestre de l'écu d'une nuée d'argent;* leurs armes ainsi augmentées ont toujours été portées de la même manière par les Massol de *Bourgogne*.

Les Massol de *Languedoc* ont conservé seuls les armoiries primordiales de la famille.

A cette concession d'armoiries, l'empereur Maximilien ajouta plusieurs privilèges importants, lesquels furent vérifiés et reconnus, en 1614, par les commissaires que le duc de Savoie avait nommés pour la reconnaissance des principales maisons nobles de ses États.

Guillaume de Mazzoli fut gouverneur d'Albe.

Les Mazzol ou Massol sont passés en France sans doute comme les Strozzi, les Capponi, les Concini, à la suite de Catherine de Médicis.

L'un d'eux, Augustin Massol, est allé se fixer en Bourgogne, tandis qu'un autre de ses parents alla se fixer à Montpellier, où sa descendance s'est continuée jusqu'à nos jours; les deux branches ont toujours entretenu des relations de parenté.

Les Massol de Bourgogne s'honorent de brillantes alliances; nous citerons entre autres celles qu'ils ont contractées avec les maisons de : Le Goux de Berchère, Triboullet, de Bretagne, de Filsjean, du May, de Cuigy, de Fyot, de Bruslart de Sillery, de Berbis, de Sabrevois, de Berbisy, de Bouthier de Chavigny, de Vichy, de Béthune, Amelot, du Deffand, Pinon, Maridat, d'Espiard, de Rouvray, de Clermont-Tonnerre, de Morlet, d'Albert de Luynes, Le Grand de Sainte-Colombe,

de Cullen d'Arcy, Piochard de la Brûlerie, Taupinard de Tilière, de Malartic, Le Myre de Vilers, etc.

Élisabeth DE MASSOL était mère du maréchal de Clermont-Tonnerre, et Marie DE MASSOL fut la grand'mère de la duchesse de Luynes.

Entre autres illustrations, ils ont fourni : un député aux États-Généraux d'Orléans, en 1560 ; plusieurs présidents de la Chambre des comptes de Dijon ; un lieutenant général et un maréchal des camps et armées du Roi ; plusieurs gentilshommes de la chambre du Roi ; des chevaliers des Ordres ; des officiers supérieurs de tous grades, de nombreux chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Guillaume MAZZOLI, cité plus haut, eut pour fils :

Augustin MASSOL, le premier qui vint se fixer en France et à partir duquel est établie la généalogie suivie et non interrompue de la Branche de Bourgogne que nous allons donner en résumé. Pour de plus amples détails, nous renverrons au *Dictionnaire de la Noblesse*, de la Chesnaye des Bois.

I. Augustin DE MASSOL ou MAZZOL, venu du Montferrat en Bourgogne, est mort à Dijon en 1504, et a été enterré dans l'église des Cordeliers sous une riche pierre tombale décorée de ses armoiries et de celles de sa femme, Jeanne LE GOUX de la Berchère, avec cette inscription : « Cy-gist noble et scientifique personne Auguste DE MAZOL de Cazal. » Il eut pour fils :

II. Jean DE MASSOL, conseiller, seigneur, en partie, de Muressant, marié à Françoise PÉTRAL, mort en 1522, enterré dans l'église des Jacobins de Beaune ; il eut d'elle deux enfants, savoir :

1° Jean, qui suit ;
2° Jacques, qui viendra ci-après.

III. Jean DE MASSOL, IIe du nom, baron de Loisy, seigneur de Champeau, marié à Antoine TRIBOUILLET, est l'auteur de la *Branche aînée*. Il eut pour fils :

IV. Pierre DE MASSOL, baron de Loisy, seigneur de Cresné et de Savigny, qui fut marié à Catherine JURET, dont il eut :

V. Jean DE MASSOL, IIIe du nom, baron de Loisy, seigneur de Savi-

gny, conseiller au Parlement de Dijon en 1603, qui fut marié à Claudine Maillard. Il fut père de :

VI. Pierre de Massol, II[e] du nom, seigneur de Savigny, Colonge, Bevy, Messanges et Serville, président de la Chambre des Comptes de Dijon, marié à Marie Languet, dont deux fils :

1° Jean-Baptiste de Massol de Colonge, dont la postérité s'est éteinte après quatre générations ;

2° Guillaume de Massol, marquis de Serville, seigneur de Saint-Anthoine, lieutenant général des armées du Roi, dont la postérité s'est éteinte aprés deux générations.

BRANCHE DES MARQUIS DE REBETZ

III. Jacques de Massol, seigneur de Françoisey, Nantoul, Chissy, etc., (deuxième fils de Jean et de Françoise Pétral), épousa Guillemette Millierre, dont il eut entre autres enfants :

IV. Jacques de Massol, II[e] du nom, président en la Chambre des Comptes de Dijon en 1595, marié à Olympe Morin, fille d'un conseiller au Parlement de Dijon, dont il eut entre autres enfants :

V. Jean de Massol, III[e] du nom, second président de la Chambre des comptes de Dijon sur la résignation de son père en 1611, conseiller d'État en 1618 et 1619, l'un des plus savants hommes de son temps, se maria avec Charlotte des Hayes, fille d'un ancien maître d'hôtel du Roi et gouverneur des ville et château de Montargis. Il eut d'elle entre autres enfants :

VI. Antoine-Bernard de Massol, seigneur de Montmoyen, Hyerce et Grand-Bois ; en 1655, devenu sur la résignation de son père, président en la Chambre des Comptes de Dijon, où il a rempli les fonctions de premier président jusqu'en 1691, mort le 29 avril 1718, à Dijon, âgé de quatre-vingt-huit ans. Il s'était marié cinq fois : 1° à Catherine Coquet, fille d'un contrôleur de la maison du Roi ; 2° à Marie de Maillard, fille d'un maître des comptes à Dijon, dont un fils ; 3° à Charlotte de Soyes ; 4° en 1670, à Jeanne-Marie Berbis ;

5° à Madeleine Le Grand de Sainte-Colombe, fille du président au bureau des finances de Dijon. De ce dernier mariage est issu :

VII. Antoine-Bernard de Massol, capitaine au régiment Royal-Cravate, seigneur de Montmoyen, Hierce et Grand-Bois, qui assista aux Etats de Bourgogne tenus en 1721. Il épousa en premières noces Charlotte-Madeleine de Melicque, morte en février 1720; et en secondes noces, le 8 septembre 1725, Andrée-Catherine de Bretagne, dont il eut :

VII. Charles-Antoine-Marguerite de Massol, marquis de Rebetz, qui épousa le 1er avril 1747 Jeanne-Antoinette de Massol, sa cousine (fille de Marie-Louis de Massol, de la branche aînée, chevalier des ordres du Roi, baron de Genêt, seigneur de Colonges, de Bevy, Messanges, Mailly-la-Ville et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de dragons, conseiller d'État, lieutenant général au bailliage de Semur, et de Barbe de Berbizy). Il eut entre autres enfants :

IX. Charles-Henri-Gaspard-André de Massol, seigneur de Colonges et de Montmoyen, marquis de Rebetz, capitaine des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, régiment royal de Picardie, mort en 1821. Il avait épousé Adélaïde de Cullen d'Arcy, dont il eut :

X. Charles-Marie-Casimir, marquis de Massol de Rebetz, né le 15 janvier 1800, marié le 4 octobre 1820 à demoiselle Marie-Louise Piochard de la Brulerie, fille de messire Jean-Louis Piochard de la Brulerie, maréchal des logis des gardes du Roi, chevalier de Saint-Louis. Il en eut entre autres enfants :

XI. Louis-Marie, marquis de Massol, né à Auxerre le 15 octobre 1823, marié le 31 mars 1846 à demoiselle Constance de Tilière, fille du comte Taupinard de Tilière, dont il a eu :

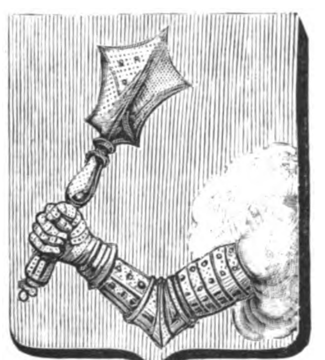
1° Fernand de Massol tué à Wœrth le 6 août 1870;
2° Jean-Marie-Henri qui suit;
3° Marguerite, mariée à M. de la Salle ;
4° Olivier de Massol.

XII. Jean-Marie-Henri, marquis de Massol, a épousé le 30 mai 1854 demoiselle Marie-Elisabeth de Malartic de Fondat dont il a :

1° Abel de Massol, lieutenant au 13e hussards, à Dinan;
2° Jean de Massol, qui a épousé demoiselle Adrienne de la Marlière;
3° Georges de Massol, qui a épousé sa cousine demoiselle Madeleine Le Myre de Vilers.

BRANCHE DE LANGUEDOC

Cette branche porte seulement les armoiries des Mazzoli *d'Italie*, savoir : *de gueules, au dextrochère armé d'or tenant une masse d'armes du même, mouvant du flanc sénestre de l'écu d'une nuée d'argent.*



Elle reconnaît pour auteur.

I. Jean Massol ou Mazol, cousin germain de Augustin Massol de la branche de Bourgogne, qui est venu se fixer à Agde, et a eu pour fils :

II. Jean Massol, IIe du nom, né vers 1610, qui a épousé Marguerite Vouille, dont il a eu entre autres enfants :

1° Louis, qui suit;
2° Madeleine Massol, qui fut mariée le 14 octobre 1666 à noble Pierre d'Arragon, écuyer, fils de Raphael d'Arragon et de Claude de la Tour (Laroque, *Armorial de Languedoc*, t. I, p. 27).

III. Louis Massol, né en 1645, marié à Marie-Anne Codar qui le rendit père de :

IV. Noble Pierre Massol, né en 1710, conseiller du Roi et greffier en chef de la ville d'Agde, qui a épousé le 16 mai 1746 Marie Guérin, fille de André Guérin et de Marie Alauzet, dont il a eu plusieurs enfants, entre autres :

1° Jean-Louis Massol, seigneur de Jonquières près Clermont-Lodève, qui plaidait, en 1787, avec sa femme, contre les consuls de Jonquières, devant la la Cour des Aides de Montpellier, au sujet de certains biens-fonds dépendant de ladite seigneurie de Jonquières qui leur appartenaient;
2° André qui suit.

V. Noble André Massol, né en 1857, a épousé à Marseille le 27 décembre 1787 Marie-Marguerite-Polixène Bronde de Rochefort dont il a eu deux fils :

1° François-Lazare-André et 2° François-Gautier-Polixième Massol, avocats à Marseille (ce dernier, mort célibataire), qui ont été autorisés à ajouter à leur nom celui d'André, par ordonnance royale du 27 décembre 1814.

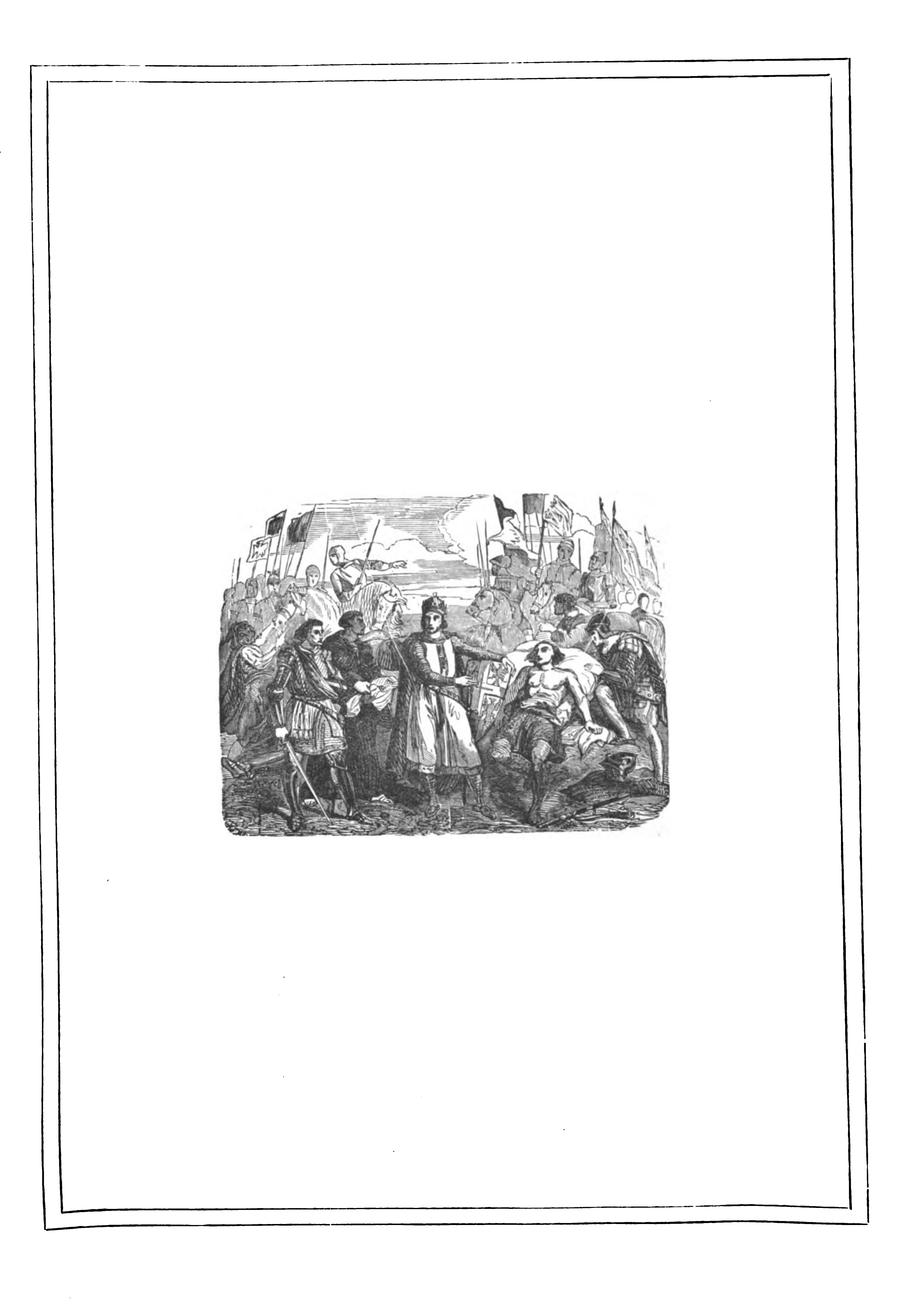
VI. François-Lazare Massol d'André, né en 1791, a épousé à l'âge de soixante ans mademoiselle Anne-Elisabeth Latil dont il a eu une fille unique, savoir :

VII. Lazarine Massol d'André, née en 1849, mariée en 1864 au baron d'Outhoorn (1) dont elle a eu deux enfants, un fils et une fille :

1° Guy-François d'Outhoorn, né en 1866, officier,
2° Charlotte d'Outhoorn née en 1868, mariée au baron de Steiger.



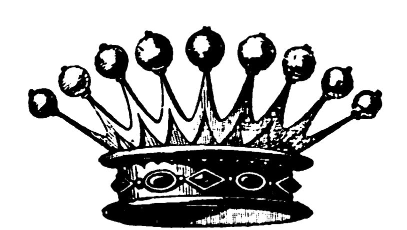
(1) La famille Van Outhoorn était d'origine patricienne et revêtue des plus hautes dignités dans la magistrature d'Amsterdam ; elle porte pour armes : *de gueules, à trois cors de chasse d'argent, virolés et enguichés d'or.*



LE MAU DE TALANCÉ

CHAMPAGNE ET BEAUJOLAIS

SEIGNEURS DE TALANCÉ, DE LA JAISSE, DE LA GONTIÈRE, DE LA BARRE, ET DU MARTELET.





ARMES : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de deux trèfles de sinople, accompagnée en chef d'un croissant d'argent, et en pointe d'un coq hardi d'or.* — COURONNE : *de comte.* — SUPPORTS : *à dextre un cheval, à sénestre une licorne* (ARMORIAL DU BEAUJOLAIS *de la Roche-Lacarelle*).



A noble famille LE MAU DE TALANCÉ qui a pour berceau la seigneurie de Polisy-Choiseul, près Bar-sur-Seine, en Champagne, s'est distinguée depuis le XVIIe siècle dans les emplois civils et militaires. Elle a fourni notamment un conseiller du Roi en l'Élection de Bar-sur-Seine, un chevalier de Saint-Louis, des officiers de mérite, etc.

Malgré la perte des archives de famille à l'époque de la révolte des noirs à Saint-Domingue, en 1791, dans laquelle périrent les membres de la *branche aînée*, la filiation dressée d'après les documents restés en possession de la *branche cadette*, seule existante actuellement, a pu être établie, à partir de :

I. Noble homme Louis Le Mau, conseiller du roi en l'Élection de Bar-sur-Seine et lieutenant au bailliage de Polisy, qui florissait au commencement du XVII[e] siècle. Il mourut le 19 mars 1659.

De son épouse demoiselle Claude Marquot, il laissa le fils qui suit.

II. Noble Claude Le Mau, secrétaire de la maréchale du Plessis-Praslin, avait épousé en 1675 demoiselle Thérèse-Anne-Noel. Il mourut le 15 septembre 1706, laissant le fils qui suit.

III. Noble Pierre Le Mau, seigneur de la Jaisse, né le 20 mai 1677, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Lazare, est l'auteur d'un ouvrage militaire considérable intitulé : *Abrégé de la carte générale de France sur terre et sur mer*, qui fut édité à Paris en 1739. Il est mort à Paris en 1745. Il s'était uni à demoiselle Barbe Grignon qui le rendit père de quatre enfants, savoir :

1° Anne-Claudine Le Mau, mariée au baron de Stralenheim, comte de Sorbach, chambellan de l'Électeur Palatin, décédée en 1789 ;

2° Louise-Thérèse Le Mau, mariée au comte de Mesgrigny, issu d'une des plus anciennes maisons de Champagne qui portait pour armes : *d'argent, au lion de sable;*

3° Marie-Françoise Le Mau, morte sans alliance ;

4° Marin-Pierre, qui suit.

IV. Noble Marin-Pierre Le Mau, seigneur de la Gontière, qui alla s'établir vers 1730 à Villefranche-en-Beaujolais, où il acquit l'office de Receveur des Tailles. Il épousa, le 14 août 1738, demoiselle Thérèse des Champs de Talancé, dont il eut six enfants, savoir :

1° Nicolas Le Mau, seigneur de la Barre, écuyer, receveur des Tailles du Beaujolais, né en 1739, qui épousa demoiselle N. Dareste de Sacconay, de Lyon, et émigra à l'île Saint-Domingue en 1783. Il fut massacré avec sa famille lors de la révolte des noirs en 1791 ;

2° Louis-Charles, qui suit ;

3° Marie-Thérèse Le Mau, née en 1742, mariée en 1764 à messire André-Gabriel de Lurrieu de la Rivoire, seigneur de Merlet en Forez, décédée en 1820;

4° Louis-François Le Mau, né en 1743, abbé au Prieuré de Vernoux en Vivarais, mort en 1805 ;

5° Claude Le Mau, seigneur de Martelet, décédé en 1836, sans alliance ;

6° Marine-Françoise Le Mau, née en 1745, mariée en 1765 à messire Gayot-Maschagny de la Bussière. Elle est morte en 1804.

anobli par la charge de conseiller secr[re] du Roi de laquelle il obtint lettres d'honneur.

V. Noble Louis-Charles Le Mau, écuyer, né en 1740, capitaine au régiment de Bourbonnais par brevet du roi Louis XV, en date du 5 octobre 1767, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis par ordonnance de 1783, fut délégué de la noblesse pour le bailliage de Villefranche, aux Assemblées de 1789. Officier sous les ordres de M. de Précy au siège de Lyon, il est fait prisonnier par les troupes de la Convention, mais il parvient à s'évader des prisons de Lyon au moment où il allait être fusillé. Institué, par acte de janvier 1772 et testament du 18 août 1775, héritier des biens et seigneuries de son oncle M. Des Champs de Talancé à charge de porter le nom de ce dernier, il avait épousé en 1772 demoiselle Marie Carra de Vaux, sœur du général Carra de Saint-Cyr. Louis-Charles Le Mau mourut en 1812, laissant les trois enfants ci-après :

1° Louis-Marie, qui suit ;

2° Thérèse Le Mau, née en 1776, mariée à Éléonor de Garnier des Garets, officier au régiment de Bourbonnais, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, morte en 1807 ;

3° Louise-Françoise-Césarine Le Mau, née en 1785, mariée à messire N. Durand, seigneur du Meix, Barjon et Salives, en Bourgogne, garde du corps du comte d'Artois, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle est décédée en 1866.

VI. Noble Louis-Marie Le Mau de Talancé, né en 1773, fut officier de l'armée de Condé. Il s'était uni, en 1805, à noble demoiselle Thérèse Gayot Mascrany de la Bussière, morte au commencement de l'année 1806. Il convola, le 7 juin 1807, avec noble demoiselle Pauline de Sirvinges, fille de Robert de Sirvinges, écuyer, ancien page de Marie Leczinska, reine de France, et de demoiselle N. Joly de Bévy.

Il est décédé en 1822.

Du second mariage sont issus :

1° Louise-Aimée Le Mau de Talancé, née en 1808, mariée en 1832 au comte Félix de Garnier des Garets, morte en 1872 ;

2° Camille Le Mau de Talancé, née en 1810, épousa en 1830 M. Edouard de Talode du Grail. Elle est décédée en 1840 ;

3° Ludovic-Philibert, qui suit.

VII. Noble Ludovic-Philibert Le Mau de Talancé, né en 1811, épousa en 1845 demoiselle Marie-Emilie Bottu de Limas, issue d'une ancienne famille du Lyonnais, dont trois enfants, savoir :

1° Louis, qui suit ;
2° Pauline Le Mau de Talancé, née en 1855, religieuse du Sacré-Cœur ;
3° Paul Le Mau de Talancé, né en 1861.

VIII. Noble Louis Le Mau de Talancé, né en 1848, officier de cavalerie, a épousé en 1882 mademoiselle Allard de Chateauneuf dont il a quatre enfants, savoir :

1° Yvonne Le Mau de Talancé ;
2° Robert Le Mau de Talancé ;
3° Guy Le Mau de Talancé ;
4° André Le Mau de Talancé.

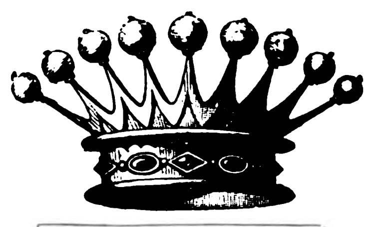


PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, 20, RUE BERGÈRE. — 7204-3-9.

MAUJOÜAN DU GASSET

NORMANDIE ET BRETAGNE

SIEURS DU DEMAINE, DES PERRIÈRES, DU GASSET, ETC.





Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes du même, 2 en chef et 1 en pointe.* — Couronne : *De comte.*



La famille Maujoüan du Gasset, qu'on croit originaire d'Espagne, paraît aussi avoir séjourné en Normandie avant de passer, dans le milieu du xvie siècle, en Bretagne, où elle réside actuellement.

Elle a formé plusieurs branches, savoir : celle du Demaine et celle des Perrières, toutes deux éteintes et celle du Gasset seule existante de nos jours.

Parmi les personnages marquants que cette famille a produits, on remarque plusieurs avocats et procureurs au parlement de Bretagne, un sénéchal, des officiers dans les armées de terre et de mer, et des chevaliers de différents ordres militaires.

La filiation de cette famille peut être établie régulièrement à partir de :

I. N. MAUJOÜAN, sieur du Gasset, vivant en 1590, procureur au Parlement de Bretagne, qui, d'une alliance inconnue, laissa les enfants ci-après :

1° Jean, qui suit;
2° Pierre MAUJOÜAN, procureur au parlement de Bretagne, marié avec Perrine SIMON;
3° Guillaume MAUJOÜAN, procureur au parlement de Bretagne, qui épousa Jacquette GUILLEMIN.

II. Noble homme Jean MAUJOÜAN, sieur du Gasset, procureur au parlement de Bretagne, devint seul possesseur de la terre du Gasset, et épousa Catherine LE RAY DE LA FAYÈRE, d'une très ancienne famille noble de Châteaubriant. Sa veuve fut inscrite d'office à l'*Armorial général* de 1696. (*Registre de Bretagne*, tome II, f° 393.)

De ce mariage vinrent :

1° Jean MAUJOÜAN, né en 1648;
2° Anne-Louise MAUJOÜAN, née en 1652, mariée en 1673, avec Claude BOBONI DE KERGREC'H (1), fils de Claude Boboni de Kergrec'h, juge-prévôt de la ville de Guingamp et de Catherine LE SAINT;
3° Jean-Baptiste MAUJOÜAN, procureur au parlement de Bretagne, né en 1654, fut inscrit d'office à l'armorial général de 1696 au registre de la généralité de Bretagne. Tome II, f° 407, et fut marié avec Françoise JOUBERT, dont il eut :
    A. Gibonne MAUJOÜAN, qui épousa Joseph-Mathurin HAREMBERT, sieur de la Bazinnière, avocat au parlement de Bretagne.
4° Pierre MAUJOÜAN, né en 1656;
5° Marie-Élisabeth MAUJOÜAN, née en 1662;
6° Renaud-Hyacinthe qui suit;
7° Louis-Alexis MAUJOÜAN, né en 1665.

III. Noble homme Renaud-Hyacinthe MAUJOÜAN, sieur du Gasset, épousa, en 1695, Sainte LE BRETON DE LA PERRIÈRE (2), fille de noble François Le Breton de la Perrière et de Sainte Peau.

---

(1) Cette famille a donné des maires et des procureurs à la ville de Guingamp depuis 1577.
(2) La famille LE BRETON DE LA PERRIÈRE porte pour armes : *Parti d'or et de gueules à l'orle de 13 étoiles de l'un en l'autre, et une losange en abîme aussi de l'un à l'autre.*

De cette alliance sont issus :

1° Renaud MAUJOÜAN, décédé recteur d'Acigné, près de Rennes;
2° Claude-François, qui suit;
3° Joseph-Louis MAUJOÜAN, décédé en 1781, pensionnaire du roi; il était depuis 1728 premier secrétaire de l'intendance d'Alençon;
4° Lucrèce-Sainte MAUJOÜAN, mariée avec noble Pierre-Yves AUDOUARD, subdélégué de l'intendance de Rennes;
5° Jean-Léger MAUJOÜAN;
6° Pierre MAUJOÜAN ;
7° Anne-Marie MAUJOÜAN, qui épousa, en 1750, Luc-Vincent NICOLAZO, sieur DE BARMON, échevin de la ville et communauté de Rennes, fermier général et commandant des milices de ladite ville, originaire d'Espagne. Ses armes sont : *D'argent, au léopard de gueules.*
8° Françoise MAUJOÜAN ;
9° Rose-Bonne MAUJOÜAN, décédée en 1796.

IV. Noble homme Claude-François MAUJOÜAN, sieur du Gasset, avocat à la Cour, épousa en 1730, Marie HUCHET DE LA BARBOTTIÈRE, dont il eut :

1° Maurice-Toussaint, qui forme le degré suivant;
2° Marie-Thérèse MAUJOÜAN, mariée avec Jean-Joseph LANIER, écuyer, sieur de Rochville, capitaine d'infanterie, dont un fils : Jean-Joseph-François LANIER DE ROCHVILLE, épousa Jeanne-Honorée HAY DE SLADE laissant un fils et deux filles : l'une mariée à un DE COUGNY et l'autre à Louis-Ange HUCHET, vicomte de Cintré. Les armes des LANIER DE ROCHVILLE sont : *D'or, à une étoile de sable.*

V. Messire Maurice-Toussaint MAUJOÜAN DU GASSET, avocat en parlement, sénéchal et maire de Châteaubriant et depuis sénéchal de Lorient, épousa en 1765, Claire-Anne-Guillemette LOUVEL DE LA MAISONNEUVE (1), sœur d'un greffier en chef au parlement de Bretagne. De cette union naquirent :

1° Toussaint-Jean-Aimé MAUJOÜAN DU GASSET, officier d'infanterie, né à Châteaubriant, le 7 août 1766, mort en Espagne, qui épousa Julie LE PLAT, fille de N. Le Plat, conseiller au parlement de Bretagne;
2° Claire-Marie-Françoise MAUJOÜAN DU GASSET, née le 28 août 1767, mariée en avril 1791, avec Pierre-Godefroy-Joseph MORICE DU LÉRAIN (2), fils aîné de Barbe-Vincent Morice du Lérain, avocat au parlement, et de Marie-Thérèse Berthelot;

---

(1) Armes : *D'azur, à la louve de sable, au chef d'argent, chargé de trois ailes du même.*

(2) Armes : *D'argent, à la croix ancrée de sinope*; alias : *chargée en cœur d'une étoile d'argent.* Les MORICE DU LÉRAIN sont aujourd'hui représentés par la comtesse de Penhouet, de Redon, Hubert de La Hayrie, Ollivier de La Blayrie, du Plessis de Grenedan.

3° Joseph-François-Léon, qui suit;
4° Catherine-Louise-Marie Maujouan du Gasset, née de Châteaubriant, le 19 août 1771, mariée avec Jean-Baptiste Dufay de Lyvois;
5° Marie-Thérèse-Aimée Maujoüan du Gasset, née le 16 août 1773;
8° Amand-René, qui sera rapporté après son frère.

VI. Joseph-François-Léon Maujoüan du Gasset, né à Rennes, paroisse Saint-Sauveur, le 10 août 1769, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1797, Marie-Anne Dufay de Lyvois, dont il eut quatre enfants :

1° Toussaint-Théodore, qui suit;
2° Baptiste-Isidore Maujoüan du Gasset;
3° Agatha Maujoüan du Gasset ;
4° Élisa Maujoüan du Gasset, mariée à N. Goujon de Grondel, chef de bataillon, chevalier de la Légion d'honneur, dont trois enfants.

VII. Toussaint-Théodore Maujoüan du Gasset, né en 1797, officier de marine, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé Sainte Billette de Villeroche, dont il a laissé deux enfants :

1° Un fils ;
2° Et une fille mariée à un de Goué.

VI *bis*. Amand-René Maujoüan du Gasset, né à Lorient, le 18 mars 1780, se maria en 1806 avec Marie-Jeanne Roy, dont il eut quatre enfants :

1° Deux filles décédées;
2° Joseph-Amand qui suit;
3° Une fille religieuse à la Visitation de Nantes.

IX. Joseph-Amand Maujoüan du Gasset, né en 1815, a épousé Émilie-Charles-Madeleine Chatellier, dont il a laissé cinq enfants :

Trois fils et deux filles.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 9670-6.

DE MAURIERAS

QUERCY



ARMES : *Coticé d'or et de sable de douze pièces.* DEVISE : *Moderatis excelsa.*
Casque de chevalier orné de ses lambrequins.



LA famille **DE MAURIERAS** est originaire de la province du Quercy, où elle a formé deux branches.

La branche aînée vécut dans ses terres, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : on retrouve aujourd'hui ses descendants dans le Limousin et la Lorraine.

Plusieurs membres de la branche cadette occupèrent

des charges de magistrature, ressortissant au Parlement de Toulouse, et plus tard au Conseil du Roi, à Clermont. Cette branche n'a pas laissé de rejetons.

Jean, sieur DE MAURIERAS, chef de nom et d'armes, fils de François DE MAURIERAS, né à la fin du XVII[e] siècle, mourut vers l'année 1740, laissant deux fils :

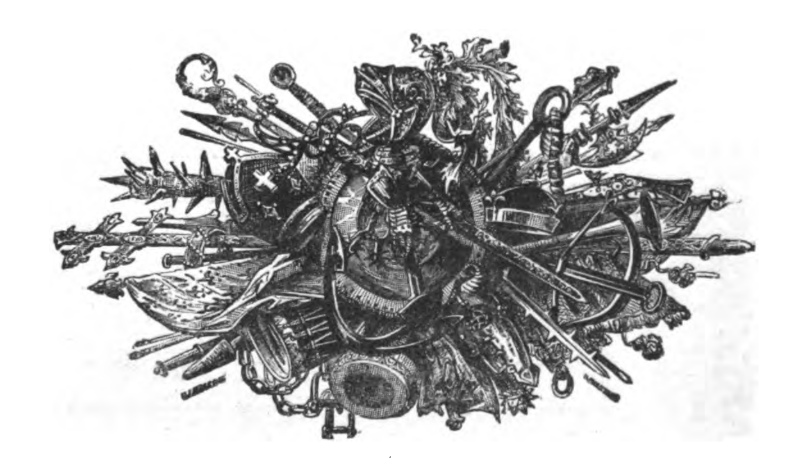
1° Jean DE MAURIERAS, qui ne laissa pas de postérité;
2° Pierre DE MAURIERAS, qui n'eut qu'une fille :
3° Marie DE MAURIERAS qui suit.

Marie DE MAURIERAS, née en 1763, morte en 1850, est l'aïeule de : Antoine ROSSIGNOL ; Jean-Baptiste ROSSIGNOL ; Louis ROSSIGNOL ; tous trois fils de François ROSSIGNOL.

L'aîné, Antoine ROSSIGNOL, né en 1822, et établi en Lorraine, a épousé Eléonore-Narcisse-Adelaïde DE WARNEVILLE, fille et nièce d'officiers supérieurs du premier Empire, et sœur de trois officiers de l'armée française, en 1870; l'un d'eux, chef de bataillon au 65[e] de ligne, fut tué à la bataille de Saint-Privat.

Antoine ROSSIGNOL est mort en 1860, laissant un fils unique :

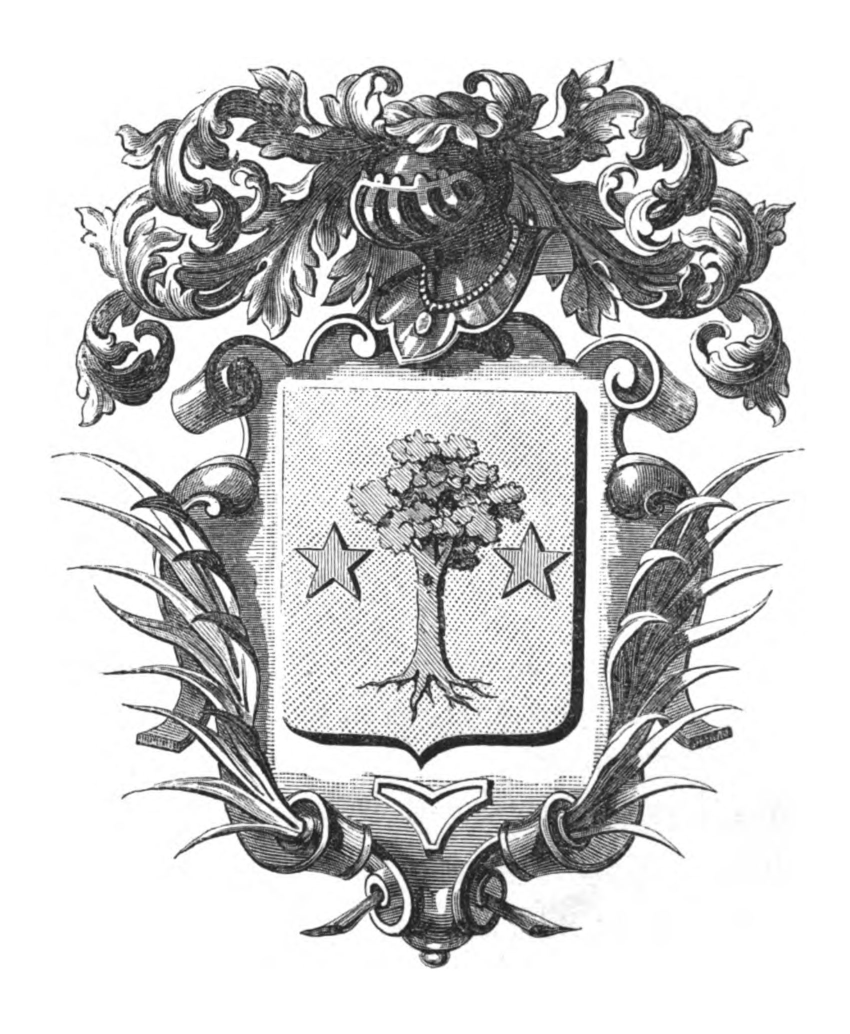
François-Joseph-Hilaire ROSSIGNOL, né en 1855, sorti de Saint-Cyr en 1875, actuellement officier au 3[e] régiment de chasseurs à cheval.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER.

DE MAY DE CERTANT

GUIENNE



Armes : *D'or, à un arbre de sinople, accosté de deux étoiles de gueules.*

Cette famille de May ou Demay est originaire de Guienne et a fourni des lieutenants particuliers au présidial de Libourne, des procureurs du roi, des avocats au parlement, des conseillers du roi, des officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, des chevaliers de St-Louis.

Ses alliances ont été prises dans les meilleures familles au nombre desquelles nous citerons celles de : de Paty, de Cazes, d'Abzac de Maillac, d'Orient de Bellegarde, de Turpin, de Rudelle.

Son nom est très anciennement connu dans le Bordelais;

Il a été écrit successivement et simultanément Demay, de Mai et de May.

Le chef actuel de la famille a provoqué et obtenu le 31 août 1876, un jugement du tribunal de première instance de Libourne, qui prescrit la rectification de plusieurs actes de l'état civil altérés en 1793, et rétablissant la particule nobiliaire.

Le plus ancien personnage connu par les chartes est François de May vivant en 1500, dont la sœur Huguette de May fut mariée en 1501 à François d'Isle, seigneur de Puynormand, près Libourne (*Nobiliaire de Guienne*, t. 2, p. 270). Il laissa pour fils :

Thomas de May, licencié ès droits, juge de Puynormand, qui a épousé par contrat du 25 octobre 1554, Guibonne de La Faye, fille de Pierre de La Faye et de Marie de Lescure. Ledit contrat fut passé à Saint-Émilion lesdits jours et an ci-dessus, en présence de Messires Antoine de Lescure, conseiller et procureur général du roi en sa cour de parlement à Bordeaux, Pierre de Ferrand, chanoine de Saint-Émilion, Arnaud de La Faye, et Jean d'Isle, demeurant au bourg de Puynormand. *(Titre original en parchemin.)*

En 1592, François de May, receveur pour le roi, à Libourne, épousa Jeanne de Paty. *(Titre original.)*

Le 19 mai 1627, leur fille épousa Jean de Cazes, écuyer, sieur de Figeac, chevalier de l'un des ordres du Roi (Guinodie, *Histoire de Libourne*).

Le 5 avril 1630, François Demay épousa Marguerite d'Abzac, fille de Jean d'Abzac, sieur de Maillac, paroisse de Moulon (*Orig. sur parchemin*).

Il mourut, maire de Libourne, en 1643.

Le 29 décembre 1692, Jean de May, conseiller du roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Libourne, donna quittance de ses gages, à Jean-Baptiste Segeur, receveur des tailles en l'élection de Bordeaux. *(Pièce originale sur parchemin.)*

En 1696, il fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général officiel* au registre de Guyenne, fº 817.

Marie DE MAY, avait épousé, en 1695, Bernard BOURET, écuyer, conseiller du roi, contrôleur en la chancellerie près la cour des aides de Guienne, lieutenant criminel et assesseur de la ville de Bordeaux. Leur fille Anne BOURET, fut mariée à Libourne, le 2 mai 1713, à Jean BOUSSIER, écuyer. *(Contrat original sur parchemin.)*

Le 18 avril 1698, Jean DE MAY, conseiller du roi, garde du scel, fils de Pierre DE MAY, procureur du roi, épousa Marie NOIZAY, fille de Charles Noizay, conseiller du roi, et de Catherine de Cazes. (*Orig. sur parchemin*).

En 1740, Pierre DEMAY DE CERTANT, officier d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, épousa Jeanne LE BLANC, fille de Jean Le Blanc, conseiller du roi, en la cour des aides et finances de Guienne.

Le 1er juin 1791, Jean DEMAY DE CERTANT, fils du précédent, épousa Marie-Madeleine DE TURPIN DE JOUHÉ, fille du comte Turpin de Jouhé, et de la comtesse née du Mosnard de Villefavart.

Le 15 juillet 1830, Pierre DEMAY DE CERTANT, fils du précédent, épousa Catherine-Mathilde MANPETIT, fille d'Étienne Manpetit et de Catherine Gerbier.

CHEF ACTUEL : Pierre-Sully DE MAY DE CERTANT, propriétaire à Bordeaux, qui a épousé, le 15 juiillet 1879, Marie-Antoinette-Lucienne DE RUDELLE, d'une très ancienne famille noble du Rouergue. (Voir *Barrault, Documents historiques du Rouergue.)*

FRÈRES : 1º Pierre-Jules-Henri DE MAY DE CERTANT, chevalier de la Légion d'honneur, qui a eu deux enfants :

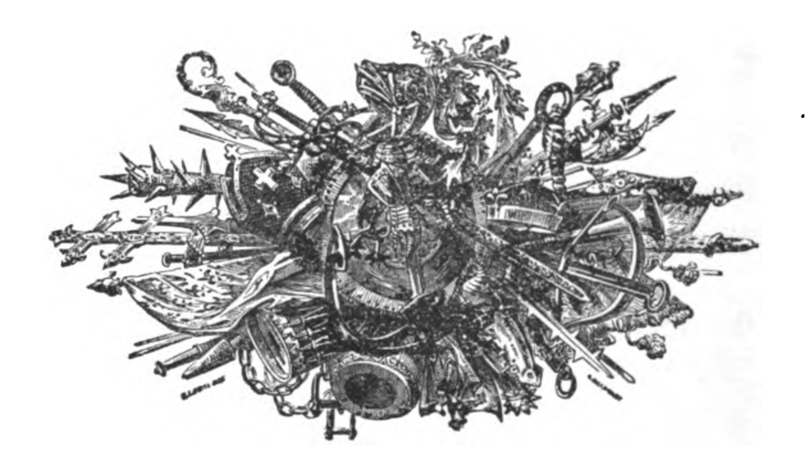
A. Maurice DE MAY;
B. Yvonne DE MAY.

2° Pierre-Sully-Lodinski DE MAY DE CERTANT, père de deux enfants :

A. Pierre-Lodinsky DE MAY;
B. Mathilde DE MAY.

SOEUR : Jeanne-Noémie-Marie DE MAY DE CERTANT.

Auteurs à consulter : d'Hozier, *Armorial général;* Guinodie, *Histoire de Libourne;* Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse, année 1880.*



PARIS — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 12418-6.

DE MAZADE

DAUPHINÉ, LANGUEDOC, PARIS.

SEIGNEURS DE BESSIÈRES, DE SAINT-PREST, DE SAINT-BRESSON, DE PERCIN ; MARQUIS D'AVÈZE.

1500—1600



TAIRE OU BIEN DIRE.

1696—1738



AD POSTHUMA LABORARE.

ARMES : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné d'un lion en pointe du même, armé et lampassé de gueules; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.* (Armorial général officiel de d'Hozier, de 1696). COURONNE : *de comte.*

ARMES ANCIENNES : *D'argent, à un chevron d'azur, accompagné de trois roses tigées et feuillées de gueules; au chef de gueules, chargé d'un lion passant d'or.*



LA famille DE MAZADE est originaire du Dauphiné. Suivant une ancienne tradition, son nom primitif serait DE VINCENS et, plus anciennement, VINCENZI, auquel aurait succédé celui de MAZADE, *Vincenzi di Masada*, qui serait dû à l'illustration d'un ancêtre, dans une des croisades, à « Masada » (1), forteresse située près de Jérusalem, dont les ruines imposantes et le nom

(1) MASADA, en hébreu signifie *forteresse*. Cette citadelle de MASADA, qui avait été construite par le grand prêtre Jonathas, vers 1040 avant J.-C., a été prise et démantelée sous les Romains en 75, après J.-C. (Flavius Josèphe, DE BELLO JUDAÏCO, livre VII, chapitre 28. — Strabon. — *Revue des Deux-Mondes*, février 1852 : *Les Ruines* de MASADA, par F. de Saulcy. — *Dictionnaires des noms propres latins*, de Quicherat, *et grecs*, de Planche-Pillon.)

existent encore. C'est sous ce nom de Mazade qu'elle s'est répandue en Languedoc, et transplantée à Paris, où elle existe de nos jours.

Elle a produit des secrétaires du roi, maison et couronne de France, près la chancellerie du parlement de Toulouse et de la cour des aides de Montpellier, un capitoul de Toulouse au xvie siècle, trois capitaines-forestiers royaux de père en fils à Montech, des avocats au parlement, des procureurs du roi, un avocat général à la cour des aides de Montpellier, un représentant à la Convention, devenu membre du Conseil des Anciens, un trésorier général, un fermier général, un président de tribunal, et des écrivains, dont l'éminent publiciste contemporain Charles de Mazade.

Parmi les alliances que la famille de Mazade a données ou reçues, on remarque celles de : de Chanaleilles, de Soulh, de Valès, Laniel, de Sterg, de Verger, de Carrié, de Parent, d'Espaigne, de Pérignon, de Sarrus, de Nogerolles, de Bouloc de Dieupentale, d'Azéma, de Raby, de Sabaros, de Pradal, du Bourg, de Saint-Guilhem, de Laparre de Saint-Sernin, de Tartanac, de Manas, de Sabatier, de Queulx, Grimod de la Reynière, de Chauvelin, d'Aumont-Villequier, de Bonald, etc.

La filiation qui suit est établie, sans interruption, tant par les anciens papiers et parchemins de famille, testaments, titres et contrats divers, que par les actes de l'état civil (naissances, mariages et décès), lesquels sont partie en la possession de M. Charles de Mazade, chef actuel de la troisième branche (aînée), et partie en celle de M. Alexandre de Mazade, chef actuel de la quatrième branche (cadette).

PREMIÈRE BRANCHE

A Toulouse et Montech.

I. Antoine-Henri de Mazade, le premier de la famille qui vint du Dauphiné s'établir en Languedoc (collatéral de Pierre de Vincens de Mazade et de Jeanne de Chanaleilles, sa femme), fut notaire et secrétaire du roi à Toulouse, vers 1530 ; il eut trois enfants, savoir :

1° Étienne DE MAZADE, seigneur de Bessières (1), notaire et secrétaire du roi, conseiller du roi et receveur général des finances en Languedoc, trois fois élu capitoul de Toulouse, en 1541, 1562, et 1569. Il signa en cette qualité des lettres de jussion du roi Charles IX, adressées au sénéchal de Toulouse, le 5 mars 1569 (*Titres originaux*). Il a fait partie d'une députation du conseil général de la ville de Toulouse, envoyée auprès du même roi Charles IX et de son conseil, en juin 1564 (*Archives de Toulouse et Histoire de G. Bosquet, sur les troubles de Toulouse en* 1562, page 128). Il eut deux fils :

A. Louis DE MAZADE, mort sans postérité;

B. Jean DE MAZADE, secrétaire du roi, maison et couronne de France, et contrôleur en l'audience de la chancellerie de Toulouse, en 1588 (*Titre original*). Il mourut en 1593, et fut père de :

AA. Antoine DE MAZADE, cité dans un acte de 1594;

BB. Et une fille.

2° Louis, qui suit :

3° Joseph DE MAZADE, prêtre.

II. Louis DE MAZADE, mort avant 1575, avait épousé Guillaumette DE SOULH, de Montech, dont il eut trois enfants :

1° Jean, qui suit;

2° Louis DE MAZADE, épousa Catherine DELSOL, de Montauban, et fut l'auteur d'un rameau à Montauban, qui paraît s'être éteint vers 1700;

3° Jeanne DE MAZADE, mariée le 9 mars 1558, à Toulouse, avec Louis de VALÈS. L'acte de mariage a été signé dans la maison et en la présence de son oncle, le capitoul, Étienne DE MAZADE, seigneur de Bessières.

III. Jean DE MAZADE partagea, avec Louis, son frère cadet, les biens de leurs père et mère, le 17 novembre 1575 ; il avait épousé demoiselle N. LANIEL, de Montauban. Il mourut le 1er juillet 1603, laissant cinq enfants :

1° Louis DE MAZADE, né en 1557, mort en 1612, père de :

A. Étienne DE MAZADE, qui eut de Catherine DUBOIS :

AA. Antoine DE MAZADE, né en 1616, mort en 1663, père de:

AAA. Jean DE MAZADE.

B. Louis DE MAZADE, auteur d'un rameau connu sous les noms de MAZADE-TIMBAL, et dont on ignore la destinée;

2° Catherine DE MAZADE, mariée à M. DE STERG;

3° Jean, qui suit :

4° Suzanne DE MAZADE, mariée à Pierre DAYRE;

5° Étienne DE MAZADE, qui épousa Marie DUBOIS, laquelle mourut le 5 mai 1604. Il laissa trois fils :

(1) Le château DE MAZADE existe encore sous le même nom, *commune de Bessières*, près Buzet (Haute-Garonne). — Les MAZADE possédaient, en outre, à Toulouse, hors la porte des Minimes, dans la limite actuelle de l'octroi, une petite maison qui portait leur nom, et que l'on reconnait au blason sculpté au-dessus de la porte. — Cette maison de Mazade était le lieu de halte des rois et illustres visiteurs de Toulouse. (*Études historiques sur le Languedoc*, livre I, ministère Mazarin; *Archives de Toulouse*.)

A. Étienne DE MAZADE, né en 1577, mort en 1645, avait épousé Catherine DE VERGER, dont il eut :

AA. Antoinette DE MAZADE, religieuse, sœur de St-Alexis, née en 1628, morte en 1652;

B. Jean DE MAZADE, né en 1590, mort en 1651, marié à Antoinette DE CARRIÉ, dont il eut deux fils et une fille;

AA. Jean DE MAZADE, né en 1629, fut tenu sur les fonts par Louis DE MAZADE, et épousa Marie POURTAL;

BB. Autre Jean DE MAZADE, né en 1633, vicaire à Montech;

CC. Catherine DE MAZADE, née le 12 mars 1643;

C. Jean DE MAZADE, II[e] du nom, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE de Montpellier.

IV. Jean DE MAZADE, né à Montech, en 1551, fut nommé capitaine-forestier des forêts royales de Montech, Escatalens et Saint-Porquier, par lettres patentes du 21 juin 1581. Il fut l'un des principaux fondateurs du couvent des religieuses de Sainte-Claire à Montech (*Délibération du* 8 *décembre* 1613).

Il eut, pendant les guerres de religion, une vie publique des plus tourmentées; il vit ses trois maisons et ses deux métairies ruinées en défendant Montech en 1595, comme chef du parti du roi Henri IV, contre le duc de Joyeuse; il mourut en 1633. La famille a conservé de lui un beau portrait daté de 1625, à l'âge de 73 ans.

Il avait épousé en premières noces, le 30 juillet 1578, Anne DELPECH, de laquelle il eut :

1° Louis DE MAZADE, né en 1580, chanoine de Saint-Étienne du Tescou, massacré en septembre 1628 par les protestants, au combat de la Peyrière (1). (Voir Le Bret, *Histoire de Montauban*, t. II, p. 298).

Et en deuxièmes noces, Astrugue DE PARENT, dont il n'eut pas d'enfants; et enfin, en troisièmes noces, le 9 décembre 1587, Claire D'ESPAIGNE, de laquelle il eut :

2° Claire DE MAZADE, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Montech;
3° Catherine DE MAZADE, femme en deuxièmes noces de Guillaume DE PÉRIGNON, l'arrière-aïeul du maréchal de France;
4° Hélène DE MAZADE, mariée à Guillaume-Pierre DE SARRUS, avocat à la cour de Toulouse;
5° Michel, qui suit;
6° Étienne DE MAZADE, chanoine de Saint-Étienne du Tescou, mort le 26 mai 1621;
7° Anne DE MAZADE, née en 1607, morte en bas âge.

V. Michel DE MAZADE, né à Castelsarrasin, le 2 septembre 1596, pendant

(1) Cette affaire est longuement et chaudement décrite dans l'*Estat* de Montauban, p. 129 et suiv.

l'occupation de Montech par le duc de Joyeuse, fut nommé capitaine-forestier du roi à Montech, en survivance de son père. Il fut maire et premier consul à Montauban, où il joua un rôle important pendant le siège de 1621. Après la prise de la ville, le temple des protestants fut démoli, et on célébra une fête suivie d'un bal sur les décombres, et madame Michel DE MAZADE, femme du maire, ouvrit ce bal avec le commandant en chef de l'armée royale, à la suite d'un *Te Deum*.

Michel DE MAZADE avait épousé, en 1622, à Grenade (Haute-Garonne), Ursule DE PÉRIGNON, fille du premier mariage de Guillaume DE PÉRIGNON avec Catherine de Griffoul. Il mourut à 80 ans, le 9 mai 1676, ayant eu douze enfants, savoir :

1° Cécile DE MAZADE, morte à 18 ans, religieuse au monastère de Montech le 23 septembre 1640;
2° Claire DE MAZADE, née à Montech, le 4 octobre 1626, mariée à Jean MÉLET le 21 février 1648;
3° Catherine DE MAZADE, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Montauban;
4° Pierre DE MAZADE, né à Montech, le 5 octobre 1629, mort à trente ans, à Montech, le 27 juillet 1660, capitaine au régiment d'Anjou. Il a légué par son testament du 20 mai 1660, à l'église Notre-Dame de la Feuillade de Montech (dans laquelle il a été inhumé au tombeau de ses ancêtres), un calice d'or aux armes de la famille. Ce calice y existait encore avant la Révolution de 1793, époque à laquelle l'église fut détruite et son trésor dispersé;
5° Claire DE MAZADE, deuxième du nom;
6° Léonor DE MAZADE, née à Montech, le 14 février 1633, morte le lendemain;
7° Marie DE MAZADE, née à Montech, le 16 novembre 1635, religieuse (*Acte de profession*, 17 *janvier* 1662);
8° Ursule DE MAZADE, née à Montech, le 28 juin 1637;
9° Jean, qui suit;
10° Louis DE MAZADE, dit *le Philosophe*, né à Montech, le 26 octobre 1639, déclina l'honneur de se charger en sous-ordre de l'éducation des enfants du duc d'Orléans, second fils d'Henri IV, et devint à Toulouse membre de l'Académie des Jeux floraux. Il est mort en 1720, sans enfants;
11° Charlotte DE MAZADE, née à Montech, le 26 décembre 1640;
12° Marie-Hélène DE MAZADE, née à Montech, le 17 juin 1643, qui épousa M. DE NOGEROLLES, le 10 janvier 1666.

VI. Jean DE MAZADE, né à Montech, le 20 septembre 1638, mort le 11 août 1708, fut capitaine-forestier du roi à Montech, après son père. Il épousa, le 4 février 1680, Jeanne DE BOULOC, fille de Jean-Pierre de Bouloc, seigneur de Dieupentale ; elle mourut le 28 septembre 1742, à l'âge de 88 ans. De leur union naquirent :

1° Claire DE MAZADE, née le 4 octobre 1681, religieuse au couvent des dames de Sainte-Claire de Montech;
2° Jeanne DE MAZADE, née le 14 janvier 1683, religieuse au même couvent;
3° Marie DE MAZADE, née le 6 avril 1686, mariée à M. D'AZÉMA;
4° Françoise DE MAZADE, née le 14 juillet 1687, morte le 1er juin 1688;
5° Jean, auteur de la TROISIÈME BRANCHE (aînée);
6° Louis, auteur de la QUATRIÈME BRANCHE (cadette);
7° Louise DE MAZADE, née le 23 novembre 1691.

DEUXIÈME BRANCHE

A MONTPELLIER (ÉTEINTE).

IV. Jean DE MAZADE, 3e fils d'Étienne DE MAZADE et de Marie DUBOIS, épousa à Montpellier, le 4 juillet 1635, Jeanne BILONNET, dont il eut deux fils :

1° Laurent DE MAZADE, présent au mariage de son frère Étienne;
2° Étienne, qui suit;

V. Étienne DE MAZADE, né en 1641, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, et contrôleur en la chancellerie près la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, office dont il avait été pourvu le 27 octobre 1719 et dans l'exercice duquel il mourut le 20 octobre 1728, ainsi qu'il est dit en un certificat en forme du conseiller garde des sceaux en ladite chancellerie, donné le 2 mars 1737 (*Armorial général de d'Hozier*, registre II, 2e partie); il avait épousé à Montpellier, le 2 août 1665, Marthe DE SABATIER, qui le rendit père de :

1° Guillaume, qui suit;
2° Laurent de MAZADE, écuyer, fermier général du roi, épousa par contrat du 5 août 1715, Thérèse DES QUEULX, fille de Pierre des Queulx, avocat au Parlement, et de Renée-Louise CLERCH. Il fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général officiel* de 1696, au registre de la *généralité de Montpellier*, folio 592 (*Bibliothèque Nationale*). En outre, il reçut un certificat d'armoiries de d'Hozier, le 21 juin 1738. (*Original aux archives de la famille*). Il fut père de :
   A. Marie-Madeleine DE MAZADE, née le 28 mai 1716, deuxième femme de Gaspard GRIMOD DE LA REYNIÈRE, écuyer, fermier général, grand-père de l'écrivain du même nom, puis marquise DE LA FERRIÈRE;
   B. Henri-Guillaume DE MAZADE, né le 10 septembre 1717, écuyer, conseiller du roi en sa cour du parlement et commissaire aux requêtes du palais, pourvu par Sa Majesté, le 21 juin 1737, et reçu en ladite cour, le 12 juillet suivant, épousa le 9 mars

1738, Catherine-Thérèse de Blair de Boisemont, fille de Louis-François de Blair de Boisemont, et de Catherine-Jeanne de Gars de Boisemont. Il eut de ce mariage :

AA. Agnès-Thérèse de Mazade d'Argeville, marquise de Chauvelin.

C. Laurent-Joseph de Mazade de Bobigny, écuyer, fermier général, né le 20 octobre 1719, mort en 1750, épousa demoiselle Anne-Claude Meyneaud, devenue, après son veuvage, comtesse de Pons-Saint-Maurice.

VI. Guillaume de Mazade de St-Prest, écuyer, conseiller secrétaire du roi, épousa, le 19 février 1702, Marianne de Durbec, et fut père de quatre enfants, savoir :

1° Laurent de Mazade, fermier général à Paris ;
2° Étienne-Laurent, qui suit ;
3° Guillaume de Mazade de St-Bresson, trésorier général des États du Languedoc, qui eut de Marie-Antoinette de Laroche, une fille unique :

A. Antoinette-Marguerite-Henriette de Mazade, devenue, par son alliance, duchesse d'Aumont de Villequier, et mère de trois enfants, deux filles et un fils, savoir :

AA. Louise-Antoinette-Agnès de Villequier, mariée à M. de Ste-Aldegonde ;

BB. Jeanne-Louise-Constance de Villequier, mariée à un autre M. de Ste-Aldegonde ;

CC. Emmanuel-Louis de Villequier, duc d'Aumont ;

4° Marthe de Mazade, épouse de Laurent-Ignace de Joubert, syndic général de la province.

VII. Étienne-Laurent de Mazade, marquis d'Avèze (1), avocat général en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fut marié à demoiselle de Vissec, de Ganges, dont il eut deux enfants :

1° N. de Mazade d'Avèze, qui suit;
2° N. de Mazade, dame de Guilleminet.

VIII. N. de Mazade d'Avèze est l'auteur de plusieurs ouvrages, entre autres : *Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon* (1810) ; — *La Bresse, sa culture, etc.*, 1810 ; — *Itinéraire ou passe-temps de Lyon à Mâcon*, 1812 (Bibliothèque nationale, à Paris).

Il épousa N., dont il eut une fille : Stéphanie de Mazade d'Avèze, née vers 1790, mariée en 1812 à Victor de Bonald, frère aîné du cardinal-archevêque de Lyon. Elle est morte en 1825.

Cette branche s'est éteinte en la personne de madame de Guilleminet.

(1) Archives de Toulouse ; n° 4402, pages 127 et suivantes d'un livre intitulé : *Les Officiers des États de la province du Languedoc* (La Chesnaye des Bois).

TROISIÈME BRANCHE (AINÉE)

A Castelsarrasin et a Paris

VII. Jean de Mazade, seigneur de Percin, avocat au parlement, fils aîné de Jean de Mazade et de Jeanne de Bouloc, naquit à Montech, le 6 novembre 1688. Il mourut le 4 octobre 1750, laissant de Isabeau de Raby, qu'il avait épousée le 19 mai 1710, deux fils et trois filles :

1° Catherine-Hélène de Mazade-Percin, née en 1713, morte en 1799;
2° Louis, qui suit ;
3° Dominique de Mazade-Percin, né en 1718;
4° Jeanne de Mazade-Percin, née en 1721;
5° Marie-Angélique de Mazade-Percin, née en 1728, qui épousa M. de Sabaros.

VIII. Louis de Mazade-Percin, né à Montech, le 9 octobre 1716, procureur du roi à Castelsarrasin, y épousa, le 22 février 1748, Anne-Marcelle de Pradal, et fut père de :

IX. Julien-Bernard-Dorothée de Mazade-Percin, né à Montech, le 28 mars 1750, fils unique, membre de la Convention et du Conseil des Anciens, dont il sortit au mois de mai 1797. Ayant été longtemps magistrat aux colonies, et notamment à l'Ile-de-France, il fut nommé par la Convention, secrétaire du comité colonial. Il fut souvent envoyé en mission, d'abord à l'armée de l'Ouest, auprès de Biron, puis dans les départements de la Meurthe et de la Moselle, où il sauva le marquis de Barbé-Marbois, maire de Metz (1). La Bibliothèque nationale a de lui de nombreux rapports, proclamations, opinion dans l'affaire du roi, etc. Il a été lié avec Dalayrac et visitait souvent Boissy d'Anglas. Il est mort à Castelsarrasin, le 23 mai 1823. Il avait épousé en 1773, Élisabeth-Amable du Bourg, de Toulouse, dont il eut six enfants :

1° Alphonse, qui suit ;
2° N. de Mazade-Percin, née en 1780, épouse de M. Lambert, maire de Sèvres, et remariée après son veuvage, à M. Despaux, de Moissac;
3° Fanny de Mazade-Percin, née en 1781, sans alliance;
4° N. de Mazade-Percin, mariée à M. de Saint-Guilhem et mère de quatre enfants ;
5° Auguste de Mazade-Percin, sans enfants, tué au service de la France, en Espagne ;

(1) Voir *Biographies des Conventionnels* et le *Dictionnaire de la Révolution française*, de Décembre-Alonnier.

6° Charles DE MAZADE-PERCIN, né au Cap de Bonne-Espérance, le 7 mars 1783, a fait les guerres de la République et de l'Empire et est mort à Niort, officier de la Légion d'honneur, en 1858, marié, sans enfants.

X. Alphonse DE MAZADE-PERCIN, procureur du roi, puis président du tribunal de Moissac, né en 1779, mort en 1831, fut le premier protecteur de Troplong. Il épousa Eulalie DE TARTANAC, morte le 1er décembre 1852, dont quatre enfants :

1° Elise DE MAZADE, née en 1816, morte en 1850, mariée à M. ARAMIN PAGÈS, eut pour fils :
A. Louis PAGÈS, né en 1847, marié à Amélie DE BARREAU, dont il a un fils : Raymond PAGÈS, né en 1876;
2° Marie DE MAZADE, née en 1818 et mariée à M. Janus PRZEZDZIECKI. Elle est morte en 1876, laissant deux enfants :
A. Édouard PRZEZDZIECKI, né en 1844, mariée à demoiselle VOYNITZ, dont un fils :
AA. Joseph PRZEZDZIECKI, né à Toulouse, le 14 novembre 1875;
B. Clémentine PRZEZDZIECKI, mariée à M. DELPECH;
3° Charles, qui suit;
4° Valentin DE MAZADE, né en 1828, ingénieur, a collaboré à la *Revue des Deux-Mondes*, 1861 et 1864.

XI. Charles DE MAZADE, homme de lettres, chevalier de la Légion d'honneur, né à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), le 19 mars 1820, a fait ses études au collège de Bazas (Gironde), et son droit à Toulouse. Venu ensuite à Paris, il a publié, en 1841, un volume d'*Odes*. Peu de temps après, il a débuté dans *la Presse*, puis dans la *Revue de Paris* et dans la *Revue des Deux-Mondes*, à la rédaction de laquelle il appartient depuis lors. M. Charles DE MAZADE y rédige la chronique politique, où il n'excelle pas moins par l'élévation de ses pensées que par l'impartialité de ses jugements.

Ses livres publiés en dehors de la Revue, sont : 1841, *Odes;* 1855, *l'Espagne moderne;* 1860, *Deux Femmes de la Révolution;* 1869, *l'Espagne contemporaine;* 1872, *Lamartine;* 1875, *Portraits d'histoire morale et politique du temps;* 1875, *La Guerre de France* (1870-1871), 2 vol. in-8°; 1877, *Le Comte de Cavour;* 1879, *Le Comte de Serres; la politique modérée sous la Restauration;* 1880, 50 *années d'histoire contemporaine : M. Thiers* (1).

M. Charles DE MAZADE a vu deux fois s'ouvrir devant lui les portes de l'Académie française; mais point du tout solliciteur, à peine assez visiteur, il

(1) Voir entre autres études sur M. Charles DE MAZADE : A. de Pontmartin : *Nouveaux samedis*, 18e série, 1880; Em. Montégut : *Esquisses littéraires; Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1879.

a laissé entrer avant lui M. Littré en 1871, et M. Maxime du Camp, en 1880.

Il a épousé, à Paris, le 27 décembre 1846, mademoiselle Camille Goblet, dont il a un fils :

Charles-Auguste-Alphonse-Eulalie de Mazade, né à Paris, le 13 octobre 1847.

QUATRIÈME BRANCHE (cadette)

A Montech et a Paris

VII. Louis de Mazade (fils cadet de Jean de Mazade et de Jeanne de Bouloc), né à Montech, le 19 octobre 1689, conseiller du roi, juge de Villelongue, fut nommé juge royal à Montech, avec dispense d'âge, par ordonnance de Louis XIV, du 27 septembre 1712. Il exerça cette fonction pendant plus de 50 ans.

Il avait épousé à Escatalens, le 12 décembre 1719, Catherine de Laparre, de Saint-Sernin. Il mourut à Montech, le 24 avril 1770, ayant eu de son union :

1° Jeanne de Mazade, née à Montech, le 19 octobre 1720, épousa le 26 août 1772, Étienne-Jacques de Penderies, ancien officier d'infanterie, dont la mère était Jacquette de Caumont-Laforce. Madame de Penderies mourut le 29 brumaire an V; de son union naquit :

A. Marie-Anne de Penderies, qui épousa en 1797, Rieutor-Jean-Dominique-Marie de Manas, ancien capitaine d'infanterie, dont cinq enfants :

AA. Dominique-Étienne de Manas, ancien garde du corps de Monsieur, ancien officier au 56e de ligne, maire de Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne); marié le 23 février 1832, avec Marie-Laurence Loustaunau, dont :

AAA. Marie de Manas, mariée à M. Rouden, dont une fille : Isabelle Rouden, née en 1862 :

BBB. Almaïde de Manas, épousa M. Edmond Boistel, dont : Léo Boistel, né en 1860;

CCC. Antonin de Manas;

DDD. Armand de Manas.

BB. Jacquette-Anne, dite *Nancy* de Manas, mariée en 1837 à Étienne de Mont-Refet dont :

AAA. Lucie DE MONT-REFET, femme de M. Léon D'ORLIAC, dont : Cécile d'Orliac, née le 31 mars 1862;

BBB. Charles DE MONT-REFET, capitaine au 107e de ligne, qui a épousé mademoiselle Isabelle BAZIN, dont : Marie-Antoinette, née le 28 février 1877; Pierre, né le 18 mai 1878; et Renée, née le 8 août 1880;

CC. Georges-Alexandre DE MANAS, receveur des contributions directes à Milhau, né le 6 août 1806, filleul de Georges-Alexandre DE MAZADE, marié à demoiselle Jeanne-Anne-Raymonde-Joséphine DE DARAILH, fille de Jean de Darailh, capitaine de cavalerie, et petite-fille de Jean de Darailh, capitoul de Toulouse, en 1767. De ce mariage sont nés 5 enfants :

AAA. Gabrielle DE MANAS, épousa M. Charles VIRENQUE, banquier à Milhau, dont deux fils : Joseph VIRENQUE, né en 1860; Louis VIRENQUE, né en 1862;

BBB. Gaston DE MANAS, abbé, vicaire à Notre-Dame-de-Lorette, à Paris;

CCC. Felicia DE MANAS, épouse de M. Emmanuel DE COULANGES, colonel du 83e de ligne, dont une fille : Marie DE COULANGES, née en octobre 1871;

DDD. Albert DE MANAS, marié à Avignon, et père de trois enfants : Jeanne, Lucien et Anne DE MANAS;

EEE. Marie-Louise DE MANAS, mariée à M. DE LA FOURCADE, propriétaire à Aire-sur-l'Adour, dont : Geneviève, née en 1878, morte en 1879; et Henri, né à Aire, en juillet 1880.

DD. Dominique-Armand DE MANAS, propriétaire à Montauban, marié en 1841, à demoiselle-Jeanne-Marie-Clara RICHARD, dont :

AAA. Virginie DE MANAS, décédée;

BBB. Laurence DE MANAS, mariée à N. RODRICK, dont deux enfants : Paul, né en 1872, et Marie, née le 4 février 1874;

EE. Georges-Alexandre-Marie-Louis-Victor DE MANAS, officier de la Légion d'honneur, médecin en chef des établissements civils de Philippeville (Algérie), marié en novembre 1851, à demoiselle Céline ROUDEN, fut père de trois enfants :

AAA. Rieutor DE MANAS;

BBB. Cécile DE MANAS, épouse de Henri DE JOUSSINEAU, vicomte DE TOURDONNET, dont une fille : Gabrielle, née en 1867;

CCC. Marguerite DE MANAS.

2° Jean-Louis, qui suit:

VIII. Jean-Louis de Mazadé, avocat au parlement, juge royal à Finhan (Tarn-et-Garonne), et de la baronnie de Montfourcaut, né à Montech, le 25 octobre 1721, épousa, le 12 mai 1761, Antoinette Jougla, à Finhan, où il mourut le 13 octobre 1785, ayant eu quatre enfants :

1° Jean-Baptiste-Marguerite-Joseph de Mazade, curé de Bessens (Tarn-et-Garonne), né en 1762, mort en 1790;
2° Mathieu de Mazade, né en 1765, mort à 20 jours;
3° Georges-Alexandre, qui suit;
4° Gille-Élisabeth de Mazade, née en 1770, mariée à Jean Arquié, morte à 25 ans, en 1795.

IX. Georges-Alexandre de Mazade, né à Finhan, le 4 décembre 1767. C'est de lui que M. Alexandre de Mazade, son petit-fils et filleul, a dit dans une intéressante digression de son poème : *A travers l'Italie :*

Fils de magistrat, près Toulouse,
Mon aïeul, en quatre-vingt-douze,
En bonne compagnie est noblement à sec;
Sa particule dans sa poche,
Il part volontaire de Hoche,
Et laisse à ses enfants l'honneur, mais rien avec.

Il épousa, étant sergent à Grenoble, le 9 juillet 1793, Marie-Josèphe Calippe, reçut des mains du marquis de Fontanes la croix de lis le 22 août 1814, devint juge de paix à Finhan, et mourut à Toulouse, le 17 septembre 1842. De son union vinrent :

1° Alexandrine de Mazade, née à Grenoble le 23 mai 1794, mariée à Jean-Pierre Abbadie. Devenue veuve à Toulouse, en 1845, elle est morte chez son frère, Jean-Louis, à Beaumont-sur-Oise, le 2 septembre 1867, sans enfants;
2° Jacques de Mazade, né en 1796, mort en bas âge;
3° Victoire de Mazade, née à Finhan, le 28 décembre 1797, sans alliance;
4° Emmanuel de Mazade, né en 1800, mort en bas âge;
5° Jenny de Mazade, née à Finhan, le 12 novembre 1802, morte en 1859;
6° Françoise dite Fanny de Mazade, née à Toulouse le 26 avril 1803, veuve de François Authenac, mort en 1855 à Toulouse;
7° Jean-Louis qui suit;
8° Edouard de Mazade, né à Toulouse en 1809, mort officier d'artillerie à Metz, le 12 avril 1837.

X. Jean-Louis de Mazade, né à Toulouse le 15 mars 1805. Il eut à cœur de redorer son blason, et il y parvint par l'industrie, à force de travail, d'ordre

et de persévérance, comme le raconte, en des accents simples et touchants, son fils aîné, dans les strophes qu'il a consacrées à sa famille (1).

Manufacturier important, il devint et resta environ douze ans maire de la ville de Beaumont-sur-Oise, où il a laissé des monuments ineffaçables de sa bonne et paternelle administration. Il a appelé et réuni ses trois sœurs de Toulouse, Alexandrine, Victoire et Fanny, dans sa maison de Beaumont, où la vie est restée patriarcale.

Il a épousé à Paris, le 29 septembre 1832, Anne-Clarisse Desvoyes, et il y est mort le 12 février 1871, ayant eu de son union cinq enfants :

1° Alexandre, qui suit;
2° Edouard, dont la descendance sera rapportée après celle de son frère;
3° 4° et 5° Anastasie, Léonie et Anaïs de Mazade, mortes en bas âge.

XI. Alexandre-Louis de Mazade, né à Paris le 29 janvier 1836, licencié en droit, manufacturier. Il est auteur de plusieurs opuscules remarqués, dont le dernier paru : *A travers l'Italie*, *Rimes d'un touriste pressé* (Paris, 1879), est l'œuvre pleine de verve, de finesse et de sentiment d'un artiste et d'un poète.

Il a épousé le 19 juillet 1866, Céline-Marie Sagot-Beaufort.

XI *bis*. Edouard-Victor-Louis de Mazade, vice-président de la Société protectrice de l'enfance, né le 5 septembre 1840, à Paris, a épousé le 18 avril 1866, Marie Joriaux, dont il a eu trois enfants :

1° Virginie de Mazade, née le 31 mars 1871 ;
2° Louise de Mazade, née le 28 janvier 1877;
3° Louis de Mazade, né le 26 janvier 1880, mort le 22 mars suivant.

---

(1) C'est ce passage du poème qui a valu à son auteur la lettre suivante d'un de ses illustres devanciers comme élève du collège Henri IV :

« Monsieur et cher camarade,

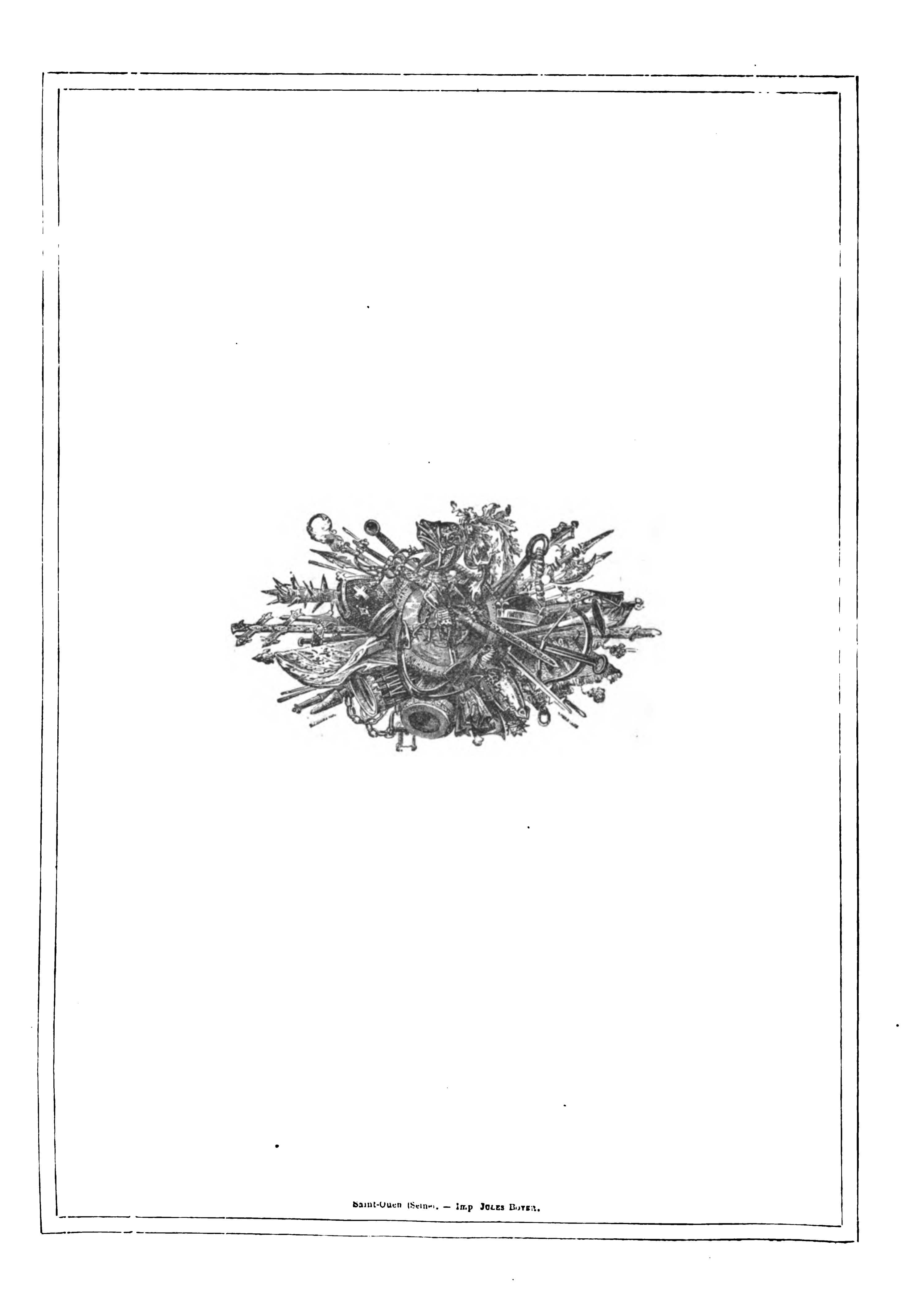
« J'ai lu avec un vif plaisir les *Rimes d'un touriste pressé*. C'est tout à fait charmant, d'un tour « aisé et aimable, où le ton familier alterne sans façon avec la note poétique, la muse d'Horace, « *Musa pedestris*, le bâton de voyage à la main et une aile au talon.

« Votre autobiographie (quel grand vilain mot bête!) à propos des mûriers de la plaine lombarde, « est un chef d'œuvre de grâce et d'émotion. Le reste est d'un homme de beaucoup d'esprit; ce pas- « sage-là est d'un homme de beaucoup de cœur, à qui on est heureux de serrer la main, et je vous la « serre cordialement.

Émile Augier.

« Paris, le 21 mai 1879. »

Ajoutons qu'à d'autres points de vue, qui ne sont pas indifférents à notre publication, ce même livre a été honoré des gracieuses félicitations de Monseigneur le comte de Chambord.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

MAZÉ DE LA ROCHE

BOURGOGNE, ITALIE

COMTES DE MOMBELLO, EN ITALIE ; SEIGNEURS DES GAUTIÈRES, DE LA ROCHE, DE LA RIVIÈRE, EN FRANCE.



ARMES : *palé d'argent et d'azur de six pièces; au chef d'azur, chargé de deux pigeons d'argent becqués et membrés d'or, tenant chacun dans son bec un rameau d'olivier au naturel.* COURONNE : *de comte.* SUPPORTS : *Deux sauvages.* (Les armes anciennes étaient : *d'azur, à trois pigeons becqués et membrés d'or, posés 2 et 1*).



RIGINAIRE de la Bourgogne, la famille MAZÉ DE LA ROCHE, qui est actuellement établie en Italie, a subi dans son nom diverses modifications : on le trouve en effet écrit MASSÉ, MACÉ et MAZÉ, dans les anciennes chartes.

En France, comme en Italie, cette famille a pris ses alliances dans des maisons très-honorables et illustres des deux pays ; nous citerons entre autres celles qu'elle a contractées avec les familles de : REGNIER DE GUERCHY, LE VACHER DE LA CHAISE, DE ROSSI, DE CROZE, FALETTI DE RIVAROSSA, CAVALLARON DE CARAVANA, CARIGNANI DE CHIANOC, FERRERO D'ORMEA, etc., etc.

Malgré les recherches les plus actives dans les archives de la Bourgogne, il n'a pas été possible de remonter la filiation de la maison DE MAZÉ DE LA ROCHE (1) au delà du XVIe siècle, ce qui donnerait lieu de croire qu'elle n'est point originaire de cette province (2).

FILIATION

I. Gilbert MAZÉ, seigneur de la Roche, vivait en 1561. Il était né vers 1520. (*Papiers de famille*). Il laissa pour fils :

1° Arnould, qui suit;
2° Guillaume MAZÉ, seigneur des Gautières.

(1) Il existe un hameau DE LA ROCHE dans la commune de Mailly-le-Château, près d'Auxerre, lequel est indubitablement le fief longtemps possédé par la famille MAZÉ DE LA ROCHE.

(2) Nous trouvons, en Bretagne, une famille MACÉ, en possession de la seigneurie *de la Roche* en la paroisse de Couffé, au Comté nantais, et dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse, lors de la Réformation de 1669. Elle portait pour armes : *de gueules, à trois rencontres de cerf d'or, au chef cousu d'azur chargé d'une croix engrêlée d'argent.* Devise : *Inter aspera mitis.* Cette famille a donné un archer à cheval à l'arrière ban de Nantes en 1554, trois auditeurs en la chambre des comptes de Nantes en 1593, 1598 et 1616; un maire de Nantes en 1662; deux conseillers au parlement de Bretagne en 1687 et 1727. Nous ne saurions sûrement affirmer que cette famille MACÉ a la même origine que celle de MAZÉ; toutefois nous avons cru devoir signaler ici son existence.

Nous trouvons encore une famille MASSET ou MACET, seigneurs *de la Roche*, du Chanay et de Feverneys, originaire de Quiers en *Piémont*, et successivement transplantée en *Bresse* et en *Bourgogne ;* elle remonte, d'après Guichenon, à Jacques DE MACET, conseiller du comte de Savoie, juge de Bresse pour Blanche de Bourgogne, comtesse douairière de Savoie et dame de Bresse, enfin châtelain de Bourg, « charge fort relevée en ce temps-là (1339) ». De lui était issu Jean DE MACET, écuyer, seigneur de la Roche, de Davayé, et de Solueré en Mâconnais, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Blacons en 1630; cette famille a contracté des alliances directes avec les de Colomb, de Franchelins, de Marmont, de Chandée, de Neufchâtel, Andrevet, de Gorrevod, de Chapponod, de Chales, etc. Ses armes sont : *de sable, à une fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de bélier de même.* Devise : *Toujours verd de Macet.*

On sait quelles modifications ont subi les noms de famille. Nous penchons donc pour attribuer une commune origine aux MACET de Quiers, plus tard seigneurs de la Roche en Bourgogne, et aux MAZÉ DE LA ROCHE sortis des alentours d'Auxerre, et actuellement résidant en Italie.

II. Arnould Mazé, seigneur de la Roche, né vers 1542, vivait encore en 1598. (*Papiers de famille*). Il eut pour enfants:

1° Denis qui suit;
2° Nicolas Mazé de Claville, servant comme archer dans la compagnie des gardes du corps du roi, sous la charge et conduite de messire Arnauld de Caumont, marquis de la Force, dont la montre fut passée, le 15 janvier 1616, durant le voyage du roi en Guyenne. (*Rôle original en parchemin.*)

III. Denis Mazé, écuyer, seigneur de la Roche et de la Rivière, né vers 1579, mort à soixante-dix ans, le 22 janvier 1650, fut inhumé le lendemain, à Saint-Loup-des-Bois, au diocèse d'Auxerre. (*Extrait légalisé.*)

Il avait épousé, en 1619, Jeanne Regnier de Guerchy (1), de laquelle il eut quatre enfants, savoir :

1° François, qui suit;
2° Edme Mazé, seigneur de la Rivière, né à Saint-Loup-des-Bois, en 1622, mort à l'âge de quarante-huit ans, le 6 novembre 1670. (*Extrait légalisé.*)
3° Denis Mazé de la Roche, baptisé, le 10 novembre 1633, dans l'église paroissiale de Saint-Loup-des-Bois, eut pour parrain et marraine M. Folleron, sieur des Gamards, et Marie-Magdeleine Compaire-Bertrand. (*Extrait légalisé.*)
4° Paul Mazé de la Roche, né à Saint-Loup-des-Bois, en 1635.

IV. François Mazé, écuyer, seigneur de la Roche, né à Saint-Loup-des-Bois, le 10 mai 1621, et baptisé ledit jour en l'église dudit lieu, fut tenu sur

(1) Jeanne Regnier de Guerchy paraît être sœur de Claude Regnier, baron de Guerchy, marié en 1618 avec Lucie de Brichanteau, et de Jacques Regnier, vicomte d'Aunay, gouverneur et bailli d'Auxerre, et fille de Claude Regnier, baron de Guerchy, chevalier de l'ordre du roi, et d'Anne de Giverlay.

Il y a eu à Auxerre deux familles Regnier qui se sont fondues l'une dans l'autre.

A la première appartenaient Jean et Pierre Regnier, gouverneurs de l'Hôtel de ville d'Auxerre, en 1375 et 1387; Jean Regnier, écuyer, grand bailli d'Auxerre en 1429, qui fit acquisition, en 1440, de la terre de Guerchy, près de Joigny.

Celui-ci n'eut de son union avec Isabeau Chrétien qu'une fille unique, Marie Regnier, qui fut mariée en 1456 à Jean Regnier, fils de Philibert Regnier, seigneur du Deffend-lez-Pourçain, en Auvergne. C'est d'eux que sont descendus les barons et marquis de Guerchy et de Nangis. D'une autre branche du tronc auxerrois était issu Jean Regnier, écuyer, seigneur de Montmercy, conseiller et écuyer d'écurie du duc de Bourgogne et bailli d'Auxerre, en 1470. Cette dernière famille portait pour armes : *d'azur, à la croix dentelée d'argent, cantonnée de quatre molettes d'or.* Les armoiries des Regnier, marquis de Guerchy, sont : *d'azur, à six besants d'argent*, 3, 2 et 1.

Les Regnier de Guerchy ont donné un grand-prieur de France à l'ordre de Malte, et un lieutenant général des armées du roi, et se sont directement alliés aux : Damas de la Clayotte, d'Harcourt, de Marion de Druy, le Goulx de Louin, de l'Enfernat, Gentil de Boullay, de Racault, Spifame, Aleaume, de Mesgrigny, de Contot, de Grossove, etc.

les fonts par Simon Febure et Jeanne Bourloy-Febure. (*Extrait légalisé*). Après avoir servi quelque temps dans les armées du roi, il passa, en 1655, au service du duc de Savoie avec le grade de cornette de la compagnie colonelle des chevau-légers de S. A. Gabriel de Savoie, oncle du duc régnant Charles-Emmanuel II. Il épousa, en 1656, Anne-Marguerite de Rossi, d'une famille patricienne du Piémont, et mourut en 1663, laissant de cette union :

1° Louis-Jérôme Mazé de la Roche, né à Caramagna, en Piémont, en 1657, prieur de Saint-André dudit lieu ;
2° Joseph-Antoine, qui suit :

V. Joseph-Antoine Mazé de la Roche, chevalier, né à Caramagna, en 1660, reçut, en 1678, l'investiture de possessions féodales, à Caramagna, relevant directement de la couronne et en prêta serment et hommage au duc Victor-Amédée II. Il épousa, en 1683, Anne-Benoîte de Croze, d'une famille d'origine provençale, fille de N. de Croze, brigadier aux gardes du corps de Son Altesse Royale (1660), et petite-fille de Pierre de Croze, capitaine-maréchal des logis auxdits gardes (1620), et gentilhomme de bouche de S. A. R. madame Christine de France, régente de Savoie. De ce mariage vint :

VI. Jean-Baptiste-Boniface Mazé de la Roche, chevalier, né en 1690, qui fut nommé en 1733 à la charge de premier officier au contrôle général, en 1742, à celle de la secrétairerie pour les affaires de l'intérieur ; et, en 1755, régent à ladite secrétairerie, fonctionnant comme ministre d'État pour ce département, jusqu'à sa mort arrivée en 1766. Il avait épousé, en 1724, Claire Vagnera, qui le rendit père de :

1° Paul, qui suit ;
2° Cécile Mazé de la Roche, religieuse au couvent de l'Annonciation, à Turin ;
3° Élisabeth Mazé de la Roche, mariée à Bruno Faletti, des comtes de Rivarossa et de Champigny.

VII. Paul Mazé de la Roche, chevalier, né à Turin, en 1726, fut substitut avocat général au Sénat de cette ville en 1759, puis sénateur en 1766 « en considération des services de son père ». Il épousa, en 1756, Dieudonnée Boyer, et mourut en 1771, laissant de ce mariage les cinq enfants ci-après :

1° Sylvestre Mazé de la Roche, comte de Mombello, par lettres patentes de 1796, sénateur au Sénat de Turin en 1795, épousa, en 1797, Irène Cavallaron de Caravana et Piverone ; il est décédé sans postérité ;
2° Bruno Mazé de la Roche, entré dans les ordres ;
3° Charles Mazé de la Roche, mort en bas âge ;
4° Joseph-Jules, qui suit;
5° Paul Mazé de la Roche, auteur d'un rameau.

VIII. Joseph-Jules, comte Mazé de la Roche, né à Turin en 1765, secrétaire d'État de Sa Majesté en 1823, reçut la même année, du roi Charles-Félix, le titre de comte pour lui et ses descendants. Il s'était uni en 1798 à Gaetane Bertolotti, et mourut à Turin en 1854, laissant de cette alliance deux enfants :

1° Louis-Emmanuel, qui suit ;
2° Félicité Mazé de la Roche, née en 1799, mariée en 1815 à l'intendant chevalier Jean Prato, et morte en 1859.

IX. Louis-Emmanuel, comte Mazé de la Roche , né à Turin en 1800 , secrétaire d'État en 1831, conseiller de Sa Majesté en 1849 , officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, a épousé , en 1823, Albertine Carignani de Chianoc, fille du comte Vincent de Chianoc, sénateur, et de Joséphine Regard de Ballon, descendant, du côté maternel, de la maison de Sales. Il est décédé en 1878, laissant pour fils :

X. Gustave-César, comte Mazé de la Roche, né à Turin, en 1824, créé lieutenant-général en 1871, après avoir pris part à toutes les campagnes pour l'indépendance italienne et à celles de Crimée en 1855 et 1856. Il est grand-officier des ordres du roi , chevalier de la Légion d'honneur (France), sénateur du royaume d'Italie et chargé du ministère de la guerre en 1878. Il s'est marié, en 1865, avec Blanche-Victoire Ferrero, fille aînée d'Auguste-Tancrède Ferrero, marquis d'Ormea en Italie (1), comte de Loudun en France, etc., et d'Octavie Malingri de Bagnolo ; et petite fille du côté paternel de Louise de la

(1) Arrière petit-fils du marquis d'Ormea, grand chancelier du roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III, qui joua un rôle historique dans les événements importants qui se passèrent sous les règnes du roi Victor-Amédée II, et de son fils, le roi Charles-Emmanuel III susdit.



Baume-Pluvinel, fille de Joseph-Antoine-Auguste de la Baume-Pluvinel, marquis de la Roque, et de Louise-Gabrielle de Valernod.

De cette union sont issus quatre enfants, savoir :

1° Tancrède Mazé de la Roche, né à Turin en 1866 ;
2° Paolano Mazé de la Roche, né à Turin en 1872 ;
3° Marie Mazé de la Roche, née à Turin en 1867 ;
4° Albertine Mazé de la Roche, née à Turin en 1869.

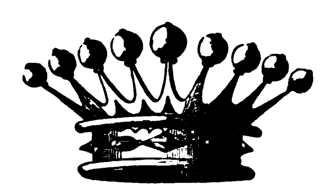


Saint-Ouen (Seine). — Imp Jules Boyer.

MESCHINET DE RICHEMOND

SAINTONGE, AUNIS ET POITOU

SIEURS DE RICHEMOND, DU BOUQUET, DU PERCHEAUD, DE BELAIR, DE BRESNEAU, DES SÉGUINERIES, DU PONTREAU ET DE LA CHASTEIGNERAYE





ARMES : *D'or, au pin terrassé de sinople, fruité d'or.* — COURONNE : *de Comte.*
DEVISE : *La vraie piété est la base du bonheur.*

Le nom de MESCHINET ou MESCHYNET est très ancien dans l'ouest de la France, puisqu'on voit un MESCHINET cité, en l'an 1100, dans le cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers.

On croit la famille MESCHINET originaire de la Gâtine; cependant une tradition saintongeoise, que l'abbé Lacurie nous a conservée, prétend qu'en 1242, un Pierre MESCHINET aurait offert au roi saint Louis un corps de troupes qu'il avait levé à ses frais, à la tête duquel il combattit à Taillebourg et à Saintes.

Cette famille a été anoblie deux fois en récompense de ses loyaux services. Jean MESCHINET, sieur de Rafou et bailli de la Gâtine, fut anobli par le roi Henri IV, en mars 1593, et François MESCHINET, sieur de la Brosse-Moreau, sénéchal et capitaine de Bressuire, le fut en mars 1653. Jacques MESCHINET, auteur d'une branche actuellement existante, obtint maintenue de noblesse par arrêt de la Cour des Aides du 28 août 1625 et Auguste MESCHINET fut maintenu par l'intendant Michel Begon, le 11 mars 1699.

La famille de MESCHINET DE RICHEMOND tire son nom de la maison noble et fief de Richemond, située dans la paroisse d'Écurat, en Saintonge, relevant à foi et hommage du seigneur de la Cave.

Le fief de Richemond fut vendu, le 24 juin 1757, à Eutrope-Barnabé Pichon, sieur de Saint-Thomas, par Samuel-Joseph Meschinet de Richemond et Marguerite de Tandebaratz, sa seconde épouse. Un Meschinet fut procureur des La Trémoïlle de 1487 à 1500.

La filiation de la famille est prouvée à partir de :

I. Daniel Meschinet, qui professa la religion réformée ainsi que toute sa descendance directe. Il fut père de :

II. Michel Meschinet, avocat à Saintes, qui épousa N., dont entre autres enfants, le fils ci-après.

III. Samuel Meschinet, sieur de Richemond, bâtit le logis noble de ce nom en 1601. Il était contrôleur de la maison du prince de Condé, contrôleur extraordinaire des guerres et officier du Présidial de Saintes. Sa femme, Catherine Bigot, lui donna entre autres enfants :

1° Samuel Meschinet de Richemond, qualifié écuyer en 1628, blessé au siège de la citadelle de Saint-Martin-de-Ré. Ses biens furent confisqués et attribués à Nicolas Tournyer, le 15 février 1628 ;

2° Jacques, qui suit ;

3° Isaac Meschinet, né en 1580 ;

4° Michel Meschinet, sieur du Bouquet, avocat, époux de Marguerite Rocquemadour, dont :

A. Noble homme Jacques Meschinet, sieur de Belair, du Bouquet, des Séguineries et de Bresneau, avocat au Parlement, mari de Suzanne Allenet, dont : Marguerite de Meschinet, dame du Bouquet et de Bresneau, mariée en 1694 à Isaac Michel, sieur de la Motte, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi ;

B. Noble homme Etienne Meschinet, sieur des Séguineries, avocat, épousa, en 1656, Jeanne Baudouin de la Combe ;

5° Noble homme Étienne Meschinet, sieur du Percheaud, avocat, épousa Rebecca Girard de la Chaussée, dont :

A. Madeleine Meschinet, mariée à Pierre Paboul ;

B. Daniel Meschinet, sieur du Pontreau, avocat, épousa, le 6 mai 1668, Ruth Sauxay. Il s'expatria en 1685 ;

C. Étienne Meschinet, sieur de la Chasteigneraye, épousa Anne du Sault, dont quatre enfants ;

6° Marie Meschinet, qui épousa le 22 novembre 1603, Guillaume Rivet de Champvernon, pasteur de Taillebourg, écrivain distingué (1581-1651), dont postérité.

IV. Jacques Meschinet, sieur de Richemond, avocat en la Cour présidiale de Saintes, épousa en 1613 Renée Merlin, dont il eut :

V. Joseph Meschinet, sieur de Richemond (décédé en 1682), qui prit pour femme, en 1672, Marguerite du Morisson, qui lui donna pour fils :

VI. Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, né à Richemond, décédé en 1759, qui épousa : 1° le 26 décembre 1700, Suzanne Oualle (1684-1720) qui apporta à son mari le domaine de Thairé possédé aujourd'hui par la famille Meyer de l'Angle ; 2° le 23 avril 1724, Marguerite de Tandebaratz. Il eut du premier lit deux filles et un fils, qui continue la branche aînée.

VII. Samuel-Michel-David Meschinet de Richemond (1714-1787), fit

partie des compagnies des volontaires rochelais qui repoussèrent les Anglais en 1757 et épousa le 20 septembre 1738, Marie-Anne-Élisabeth DE MISSY dont six enfants ; l'aîné :

VIII. Samuel-Pierre MESCHINET DE RICHEMOND, armateur à La Rochelle, trésorier des guerres, membre du Conseil de commerce et du Conseil municipal de cette ville jusqu'à sa mort (1740-1807), épousa : 1° le 22 décembre 1763, Suzanne-Sara GAUVAIN, décédée le 20 juillet 1766; 2° à Hambourg, le 15 février 1768, Henriette BOUÉ (1741-1806) (1).

De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

1° Marie-Anne-Alexandrine MESCHINET DE RICHEMOND, née le 27 septembre 1771, décédée le 9 décembre 1861, se maria le 28 août 1796 à M. Rodolphe-Samuel MEYER (1766-1848); dont une nombreuse lignée;

2° Perette-Henriette-Fanny MESCHINET DE RICHEMOND, née le 7 janvier 1781, décédée le 2 juin 1854, épousa le 27 mai 1811, Jean-Baptiste-François-Claude DE L'ANGLE, écuyer, chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon d'État-Major, auteur de publications scientifiques (1763-1848); dont postérité;

3° Samuel-Louis, qui suit.

IX. Samuel-Louis MESCHINET DE RICHEMOND, né à La Rochelle, le 10 juin 1783, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et du Mérite militaire, capitaine de corvette, comptait 35 ans de services en mer lorsqu'il fut mis à la retraite le 1er janvier 1835. Il décéda le 6 août 1868. Dame Marie-Catherine-Élie PICHEZ (1801-1839) qu'il avait épousée, le 5 octobre 1837, lui donna le fils unique ci-après.

X. Louis-Marie MESCHINET DE RICHEMOND, né à Rochefort-sur-Mer, le 4 janvier 1839, officier de l'Instruction publique, est actuellement archiviste du département de la Charente-Inférieure; correspondant du Ministère pour les travaux historiques et les Beaux-Arts, et des sociétés historiques de New-York, Lisbonne et Leyde; délégué cantonal; secrétaire du comité d'inspection et d'achat de livres de la bibliothèque de La Rochelle, de l'Académie de La Rochelle, du Consistoire et du Synode de l'Eglise réformée (1872-1873), etc. Il est l'auteur de nombreuses publications historiques, scientifiques et religieuses.

Il a épousé aux Mesnards-du-Douhet, près Saintes, le 25 septembre 1862, Charlotte-Lucie GUESNON DES MESNARDS, fille de feu Pierre-Adolphe GUESNON DES MESNARDS et d'Anne-Charlotte-Claire DE CLERVAUX, dont cinq enfants :

1° Charlotte-Louise-Elise MESCHINET DE RICHEMOND (1866-1873);

2° Joséphine-Noémie MESCHINET DE RICHEMOND, née le 3 mars 1868, décédée le 12 dudit mois;

3° Samuel-Louis-Adolphe MESCHINET DE RICHEMOND, né le 3 juillet 1870, bachelier ès lettres, lauréat de mathématiques au Concours général de 1888;

4° Charles-Lucien-Paul MESCHINET DE RICHEMOND, né le 11 mai 1873;

5° Rodolphe Elie-André MESCHINET DE RICHEMOND, né le 17 juin 1878.

---

(1) Le général Louis-Eugène CAVAIGNAC, chef du Pouvoir exécutif en juin 1848, avait épousé en 1851, Claire-Louise Odier, petite-fille d'Antoine Odier et de Suzanne Boué, cousine de Mme de Richemond.

DE GOYON

(Bretagne)

C'est par suite de renseignements erronés que, dans le IXe volume du Nobiliaire universel de France, à l'article concernant les comtes de Goyon, nous avons donné, d'après les généalogistes nos prédécesseurs, MM. de Saint-Allais et de Courcelles (1), le général de Goyon, sénateur, aide de camp de l'empereur Napoléon III, comme descendant de la vieille maison de Bretagne connue sous les noms de Goyon ou Gouyon de Matignon. La famille du général de Goyon (Goyon de l'Abbaye), qui a pour chef actuel Charles-Marie-Michel de Goyon, duc de Feltre, est originaire de la province de Guyenne, comme on le voit par un arrêt du Parlement de Bretagne, en date du 16 juillet 1777, et par arrêt du Conseil d'État en date du 15 juillet 1779, ainsi que par plusieurs autres pièces dont il nous a été donné communication.

Cette famille n'a aucune parenté avec les Goyon de Matignon de Bretagne. Elle porte : *de gueules au lion d'or*, comme il est dit aux arrêts ci-dessus mentionnés ; tandis que les Goyon de Matignon ont pour armes : *d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

La présente rectification est faite pour obtempérer à la réclamation qui nous a été adressée par M. Arthur-Marie-Jules Gouyon-Matignon, comte de Beaufort, chef actuel de la branche de ce dernier nom, et de M. Ernest-Marie Gouyon-Matignon de Beaufort.

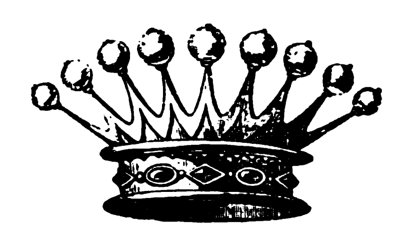
---

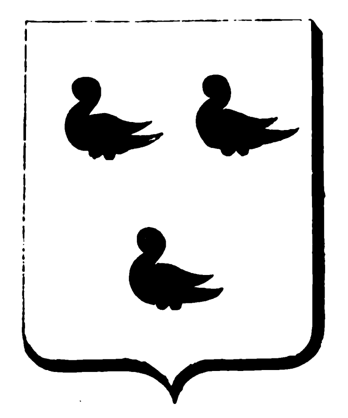
(1) de Saint-Allais. — *Nobiliaire universel de France*, Paris, 1819, tome XVI, p. 468.

Paris. — Imp. Chaix, rue Bergère, 20. — 13733-7-8.

LE MESLE DU PORZOU

BRETAGNE, ÉCOSSE, NORMANDIE.





Armes : *d'argent, à trois merlettes de sable posées 2 et 1.* — Couronne *de comte.* — Supports : *un lion et un griffon.* — Cimier : *une merlette de sable entre deux plumes de paon.* — Cri : *Maël.*



Cette famille, dont le nom s'est écrit indifféremment aux xiiie, xive et xve siècles, DE MESLE, DE MELLE, DE MÉEL et LE MESLE, a adopté généralement l'orthographe actuelle de son nom depuis le xvie siècle.

D'après une antique tradition, elle descendrait de Maël (*Mel*), fils de Conan Meriadec.

Cette famille s'est divisées en trois branches : la première, ou branche aînée, établie en Bretagne; la seconde en Écosse et la troisième en Normandie.

Cette maison a contracté des alliances avec les plus anciennes familles,

telles que celles de : Tressen de la Lande, de Lanloup, de Beaumanoir, Harscouët, Nouël, Nicolas, Le Frotter, de Botmiliau, de Courson, Couffon, Menguy, des Fossés, de Kerliviou, de la Porte-Neuve, de Lesquélen de Kerménec, etc.

Elle figure dès les temps les plus reculés dans l'histoire de Bretagne, et dom Lobineau (*Histoire de Bretagne*, tome Ier page 251), cite un membre de cette famille qui aurait pris part aux croisades.

Le chevalier Laurent de Mesle suivit le connétable du Guesclin dans toutes ses campagnes.

Le chevalier Jehan Le Mesle, commanda, en 1371, une compagnie en Basse Normandie, sous les ordres du connétable (*Dom Morice* et *Dom Lobineau*).

En 1378, dit *Dom Morice*, du Guesclin commença à agir en Normandie; il y avait convoqué tous les capitaines, alors sans emploi, et les Bretons ne furent pas les derniers à le suivre; il cite au nombre des capitaines bretons, le chevalier Éon de Mesle.

Jehan Le Mesle, écuyer, dont la monstre fut reçue à Rouen le 25 septembre 1415, commandait une compagnie à la bataille d'Azincourt (*Dom Morice*).

Martin Le Mesle, écuyer, fesait partie de la monstre de Guillaume du Guesclin, reçue à Touques, le 6 septembre 1416 (*Dom Morice, Preuves*).

Le chevalier Jehan Le Mesle fit partie, en 1420, de la monstre du vicomte de la Bellière, pour la délivrance du duc (*Dom Morice* et *Dom Lobineau*).

Thomas Le Mesle, écuyer, et le chevalier Jehan Le Mesle accompagnèrent le duc dans le voyage qu'il fit, en 1421, à Amiens (*Dom Lobineau*).

Le chevalier François Le Mesle prit part, en 1427, à l'héroïque défense du Mont-Saint-Michel, attaqué par 20,000 Anglais et défendu par 118 gentilshommes.

En 1670, l'abbé Robert Le Mesle, seigneur des Millons, était chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc.



En 1698, Jacques Le Mesle était maire de Saint-Brieuc.

En 1719, Jean-Gilles Le Mesle, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, et décédé à Paris le 13 janvier de ladite année.

Hélène-Marguerite Le Mesle du Porzou, mariée à Louis-Hubert des Fossés, est morte en odeur de sainteté, en 1774.

Pierre-Marie Le Mesle du Porzou, né en 1783, a épousé, en 1806, Anne Jouan-Jan. Il était capitaine d'artillerie sous l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire et conseiller général, membre de plusieurs Sociétés savantes, et auteur de travaux remarquables sur la linguistique et l'économie politique. De ce mariage sont issus :

1° Claude-Napoléon Le Mesle du Porzou, chevalier de la Légion d'honneur, ancien directeur des contributions indirectes, membre de plusieurs Sociétés savantes, et auteur d'ouvrages importants sur l'économie politique; il a fait aussi des poésies;
2° Adèle Le Mesle du Porzou.

SECONDE BRANCHE

EN ÉCOSSE

Armes : *d'argent, à trois merlettes de sable.*

Nous ne possédons pas les documents nécessaires pour faire un travail complet sur cette branche. Nous dirons seulement qu'elle a été fondée par le chevalier Richard de Mesle, seigneur de Sligakan, qui suivit, en 1066, Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre; il se croisa aussi, et fut la terreur des Musulmans; il s'établit en Écosse, où il posséda de grands domaines, et épousa Mayrosc Macdonald de Sleat, dont il eut douze enfants; il fut enterré dans l'île sainte d'Yona, où l'on voit encore sa tombe sur laquelle on a sculpté l'*écu aux trois merlettes* de ses armes, et le nom de *Maël.*

Son fils naturel, Simon, prit le nom de *Mac-Grégor,* ayant épousé une femme de ce clan.

On croit que c'est lui que Walter Scott a célébré, sous le nom de *Rob-Roy*, dans son admirable roman.

Une de ses filles épousa un Gordon, ancêtre de lord Byron.

La progéniture du chevalier Richard fut très nombreuse et contracta des alliances avec les plus grandes familles de l'Écosse : les Macdonald, les Macnab, les Mackensie, les Grant, les Gordon, les Ogylvie, les Alaster, les Cambet et même avec la maison royale des Stuarts.

TROISIÈME BRANCHE

EN NORMANDIE

Cette branche a eu pour auteur un des fils de Richard, le chevalier *Philibert*, échanson du duc de Normandie, qui lui fit don d'un fief important, en récompense de services signalés qui lui avaient été rendus par son père.

Il avait un frère Le Mesle, vicomte de Caen.

1366. Guillaume Le Mesle était capitaine de la ville de Bayeux.

1409. Guillaume Le Mesle était capitaine de la ville de Falaise.

1442. Guillaume Le Mesle était lieutenant général de la vicomté de Rouen.

1585. François Le Mesle, sergent du roi, à Falaise, figure en cette qualité dans un contrat par lui passé en ladite ville.

1624. Jean Le Mesle, sénéchal de la terre et seigneurie de Périers, figure dans une sentence qu'il y rendit en ladite année.

1681. Jean Le Mesle, seigneur des Croutes, consentit un transport de rentes en la ville de Valognes.

1682. Le Mesle, conseiller et secrétaire du roi, reçut des lettres de gratification du roi Louis XIV.

1768. Le sieur Le Mesle de Salbrune figure dans un acte de radiation de saisie.

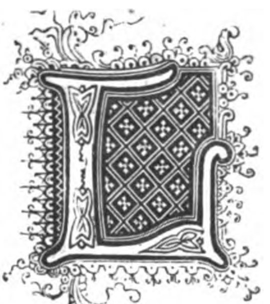
PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 30686-4.

MICHAUD DE NERARE

FRANCHE-COMTÉ ET PARIS



ARMES : *D'azur, à un pin d'or, fiché dans un cœur du même, et accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe de deux croissants le tout du même.* — COURONNE : *de baron.*



a famille MICHAUD DE NERARE est originaire de Pontarlier en Franche-Comté, et tire sa principale illustration du général baron Michaud, qui joua un rôle important dans les guerres de la République et de l'Empire.

Son origine remonte à :

I. Louis Michaud, avocat au parlement de Bourgogne en l'année 1696, qui fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général officiel* de l'année 1696 au registre de Bourgogne, t. II, fol. 47.

Il avait pour frère :

Ibis. Jean-Antoine Michaud, vivant en 1696, qui fut marié à N. dont il a eu :

1° Claude-François qui suit ;
2° Claude-Alexis Michaud, né en 1699, qui fut parrain en 1751 de son neveu le général baron Michaud.

II. Claude-François Michaud fut d'abord greffier royal en la justice de Chatel-Blanc, près la Chaux-Neuve, arrondissement de Pontarlier, puis huissier au bailliage et siège présidial de Gray, par provisions du 30 janvier 1728, signées Louis. *(Voir aux Archives nationales.)*

Il a épousé, le 2 janvier 1730, Marie-Françoise Pagnier, fille de Jean-Joseph Pagnier, de Chatel-Blanc.

De cette union sont nés deux fils :

1° Claude-Ignace-François, qui suit ;
2° François-Joseph Michaud de Nerare, auteur de la branche cadette, qui sera rapportée ci-dessous.

III. Claude-Ignace-François Michaud, général de division, commandeur de la Légion d'honneur, naquit le 28 octobre 1751, à La Chaux-Neuve, arrondissement de Pontarlier ; il s'enrôla le 10 septembre 1780, dans le 5e régiment de chasseurs à cheval, fut fait capitaine au 2e bataillon du Doubs, le 9 octobre 1791 ; lieutenant-colonel au même bataillon le 30 décembre de la même année ; commandant des places de Dellemont et de Porentruy, le 10 octobre 1792 ; élevé au grade de général de brigade le 19 mai 1793 ; et promu général de division le 25 septembre de la même année, après de brillants états de service aux armées du Rhin et de Moselle, à celles d'Italie et de Hollande ; nommé officier de la Légion d'honneur

le 19 frimaire an XII, il obtint la croix de commandeur dudit ordre, le 25 prairial suivant; il a été nommé le 14 avril 1813, inspecteur général d'infanterie dans les 13e, 14e et 15e divisions militaires.

Il fut créé baron par l'Empereur, le 20 juillet 1808. A cette occasion, on lui conféra des armoiries différentes de celles de ses ancêtres, savoir: *De gueules, à une tige de trois feuilles de laurier de sinople, issant d'un croissant d'argent; au quartier des barons de l'Empire* (1).

Il est décédé le 19 septembre 1835, à l'âge de 84 ans, dans son domaine à Susancy, près la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne); son nom est gravé sur l'Arc de Triomphe de l'Étoile, côté est.

III. François-Joseph Michaud de Nerare, né en 1753, voulant se distinguer des autres familles nobles francomtoises, de son nom, telles que les Michaud-Doux, Michaud-Cressia, Michaud-d'Arçon, prit le nom de la terre qui lui appartenait.

Il fut gouverneur du palais de Saint-Cloud sous l'Empire.

Il a épousé vers 1806 demoiselle Françoise-Julie Carbon, dont il a eu le fils qui suit.

IV. Joseph-Jules Michaud de Nerare, baptisé à Paris en l'église de la Villette le 11 juillet 1807, eut pour parrain Antoine Contenot, propriétaire à la Villette, et pour marraine, Mme la générale Lefort *(Acte de l'état civil)*.

Il a épousé le 28 décembre 1830, Adelaïde Maingot, fille de M. Maingot, chambellan du roi de Naples,

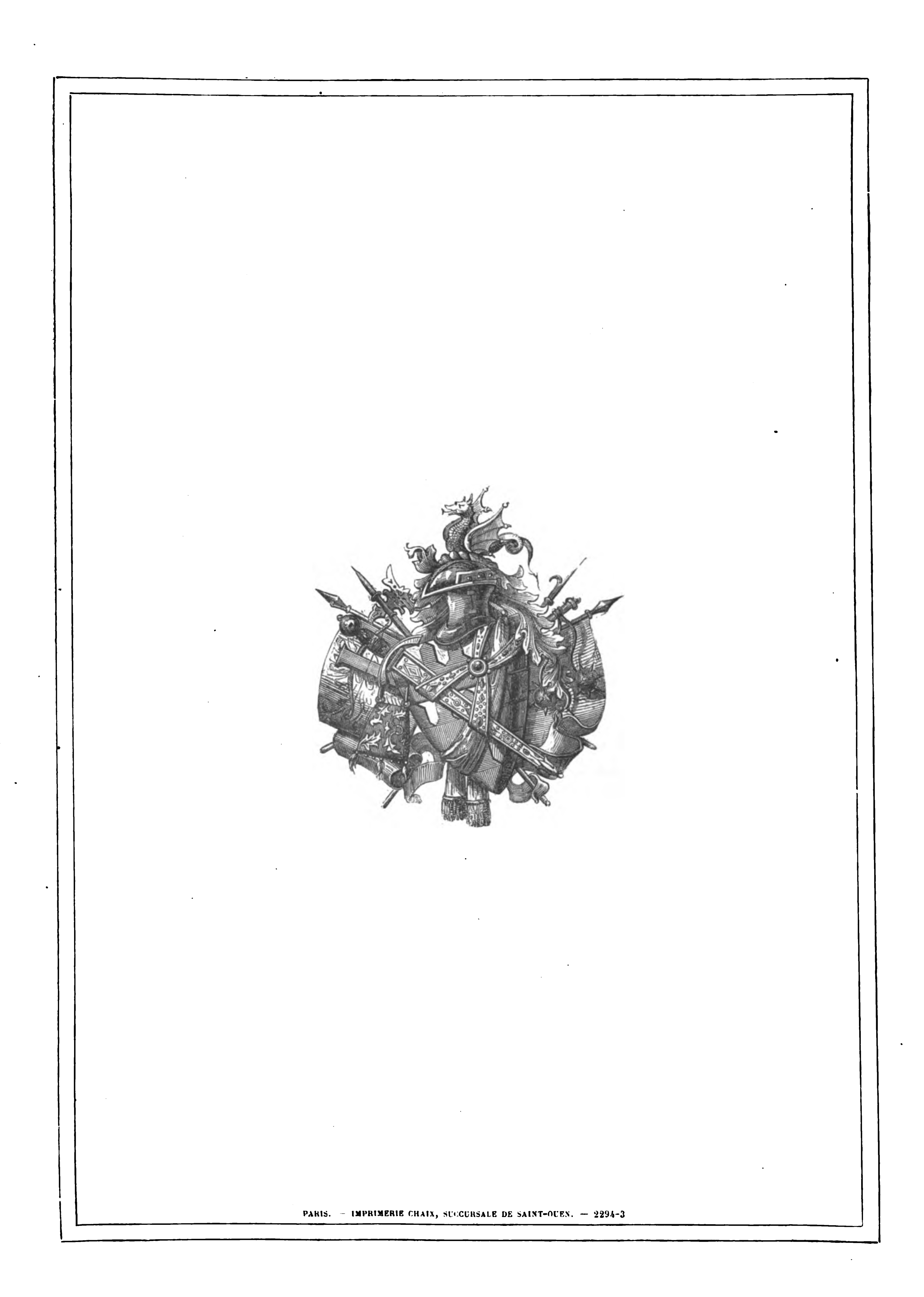
De ce mariage est né le fils rapporté ci-après :

V. Jules-Alfred-Auguste Michaud de Nerare, né le 12 avril 1832, a épousé à Paris, le 8 juillet 1858, demoiselle Lucile-Alexandrine-Séraphine Combier, fille de Cyprien Combier et de Victorine Auvray.

De ce mariage sont nés trois fils :

1° Victor-Jules Michaud de Nerare, né en 1859;
2° Deux fils jumeaux nés en 1864 à Mexico, et morts en bas âge.

(1) Nous ferons remarquer que ces armoiries ont une grande analogie avec celle des Le Michaud, seigneurs d'Arçon, de Pontarlier, à laquelle appartenait le général Le Michaud, créé membre du Sénat après le 18 brumaire, et mort en 1800; ses armoiries sont : *D'or, à trois feuilles de laurier de sinople, deux et une.*



PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN. — 2294-3

DE MIRIBEL

(COPIN)

BOURBONNAIS ET DAUPHINÉ.

SEIGNEURS DE MIRIBEL-L'ENCHATRE, CLÊMES, SAINT-ISMIER,
CHATEAU-BERNARD, SAINT-MARTIN-DE-MISÉRÉ, COMMIERS, VORS, MONTBONNOD, ETC.

ARMES : *De gueules, à trois heaumes d'argent* (aliàs d'or) *posés de profil 1 et 2.* — COURONNE : *de marquis.* (1) Ces armes sont celles de la maison MARGAILLON-GRINDE, fondue dans celle de COPIN



LA famille COPIN DE MIRIBEL, bien connue en Dauphiné par les belles alliances qu'elle a contractées et les fiefs importants qu'elle a possédés, paraît être originaire de la province du Bourbonnais. Elle a pris son nom de la terre et seigneurie de *Miribel*, située à sept lieues de Grenoble.

Avant d'entrer dans la maison de COPIN, par son alliance avec la maison des DE ROUX DE AGENT DE MORGES, cette importante seigneurie appartenait en premier lieu à la maison DE GRINDE, l'une des plus illustres du Dauphiné, d'où elle passa dans celle de MARGAILLAN.

La filiation suivie et non interrompue s'établit à partir de noble Ennemond COPIN, Ier du nom, avocat consistorial au parlement de Grenoble, qui reçut des lettres d'anoblissement, données à Poitiers, au mois de janvier 1652 (1), *(Titre original.)* Il laissa :

Noble Antoine COPIN, écuyer, avocat à la cour du parlement de Grenoble, qui fut Conseiller du Roi au bailliage du Grésivaudan, le 21 mars 1665 ; il devint plus tard vibailli du Viennois, lieutenant général civil et criminel au siège royal et présidial du Grésivaudan.

---

(1) Les armoiries qui lui furent concédées à cette occasion, se blasonnent ainsi : *émanché d'or et de gueules de deux pièces et deux demies, au chef d'azur, chargé d'un lion issant d'argent armé et lampassé de gueules.*



Il épousa demoiselle N. du Bonnet, fille d'un conseiller au parlement de Grenoble, dont il eut :

Ennemond Copin du Bonnet, IIe du nom, qui était Conseiller au parlement de Grenoble, en 1692. Il avait adopté les armoiries de sa mère, et lors de la création de l'*Armorial général*, en vertu de l'édit royal du 20 novembre 1696, il requit l'enregistrement des dites armoiries au registre de la généralité de Dauphiné, fo 132. Ces armoiries sont ainsi blasonnées : *d'azur, au chevron engrêlé d'or, accompagné de trois besans d'argent, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, armé, lampassé, paré et allumé de gueules.* Il a épousé Mademoiselle de Meaux, du Forez. Au VIIe degré de la filiation, cette famille était représentée par :



VII. Marie-Anne-Arthur-Loup Copin de Miribel, capitaine dans la Garde royale, et maire de la ville de Grenoble en 1842. Il était chevalier de Malte, des Saints-Maurice et Lazare, et officier de la Légion d'honneur. Il a épousé Adrienne de Valory, dont il a eu cinq enfants :

1o Adrien, qui suit ;
2o Gabriel de Miribel, décédé, marié à Ludovine de Bérard de Laband de Maclas, dont il a eu deux fils : Wilfrid et Arthur de Miribel ;
3o Clément de Miribel, capitaine d'état-major, démissionnaire, marié à Béatrix Chossat de Montburon, décédé, dont il a eu deux enfants : Gaétan et Yvonne de Miribel ;
4o Joseph de Miribel, général de division, marié à mademoiselle Henriette de Grouchy, dont il a eu sept enfants : *A.* Henry de Miribel ; *B.* Marie de Miribel ; *C.* Clotilde de Miribel ; *D.* Gabriel de Miribel ; *E.* Marguerite de Miribel, décédée ; *F.* Fernand de Miribel ; *G.* Madeleine de Miribel.
5o Caroline de Miribel, mariée avec Monsieur de Fayes de Chaulnes.

VIII. Adrien Copin de Miribel, né en 1820, mort en 1881, capitaine d'artillerie démissionnaire, chevalier de la Légion d'honneur, reprit du service en 1870. Il s'était marié, en 1855, à mademoiselle Amélie de Forton, dont il eut :

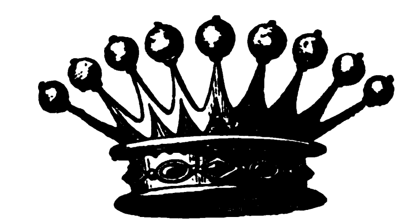
Marie-François-Ludovic Copin de Miribel, né le 21 juillet 1856, officier d'infanterie, marié le 4 avril 1883, à mademoiselle Caroline Claret de Fleurieu.

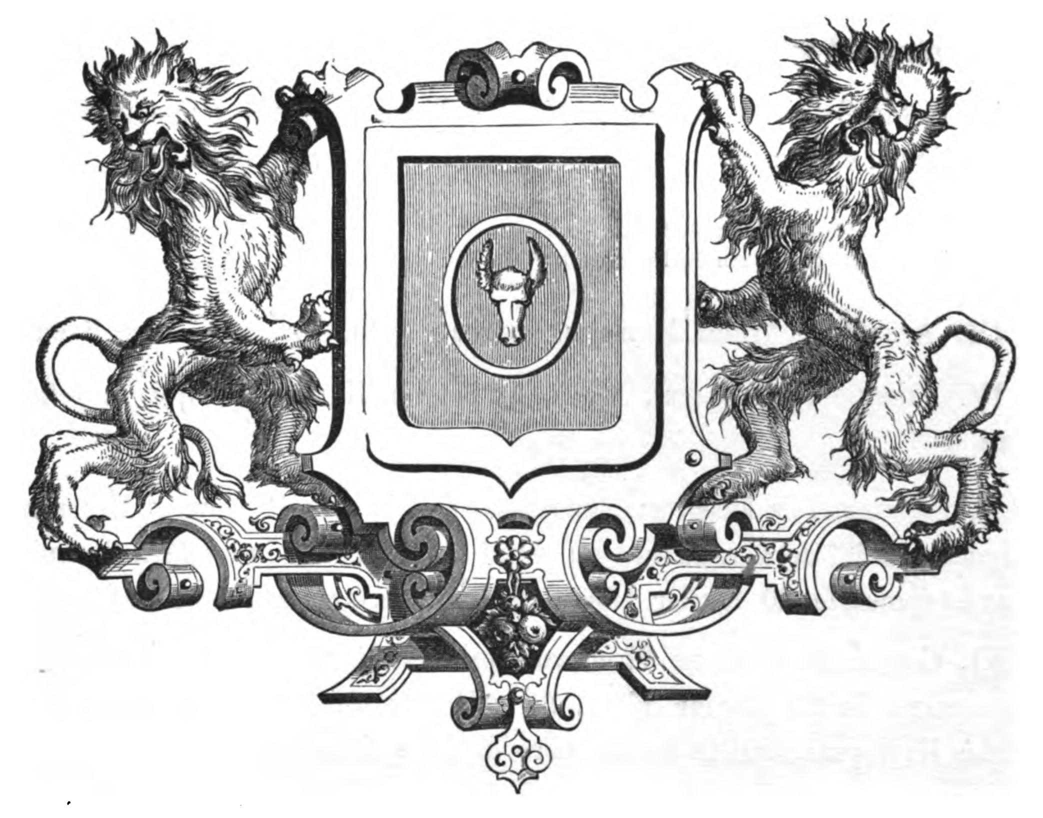
PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS, 20272-3.

MLODECKI

COMTES

POLOGNE





Armes : *de gueules, à une tête d'âne de face, posée en abîme, enfermée dans un cercle d'argent à la bordure du même émail* (1). **Couronne** : *de comte.* **Cimier** : *une chèvre issante de sable.* **Supports** : *Deux lions.*

(1) Ces armoiries sont mentionnées dans les ouvrages de Paprocki, Bielski, folio 77, Okoliski ; folio 4.



En vertu de lettres patentes du Saint-Empire Romain de l'année 1555, Stanislas comte de Rozdrazewo-Rozdrazewski, Polkozice et Wielki Mlodencin, etc., obtint du roi de Pologne Sigismond-Auguste, la confirmation des droits et priviléges de ses ancêtres pour le comté de Rozdrazewo (1). Voici quelle fut sa descendance :

Stanislas, comte de Rozdrazewo, fit donation et cession à

I. Nicolas Stawisz (2), comte de Polkozice, Wielki, Mlodecin Mlodecki, qui épousa, en 1588, l'illustre Dame Kochanowska, nièce du grand poète de ce nom, et eut d'elle :

II. Noble Stanislas Mlodecki, Ier de Polkozice, devint seigneur Wielki Mlodecin, et épousa noble demoiselle Podkanska, dont il eut :

1° Arnold qui suit;
2° Sébastien de Polkozice et de Wielki Mlodecin.

III. Arnold ou Arnolf Mlodecki, épousa Agathe Badowska, dont il eut :

IV. Étienne de Mlodecki, marié à Sophie Krasowska, qui le rendit père de :

V. Sigismond de Mlodecki, successeur de Mathieu Ier Stawisz Mlodecki, seigneur du fief de Koszowata, qui obtint des priviléges du roi Jean Casimir. Il avait épousé le 29 février 1652, Apollonie Skarzewska, dont un fils :

VI. Constantin-Paul de Mlodecki, qui obtint confirmation du fief de Koszowata, le 10 janvier 1701, du roi Auguste II, et fut marié avec Barbe Kaszowska, qui le rendit père du fils qui suit :

VII. François Mlodecki, obtint, comme son père, des priviléges pour son fief de Koszowata, du roi de Pologne Auguste III, le 30 décembre 1738. Il prit alliance avec Sophie Bozeniec Jelowicka, et laissa pour fils :

(1) *Alii regnorum nostrum comitis J. S. D. H. Lulio Comitis, Ex. Ex. pro nostris Ex. Ex. Domus.* Ce privilège est mentionné aux *Archives royales*, Z. Metryk Koronnych.

(2) *Stawiz* des Polkozice-Mlodecki (1022) Okolski le protoplaste.

VIII. Joseph-Martin, comte MLODECKI, chambellan du roi et grand-croix de l'ordre de Saint-Stanislas, qui a obtenu, le 30 avril 1792, du roi Stanislas-Auguste, le privilége pour la ville de son fief de Koszowata. Il a épousé la comtesse Domicine KRASICKI, fille du comte S. E. R. Joseph Krasicki, et de dame Bekierska, petite-fille de l'écuyer de Lithuanie, Jean Bekierski, et de la princesse Constance Czetwertynska.

De ce mariage est né :

IX. Jean-Casimir, comte DE MLODECKI, seigneur de KOSZOWATA, et grand propriétaire de Brody, en Gallicie (Autriche), président du gouvernement de la Volhynie, chevalier de plusieurs ordres, mort le 31 mai 1854.

Il avait épousé la comtesse Dorothée POTOCKA, fille du comte Jean POTOCKI, et de la princesse Marie CZARTORYSKA, fille du prince Joseph DE KORZEC. (*Voir l'Almanach Gotha.*)

De cette union sont issus :

1° Joseph-Nicolas-Antoine-Martin, qui suit ;
2° Casimir-Stefan DE MLODECKI, propriétaire de Brody, en Gallicie (Autriche);
3° Pélagie-Honorine MLODECKI, comtesse Léopold POLETYLO;
4° Marie-Antoinette MLODECKI, comtesse GORAYSKA.

X. Joseph-Nicolas-Antoine-Martin, comte MLODECKI, grand propriétaire, est né le 1er avril 1828. Élu délégué de la noblesse de Kieff, au couronnement de l'empereur Alexandre II, à Moscou, en 1864, il fut nommé, en 1879, membre de la députation polonaise à Vienne, à l'occasion du jubilé d'argent de S. M. l'empereur François-Joseph Ier. Il a épousé, le 8 août 1865, la princesse Dorothée LUBOMIRSKA, née le 26 juin 1843, fille du prince Antoine LUBOMIRSKI. (*Voir l'Almanach Gotha.*)

De ce mariage sont nés quatre enfants savoir :

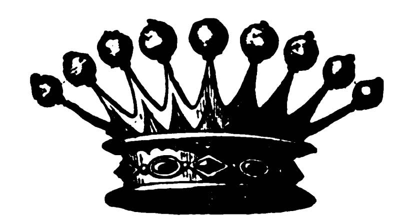
1° Marie-Josèphe, née le 24 mai 1866 ;
2° Hedwige-Honorine, née le 30 mai 1867 ;
3° Wladislas-Joseph Jean-Stefan, né le 10 juillet 1870 ;
4° Joséphine-Marie-Honorine, née le 10 novembre 1879.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. JULES BOYER (Soc. gén. d'Imp.).

MLODECKI

COMTES

POLOGNE ET AUTRICHE





Armes : *de gueules, au lion d'or, accosté de deux fleurs de lis d'argent.* — Couronne : *de comte.* — Cimier : *une chèvre saillante de sable.* — *Le tout placé sur un manteau de pourpre, fourré d'hermine et sommé d'une couronne comtale.*



Depuis la publication de la notice généalogique de la famille MLODECKI, en 1880, dans le XIVe volume de notre Nobiliaire universel de France, S. S. le pape Léon XIII a donné une marque toute particulière de sa bienveillance au comte Joseph-Nicolas-Antoine-Martin de Mlodecin-Mlodecki, feudataire et dynaste des fiefs de Koszowata, Luka, Zukutynce, Krutohorby, Antonowska, Wielka Berezianska, Lukianowska, Stawiszowka, Dubowka, Kislowka, Stepek, Buda Koszowatska et Sicz, en Ukraine, ainsi que seigneur de Monasterzynska, en Gallicie (Autriche), en substituant à l'ancien blason des Mlodecki un *écu de gueules chargé d'un lion rampant d'or*, par allusion à son prénom de Léon, et *accosté de deux fleurs de lis d'argent*, empruntées à ses armes héréditaires (Pecci), tout en lui conservant l'antique cimier de la famille, datant de l'an 1044, une

chèvre saillante de sable. Comme dynaste, le comte Joseph Mlodecki entoure son nouvel écu du manteau princier d'hermine.

Voici la transcription du bref pontifical donné à Rome, le 11 juin 1890, et accordant les armes susdites à perpétuité aux comtes Mlodecki :

EX AUDIENCIA SANCTISSIMI ET BEATISSIMI PATRIS
ET DOMINI NOSTRI
LEONIS PAPAE XIII
HABITA DIE UNDECIMA MENSIS JUNII
ANNO MDCCCXC.

Quum a me subscripto Aloysio Sinistri Ceremoniarum Apostolicarum Praefecto nec non Sacrae Congregationis Ceremonialis a Sanctis sequens coram Sanctissimo postulatio leguntur quam ante Apostolicum Thronum voluit deferre, Nobilis vir Comes Josephus à Mlodocino Mlodecki Dominus et Dinasta in Ucraina civitatis de Koszowata cum duodecim oppidis circumstantibus nec non Dominus Monasterzyskorum in Regno Galitiæ et Lodomeriæ prout ad verbum reddimus scilicet.

,,Beatissime Pater, Comes Josephus de Mlodecin Mlodecki, Dominus et Dinasta in Ucraina civitatis de Koszowata circumstantibus oppidis Luka, Zakutynce, Krutohorby, Antonowka, Wielka Berezianka, Lukianówka, Stawiszówka, Dubówka, Kislówka, Stepek, Buda Koszowatska et Sicz, atque Dominus de Monasterzyska in Regno Galitiae et Lodomeriæ Romam olim audiens una cum Polonis peregrinantibus ad limina Apostolorum ut voce et aspectu Sanctitatis Tuae recreantur a Munificentia Sanctitatis Tuæ die XXX Augusti MDCCCLXXXI venerabilibus literis in forma Brevis, ipse orator et qui ab ipso, Comites Palatini renuntiati sunt praeclarissimis illis verbis : Cum Nobis constiterit te antiquo genere clarum quibusque abundantem, pietatis laude ac virtutum ornatu, omnique perpeti quam Catholicae deesse Religioni maluisse in eam mentem venimus ut splendissimo te exornemus titulo, qui non tuae vitae terminis finiatur. Quo novum quoddam praeclarissimum familiae Mlodecki additum est, ac proinde necessarium ut indelebile vestigium tantae honorificentiae etiam in stemmate illius quod more polono Pólkozic apellatur. Quapropter supplicatio est coram Sanctitate Tua, uti haec velit indulgeatque ut, servato haedino, qui usque ad corporis dimidium de suprema casside insignis ad coronam assurgit, in rubra stemmatis area duo lilia ac leo in unguibus erectus ponantur.

Sanctissimus et Beatissimus Dominus Noster Leo Papa XIII benigne precibus annuens indulsit voluitque ut Excellentissimus Comes Palatinus Josephus a Mlodecin Mlodecki, Dominus et Dynasta civitatis de Koszowata cum duodecim oppidis circumstantibus in Ucraina, nec non Dominus de Monasterzyska in Regno Galitiae et Lodomeriae, in stemmate suae familiae ex hoc in posterum, servato haedino, qui ad corporis dimidium de suprema casside insignis ad coronam assurgit, *in rubra stemmatis area duo lilia argentea ac leo aureus in unguibus erectus ponantur*.

Datum Romæ ex Secretaria Sacrae Congregationis Caeremonialis die et anno ut supra.

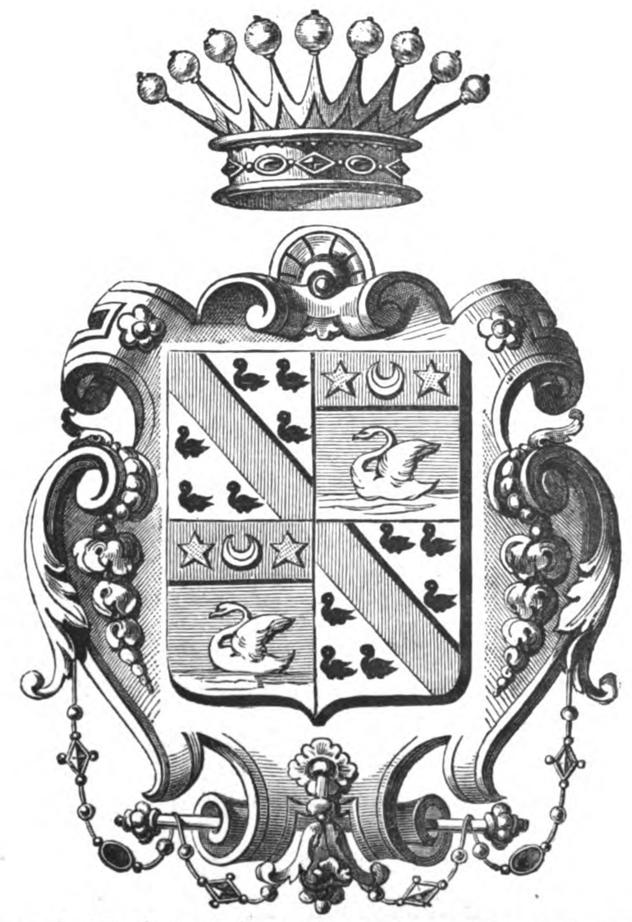
Aloisius Sinistri Apostolici Cæremonialis Praefectus
L. S. ac S. Congreg. Caeremonialis a Secretis.

Le comte Joseph-Nicolas-Antoine-Martin Mlodecki est né le premier avril 1828, et a épousé, le 8 août 1865, la princesse Dorothée Lubomirska, qui lui a donné quatre enfants.

DE MOLÈNES

ILE-DE-FRANCE, BEAUVAISIS ET PÉRIGORD

SEIGNEURS EN PARTIE DE MELLO; SEIGNEURS DE LA GORSE, DE LA MARTINIE, DE LA VALADE, DE LA BASTIDE, DE BARÉJOU, DE BAR, DE PECHIMBAC, DU FRAISSE, DES CAZATS, DE LA COSTE, DE LA ROQUE, DE LABORIE, DE MONTAUZIOL, ETC., ETC.



ARMES: *Ecartelé: aux 1 et 4, d'argent, à une bande de gueules, accompagnée de six merlettes de sable posées en orle; aux 2 et 3, d'azur, au cygne d'argent s'essorant sur une rivière du même, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent, accosté deux étoiles d'or.*
COURONNE : *De Comte.*

NOTA. — La branche des Cazats et de la Roque et les MOLÈNES de Paris et d'Auxerre ont porté pour armes : *d'argent, à une bande de gueules, accompagnée de six merlettes de sable, en orle, 3 en chef et 3 en pointe;* la branche de la Gorse avait adopté l'écu : *d'azur, au cygne d'argent, s'essorant sur une rivière du même; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or;* celle du Poujol portait: *d'azur à une chevrette d'argent courante, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent;* actuellement les deux premiers blasons sont fondus en un seul et portés par la famille tels qu'ils sont figurés ci-dessus.



La famille DE MOLÈNES, dont le nom anciennement s'est écrit DE MOLEINES, DE MOLAINES, DE MOLLAINES, DE MOLESNES, DE MOLLENE, même DE MORLAINES, est fort ancienne et originaire du Beauvaisis, et connue dans l'histoire dès le XIII[e] siècle ; elle occupait alors un rang élevé parmi la noblesse de vieille chevalerie qui accompagna les rois de France aux Croisades. A cette époque, elle possédait une portion d'un des plus grands fiefs de l'Ile-de-France, la seigneurie de Mello (1), située dans le Beauvaisis, sans doute par suite d'une

---

(1) MELLO (alias *Merlou, Merlot, Merlau, Marlou, Meslo,* en latin *Mellotum, Mellum*), était le chef-lieu d'une des plus anciennes seigneuries du Beauvaisis, comprenant dans son ressort les paroisses de Mello, Saint-Vaast, Maysel, Cramoisy, Cires et Rousseloy ; c'était une baronnie de coutume qui conférait, par conséquent, le titre de *baron* à ses propriétaires, sans avoir recours à aucune formalité. Elle donna son nom à l'illustre maison DE MELLO, qui prétendait descendre de Charlemagne, et dont les membres occupèrent longtemps les premières dignités de l'État. De ce nombre fut Guillaume DE MELLO, qui suivit Philippe-Auguste en Terre-Sainte, et qui en reçut quatre cents onces d'or pour le dédommagement des bagages qu'il avait perdus par les tempêtes. La terre de MELLO fut érigée en ville *baronnie* et châtellenie le 7 octobre 1200, pour Guillaume DE MELLO, avec promesse de rendre les habitants francs et libres de toutes tailles.

Cette *baronnie* passa dans la maison DE NÉELLE, au XIV[e] siècle, par le mariage de Marguerite DE MELLO avec Jean DE NÉELLE, *Queux* de France. Après six générations, une nouvelle alliance la fit échoir à Guillaume DE MONTMORENCY, grand chambellan de France, père du connétable Anne.

Après la mort d'Henri II DE MONTMORENCY, et la confiscation de ses biens, Louis XIII disposa de la baronnie DE MELLO en faveur de la sœur d'Henri, qui avait épousé le prince DE CONDÉ. A sa mort, arrivée en 1650, cette princesse légua l'usufruit de la *baronnie* DE MELLO à la veuve de Gaspard, comte DE COLIGNY, amiral de France : le prince de Condé lui en fit ensuite donation entière.

La veuve DE COLIGNY, qui était une MONTMORENCY, laissa par testament à son frère Frédéric DE MONTMORENCY, duc de Luxembourg, la baronnie de Mello par usufruit avec substitution aux aînés.

La substitution se trouvant éteinte à défaut d'héritiers mâles, le duc de Montmorency-Luxembourg se fit autoriser par Louis XV, à aliéner la baronnie DE MELLO; ce qui eut lieu en 1769.

Le château DE MELLO fut pris par les Anglais en 1422.

En 1598, Henri IV vint séjourner trois jours à MELLO avec deux cents hommes de sa suite : il remercia de leur fidélité les magistrats de Beauvais qui y avaient été transférés à la suite des désordres de la Ligue. On conserve dans les archives du château l'état de la dépense qui fut faite à l'occasion du séjour d'Henri IV.

Le château DE MELLO, flanqué de tours et de tourelles, a été bâti en premier lieu par Dreux DE MELLO, premier du nom; il existait déjà en l'an 800. Il fut réparé en l'an 1400, puis rebâti en partie par Louise DE NÉELLE vers 1480, et plus tard en 1770. Deux grosses tours, le dessous de la grande salle et un souterrain, dans lequel il y a un puits, sont du temps de Dreux. La petite tour, où est la chapelle gothique et quatre tourelles, sont de Louise de Néelle. La porte d'entrée était flanquée de deux énormes tours, qui ont été démolies en 1800 : une d'elles, haute de vingt-six mètres, était surmontée d'un donjon élevé de 19[m],50 de haut, duquel on découvrait une immense quantité de pays.

(Extrait de l'*Annuaire de l'Oise de 1828*, p. 272 et suivantes).

alliance qu'elle avait contractée avec une fille de l'illustre maison de ce nom.

Le plus ancien personnage de la famille DE MOLÈNES, connu par les chartes, est :

En 1241, COLART ou CHOLART DE MOLEINES, chevalier, qui, avec Charles DE MOLEINES accompagna Charles d'Anjou, frère de saint Louis, lorsqu'il alla à Rome se faire couronner roi de Sicile par le pape Clément, ainsi qu'il résulte de ce passage extrait littéralement de l'ouvrage de Guillaume de Nangis, intitulé : *Annales du règne de saint Louis,* à la suite de l'*Histoire de Saint Louis,* par Joinville (Paris, 1761, I, 253) :

« Comment Charles d'Anjou, frère de saint Louis, vint à Rome, et fut oint et couronné par le pape Clément IV, roi de Sicile :

« En l'ost des Français furent : Bouchard DE VENDOME, chevalier preux « et hardi ; Guillaume et Pierre DE BEAUMONT, chevaliers nobles et éprouvés.

« Moult d'autres nobles hommes furent en cest ost, que nous ne povons « or mie raconter, et spécialement messire Colart DE MOLLEINES et son « frère Charles. »

En 1269, Colart DE MOLEINES et son autre frère, Pierre de MOLEINES, accompagnèrent le roi saint Louis à la huitième croisade, ainsi qu'il résulte de ce passage extrait de l'*Histoire de Saint Louis,* par Joinville, Paris, in-folio, 1761, préface, page XIX :

« Cy sont les chevaliers qui deurent aller avec le roy sainct Loys « oultre mer et les convenances qui furent entre eux et le roy, l'an « mil CCLXIX. M[r] Pierre DE MOLEINES ira lui, cinquième de chevalier, à « ces mesmes conditions, sauf que luy et son compaignon mangeront a « court, et aura du roy quatorze cent livres tournois et quatre cent livres « de don.

« M[r] Collart DE MOLEINES, son frère, ira en autelles condicions, et en « la manière mesme que M[r] Pierre, son frère, ira. »

Colart DE MOLEINES fit une fondation, l'an 1280, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, par une charte qu'il scella de son sceau, lequel représente *un*

écu avec une bande accompagnée de six merlettes, trois en chef et trois en pointe. Cette charte est conservée aux *Archives nationales.* Nous donnons ci-dessous le dessin de ce scel; sur le *contrescel* se trouve l'écusson des armes entouré du même exergue.



En 1298, Adrien DE MOLEINES, seigneur en partie de Mello, chevalier, donna quittance le 30 novembre de ladite année, à Bruges, de quatorze mille cent trente-neuf livres, dix-sept sols, neuf deniers, pour ses gages desservis en Flandres, et de quatre-vingt-quinze livres pour restauration de deux chevaux. A cette charte est appendu son scel à ses armes, comme ci-dessus. *(Cabinet de M. Clairambault. — Père Anselme,* tome VI, folio 9.)

En 1299, Drive ou Dreux (en latin *Droco)* DE MOLEINES donne quittance de cent livres, pour partie de ses gages de sa seconde année de service. Cette charte, ou le nom est écrit DE MORLAINES, est munie de son *sceau*, semblable à celui de Adrien DE MOLEINES.

En 1303, Mancipius DE MOLEINES *(de Molanis,* en latin) était onzième abbé du monastère de Saramon, de l'ordre de Saint-Benoit, au diocèse d'Auch. En 1314, il prêta serment de fidélité à l'archevêque d'Auch; l'année suivante il répara le cloître de l'abbaye; il était encore abbé en 1344. *(Gallia Christiania,* tome Ier, folio 1017.)

En 1315, Guillaume DE MOLEINES, seigneur en partie de Mello, passa un acte au mois de mai de ladite année, en faveur de l'église de Sainte-Marie de Froidemont. Il y nomme Colard DE MOLEINES, seigneur de Mello, son père, Dreux DE MOLEINES, seigneur de Mello, son frère, et messire Renaud DE MOLEINES, son autre frère. (Père Anselme, *Histoire des grands officiers de la Couronne*, tome VI, folio 89.)

En 1317, Guiot de Moleines, écuyer et valet du roi Philippe III, reçut de lui en don les biens de mainmorte provenant de Jean de Castel, dit la Rounaye, situés près Chaumont, en Champagne, ainsi qu'il appert d'une charte latine conservée au *Trésor des Chartes*, dont voici la traduction :

« Nous, Philippe, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre,

« Faisons savoir à tous, présents et à venir, qu'en considération des « services que notre cher Guiot de Moleines, notre écuyer et varlet, nous « a toujours fidèlement rendus, et qu'il ne cesse encore de nous rendre, « nous lui avons concédé et donné par la teneur des présentes, ainsi « qu'à ses héritiers et successeurs, pour en jouir paisiblement et perpé- « tuellement, tous les biens meubles et immeubles qui nous sont advenus « par la mainmorte, provenant de défunt Jehan de Castel, autrement « dit de la Rounaye, lesquels biens, d'après l'enquête que nous avons fait « faire par notre bailly de Chaumont, peuvent largement être évalués à « cinq cents livres, etc., etc.;

« Fait à Neauphle-le-Chatel, l'an du Seigneur mil trois cent dix-sept au « mois de septembre.

« Par le roi,

« Belleymont. »

(Charte conservée au Trésor des chartes, au registre coté J.J., n° 53, f° 127, aux *Archives nationales*.)

En 1367, Marie de Moleines, *alias* de Mollen, dame .de Cordonnoy et de Millencourt, en l'Ile-de-France, rendit aveu et dénombrement au roi, le 8 décembre 1367, de ce qu'elle tenait en foi et hommage de Sa Majesté en la ville et terroir d'Ivry, en la vicomté de Paris, savoir : la moitié de la juridiction, haute, moyenne et basse d'Ivry, par indivis avec le prieur de Notre-Dame-des-Champs; *item*, de l'hôtel de feu messire Jean de Compiègne, chevalier, et plusieurs terres, cens et rentes, etc. (Voir *Pièces originales à la Bibliothèque nationale*. Registre 1983.)

En 1512, on trouve Jehan de Mollene et Alain de Mollene, vivant en la paroisse de Housteville, près Coutances, et dénommés dans un rôle de fouages échus au roi en ladite année. (*Titre original.*)

En 1551, Antoine de Molleine, reçut une procuration des prieurs et

chapitre de Sainte-Barbe, pour établir des confréries du même ordre dans les villes d'Amiens, de Noyon, de Laon, de Reims, de Châlons et autres lieux. (*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, année 1834.)

Les guerres qui précédèrent la politique d'unification inaugurée par Louis XI, les dissensions et les guerres qui suivirent avaient considérablement amoindri les grandes maisons féodales.

La famille DE MOLÈNES prit part à tous les événements militaires de cette époque et son fief eut le sort de tant d'autres. Tandis qu'un des membres de cette famille, Antoine DE MOLÈNES, s'employait à une œuvre de propagande catholique, ses collatéraux et ses neveux embrassaient la Réforme et s'associaient aux luttes que celle-ci allait provoquer. Dispersés et refoulés vers le Midi par la tourmente religieuse, ils disparurent la plupart; l'un d'eux cependant fut assez heureux pour échapper au désastre des siens et reconstituer sa famille après s'être fixé en Périgord, vers la fin du XVIe siècle. Il y projeta quatre branches principales, qui se sont continuées jusqu'à ce jour et dont voici la filiation.

Ces quatre branches sont, dans leur ordre de formation :

1° La branche aînée DE LA GORSE OU DE DOMME ;
2° La branche DU POUJOL ;
3° La branche DES CAZATS et DE LA ROQUE ;
4° La branche DE PÉCHIMBAC et DE FONTENILLE.

FILIATION

I. Jean DE MOLÈNES, écuyer, né vers 1560, habitait Villefranche, en Périgord, en 1630; il eut huit enfants qui partagèrent la succession paternelle en cette même année. Ces enfants sont :

1° Jean DE MOLÈNES, auteur de la BRANCHE de LA GORSE ou de DOMME, qui va suivre;
2° Isaac DE MOLÈNES, auteur de la BRANCHE DU POUJOL, mentionnée ci-après;
3° Jean DE MOLÈNES, sans alliance;
4° Pierre DE MOLÈNES, mort sans alliance; 5° 6° 7° 8° Et quatre filles.

BRANCHE DE LA GORSE OU DE DOMME

ARMES: *D'azur, au cygne d'argent s'essorrant sur une rivière du même; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*



II. Jean DE MOLÈNES, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, suivant brevet du 1er juin 1615, signé du roi Louis XIII, et plus tard nommé juge de Sermet et de Labastide, épousa Jeanne DE FAURE, de Villefranche, dont il a eu :

1° Pierre, qui suit;
2° Jean, auteur de la BRANCHE DES CAZATS, qui suivra.

III. Pierre DE MOLÈNES, écuyer, sieur de Baréjou, puis de la Gorse, en Périgord, fut marié : 1° en 1661, à Marie DE MALEVILLE, fille de N. de Maleville, et de Marie d'Hauthefort, morte en 1673; 2°, à Blanche DE CUNIAC.

Il eut trois enfants, savoir :

1° Jacques, qui suit :
2° Jean-Pierre DE MOLÈNES de Monrival, reçu, en 1689, dans la compagnie des jeunes gentilshommes établie à Brisac, qui eut pour enfants :
A. Marc-Antoine DE MOLÈNES, né en 1681, pourvu en 1702 d'une lieutenance dans le régiment de Normandie, mort en 1731, laissant une fille;
AA. Louise-Anne DE MOLÈNES, née en 1720, mariée en 1735 à Pierre DE MALEVILLE, décédée en 1751. De cette union est issu M. DE MALEVILLE, sénateur, rédacteur du Code Civil;
B. Jacques DE MOLÈNES, curé de Villefranche, mort à la Gorse en 1748;
C. Jacques DE MOLÈNES de Monrival, né en 1699, mort en 1751, laissant pour enfants :
AA. Pierre de MOLÈNES DE LA GORSE, né en 1721, marié en 1752, à Marie DE GRÉZIS, mort en 1763, laissant une fille : Marie DE MOLÈNES née en 1762, mariée en 1780 à M. DE GRÉZIS DE LALBURAGUE;
BB. Marie DE MOLÈNES DE LA GORSE, née en 1722, mariée en 1749, à M. DE GRÉZIS DE LALBURAGUE, morte en 1735;
3° Madeleine DE MOLÈNES, morte en 1731.

IV. Jacques de Molènes, écuyer, a épousé, en 1699, Antoinette de la Fargue, dont il a eu deux enfants :

1° Pierre, qui suit :
2° Marie de Molènes, née en 1703, religieuse, morte en 1728.

V. Pierre de Molènes, écuyer, né en 1700, épousa, en 1726, noble Marguerite de Grèzes de Saintoux (acte de l'état civil), dont il a eu plusieurs enfants.

1° Jacques, qui suit :
2° Autre Jacques, dont la descendance sera rapportée plus loin ;
3° Autre Jacques de Molènes, curé de Saint-Martial ;
4° Antoinette de Molènes, née en 1727, morte en 1775;
5° Jeanne-Alice-Pélagie de Molènes, supérieure générale des Sœurs de Nevers ;
6° Marie-Alice-Adelaïde de Molènes, religieuse.

VI. Jacques de Molènes écuyer, colonel de la Garde nationale, maire de Domme, près Sarlat, né en 1730, a épousé le 15 octobre 1819, Françoise Guéraud, dont il a eu :

1° Jacques qui suit :
2° Fouquenty de Molènes, lieutenant de chasseurs à cheval.
3° Marguerite de Molènes, mariée le 12 janvier 1790 à M. Lasserre, mort conservateur des hypothèques à Sarlat.

VII. Jacques de Molènes, écuyer, né en 1735, a épousé le 26 novembre 1782, Marguerite de Goudou, dont il a eu :

1° Victor de Molènes, né en 1784, mort en 1859, laissant un fils : Camille, né en 1814, mort en 1831 ;
2° Jacques, qui suit.

VIII. Jacques de Molènes, né en 1789, mort en 1869, épousa, le 23 septembre 1833, Marie-Honorine Maury, dont il a eu :

IX. Jean-Jacques-Victor-Albert de Molènes, né le 2 mai 1843, docteur en médecine, capitaine dans les mobilisés de la Dordogne en 1870, a épousé, le 24 novembre 1875, Marie-Joséphine-Adélaïde de Saint-Julien, dont il a eu trois filles et un fils :

1° Marie-Louise-Joséphine-Augustine de Molènes, née le 13 mars 1877 ;
2° Berthe-Honorine-Rose de Molènes, née le 27 janvier 1878;
3° Émilie-Amédée-Jeanne de Molènes, née le 14 juillet 1880 ;
4° Jacques-Joseph-Paul de Molènes, né le 28 janvier 1884.

RAMEAU

DE LA BRANCHE DE DOMME, A PARIS ET AUXERRE

VI *bis*. Jacques de Molènes de Bar, écuyer né en 1740, gouverneur des pages de la chambre du roi, a épousé à Paris, en l'église Saint-Sulpice, le 1er juin 1784, demoiselle Madeleine-Maxime Alizon, fille de Nicolas-Antoine Alizon, ancien officier des gobelets de Monsieur, frère du roi, et de feue Madeleine-Maxime Noyer *(Acte de l'état civil.)*; il était propriétaire, à Versailles, du jeu de paume, dont il est souvent parlé dans l'histoire de la Révolution.

De son mariage sont nés quatre enfants :

1° Alexandre-Jacques-Denis de Molènes, né à Paris le 13 septembre 1785, mort le 10 septembre 1851. Il entra dans la magistrature le 29 juillet 1814, en qualité de subtitut à Auxerre et à Versailles, et devint juge au tribunal de 1re instance de la Seine (*Nouvelle Biographie générale de Hoffer*). Il ne s'est pas marié et a adopté son neveu Paul Gaschon, auquel il a laissé son nom ;

2° Théodore de Molènes, capitaine en retraite ;

3° Paul de Molènes, lieutenant-colonel au 5e de ligne ;

4° Pauline de Molènes, mariée à M. Gaschon, conseiller à la Cour de Paris, morte le 25 novembre 1885, dont un fils :

A. Paul-Dieudonné Gaschon de Molènes, né à Paris, en 1821, chef d'escadron de chasseurs, écrivain militaire célèbre, aide de camp du maréchal Canrobert dans les campagnes de Crimée et d'Italie, marié le 17 février 1859, à Louise-Marie-Antoinette-Alix de Bray, fille de Paulin de Bray et de Victorine de Clèves des Marbœufs; elle est connue dans les lettres sous le pseudonyme d'*Ange Bénigne*. Paul de Molènes est mort, à Limoges, des suites d'une chute de cheval, en mars 1882.

BRANCHE DU POUJOL

ARMES : *D'azur, à une chevrette courante d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*



II. Isaac DE MOLÈNES, écuyer, épousa Isabeau DE VANDAME, de la religion protestante, tante de François de Vandame, écuyer, et de Marguerite de Vandame, veuve de Pierre de Gas, écuyer, baron de Sémignan et de Saint-Julien ; il eut d'elle deux enfants :

1° Jacques, qui suit ;
2° Pierre DE MOLÈNES, auteur de la BRANCHE DE PÉCHIMBAC, qui viendra ci-après.

III. Jacques DE MOLÈNES, écuyer, sieur de la Martinie, épousa en 1667, au Poujol, près Sarlat, Marguerite D'ISSIDEUIL dont il eut sept enfants :

1° Jean, qui suit ;
2° Pierre DE MOLÈNES, seigneur de la Coste, né le 30 janvier 1679, capitaine au régiment de Lostanges ;
3° Jean DE MOLÈNES, seigneur de Laborie, né le 30 octobre 1681, capitaine au régiment de la Fère ;
4° Henri DE MOLÈNES DE LA ROSIÈRE, né le 8 octobre 1685, capitaine au régiment de la Fère.
Ces trois frères assistèrent à la bataille de Malplaquet en 1709 (1) ; l'un deux, le cadet, y reçut un coup de sabre à la tête.
5°, 6°, 7° et trois filles.

IV. Jean DE MOLEINES, écuyer, né à Sarlat, le 24 juillet 1673, sous-lieutenant au régiment de Nettancourt-Infanterie, en 1696, retiré dans ses foyers en 1697, après la paix de Ryswick, lieutenant au régiment de Lostanges, en 1702, capitaine au régiment de La Fère-Infanterie, en 1707, réformé en 1709, a épousé mademoiselle DE LESTRADE, dont il eut :

1° Barthélemy DE MOLÈNES, écuyer, né le 2 décembre 1701, colonel dans l'armée sarde ;
2° Pierre DE MOLÈNES, né le 3 janvier 1705, capitaine ;
3° Gabriel qui suit ;

(1) C'est à cette occasion qu'un de ces MOLÈNES écrivit à l'un de ses frères, alors en Périgord, une lettre qui dans ces derniers temps a été souvent citée dans la grande presse de Paris, pour le jour tout nouveau qu'elle jette sur l'issue de la bataille de Malplaquet ; cette lettre est publiée *in extenso* dans le 1er vol. des *Œuvres complètes* de Paul DE MOLÈNES, édition Jouaust.

4° Henri-Guillaume de Molènes, né le 20 mai 1716, garde du corps le 10 mars 1736, garde de la Manche en 1750, avec rang de capitaine, chevalier de Saint-Louis, en 1755, décédé en 1766;
5° Guillaume de Molènes, né le 17 novembre 1717, chanoine honoraire.

V. Gabriel de Molènes, écuyer, né le 14 avril 1706, capitaine, épousa en 1747, demoiselle Françoise La Veissière de Vigier dont il eut neuf enfants, savoir :

1° Henri, qui suit ;
2° Barthélemy de Molènes de la Valade, lieutenant de marine, né en 1759. Il fit la guerre de l'Indépendance, sous les ordres du bailly de Suffren ; mort le 21 avril 1849 ;
3° Jean-Baptiste de Molènes de la Bastide, né en 1763, garde du corps du roi, compagnie de Villeroy, en 1781, licencié en 1791, servit en émigration au 2e régiment de cavalerie noble et au régiment noble d'Angoulême, de 1792 à 1814, nommé chevalier de Saint-Louis le 22 juillet de la même année, et retraité comme capitaine ; mort en 1837.
4° 5° 6° 7° 8° 9° Et six filles.

VI. Henri de Molènes, né à Sarlat, le 10 février 1750, gendarme de la garde du Roi en 1769, réformé en 1787, chevalier de Saint-Louis, mort le 2 août 1845, avait épousé, le 20 février 1781, demoiselle Louise-Antoinette de Tessieu, morte le 14 novembre 1846 à l'âge de quatre-vingt-six ans, dont il a eu six enfants, savoir :

1° Antoine, qui suit ;
2° Henriette de Molènes, mariée à M. Jaubert ;
3° Aimée de Molènes, née en 1792, mariée à M. Biza-Lasserre ;
4° Jean-Baptiste de Molènes, receveur des contributions ;
5° Pierre-Séverin de Molènes, qui suivra après son frère ;
6° Guillaume-Marie de Molènes, né en 1785, capitaine, mort en 1845.

VII. Antoine de Molènes, né le 20 mars 1783, chef de bataillon, ancien aide de camp du maréchal Soult, officier de la Légion d'honneur, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et Saint-Ferdinand d'Espagne, mort le 21 décembre 1864, a épousé, le 5 novembre 1833, Joséphine de Seigneuret, dont le père était colonel de la garde du roi Murat de Naples, et dont la mère, Marie-Colombe Bacciochi, de la famille princière des Bacciochi de Gênes, de Corse et de Florence, était dame d'honneur de la reine Caroline. De ce mariage sont nés :

1° Jean-Jacques-Émile qui suit;
2° Gabrielle de Molènes, née le 7 août 1834, mariée à M. Jules Boisset, fils de M. Boisset, ancien conservateur des hypothèques de Limoges, veuve aujourd'hui.

VIII. Jean-Jacques-Émile de Molènes, né à la Bénérie, le 14 décembre 1842, homme de lettres et romancier, rédacteur au *Bien Public*, sous la présidence de M. Thiers, aujourd'hui chroniqueur et critique d'art à la *Liberté*, non marié.

VII *bis*. Pierre-Séverin de Molènes, juge de paix à Salignac, né le 25 décembre 1787, mort le 31 mars 1865, fut marié le 21 juin 1811 à Marie-Thérèse Forest de Faye, dont il a eu :

1° Marc-Henri, qui suit ;
2° Marc-Henri de Molènes, né le 19 juillet 1812, mort le 29 juin 1866, dont la descendance viendra après;
3° Jean-Jacques-Frédéric de Molènes, marié à Marie-Charlotte-Thalie Tibeyrant, notaire honoraire; sans enfants;
4° Marie-Henriette de Molènes, née le 15 janvier 1817, morte épouse de M. Toussaint Landes; sans enfants;
5° Jean-Jacques-Marc de Molènes, né le 5 septembre 1825, qui va suivre.

VIII *bis*. Marc-Henri de Molènes, né le 19 juillet 1812, mort le 29 février 1866, a épousé Marie-Anna Delbos de laquelle sont nés deux fils morts sans descendance, dont un,

1° Jean-Alphonse de Molènes, tué sous les murs de Sedan en 1870, au moment où il venait d'être fait sous-lieutenant;

Et quatre filles :

2° Rose-Claudine de Molènes, née le 27 janvier 1846, a épousé le comte Albéric de Scorailles. — Château de Manou, près Périgueux ;
3° Marie-Athalie de Molènes, née le 7 avril 1848, petite Sœur des pauvres ;
4° Marie de Molènes, née le 25 novembre 1849;
5° Thérèse de Molènes, née le 19 octobre 1854.

VIII *ter*. Jean-Jacques-Marc DE MOLÈNES, docteur en médecine, ancien officier de la garde mobile en 1848, chirurgien-major en 1870, a épousé le 26 mai 1855, Jeanne-Francesca MIGNOT-MAHON, dont il a eu :

1° Jean-Louis DE MOLÈNES, né le 6 avril 1856, mort le 26 novembre 1876, externe des hôpitaux ;

2° Jean-Jacques-Paul DE MOLÈNES, né le 7 septembre 1857, docteur en médecine, interne des hôpitaux, lauréat de la Faculté de Paris, médaillé lors de la dernière épidémie de choléra ;

3° Auguste-Albert DE MOLÈNES, né le 20 octobre 1860, mort le 5 novembre 1880, élève de l'École centrale ;

4° Jacques-Hippolyte DE MOLÈNES, né le 2 mars 1863, avocat à la Cour d'appel de Paris ;

5° Jean-André DE MOLÈNES, né en 1869, décédé le 17 avril 1873.

Par sa mère, dont la sœur, Claudine FOREST DE FAYE, avait épousé M. DE BRUCHARD, M. Marc DE MOLÈNES et ses collatéraux sont cousins germains des « quatre frères BRUCHARD » comme on les appelait dans l'armée d'Afrique, où leur nom est resté légendaire. L'un est arrivé au grade de général et les trois autres à celui de colonel ; l'un d'eux commandait la garde de Paris, avant la guerre. Jeanne, la fille de ce dernier, est mariée avec M. CONNEAU, aujourd'hui capitaine de vaisseau et commandant, sous l'empire, de la flottille de l'Impératrice.

BRANCHE

DES CAZATS ET DE LA ROQUE

ARMES : *D'argent, à la bande de gueules, accompagnée de six merlettes de sable posée en orle.*



III. Jean DE MOLÈNES, écuyer, fondateur des Cazats, à Villefranche, a épousé, en 1641, Marguerite DE DUFORT ou DUFAUR ; il rendit aveu et dénombrement pour le fief de Montauziol en 1667.

Il a eu deux enfants :

1° Izat qui suit ;

2° Jeanne DE MOLÈNES, morte en 1736.

IV. Izat ou Isaac DE MOLÈNES, écuyer, sieur de Laborie et de Montauziol, comparut dans la convocation de la noblesse de Béarn, Guyenne

et Périgord, pour la défense de Bayonne, ainsi qu'il appert d'un certificat délivré par le maréchal d'Albret, en 1674; il a épousé à la Roque, commune de Cassagnes, demoiselle Amélie DE DELMAS dont il a eu trois enfants :

1° Jean-Joseph, qui suit :
2° Marc-Antoine DE MOLÈNES, écuyer, sieur de Montauziol;
3° Jeanne DE MOLÈNES, mariée à M. DE LAPORTE, morte en 1761.

V. Jean-Joseph DE MOLÈNES, écuyer, sieur de la Roque, a épousé, en 1733, à Blazac, Marguerite DE JAUFFREAU, dont il a eu le fils qui suit.

VI. Eutrope DE MOLÈNES, écuyer, sieur de la Roque, a épousé Marie-Anne DE CONSTANTIN. Il est mort assassiné, à 44 ans, en 1776. De son mariage est issu :

VII. Georges DE MOLÈNES DE LA ROQUE, né à Cassagnes en 1769, capitaine de gendarmerie de la Charente-Inférieure.

BRANCHE
DE PÉCHIMBAC ET DE FONTENILLE

ARMES : *d'azur, au croissant d'argent d'où naissent deux palmes adossées d'or, accompagnées de trois étoiles d'argent, 1 en chef et 2 en pointe, et un chef aussi d'argent chargé de trois merlettes de sinople.*



III. Pierre DE MOLÈNES, écuyer, sieur de Péchimbac, a épousé Anne GARIGOUS, dont il a eu trois enfants, savoir :

1° Pierre, qui suit;
2° Marc-Antoine DE MOLÈNES, sieur du Fraisse, capitaine retiré à Metz;
3° Isaac DE MOLÈNES, marié à Catherine VARIN, fille de Jean VARIN, rendit foi et hommage au roi en 1710, pour une maison avec jardin qu'il possédait à la Croix-Rousse, à Lyon, en la paroisse de Saint-Vincent (Voir *Noms féodaux*). Il a fait enregistrer les armoiries de sa branche, à *l'Armorial général*, en vertu de l'édit du 20 novembre 1696, au registre de la généralité de Lyon. Il eut pour enfants :

A. Isaac DE MOLÈNES, mort *ab intestat;*
B. Anne DE MOLÈNES, mariée : 1° à M. DE GUIRAMAND ; 2° à noble Jean TRONCHIN, procureur général, puis conseiller d'État de la ville de Genève; elle fit son testament le 5 janvier 1768 (*Galiffe*, t. II, f° 390).

IV. Pierre DE MOLÈNES, consul à Villefranche, près Sarlat, eut un fils et une fille :

1° Marc-Antoine, qui suit ;
2° Jeanne DE MOLÈNES, mariée à M. SALVAZ.

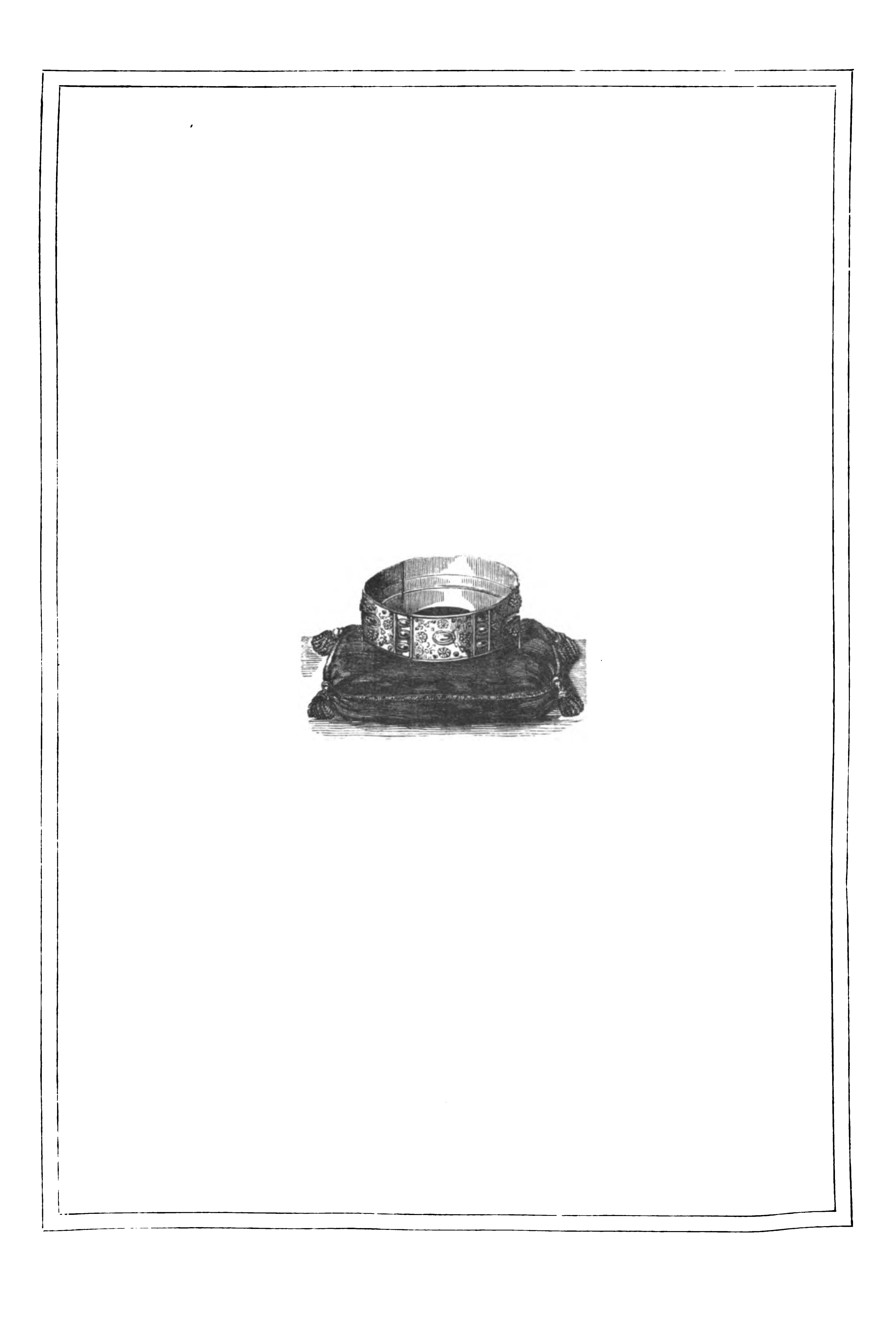
V. Marc-Antoine DE MOLÈNES DE LA COSTE, écuyer, seigneur de Péchimbac et de Fontenille, eut pour fils :

VI. Antoine DE MOLÈNES DU FRAYSSE.

La famille DE MOLÈNES, sur laquelle nous aurons à revenir à l'occasion de documents qu'il ne nous a pas été donné de consulter cette fois, est aujourd'hui entièrement catholique. Ceux de ses membres qui étaient encore protestants, lors de la révocation de l'édit de Nantes, abjurèrent successivement. Toutefois, plusieurs s'expatrièrent. L'un alla en Sardaigne, les autres émigrèrent à Vevey, en Suisse, où ils se sont perpétués jusqu'au commencement du siècle.



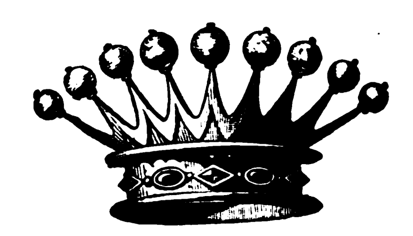
PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 23992-3.



MONIER DE LA SIZERANNE

(COMTE)

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME,
ANCIEN DÉPUTÉ, ANCIEN SÉNATEUR,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMANDEUR DU MEDJIDIÉ, ETC.





ARMES : *D'argent, au lion de gueules, et une fasce d'azur, chargée de trois croisettes d'or, brochant.* COURONNE : *de Comte.*



LE comte (Paul-Jean-Ange-Henri) MONIER DE LA SIZERANNE, ancien sénateur du second Empire, naquit à Tain (Drôme), le 11 pluviôse an V (30 janvier 1797), d'une famille qui, seule et dernière alliée de celle des Chastaing de la Sizeranne, l'une des plus anciennes du Dauphiné, fut autorisée par ordonnance royale à en porter le nom.

Étant restée veuve, quoique jeune encore, sa mère, femme d'un esprit supérieur, s'attacha à lui donner une excellente éducation. Elle choisit un

précepteur distingué qui l'instruisait sous ses yeux. Tous ses soins tendirent à développer simultanément les facultés physiques, intellectuelles et morales de ce fils qui conserva, jusqu'à son dernier jour, avec le souvenir de cette abnégation et d'une sollicitude ingénieuse à tout prévoir, le plus grand respect et la plus vive tendresse pour cette mère incomparable.

La nature s'était montrée prodigue envers M. de la Sizeranne; non-seulement elle l'avait doué des plus rares qualités du cœur et de l'intelligence, mais encore elle avait ajouté à ces dons la force et la beauté du corps.

Né avec des dispositions si heureuses, il fut facile à sa mère, aussi tendre qu'éclairée, d'imprimer une bonne impulsion aux facultés d'un tel enfant. Elle lui inspira, avant tout, des sentiments chrétiens et l'éleva dans des principes de morale qui en firent un homme d'un grand mérite et d'un beau caractère. Il joignait à une rectitude de jugement remarquable, un savoir solide et étendu ; mais ce qui le distinguait surtout, c'était une scrupuleuse loyauté : son honneur n'a jamais subi la plus légère atteinte; jamais l'ambition ni le désir d'acquérir des richesses ne l'engagèrent dans des voies douteuses. Il conserva toujours l'indépendance la plus complète vis-à-vis du pouvoir et ne compromit en aucun temps son nom, dans les spéculations industrielles, aux époques mêmes où la fièvre des entreprises de tous genres s'était emparée de la nation. Homme du monde, il apportait dans ses relations une courtoisie qui devient chaque jour plus rare. On ne pouvait guère résister aux séductions de son esprit si vif, si animé, si sympathique.

En 1815, M. de la Sizeranne, qui avait à peine terminé ses études, fut admis dans les gardes du corps de Louis XVIII. Il était fort jeune et voyait s'ouvrir devant lui un avenir plein de promesses, lorsqu'une fracture du bras droit, qui lui rendait le maniement des armes difficile, l'obligea à renoncer, bien malgré lui, à la carrière militaire. Il avait su s'attirer l'estime de ses chefs et comptait dans la compagnie de Gramont, dont il faisait partie, autant d'amis que de camarades. En les quittant, il reçut, de chacun d'eux, les marques de regrets les plus flatteuses.

Revenu à Tain, le roi Louis XVIII, sur la proposition qui lui en fut faite, le nomma capitaine aide de camp du comte d'Urre, général inspecteur des gardes nationales de la Drôme. Il conserva ce grade jusqu'au licenciement des états-majors de cette arme, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 1818.

Le 5 novembre de l'année suivante, M. de la Sizeranne eut la douleur de perdre sa mère vénérée.

Grand propriétaire, l'administration de ses biens le mettait en relation avec beaucoup de ses compatriotes. Ceux-ci ne tardèrent pas à apprécier ses hautes qualités. Ils lui confièrent en plusieurs circonstances, même avant qu'il n'eût atteint l'âge mûr, le soin de leurs intérêts. C'est ainsi que ses concitoyens de Tain et de Tournon, voulant établir un pont sur le Rhône, le choisirent pour leur mandataire général ; non seulement il réalisa leur vœu, qui avait été celui de tant de générations précédentes, mais encore il eut la satisfaction d'aider de ses conseils et d'appuyer de ses démarches un homme de génie qui ne pouvait faire admettre une des conceptions les plus utiles et les plus hardies de notre siècle, si fécond en grandes découvertes. M. Marc Séguin, neveu de l'illustre de Montgolfier, présentait vainement à l'acceptation des conseils du ministère des travaux publics, son projet d'établir sur les fleuves les plus rapides et dans les lieux les plus inaccessibles, des ponts suspendus à l'aide de fils de fer tressés en corde. Les corps savants ne voulaient pas reconnaître la force de résistance de ces câbles. « Et alors, « — dit M. de la Sizeranne, — les plus sinistres prédictions n'épargnaient « ni l'invention, ni l'inventeur. » Les habitants de Tain et de Tournon eurent confiance dans les calculs de l'ingénieur, que l'Institut s'honora depuis de compter au nombre de ses membres correspondants. Le premier pont de ce genre qui ait été construit en France est précisément celui qui existe entre les deux villes que nous venons de citer.

Quelque temps après, M. de la Sizeranne était encore chargé par les principaux propriétaires des environs de Beausemblant, de demander la concession d'un pont en fil de fer sur le Rhône entre Andancette et Andance. Ils voulaient faciliter les communications du nord de la Drôme avec l'Ardèche, au point le plus rapproché d'Annonay, la première ville industrielle de la contrée. Leur jeune mandataire obtint cette concession, et quoique les conditions en fussent peu avantageuses, il fut, néanmoins, donné suite au projet. Car si ceux qui en poursuivaient la réalisation s'imposaient des sacrifices, ils avaient du moins la satisfaction de rendre un immense service à leur pays.

En 1829, les propriétaires de vignes et les négociants en vins de sa ville natale prièrent encore leur compatriote de porter devant les Chambres leurs

justes réclamations contre les impôts excessifs et vexatoires auxquels ils étaient assujettis. M. de la Sizeranne étudia la question sous toutes ses faces, et rédigea un mémoire qu'il fit imprimer et distribuer aux membres des Assemblées délibérantes. Il s'agissait de la modification d'un système de contributions produisant à l'État 110 millions. Le mémoire, écho de souffrances réelles, renfermait des faits révoltants, et fixa l'attention des économistes. M. de la Bourdonnaye, ministre de l'intérieur, adressa à son auteur une lettre autographe dans laquelle il promettait d'examiner les plaintes des pétitionnaires de la Drôme ; mais les Chambres ne furent pas appelées à s'occuper de la question.

Pensant qu'on ne pourrait pas étouffer sa voix quand il parlerait au nom de six millions de Français, propriétaires ou cultivateurs de vignes, négociants en vins ou débitants de boissons, M. de la Sizeranne convia les sociétés d'agriculture et ceux qui, comme lui, possédaient de grands vignobles, à lui prêter leur concours. Un comité fut institué à Paris. Il se composait de délégués des contrées viticoles, porteurs d'un mandat régulier. C'étaient, pour la plupart, des hommes distingués par leur naissance ou leur mérite.

Fondé en 1829, le comité exista jusqu'en 1831 ; M. de la Sizeranne en fut élu président. Il se mit aussitôt en rapport avec le gouvernement et avec les Chambres. Des commissions administratives et législatives furent nommées pour l'examen de la révision, si énergiquement réclamée, des impôts indirects. Malgré les orages parlementaires et la Révolution qui ne devait pas tarder à éclater, des améliorations furent apportées au système si odieux de ces contributions.

Les 17 et 19 octobre 1830, une loi fut promulguée qui, entre autres dispositions, stipulait que l'abonnement serait substitué à l'exercice en faveur de tous les débitants qui en feraient la demande. Les 12 et 15 décembre de la même année, le droit d'entrée sur les boissons fut supprimé dans les villes au-dessous de 4,000 âmes. Le droit sur la vente en détail ne fut plus perçu qu'à raison de 10 pour 100. Les droits de circulation, de consommation et d'entrée furent réduits, conformément à des tarifs annexés à cette loi. Les conseils municipaux eurent la faculté de voter la suppression de l'exercice dans l'intérieur des villes et de le remplacer soit par une taxe unique aux entrées, soit par tout autre mode de recouvrement. Ces améliorations avaient leur importance à une époque où les vins, consommés sur place,

étaient très-dépréciés, et où les droits étaient, dans certaines contrées du Midi, supérieurs à la valeur de la denrée.

Pendant que M. de la Sizeranne s'occupait à poursuivre tant d'affaires sérieuses, il ne négligeait pas l'étude des lettres, à laquelle il ne cessa jamais de s'adonner. Il y trouvait un charme et un attrait qui, dans sa longue carrière, firent une heureuse diversion aux soucis de sa vie publique. Nous aurons donc à l'apprécier comme homme politique et comme littérateur.

Quelque temps après sa sortie des gardes du corps, il avait fait représenter avec succès, sur le principal théâtre de Lyon, une tragédie en cinq actes et en vers : *Virginie*. Bien que le public eût accueilli avec faveur sa pièce de début, il ne se croyait pas le talent nécessaire pour réussir dans la littérature dramatique. Il dit lui-même, dans une préface fort intéressante, que les applaudissements excités par « sa tragédie bien classique et bien romaine » ne l'avaient pas empêché de se rendre justice. Il aurait, sans doute, renoncé à écrire pour le théâtre, si les conseils d'Alexandre Duval, auteur d'un grand nombre de comédies estimées, ne l'avaient fait changer de résolution. Voici en quelles circonstances : Il était lié d'une étroite amitié avec ce poète. Mlle Mars ayant fait des difficultés pour prendre un rôle de jeune négresse, dans une pièce qu'Alexandre Duval avait tirée d'*Ourika,* roman de Mme la duchesse de Duras, M. de la Sizeranne proposa au célèbre académicien de faire représenter sa comédie à Tain, par des personnes de la société, capables d'interpréter convenablement son œuvre. Duval accepta et vint lui-même présider aux répétitions. La comédie fut jouée avec un talent qu'il ne s'attendait pas à rencontrer chez des artistes amateurs. Son jeune ami avait, pour compléter la représentation, improvisé un lever de rideau, qui révélait chez son auteur une certaine entente du théâtre. Cette saynète, dialoguée avec entrain, plut beaucoup à Duval. — « Lisez nos moralistes, lui dit-il, faites de la comédie, et vous ne vous en repentirez pas. » Ces paroles décidèrent tout à fait de la vocation littéraire de M. de la Sizeranne, en l'engageant à aborder, de préférence, le genre auquel se prêtait le mieux sa plume facile et légère.

Deux mois après, il vint trouver à Paris le célèbre auteur, avec une pièce en trois actes et en vers, dont La Bruyère lui avait fourni le sujet : *L'amitié des deux âges*. Lue devant le Comité du Théâtre-Français, elle fut reçue à l'unanimité des suffrages. Mlle Mars, après avoir accepté avec enthousiasme le rôle

le plus important, voulait qu'un acteur, fort médiocre, mais qu'elle protégeait, eût un rôle déjà promis à un artiste d'un vrai mérite. Il n'était pas dans les habitudes de M. de la Sizeranne de revenir sur une parole donnée. La grande actrice, froissée de ce refus, compromit par tous les moyens en son pouvoir la représentation de la pièce. Elle apporta beaucoup de mauvaise volonté dans les répétitions, qui marchaient quand même. Mlle Mars finit, alors, par demander de les interrompre pour commencer celles de la ***Fille du musicien***, de Schiller. M. de la Sizeranne ne voulut pas davantage consentir à cette nouvelle exigence, à ce nouveau caprice, et chargea Mlle Bourgoin du rôle que devait remplir la célèbre comédienne. La pièce fut jouée, pour la première fois, au Théâtre-Français, le 8 février 1826. Le succès dépassa toutes les espérances, justifiant les prévisions d'Alexandre Duval; et, comme on l'a écrit, *il fut aussi complet qu'incontesté.* Cependant, de nouvelles cabales forcèrent à retirer de l'affiche une comédie appréciée, au moment même où tout faisait espérer une longue suite de représentations. Le critique du *Moniteur Universel* donna une analyse fort détaillée de l'*Amitié des deux âges*. Il y trouvait des scènes traitées avec talent, un style clair et naturel, une versification élégante et facile. Il constatait « l'essai d'un auteur qui paraissait chercher des succès dans le genre difficile, mais estimable, de la comédie morale... La pièce est un éloge dédié à la jeunesse; elle a été vivement applaudie par les jeunes gens. L'âge mûr a semblé faire d'assez tristes réflexions pendant la représentation. A-t-il trouvé le portrait trop ressemblant, trop fidèle, trop peu flatteur? L'amitié du jeune âge est désintéressée et forte; plus tard, la marche du temps en fait souvent un calcul : telle est la donnée de la pièce. »

M. de la Sizeranne, fatigué de vivre au milieu d'une atmosphère d'intrigues et de duplicité, pour laquelle il ne se sentait pas né, revint à son château de Beausemblant. Il voulait, encore une fois, renoncer pour toujours à la littérature dramatique. Mlle Mars, regrettant les ennuis et les tribulations qu'elle lui avait occasionnés, lui demanda, très-instamment, à réparer ses torts envers lui. Elle le supplia d'écrire une nouvelle pièce et lui fit promettre de puiser dans le roman de *Corinne*, en suivant le plus possible l'héroïne de Mme de Staël, un drame qui ne pouvait être que fort émouvant. De son côté, elle assurait le concours de son prodigieux talent sur la scène du Théâtre-Français. Lorsque la pièce fut terminée, lue au Comité du théâtre de la rue

de Richelieu et acceptée, Mlle Mars aplanit toutes les difficultés qui s'offraient et fit décider que la représentation aurait lieu dans un bref délai. Toutefois, avant que *Corinne* n'affrontât le feu de la rampe, M. de la Sizeranne fut invité à la lire chez Mlle Récamier, devant Chateaubriand, Ballanche, Benjamin Constant, le duc de Broglie et toute l'élite aristocratique et intellectuelle qui se réunissait dans ce salon célèbre. Il y recueillit des suffrages plus flatteurs pour son amour-propre que les bruyants applaudissements d'un auditoire de théâtre. Du reste, les félicitations des hôtes de l'*Abbaye-aux-Bois* furent l'heureux présage du succès que ce drame devait obtenir dans la maison de Molière. Les événements politiques de 1830 firent retarder et changer les dispositions prises. Mlle Mars, ayant rompu son engagement avec le Théâtre-Français, ne put remplir le rôle qui avait été écrit pour elle et pour ainsi dire sous ses yeux. Mlle Valmonsey la remplaça, se bornant à faire preuve de beauté. *Corinne* ne parut pour la première fois à la Comédie-Française que le 23 septembre 1830.

La pièce réussit ; toutefois, l'auteur persista à vouloir garder l'anonyme, malgré les instances du parterre à demander son nom. C'était deux mois après la Révolution de Juillet, « presque toutes les réunions publiques don-« naient lieu à des manifestations de circonstance, — dit M. de la Sizeranne, « — nul théâtre ne croyait pouvoir se dispenser de faire entendre à satiété, « chaque soir, la *Marseillaise* ou la *Parisienne*, qu'une partie des spectateurs « répétait en chœur... Au milieu de ce tohu-bohu sans cesse renaissant, « *Corinne*, qui, par aucun côté, ne touchait à la politique, était évidemment « un hors-d'œuvre, et je demandai qu'on en interrompît les représenta-« tions. »

M. de la Sizeranne fut très intimement lié avec Alexandre Guiraud, Soumet, Alexandre Delaville, Émile Deschamps, etc., etc. On le comptait dans cette pléiade de poètes qui avait à sa tête Casimir Delavigne. Leurs œuvres signalèrent la transition entre l'école des grands siècles de la France et celle dont Victor Hugo était le chef. Le romantisme, c'est-à-dire la révolte complète contre toutes les traditions admises de l'antiquité en matière de goût, ne trouva jamais en M. de la Sizeranne un adepte. Les violences littéraires ne lui allaient pas mieux que les violences politiques. Son caractère le portait, non à briser, mais à apaiser et à concilier.

Ses œuvres dramatiques comprennent plusieurs autres pièces, que le cadre

restreint de cette notice ne nous permet pas d'analyser. Les unes ont été imprimées et jouées sur des théâtres de société, les autres sont encore inédites. Parmi les premières, il nous reste à citer :

1° *Un Mariage au Congrès,* comédie en 3 actes et en vers, représentée dans les salons de l'auteur, avec un succès qu'elle aurait certainement obtenu sur une scène publique, si un sentiment de délicatesse n'eût empêché celui-ci d'y donner semblable retentissement. Il s'abstint même de la publier pendant toute la durée de l'Empire, dans la crainte de paraître avoir voulu faire acte de flatterie. « C'est, dit Émile Deschamps, une comédie historique, une « intrigue compliquée, et un doux et puissant intérêt d'amour jeté à travers « le Congrès de Vienne, qui se trouve brisé tout à coup par la nouvelle fou- « droyante du débarquement de l'empereur. L'époque et les caractères sont « peints de main de maître ; les figures de Talleyrand et de Fouché se « détachent du tableau sous des noms supposés, mais en traits d'un relief « saisissant, et les personnages tout inventés de Régine et d'Arthur d'Aubray, « son amant, passent comme deux rayons de candeur et de noblesse au milieu « des brumes épaisses de la diplomatie et des roueries de toutes sortes. De « ces divers éléments résulte un ensemble imposant, palpitant et touchant « à la fois, et où le comique coudoie à tout moment le pathétique sans que « l'intérêt en soit jamais dérangé. Nous avons été on ne peut plus frappé des « vastes dimensions et des mille détails de cette œuvre, et il est à remarquer « que le style et la versification de l'auteur se sont encore élevés et fortifiés « avec le sujet. »

2° *Cent jours après,* comédie épilogue en 3 actes et en vers, qui n'est en quelque sorte que le complément du *Mariage au Congrès.*

3° *Une Sœur,* comédie en 1 acte et en vers. « Elle fut jouée par des gens « du monde et dans un salon où se trouvaient (c'est l'auteur qui nous l'ap- « prend lui-même) des mères un peu rigides qui devaient y amener leurs « filles. » Il s'est attaché à ne pas sortir des plus strictes convenances, en conservant à l'action tout son intérêt.

Nous ne pouvons passer sous silence les pages si attrayantes que M. de la Sizeranne a placées en tête des deux premières pièces dont nous venons de parler. Voici comment Émile Deschamps les apprécie : « L'*Amitié des deux « âges* et *Corinne* sont précédées de deux avant-propos d'une véritable impor- « tance et faits pour piquer au dernier point la curiosité publique, sous les

« titres de : *Les Eaux d'Aix en* 1825 ; le second : *Une lecture à l'Abbaye-*
« *aux-Bois*. Ce sont des mémoires littéraires remplis de faits aussi atta-
« chants que peu connus, et qui feraient à eux seuls la fortune d'un livre.
« M. de la Sizeranne s'est naturellement trouvé en rapport avec toutes les
« célébrités de l'époque, et ce qu'il a recueilli de ses relations est relaté dans
« ces avant-propos de la manière la plus séduisante comme la plus conve-
« nable à la fois. On sent à toute page l'homme du monde sous l'homme de
« lettres, et l'homme d'une exquise délicatesse sous l'homme politique. »

Les conseils d'Alexandre Duval et de plusieurs autres célébrités littéraires, les succès qu'il avait obtenus au théâtre auraient pu détourner M. de la Sizeranne de la voie où il ne tarda pas à rentrer et qui était véritablement la sienne. C'est, en effet, comme homme politique qu'il s'est acquis un nom qui restera illustre dans nos annales parlementaires.

Nommé, en 1831, chef de bataillon de la garde nationale de Tain, il eut occasion de se signaler encore et de rendre de nouveaux services à ses compatriotes.

Après l'épouvantable épidémie cholérique qui désola la France en 1832, il fut chargé par le gouvernement de répartir des secours aux communes décimées par le fléau. La croix de la Légion d'honneur fut la récompense du zèle et du dévouement qu'il avait apportés à l'accomplissement d'une mission toute de désintéressement et de charité.

Il épousa, deux ans après, Mlle Alix de Cordoüe, fille du marquis de Cordoüe, pair de France, l'un des derniers rejetons d'une très ancienne famille, originaire d'Espagne. Ce nom de l'un des descendants de Gonzalve de Cordoüe est toujours vivant dans cette partie du Dauphiné où le marquis a fait tant de bien et qu'il a représentée, pendant de si longues années, aux différentes assemblées départementales et législatives.

La compagne vertueuse que M. de la Sizeranne venait de choisir unissait à une rare élévation de sentiments les grâces d'un esprit cultivé et les charmes d'une exquise distinction. Modèle de l'épouse et de la mère chrétiennes, la bonté de son cœur est restée principalement gravée dans la mémoire des habitants de Tain, de Margès et de Beausemblant, où elle fut, pendant son court passage sur cette terre, l'ange de consolation de toutes les infortunes.

Les électeurs du canton de Tain, reconnaissants envers leur compatriote des services importants qu'il leur avait rendus, le choisirent, en 1836, pour les

représenter au Conseil général de la Drôme. Admis dans cette assemblée, il n'en devait plus sortir qu'au 4 septembre 1870. Il eut l'honneur d'en présider les sessions pendant 35 années consécutives, honneur que pas un autre homme politique en France n'a partagé avec lui. Cette fois donc, il n'était plus vrai de dire : nul n'est prophète dans son pays. L'année suivante, l'arrondissement de Die l'envoya à la Chambre des députés, où il siégea au Centre gauche. S'associant activement aux travaux de cette assemblée, il se fit remarquer, notamment, dans les discussions concernant : 1° la conversion des rentes (17 avril et 5 mai 1838); 2° le projet d'adresse en réponse au discours du trône (9 janvier 1840) ; 3° le travail des enfants dans les manufactures (28 décembre 1840); 4° les voies fluviales et les ponts suspendus, (31 décembre 1840); 5° les fortifications de Paris (22 janvier 1841); 6° l'indemnité à accorder aux inondés; en fut le rapporteur et fit élever le crédit à 1,500,000 francs (11 mai 1841) ; 7° l'adresse; question des incompatibilités (28 janvier 1842); 8° l'autorisation d'un prêt de 2 millions à faire à la Compagnie de Bordeaux à la Teste (11 mars 1843); fut rapporteur de ce projet de loi; 9° le projet de loi relatif à une échange d'immeubles entre l'État et la ville de Lyon, pour la construction d'un arsenal (4 juillet 1843); fut rapporteur du projet de loi; 10° les wagons de 3° classe; fit adopter un amendement qui interdit aux Compagnies des chemins de fer l'emploi inhumain de wagons découverts (on sait qu'à l'origine le voyageur de 3° classe, moins bien traité qu'un colis, était transporté dans de véritables caisses en bois, où, hiver comme été, on le laissait exposé à toutes les intempéries des saisons) (6 juillet 1843); 11° la discussion sur la prise en considération d'une proposition de M. de Rémusat (question des députés fonctionnaires publics (21 février 1844) ; 12° même question. Il demandait que les emplois de receveurs particuliers fussent donnés à des percepteurs et ceux de receveurs généraux à des receveurs particuliers, comme récompense de bons services, déplorant de voir ces positions accordées à la faveur (17 juillet 1844); 13° le tarif de la poste aux lettres (7 février 1845); 14° la suppression du décime rural et la réduction de la taxe sur les envois d'argent (8 juin 1846); 15° la loi sur les pensions; fait adopter un amendement portant que tout fonctionnaire, convaincu de s'être démis de son emploi à prix d'argent, perdrait son droit à la pension, alors même qu'elle aurait été liquidée et inscrite (31 mars 1847); 16° le tarif de la poste aux lettres (24 mai 1847).

Livré à l'étude sérieuse des projets de loi présentés à la Chambre, il y fit partie, dès son entrée, de commissions importantes parmi lesquelles on distingue : celles du budget, du remboursement de la rente 5 0/0, de divers chemins de fer et d'autres travaux publics, de la réforme postale, etc., etc.; il fut nommé plusieurs fois rapporteur, prit très fréquemment la parole, et toujours avec une modération qui lui conciliait l'estime de ses adversaires eux-mêmes. Ses travaux à la Chambre sont tellement multiples que leur examen détaillé exigerait un développement que ne comporte pas le cadre d'une simple notice. Nous nous contenterons de dire qu'il s'occupa, indépendamment des grandes questions que nous venons d'énumérer, des projets de loi concernant l'amélioration des ports ; la modification de la loi sur la concession du chemin de fer de Paris à Orléans; la subvention aux théâtres, la proposition de M. Vivien sur l'importante question du scrutin secret; l'impôt sur les sucres; la liberté de l'enseignement et la rétribution universitaire; les chemins de fer de Paris à Orléans, d'Andrézieux à Roanne ; la demande d'un crédit destiné à la réparation des dommages causés par les inondations aux routes et voies navigables; l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique; la propriété littéraire; les portions de routes royales abandonnées; la poste aux chevaux; la création de nouveaux bureaux de poste aux lettres; l'établissement de grandes voies ferrées ainsi que des lignes de Bâle à Strasbourg et de Paris à Versailles (rive gauche) ; de Paris à Rouen et au Havre; la police du roulage; la législation des cours d'eau; l'établissement d'un système général de chemins de fer; les encouragements aux hommes de lettres; l'ouverture d'un crédit extraordinaire au ministère de la guerre pour le service de l'Algérie; l'établissement du chemin de fer d'Orléans à Tours; le personnel des postes; l'itinéraire d'une nouvelle malle-poste de Paris à Genève; la proposition faite par un pétitionnaire de frapper d'un impôt les rentes de l'État; la pension à la fille du maréchal Drouot, comte d'Erlon; le crédit pour les funérailles de ce maréchal; l'exploitation du chemin de fer de Nîmes à Montpellier; l'intérêt des cautionnements ; les bourses des collèges royaux ; le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique; le chemin de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon ; la restauration de la cathédrale de Paris; la réduction de l'impôt sur le sel; le chemin de fer de Nantes à Strasbourg; ceux de l'Ouest; l'ouverture d'un crédit pour la construction de plusieurs ponts; les prix de courses; l'application de certaines dispositions de la loi en vigueur,

relatives aux conditions de jouissance et au mode de payement des pensions; le nouveau classement du collège royal de Tournon; les encouragements pour l'ouverture de routes dans le voisinage des forêts de l'Etat. Mentionnons également sa proposition de réduire en certains cas le nombre des députés nécessaire pour la validité des votes de la Chambre; son amendement relatif à la Pologne; ses observations pour l'extension donnée, dans les églises, aux places réservées.

M. de la Sizeranne qui, pour rester fidèle à son serment politique, s'était refusé, en 1847, à présider le banquet réformiste de Valence, ne voulut pas augmenter le nombre, déjà assez considérable, des candidats aux élections d'avril 1848, et fit connaître publiquement son abstention; en effet, dans le département de la Drôme, qui avait à élire huit députés, cinquante concurrents s'étaient présentés. La révolution du 24 février vint donc interrompre, momentanément, le mandat dont les électeurs de Die l'avaient investi depuis 11 ans. Mais ceux du canton de Tain le renvoyèrent siéger au Conseil général où, sous la République, ses nouveaux collègues le réélirent président, même en son absence. A cette époque encore, il recevait du gouvernement une mission honorable, attestant la bonne opinion qu'on avait conservée de son mérite aussi bien à Paris qu'en province; effectivement, l'État, avant d'accorder à la Compagnie Talabot la concession du chemin de fer de Paris à Lyon, avait dû, temporairement, administrer cette ligne. Un arrêté ministériel du 8 juin 1849 nomma M. de la Sizeranne membre de la commission de contrôle instituée dans ce but.

La France avait retrouvé avec le gouvernement du neveu de Napoléon Ier la tranquillité; et avec le calme, l'industrie reprenait son essor, le commerce, son activité, et toutes les forces vitales de la nation, leur développement.

M. de la Sizeranne se représenta alors aux élections législatives de 1852 et la deuxième circonscription de la Drôme le renomma député, à une imposante majorité.

C'est à cette époque que se place une double élection qui l'envoyait siéger au Conseil général de la Drôme. Les deux cantons de Tain et de Saint-Donat l'appelèrent, en effet, à l'honneur de les représenter à cette assemblée départementale. C'était un témoignage de confiance dont il était profondément touché, mais lui créant une situation pénible et embarrassante. S'effaçant devant la question d'intérêt public, il demanda aux maires de toutes les

communes dont il devenait à la fois le mandataire, de vouloir bien décider entre eux du choix que cet intérêt lui commandait de faire.

Il se conforma à leur décision, en optant pour le canton de Saint-Donat.

Sous le régime impérial, il conserva ses habitudes laborieuses, son entier désintéressement et, disons-le aussi, l'indépendance de ses votes; enfin, il continua à prouver qu'il possédait toutes les traditions du gouvernement parlementaire. La précédente monarchie l'avait laissé dans les rangs de cette opposition modérée qui rend service au pouvoir lui-même en l'empêchant de faire abus de sa force et de ses succès. Candidat du gouvernement nouveau, il fit entendre de sages conseils à l'Empereur et ne se montra son flatteur en aucune circonstance. Son concours et sa haute autorité se manifestèrent surtout dans les questions suivantes :

Décrets du 22 janvier 1852 ; comme membre de commission, il protesta contre cet acte aussi impolitique qu'arbitraire, à l'occasion de l'inscription, au budget des recettes, d'un crédit provenant de la confiscation des biens de la famille d'Orléans.

Dotation de l'armée (22 juin 1852 et 25 mars 1855) ; fut président de la commission et rapporteur du projet de loi modificatif des lois de 1832 et 1855 ; limitant entre frères, beaux-frères et parents jusqu'au sixième degré, la substitution des numéros (13 février 1858) ;

(L'article 4 de la loi portait qu'une commission supérieure, composée de 15 membres, serait chargée de surveiller et de contrôler toutes les opérations relatives à la dotation de l'armée ; M. de la Sizeranne fut un des trois députés choisis pour en faire partie.)

Abaissement de la taxe des lettres de Paris pour Paris, privilèges pour l'affranchissement (18 mars 1853); fut président et rapporteur du projet de loi ;

Échange de terrains entre l'État et la ville de Valence (1854) ; fut rapporteur du projet de loi ;

Garantie d'un emprunt à contracter par le gouvernement ottoman, (10 juillet 1855) ; fut rapporteur du projet de loi ; à cette occasion, le sultan envoya à M. de la Sizeranne la croix de commandeur du Medjidié ;

Abus des traités particuliers pour le transport des marchandises par les Compagnies de chemins de fer (26 mai 1857) ;

Amélioration des timbres-poste (28 avril 1858 et 13 juin 1861) ;

Ouverture et achèvement des grandes voies de communication dans la ville de Paris (8 mai 1858) ;

Guerre d'Italie (30 avril 1859 et 11 avril 1860) ;

Réduction des taxes télégraphiques (18 juin 1861) ;

M. de la Sizeranne a été président de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à un emprunt par la ville de Bordeaux, et de la commission législative instituée pour l'examen d'un projet de loi concernant la prorogation du monopole des tabacs (1852).

Il fut successivement appelé à présider :

1° Le 2e bureau (1858) ;

2° Le 6e bureau, le 7e, le 4e, le 4e renouvelé (1860) ;

3° Le 2e bureau (1861) ;

4° Le 3e bureau (1862) ;

5° Le 9e bureau ; le même bureau renouvelé (1863).

De 1852 à 1863, M. de la Sizeranne prit part aux discussions des projets de lois concernant :

1° Les budgets de chaque année ;

2° Les pensions civiles ;

3° Le casuel attribué au clergé ;

4° Le droit de propriété des veuves et des enfants des auteurs, compositeurs et artistes ;

5° Les pensions des veuves de militaires et marins, tués sur le champ de bataille ou morts des suites de leurs blessures ;

6° Le drainage ;

7° L'emprunt de 500,000,000 ;

8° L'approbation des conventions passées entre l'État et diverses compagnies de chemin de fer ;

9° La réduction à 100,000 hommes du contingent appelé sur la classe de 1859 ;

10° Le chemin de fer de la vallée de l'Isère ;

11° La conversion facultative des rentes 4 1/2 et 4 0/0 ;

12° L'impôt sur les voitures et les chevaux.

Il prononça, à l'occasion des grands travaux exécutés dans Paris, un discours dans lequel se trouvent de justes et de très-profondes pensées : « Le « moment est-il bien choisi, dit-il, pour étaler aux yeux des départements et

« des villes, où le manque de ressources fait ajourner tant d'indispensables « améliorations, des projets qui se distinguent peut-être plus par la grandeur « que par la nécessité, et de mettre une partie de leur exécution à la charge « de toute la France?... On disait dernièrement devant un homme d'esprit, « précisément à l'occasion du sujet qui nous occupe : — Mais si l'époque « actuelle enfante tant de merveilles, que restera-t-il à faire à nos neveux? « — A les payer, s'empressa-t-il de répondre. Le mot, par malheur, n'est « pas seulement spirituel, il emprunte un bien sérieux caractère à de bien « tristes souvenirs, car, ne l'oublions pas, messieurs, le siècle qui vit bâtir « Versailles légua au siècle suivant des impossibilités financières d'où sortit « une affreuse révolution. Je vote contre le projet de loi. »

Dans une des grandes phases de la politique du second Empire, M. de la Sizeranne prit une attitude remarquable. Il fut l'auteur et l'un des soutiens du fameux amendement des 91, qui introduisait une réserve formelle en faveur du pouvoir temporel du pape. Il protesta à la Chambre des députés, avec beaucoup de netteté et d'énergie, contre la guerre d'Italie, qui fut la première concession faite à l'esprit révolutionnaire. Il continua à s'opposer de toutes ses forces à certaines tendances, dont les résultats furent si déplorables pour le pays. On le vit toujours dans les rangs de ceux qui combattirent pour la liberté de l'enseignement et défendirent, à cette occasion, les droits des corporations religieuses.

Il demanda dans plusieurs circonstances la gratuité du mandat législatif et la nécessité d'une pénalité pécuniaire en matière d'abstention électorale. Enfin, il voulait, par mesure de sécurité, qu'on imposât aux compagnies de chemins de fer l'obligation, sur les grandes lignes, de réserver une troisième voie spéciale pour le transport des marchandises.

Un décret du 18 décembre 1855 l'avait promu au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

En 1863, à la veille de procéder à de nouvelles élections pour le renouvellement du Corps législatif, l'opinion publique, interprète d'un haut sentiment de justice, décernait d'avance à M. de la Sizeranne une place au Sénat. Un décret du 7 mai l'éleva à la dignité de sénateur, en même temps que M. Drouyn de Lhuys, son ancien collègue de la Chambre des députés. Le gouvernement réalisait le vœu de ses compatriotes. Les services qu'il avait rendus à l'État justifiaient pleinement le choix du souverain. Il avait, en effet, siégé dans

six législatures avec une distinction incontestée, soit comme orateur, soit comme membre ou rapporteur, ou président de nombreuses commissions. Entre autres services rendus au pays, il faut se rappeler que c'est à son initiative et à ses instantes réclamations qu'on devait non seulement la diminution et l'uniformité de la taxe des lettres, mais jusqu'à l'application du système anglais des timbres-poste. Il eut constamment à lutter, même pour faire adopter la demi-découpure pointillée qui permet de les séparer aisément.

Le nouveau sénateur se rendit, le 27 du même mois, dans la Drôme. Sa ville natale se mit en fête pour le féliciter. Les maisons étaient pavoisées de drapeaux; des arcs de triomphe avaient été dressés sur le parcours que devait suivre le cortège qui l'attendait à la gare. M. de la Sizeranne était alors maire de Tain. Les fonctionnaires et le clergé du canton s'étaient réunis pour le complimenter. L'adjoint et le curé de cette ville lui adressèrent chacun un discours. Emu des marques de sympathie qu'il recevait de ses concitoyens, il leur répondit en termes chaleureux. Il y eut le soir illuminations, feux d'artifice, etc., etc. Il rencontra les mêmes démonstrations publiques dans le canton de Saint-Donat, qu'il avait représenté douze ans de suite au Conseil général. En exprimant à ses compatriotes les sentiments de reconnaissance qu'un accueil si enthousiaste lui inspirait, il pouvait dire avec raison : « La vie publique « a certainement ses rudes labeurs et ses pénibles épreuves, mais vous me « prouvez aujourd'hui qu'elle a également ses douces émotions et ses pré- « cieuses récompenses. Aussi, la date de ce jour restera-t-elle à tout jamais « gravée dans ma mémoire comme l'une des plus heureuses de ma vie. »

M. de la Sizeranne apporta au Sénat, comme à la Chambre des députés, un concours également précieux. La tendance de ses idées, tout à la fois libérales et conservatrices, est de plus en plus affirmée par l'indépendance de ses votes. Ses rapports sur quelques pétitions méritent d'être consultés, notamment : celui qu'il fit sur la question de savoir si l'impôt sur les sucres pouvait être prélevé à la consommation; ceux qui sont relatifs à l'insuffisance des clôtures sur les voies ferrées (session de 1864) ; et à la réorganisation des gardes champêtres (1869).

Il signala l'abus qu'il pouvait y avoir à s'occuper dans la même session de pétitions déjà rapportées et demanda, en conséquence, que tout nouvel envoi d'une pétition examinée fût considéré comme non avenu (1864). Citons encore ses observations concernant des pétitions relatives au régime des colonies

(1866). L'année précédente, dans la discussion de l'adresse il s'attacha à démontrer l'impossibilité de régler autrement que par un congrès le conflit existant entre la papauté et la royauté italienne. Son discours peut être regardé comme un modèle de l'éloquence parlementaire; mais s'il est remarquable au point de vue de l'art oratoire, il l'est bien autrement encore par la sagesse des conseils qui y sont exprimés. C'est dans cette session qu'il prononça l'éloge de M. le baron de Lacrosse, sénateur, secrétaire du Sénat. Il trouva dans son cœur, pour rendre hommage à la mémoire de l'un de ses amis les plus intimes, des accents si chaleureux, qu'ils provoquèrent les marques les plus unanimes d'approbation et les applaudissements répétés du premier corps de l'Etat.

Par déférence pour celui qui avait fait adopter la réforme postale jusque dans ses moindres détails, on lui devait de le nommer rapporteur de la loi relative à la correspondance télégraphique privée. C'était en quelque sorte lui réserver la satisfaction de compléter son œuvre. Il fit ressortir tous les avantages qu'il y avait à ne pas retarder la promulgation d'une semblable loi. Désormais la pensée humaine pourrait être transmise instantanément et à toutes distances. Mais la promptitude n'était pas le seul avantage qu'on retirerait de cette merveilleuse invention, on assurait encore le secret des dépêches par l'usage de chiffres convenus entre les correspondants (1866).

Il prit part à la discussion de la loi relative au recrutement de l'armée et de la garde nationale mobile. C'est dans cette séance qu'il ne put s'empêcher de blâmer le mode suivi par plusieurs sénateurs qui se faisant inscrire pour parler dans un sens, parlaient et concluaient dans un sens contraire (1868).

Il avait été président de la commission chargée par le Corps législatif d'examiner le projet de loi concernant l'exonération du service militaire par l'Etat. Il voulut démontrer au Sénat, quand il fut question d'abolir la Caisse de la dotation de l'armée, les avantages qu'elle avait produits. Il établit par des chiffres :

1° Que le nombre des exonérations avait été équilibré par celui des engagements, des rengagements et des remplacements administratifs;

2° Que la mortalité avait diminué d'une manière sensible dans les rangs de l'armée depuis que les rengagements avec prime y avaient maintenu ou introduit plus de soldats éprouvés;

3° Que les peines disciplinaires y étaient comparativement beaucoup moins nombreuses qu'au temps où le remplacement était l'œuvre des compagnies;

4° Enfin, que la mesure prise en 1863 avait déjà produit de bons résultats et par conséquent fait droit à une partie des objections relatives à l'avancement.

Toutefois, en présence du développement excessif que certaines puissances voisines donnaient à leurs forces militaires, il vota la nouvelle loi.

Il ne cessa de demander la suppression du casuel des prêtres. Les observations qu'il fit entendre au Sénat, dans la séance du 21 décembre 1869, doivent être rapportées en quelques mots : Il pensait qu'on pouvait transformer en une contribution communale ou en une augmentation de traitement la rétribution que les ecclésiastiques reçoivent pour les mariages, les naissances et les décès. Il ne voulait supprimer que le casuel qui atteint les pauvres. Les frais accessoires de luxe et d'apparat seraient restés, comme par le passé, à la charge de ceux qui les auraient réclamés. Il estimait que la dignité du sacerdoce demandait l'adoption du projet de loi autant que l'intérêt des portions nécessiteuses de la population.

Dans la discussion du projet de sénatus-consulte modifiant plusieurs articles de la constitution, il eut occasion d'affirmer une fois de plus ses opinions libérales. Il croyait qu'un pouvoir établi avec l'aide et l'approbation de près de huit millions d'électeurs était assez fort pour réaliser ses promesses, en donnant au pays un gouvernement largement constitutionnel.

Dans la dernière session du Sénat, il fut nommé rapporteur de deux projets de loi relatifs à des conventions postales entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Et au moment où l'ennemi franchissait nos frontière, il émettait des vues sages et patriotiques sur le mode de défense du territoire.

L'Empereur, voulant récompenser les services éminents qu'il avait rendus à l'État, lui avait conféré le titre héréditaire de *comte*, par décret du 21 mars 1866. Les armes assignées par les lettres patentes sont celles de la maison de CHASTAING DE LA SIZERANNE, armes qui, dès le milieu du XVIIe siècle, apparaissent toujours surmontées d'une couronne de comte. Ce titre même existe sur plusieurs brevets militaires concédés à divers membres de la famille Chastaing de la Sizeranne.

Tel est le résumé rapide des travaux de M. de la Sizeranne, à la Chambre des députés et au Sénat. A côté des chefs de parti et des grands orateurs, si l'on voit l'influence et l'autorité s'attacher à des hommes plus modestes, plus pratiques, plus laborieux, c'est qu'ils sont les véritables ouvriers de l'œuvre

législative. Tandis que les premiers se consument en luttes égoïstes ou passionnées; que les seconds donnent souvent aux débats plus d'éclat et de retentissement qu'un utile et profond concours; les autres apportent, dans les travaux de chaque jour, dans les études préalables que nécessite l'élaboration des lois, une maturité d'esprit, une hauteur de vues bien autrement précieuses que le vain charme des plus brillants discours.

C'est le rôle qu'a rempli dans nos assemblées parlementaires M. de la Sizeranne.

La supériorité native, empreinte sur tous ses traits, l'expression de sa physionomie, toujours en mouvement comme sa pensée, le feu incessamment mobile de ses regards, tout portait en lui une sorte de fascination ou au moins de séduction impérieuse, sous laquelle s'inclinait, presque toujours, l'esprit de parti, et se courbait, frémissante et domptée, l'intolérance politique elle-même. Dans toutes les circonstances de sa vie parlementaire, il montra un sens politique éclairé qui se maintint d'autant plus droit et ferme qu'il ne fut jamais troublé par les visées de l'ambition personnelle.

Après le 4 septembre 1870, diverses considérations politiques moins encore que son grand âge lui firent désirer le repos, auquel lui donnait assurément le droit de prétendre une carrière qui avait été aussi honorable que bien remplie. Aussi, dès le 1er août 1871, il faisait connaître publiquement son intention de renoncer à toute candidature au Conseil général de la Drôme; comme plus tard, sollicité à se présenter aux premières élections sénatoriales, il déclinait cet honneur dans une circulaire, datée du 1er décembre 1875, et adressée aux maires du département.

Toutefois, fidèle au culte des lettres, il écrivit et publia diverses brochures et des épitres en vers, qui étaient d'éloquentes exhortations à la politique conservatrice.

En 1872, parut une troisième et dernière édition de ses œuvres sous ce titre : *Recueil des écrits littéraires et politiques du comte Monier de la Sizeranne* (3 volumes in-8°).

Le premier volume renferme les pièces de théâtre dont nous avons déjà parlé et diverses poésies. Parmi ces dernières, nous citerons : l'*Épitre à Lamartine* (un député à un député, 1845), qui lui valut d'abord une charmante lettre du grand poete, et un article signé de lui dans le *Journal de Mâcon*. A partir de ce moment, « nous nous sommes réciproquement donné,

« — dit M. de la Sizeranne. — lui sa bienveillance, moi mon admiration, « et, tous les deux, notre estime et notre amitié. »

Nous signalerons encore les *Stances à M. Marc Séguin*, le jour de la bénédiction du premier pont suspendu, construit sur le Rhône, par cet ingénieur, entre les villes de Tain et de Tournon.

Le Carlin vengé, apologue danois : les *Strophes à Mlle Marie de Larnage*; la *Lettre à Émile Deschamps.* Enfin, la pièce, si touchante, adressée à la mémoire vénérée de sa compagne. « Je laisse, dit-il, ces derniers vers à « mes enfants si dignes d'être, l'un et l'autre, dépositaires de tout ce qui se « rattache à l'admirable mère qu'ils ont tant aimée. »

L'œuvre capitale de M. de la Sizeranne, *Marie-Antoinette*, forme le second volume de ce recueil. C'est la vie entière de cette reine racontée par un poète historien, depuis le berceau jusqu'à la tombe, où cette grande victime ne trouva le repos qu'après une série de tortures dont « la moins barbare, dit énergiquement l'auteur, fut l'échafaud..... » Ce long martyre, qui fut le crime des pères, reste l'étonnement douloureux des enfants, et la poésie seule peut le raconter et le décrire. Quatre éditions successives de cet ouvrage, dans un temps où l'on s'engoue peu des meilleurs vers, attestent que le talent de l'écrivain s'est montré à la hauteur de cette épopée du malheur. « De tous les forfaits qui ont ensanglanté la France pendant « l'année 1793 — fait remarquer M. de la Sizeranne — le plus farouche ou « plutôt le moins explicable, est sans aucun doute le supplice de la reine « Marie-Antoinette. On peut, jusqu'à un certain point, comprendre que le « fanatisme révolutionnaire ait, dans ses plus mauvaises phases, immolé « l'infortuné Louis XVI, parce que ce crime exécrable avait un but politique, « et l'histoire d'un pays voisin révèle assez les sanglants écarts d'un pareil « stimulant. Mais sa veuve, dont l'unique destinée était désormais de pleu-« rer et de souffrir, une étrangère que le droit d'asile eût protégée jusque « dans un pays à demi sauvage, n'est-ce pas la plus évidente preuve du ver-« tige criminel qui s'était emparé de tout ce qui touchait au pouvoir à cette « époque néfaste ? »

M. de la Sizeranne a dédié son poème à Mme de Larnage, sa sœur. Il lui dit : « La publication de cet ouvrage, tu le sais, était vivement désirée par « l'angélique compagne que le ciel m'a reprise.

« En réalisant, sous ton sympathique patronage, le vœu de celle qui me

« fut si chère, j'obéis à la double inspiration de mon cœur et de mon souve-
« nir. »

« Ce poème, dit M. Albert du Boÿs, est une grande et belle pensée. L'his-
« toire moderne n'offre pas, que je sache, à la poésie, de figure plus saisis-
« sante que celle de l'infortunée compagne de Louis XVI. Il y a dans cette
« vie si généreuse, si enchantée à son début, si terrible et si solennelle à sa
« fin, de ces moments et de ces contrastes qui ramènent involontairement
« sur les lèvres ce cri profond du poète latin :

« Sunt lacrimæ rerum et mentem mortalia tangunt. »

Napoléon disait un jour au comte Mollien, en parlant du supplice de Marie-Antoinette, ces mots, dont M. de la Sizeranne a fait, si à propos, l'épigraphe de son livre : « Si ce n'est pas un sujet de remords, ce doit être au « moins un bien grand sujet de regrets pour tous les cœurs français, que le « crime commis dans la personne de cette malheureuse reine. » Et il ajoutait : « Il y a là quelque chose de pire encore que le régicide. » Oui, certes, ceux qui l'envoyèrent à l'échafaud sont d'aussi grands coupables que les tortionnaires des premiers martyrs.

Le troisième volume du recueil ayant pour sous-titre : *Politique*, comprend divers rapports, discours et documents.

« Lorsqu'un homme, dit M. de la Sizeranne, est arrivé au terme d'une
« longue carrière politique ouverte par l'élection, lorsque surtout il a été
« constamment soutenu par la confiance de ses compatriotes jusqu'au jour
« où un fait révolutionnaire est venu la clore, son devoir envers eux, comme
« envers lui-même, est de rappeler ce qui peut faire juger sa vie politique
« en parfaite connaissance de cause ».

Il est inutile de s'étendre plus longuement sur cette dernière partie des œuvres de M. de la Sizeranne, sommairement analysée, il est vrai, mais d'une façon suffisante, cependant, pour apprécier à sa juste valeur un des hommes qui ont le plus longtemps occupé, à notre époque, la scène politique. Ses discours sont nombreux et dévoilent un esprit éminent. Ses collègues disaient que c'était surtout dans ces travaux de chaque jour, dans cette étude préalable et dans cette élaboration intime des lois, que se faisaient admirer sa promptitude et sa pénétration d'esprit, sa merveilleuse facilité à tout saisir ; à s'assimiler les matières les plus techniques, les sujets les plus

arides, à faire comprendre aux autres ce que les spécialistes eux-mêmes échouaient à rendre clair et précis. Ce n'est pas tout : lorsque des dissentiments profonds se manifestaient et menaçaient de compromettre une innovation utile, un progrès désirable ; lorsque le choc des intérêts et des passions compliquait les situations et faisait redouter les conflits, M. de la Sizeranne était toujours le négociateur, l'arbitre prêt et autorisé auquel, bien souvent, les deux partis avaient recours. C'est surtout dans ces circonstances difficiles, qu'il était merveilleusement servi par les dons que la nature lui avait si largement départis.

Après la révolution de Septembre, il rencontra à l'étranger une veuve d'origine Anglaise, d'une réputation méritée de beauté et d'esprit, et dont les goûts correspondaient dignement aux siens. Il associa son existence à la sienne par un second mariage.

Jusqu'à sa dernière heure, il chercha à être utile à son pays. Les événements de 1870 l'ayant rendu à la vie privée, il recourut à la poésie pour faire entendre de sages conseils à ceux qui étaient chargés de veiller aux destinées de la France.

Il fit paraître successivement des lettres en vers, dont les plus remarquables sont :

1° Aux Conservateurs (1875) ;
2° Au Maréchal de Mac-Mahon (Paris, Amyot, 1875) ;
3° A l'Empereur Alexandre, id. id. id.
4° Au Prince Impérial, id. id. id.
5° Aux sectateurs de la libre pensée (Valence, 1876) ;
6° A M. Thiers (Paris, Dentu, 1876) ;
7° Dernier appel à la prévoyance (Paris, Amyot, 1876) ;
8° A Louis XIV, sur ses locataires de Versailles (Paris, Dentu, 1877) ;
9° La pensée d'un octogénaire sur la politique du jour (Paris, imprimerie Debons, 1877).

Enfin, M. de la Sizeranne a laissé en portefeuille des pages remarquables sur les événements auxquels il s'est trouvé mêlé, et sur les personnages célèbres de notre époque. Ces souvenirs intimes renferment des révélations piquantes et souvent tout à fait neuves. Malheureusement, la mort est venue le surprendre avant qu'il n'ait pu achever son œuvre, qui sera néanmoins livrée à la publicité.

Élevé dans les principes de la foi chrétienne, le comte Monier de la Sizeranne a quitté la vie après avoir reçu toutes les consolations de l'Église, et avec l'espoir de rentrer dans le sein de Dieu, donnant à ses enfants l'exemple de la vie la plus pure, consacrée tout entière au service de son pays.

Aussi, rien n'a troublé la sérénité de son âme, et on peut dire, avec le poète, « Que sa mort a été la fin d'un beau jour. »

Il s'est éteint doucement, le 6 janvier 1878, à Nice, entouré des soins les plus affectueux de tous les siens, à l'âge de 81 ans.

Son fils, ancien député de la Drôme, et qui porte dignement son nom, a recueilli son dernier soupir.

Après un service religieux auquel assistaient MM. Devienne, ex-premier président de la Cour de cassation ; le général de division baron Dumont ; le général de Belgaric ; le comte de Barême ; le prince de Comitini ; le prince Stirbey ; le duc de Rivoli, et presque toute la colonie niçoise ; les restes mortels de M. de la Sizeranne furent ramenés à Tain, où l'inhumation eut lieu, le 12 janvier, dans le tombeau de la famille.

De tous les points de la Drôme et de l'Ardèche étaient accourus des amis ou des protégés pour rendre les derniers devoirs à cet homme de bien. Au cimetière, où se pressait une foule immense, M. Lavauden, ancien préfet de la Drôme, a prononcé un discours révélant toutes les qualités d'un grand orateur. Pendant plus d'une demi-heure il a tenu ses auditeurs sous le charme de sa parole élégante et de son accent profondément ému.

Dans un second discours, M. Laman, ancien maire de Saint-Donat, a complété d'une manière intéressante les détails donnés sur la vie de celui qui avait été si longtemps président du Conseil général de la Drôme et député de ce département.

Enfin, M. Émile Laurens, de Die, a fait ressortir dans quelques paroles courtes et précises, l'indépendance constante de l'homme politique, son attitude libérale dans l'examen de toutes les questions d'enseignement et de liberté religieuse.

La ville de Tain conservera longtemps le souvenir de ces funérailles, qui ont été l'expression d'un deuil public.

Louis Pascal.

(Cette étude biographique est extraite du 49e volume des *Annales historiques*, publiées par MM. Tisseron père et fils.)

Saint-Ouen (Seine) – Imp. Jules Boyer.

DE MONTAGNE-FIRMONT

PROVENCE

SEIGNEURS DE PIERREFEU ET DE FIRMONT



Armes : *d'azur, à une colombe d'argent posée sur une montagne du même, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or et soutenu du même.* — *L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins aux émaux de l'écu.* — **Supports** : *deux enfants au naturel ceints d'une écharpe de gueules et d'azur.* — **Devise** : Altis et Regi fidelis.



Fixée dès le xve siècle dans la ville de Cuers, la famille de Montagne, issue d'ancienne bourgeoisie, s'y adonnait au commerce et à l'industrie, à l'exemple des familles notables de la Provence. De père en fils, ses membres y furent investis, presque sans interruption, jusqu'en 1789, des fonctions distinguées de premier consul, de consul, de viguier et de capitaine pour le Roi, puis plus tard de celles de maire. Elle a fourni à l'armée et à la marine

plusieurs officiers, devenus chevaliers de l'Ordre militaire de Saint-Louis, et au clergé un certain nombre de chanoines. Elle a fondé à Cuers la chapelle Sainte-Thérèse, qui devint le lieu de sépulture de la famille; elle fit ériger en collégiale l'église de cette ville, et fit de pieuses fondations à son hospice Saint-Jacques.

La famille DE MONTAGNE DE FIRMONT a contracté des alliances avec des familles nobles, telles que celles de Cathalan, Bayol, d'Antrechaud, Arène, de Peilhe, Fournier de Piedgros, Colomb, Aurran de Font-fraye, Emeric, d'Audiffret, du Puget, d'Auzias de la Valette, d'Hugonis, de Broquier, de Pontevès, d'André, d'Aumérat et d'Ailhet.

Avant l'année 1500, deux branches de cette famille, dont la trace n'a pu être suivie, passèrent dans le Velay et le Languedoc où elles firent souche.

La filiation non interrompue de la famille provençale remonte à :

FILIATION

I. Guillaume MONTAGNE, qui fut pourvu deux fois des fonctions de consul de la ville de Cuers, où il mourut en 1550 (1). Il laissa d'une femme dont le nom ne nous est pas parvenu, un fils qui suit.

II. Louis MONTAGNE, également consul de Cuers, épousa en 1570 Honorade ARMAGNIN ou ARMAGNAC, dont il eut les deux fils ci-après:

1° Pierre, qui suit,
2° Guillaume MONTAGNE, né en 1594, prévôt et grand vicaire de la cathédrale de Toulon.

III. Pierre MONTAGNE, né en 1591, premier consul et viguier de Cuers, est décédé en 1677. Il avait épousé : 1° en 1614, Lucrèce CATHALAN, dont le père, bailli de Cuers, fut pendu pendant les troubles de la Ligue, par ordre du duc d'Épernon qui terrorisait la Provence; 2° en 1629, Madeleine BAYOL; 3° en 1640, Anne D'ANTRECHAUD, de la famille du

(1) Toutes les archives des communes de cette partie de la Provence ont été brûlées, en 1536 par les troupes de Charles-Quint qui ravagèrent le Midi.



consul d'Antrechaud, qui s'illustra à Toulon pendant la peste de 1721, et fut créé baron par Louis XV.

Il eut du premier lit :

1° Louis MONTAGNE, consul de la ville de Cuers, né en 1615, mort en 1697. De son mariage avec Catherine ARÈNE, il laissa quatre fils, savoir :

A. et *B.* Pierre et Joseph MONTAGNE, tous deux chanoines;
C. Louis MONTAGNE, capitaine des frégates du roi;
D. Guillaume MONTAGNE, capitaine de la mestre de camp au régiment Royal-Piémont-cavalerie, puis chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

2° François, qui suit.

Il laissa du second lit :

3° Jean MONTAGNE, né en 1630, avocat au Parlement de Provence, lequel s'unit en 1670 à Madeleine DE PEILHE, fille d'un avocat au Parlement, dont un fils : Alexandre MONTAGNE, qui servit dans la Marine et mourut au service.

IV. François MONTAGNE, né en 1620, épousa, en 1645, Marguerite FOURNIER DE PIEDGROS, dont les deux fils ci-après :

1° Jacques qui suit;
2° Jean MONTAGNE, né en 1665, lieutenant au régiment de Champagne, tué à la bataille de Fleurus, en 1690.

V. Jacques DE MONTAGNE, co-seigneur de Pierrefeu (1), né en 1648, fit enregistrer, en novembre 1697, ses armoiries à l'*Armorial général officiel* (Généralité d'Aix) créé en vertu de l'édit royal du 26 novembre 1696. Il avait épousé : 1° en 1675, Thérèse DE PEILHE, sa cousine; 2° en 1686, Victoire COLOMB, fille d'un constructeur des navires du Roi, à Toulon. C'est en souvenir de cette alliance qu'il ajouta une *colombe* à ses armes de famille.

Jacques DE MONTAGNE laissa du second lit quatre fils savoir :

1° Jacques-François DE MONTAGNE, né en 1689, mort en 1754 chanoine de l'église collégiale de Cuers ;
2° Joseph DE MONTAGNE, coseigneur de Pierrefeu, né en 1691, fut premier consul de Cuers pendant la peste de 1721. Il avait épousé, en 1712, Madeleine AURRAN DE FONTFRAYE (2), et mourut en 1775, laissant trois fils, savoir :

(1) Le château de Montagne ou de Montcolombe, situé entre Cuers et Pierrefeu *(Carte de l'État-major-Toulon)* est sorti de la famille en 1811.

(2) Le dernier représentant du nom d'AURRAN DE FONTFRAYE fut créé baron par le roi Louis-Philippe; les d'AURRAN DE FONTFRAYE étaient coseigneurs de Pierrefeu.

A. François de Montagne, coseigneur de Pierrefeu, né en 1718, devint seigneur de Firmont en vertu du testament de son frère, Louis-Alexandre de Montagne; et émigra pendant la Terreur. Il épousa, en 1745, sa cousine Claire Aurran de Fontfraye, et décéda, en 1797, père des trois fils ci-après :

A.A. Charles-Antoine de Montagne, moine cordelier au couvent de Saint-Pierre-de-Canon, près Salon ;
B.B. Victor-Pierre de Montagne, chanoine et curé de Pierrefeu ;
C.C. Paul-François de Montagne, coseigneur de Pierrefeu, seigneur de Firmont, servit avec distinction dans la compagnie des cadets-gentilshommes du duc de Crillon, sous les murs de Gibraltar, émigra pendant la Terreur et institua pour son héritier universel son cousin, Dominique de Montagne.

B. Sauveur de Montagne, né en 1733, maire de Cuers, émigra aussi pendant la Terreur, et mourut à Aix, en 1809;
C. Louis-Alexandre de Montagne, seigneur de Firmont, né en 1740, lieutenant au régiment d'Aquitaine, chevalier de Saint-Louis, mourut à Valenciennes, en 1778, des suites de blessures reçues au Canada et en Allemagne. Son héritier universel fut son frère, François de Montagne.

3° Louis de Montagne, né en 1694, capitaine au régiment Royal-Piémont-cavalerie, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, se distingua à la bataille de Guastalla, en 1734, et reçut des lettres de noblesse en 1738. Il mourut à Bayeux, en 1740, instituant son frère, Toussaint de Montagne, son héritier universel.

4° Toussaint, qui suit :

VI. Toussaint de Montagne naquit à Cuers, en 1696, vint se fixer à Aix, où il dirigea une très importante maison de commerce et de banque, et mourut en 1770. Il avait épousé, en 1733, Madeleine Émeric (1). De cette union sont issus :

1° Joseph, qui suit ;
2° Thérèse de Montagne, mariée en 1772, le même jour que son frère, à Jean d'Audiffret.

VII. Joseph de Montagne, né à Aix, en 1736, fut nommé officier municipal (adjoint au maire) et capitaine de la milice urbaine. Il émigra

(1) Les deux derniers descendants de la famille Émeric ont été : MM. Émeric-David, membre de l'Institut, et Casimir Émeric, consul général de Turquie à Marseille.

pendant la Terreur et mourut en 1802. Il s'était uni, en 1772, à Jeanne d'Audiffret, d'Avignon, laquelle était fille d'un cadet de la famille d'Audiffret de Manosque, dont le chef était marquis de Gréoulx (1). De ce mariage est issu le fils ci-après :

VIII. Dominique de Montagne de Firmont naquit à Aix, en 1781, devint successivement président du Tribunal consulaire d'Aix, conseiller général des Bouches-du-Rhône, adjoint au maire sous la Restauration, enfin avocat-défenseur à Alger, où il est décédé en 1860. Il avait épousé, le 20 vendémiaire an II (1794), Anne Jaubert, dont le père, mort en 1789, était avocat au Parlement, et dont la mère était sœur de M. Espariat, maire d'Aix à cette date, dont le courage civique est célébré par l'histoire locale, et qui devint procureur général à Aix. De ce mariage sont issus quatre fils, savoir :

1° Édouard, qui suit ;
2° Toussaint de Montagne, né à Aix, en 1805, prêtre, mort en 1844 ;
3° Bruno de Montagne, né à Aix, en 1808, décédé à Alger, en 1848 ;
4° Auguste de Montagne, né à Aix, en 1815, avocat à la Cour d'appel de cette ville, mort en 1840.

IX. Édouard de Montagne de Firmont, né à Aix, en 1802, est décédé en 1881. Il s'était uni, en 1841, à Félicie Roure, fille de M. Roure, conservateur des eaux et forêts et chevalier de la Légion d'honneur, dont il eût :

1° Marie de Montagne, née en 1845, décédée en 1863;
2° Louis, qui suit :

X. Louis de Montagne de Firmont, né à Aix, en 1847, avocat, successivement sous-lieutenant au 43e régiment de mobiles pendant la guerre de 1870-1871, sous-préfet en 1877, et capitaine au 145e régiment territorial d'infanterie. Il a épousé, en 1881, Marie Perrin, issue de la famille des anciens céramistes et faïenciers marseillais de ce nom, dont les œuvres artistiques sont très appréciées.

---

(1) Le dernier descendant de ce cadet de famille est Auguste d'Audiffret, habitant Versailles, lequel n'a pas d'enfant.

De ce mariage sont issus :

1° Marthe de Montagne de Firmont, née en 1882;
2° Édouard de Montagne de Firmont, né en 1885.

Par suite de la mort sans postérité de tous les collatéraux aînés et cadets de cette famille, et en vertu de divers testaments, MM. Louis et Édouard de Montagne de Firmont sont actuellement les derniers descendants directs de Jacques de Montagne de Pierrefeu et les seuls représentants de Louis-Alexandre de Montagne de Firmont.



DE MONTGOMERY

ANGLETERRE ET FRANCE



Armes : *Parti : d'azur et de gueules, à trois lions d'argent, posés 2 et 1, et un filet de sable brochant.* **Cimier** : *un dragon de sinople tenant dans sa gueule une main gauche coupée au poignet de gueules.* **Devise** : *Ung je serviray.*



La maison des Comtes DE PEMBROKE et DE MONTGOMERY, l'une des plus illustres d'Angleterre, que l'on ne doit pas confondre avec la maison des Montgomerie comtes d'Eglinton (1), a projeté en France un rameau devenu français, lequel est actuellement représenté par :

Henri-Georges DE MONTGOMERY, fils reconnu de lord Robert-Henry HERBERT comte DE PEMBROKE et DE MONTGOMERY pair d'Angleterre, décédé à Paris le 25 avril 1862 à

(1) Le chef actuel de cette maison est Archibald-William MONTGOMERIE, 14e comte d'EGLINTON, lieutenant-colonel de cavalerie, demeurant au château d'Eglinton.

l'âge de soixante-dix ans, fils de Augustus HERBERT comte DE PEMBROKE et DE MONTGOMERY, et d'Élisabeth BAUCLERK.

Henri-Georges DE MONTGOMERY est né à Paris le 17 décembre 1845 et a été naturalisé français à l'âge de vingt-un ans accomplis, suivant acte passé le 29 décembre 1866, devant le maire du IXe arrondissement; il a été nommé l'année suivante, en 1867, attaché d'ambassade. Il a rempli ces fonctions avec distinction, a été mis en disponibilité le 31 décembre 1884, comme premier secrétaire, et a été créé chevalier de la Légion d'honneur en 1885.

En 1870, il avait fait la campagne de la guerre franco-allemande comme officier de mobiles.

Il a épousé, le 11 mars 1884, mademoiselle Lucie DITTE.

Madame G. DE MONTGOMERY appartient à une vieille famille de Lorraine; elle descend par son père, Henry DITTE, du célèbre miniaturiste suédois HALL, surnommé le *Van Dyck* de la miniature, et musicien hors ligne, et par lui elle est alliée aux familles de Neuchèze, de Caylus, Le Lièvre de Lagrange, de Lambel, de Plinval, d'Estampes, de Bizemont, de Rochemure; en outre, elle est petite-nièce du général baron Michaud, décédé, et descend aussi par sa mère, née DUCHÉ, du célèbre poète DUCHÉ DE VANCY, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont les pièces étaient jouées avec succès à Saint-Cyr, et qui était le poète favori de Mme de Maintenon.

Madame G. DE MONTGOMERY est elle-même poète et compositeur de talent; une de ses œuvres les plus importantes, *Aréthuse*, opéra lyrique, sera représentée prochainement sur la scène du théâtre de Monte-Carlo; elle vient d'être nommée officier d'académie.

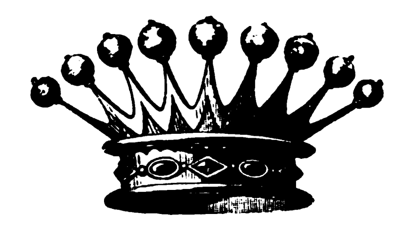
Son frère, Henri DE MONTGOMERY, né le 1er novembre 1848, a épousé, le 8 juin 1882, Mademoiselle Pauline DESMOTIER GAMARD-GOBLAIN, dont il a eu quatre enfants :

1° Élisabeth DE MONTGOMERY;
2° Marie-Thérèse DE MONTGOMERY;
3° Robert DE MONTGOMERY;
4° Henri DE MONTGOMERY.

DE MONTLOVIER

DAUPHINÉ

SEIGNEURS DE ROYNAC ET DE BONLIEU





ARMES : *d'argent, à une hermine de sable passante, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*
COURONNE *de comte.* DEVISE : « *J'attends mon heure !* »



La famille DE MONTLOVIER, originaire du Dauphiné, eut pour berceau le hameau de *Montlouvier*, près Crémieu; la différence d'une lettre dans les deux noms ne date que de la fin du XVIe siècle.

Après avoir occupé une situation brillante, notamment au XIVe siècle, elle tomba peu à peu dans l'obscurité et se borna à remplir d'honorables, mais modestes emplois dans l'armée, la magistrature et le clergé.

En 1309, Guiffrey de Montlouvier épousait Béatrix de Torchefelon; cette belle alliance prouve que, à cette époque, la famille occupait une haute position.

En 1590, Claude de Montlouvier laissait de Suzanne Archinel une nombreuse postérité. La plupart de ses fils ou petits-fils entrèrent dans les ordres, ou furent tués au service du roi, pendant les guerres d'Italie; cependant la famille se divisa en deux branches, dont l'une se transporta à Crest, dans le bas Dauphiné.

La branche de Crémieu s'éteignit au xviie siècle, soit par Guigonne de Montlovier, qui porta ses biens à Antoine Ollier, seigneur de Gigors, soit par Antoine de Montlovier, qui de son mariage avec Élisabeth de Cadoz, en 1676, paraît ne pas avoir laissé d'héritier.

La branche de Crest subsiste encore. A la suite de son union, en 1663, avec Claudine de Loulle, Joseph de Montlovier, petit-fils de Claude, s'était établi dans cette ville, une des six où le titre de consul, qu'il acquit en 1683, donnait le droit de siéger dans les rangs de la noblesse, aux états de la province.

En 1727, Gabriel de Montlovier était recteur de l'université de Valence; Joseph, prieur de Sansoms; Pierre et Alexandre, avocats au parlement de Grenoble; ce dernier épousa Jeanne de Chorier, petite-nièce du célèbre historien du Dauphiné.

Jusqu'à la Révolution, Denis de Montlovier, de Dague, appartient à la maison militaire du roi.

En 1789, nous trouvons Laurent de Montlovier, seigneur de Roynac et de Bonlieu, conseiller du roi, maître des comptes en la Chambre du Dauphiné. C'est de lui que descendent les représentants actuels de la famille, dont le chef, Laurent-Gustave de Montlovier de Roynac, ancien officier de marine, chevalier de la Légion d'honneur, habite le château de Chartronière-en-Royans. De son mariage avec Blanche Woidier de Beauregard, il a quatre enfants, savoir :

1° Jeanne; 2° Laurent-René; 3° Louise; 4° et Lionel de Montlovier.

Saint-Ouen (Seine). — Imprimerie Chaix. — rue des Rosiers, 86. — 26-2.

MOREAU DE FAVERNEY

ET DE VILLARS

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTE

COMTES DE FAVERNEY

Seigneurs de Monnet, de Villars et autres lieux, en Franche-Comté;
de Mautour, d'Oisilly, de Brazey, etc., en Bourgogne



Armes : *d'or, à trois têtes de More de sable, tortillées d'argent et de gueules, posées* 2 *et* 1.
Couronne : *de Comte.* Supports : *deux Sauvages.* Devise : « Fidem servavi. »



N Bourgogne, comme en Franche-Comté, le nom de MOREAU se trouve dans les anciens titres antérieurs au XVIe siècle environ, communément écrit MOREL, du latin MORELLUS, MORELLI. On verra ci-après (à l'article de Guy MOREAU) que l'orthographe de MOREL, MOREAU et MOREAUL, s'appliquait indistinctement au même nom.

De toutes les familles MOREAU qui ont existé simultanément dans les deux Bourgognes transjurane et cisjurane, celle des MOREAU DE FAVERNEY et DE VILLARS, est incontestablement la plus ancienne et la plus marquante.

Elle obtint par lettres du roi d'Espagne, en date du 22 novembre 1647, le don du retrait féodal du fief de Faverney, qui avait été en 1601 réuni à la Seigneurie de Monnet. Les fiefs de Monnet et de Villars lui appartenaient antérieurement. Depuis la réunion de la Franche-Comté au Royaume de France et pour ses services militaires exceptionnels, cette famille a eu de plus la rare faveur d'être honorée du titre de Comte héréditaire par sa Majesté Louis XVI (1), en vertu de lettres patentes en date du mois d'août 1787, enregistrées au Parlement de Besançon, dont on trouvera plus loin la copie littérale.

En outre de cette haute distinction, la famille des Comtes MOREAU DE FAVERNEY a le mérite d'avoir contracté des alliances marquantes avec plusieurs illustres maisons de France, telles que celles des Marquis de BALINCOURT et DU TILLET, des Comtes DE FLAHAUT de la BILLARDERIE D'ANGIVILLIERS, et plus récemment avec celles des Comtes VIGOUREUX DU PLESSIS, des Comtes DE VALMALETTE DE MORSAN, des Marquis DE LA ROCHE-AYMON, des Comtes DE VILLENEUVE, des Comtes DE GUITAUT-COMMINGES, des Vicomtes BROUILHET DE LA CARRIÈRE DE LÉVILLE, des Marquis D'ESPINAY SAINT-LUC, des Comtes DE LABÉDOYÈRE, des Comtes DE VAUDRIMEY, des Comtes DE ROCHEGUDE, des Marquis DE MALEISSYE, des Comtes de MONTI DE REZÉ, des DUMAY DE PERRINELLE, etc.

Comme possessions seigneuriales, celles qu'elle a eues en Franche-Comté peuvent compter parmi les plus importantes. Nous citerons parmi les principales les fiefs et seigneuries de Monnet, de Villars, de Faverney.

La branche de Bourgogne en posséda également plusieurs, tels que ceux de Mautour, d'Oisilly, de Brazey, etc.

Bien que la filiation de la famille MOREAU DE FAVERNEY et DE VILLARS ne soit régulièrement établie que depuis l'an 1600 environ, son antériorité

(1) Depuis l'annexion définitive de la Franche-Comté (paix de Nimègue 1678), les rois de France n'accordèrent, en effet, qu'un petit nombre de titres français aux gentilshommes de cette province qui témoignèrent d'ailleurs pendant fort longtemps peu de sympathie pour la domination française.

n'en est pas moins constatée par la qualité de *noble* qu'elle avait dès cette époque.

Nous allons donner ici, par ordre chronologique, les prédécesseurs des derniers Seigneurs de Monnet, de Faverney et de Villars, dont il sera facile de reconnaître l'attache à la branche mère.

1296. — Hugues Moreau ou Morel, Chevalier, Seigneur de Maupertuis, fut père de Jean, Seigneur dudit lieu, qui fit hommage, en 1296, à Étienne de Châlon, Seigneur de Vignory, de ce qu'il possédait sur les territoires de Montigny et de Champagne. Cette Maison de Morel, dit Guillaume, dans son *Histoire de Salins*, était originaire de ce pays. (Tome I, page 128.) En effet, de la Seigneurie de Monnet (1), sur laquelle habitait la famille Moreau, relevaient Montigny, aussi bien que Faverney et le Villars, fiefs qui ont longtemps appartenu à la dite famille Moreau.

1315. — Hugues Moreau ou Morel du Bois, fournit au comte de Charôlais le dénombrement de ce qu'il possédait dans les paroisses de Chassenay et de Saint-Germain, près Varennes de Reuillon, au mois de janvier 1315. *(Chambre des comptes de Bourgogne; D. Villevieille, volume* 62, *folio* 16.*)*

1325. — Hugues Moreau ou Morel avait pour contemporain Jean Morel, chanoine de Saint-Anatoile de Salins, qui fut l'un des exécuteurs testamentaires de Hugues de la Beaume, chanoine dudit Chapitre, en 1325. (Guillaume, *Histoire de Salins*, I, *page* 236.) — *(Almanach de Besançon, pour* 1784.)

1360. — Guillemette Moreau ou Morel, femme d'Étienne de Beaufort, Chevalier, Seigneur de Beaulieu, fut mère de Guillemette de Beaufort, mariée trois fois. Sa première union fut avec le Seigneur de Montsaugeon, petit-fils de Jean de Monnet, Sire de Monnet, de Montsaugeon, Crotenay, de Mons et et Vicomte de Salins, vivant en 1321 et issu de Gui, Seigneur de Monnet et de Montsaugeon, vivant en 1184. (Rousset, *art. Montsaugeon*, et Guillaume, *Histoire de Salins, tome I, page* 165.)

On verra plus bas que plusieurs membres de la famille Moreau furent châtelains de Montsaugeon, à l'époque des plus grandes guerres qui désolèrent la contrée.

1378. — Josserand Moreau ou Morel, Damoiseau, fit, en 1378, échange avec Noble Jean Damas, Chevalier, de ce qui lui revenait du partage de la

(1) « La seigneurie de Monnet, dit M. Rousset, dans son *Dictionnaire géographique et historique de la Franche-Comté*, comprenait le château de Montigny, les maisons du Bois, etc. » (*Tome IV, article Monnet.*) C'est aussi à ce fief que ressortissaient, comme nous devons le rappeler, Favernier (Faverney) et le Villars qui ont servi de qualification à la famille Moreau.



maison forte de la Bazolle en Mâconnais, avec Girard de Chintrey, Chevalier, à cause de Damoiselle Béatrix Morel, fille de Josserand Morel, Chevalier, et de Damoiselle Marguerite Sirot (1), se réservant seulement trente livres que lui devait Messire Jean de la Guiche, Chevalier. (*Archives du château de la Bazolle. — D. Villevieille, volume* 62, *folio* 16.)

1397. — Gui Morel, Chevalier, Seigneur de la Vallée, est indistinctement appelé Morel, Moreau et Moreaul dans trois chartes des années 1397, 1399 et 1400, qui vont être citées.

Par lettres données à Conflans-lès-Paris, le 24 novembre 1397, Guy Morel fut institué Bailli d'Autun, aux lieu et place de feu Étienne de Germigney, Écuyer d'écurie du duc de Bourgogne. (*Chambre des Comptes de Bourgogne. — D. Villevieille, folio* 14.)

1399. — Le 11 février 1399, ledit Messire Gui Moreaul, Chevalier, comparut avec Messire Girard de Thiay, Chevalier, pour dation de tuteur à Catherine de Bourbon, fille de feu Messire Girard de Bourbon, Chevalier, en vertu d'assignation donnée aux assises de Mont-Saint-Vincent, lesdits jours et an. (*Registre desdites assises, folio* 133. — *D. Villevieille.*)

1400. — Le 23 mars de la même année 1400, noble dame Marguerite de Saligny, dame de Blot et de Rouroy, en partie, avoua tenir en fief de noble homme Messire Guy Moreaul, Chevalier, Seigneur de la Vallée, savoir le quart des château, fossés, etc., de Rouroy, par indivis avec Hugues de la Palue et autres, y nommés. (*Archives de M. de la Rochefoucould-Cousages. — D. Villevieille.*)

Enfin, nous voyons encore Gui Moreau, cité sous l'année 1428, dans des lettres données à Lille, le 14 octobre de ladite année, par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, lequel gratifia son amé et féal Chevalier, Conseiller et Chambellan, Messire Lourdin, Seigneur de Saligny, en récompense de ses services, du tiers de la moitié des terres, justice et seigneurie de la Buxière, qui lui était confisquée, attendu que Herment, Seigneur de Senetiers, à qui il était échu, à cause de sa femme, par le décès de feu Guy Moreau, suivait le parti des ennemis du Roi et les siens. (*Chambre des Comptes de Dijon. — D. Villevieille.*)

1408. — Jean Moreau ou Morel, qualifié Messire, Chevalier bachelier,

(1) Il est à noter ici que parmi les principaux habitants du bourg de Monnet (comprenant les châteaux de MM. Moreau de Faverney), on comptait à la fin du XIIe siècle Pons de Sirot, chevalier. (Rousset, *tome IV*, p. 314.)

servait dans la compagnie d'hommes d'armes que M. d'Heilly, Chevalier banneret, conduisit par ordre du Duc de Bourgogne, contre les Liégeois et le Sire de Pervez, qui assiégeaient la ville d'Utrecht, le 15 septembre 1408. (*Chambre des Comptes de Bourgogne. — D. Villevieille, folio* 17.)

1460. — Messire Etienne MOREAU ou MOREL. Chevalier, Seigneur d'Escrilles et de Maison, était mort à la date du 1er septembre 1460. (*Archives de l'Abbaye de Saint-Vincent de Besançon; — D. Villevieille.*) Étienne fut père de :

1° Louis qui suit;
2° Révérend Étienne MOREL, Evêque de Maurienne, en Savoie;
3° Jean MOREL, Écuyer;
4° Charles MOREL, Écuyer, père de Françoise MOREL, mariée à Louis MOREL, son cousin germain. (*Archives de l'Abbaye de Saint-Vincent de Besançon.* — D. VILLEVIEILLE.)

Louis MOREL, Chevalier, Seigneur de Moyrnay ou Marigny, d'Escrilles et autres lieux, Conseiller et Écuyer d'écurie du Duc de Bourgogne, Capitaine et Châtelain d'Orgelet (au diocèse de Saint-Claude, en Franche-Comté), fut par lettres du Duc de Bourgogne données à Dijon, le 8 septembre 1448, établi Juge et Gouverneur de sa justice en la prévôté d'Orgelet et ses dépendances. (*Chambre des Comptes de Dijon. — D. Villevieille.*)

C'est dans le cours du XVIe siècle que les MOREAU, qui s'étaient appelés indistinctement MOREL et MOREAU, changèrent définitivement la terminaison de leur nom, cemme plus tard, au XVIIIe siècle, ils devaient en changer le radical. Ainsi : MOREL, MOREAU, MOUREAU.

D'un autre côté, le XVIe siècle fut pour la Bourgogne transjurane une époque des plus désastreuses; nous ne pouvons mieux exposer les conséquences des événements politiques que dut, plus que toute autre, ressentir la famille des Comtes MOREAU DE FAVERNEY et DE VILLARS, qu'en les prenant dans l'historique des alentours des domaines particuliers des Seigneurs de Monnet, de Faverney et de Villars, tels que les présentent les Annalistes de la Franche-Comté.

FIEF DE MONNET — « Le vaste territoire qui composait la Seigneurie « de Monnet, dit M. Rousset, faisait partie des biens donnés de 517 à 523, « par Sigismond, roi de Bourgogne, à l'abbaye d'Agaune, et de l'inféodation « consentie par ce monastère, en 941, au Comte Albéric de Narbonne, c'est- « à-dire à la baronie de Salins. Il en fut démembré au XIe siècle pour servir « d'apanage à Gui de Monnet, que nous croyons fils cadet de Gaucher Ier,

« sire de Salins, et frère de Gaucher II. Les Seigneuries de Montsaugeon,
« de Chastelneuf, etc., ne furent qu'un démembrement de celle de Monnet.
« Cette dernière, qui avait le titre de vicomté, comprenait Monnet-le-Châ-
« teau, Monnet-le-Bourg, Monnet-le-Vieux-Bourg, Monnet-la-Ville, Mon-
« tigny, Mont-sur-Monnet et le Pont du Navoy. Elle formait une châtellenie
« administrée par un bailli, un prévôt châtelain, un procureur, un scribe, des
« sergents, un gruyer, des messiers et des forestiers. La justice haute,
« moyenne et basse, y était attachée.

« Cette Seigneurie se divisa en deux parties, l'une dite de Roche, et l'autre
« de Monnet, en la partie de Monsaugeon.

« La justice et la directe étaient communes, à l'exception de quelques
« villages qui avaient été partagés. Douze arrière-fiefs importants relevaient
« du château. De ce nombre étaient ceux de la Buchille, de Saffloz, de
« Montigny, de Rognon, de Meix-Beaupré, de Canoz, de Martigna, de Ver-
« tamboz, d'Autriset, de Prost, de Saint-Maurice, de *Faverney*.

« Le château de Monnet occupait le sommet d'un rocher appelé la Mon-
« tagne de Lohier et des Hayers, qui s'avançait comme un promontoire dans
« la Combe d'Ain. Un fossé, large de quinze mètres et de huit mètres de
« profondeur, creusé à pic dans le roc, l'isolait du reste de la montagne. Sur
« ce fossé était un pont-levis par lequel on entrait dans une première cour
« entourée de murailles et ayant la forme d'un parallélogramme. C'est là
« que les retrahants se retiraient avec leurs bestiaux et leurs meubles pré-
« cieux. En sortant de cette cour, on trouvait un autre fossé encore plus large
« que le précédent sur lequel était jeté un second pont-levis; il communiquait
« avec la porte d'entrée, flanquée de deux grosses tours quadrangulaires.
« A quelque distance de la porte était un donjon carré, ayant huit mètres de
« côté, engagé dans le mur d'enceinte. Ce mur était flanqué de trois autres
« tours circulaires de cinq mètres de diamètre, en maçonnerie pleine jusqu'à
« une certaine hauteur. Il suivait les contours de la montagne et semblait
« faire corps avec les escarpements. Dans l'intérieur de l'enceinte étaient la
« maison forte, la chapelle, les étableries et les maisons de plusieurs vas-
« saux.

« Il ne reste de ces constructions, qui recouvraient une large surface,
« que la base des murs, les tronçons de deux tours à côté de la porte d'entrée,
« la partie inférieure du donjon et les bases de trois tours circulaires qui
« ont encore quatre mètres de hauteur.

« Les fossés sont bien conservés.

« Le château de Monnet fut du nombre des neuf forteresses de la Combe
« d'Ain dont Louis XI ordonna la démolition, en 1480.

« Le bourg de Monnet était au pied sud-ouest du château dans la même

« direction que le Vieux-Bourg. Il était clos de murs et de portes, et administré par un châtelain (1) et un prévôt. L'emplacement des murs d'enceinte « est appelé aux Chauffaux. Ses habitants étaient au XIIe siècle, Hugues de « Monnet, Chevalier, fils de Hugues; Lambert de Bletterans, Chevalier; Pons « de Sirot, Chevalier (2) et plusieurs autres familles nobles ou bourgeoises. « Quelques gentilshommes avaient leurs maisons dans l'enceinte du château. « La ruine de ce bourg peut être attribuée aux grandes compagnies, dans le « cours du XIVe siècle, ou à Louis XI dans le siècle suivant.

« Il faut que le village de Monnet ait subi de violentes commotions, pour « être tombé dans l'état où il se trouve. Le Vieux-Bourg était un lieu considérable aux XIIIe et XIVe siècles. On y comptait alors plusieurs familles « nobles, des familles bourgeoises et des marchands. Sa population suivit dès « ce moment une progression décroissante. La guerre et la peste de 1636 (3) « achevèrent de l'anéantir. Les maisons DU BOIS (4), qui étaient encore au « nombre de treize en 1614, sont réduites à deux.

« Le groupe d'habitations qui était au lieu dit les *Maisons Brûlées*, n'a laissé « d'autres vestiges que des cendres. L'ancien moulin des Creuses, après « avoir été converti en forge, puis en un simple martinet, a encore changé « de destination en devenant le battoir Paillard. » (ROUSSET, t. IV.)

Pour en revenir à la famille MOREAU DE FAVERNEY DE VILLARS, dont la filiation régulière est établie depuis l'an 1600, elle comptait antérieurement à cette époque plusieurs châtelains des seigneuries voisines, ce qui impliquait une origine militaire, bien que quelques-uns de ses membres aient aussi occupé, par suite du malheur des temps, des offices de judicature, qui ne furent jamais, on le sait, imputés à dérogeance.

FILIATION

I. Noble N. MOREAU, né vers 1550, fut père de :

1° Jean qui suit;
2° François MOREAU, auteur présumé de la branche cadette des MOREAU, Seigneurs DE MAUTOUR (5).

II. Noble Jean MOREAU, ainsi qualifié dans un acte de 1636, contribua

(1) Plusieurs membres de la famille MOREAU ont été pourvus de cette charge.
(2) On a vu une alliance de cette famille avec celle de MOREL.
(3) Noble Jean MOREAU y habitait à cette époque.
(4) Hugues MOREL DU BOIS, vivant en 1315, est précédemment rappelé avec Marguerite, sa femme, dans un hommage au comte de Charôlais.
(5) Voici la filiation de cette branche, qui s'est éteinte au milieu du dernier siècle : I. François MOREAU,

vaillamment à la défense du château de Montsaugeon (1) près Crotenay; il y reçut même une grave blessure : d'une alliance dont le nom est inconnu, il laissa :

III. Noble Anatole MOREAU, Écuyer, Seigneur de Monnet et de Villars, qui obtint par lettres du Roi d'Espagne, en date du 22 novembre 1647, le don

Avocat au parlement, Vicomte et mayeur de Dijon, de 1675 à 1678, année de sa mort, eut de Nicole GUÉLAND :

1° Jacques qui suit;

2° Claude MOREAU, contrôleur général des finances en Bourgogne, qui épousa Suzanne DUMAY, fille de Pierre Dumay, greffier en chef de la Chambre des Comptes, de laquelle il eut :

A. Nicole MOREAU ;

B. Dominique MOREAU, Seigneur d'Oisilly, précepteur des Pages du Roi de sa grande écurie, par lettres de 1667.

C. Guillaume MOREAU.

II. Jacques MOREAU, pourvu d'une charge d'Auditeur en la Chambre des Comptes de Dijon, prit alliance avec Catherine de ROZEROT, laquelle naquirent :

1° Philibert-Bernard, qui suit;

2° Etienne MOREAU, mort Avocat général en la Chambre des Comptes de Dijon. Il avait été marié par contrat du 9 avril 1673, avec Marie REMOND, fille de Joseph Remond, Écuyer, Seigneur de Tierceville, Conseiller du roi, Auditeur en la Chambre des Comptes de Bourgogne et de Bresse, et de demoiselle Marie Soirot, mariés le 24 juillet 1641. De son union avec Marie REMOND il laissa :

A. Jacques MOREAU, Seigneur de Brassey, Capitaine au régiment des cuirassiers espagnols de Louvigny, mort à Briançon vers 1723, sans enfants de ses deux épouses : 1° Charlotte SEGAUD DE LA BAUME ; 2° N. DE LA VALLÉE.

B. N. MOREAU, dame de Lantes, dont la fille épousa Philippe-Benigne EOUHIER, Seigneur de Chevigny et de Lantes, Conseiller au parlement;

C. et *D*. Deux autres filles non mariées.

3° Jean-Baptiste MOREAU, Bachelier en Sorbonne, Prieur de Cîteaux, Vicaire général de son ordre, décédé le 1er avril 1746.

4° Jacques MOREAU, Religieux du même ordre, Abbé de Hauteseille, au diocèse de Toul.

5° Joseph MOREAU, Seigneur de Brassey, Chevalier de Saint-Lazare, Capitaine de cuirassiers espagnols, puis pourvu d'une compagnie dans le régiment royal des Vaisseaux, blessé au combat de Steinkerque, mourut de sa blessure à Mons en Hainaut, le 10 août 1692, à l'âge de 32 ans.

III. Philibert-Bernard MOREAU, Écuyer, Seigneur de Mautour, Conseiller du roi, Auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris le 21 mars 1682, associé de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, mourut le 7 septembre 1737. Il avait épousé Jeanne-Françoise DE BOURGOGNE, dame de Mautour, fille de François de Bourgogne, Seigneur de Mautour, Capitaine au régiment de la Reine; il fut père de :

1° Jean-Baptiste, qui suit;

2° Charles MOREAU, Chevalier de Saint-Lazare, Page de M. le Comte de Toulouse, puis Capitaine au régiment de Toulouse, infanterie. Nous le croyons auteur des MOREAU, Barons de la Rochette et d'Olibon.

3° Philibert-François MOREAU de Mautour, Prieur commendataire de Marbos et de Moustiers-en-l'Ile.

IV. Jean-Baptiste-Louis MOREAU, Écuyer, Seigneur de Mautour, Commissaire ordinaire de l'Artillerie, commandait une brigade au siége de Haguenau en Alsace, quand il fut atteint d'un éclat de pierre; il mourut de sa blessure à Strasbourg, le 14 mai 1706, à l'âge de vingt-quatre ans. (*Voyez le Mercure du mois de juin* 1706, *page* 107.)

ARMES : *d'argent, à trois têtes de more de sable, tortillées d'argent, et une étoile de gueules en cœur.*

(1) « MONTSAUGEON est une montagne située au sud-est du village de Crotenay. Au sommet de ce rocher s'étend un vaste plateau, à l'angle sud-ouest duquel était bâti le château, qui prit le nom de la montagne. Cette forteresse se composait d'une première enceinte, percée au sud d'une porte avec herse et flanquée de deux tours. Venait ensuite un vaste fossé, qu'on traversait à l'aide d'un pont-levis. Une seconde enceinte intérieure enveloppait un donjon à base carrée, flanqué de quatre tourelles, et les autres bâtiments qui servaient de dépendances au château. Il a pu exister d'autres constructions, mais elles ne sont plus

de retrait féodal du fief de FAVERNIER ou FAVERNEY, qui avait été vendu par décret, en 1601, et réuni à la Seigneurie de Monnet.

Le fief DE FAVERNIER ou FAVERNEY, près de Montigny-sur-l'Ain, en la prévôté de Monnet, relevait de la Seigneurie de Monnet en la paroisse de Montsaugeon et s'étendait sur une grande partie du territoire de Montigny. La justice haute, moyenne et basse, y était attachée. Ce fief fut longtemps entre les mains des Seigneurs de la maison de Monnet. Il appartenait, en 1584, par suite d'acquisition, à Sébastien FAVERNIER. (*Rousset, tome IV, page* 314.)

Ce retrait féodal, accordé à Anatole MOREAU, semble impliquer une alliance entre la famille de celui-ci et celle de Favernier (1).

Anatole MOREAU eut pour héritier :

IV. Noble Jean-Baptiste MOREAU, Chevalier, Seigneur de Villars, de Favernier et par corruption Faverney, fut nommé, le 7 juin 1669, Commandant des châteaux de Montsaugeon et de Marigny, par lettres du prince d'Aremberg, Gouverneur de la Franche-Comté pour le Roi d'Espagne; il reçut plusieurs blessures à la défense de ces places. Il eut pour enfants :

reconnaissables. L'accès était défendu au sud-est et à l'ouest par la rapidité de la pente du rocher, et à l'est et au nord, par les rivières de l'Ain et d'Angillon. Plusieurs seigneurs du nom de MONNET et de MONTSAUGEON habitèrent ce manoir. Hugues de Villeneuve le rétablit, l'embellit et le fortifia. Gilbert Cousin le qualifie de *ara elegantissima*, et dit que Hugues de Villeneuve y fit de magnifiques restaurations. Ce château avait été démantelé par Louis XI, en 1479. Tombé au pouvoir des Français en 1639, après une vigoureuse résistance, dirigée par M. de Bauffremont, il fut repris par le baron d'Arnas et Lacuzon, le 22 juillet de la même année. « Après la conquête de la province par Louis XIV, en 1674, ce souverain en ordonna la démolition. L'emplacement du château, encore couvert de ruines, est envahi par d'épaisses broussailles. » (ROUSSET, *tome II, pages* 348-349.)

Quant à CROTENAY (bourg de l'arrondissement de Poligny, canton de Campagnolle), « où l'on remarque la maison de M. le comte MOREAU DE FAVERNEY » dit M. Rousset, c'est sans contredit un des plus anciens villages du département du Jura. La seigneurie DE CROTENAY était une dépendance de la seigneurie de Montsaugeon. Le fief de Montsaugeon n'était qu'un démembrement de celui de Monnet, terre allodiale, enclavée dans la seigneurie de Salins. Les seigneurs de Montsaugeon avaient la justice haute, moyenne et basse sur Crotenay, avec tous les droits qui y étaient attachés. Les appels des sentences du bailli de Montsaugeon et de Monnet se portaient devant le bailli de Montrevel. (ROUSSET, *tome II, page* 345.)

(1) La maison de FAVERNIER était fort ancienne.

I. Jean, dit FAVERNIER, de Poligny, Écuyer, vivait à la fin du XIVe siècle. On trouve après lui Rollin Favernier, Licencié ès-lois, maire de Poligny en 1533, mari de demoiselle N. CERVÉ, fille de Jean Cervé, Conseiller au parlement de Dôle, qui fut père de :

1° Jean qui suit;

2° Paris FAVERNIER, prêtre;

3° Autre Jean FAVERNIER, Chanoine de Poligny.

II. Jean FAVERNIER, Écuyer, laissa :

1° Sébastien, qui suit;

2° et 3° Francisque et Pierre FAVERNIER, Chanoines de Poligny.

III. Sébastien FAVERNIER, Écuyer, vivant en 1480, est qualifié Seigneur d'Évans en Bresse et de Monnet en partie. Il eut deux enfants.

ARMES : *parti d'argent et de sable, à la bande de gueules brochant sur le tout.* (CHEVALIER, *tome II, pages* 358-359.)

1° Charles-Louis qui suit;
2° Pierrette MOREAU, femme d'Anatole MANDRILLON, de Mont-sur-Monnet; tous deux, par accord du 7 avril 1732, firent vente du fief de Safflos en Montigny à Jean-Pierre-Hugues de Montigny. (*Rousset, tome IV, page* 315.)

V. Messire Charles-Louis MOREAU, Chevalier, Seigneur de Faverney et de Villars (1), fut nommé Capitaine dans le régiment de Vaugrenans, par commission du mois de décembre 1690; et par brevet du 2 juin 1693, il obtint la charge de prévôt général de la maréchaussée de France en Franche-Comté; enfin il acquit plus tard l'office de Conseiller-maître à la Cour des comptes de Dôle.

Charles-Louis MOREAU DE VILLARS, fut père de trois fils :

1° Eugène MOREAU, qui suit;
2° Charles MOREAU DE VILLARS, Capitaine au régiment de Ségur, infanterie. (*Lettres patentes de* 1787.)
3° François MOREAU DE VILLARS, Capitaine au régiment de Turenne, cavalerie.

VI. Messire Eugène MOREAU DE VILLARS, Chevalier, Seigneur de Villars et de Faverney, Lieutenant-Colonel du régiment de Grammont, cavalerie, servit avec distinction durant trente-neuf ans. Il se trouva, en 1733, au siége de Kehl; en 1734, à celui de Philipsbourg; en 1741, à celui de Prague. L'année suivante, il assista à l'affaire de Frambourg et de Troyes, ainsi qu'à la retraite de Prague. En 1743, il combattit à Ettingen; en 1744, à Ypres et à Menin; en 1757, à Rosbach; en 1758, à Creveld; en 1759, à Minden; enfin en 1760, à Corback et à Warbourg. La bravoure qu'il montra dans ces divers combats fut attestée par les blessures glorieuses qu'il reçut.

Il avait épousé par contrat du 2 août 1749, Marie-Marguerite DU TILLET, fille de Noble Messire Charles-Claude Marquis du Tillet (2), Chevalier, Seigneur de Montramé, de Bouy, de Chalantre-la-Petite, de Soisy, etc., Vicomte de Challemaison, promu brigadier des armées du Roi, en 1747, et de mademoiselle Marie-Marguerite CŒURET DE NESLE, née de Louis Cœuret, Mestre-de-Camp de cavalerie, et de dame Henriette-Jeanne-Rosalie de Bruc-Montplaisir.

(1) Le fief de VILLARD ou VILLARS était dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton de Clairvaux, paroisse de Marigny. La Seigneurie du village dépendait en toute justice de la Seigneurie de Châtillon-sur-Courtine, à l'exception d'un fief qui relevait de celle de Monnet.

(2) La famille DU TILLET, originaire d'Angoumois et connue dès le XII° siècle, a donné plusieurs Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des officiers-généraux, des conseillers d'État, un évêque de Saint-Brieuc, puis de Meaux; des présidents, des maîtres des requêtes, etc. Elle s'est directement alliée aux : du Prat de Barbançon, Maynard de Loyré, Cauchon de Sommièvre, de Brunefay, de Bohan, du Bellay, de Bragelongne, de Bethisy, Lefèvre de Caumartin et d'Ormesson, etc. Ses armes sont : d'*or, à la croix pattée et alésée de gueules*.

Par cette alliance, M. de Villars devint beau-frère de Monseigneur du Tillet, élevé sur le siége épiscopal d'Orange en 1774; de Charles-Louis du Tillet, Mestre-de Camp de cavalerie, admis de majorité dans l'Ordre de Malte, en 1750, et de Charles-Claude-François, Marquis du Tillet, Colonel du régiment Royal-infanterie.

De son union avec mademoiselle du Tillet de Montramé, Eugène Moreau de Villars eut :

1° Charles-Louis-Catherine-Emmanuel qui suit;
2° Charles Moreau de Villars, Chevalier, Capitaine d'infanterie, qui comparut parmi les nobles du bailliage de Poligny à l'assemblée des gentilshommes de Franche-Comté, convoqués pour la nomination des Députés aux Etats-généraux, le 6 avril 1789;
3° François-Xavier Moreau de Villars, Chanoine du Chapitre de Saint-Anatoile de Salins, en 1784. On sait que les canonicats de ce chapitre étaient à la nomination du Pape. Comme marque de distinction, les chanoines portaient en hiver le rochet et la cape fourrée d'hermines; et, en été, le rochet avec surplis. (*Almanach de Besançon pour* 1784.)

VII. Messire Charles-Louis-Catherine-Emmanuel, Comte Moreau de Villars, Seigneur de Faverney et de Villars, Capitaine au régiment Royal-Etranger, cavalerie, reçut en récompense de ses services militaires, et de ceux de ses ancêtres l'an 1787, des lettres patentes du titre de *Comte* héréditaire, dont voici la teneur :

Extrait des minutes du greffe de la Cour d'appel de Besançon, et en particulier extrait du 30e registre des actes importants du Parlement de Franche-Comté, depuis aux archives de la Cour de Besançon.

Lettres qui accordent le titre de COMTE au sieur MOREAU DE VILLARS et DE FAVERNEY et aux aînés de ses descendants mâles.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présent et avenir, Salut. Nous nous sommes fait rendre compte des considérations que réunit en sa faveur notre cher et bien aimé, le Sieur Charles-Louis-Catherine-Emmanuel Moreau de Villars, Capitaine au régiment Royal-Etranger, cavalerie; Jean-Baptiste Moreau, son *bisayeul*, fut nommé en 1669, Commandant du château de Montsaugeon et du Vicomté de Marigny par le Prince d'Aremberg, qui gouvernait alors la Franche-Comté au nom du Roi d'Espagne; son *ayeul* qui avoit été Capitaine au régiment de Vaugrenans fut revêtu de la place de prévôt général de la maréchaussée de cette province; *son père*, qui a servi pendant trente-neuf ans dans le régiment de cavalerie de Grammont, où il est parvenu au grade de Lieutenant-Colonel, s'est trouvé, en 1733, au siége de Kehl; en 1734, à celui de

« Philipsbourg; en 1741, à celui de Prague; l'année suivante, à l'affaire de « Frambourg et de Troyes, ainsi qu'à la retraite de Prague; en 1743 à la « bataille d'Ettingue; en 1744, aux siéges d'Ypres et de Menin; en 1757, à « la bataille de Rosbach; en 1758, à l'affaire de Crevel; en 1759, à la ba- « taille de Minden; enfin en 1760, aux combats de Corbach et de Warbourg; « et la bravoure qu'il montra dans ces différentes occasions fut attestée par « différentes blessures qu'il y reçut. Un des frères de ce dernier a été Capi- « taine au régiment de Ségur, infanterie, et un autre est mort revêtu du « même grade dans celui de Turenne, cavalerie.

« Parmi les parents maternels du Sieur DE VILLARS, on distingue son « bisayeul et son ayeul, parvenus au grade de Brigadier (1); le Maréchal de « BALINCOURT, son grand-oncle (2); le Marquis et le Bailli DU TILLET, ainsi « que l'Evêque D'ORANGE, ses oncles (3); enfin ses cousins, les Sieurs de la « BILLARDERIE, Maréchaux de camp en nos armées, et le Comte D'ANGIVIL- « LIERS, Directeur et Ordonnateur général de nos bâtiments (4).

« A l'exemple de ses ancêtres, le Sieur DE VILLARS s'est consacré dès sa jeu- « nesse à notre service dans la carrière honorable des armes, et les sentiments « qu'ils lui ont transmis nous apprennent ce que nous devons attendre de « son zèle.

« A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil et de « notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, Nous avons fait « et créé et par ces présentes signées de notre main, nous faisons et créons « *Comte* ledit Sieur Charles-Louis-Catherine-Emmanuel MOREAU DE VILLARS, « ensemble les *aînés* de ses enfants et descendants mâles en ligne directe, nés « et à naître en légitime mariage; leur permettons de se dire et qualifier *Comtes* « en tous actes et endroits, et de jouir des prérogatives attachées à ce titre, sans « qu'ils soient tenus de l'appliquer à aucune terre ni d'en faire ériger pour cet « effet en comté; de quoi nous les avons expressément dispensés, à la charge « que ledit titre et qualité de *Comte* relèvera de nous, et qu'ils ne feront rien « de dérogeant à icelui. Si donnons en mandement à nos amés et féaux Con- « seillers les gens tenant notre Cour de Parlement de Franche-Comté, à

(1) Louis DU TILLET, Seigneur de Montramé, et Claude François, dit le marquis DU TILLET.

(2) Le maréchal DE BALINCOURT avait pour frère consanguin François TESTU, marquis de Balincourt, lieutenant général des armées du roi, qui épousa en 1714 Rosalie Cœuret, fille du marquis de Nesle et sœur de Marguerite Cœuret, mariée en 1723 à Charles-Claude du Tillet de Montramé.

(3) 1° Charles-François Claude DU TILLET, appelé marquis du Tillet, maréchal de camp de la promotion du 1er mars 1780; 2° Charles-Victor Edouard DU TILLET, reçu de majorité dans l'ordre de Malte en 1750; 3° Guillaume-Louis DU TILLET, docteur en Sorbonne, nommé évêque d'Orange en 1774.

(4) Le marquis DE LA BILLARDERIE et le chevalier DE FLAHAUT DE LA BILLARDERIE, Maréchaux de camp des promotions des 16 avril 1767 et 1er mars 1780; — le comte DE LA BILLARDERIE d'ANGIVILLIERS, Conseiller d'Etat en ses Conseils, Mestre de camp de cavalerie, Chevalier de saint Louis, Commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, ancien gentilhomme de la manche des Enfants de France, de l'Académie royale des Sciences, Intendant du Jardin du Roi en survivance et Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments, Jardins, Arts, Académies et Manufactures royales. (*Almanach Royal de* 1782.)

« Besançon, ensemble aux Présidents et Trésoriers de France du Bureau de « nos finances établi en la même ville, que ces présentes ils aient à faire « registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user ledit Sieur Moreau de « Villars, ainsi que les *aînés* de ses enfants et descendants mâles, nés et à « naître en légitime mariage, pleinement, paisiblement et perpétuellement, « cessant et faisant cesser tous troubles et nonobstant toutes choses à ce con- « traires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par lesdites présentes, *car* « *tel est notre plaisir;* et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, « nous y avons fait mettre notre Scel. Donné à Versailles, au mois d'aoust, « l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-sept et de notre règne le quator- « zième. (Signé) *Louis* et plus bas : Par le Roi, le Maréchal de Ségur. Visa : « de Lamoignon. »

Vu par la Cour la requête qui lui a été présentée de la part de Charles-Louis-Catherine-Emmanuel Moreau, Ecuyer, Seigneur de Villars et de Faverney, Capitaine de cavalerie, contenant qu'ayant obtenu du Roi des Lettres patentes en date *du mois d'août dernier,* qui lui accordent le titre personnel de Comte et aux aînés de ses descendants mâles, il souhaite en demander l'enregistrement pourquoi il requerrait à ce qu'il plût à la Cour voir lesdites lettres patentes et autres pièces jointes, ordonner en conséquence qu'elles seront enregistrées aux actes importants de la Cour pour y donner recours au besoin ; l'arrêt de soit montré au Procureur général rendu sur ladite requête le vingt-deux novembre dernier, ses conclusions préparatoires tendant à ce qu'avant faire droit, il soit ordonné à ce qu'il soit procédé à sa participation par devant commissaire de la Cour, à la vérification des titres du *suppliant*, pour sur le procès-verbal qui en sera dressé et à lui communiqué, être requis ce qu'il appartiendra; l'arrêt du lendemain rendu conformément au réquisitoire, le procès-verbal dressé en conséquence, ledit jour vingt-trois novembre, les conclusions définitives dudit Procureur général, ouy le rapport de Messire Charles-Marie-François-Joseph, Marquis de Franchet, Seigneur de Ran, Conseiller, Doyen, Commissaire ;

La Cour a ordonné et ordonne que les dites lettres qui accordent au suppliant le titre de *Comte et aux aînés de ses descendants mâles,* seront enregistrées aux actes importants de la Cour, y avoir recours au besoin. Fait en Parlement à Besançon, le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-sept. (*Suivent les légalisations.*

Le Comte Moreau de Villars de Faverney possédait des domaines considérables et plusieurs châteaux, entre autres ceux de Monnet-la-Ville, de Monnet-le-Château, de Montigny, et de Villars. Tous furent vendus nationalement, à la suite de son émigration, en 1793. (*Rousset, tome IV, pages* 249-250.)

— « Au sud-ouest de la montagne des Hayers, dit M. Rousset, et non loin « des ruines de l'ancien château, M. Moreau de Faverney avait fait cons- « truire, au XVIII[e] siècle, un élégant château, composé d'un principal corps « de bâtiment ayant la forme d'un parallélogramme, de plusieurs autres « bâtiments de dépendances, et d'un vaste parc.

« M. le Comte Moreau de Faverney y avait fait bâtir un autre château « près de l'ancien bourg de Monnet, dans le lieu dit à *la Glacière*. Vendu, « comme l'autre, nationalement, il a été démoli par l'acquéreur. Les bâti- « ments de dépendances seuls ont été conservés, et convertis en une maison « d'habitation. M. le Comte Moreau de Faverney résidait ordinairement « dans son manoir de Monnet-le-Château et y attirait les artistes les plus « renommés. Il en avait admirablement orné les jardins. On y voyait une « urne érigée à la mémoire de Louis XVI, de charmants bosquets, et un petit « belvédère bâti sur le plan du Panthéon.

« Le 6 novembre 1790, la garde nationale de Poligny prévint celle de « Lons-le-Saunier qu'il se formait des rassemblements contre-révolution- « naires aux châteaux de Monnet et de Châlain, et qu'il y arrivait des convois « nocturnes. Sur cet avis, un officier municipal et un détachement de cin- « quante hommes se mirent en marche sous les ordres d'un capitaine. Arrivée « au Pont-du-Navoy, cette troupe rencontra trois individus armés de fusils « qui se rendaient au château de Monnet. C'étaient M. Deschamps, ancien « officier de cavalerie, cousin de M. le Comte Moreau de Faverney, et deux « de ses amis, tous trois à la chasse. Un peloton de douze hommes accom- « pagna aussitôt ces Messieurs au château, et procéda, à huit heures du soir, « à une perquisition qui ne produisit aucun résultat. Au château de Châlain, « où l'on se présenta à dix heures et demie, on rencontra dans les apparte- « ments MM. de Blesney, ancien Capitaine de cavalerie, de Mesnois, ancien « Lieutenant-Colonel au régiment de Bourbonnais et de Beauregard, frère de « M. de Châlain. La perquisition ne fut pas plus heureuse qu'à Monnet. — « (*Rousset, tome IV, pages* 314-315.) »

Le Comte Moreau de Faverney et de Villars fut inscrit à l'Assemblée de la Noblesse du bailliage de Poligny en 1789, sous la dénomination de Comte de Faverney : c'est sous ce seul nom que la famille est généralement connue aujourd'hui, bien que ses membres aient toujours conservé dans les actes publics leur nom patronymique.

Le Comte Moreau de Faverney et de Villars émigra en Suisse en 1793.

Né en 1759, mort en 1833, il avait quitté le service avec le grade de Colonel, la croix de Chevalier de Saint-Louis, et celle d'Officier de la Légion d'Honneur. Nommé Commandant Supérieur des gardes nationales du Jura en 1814, il se fit remarquer pendant les Cent Jours par sa fidélité à la

dynastie des Bourbons. (LAMARTINE, *Histoire de la Restauration*. Vol. 3. Livre 18, page 140).

Le Comte MOREAU DE FAVERNEY ET DE VILLARS, avait épousé en 1794 Mademoiselle Louise-Julie VIGOUREUX DU PLESSIS, fille de Jean-Baptiste Vigoureux, Comte du Plessis, ancien Gouverneur de l'île de Bourbon, Lieutenant général (1) et de Mademoiselle de Valmalette de Morsan.

De ce mariage est né le fils unique qui suit :

VIII. Paul-Emile-Charles-Emmanuel Comte MOREAU DE FAVERNEY, né au château de Crotenay, en 1796 (2), mourut en 1874, à Versailles. Il fut Garde du corps de Sa Majesté Louis XVIII, puis Capitaine aux dragons de la Garde royale. De son union contractée en 1825, avec Mademoiselle Louise-Elia BROUILHET DE LA CARRIÈRE DE LÉVILLE, il a eu les enfants ci-après :

1° Charles-René qui suit;
2 Marguerite MOREAU DE FAVERNEY, née en 1827, mariée au Comte DE MONTI DE REZÉ.
3° Thérèse MOREAU DE FAVERNEY, née en 1835, mariée à Gaston DUMAY DE PERRINELLE.

IX. Charles-René, comte MOREAU DE FAVERNEY, né le 13 janvier 1831,

(1) Jean-Baptiste VIGOUREUX, Comte DU PLESSIS, né le 6 mai 1735, à Chandernagor (Inde), appartenait à une famille noble, originaire de la Franche-Comté.

D'abord Sous-Lieutenant au bataillon de l'Ile de France, en 1752, il était Aide-Major, en 1756, et fit en cette qualité, sous le Comte de Lally et le Comte d'Estaing, la campagne de l'Inde, où il se distingua aux siéges de Gondelour, Madras et Pondichéry. Il devint successivement Major général des troupes françaises à Batavia, en 1761, puis Commissaire provincial des guerres à Arras, en 1763. Il vendit sa charge en 1771 et fut promu au grade de Lieutenant-Colonel, le 6 novembre de la dite année. Commandant en 2e de Mahé, le 1er octobre 1778, puis Commandant en chef le 15 mars 1779, il fut fait prisonnier de guerre la même année. Il exerca ensuite les fonctions de Gouverneur de l'île Saint-Vincent, de 1780 à 1783, époque à laquelle il rentra en France, où il fut nommé Brigadier d'infanterie, le 1er janvier 1784, puis Maréchal de camp, le 21 septembre 1788. Il s'embarqua pour l'Ile de France, le 23 avril 1789, et fut élevé aux fonctions de Gouverneur de l'Ile Bourbon, le 30 décembre 1791.

Rentré en France en exécution d'un arrêté du Comité du salut public, du 5 mai 1795, après une douloureuse captivité qui dura seize mois, et qu'il subit à l'Ile de France, il fut nommé Général de division, le 30 mai 1796, et ses talents furent employés à l'armée de l'intérieur dès le 25 juillet suivant.

Il avait été admis à la retraite depuis le 15 août 1797, lorsqu'il fut rappelé à l'activité, et le 26 juillet 1800 on lui confiait le commandement de la 10e demi-brigade de vétérans. Il fut maintenu dans ses foyers par décret du 28 juin 1810, et mourut le 9 juin 1825. Ses glorieuses campagnes et ses blessures lui avaient valu un grand nombre de distinctions honorifiques : Chevalier de Saint-Louis, depuis 1771; membre de l'Ordre de Cincinnatus d'Amérique, en 1787; Commandeur de la Légion d'honneur par décret du 14 juin 1804; Commandeur de Saint-Louis, le 27 décembre 1814; grand'Croix de cet ordre, le 30 décembre 1822. (*Archives du ministère de la guerre et de celui de la marine*).

Les armes de la famille VIGOUREUX DU PLESSIS sont : *d'azur, à trois poires or feuillées d'or, les queues en haut*.

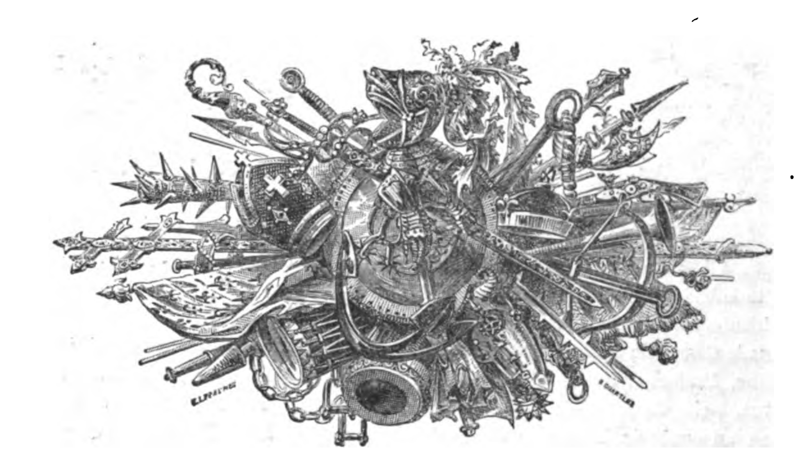
(2) C'est à cette époque que la famille cessa de prendre dans les actes publics le nom du fief DE VILLARS.



à Versailles, Ministre plénipotentiaire, Officier de la Légion d'Honneur, a épousé, le 11 novembre 1862, Mademoiselle Marthe LERAY, dont il a deux fils :

1° Emmanuel-Elie-Paul-Eugène Comte MOREAU DE FAVERNEY, né le 8 octobre 1866, au château du Bailleul (Mayenne).

2° Gontran-Eugène-Marie-René MOREAU DE FAVERNEY, né le 17 août 1870, au château du Bailleul (Mayenne).



MOREL DE TANGRY

FLANDRE, ARTOIS, BELGIQUE.

VICOMTES DE CHELERS ; SEIGNEURS DE RUMILLY, DE TANGRY, DE COUSTICHES, DE CAYEU, D'AINVILLE, D'ESCALUS, DE RIXENSART, DU PERROY, DE BLOUIS, DE FREVILLERS, D'HAUTERIVE, DE MOORSLEDE, DU PINS, DU RULOIR, DU HAUTPONT, DE BERLES, DE SAINT-PIERRE-MESNIL, DE TOURCELETTE, DE BOUCLE-SAINT-DENIS, ETC.



Armes : *d'argent, à la fasce vivrée de sable.* L'écu *timbré d'un heaume d'argent de face grillé et liseré d'or, orné de ses lambrequins, sommé d'une couronne de vicomte.* Cimier : *un col de cygne.* Supports : *deux levrettes d'argent colletées de gueules* (voy. *Riestap*).





De toutes les maisons nobles du nom de MOREL qui ont marqué dans les annales de la France et dans celles de la Belgique, la plus ancienne et la plus illustre, tant par les belles alliances qu'elle a contractées, que par les hautes fonctions qu'elle a occupées, est, sans contredit, celle des MOREL DE TANGRY, qui s'est répandue successivement de la Flandre, son berceau, dans l'Artois et la Belgique.

Elle a fourni, entre autres illustrations de marque :

Un sénéchal du Ponthieu; un bailli de Thérouanne; un capitaine d'hommes d'armes; un lieutenant des gens d'armes de Philippe le Bon; plusieurs abbés et chanoines d'Arras et de Cambrai; un grand fauconnier de Charles le Hardy; un procureur général au conseil d'Artois; un guidon des gendarmes du roi François Ier; un gouverneur de Heilbronn, en Bohême; des abbesses, prieures et religieuses à Arras et à Avesnes; un évêque d'Arras; un capitaine-mayeur forestier gouverneur d'Avesnes; un lieutenant au bailliage d'Amiens; des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, un grand prieur de l'ordre, et un commandeur de Saint-Sulpice; un président au conseil d'Artois; un recteur magnifique de l'université de Louvain; un lieutenant du roi Philippe II; un capitaine au régiment de Croy; un avocat du roi au conseil de Flandres; un grand bailli de Courtrai; un premier conseiller du conseil provincial de Tournay, avocat au conseil privé de cette ville, président de la Gard'Olphe de Courtray, etc.

Parmi ses alliances directes, on remarque les noms des plus importantes maisons des provinces qu'elle a successivement habitées, il faut citer, entre autres, celles de :

d'Améraucourt,
d'Amiens,
d'Averdoing,
de Back,
de Backere,
de Baert,
de Bassé de Hesecques,
de Beauffremetz,
Beghin,
de Baleux,
de Bentinck (des ducs de Portland),
de Bernemicourt,
de Bernieulles,
de Bettencourt,
de Boufflers,
Boulit de Surhon,
de Boulainvilliers,
de Boutry,
de Bracle,
de Bragelongne,
de Cambry,
de Carnin,
Chastellain.
du Crocq,
d'Ennetieres,
Devenyns,
de Facoen,
du Faing d'Hasselt,
de Flers,
de Gavre,
de Geneviers,
de Ghyselbrecht d'Eecke,
Goethals,
de Gosson,
Graû,

de Hanivel,
de Heere,
d'Héricourt,
l'Hermitte de Belissart,
Huyttens,
de Landas,
de Lattre,
de Longueval,
Maelcamp de Theux,
Le Maire de Cavrel,
de Matigny,
Mercier,
Moerman de Beaulieu,
de Monchy,
de Montbernalion,
de Montcaurel,
de Mottinghien,
de Neufville de Tangry,
d'Orgemont,
d'Oye,
de Pandelaer,
Pardo de Nedonchel,
Parent,
du Petit-Cambray,
Picaret,
de Picquigny,
le Pippre,
Poelman,
Pollet,
de Potter,
de Pressy,
de Raet de Bögelscamp,
de Recourt,
de Rocca,
de Salm-Salm (princes),
de Saveuse,
Schellekens,
Surmont,
de Theux,
Le Tellier de Villedieu,
Thierry de Barastre,
Van Beem,
Van Den Berghe,
Van Leuw,
Van Melle,
Van Tieghem,
de Verloing,
de Vilders de Wetteren,
de Watripont,
de Wauquelin,
de Wignacourt.

Cette puissante maison s'est divisée en trois branches principales, outre la branche mère des Morel de Tangry qui s'est éteinte, faute de descendants mâles, à la fin du xviie siècle, savoir :

1° La première branche des Morel de Tangry, actuellement existante et qui se trouve, par le fait de l'extinction de la branche mère, héritière de ses titres et prédicats;

2° La seconde branche des Morel de Tangry, éteinte en l'année 1862;

3° Et la troisième branche des Morel de Boucle-Saint-Denis, actuellement existante. Cette branche cadette fit reconnaître l'ancienneté de sa noblesse et la possession de ses armoiries, telles qu'elles sont décrites ci-dessous, par la chambre héraldique des Pays-Bas, et reçut à cet effet, en 1791, l'attestation de noblesse dont voici la teneur :

« Ceux de la chambre héraldique des Pays-Bas et cercle de Bourgogne, « sur la remontrance de M. Jean-Bernard Morel, seigneur de Boucle Saint-« Denis, Buysère, etc., secrétaire du magistrat des Parchons de la ville de « Gand, époux de dame Cornelie-Thérèse Van Melle, lequel, pour se « conformer aux dispositifs des édits héraldiques des 14 décembre 1616 et « 11 décembre 1754, leur a remis les armoiries dont lui, ses père et aïeux « se seraient toujours servis, son extrait de baptême en original, signé le « vingt-sixième jour de mars de la présente année, du baron de la Faille de « Huysche, du vicomte Vilain XIV, grand bailli de la ville de Gand, de « M. de Vaernewyck d'Angest, du marquis de Maelcamp de Schoonberghe, et « du chevalier de Coninck de Mariakercke, contenant, que, le remontrant,

« ses père et mère, ayeul et ayeuls paternels, ont toujours vécu noblement
« de leurs biens, tenant équipages, réclamant à l'appui de ces titres la
« jouissance des droits attachés à l'état de noblesse, en conformité des édits
« sus-mentionnés, et, conséquemment, leur enregistrement, ainsi que
« celui de leur filiation suivie, aux registres armoriaux de la chambre héral-
« dique de Sa Majesté, et requérant qu'il lui en soit expédié acte en forme,
« ont déclaré et déclarent qu'après avoir mûrement examiné les pièces
« justificatives ci-dessus, il leur a consté que le remontrant est fils légitime
« de Josse-Frans-Joseph Morel et de dame Thérèse-Jossine de Potter; petit-
« fils de Gilles-Emmanuel Morel et de dame Anne-Thérèse Nolet; arrière-
« petit-fils de Josse Morel et de dame Adrienne Devenyns; arrière petit-fils
« de Charles-François Morel et de dame Anne de Pandelaer, dont le père
« était Antoine Morel et la mère Françoise de Backère; l'ayeul, Jean Morel,
« allié à dame Jeanne Parent; et le bisayeul Jean Morel, 1er du nom, époux
« en premières noces de dame de Bernemicourt, et en deuxièmes de Jeanne
« de Heere; que, de l'ensemble de ces titres, il appert que ledit remontrant,
« Jean-Bernard Morel, ainsi que ses frères, François-Josse-Adrien Morel,
« Gille-Emmanuel Morel, Charles-Léonard Morel, de même que ses *cousins*,
« sont fondés dans la réclamation faite par le susdit remontrant; qu'en
« conséquence, ils sont en droit de jouir, de même que leurs descendants
« légitimes, de tous les privilèges, prérogatives, libertés, droits, immu-
« nités et autres avantages dont jouissent et usent toutes personnes nées
« nobles aux Pays-Bas; s'en prévaloir partout où besoin sera, et porter
« librement et paisiblement les armoiries timbrées de la famille de Morel
« qui sont : *D'argent, à la fasce vivrée de sable; l'écu surmonté d'un*
« *heaume d'argent, grillé et liseré d'or, fourré de gueules, et couvert d'un*
« *bourlet d'argent et de sable, aux hachements de même; et pour cimier, la*
« *tête et le col d'un cygne d'argent; le susdit écu supporté de deux levrettes*
« *d'argent;* telles qu'elles sont peintes et exprimées à la tête du présent acte,
« lequel ils ont fait enregistrer de même auxdits registres, ainsi que les
« documents spécifiés ci-dessus, et les ont fait déposer aux archives de la
« susdite chambre héraldique de Sa Majesté.

« *Fait à Bruxelles, sous leurs signatures et l'apposition des sceaux respectifs*
« *de leurs charges royales, le* 14 *juin* 1791. »

« Étaient signés : c. Beydaels de Zittaert ; g.-a. Labina de Baussen ;
« Phil. o'Kelly ; Brambilla de Fleschières ; de Hesdin ; ŝ. Jaerens de Sant-
« berghe ; f. de Laing et p.-v. de Cellier ; et y étaient apposés les sceaux
« respectifs de leurs charges royales, imprimées sur hosties rouges, cou-
« vertes de papier blanc. »

Pour duplicata :

« c. Beydaels de Zittaert, conseiller, premier roi d'armes, dit Toison d'Or,
« et chef de la chambre héraldique de Sa Majesté aux Pays-Bas et cercle de
« Bourgogne. »

La filiation des Morel de Tangry, établie sur titres originaux et documents nobiliaires conservés à la Bibliothèque publique d'Arras, ainsi qu'aux archives royales de la Belgique et d'après une ancienne généalogie, commence à Gadifer, mentionné ci-après :

FILIATION

I. Gadifer, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Rumilly, fut présent à la fondation de l'abbaye de Cercamp, faite en 1137, par Hugues de Champ d'Avesnes, comte de Saint-Pol, il est qualifié : *Strenuus miles* Gadifer, *Dominus de* Rumilly. (Son sceau représente *un homme armé à cheval tenant une épée devant sa poitrine, avec un écu figurant une fasce vivrée* (1).

Il est mort en 1171, laissant pour fils et héritier :

II. Raoul, chevalier, seigneur de Rumilly, qui fut un des plus vaillants chevaliers de son temps, au rapport du sire de Thienbrone (2). Il épousa dame Ade (3), et fut tué, en 1205, à la prise de Constantinople, servant sous la bannière de Baudouin, comte de Flandres. Il eut pour fils :

III. Gadifer, II[e] du nom, seigneur de Rumilly, surnommé Morel ou Moriau, c'est-à-dire Le Noir (4), qui mourut au service de Guy de Bourbon, dit de Dampierre, comte de Flandres. Ses enfants furent :

1° Guy, dit Morel, qui suit ;
2° Oudart Morel, chevalier, qui épousa Beghe, dame et héritière de Saint-Pierre-Mesnil ;

(1) Obituaire de l'abbaye de Cercamp.
(2) Chroniques de la maison de Champ d'Avesnes.
(3) Chroniques de la maison de Champ d'Avesnes.
(4) Titres de l'abbaye de Cercamp.

3° Berthe de Rumilly, dite Morel, mariée à Baudouin Chastellain, chevalier, seigneur de Lubremont, gentilhomme du pays d'Anjou.

IV. Guy de Rumilly, dit Morel, Ier du nom, chevalier, seigneur dudit lieu, épousa Gauberge de Montcaurel (1), fille d'Étienne, seigneur de Montcaurel; il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Josse-aux-Bois où il avait, conjointement avec sa femme, fondé un anniversaire en 1318. Celle-ci, qui lui survécut, reçut en 1328, d'Arthus de Morviller, le relief du fief de Bincourt, tenu de Rumilly. Il a laissé pour enfants :

1° Robert Morel, seigneur de Rumilly et de Cayeu, capitaine des francs archers de Louis de Nevers, comte de Flandres, aux côtés duquel il fut tué à la bataille de Crécy, en 1346. Il avait épousé Mahault du Bois, dont il n'eut point d'enfants;
2° Jean Morel, qui suit;
3° Adèle Morel, abbesse du Mont-Notre-Dame, régit cette abbaye durant trente-neuf ans, et la résigna en faveur de Frédégonde Morel, sa nièce, étant devenue aveugle.

V. Jean Morel, Ier du nom, chevalier, seigneur de Rumilly et de Cayeu, épousa Druette de Neufville, dame de Tangry (2), fille de Jean de Neufville, chevalier, seigneur dudit lieu. On le trouve mentionné avec sa femme dans une fondation d'anniversaire faite en l'abbaye de Breteuil. D'eux naquirent :

1° Richard Morel, dit *le Malin*, seigneur de Rumilly, qui, ayant été déshérité par son père, pour avoir tiré l'épée contre lui, alla prendre du service auprès de Guy de Lusignan, roi de Chypre, qui le fit chevalier (3);
2° Guy, qui suit;
3° Arnoul Morel, seigneur de Rixensart, est cité au nombre des barons de la cour de Marguerite de Flandres, en 1368 (4);
4° Quentin Morel, seigneur de Fontaine, épousa Rictrude de Boulainvilliers, dont sont issus les Morel, seigneurs du Perroy;
5° Frédégonde Morel, abbesse de Notre-Dame, par résignation de sa tante;
6° Gauberge Morel, mariée à Jean, seigneur de Montbernalion, issu d'un puîné de la maison de Béthune.

VI. Guy Morel, IIe du nom, seigneur de Tangry, de Cayeu, de Rumilly, etc., sénéchal du Ponthieu, ayant maltraité, dans l'église de Breteuil, Godefroy de Gallois, religieux de cette abbaye, fut excommunié pendant deux

(1) Thienbronne, Chroniques de la maison de Champ d'Avesnes.
(2) Tangry, Pas-de-Calais, canton d'Euchin, arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise.
(3) Thienbronne, Chroniques de la maison de Champ d'Avesnes.
(4) Butkens, Trophées du Brabant, livre IV, page 536.

ans, et condamné par Jean de la Grange, évêque d'Amiens, à céder, à titre de réparation, sa terre de Rumilly à ladite abbaye, et à faire le voyage de Jérusalem (1).

Il avait épousé Béatrix DE LONGUEVAL, avec laquelle il fonda un anniversaire en l'église de Breteuil, l'an 1362, pour lui, ses père, mère, aïeul et aïeule, qui sont dénommés dans l'acte. Il eut de cette alliance :

1° Guy MOREL, seigneur de Cayeu, tué, sans hoirs, au siège de Clermont, en 1361;
2° Jean, qui suit;
3° Privat MOREL, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Sulpice, en 1373 (2);
4° Hector MOREL, épousa Agnès DE MONCHY, dont il n'eut pas d'enfants, et avec laquelle il fonda, en 1384, un hôpital à Priches, où ils furent inhumés.

VII. Jean MOREL, IIe du nom, seigneur DE TANGRY, de Coustiches et de Villers en partie, bailli de Thérouanne, est mentionné dans l'acte de fondation faite en l'église de Breteuil, par son père, en 1362; sa femme se nommait Éléonore D'AVERDOING, comme il appert d'une charte de Guillaume, abbé de Marchiennes, de l'année 1371; il y est qualifié noble et honorable chevalier, seigneur DE TANGRY. Leurs enfants furent :

1° Guy, qui suit;
2° Robert MOREL, chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Thérouanne, mentionné avec ses frères, dans la charte de Guillaume, abbé de Marchiennes, précitée;
3° Jean MOREL, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE des MOREL DE TANGRY, seigneurs de Coustiches et du Hautpont, actuellement existante en Belgique et en France, dont la filiation sera rapportée ci-après;
4° Huguette MOREL, mariée à Tanneguy DE BERNIEULLES, chevalier, seigneur de Vauflans en Brie, et de Neufchâtel en Picardie, capitaine de cinquante hommes d'armes, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415 (3);
5° Aliénor MOREL, religieuse en l'abbaye d'Estrun.

Jean MOREL laissa outre ces cinq enfants, un fils naturel :

6° Pierre MOREL, dit MORIAU, qui fut un vaillant capitaine; il se mit au service des Gantois, dont il devint le chef, lors de leur révolte contre

(1) Chroniques de Breteuil, page 283.
(2) NABERAT, *Histoire de Malte*, édition de 1659, page 80.
(3) Parmi les gentilshommes artésiens dont les familles se sont alliées à celles des MOREL DE TANGRY, qui trouvèrent une mort glorieuse en cette désastreuse journée, nous pouvons citer un Jean MOREL, N. de Longueval, N. de Betancourt, Charles de Boutry, Rasse de Montcaurel, N. de Neufville, père et fils, Guillaume de Saveuse, Guillaume de Watripont, etc. (De Courcelles, *Dictionnaire universel de la noblesse*, tome Ier, page 54).

le duc de Bourgogne ; il fut souvent aux prises avec le bâtard de Bourgogne, et fit le siège de la ville de Termonde (1).

VIII. Guy Morel, III[e] du nom, chevalier, seigneur de Tangry, lieutenant des gens d'armes de Philippe le Bon, épousa Jeanne de Baleux, dame de Chelers, de laquelle il eut :

1° Jean, qui suit ;
2° Dom Guy Morel, religieux prémontré dans le monastère de Saint-Augustin, près Thérouanne, puis abbé de Saint-Josse-aux-Bois ;
3° Fremin Morel, chanoine et pénitencier de l'église d'Arras ;
4° Pierre ou Thierry Morel, chevalier, seigneur de Blouis ;
5° Rictrude Morel, mariée 1° à Evrard Le Tellier, seigneur de Villedieu; 2° à Henry de Saveuse, seigneur de Précigny et de Turmesnil ; 3° à Valeran de Wauquelin, en Cambrésis ;
6° Marie Morel, héritière de Monceaux, par testament du seigneur de Baleux, son oncle, épousa noble homme Pierre Thierry de Barastre ;

IX. Jean Morel, III[e] du nom, seigneur de Tangry et de Chelers, grand fauconnier de Charles le Hardy, duc de Bourgogne, fut créé chevalier par ce prince, au camp devant la ville de Nuits, en 1474; il s'unit à Marie de Saint-Pierre-Mesnil, fille de Jean de Saint-Pierre-Mesnil et de Jeanne de Hucquelière. De ce mariage vinrent :

1° Adrien, qui suit ;
2° Antoine Morel, écuyer, seigneur du Pins, épousa Jeanne du Crocq, héritière du Ruloir, dont :
  A Antoine Morel, seigneur du Pins et du Ruloir, enseigne de la compagnie du sire de Vaux, tué à la bataille de Saint-Quentin, en 1557 ;
  B Jean Morel, seigneur du Pins et du Ruloir, fut reçu bourgeois d'Arras, en 1529, paroisse Notre-Dame ; il fut procureur général au conseil d'Artois en 1534 et mourut en 1557 (2). Il avait épousé Isabeau de Flers, fille d'André de Flers, seigneur d'Ayette, et de Beatrix de Beauffort (3), dont :
    AA Adrien Morel, seigneur du Pins et du Ruloir conseiller au conseil d'Artois, qui récréança sa bourgeoisie à Arras, en 1554, et eut de Marie le Pipprb, dame de Garbecq :
      AAA Guillaume Morel, seigneur du Pins et du Ruloir, trésorier de l'archiduc Albert, puis Écoutète de la ville de Bruges (4).

(1) Mémoires d'Olivier de la Marche, livre IV, pages 387 et 388.
(2) Bibliothèque communale d'Arras, collection manuscrite de Godin.
(3) Le Manuscrit Godin lui donne pour femme Madeleine de la Forterie.
(4) Lespinoy, Histoire de la noblesse de Flandres, page 221.

BB Antoine Morel, chanoine d'Arras ;
CC Jeanne Morel, mariée à Jacques de Lattre, seigneur de Gorghem et de Rullencourt, fils d'Alard de Lattre, greffier en chef du conseil d'Artois, et de Marie Labbé (1).
DD Marie Morel, mariée à Jean Picaret, chevalier, seigneur du Grandbus :
EE Barbe Morel, femme de Thomas Bassé, seigneur de Hesecques et de Vieuxbourg, fils de Jean et de Jacqueline la Diennée ;
FF Jean Morel, bâtard, capitaine d'infanterie au service du roi d'Espagne qui épousa Marguerite Decker et mourut en 1615, laissant une fille : Françoise Morel, mariée à Gaspard Centurion, noble Genevois, capitaine aux Pays-Bas ;
GG Anne Morel, bâtarde, mariée 1° à Antoine Roussel, capitaine au service des États de Hollande : 2° à noble homme Charles Cappelier, fils de Hugues Cappelier et de Marguerite d'Ennetieres ;
C Adrienne Morel, mariée à Jean de Verloing, seigneur d'Erquerre et de Pressy, sans postérité ;
D Marie Morel, unie à François le Febvre, écuyer, seigneur de Bramez ;
E Agnès Morel, conjointe en premières noces au seigneur de Warluzel ; et en secondes, à Ferry de Longueval, seigneur de Surchamps, mestre de camp d'un régiment wallon, à la bataille de Gravelines, en 1558 ;
3° Hélène Morel, mariée à Tristan de Bragelongne, chevalier, seigneur de Saint-Ouen ;
4° Aldegonde Morel, donna sa main à Robert de Mottinghien, chevalier, seigneur d'Ellincourt, guidon des gendarmes du roi François Ier, avec lequel il se trouva à la bataille de Pavie, en 1524;
5° Eléonore Morel, prieure de l'abbaye de Blandecque, déclina l'honneur d'être abbesse dudit monastère.

X. Adrien Morel de Tangry, Ier du nom, chevalier, seigneur de Tangry, de Chelers et autres lieux, épousa, en 1502, Anne d'Orgemont, dame d'Ainville, fille de Pierre d'Orgemont, seigneur de Verneuil (2). Leurs enfants furent :

1° Jean, qui suit ;
2° Adrien Morel, ministre des Trinitaires du monastère d'Orval ;
3° Guilbert Morel, chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Cambrai;
4° Jacqueline Morel, mariée à Robert de Hanivel, seigneur de Montigny et de la Haye, gouverneur de Calais, gentilhomme normand.

XI. Jean Morel de Tangry, IVe du nom, chevalier, seigneur de Tangry,

(1) Bibliothèque d'Arras, manuscrit Godin.
(2) Archives de M. le comte de Vogüé; et de la Gorgue de Rosny, Recherches sur le Ponthieu, page 1033.

de Chelers, de Frevillers, se maria, par contrat de l'année 1532, avec Isabeau de Wignacourt, dame d'Escalus, fille de Hugues de Wignacourt, gouverneur d'Arras, et de Jeanne de Croisis (1).

Jean Morel de Tangry fut présent au mariage contracté, le 26 septembre 1541, entre Jacques de Wignacourt, seigneur d'Escalus, son beau-frère, et demoiselle Yve de Bailleul (2). Il a laissé pour enfants :

1° Adrien, qui suit;

2° Charles Morel, seigneur d'Ainville, qui s'unit à Antoinette de Beauffremetz, fille de Jean et Antoinette de Thieulaine, dont :

A Jérôme Morel, seigneur d'Ainville, mari d'Anne de Landas fille de Charles de Landas, seigneur d'Yvergny, et de Catherine de Fresnoy, dont :

AA Isambert Morel, seigneur d'Ainville, capitaine, tué au siége de Breda, sans alliance;

BB Charles Morel, gouverneur de Heilbronn en Bohême, marié à une fille de la maison de Hardunck, et mort aux guerres d'Allemagne, laissant un fils dont on ignore la destinée;

CC Rolland Morel, chanoine de Lillers et de Béthune;

DD Catherine-Lamberte Morel, prieure de la Paix, à Arras;

EE Marie Morel, religieuse à Avesnes-lès-Arras;

FF Eléonore Morel, religieuse à Bourbourg;

GG Anne Morel, mariée à Adrien le Maire, baron de Cavrel, seigneur de Wailly et de Blanchemaille;

B Isabeau Morel, unie en premières noces à Pierre de Recourt, seigneur de La Libaut; et en secondes noces à Charles de Gosson, seigneur d'Ambrine;

3° Jean Morel, seigneur d'Escalus et de Rebreuve, siégea aux états d'Artois et récréança sa bourgeoisie à Arras, en 1573 (3).

Il épousa en premières noces Marguerite (aliàs Marie) de Boufflers, fille de Henri de Boufflers et de Mabille de Mailly; et en secondes noces, Catherine Pardo, héritière de Nedonchel, fille de Messire Diégo Pardo (4), chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, et de dame Isabeau de Villegas. Du premier lit vint :

A Marie Morel, femme d'Antoine d'Héricourt, seigneur de Canlers, fils de Charles d'Héricourt et de Marie d'OcocHE;

(1) Manuscrits de Chevillard, — Archives de la chambre héraldique de Bruxelles, n° 1, D, folio 474, — Archives de M. de Vogüé.

(2) Archives de M. de Vogüé.

(3) Bibliothèque d'Arras, collection manuscrite de Godin.

(4) Archives de Flandres, chambre des comptes, registres cotés 2270 et 2271.

Du deuxième lit naquit :

B. Isabeau Morel, dame de Nedonchel et d'Escalus, mariée, en 1605, à Claude de Carnin, seigneur de Saint-Légier; tous deux furent inhumés dans le cloître de Forest-lès-Bruxelles.

4° Aliénor Morel, mariée à Frédéric (aliàs Ferdinand) de Boutry, par contrat du 20 novembre 1550 (1);

5° Marie Morel, femme de Jérôme du Petit-Cambray, écuyer, seigneur dudit lieu.

XII. Adrien Morel de Tangry, chevalier, IIe du nom, seigneur de Tangry, de Chelers, de Frevillers, d'Escalus, du Ruloir, etc., donna quittance, le 6 avril 1559, à Antoine Partz, fils et héritier de feu Pierre Partz, écuyer, pour raison de payement fait du droit de relief et chambellage d'un fief tenu dudit sieur Morel, à cause de sa seigneurie de Tangry, et sis au terroir de Ploich. Dans cet acte est mentionnée la promesse de faire le serment de fidélité entre les mains du bailli ou autres officiers de ladite seigneurie, et de donner dénombrement quand il en serait requis;—(*Extrait de l'original en papier.*) (2).

Adrien Morel, qui était membre du conseil d'Artois, reçut des lettres d'honneur le 21 janvier 1587 (3) et prêta serment le 21 mars suivant (4). Il avait été député de la noblesse de cette province en 1576, et devint gouverneur et capitaine des ville et château d'Avesnes-le-Comte.

Adrien Morel de Tangry avait épousé en premières noces, par contrat du 7 septembre 1559, Isabeau de Pressy (5), fille d'Antoine de Pressy, seigneur de Flencques, et de Charlotte de Ghistelles; il s'unit en secondes noces, par contrat du 28 septembre 1567, à Marie de Bracle, fille et héritière de feu Rasse de Bracle (6), et fut inhumé dans l'église d'Avesnes-le-Comte, en Artois.

Du premier lit sortirent :

1° Lambert, qui suit :

2° Charles Morel de Tangry, chanoine d'Arras, nommé Evêque de ce diocèse, et mort peu après;

3° Adrienne Morel de Tangry, abbesse d'Avesnes-lès-Arras;

4° Antoinette Morel de Tangry, religieuse à Thieuloy-lès-Arras;

(1) Archives de M. de Vogué.
(2) Bibliothèque d'Arras, collection manuscrite de Godin.
(3) Bibliothèque d'Arras, collection manuscrite de Godin.
(4) Archives du Pas-de-Calais, 2e registre aux commissions, folio 56.
(5) Archives de M. le comte de Vogué.
(6) Archives du Pas-de-Calais, chambre des comptes, registres cotés 2979, 2980, et archives de M. de Vogué.

5° Marie (aliàs Isabeau) Morel de Tangry, mariée, le 29 novembre 1585, à François d'Oye, chevalier, seigneur de Rougefay, capitaine d'infanterie au régiment du marquis de Varambon (1);

6° Bonne Morel de Tangry, dont l'inscription tumulaire aux Bonnes-Nouvelles, du faubourg de Saint-Sauveur-lès-Arras, est ainsi conçue :

« Cy-gist Bonne Morel, fille de Noble Adrien, chevalier, sei-
« gneur de Tangry, eslevée par messire Adrien Morel, licencié
« ès loix, sieur du Ruloir et conseiller du roi au conseil d'Artois, son
« cousin, et damoiselle Anne Le Pippre, damoiselle d'Espone et
« Garbecq, sa femme, qui mourut âgée de quinze ans, le 12 de
« juillet 1581, pour laquelle et autres parents trépassés ont fondé,
« en l'église de Saint-Gui, un anniversaire (2). »

XIII. Lambert Morel de Tangry, chevalier, seigneur de Tangry, de Chelers, de Vaux, de Frevillers, d'Escalus, etc., récréança sa bourgeoisie à Arras, en 1583, paroisse Notre-Dame (3). Il fut nommé, par lettres du 5 juillet 1590, capitaine-mayeur, conjureur des échevins, forestier et gouverneur d'Avesnes-le-Comte en remplacement de son père (4).

Lambert Morel de Tangry épousa Marie de Bracle, dame d'Hauterive, de Berles et de Moorslede (5), fille de Georges de Bracle et de Marie Haminck.

Georges de Bracle, par son testament du 3 novembre 1592, fit le partage de ses biens en faveur de Marie de Bracle, dame de Tangry, et de sa sœur Jeanne de Bracle. Ce partage fut ratifié par ladite Marie de Bracle et sa sœur, le 18 octobre 1595. Signé : Marie de Bracle et autres. (*Pièce en papier de huit rôles.*)

Lambert Morel avait fondé avec son père quatre obits par an en l'église d'Avesnes. Il eut pour enfants :

1° Georges Morel de Tangry, seigneur de Tangry, d'Hauterive, de Moorslede, etc., époux de Dorothée de Gavre, dame de Wavrechin, chanoinesse de Thoren, fille de Jean-Charles de Gavre, comte de Frezin, baron d'Inchy, seigneur de Rixensart, et de Françoise de Renty, dont : Alexandrine-Françoise-Dominique Morel de Tangry, morte à l'âge de 22 mois;

2° Adrien, qui a continué la descendance;

3° Charles Morel de Tangry, chevalier, vicomte de Chelers, seigneur du Parquet et de Tourcelette, qui épousa, à Audenarde, par contrat du 5 mai 1622 (6), Anne de Watripont, héritière de Picquigny, fille

(1) Archives de M. de Vogué.
(2) Bibliothèque d'Arras, collection manuscrite de Godin.
(3) Bibliothèque d'Arras, collection manuscrite de Godin.
(4) Archives du Pas-de-Calais, 2e registre aux commissions, page 151.
(5) Archives de M. le comte de Vogué.
(6) Archives d'Audenarde; — Archives de M. de Vogué.

d'Antoine de Watripont, seigneur de Baffeghem, grand-bailli de Berghes-Saint-Winoc, et d'Anne de Schietere. Parmi les assistants figurent Marie de Bracle, mère du marié, Georges de Bracle, son cousin, Georges Morel, écuyer, seigneur de Tangry, d'Hauterive, etc., son frère, et autres. Charles Morel fut père de :

A François-Adrien Morel, vicomte de Chelers, seigneur de Picquigny et du Parquet, mort sans avoir contracté d'alliance;

B Marie-Anne Morel de Tangry, non mariée;

C Anne-Georges Morel de Tangry, religieuse à l'hôpital d'Audenarde ;

D Catherine-Lamberte Morel de Tangry, héritière de Chelers, mariée, par contrat du 8 octobre 1653 (1), à Jacques-Joseph du Faing, vicomte d'Hoye, seigneur de Marcheghem, souverain bailli de Flandre, mort sans hoirs, le 14 septembre 1665;

E Pétronille-Isabelle Morel de Tangry, dame de Picquigny, de Berles et de Cuerne, mariée, par contrat du 9 mai 1656 (2), à Philippe-François du Faing, comte de Hasselt, baron de Jamoigne, vicomte d'Hoye, gentilhomme de la bouche du roi, gouverneur du comté de Chiny, chevalier du conseil de Luxembourg, et député de la noblesse de ladite province (3); elle mourut le 7 juillet 1686, et fut inhumée avec son mari, en l'église de Saint-Bavon, à Gand.

4° Marie Morel de Tangry, mariée, par contrat du 24 mai 1623, à Jacques l'Hermite, seigneur de Belissart (4) ; il est mort sans enfants ;

5° Isabeau Morel de Tangry, prieure de l'abbaye d'Avesnes-lès-Arras.

XIV. Adrien Morel de Tangry, chevalier, IIIe du nom, seigneur de Tangry, d'Escalus, etc., épousa Hélène de Facoen, dite Zillebecke, héritière de Fresnoy, fille de Ferdinand de Facoen et de Jeanne de Tessen.

De cette union vinrent :

1° Charles-Lambert Morel de Tangry, seigneur de Tangry, de Hauterive, etc., tué en duel, à Gand, en 1651; il n'était pas marié ;

2° Adrienne-Lambertine Morel de Tangry, héritière de son frère, fut mariée à Léon de Rocca, baron de Feux, en Bourgogne, colonel d'un régiment de cavalerie au service du roi d'Espagne, aux Pays-Bas. Elle fit son testament en 1694 (5) ;

3° Isabelle Morel de Tangry testa, le 26 juillet 1686, en faveur de la dame de Feux, sa sœur.

---

(1) Archives de M. le comte de Vogué.
(2) Archives de M. de Vogué.
(3) Archives de la chambre héraldique de Belgique, n° 222, D, 1, folios 49 et 66, généalogie de Stielandt.
(4) Archives de M. de Vogué.
(5) Archives de Tournay.

PREMIÈRE BRANCHE

DES MOREL DE TANGRY, SEIGNEURS DE COUSTICHES ET DU HAUTPONT

ACTUELLEMENT EXISTANTE EN BELGIQUE ET EN FRANCE

VIII. Jean Morel de Tangry, seigneur de Coustiches (fils puîné de Jean Morel, IIe du nom, seigneur de Tangry, de Coustiches et de Villers en partie, et d'Eléonore d'Averdoing), fut lieutenant du bailliage d'Amiens; il est mentionné dans une charte de l'abbaye de Marchiennes, de l'année 1371. Il épousa Yolande de Geneviers, fille de Robert de Geneviers, chevalier, seigneur de Remauville, et laissa de cette union :

1° Jean Morel de Tangry, seigneur de Coustiches, qui, fatigué du monde, laissa son patrimoine à sa sœur, en entrant dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il était grand prieur de l'ordre en 1430. C'est lui qui fit édifier à Rhodes le splendide palais destiné à servir d'habitation au grand-prieur et au sous-prieur (1). Ayant été fait prisonnier et interné à Négrepont, il eut, d'une femme turque, un fils naturel nommé :

Négrepont Morel, capitaine des corsaires de Chypre, à la tête desquels il fit de grandes prises sur les infidèles; on le surnomma le *Bâtard infernal* (2).

2° Hector, qui suit ;

3° Yolande Morel de Tangry, héritière de Coustiches, fut mariée en premières noces à Thierry de Picquigny, seigneur de Fleurival, en Ponthieu, châtelain du Crotoy; et en deuxièmes noces, à Olivier d'Améraucourt, chevalier, vicomte de Saint-Sourcy, capitaine d'Abbeville.

IX. Hector Morel de Tangry, seigneur de Coustiches, épousa, vers l'an 1410, demoiselle N. de Bettencourt, de laquelle il eut :

1° Guy, qui suit;

2° Une fille morte en bas âge.

X. Guy Morel de Tangry, seigneur de Coustiches, épousa, vers l'année 1440, une demoiselle de la maison des anciens sires d'Amiens, et eut de cette union :

1° Jean, qui suit :

2° Peronne Morel de Tangry, morte sans avoir été mariée.

(1) Naberat, Histoire de Malte. — Goussancourt, Martyrologe des chevaliers de Malte.

(2) Lusignan, Histoire de Chypre.

XI. Jean Morel de Tangry, seigneur de Coustiches, contracta alliance, en 1470, avec N. de Saint-Pierre-Mesnil, de laquelle il eut :

XII. Jean Morel de Tangry, écuyer, qui contracta deux alliances avec deux maisons des plus considérables de sa province, savoir : la première avec N. de Bernemicourt (1); et la seconde avec Jeanne de Heere (2).

Il mourut en 1541, laissant du premier lit :

1° Adrien Morel de Tangry, président au conseil d'Artois, de 1584 à 1588, mort sans postérité ;
2° Pierre Morel de Tangry, docteur en théologie, « recteur magnifique de de l'université de Louvain », et chanoine de la cathédrale de Cambray. Atteint de la peste, il succomba à Louvain, le 10 septembre 1578. Il avait pris possession de la prébende de Cambray, le 21 juin 1560.
3° Jean, qui suit;

Du deuxième lit est issu :

4° Valeran Morel de Tangry qui fut amené très-jeune en Espagne, pour faire partie du corps des archers de la garde du roi Philippe II. Il en revint avec l'archiduc Albert, quand ce prince fut appelé au gouvernement des Pays-Bas. Nommé lieutenant du vicomte de Solre, grand écuyer de l'archiduc, il mourut au lendemain de la prise de la ville d'Aire.

XIII. Jean Morel de Tangry, écuyer, épousa, en premières noces demoiselle N. Mercier; et en deuxièmes noces, Jeanne Parent.

Du premier lit vinrent :

1° Claude Morel de Tangry, né en 1577, à Gaudecourt en Artois, qui obtint les degrés de licence au collège du roi, à Douai. Il épousa, le 22 no-

(1) Les de Bernemicourt sont réputés issus d'un puiné de la maison de Saluces en Italie.

Hugues de Bernemicourt se trouva au tournois d'Anchin en 1096. Parmi ses descendants, on compte entre autres : Pierart de Bernemicourt, gouverneur d'Oisy, d'après une charte de 1164 ; Jean de Bernemicourt, maître d'hôtel d'Antoine, bâtard de Bourgogne; Jacques, seigneur de Fouquiers, lieutenant du gouvernement de Bapaume ; Hugues, procureur au conseil d'Artois; François, vicomte de la Thieulaye gouverneur et grand-bailli de Bailleul, etc.

Les alliances directes de cette famille sont avec les Habarcq, de Mailly, de la Viéville, de Bonnières, de Wignacourt, de Thamise, de Wissoc, de Canteleu, de la Cerda, de Baest, de Markais, d'Ognies, de Melun, etc.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent*, qui est de Saluces; *écartelé, de sable, semé de fleurs de lys d'or*, qui est de Belleforière.

(2) La famille de Heere, originaire de Flandres, justifie sa filiation depuis Pierre de Heere, bienfaiteur de l'église des Cordeliers de la ville de Bruges, mort en 1388.

Parmi ses descendants, on remarque : Antoine de Heere, trésorier principal de Bruges, en 1443; Jacques de Heere, gouverneur de cette ville, mort en 1504; et dans les alliances de cette famille, on compte celles de van Nieuwen Hove, de Vitte, de Baeust, etc.

Armes : *D'argent, à un chevron de sable, accompagné en chef de deux coquilles de même, et en pointe d'une étoile de gueules.*

vembre 1610, Catherine DE MATIGNY, et mourut conseiller pensionnaire, au Quesnoy, au mois d'août 1667, à l'âge de 90 ans, laissant trois filles :

A. Isabelle MOREL DE TANGRY, née le 11 juin 1613 et mariée à Messire Jean BOULIT, seigneur de Surhon;
B. Françoise MOREL DE TANGRY;
C. Annette MOREL DE TANGRY.

2° Valeran MOREL DE TANGRY, père de Jean et Jeanne MOREL DE TANGRY;
3° Antoine, qui suit;
4° Gilbert MOREL DE TANGRY, écuyer;
5° Messire Jean MOREL DE TANGRY, curé de Gaudecourt et seigneur d'un grand fief audit lieu;
6° Pierre MOREL DE TANGRY, écuyer;
7° Mathieu MOREL DE TANGRY, écuyer;
8° Jean-Jacques MOREL DE TANGRY, écuyer;
9° Louis MOREL DE TANGRY, écuyer;
10° Denis MOREL DE TANGRY, écuyer,

Du deuxième lit vinrent :

11° Anne MOREL DE TANGRY;
12° Péronne MOREL DE TANGRY.

XIV. Antoine MOREL DE TANGRY, écuyer, né en 1574, se retira à Audenarde, lors des troubles de France, et y épousa Françoise DE BACKÈRE. Il mourut à Gand, le 9 février 1670, et y fut inhumé en l'église Saint-Jacques. (*Copie authentique de l'acte de décès.*) Il avait eu de son mariage :

1° Messire Gérard MOREL DE TANGRY, né à Audenarde, le 12 avril 1614, qui fut pourvu d'un canonicat à Heyne, et fut enterré dans l'église dudit lieu;
2° Charles-François, qui suit;
3° Josse MOREL DE TANGRY, écuyer;
4° Louise MOREL DE TANGRY, qui épousa N. VILDERS DE WETTEREN.

XV. Charles-François MOREL DE TANGRY, écuyer, baptisé en l'église Sainte-Walburge, à Audenarde, le 13 avril 1623 (*Acte de baptême*), fut marié en ladite église, le 26 avril 1645, avec Anna DE PANDELAER (*Acte de mariage*), et inhumé à Gand, le 22 avril 1680 (*Acte de décès*).

Il avait eu de son mariage :

1° Gérard MOREL DE TANGRY, écuyer, qui fut père de cinq enfants, savoir : Charles, Jean, Jeanne, Catherine et Marie MOREL DE TANGRY;
2° Antoine MOREL DE TANGRY, capitaine au régiment de Croy, en 1684, épousa, en ladite année, demoiselle N. VERSCHOFFEL;
3° Charles MOREL DE TANGRY, qui prit alliance avec Marie DE BAERT;
4° Gilles-Albert, qui suit;

5° Josse Morel de Tangry, auteur de la troisième branche des Morel de Boucle, actuellement existante, laquelle sera rapportée plus loin;
6° Philippe Morel de Tangry, marié à N. Crul, mort à Gand.

XVI. Gilles-Albert Morel de Tangry, écuyer, né à Gand, et baptisé en l'église Saint-Jacques, le 18 juin 1655 (*Acte de baptême*), devint avocat du roi au conseil de Flandre et s'unit à demoiselle Anne-Nicole van Leeuw, par contrat du 18 juin 1676; il reçut la bénédiction nuptiale en l'église de Saint-Nicolas-de-Waes. Il décéda à Courtray, ayant eu de son mariage :

1° Guillaume-Charles, qui suit;
2° Willabaud Morel de Tangry, né le 7 juillet 1700, grand-bailli de Courtray, mort sans alliance;
3° Jean-Baptiste-Cyrille Morel de Tangry, né le 6 juillet 1718, se fit prêtre et fut pourvu d'un bénéfice en l'église cathédrale de Courtray. Il mourut dans cette ville en 1801;
4° Jeanne-Godeline Morel de Tangry, née le 6 juillet 1702;
5° Antoinette-Albertine-Arnolde Morel de Tangry, née le 17 novembre 1707;
6° Isabelle-Aurélie Morel de Tangry, née le 13 juin 1711;
7° Ursule-Thérèse Morel de Tangry, née le 5 novembre 1714.

XVII. Guillaume-Charles Morel de Tangry, écuyer, né et baptisé à Courtray, le 18 octobre 1698 (*Acte de baptême*), épousa, en premières noces, dans cette ville, le 19 novembre 1722, demoiselle Marie-Josephe Beghin, fille de Henri Beghin (*Acte de mariage*); et en secondes noces, le 26 juillet 1725, Louise-Marie-Pétronille Graû, de Courtray (*Acte de mariage*).

Du premier lit vint :

1° Albert-Guillaume, qui a continué la descendance;

Du deuxième lit sont nés :

2° Anselme-Louis-Joseph Morel de Tangry, qui a formé la deuxième branche des Morel de Tangry, dont la filiation suivra, et qui s'est éteinte en 1862;
3° Laurent-Charles Morel de Tangry, né à Courtray, s'unit à Isabelle-Jeanne Morel de Tangry, sa cousine, le 8 février 1751, dont :
  A. Marie-Regine Morel de Tangry, décédée sans alliance;
  B. Thérèse-Jeanne Morel de Tangry, religieuse béguine à Gand;
  C. Isabelle-Jeanne Morel de Tangry, mariée à Tournay, avec noble Félix de Theux;
  D. Françoise-Xavière-Catherine Morel de Tangry, religieuse béguine, à Courtray;
4° Jean-François Morel de Tangry, mort au service de Sa Majesté, dans le régiment du prince de Ligne;
5° Guillaume Morel de Tangry, chanoine d'Antoing, près Tournay.

XVIII. Albert-Guillaume Morel de Tangry, écuyer, né à Courtray, le 8 mai 1723 (*Acte de baptême*), fut premier conseiller du conseil provincial de Tournay; il mourut le 2 mai 1789 (*Acte de décès*). Il avait épousé, le 10 juillet 1757, Amélie-Rosalie-Ernestine de Ghyselbrecht d'Eecke, fille de feu très noble Charles-Georges-Hyacinthe de Ghyselbrecht d'Eecke et d'Isabelle-Françoise Buttel, dame d'Eecke et autres lieux.

Il fut père de dix enfants savoir :

1° Charles-Ernest-Joseph, qui suit;
2° Albert Morel de Tangry, abbé ;
3° Henry Morel de Tangry, mort à Surinam ;
4° Louis Morel de Tangry, licencié en droit ;
5° Auguste Morel de Tangry, marié à Gand ;
6° Joseph Morel de Tangry, mort officier;
7° Amé Morel de Tangry, écuyer ;
8° Denis Morel de Tangry, écuyer ;
9° Constance Morel de Tangry;
10° Reine Morel de Tangry.

XIX. Charles-Ernest-Joseph Morel de Tangry, chevalier, né à Tournay et baptisé en l'église de Saint-Jacques de cette ville, le 16 juin 1758 (*Acte de baptême*), fut seigneur du Hautpont, avocat au conseil privé de Tournay, puis juré de ladite ville.

Il se maria, par contrat passé à Bentheim, le 17 février 1786, avec Clémentine de Raet de Bögelskamp (*Acte de mariage*) (1), née le 8 juin 1754, à Denekamp (*Acte de naissance*), décédée à Tournay, le 5 novembre 1790 (*Acte de décès*), fille de Jean-Gaspard–Joseph-Baron de Raet de Bögelskamp et de Julienne-Wilhelmine de Bentinck (2), dont il eut deux enfants :

(1) La maison de Raet, qui a pris son nom des château et village de Raet, situés au pays de Cologne, près la ville d'Œrdingen, est une des plus anciennes et des plus nobles de ce pays, où ses descendants ont été seigneurs dudit lieu, ainsi qu'il résulte de deux diplômes datés des 10 juin et 11 octobre 1696, dans lesquels ils sont déclarés *barons du Saint-Empire*.

Leur filiation a été prouvée depuis Messire Jean de Raet, qui fut conseiller de Reinaud, premier comte de Gueldre, en 1274.

La branche allemande a produit des bourgmestres de Poemmel en 1307 et 1350; un député de Nimègue à l'assemblée des nobles de Gueldre, en 1399, créé baron du Saint-Empire par le roi Sigismond en 1416.

On remarque parmi ses alliances les noms de Varick, de Heruynen, de Bevère, de Vermoes, de Heusden, de Kock, de Hauldschild, de Spruyt, de Driel, de Frayenborg, de Herten, de Staverden, de Korf. (Attestation de noblesse délivrée par Richard de Grez, premier roi d'armes provincial de Sa Majesté la reine de Hongrie et de Bohême aux Pays-Bas, duché de Lothier et de Brabant, délivrée à Bruxelles le 9 octobre 1744.)

Armes : *De gueules, à trois patins d'or, mis en pal,* 2 *et* 1.

La branche de Hollande porte ledit écusson : *avec un canton d'argent à une main sénestre de gueules, et sur le tout* : *d'azur, au lion d'or.*

(2) La maison des barons et comtes de Bentinck est originaire de Hollande; une de ses branches a existé dans le duché de Juliers et dans celui de Berg; une autre est allée se fixer en Angleterre, où

1° Charles-Clément-Auguste-Joseph, qui suit ;
2° Julie-Eléonore-Charlotte Morel de Tangry, née à Tournay, le 28 décembre 1786 (*Acte de naissance*), non mariée, décédée à Munster, le 16 novembre 1806 (*Acte de décès*).

XX. Charles-Clément-Auguste-Joseph Morel de Tangry, chevalier, né à Tournay et baptisé en l'église Saint-Jacques de cette ville, le 5 mai 1788 (*Acte de naissance*), commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, mort à Sclayn, le 25 juillet 1853, s'était marié, à Amsterdam, en 1810, à Catharina van Beem, fille de Barend van Beem et de Christine van Tarel.

Il a laissé des enfants.

---

elle a été successivement créée barons Cirencester, vicomtes Woodstock, comtes de Portland en 1689, marquis de Titchfield, et ducs de Portland en 1716.

Elle a produit de grandes illustrations, et, dans ces derniers temps, un chevalier de Malte, un président à la cour de justice de Dusseldorf.

En 1845, la grande confédération allemande décida que la famille des Comtes de Bentinck en raison du rang qu'elle occupait du temps de l'empire germanique, posséderait les droits afférents à la grande noblesse et à une naissance égale à celle des maisons souveraines dans le sens de l'article 14, de l'article de l'alliance décrétée au 28 juin 1845. (*Extrait du Journal d'Aix-la-Chapelle.*)

Armes : *D'azur à la croix ancrée d'argent.* Devise : *Craignez honte.*

DEUXIÈME BRANCHE

DES MOREL DE TANGRY (ÉTEINTE EN 1862).

XVIII. Anselme-Louis-Joseph MOREL DE TANGRY, écuyer, né à Courtray, le 12 mai 1726, baptisé le 6 juin suivant (*Acte de baptême*), fut longtemps magistrat à Courtray, puis président de la Gard'Olphe de cette cité ; on voit son portrait dans l'hôtel de ville dudit lieu. Il épousa :

1° Le 12 mai 1748, Françoise-Xavière, baronne DE MOERMAN, dame de Beaulieu, et du Grand-Duckinge ; 2° Le 12 novembre 1776, Isabelle-Rose VAN THIEGHEM, fille de Pierre-Laurent VAN THIEGHEM et d'Anne-Marie VAN DEN BERGHE.

Il mourut à Tournay, au mois d'avril 1795 et fut inhumé à Mourcourt, près de cette ville.

Du premier lit vinrent :

1° Guillelmine-Thérèse-Josèphe MOREL DE TANGRY, née le 1er mai 1749, mariée à Frans-Joseph VAN DEN BERGHE;
2° Jean-François-Joseph MOREL DE TANGRY, né au mois de juillet 1755 et qui de son union avec Reine BAES, eut deux enfants : Jean-Baptiste et Reine MOREL DE TANGRY;

Du second lit sont issus :

3° Isabelle-Rose MOREL DE TANGRY, née le 8 juillet 1779, à Vichte, se maria le 10 mai 1800, à Bruxelles, avec André-Enjelbert SCHELLEKENS, patricien de Louvain ;
4° Anselme-Louis-Joseph, qui suit ;
5° Albert-Léon-Casimir MOREL DE TANGRY, mort jeune ;
6° Amélie-Rosalie MOREL DE TANGRY, née à Vichte, le 26 mai 1780, s'unit le 10 avril 1802, à Leykom, au prince Georges DE SALM-SALM, et mourut à Paris, le 7 avril 1803, sans enfants ;
7° Thérèse-Appoline-Patricie MOREL DE TANGRY, née à Vichte, le 21 juin 1783, est décédée à Bruxelles, le 30 mars 1862 (*Acte de décès*) ;
8° Caroline-Élisabeth MOREL DE TANGRY, née à Vichte, le 18 novembre 1784, décédée à Grimberghe, le 13 octobre 1810.

XIX. Anselme-Louis-Joseph MOREL DE TANGRY, né à Vichte, le 23 juillet 1781, chevalier des ordres du Lion néerlandais et de la Légion d'honneur, entra au service de Napoléon Ier, dans les gendarmes de son ordonnance, lors de la formation de ce corps ; fut fait brigadier le 5 novembre 1805 et

maréchal des logis, le 7 février 1806. Il passa sous-lieutenant au 19e régiment de dragons, le 14 juillet 1807; fut fait lieutenant le 18 juillet 1811, et devint aide de camp du général Ary. Pendant les Cent Jours, Napoléon le nomma lieutenant-colonel; et à la Restauration, il fut incorporé en qualité de major aide de camp dans l'armée des Indes, tout en conservant son grade de lieutenant-colonel.

Il avait épousé, en premières noces, le 18 août 1798, Marie-Philippine-Victorine-Mélanie DE CAMBRY, fille de Jean-François-Joseph DE CAMBRY, seigneur d'Houppline, etc., chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de Françoise-Isabelle-Thérèse-Josèphe VISART DE BITREMONT; et en secondes noces Élisabeth DE BACK.

De sa première union, il eut cinq enfants, tous morts en bas âge.

Il est mort ayant eu de son second mariage un fils mort sans postérité. Cette branche s'est éteinte en 1862.

TROISIÈME BRANCHE

DES MOREL DE BOUCLE-SAINT-DENIS (EXISTANTE.)

XVI. Josse MOREL, écuyer, fils puîné de Charles-François MOREL DE TANGRY et d'Anna DE PANDELAER, naquit le 17 octobre 1661, et prit alliance avec Adrienne DEVENYNS, ou DE VENYNS dont il eut :

1° Gilles-Emmanuel, qui suit;
2° Alphonse-Louis MOREL, qui a laissé postérité.

XVII. Gilles-Emmanuel MOREL, écuyer, né à Gand, le 12 mars 1688, épousa à Courtray, le 4 juin 1713, Anne-Thérèse POLLET, fille de Pierre POLLET et d'Anne VAN DEN BERGHE. Il mourut à Gand, le 26 janvier 1742, laissant les trois enfants, ci-après :

1° Josse-François-Joseph, qui suit;
2° Jean-Adrien-Léonard MOREL, écuyer, né le 18 décembre 1716, fut surnommé le *prince* MOREL, à cause de son faste. Il mourut subitement à sa maison de campagne de Heusden, près Gand, au mois de juillet 1774;
3° Barbe-Thérèse-Louise MOREL, née le 23 avril 1720, fut mariée, le 4 août 1739, à Jean-Norbert-Martin HUYTTENS, fils de Jean-Norbert HUYTTENS et de Françoise-Pétronille DE VILLAERS.

XVIII. Josse-François-Joseph MOREL, né à Gand, le 11 avril 1714, épousa, dans cette ville, le 30 mai 1737, Thérèse-Jossine DE POTTER, fille de François-Pasquier DE POTTER et de Marie-Jeanne GOETHALS.

Il est mort le 5 mars 1797, ayant eu de son union douze enfants :

1° François-Josse-Adrien MOREL, écuyer, né le 30 mai 1738, mort sans alliance ;
2° Égide-Emmanuel MOREL, écuyer, né le 27 avril 1740, également décédé sans alliance à Cadix, le 21 avril 1798 ;
3° Jean-Bernard-Josse, qui suit;
4° Charles-Léonard MOREL, écuyer, né le 12 octobre 1750, célibataire ;
5° Louis-Josse MOREL, écuyer, né le 3 janvier 1752, mort le 25 mai 1781 ;
6° Philippe MOREL, écuyer, mort en bas âge ;
7° Anne-Philippine-Thérèse MOREL, née le 31 octobre 1741, fut mariée à Gand, le 14 janvier 1768, à Guillaume-Joseph-Aloys GOETHALS, né le 6 mars 1740, fils de Guillaume-Josse-François GOETHALS et de Jeanne-Thérèse LEUWERS ;
8° Marie-Jeanne-Thérèse MOREL, née le 16 février 1743 ;
9° Thérèse-Jeanne-Colette MOREL, née le 7 mai 1744, s'unit à Gand, le 2 mai 1800, avec Pierre-Jean SURMONT, seigneur de VOLSBERGHE, veuf de Marie-Anne-Catherine BOGE ;
10° Marie-Barbe-Louise MOREL, née le 7 février 1740 ; morte sans enfants, le 18 novembre 1783, de son mariage avec Josse-Charles GOETHALS;
11° Catherine-Joséphine MOREL, née le 18 mars 1749, morte en bas âge ;
12° Isabelle-Thérèse MOREL, née le 29 septembre 1753, morte à Gand, le 14 janvier 1827.

XIX. Jean-Bernard-Josse MOREL, écuyer, seigneur de Boucle-Saint-Denis, né le 7 juin 1747, secrétaire aux parchons de Gand, en 1777, conseiller assesseur du mont-de-piété, fut reconnu dans ses droits nobiliaires par déclaration solennelle de la chambre héraldique des Pays-Bas, en date du 14 juin 1791. A cette occasion, il prouva, par titres originaux, sa filiation jusqu'à Jean MOREL (XII° degré), marié à N. DE BERNEMICOURT, et justifia que les armes de sa branche avaient toujours été celles de ses aînés les MOREL DE TANGRY, c'est-à-dire : *d'argent, à la fasce vivrée de sable.*

Il avait épousé, le 13 mai 1774, Cornélie-Thérèse-Madeleine VAN MELLE, fille unique de François VAN MELLE, seigneur de Boucle-Saint-Denis, Buyssère, etc., et de Thérèse DE PAUW, dont il a eu six enfants :

1° Jean-Louis-Pierre-Joseph MOREL DE BOUCLE, né le 10 juillet 1781, mort à Gand, sans alliance, le 7 août 1846;
2° Henry-Charles-Joseph, qui suit;
3° Thérèse-Françoise-Colette MOREL DE BOUCLE, née le 9 août 1776, épousa

à Gand, le 10 août 1796, Emmanuel-Joseph-Ghislain Maelcamp de Theux;

4° Marie-Jossine-Colette Morel de Boucle, née le 15 juillet 1777;

5° Caroline-Isabelle-Jeanne Morel de Boucle, née le 25 août 1778;

6° Julie-Colette-Françoise Morel de Boucle, née le 6 octobre 1779, épousa Edmond Vauthier;

XX. Henri-Charles-Joseph Morel de Boucle, né le 5 mai 1784, prit alliance avec Suzanne-Caroline Poelman et mourut le 16 janvier 1847, laissant postérité.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

MORILLOT

BOURBONNAIS ET BOURGOGNE



ARMES : *d'argent, à une tête de Maure de sable, tortillée d'argent* (Armorial général 1698. *Registre de Bourgogne, t. I. p. 100*).



LE nom de la famille **MORILLOT** ou **MORILHOT** apparait au XIV[e] siècle dans les aveux et dénombrements des fiefs du Bourbonnais, dont cette famille était vraisemblablement originaire.

Au XV[e] siècle elle a dû passer en Bourgogne. En 1342, Étienne MORILHOT, de la paroisse de Contigny (Allier), fait hommage à Pierre, duc de Bourbon, pour sa châtellenie de Verneuil.

Plus tard Roger MORILHOT, damoiseau, fait hommage en 1349, à Pierre de Bourbon pour sa maison de Gannat.

Le 14 février 1398, Guillaume Fromental fait hommage en son nom

et en celui de sa femme Pétronille, fille de défunt Roger Morilhot, à Louis de Bourbon pour la moitié de l'hôtel de la Raelle.

Vers cette époque, la famille Morilhot, émigre en Bourgogne en la personne de Jean Morillot, probablement fils de Roger, et l'un des dix-neuf écuyers de Philippe de Saveuse (monstre et revue faite à Beauvais 31 août 1417).

On peut conjecturer que la postérité de Jean Morillot, se sera vouée au métier des armes, car son nom ne se rencontre plus pendant une longue période dans les documents qui ont échappé à la destruction.

Vers le milieu du xviie siècle, la famille Morillot paraît être rentrée dans la vie civile, et s'être fixée à Nuits.

Simon Morillot que nous n'avons pu rattacher à la branche principale, était, en 1638, capitaine des gardes et forêts royales en Bourgogne, ainsi qu'on le voit par un arrêt du Parlement du 26 juin 1638, en faveur de ses héritiers (Titre original en parchemin). Depuis lors la famille Morillot a suivi la carrière du barreau et contracté des alliances avec les familles principales de la Bourgogne, du Bourbonnais, de la Flandre, de la Picardie et de la Champagne, telles que celles de Midan, Tribollet, d'Esté, Barbuot, Montagne, de Fontenay, Joly, Marrey-Monge, Prévot de Mironval, de Vaux, d'Aumale, de Châtenay, Davy de Chavigné, etc.

La filiation n'a pu être établie qu'à partir de Vincent Morillot qui suit.

I. Vincent Morillot, né en 1665, syndic de Nuits, de 1642 à 1651, mort le 1er janvier 1685, avait épousé Bénigne Midan, morte en 1690, dont deux enfants :

1° Suzanne Morillot, bienfaitrice de l'hôpital de Nuits, morte en 1712;
2° Philippe qui suit.

II. Philippe Morillot, avocat au Parlement de Bourgogne, né en 1681, dont les armoiries figurent à l'Armorial général officiel de 1696 (registre de la généralité de Bourgogne) ainsi décrites : *d'argent, à une tête de Maure de sable, bandée (tortillée) d'argent*, épousa en 1690, Anne Tribollet, mourut en 1702, et fut enseveli dans la nef de l'église de Nuits, comme une personne de qualité. Il a laissé deux enfants :

1° Claude qui suit;
2° Pierre Morillot, auteur de la *branche cadette*.

III. Claude Morillot, né en 1691, à Nuits, lieutenant particulier au bailliage de Dijon en 1720, figure dans l'état des notables habitants de Nuits pour 1741. Il avait épousé en 1712, Jeanne Montagne, fille de Louis Montagne, directeur des poudres et salpêtres en Bourgogne.

Claude Morillot mourut à Nuits, en 1753, laissant deux enfants :

1° Jacques-Bernard, qui suit ;
2° Antoinette Morillot, née en 1721, morte en 1724.

IV. Jacques-Bernard Morillot, né à Nuits le 30 août 1717, avait épousé vers 1747 Marie-Jeanne d'Esté (d'une famille originaire de Flandre), dont il eut trois enfants :

1° Joseph-Auguste qui suit ;
2° Philippe Morillot, doyen et chanoine de l'église collégiale de Saint-Denis, à Nuits, mort en 1779;
3° Charles Morillot, prêtre et chanoine de la même église, mort en 1792.

V. Joseph-Auguste Morillot, né en 1750, fermier général à Paris, épousa en 1778 Marie-Magdeleine-Catherine Cliquet de Fontenay, dont un fils qui suit.

VI. Charles-Marie-Joseph Morillot, né en 1780, gentilhomme ordinaire surnuméraire du Roi Charles X, avait épousé Mlle Anna-Véronique Noyer, de laquelle il n'eut que deux filles :

1° Eulalie Morillot, mariée à M. Louis de la Porte ;
2° Caroline-Aglaé-Alexandrine-Louise Morillot, décédée en 1874.

BRANCHE CADETTE

ACTUELLEMENT EXISTANTE

III. Pierre Morillot (fils puîné de Philippe Morillot et d'Anne Tribollet), avocat au Parlement de Bourgogne et échevin de Nuits, avait épousé Jeanne Barbuot. Il mourut en 1780, laissant plusieurs enfants, entre autres :

1° Jean-Baptiste, qui suit :
2° Anne-Charlotte Morillot, mariée à messire Louis Joly, le 22 août 1775;
3° Marguerite Morillot, femme de Me Claude Marey, de la famille de l'illustre Marey-Monge ;
4° Denis Morillot, prêtre en 1742, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, doyen de Nuits en 1775.

IV. Jean-Baptiste Morillot, né à Nuits le 20 janvier 1731, épousa,

en 1771, Marie-Jeanne-Françoise Prévot de Mironval, fille d'un président de l'élection de Doullens. Il eut trois enfants.

1° Jean-Baptiste-François, qui suit;
2° Claude-Sophie-Marie-Marguerite Morillot, mariée à M. Alexandre Genet de Chatenay;
3° Claude-Louis Morillot.

V. Jean-Baptiste-François Morillot, né à Doullens en 1772, inspecteur de la régie de l'enregistrement et des domaines, mort à Meaux le 3 juillet 1824, a épousé en 1805 demoiselle Angélique-Elisabeth de Vaux, fille de Philippe de Vaux, officier de la maison du comte d'Artois. Ils ont eu trois enfants :

1° Jean-Baptiste-Ange, qui suit;
2° François-Étienne-Armand Morillot, né en 1808, chevalier de la Légion d'honneur, qui a épousé Mlle Charlotte-Marie Dumaine, dont il a eu :
A. Louis-Gabriel-Christian Morillot, conservateur des hypothèques, à Thonon;
B. Paul-Adrien Morillot, capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur;
C. Maria-Élisabeth-Armande Morillot, épouse de Claude-Marie-Ernest d'Aumale.
3° Adolphe Morillot, né le 27 mai 1812, officier de la Légion d'honneur, qui a épousé Mlle Magdeleine-Pauline Rollet dont il a eu :
A. André Morillot, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation;
B. Georges-Étienne Morillot, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

VI. Jean-Baptiste-Ange Morillot, né à Nogent-sur-Seine, le 15 mars 1806, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy, conseiller général du département de la Loire, mourut le 25 avril 1879. Il avait épousé, en 1837, Félicité-Adrienne-Claude Davy de Chavigné, née en 1818, morte en 1868.
Ils ont laissé le fils ci-après :

VII. Jean-Baptiste-Léon Morillot, né au château d'Étrépy, le 19 juillet 1838, docteur en droit, auditeur au Conseil d'État, député de la Marne. Il a épousé : 1° Le 4 septembre 1872, Mlle Joséphine-Marguerite Davy de Chavigné, née en 1847, décédée sans postérité en 1873; 2° A Lyon, le 10 juin 1875, Mlle Léonore-Joséphine-Mathilde Ducros, fille du comte Ducros, préfet du Rhône, grand officier de la Légion d'honneur, dont il a eu six enfants :

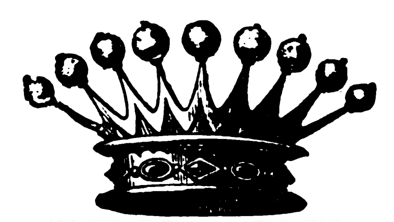
1° Jeanne-Françoise Morillot, née en 1876, décédée la même année;
2° François-Joseph-Jean-Adrien Morillot, né en 1877;
3° Joseph-Ange-Léon-Octave Morillot, né en 1878;
4° Marie-Charlotte-Aline-Éléonore-Claudiane Morillot, née en 1880;
5° Christine-Fanny-Mathilde-Éléonore-Noële Morillot, née en 1882;
6° Antoine-Joseph-Louis-Roland Morillot, né en 1885.

DE MORLHON

ROUERGUE

ISSUE DES

DE LA VALETTE-PARISOT





Armes de Morlhon : *De gueules, au lion d'or rampant lampassé et armé d'argent.* — **Devise** : *Dieu est ma haute tour et forteresse.*

Armes de la Valette-Parisot : *De gueules, au gerfaut d'argent ayant la patte dextre levée.*



La maison DE LA VALETTE, en latin *de Valetta*, qui a eu l'insigne honneur de donner, en 1557, un Grand Maître à l'ordre de Malte (Jean de la Valette-Parisot) et une foule de Chevaliers à cet ordre illustre, était jadis l'une des plus considérables de l'ancienne chevalerie du Rouergue. Des emplois éminents, de nombreuses possessions et de grandes alliances l'ont constamment soutenue au rang de la plus haute noblesse dans toutes les contrées où ses diverses branches se sont établies. Une tradition immémoriale la fait descendre d'un puîné des vicomtes

DE SAINT-ANTONIN, en Rouergue; mais, si les titres manquent pour établir littéralement cette jonction, on peut dire au moins à l'avantage de la maison DE LA VALETTE que les caractères de splendeur qui la distinguèrent dès son berceau ne la mirent point au-dessous de cette illustre origine.

En donnant la notice abrégée de cette illustre famille, nous avons pour but de prouver que parmi toutes les branches qu'elle a produites, il y en a une, celle des Morlhon d'Autayrac, qui s'est éteinte dans la famille, bien connue en Rouergue, des ROGERY DE LAPLANQUE; c'est ce qui va être établi par la filiation suivie qu'on va lire et qui a été relevée d'après l'excellent ouvrage de M. Barrau intitulé : *Documents authentiques et généalogiques sur les familles du Rouergue*, tome II, f° 365, et tome I, f° 613.

Pour l'histoire généalogique complète de l'illustre maison DE MORLHON, nous renverrons aussi à la très longue et très complète généalogie publiée par M. de Courcelles, dans son *Histoire généalogique des Pairs de France*.

FILIATION

I. Archambaud DE LA VALETTE, seigneur de Cuzoul, de Saint-Igne et de Prévinquières, en la vicomté de Saint-Antonin, est le premier auteur certain de cette maison. Ce seigneur possédait encore, à Saint-Antonin, un château où il reçut, vers l'an 1141, saint Bernard, abbé de Clairvaux, lorsque ce prélat alla constituer la fondation de l'abbaye de Beaulieu, au diocèse de Rodez. Archambaud fut l'un des chevaliers bannerets qui, l'an 1147, accompagnèrent Alphonse, comte de Toulouse, à la croisade de la Terre-Sainte prêchée par le même saint Bernard. Il eut pour fils :

1° Fortuné, dont l'article suit;
2° Raymond-Hugues, voué par son père à l'abbaye de Beaulieu, ordre de Citeaux en Rouergue, lors de la fondation de ce monastère.

II. Fortuné Ier DE LA VALETTE, de Cuzoul, de Saint-Igne et de Prévinquières, damoiseau, fit construire, en 1180, un château fort sur un rocher, au bord de la rivière d'Aveyron, que d'anciens actes latins appellent *Castrum Vallatum, lingua celtica Valetta dictum*.

Fortuné étant sur le point de partir pour la Terre-Sainte avec le roi Philippe-Auguste, fit son testament l'an 1190. Il était de retour de cette expédition en 1195, époque à laquelle il fit un codicille, par lequel il voulut être inhumé en l'église de Saint-Antonin, au tombeau d'Archambaud, son père. Il avait épousé ALIXAND ou Alexandrine DE NAJAC, fille de Guillaume, seigneur de Najac. Leurs enfants furent entre autres :

1° Jourdain Ier, dont l'article suit.
2° Gaillard DE LA VALETTE, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1216.
3° Raymond, religieux de l'abbaye de Sainte-Foy de Conques.
4° Pétronille, abbesse de Nonenque, ordre de Citeaux au diocèse de Vabres, en 1225.
5° Tiburge } religieuses au même monastère.
6° Rose }

III. Jourdain Ier DE LA VALETTE, seigneur de Cuzoul, de Saint-Igne et de Prévinquières, chevalier, fut l'un des chevaliers bannerets qui accompagnèrent Philippe-Auguste à la Terre-Sainte l'an 1190 et en 1217. Au retour de cette seconde expédition, ce prince l'établit *sénéchal de Périgord*, charge qu'il remplit avec beaucoup de distinction. Dès l'an 1213, Jourdain s'était trouvé à la sanglante bataille de Muret, perdue par les croisés, et avait eu l'honneur de sauver la vie au comte Raymond-Roger de Foix. Quelques auteurs ajoutent qu'en reconnaissance, Raymond-Roger lui donna en mariage sa fille ESTHER qu'il avait eue de Philippine d'ARAGON. Il eut entre autres enfants :

1° Pierre, qui suit;
2° Fortuné, mort à la première croisade de saint Louis en 1248.
3° Renaud DE LA VALETTE, abbé de Beaulieu, au diocèse de Limoges, l'an 1239; il fut l'un des premiers auteurs des *Saints livres des Décrétales;* fut particulièrement connu au concile de Lyon du pape Innocent IV qui, l'an 1252, le conduisit en Italie où il mourut en 1260, *cardinal* et *abbé* du monastère de Silvanegra en Sicile.
4° Pétronille, *abbesse* de l'abbaye des Bénédictines de Saint-Jean-Baptiste de Buis-lès-Aurillac, au diocèse de Saint-Flour, de 1250 à 1254.

IV. Pierre Ier, seigneur DE LA VALETTE, de Cuzoul, de Saint-Igne et de Prévinquières, chevalier, accompagna, l'an 1248, le roi saint Louis à la Terre-Sainte. En 1258 il succéda à son père dans la charge de *sénéchal de Périgord* et au commandement du château de Maleville, près Villefranche-de-Rouergue. L'an 1262, Pierre de la Valette et Guillaume, son frère, vendirent à Bertrand de Balaguier tout ce qu'ils possédaient dans le château et seigneurie de Privezac du chef d'Alixand de Najac, leur aïeule. Dans cet acte ils rappellent Jourdain Ier et Esther de Foix, leurs père et mère, et dans un hommage qu'ils rendirent la même année, pour tous les biens qu'ils possédaient en la vicomté de Saint-Antonin, ils font mention, entre autres, de l'habitation d'Archambaud, leur bisaïeul, dans la ville de Saint-Antonin. Pierre Ier avait épousé après l'an 1249, Algayette DE LEVIS, fille de Gui de Lévis, baron de Mirepoix, *maréchal de la Foi*, et de Jeanne de Voisins. De leur mariage vinrent :

1° Jourdain II, qui suit;
2° Isarn, mort sans postérité;
3° Robert qui, l'an 1270, était *abbé* de Notre-Dame de Montpeyroux, ordre de Citeaux, diocèse de Clermont-Ferrand.

V. Jourdain II DE LA VALETTE, seigneur de Saint-Igne, de Cuzoul, de Prévinquières et de Rieupeyroux, chevalier, reçut en don d'Henri II, comte de Rodez, les terres seigneuriales de Maleville et DE PARISOT, en récompense des services rendus par Jourdain et ses ancêtres audit Henri II et à ses prédécesseurs, comtes de Rodez. Jourdain confirma l'an 1282, les privilèges et libertés dont jouissaient anciennement les consuls et habitants de Parisot. Cet acte, reçu par Armand Carecques, notaire de Parisot, apprend qu'il était alors marié à Amélie DES PRÈS fille de Raymond des Près et de Bonne de Montpezat, dame dudit lieu. Ce fut Jourdain II qui fit bâtir, au lieu dit le bourg de Rodez, une superbe maison appelée communément *le Palais des Valettes*, ainsi qu'une chapelle dans l'église de Saint-Aman, où il fut inhumé le 18 août 1302. Il laissa de son mariage :

1° Bérenger, qui suit;
2° Jean, mort sans postérité;
3° Amand, seigneur de Rieupeyroux en 1311.

VI. Bérenger Ier, DE LA VALETTE, de Cuzoul, de Maleville, de Parisot et autres lieux, chevalier, rendit hommage, conjointement avec son frère Géraud, le 9 mai 1336, à Hugues IV, comte de Rodez, pour tous les fiefs, châteaux et terres seigneuriales qu'il possédait dans le comté de Rodez. Dans cet acte, passé devant Malamosca, notaire de Rodez, Bérenger DE LA VALETTE prend le titre de *noble et puissant seigneur*, qualification prise par les aînés de toutes les branches de cette maison. Bérenger mourut au château de Maleville et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Jacques et de Saint-Blaise de l'église de Saint-Pierre dudit lieu. Il avait épousé Hélène DE CAUMONT, fille de Bernard de Caumont, seigneur d'Ols, près Villefranche, et d'Indie de l'Isle-Jourdain. De ce mariage vinrent:

1° Jourdain III, qui suit;
2° Bernard;
3° Gaillard, mort sans postérité;
4° Pétronille, mariée le 2 février 1312, avec Odilon de Viridis, chevalier, seigneur de Toulonjac.

VII. Jourdain DE LA VALETTE, IIIe du nom, seigneur de Cuzoul, de Maleville et de Causseviel, donna à ferme, par acte du 24 juin 1347, tant pour lui que pour Gaillard DE LA VALETTE, son frère cadet, à Deode del Rieu, les droits qu'il percevait dans la gruerie de Causseviel. Par un autre acte de la même année, l'on voit que la moitié de la justice de Causseviel appartenait au roi, et que l'autre moitié appartenait aux deux frères Jourdain et Bernard DE LA VALETTE, chevaliers.

Jourdain épousa Douce DE MORLHON, fille et héritière de Pierre DE MORLHON, chevalier, seigneur de Sanvensa, et de Sybille de Mirabel. Il paraît qu'une des clauses de ce mariage furent que Jourdain et ses descendants porteraient le *nom* et les *armes* DE MORLHON, ce qu'ils ont toujours observé depuis, ayant même fini par porter exclusivement ce nom.

Jourdain III eut pour fils :

1° Pierre DE MORLHON DE LA VALETTE, marié par contrat passé devant Raymond de Podio, notaire, le 4 novembre 1349, avec Honorée DE CASTELPERS, fille d'Aymeric de Castelpers, chevalier, dont une fille unique; Matheline DE MORLHON LA VALETTE, mariée à Raymond d'Absonis, morte sans enfants en 1375;
2° Bernard, qui suit.

VIII. Bernard DE MORLHON DE LA VALETTE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sanvensa, obtint de Philippe de Valois la permission de faire bâtir, à ses dépens, une tour joignant les murailles de Villefranche et nommée depuis *la Tour de Saint-Vensa*. Bernard épousa Bertrande DE LA GARDE, fille de Raymond de la Garde, coseigneur de Maleville et de Gaillarde de Malterre. Il eut pour fils :

IX. Jean DE MORLHON, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sanvensa, Cabanes et autres lieux, épousa, avant l'an 1386, Lombarde DE MORLHON, fille de Pierre de Morlhon, chevalier, seigneur de Veuzac, et de Radegonde de Durfort, dont il eut:

X. Pierre de Morlhon, IIe du nom, seigneur de Sanvensa et de Cabanes, fut témoin d'un accord fait, le 15 juin 1417, entre Mathelin de Cardaillac, seigneur de Montbrun, et Hugues de Balaguier, seigneur de Monsalis. Il avait épousé, en 1398, Catherine de Roquefeuil, fille d'Arnaud, baron de Roquefeuil, et de Jacquette dame de Combret. Pierre II eut pour fils :

XI. Jean de Morlhon, IIe du nom, chevalier, seigneur de Sanvensa, de Cabanes, etc., épousa, l'an 1416, Marquise de Balaguier, fille de Guillaume de Balaguier, chevalier, seigneur de Monsalès, et de Jeanne de Faudoas ; il en eut :

XII. Pierre de Morlhon, IIIe du nom, damoiseau, seigneur de Sanvensa et de Cabanes, épousa Béatrix de Mancip, fille de Bérenger de Mancip, seigneur de Bournazel, et de Catherine de Caumont d'Ols. Il l'institua légataire dans le testament qu'il fit le 16 août 1454, ainsi que les cinq fils qu'il en avait eus, et qu'il substitua les uns aux autres par ordre de primogéniture. Ses enfants furent entre autres :

1° Jean de Morlhon, qui suit ;
2° Antoine, ambassadeur de Louis XI, qui a continué la lignée des Morlhon-Sanvensa.

XIII. Jean de Morlhon, chevalier, seigneur de Sanvensa, de Cabanes, etc., fut marié avec Jérémie de Lapanouse, fille de Jean, chevalier, seigneur de Loupiac, gouverneur du château de Cabrières et sénéchal de Rouergue, et de Marguerite de Dienne. Il en eut deux fils :

1° Pierre de Morlhon, damoiseau, seigneur de Cabanes, époux de Delphine de Marueys, fille de Pierre de Marueys, seigneur de Mazières, et de Cécile Durand, qui testa le 21 juin 1526 et eut quatre filles :
   a. Gaillarde de Morlhon, mariée à Pierre d'Olivier, seigneur de Vaux ;
   b. Marie, alliée à Gabriel de Murat, seigneur de l'Estang ;
   c. Anne, morte sans alliance ;
   d. Jeanne, mariée, le 1er février 1529, à Sylvestre de Montalembert.
2° Jean de Morlhon, seigneur de Teulières, auteur de la branche des Morlhon d'Autayrac qui suit.

XIV. Jean de Morlhon, écuyer, seigneur de Teulières, eut pour fils :

XV. François de Morlhon, écuyer, qui épousa, vers l'an 1500, Gauchette de Mayres, sa cousine, dame d'Autayrac, dont il eut :

XVI. Blaise de Morlhon, écuyer, seigneur d'Autayrac, qui servit pendant trente ans en qualité d'homme d'armes des ordonnances du roi comme il conste de lettres royaux du 4 août 1563. Il avait épousé Paule Rigauld, fille de noble N. Rigauld, seigneur de Tays, en faveur de laquelle il testa le 18 octobre 1564, après avoir fait des legs à ses enfants dont était entre autres :

XVII. Jean de Morlhon, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Autayrac, qui épousa, par contrat du 15 janvier 1579, noble Jacqueline de Loupiac. Le 23 octobre 1575, il reçut commission d'Henri de la Tour, vicomte de Turenne, de mettre sur pied et de commander une compagnie d'arquebusiers à cheval. De son vivant et en 1588 eut lieu le pillage et la dévastation du château d'Autayrac, lors des troubles religieux qui agitaient la province. Il avait eu de son mariage le fils qui suit :

XVIII. Guillaume DE MORLHON, écuyer, seigneur d'Autayrac et de la Serre, épousa, le 28 février 1612, Anne DE MARCILHAC, fille de feu noble Bertrand de Marcilhac, et de Suzanne de Cassagnes; le contrat fut passé au château de la Bastide, en présence de nobles Jean DE MORLHON, père de Guillaume; de François d'Arjac; de Charles de Cassagnes; de François de Marcilhac; de Jean de Roquefeuil, tous parents et amis. Il laissa :

XIX. Jacques DE MORLHON, écuyer, seigneur de la Barthe, qui épousa par contrat du 19 octobre 1649 Marguerite DE MAZARS, fille de feu noble Jean de Mazars, seigneur d'Esquière et de Hélix d'Albouy, du lieu de Moyrazès, où il établit lui-même en résidence. Il eut de son mariage :

XX. Charles DE MORLHON, écuyer, seigneur de Feneyrols, qui épousa, par contrat du 12 février 1689, Antoinette DE PEYTAVIN, au lieu du Luc, quitta Moyrazès et alla s'établir dans le château de sa femme.

Il servit aux bans de la noblesse de 1689, 1695, 1696 et 1702; il testa le 8 février 1736, et mourut le 9 juillet de la même année laissant pour enfants :

1° Jean DE MORLHON, seigneur de Freyssinet;
2° Joseph DE MORLHON, prêtre;
3° Jacques DE MORLHON, chanoine archiprêtre du chapitre de Conques;
4° Guillaume qui suit.

XXI. Guillaume DE MORLHON se maria à Espeillac, en 1750, avec Antoinette DE PRUINES, fille de noble Antoine de Pruines, noble capitaine, et de Isabeau de Pertuis, et eut deux filles :

1° Marie-Foi DE MORLHON, qui épousa, vers 1777, Jean-Philippe DE LA RAFFINIE DE LA PLANQUE;
2° Éléonore DE MORLHON, mariée, le 13 novembre 1786, à messire Louis DE ROGERY DE BEAUFORT. De ce mariage est né :

XXII. Marie-Louis DE ROGERY DE LAPLANQUE qui a hérité de la terre de Laplanque laquelle appartient encore à ses descendants. Il a épousé, le 27 novembre 1833, Eugénie GALTIER dont il a eu trois filles :

1° Stella ROGERY DE LAPLANQUE, mariée à M. Camille ROQUES, député, dont trois enfants;
2° Hermine ROGERY DE LAPLANQUE, décédée;
3° Alix ROGERY DE LAPLANQUE.



DE MOROGES

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

BARONS D'UCHON ET DE LA TOUR DU BOS ; SEIGNEURS DE SÉRANDEY, DE VILLEBOEUF, DE MONTAUBRY, DE LA BRUYÈRE, DE MONTESCOT, DE CUSSY-LA-COLONNE, DE MONTPERROUX, DE FIXEY, DE BEAUDÉSIR, DE MARLEY-LES-VERDUN, DE L'ÉTANG-VERNEAU, ETC.



ARMES : *D'azur, à trois bandes d'or, à la bordure de gueules.* — *Couronne de baron.* — SUPPORTS : *Deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.*



AISON d'ancienne chevalerie du duché de Bourgogne, qui tire son nom de la terre et seigneurie DE MOROGES, située au bailliage de Châlon, qu'elle posséda dès le commencement du XIII[e] siècle.

Le fief DE MOROGES, en latin *Morogiæ, Morgensis villa, Mons Ruber* (Montrouge), était placé sous le vocable de Saint-Martin et le patronage de l'abbé de Saint-Pierre de Châlon (*Courtepée, Description du duché de Bourgogne, tome III, p. 390*).

Plusieurs de ses seigneurs étaient inhumés aux Jacobins de Beaune; ils avaient, dans la rue des Tonneliers de cette ville, un hôtel appelé *la Tour de Moroges,* qui fut vendu à Paul du May par Philibert Bernardon, procureur du roi, en 1577. Ce fief passa par mariage aux de Champier, puis aux de Thézut et ensuite aux de Mucie. Cette église renfermait la chapelle des seigneurs de Moroges, dite de Saint-Louis, où Antoinette-Louise de Rabutin, comtesse de Chigy, veuve de Philippe-Charles de Champier, bailli du Mâconnais, fonda, en 1681, six messes pour l'âme de Philippe de Moroges, sa mère (*Courtepée, idem, tome III, p. 390*).

Cette maison a contracté de belles alliances avec les maisons les plus illustres de la Bourgogne, parmi lesquelles nous citerons celles de la Palud, de Sennecey, de Grandson, de Pontailler, d'Anglure, de Blamont, de Toulongeon, de Mandre, de la Boutière, de la Collonge, de Ferrières, de la Marche, Mathieu, Quarré d'Aligny, de Chastellux, de Rabutin, de Bernault, Bouton de Chamilly, de Montigny, Jacquelin, de Charencey, du Crest, de Villers, de Ferrias, de Neuville, de Roffignac, de Champier, de Trestondan, de Rosières, Malarmey, Marquaire, de Girardin, de Bonneval, de Bellegarde, Pasquier d'Hervault, Mandon, Chalvon, de Seroux, etc., etc.

Le plus ancien personnage connu par les chartes est

Jean DE MOROGES, qui vivait en 1215; mais la filiation suivie n'a pu être établie sur titres authentiques qu'à partir de :

FILIATION

PREMIER DEGRÉ

I. Guillaume de Moroges, écuyer, Ier du nom, vivant en 1330, qui laissa deux fils :

1° Guillaume, qui suit ;
2° Odard de Moroges, damoiseau, qui fut témoin dans un acte de 1365.

DEUXIÈME DEGRÉ

II. Guillaume de Moroges, écuyer, IIe du nom, faisait partie, en 1363, de la montre de messire Gérard de Longchamps, chevalier, bailli de Châlon, qui fut faite le 4 août 1363; et, après cette date, ledit Gérard se rendit le 30 à Dijon pour y attendre les ordres de Philippe, duc de Touraine, fils et lieutenant du Roi en Bourgogne. (*Chambre des Comptes de Dijon. — Trésor généalogique de Dom Villevieille.*) Guillaume de Moroges, chevalier, avait épousé Béatrix N., veuve de Guillaume Bataille, dont les biens, situés à Saint-Gilles, en Autunois, passèrent à Jean Bataille, seigneur de la Forge, qui les vendit à Guyard de Sissey, damoiseau, suivant acte reçu par Bressant, le 15 juillet 1387. (*Collection de Dom Villevieille.*)

Il fut père de :

TROISIÈME DEGRÉ

III. Vautier de Moroges, écuyer, qui, en 1422, reconnut tenir en fief du duc de Bourgogne tout ce qu'il possédait à Moroges et qui était auparavant en franc-alleu.

Il fut père de :

1° Charles, qui suit ;
2° Huguenin de Moroges, écuyer, qui fit appel d'une sentence prononcée contre lui au profit de Catherine Perron, veuve de feu Jean Fouchier, écuyer, en 1435 (*Chambre des Comptes de Dijon*) ;
3° Guichard de Moroges, écuyer, fut témoin d'un accord fait entre les enfants de feu Ogier, seigneur d'Anglure et d'Alix de Thoney, sa femme, et Claude de Chastellux, mari de ladite Alix, l'an 1435. (*Collection de Dom Villevieille.*)

QUATRIÈME DEGRÉ

IV. Charles ou Charlot de Moroges, écuyer, servait en 1450 dans l'armée du duc de Bourgogne, et prit part, en 1453, à la bataille de Gaure, où les Gantois révoltés furent vaincus par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. (Voir *Mémoires historiques sur la Franche-Comté de Bourgogne,* de Louis Gollut, p. 799.)

Il laissa pour enfants :

1° Bertrand, qui suit ;

2° Jacques de Moroges, écuyer, seigneur de Mulin, qui était défendeur dans un procès contre Dom Philippe de Viry, au bailliage de Charolles en 1474 (*Collection de Dom Villevieille*) ;

3° Claude de Moroges, écuyer, et damoiselle Isabeau de Charency (1), sa femme, firent une vente le 29 août 1498.

CINQUIÈME DEGRÉ

V. Bertrand de Moroges, écuyer, seigneur de Chamilly, a épousé, en 1480, Isabeau de Marzé de Belleroche (2) (Voir *Généalogie de la famille du Crest*), dont il eut :

1° Hérard, qui suit;

2° Perrette de Moroges, mariée le 15 novembre 1517 à Philippe du Crest (3), écuyer, co-seigneur de Valette, Vandenesse, Sailly et Lespasse, fils d'Aimé du Crest, écuyer, et de Marguerite Valette, qu'elle rendit père de quatre enfants.

(*Armorial de Bourgogne, B. B. nationale, Cabinet des Titres, n° 452.)*

3° Françoise de Moroges, qui était mariée, en 1521, à noble Pierre de Trestondan (4), écuyer, seigneur de Précey-le-Petit et du Grand-Chanyn. (*Titre original.*)

SIXIÈME DEGRÉ

VI. Hérard de Moroges, écuyer, seigneur de Chamilly, de Moroges et

(1) Armes de Charency : d'azur, à trois colombes d'argent, volant en bande.

(2) Armes de Marzé : fascé d'hermines et de gueules de six pièces.

(3) Armes de du Crest : d'azur, à trois bandes d'or, et un chef d'argent, chargé d'un lion naissant de sable, lampassé et armé de gueules.

(4) Armes de Trestondan : d'azur, à trois chevrons d'or, couchés en bande, entre deux cotices du même.

de Saint-Micaud, en 1477, épousa Antoinette DE BERNAUT (1), dont il eut les enfants ci-après :

1° Claudine DE MOROGES, dame de Chamilly, mariée le 18 mai 1543 à Jacques-Nicolas BOUTON (2), docteur en droit, seigneur de La Tournelle (*Père Anselme*, tome VI, p. 130), à qui elle porta cette terre en dot : sa postérité en prit et porta le nom à partir de cette époque. Elle fit son testament le 1er octobre 1584, mourut le 8 novembre suivant, et fut enterrée auprès de son mari, en l'église de Chamilly ; celui-ci était mort le 24 août 1560, après avoir acquis, par contrat du 6 janvier 1545, tous les droits que Claudine DE MOROGES, sa belle-sœur, femme de Philippe JACQUELIN, seigneur de Prémeaux, avait sur la succession de ses père et mère ; par ce moyen, il était devenu seul seigneur de Moroges, de Saint-Micaut et de Chamilly (*Père Anselme*, tome VII, p. 645).

Leur fils, Hérard BOUTON, fut grand écuyer des rois Charles IX, Henri III et Henri IV ; il épousa Anne BRULART, fille du premier président du parlement de Bourgogne, dont il eut :

Nicolas BOUTON, qui fut créé comte de Chamilly en 1645 ;

2° Jean qui suit ;

3° Claudine DE MOROGES, la jeune, femme de Philippe JAQUELIN (3), écuyer, seigneur de Premeaux.

SEPTIÈME DEGRÉ

VII. Jean DE MOROGES, écuyer, épousa, vers 1525, Philiberte DE BON (4), dont il eut :

1° Charles qui suit ;

2° Philippe DE MOROGES, chevalier, seigneur de Chamilly, qui assista, en 1540, comme témoin, au mariage de Antoine de Damas, passé le 27 juin 1540, avec Anatoire du Bos, seigneur du Rousset et de Saviange.

3° François DE MOROGES, religieux et chambrier du monastère Saint-Ouyan de Joux, prieur commendataire du prieuré de Meheure, qui rendit foi et hommage, en 1586, à son frère aîné, Charles DE MOROGES, pour les biens de ladite abbaye, qui dépendaient de sa baronnie d'Uchon. Voici la copie textuelle de cet acte de foi et hommage :

(1) Armes de DE BERNAULT : de sable, à la croix d'or,

(2) Armes de DE BOUTON DE CHAMILLY : de gueules, à la fasce d'or.

(3) Armes de JACQUELIN : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

(4) Armes de DE BON : de gueules, à la bande d'or, chargée d'une patte de griffon de sable.

« Comme il soit que Dom *François* DE MOROGES, religieux et chambrier du monastère Saint-Ouyan de Joux, de l'ordre de Saint-Benoist, diocèse de Lyon, prieur commendataire du prieuré de Meheure, ayt esté pourveu dudit prieuré dès le treizième febvrier dernier de *l'an mil cinq cent huictante cinq*, lequel ayant recogneu mouvant et subject à rendre foi et hommage au sire et *baron d'Uchon*, et à ce subject s'étant acheminé à la porte de l'ancien château d'Uchon pour rendre la susdite foy et hommage, lequel il auroit trouvé désert et inhabité, et partant n'auroit pu satisfaire à son désir, ce qui l'auroit occasionné de s'acheminer a la maison seigneuriale *de la Tour du Bos*, où il aurait appris que résidoit Messire *Charles* DE MOROGES, chevalier, seigneur et *baron d'Uchon* en partie et *de la Tour du Bos*, auquel lieu il l'auroit renconstré, et s'estant adressé à luy, l'auroit requis le vouloir recevoir à luy rendre le debvoir dudit fief de foy et hommages des terres dépendantes dudit prieuré, scavoir : *Meheure, Charmoy, Fougeresse, Mazère, Crotoy, du Crost, La Chapelle, des Places, d'Alonne, de Covrelles, de Rivière, du Margue, du Mont, du Puy, de Martigny, du Bois de Chalus, de Cruziller, de Macheron, de Montchanin, de Gruyères, de Cussy, de Charmoy, Luvilley, de Boislitaut, de Baudras, de Cruyn du Crot, de Vansaudrun, de Pagne, de Bussières*, et généralement de toutes les terres, cens et rentes qu'a et peut avoir ledit seigneur dans les paroisses de Meheure, Saint-Symphorien, de Marmugont, Charmoy, Stansi, Les Charmoy, d'Estey, La Chapelle-soubs-Rohon, Stansi-sur-Arroux, La Cagnière, de Pange, Rechon, de Brion, et toutes autres outre que celles que dessus données audit prieuré par les sires et barons D'UCHON, soubs condition de leur estre payé à chacun d'iceux barons et leurs successeurs, tous les ans, par lesdits sieurs prieurs et leurs successeurs de Meheure, vingt livres parisis, la moitié à la Saint-Barthélemy et l'autre moitié le dimanche des Cordes, soixante-et-douze septiers de seigle et six-vingts bichets d'avoine, la moitié mesure de Montardit et l'autre moitié mesure de Meheure ; l'une payable à Charmoy et l'autre à La Chapelle-soubs-Rechon à la Saint-Martin d'hiver de chaque année, en bled loyal et marchand. y ayant audit lieu de Meheure un baillif commun auxdits sieurs *barons d'Uchon* et prieur de Meheure qui a puissance sur le chastellain dudit lieu de Meheure, lequel non plus que tout ce que dessus ne peut estre instruict ny oster de la chatellenie dudit d'Uchon et de son ressort et souveraineté, tout ainsi qu'il en fut convenu entre les sires et barons d'Uchon et les sieurs prieurs de Meheure dans la transaction passée entr'eux, l'an mil cinq cent onze, signée *Serrurier*, par laquelle tout ce qui est compris entre les rivières de Meheurain et Rencroix, Eimart, Chestins et Chasteil, demeure par moitié commun et indivis entre le seigneur abbé de Cluny et ledit sire baron D'UCHON ; toutes les autres terres dudit prieuré demeurant du ressort et de la souveraineté dudit sire *baron d'Uchon* et son chasteau dudit lieu, soubs les offres faictes par ledit prieur de donner ses dénombrements dans quarante jours, avec toutes les formalités requises et accoustumées en tous cas duement observées, selon et suivant les coustumes de Bourgongne, auxquelles foy et hommage ledit seigneur est subrogé aux susdites qualités et a receu ledit sieur prieur sans préjudice de tous autres droicts.

» Dont et de quoy, je soubsigné Estienne *Roy*, notaire royal et garde-note héréditaire à *Montcenis*, ay donné et octroyé acte aux parties pour leur valoir et servir ce que de raison.

» Faict et passé aux chasteau et maison forte de ladite *Tour du Bos*, le troisième janvier de l'année *mil cinq cent octante et six*, à deux heures après midi, en présence de Maistre Gurion, docteur en droict, conseiller du Roy et lieutenant au bailliage de Montceny, et noble Amblard de Poigny, escuyer, tesmoins requis, qui se sont soubsignés avec les parties et moy ledit notaire royal ; ainsi signé à la minute de l'acte : C. DE MOROGES, F. DE MOROGES et de Poigny et Estienne Roy, notaire royal, soussigné. »

HUITIÈME DEGRÉ

VIII. Charles DE MOROGES, écuyer, seigneur de Fixey, assista en 1545 aux États de Bourgogne. Il épousa, vers 1557, Antoinette DE VILLERS (1), fille de noble Jacques de Villers et de Louise du Colombier.

Il eut d'elle le fils qui suit.

(1) Armes de DE VILLERS : d'or, à la fasce de gueules.

NEUVIÈME DEGRÉ

IX. Charles DE MOROGES, écuyer, baron d'Uchon (1) et de La Tour du Boz, seigneur de Moroges, etc., assista en 1578 et 1581 aux États de Bourgogne. Il épousa, le 3 mai 1588, demoiselle Claudine DE BEAUVOISIN (2), dame de Beuve en Bresse, fille de feu noble Pierre de Beauvoisin et de damoiselle Huguette d'Aulnay. Ce contrat fut passé en présence de noble Théode Bouton, seigneur de Châteaurenaud et de La Tournelle, son curateur. *(Note manuscrite provenant du cabinet d'Hozier.)*

Il eut pour enfants :

1° François qui suit;

2° Jean-Baptiste DE MOROGES, écuyer, assista au mariage de sa nièce Anne DE MOROGES avec Léon DE CHASTELLUX, en 1630;

3° Charles ou Melchior DE MOROGES, reçu chevalier de Malte dans le prieuré de Champagne, le 7 avril 1622, sur preuves faites et signées par les chevaliers *de la Bondue* et *de Boulignieux*, et contresignées *Bourbon*, notaire et secrétaire. *(Voir Catalogue des Chevaliers de Malte à la Bibliothèque de l'Arsenal, registre de la Langue de Champagne.)*

4° Dame Philippine DE MOROGES, dame de Fixey, mariée vers 1620, à messire Jacques DE RABUTIN (3), chevalier, seigneur de Chigy, Saint-André-le-Désert et de Champuigy, père de :

A. Antoinette-Louise-Henriette DE RABUTIN, dame de Chigy, Saint-André-le-Désert, mariée à messire Philippe-Charles DE CHAMPIER (4), comte de Chigy, seigneur de l'Aubespin, Saint-André-le-Désert, de Bionney, etc., grand bailli du Beaujolais, gentilhomme de la chambre du roi, etc., dont :

---

(1) UCHON (et non DU CHON), ancienne baronnie comprenant sept paroisses, a été demembrée; ses différentes parties étaient possédées en 1785 par le comte de Toulongeon, le marquis de la Boulaye, le baron de Champignole et les seigneurs d'Ecrots et de la Tour-du-Bos. Cette baronnie relevait du duché de Nevers, en 1785, à cause de la grosse tour de Luzy, mais elle n'était assujettie ni au droit de quint, ni à la commise.

Le château ruiné appartenait jadis à de grands seigneurs du nom d'Uchon, ensuite aux sires de Château-Vilain en 1300, aux La Trémouille en 1393, aux Toulongeon, aux d'Inteville, aux Rabutin de Chantal, aux DE MOROGES, enfin au comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères; Jean de Clugny était bailly d'Uchon et de Bourbon-Lancy pour Jean et Louis de La Trémouille, seigneurs de ces lieux. (Courtepée, *Description du duché de Bourgogne*, tome III, page 173.)

(2) Armes de DE BEAUVOISIN : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses du même.

(3) Armes de RABUTIN : Cinq points d'or équipolés à quatre de gueules.

(4) Armes de DE CHAMPIER : d'azur, à l'étoile d'or.

AA. Jeanne-Charlotte DE CHAMPIER, dame de Roche et de Bardillas, mariée le 2 février 1678 avec Antoine DE MONSPEY (1), chevalier, marquis de Valière, seigneur du Vernay, de Bessay, de Bionney, etc. (*Voir preuves faites par Joseph-Henri de Monspey, le 24 septembre 1707, pour être reçu page du grand maître de Malte, avec rang de chevalier dudit ordre, en la Langue d'Auvergne.*)

DIXIÈME DEGRÉ

X. François DE MOROGES, chevalier, baron d'Uchon, et de La Tour du Bos, seigneur de la Bussière, Montaly, Serandey, assista aux États de Bourgogne, en 1608 et 1614.

En 1622, il fut nommé commissaire du roi à la vérification des titres de la noblesse. Il siégea de nouveau aux États de Bourgogne en 1632.

Il épousa Suzanne DE LA COLLONGE, fille de messire Guillaume de la Collonge (2), conseiller au parlement de Dijon, marié en 1572 à Françoise de Rochechouard.

De cette union vinrent :

1° Anne DE MOROGES, mariée le 19 janvier 1630, à Léon DE CHASTELLUX, chevalier, baron d'Avigneau, de Bassanne, d'Uchon et de La Tour du Bos, dont un fils et une fille. Elle mourut le 16 octobre 1683 et fut enterrée dans la cathédrale d'Auxerre ;

A. Jeanne DE CHASTELLUX, fille aînée et héritière de ses père et mère, fut mariée le 7 juillet 1648 à messire François-Louis DE BOUGNES (3), chevalier, seigneur de Bougnes, de Vitry, de Villeret, de Bordeaux, etc., chevalier de l'ordre du Roi ; elle lui apporta en dot les baronnies d'Uchon et de la Tour du Bos ;

B. François DE CHASTELLUX, mort jeune en 1639, après avoir été substitué au nom de Moroges (*Père Anselme*, tome VII, p. 7.) ;

2° Claude-Philippe DE MOROGES, mariée le 1er août 1639 à François DE ROFFIGNAC (4), chevalier, seigneur d'Aspremont et de Rouhy.

3° Jean DE MOROGES, auteur de la BRANCHE CADETTE, fixé en Franche-Comté, dont la filiation viendra ci-après ;

---

(1) Armes de DE MONSPEY : d'argent, à deux chevrons de sable, au chef d'azur.

(2) Armes de LA COLLONGE : d'argent, à trois merlettes d'azur, posées 2 et 1.

(3) Armes de DE BOUGNES : de sable, au cerf rampant d'argent, lampassé, onglé, et les andouillers de son bois de gueules.

(4) Armes de DE ROFFIGNAC : d'or, au lion de gueules.

BRANCHE CADETTE

EN FRANCHE-COMTÉ

(ACTUELLEMENT EXISTANTE)

ONZIÈME DEGRÉ

XI. Jean DE MOROGES, écuyer, (fils puîné de François DE MOROGES et de Suzanne DE LA COLLONGE), alla se fixer en Franche-Comté, où il épousa, en 1648, demoiselle Marie DE ROSIÈRES (1) dont il eut le fils qui suit.

DOUZIÈME DEGRÉ

XII. Charles DE MOROGES, écuyer, né en 1653, épousa en 1685, demoiselle Claudine DE MANDRE (2), dont il eut pour fils :

TREIZIÈME DEGRÉ

XIII. Pierre DE MOROGES, écuyer, né en 1689, marié en 1725, à Madeline MALARMEY (3), dont il eut le fils rapporté ci-après.

QUATORZIÈME DEGRÉ

XIV. François DE MOROGES, écuyer, né vers 1730, marié en 1770, à Jeanne-Marguerite MARQUAIRE (4), petite-fille de Claude-François Marquaire, conseiller du roi et substitut du procureur du roi au bailliage d'Arbois en 1700, dont les armes sont enregistrées à l'*Armorial officiel* de 1696; elle figure comme marraine en 1775, dans un acte de naissance de Jeanne Gulain, dressé à Conflandey. François DE MOROGES possédait des

---

(1) Armes de DE ROSIÈRES : de sable, à trois branchettes d'éperon d'argent, les molettes en bas.
(2) Armes de DE MANDRE : d'or, à la fasce d'azur.
(3) Armes de MALARMEY : de gueules, à une escarboucle d'argent.
(4) Armes DE MARQUAIRE : d'azur, à un cygne d'argent nageant dans une rivière du même.

forges importantes à Conflandey, près Vesoul. Il est décédé le 15 mars 1783, laissant de son union quatre enfants, savoir :

1° Jean-Baptiste-Marie-Cyprien, qui suit :

2° Pierre-François DE MOROGES, né à Conflandey, en 1774, colonel, aide de camp du maréchal Macdonald, fit les guerres d'Espagne, sous Louis XVIII, et prit part à la prise du Trocadéro ;

3° Pierre-Étienne DE MOROGES, né à Conflandey, le 9 décembre 1775, inspecteur général des douanes, marié à mademoiselle DE GIRARDIN (1), dont une fille :

A. Anaïs DE MOROGES, mariée à M. DE BELLEGARDE (2) ;

4° Dom MARQUAIRE, religieux de l'ordre des Bénédictins, émigra à Saint-Pétersbourg, où il est mort ;

4° Marie-Otillie, dite Tullie DE MOROGES, née à Conflandey, le 2 octobre 1777, a écrit des ouvrages sur la religion, et est morte à Paris.

QUINZIÈME DEGRÉ

XV. Jean-Baptiste-Marie-Cyprien DE MOROGES, né à Conflandey, le 21 décembre 1772, inspecteur des eaux et forêts, a épousé : 1° demoiselle N. BAILLY ; 2° le 27 octobre 1807, Marguerite-Henriette DE BONNEVAL (3).

Du premier lit est né :

1° Elisa DE MOROGES, mariée à Émile PASQUIER D'HERVAULT (4), mort à Paris en 1881.

Et du second lit :

2° Pierre-Étienne-Victor-Léonce, qui suit :

SEIZIÈME DEGRÉ

XVI. Pierre-Étienne-Victor-Léonce DE MOROGES, né à Moulins, le 7 octobre 1808, a épousé, le 25 avril 1837, Jeanne-Marie-Thérèse-Eudoxie

---

(1) Armes DE GIRARDIN : d'argent, à trois têtes de corbeaux de sable, arrachées de gueules, allumées et becquetées du même, à la bordure aussi de gueules.

(2) Armes de DE BELLEGARDE : d'azur, à la cloche d'argent, bataillée de sable.

(3) Armes DE BONNEVAL : d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois coquilles d'or.

(4) Armes de PASQUIER-D'HERVAULT : coupé, au 1, d'azur, à un aigle d'argent, accompagnée en pointe d'une ancre d'or; parti d'or : à trois fasces ondées d'azur, surmontées d'une étoile de gueules; au 2, de gueules, au chevron d'argent, et un d'extrochère d'or, tenant une épée du même mouvant du flanc senestre et brochant.

Mandon (1), petite fille de Blaise Mandon, Conseiller du Roi, élu en l'élection de Gannat, et fille de Blaise Mandon et de Marie-Madeleine-Émilie Juge de Solagnat (2), dont il a eu deux fils :

1° Jean-Baptiste-Marie-Cyprien, dit Fernand, qui suit ;
2° Pierre-Étienne-Hubert, dont l'article viendra après celui de son frère.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ

XVII. Jean-Baptiste-Marie-Cyprien, dit Fernand, de Moroges, né à Clermont-Ferrand le 26 avril 1838, a épousé le 11 mars 1872 Madeleine-Céleste-Victoire Chalvon (3), issue de Jean Chalvon, qui était procureur royal à Maringue en 1700.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ *bis*.

XVII *bis*. Pierre-Étienne-Hubert de Moroges, né le 1er décembre 1847 à Effiat, près Aigueperse, a épousé, le 27 décembre 1877, Marie-Anne de Seroux, fille de Louis-François-Alfred baron de Seroux, et de Cécile Le Vaillant de Bovent.

La famille de Seroux est originaire de Picardie et connue dans cette province depuis le xve siècle. Son premier auteur est Henri Seroux, gouverneur de Calais en 1400. Son fils et ses petits-fils furent capitaines du château-fort de Choisy-sur-Oise; leurs descendants ont été plusieurs fois capitaines de Compiègne. Cette maison a produit un grand nombre d'officiers de tous grades et plusieurs chevaliers de Saint-Louis. Ses alliances sont avec les maisons de Le Feron, Le Tellier d'Angiville, Le Caron, Esmengard de Bournonville, de Crouy, Cousin de Couberchy, d'Orbay, Guyon de Montlivault, de Mesnard, Doulcet de Toulmont,

---

(1) Armes de Mandon : d'azur, au chevron d'or, sommé d'une fleur de lis au pied fiché du même, et accompagné de trois roses d'argent, 2 en chef et 1 en pointe. Devise : *Superna licet sustentant lilia fulcrum.*

(2) Martial Juge de Solagnat, grand-père maternel de Mme de Moroges, fut maire de la ville de Clermont-Ferrand et délégué par elle, en 1814, pour féliciter le roi Louis XVIII, lors de son avènement

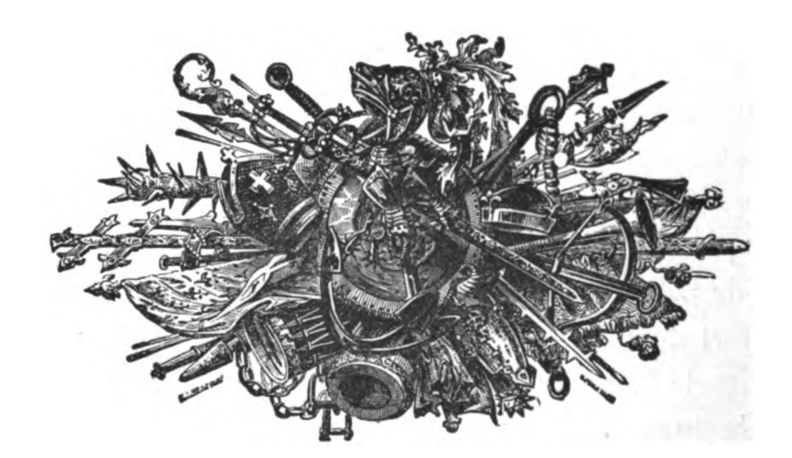
(3) Armes de Chalvon : d'azur, à deux pals d'or.

Hocquart, Le Caron de Mazencourt, Le Vaillant de Bovent, du Boulet de la Boissière, etc., etc. (1).

De ce mariage sont nés deux enfants :

1° Marie-Madeleine-Cécile DE MOROGES, née le 28 octobre 1878 ;
2° Pierre-Henri-André DE MOROGES, né le 7 août 1883.

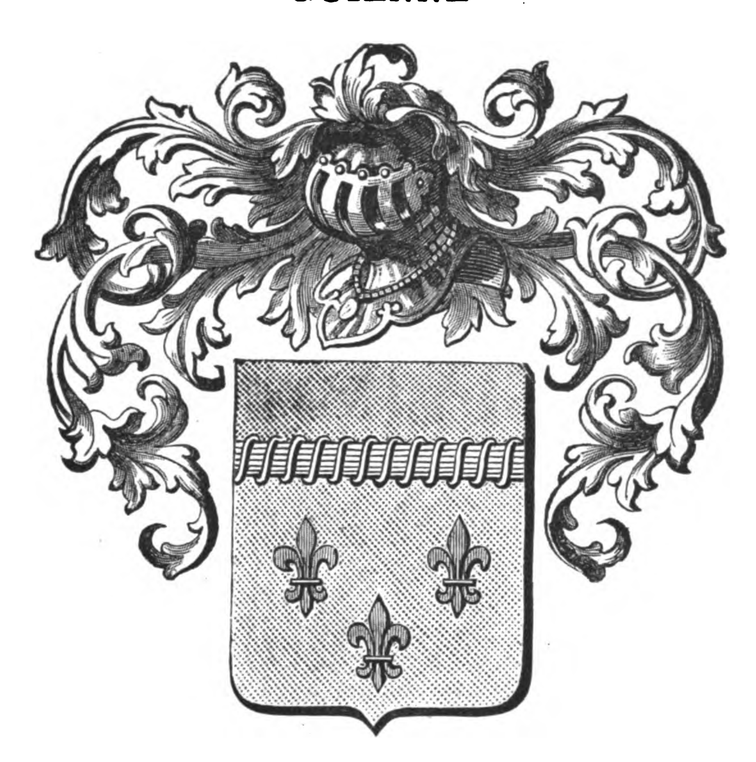
(1) Armes DE SEROUX : d'azur, à deux étoiles d'or en chef, et une rose d'argent en pointe.



PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 19112-3.

MOURGUES DE CARRÈRE

GUIENNE



ARMES : *d'or, à la divise d'azur haussée et cordée d'argent, accompagnée en pointe de trois fleurs de lis de gueules posées 2 et 1. (Ancien cachet de famille.)*



LA famille MOURGUES DE CARRÈRE occupe un rang distingué dans la noblesse de l'Agenais, tant à cause de ses alliances que de ses services militaires et des fonctions qu'elle a occupées.

Sa filiation nobiliaire, prouvée par pièces originales, remonte à Louis-Abraham MOURGUES DE CARRÈRE, rapporté ci-après.

Ier degré.

I. Louis-Abraham MOURGUES DE CARRÈRE, né en 1735, était volontaire aux grenadiers royaux d'Aigremont (1), en 1764. Il avait fait une partie

(1) M. Camille Rousset, dans *le Vicomte de Gisors*, dit en note : « Les grenadiers royaux formaient vingt-deux bataillons d'élite qui étaient assimilés aux troupes régulières et comme anoblis par privilèges. »

de la guerre de Sept ans, pendant laquelle il avait été obligé de quitter le service à la suite d'un coup de poignard reçu d'un de ses camarades qui, redoutant sa force à l'épée, n'avait pas voulu se battre en duel avec lui.

Rentré dans la vie civile, Louis-Abraham Mourgues de Carrère obtint une charge de lieutenant de la louveterie du roi, qui lui donna tous les privilèges des commensaux de première classe de la maison du roi ; il fut investi de cette charge par provisions données le 5 février 1771, à Tournon d'Agenais, et dut faire plus tard enregistrer ses lettres de provision à la cour des aides de Paris, suivant un arrêt du Conseil d'État du 15 janvier 1785.

Grâce aux privilèges énoncés ci-dessus, il put acheter, en 1788, une commission d'officier à son fils Auguste-Louis-Abraham-Gaëtan, âgé à cette époque de seize ans.

Louis-Abraham Mourgues de Carrère est cité avec sa qualité de lieutenant de louveterie du roi, dans de nombreux actes authentiques, savoir :

1° Dix actes notariés ;

2° Cinq arrêts ou jugements ;

3° De nombreuses pièces de procédure, quittances, lettres, missives, toutes pièces antérieures à 1789 ;

4° Des lettres de provision du 3 juillet 1786, le nommant second consul de la ville de Tournon d'Agenais; (par ces mêmes lettres M. de Montalembert fut nommé maire de ladite ville) ;

5° Enfin, les registres de délibération de la municipalité de Tournon, où il figure sous les mêmes noms et qualités jusqu'en l'année 1792.

Tous ces documents, sauf les registres de délibération, sont en la possession du chef actuel de la famille.

Il épousa, étant simple volontaire, le 25 mars 1764, demoiselle Françoise de Faure (1), fille de noble François de Faure, seigneur de Mazères, ancien officier d'artillerie, suivant contrat passé devant le notaire royal et apostolique du lieu de Lajabertie, paroisse de Thézac, juridiction du Bosc en Agenais ; l'original a été déposé à Tournon, le 4 juin 1764, chez Lortan, notaire, par Fournier, notaire royal.

De son mariage avec Françoise de Faure de Mazères, il a laissé huit enfants entre autres :

(1) La famille de Faure, en Agenais, remonte à l'an 1400, et porte pour armes : *de gueules, à l'écusson d'azur, chargé de trois pointes de clou d'argent, avec un orle d'argent soutenu de deux lions d'or; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

1° Pierre-Victorin Mourges de Carrère, né le 6 septembre 1768 marié le 22 juin 1790 à Catherine-Justine Dutreilh, mort sans enfants;
2° Auguste-Louis-Bertrand-Gaëtan, qui suit;
3° Jean-Etienne Mourgues de Carrère, né le 2 novembre 1775, receveur de l'enregistrement et des domaines à Tournon, eut quatre enfants, dont deux fils : Lucien-Victor et Etienne-Ludovic Mourgues de Carrère.

IIe degré.

II. Auguste-Louis-Bertrand-Gaëtan Mourgues de Carrère, né en 1772, à Tournon d'Agenais, délaissa pendant la tourmente révolutionnaire la particule attachée à son nom, et ne fut jamais connu que sous le seul nom de Carrère.

La commission d'officier que lui acheta son père en 1788 fut transformée en un grade de sous-lieutenant dans les armées de la République, et pourvu de ce grade, il demanda à rester dans l'armée pour faire la campagne d'Italie.

Il fut sous-lieutenant le 12 mars 1792 au 3e bataillon de chasseurs, devenu 11e léger et 38e demi-brigade de ligne, lieutenant le 15 mars 1793, et capitaine le 1er germinal an II (1794).

Il fit la campagne de 1792 à l'an V en Italie, et démissionna le 14 ventôse an VII (1799), ainsi qu'il résulte de ses états de service, dont une copie a été délivrée à son fils, le 3 avril 1860.

Il se distingua brillamment, en Italie, comme commandant de place, spécialement à la défense du vieux château de Vérone, pendant le siège de cette ville, ainsi que cela résulte des pièces à lui délivrées par le général de brigade Laroze, le général de division Balland, tous deux à Vérone, le général Cervoni, commandant à Rome, et de lettres très élogieuses de ces divers officiers supérieurs, lesquelles sont encore en possession du chef de la famille.

Son nom est cité très élogieusement plusieurs fois : 1° dans l'*Histoire d'Italie de 1789 à 1814*, par Ch. Botta, parue en 1824 (vol. II, p. 377); 2° dans l'*Histoire régimentaire et divisionnaire de l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte*, par A. B. (1 vol. publié en 1844, p. 239); 3° et surtout dans une plaquette intitulée : *Recueil de pièces relatives aux affaires de Venise du 12 floréal an V de la République française, une et indivisible*, imprimée à Milan chez Louis Veladini. Tous ces volumes sont en possession de M. Marie-Jean-Gaston Mourgues de Carrère.

Après le siège de Vérone, Auguste-Louis-Bertrand-Gaëtan Mourgues de Carrère fut envoyé à Rome, où il fut préposé spécialement à la garde du Vatican; il fut plein d'égards pour le Saint-Père, dont il protégea le départ pour la France.

Très mal avec Masséna dont il désapprouvait les excès, desservi auprès de Bonaparte, il n'eut pas l'avancement qu'il méritait, et pour lequel les généraux l'avaient proposé. C'est pourquoi il démissionna le 14 ventôse an VII (1799) et revint dans son pays. Il s'y maria, le 10 frimaire an VII, à Marie Eyma, et s'occupa de cultiver ses terres de Crozefon, près Monflanquin, dont dépendait la terre de Carrère. Ces diverses terres sont sorties de la famille après sa mort.

Il eut de son mariage avec Marie Eyma quatre fils et une fille :

1° Polymnice Mourgues de Carrère, marié à demoiselle Maury, dont il a eu un fils;
2° Aristée Mourgues de Carrère, marié à demoiselle M. Cazaintre, de Pauillac, dont une fille : Marie, mariée à M. Auguste Poittevin de la Fregonnière (1), résidant au château de la Morinerie près Saintes; de ce mariage sont nés quatre enfants;
3° Numa, dont l'article suit;
4° Léo Mourgues de Carrère, marié à demoiselle Antoinette de Lavaissière, dont il a eu deux enfants;
5° Une fille mariée à M. Solmiac, dont un fils : Oscar Solmiac, avocat à Villeneuve sur-Lot, et ancien adjoint au maire de cette ville.

IIIe degré.

III. Numa Mourgues de Carrère, né le 12 germinal an XIII (1804), s'appliqua à l'étude de la médecine, fut reçu docteur, et devint interne à l'Hôtel-Dieu sous les ordres du célèbre baron Dupuytren; il exerça la médecine jusqu'à son mariage.

Un jugement rectificatif de son nom fut rendu en sa faveur le 21 novembre 1863 ; un autre jugement avait été rendu le 23 juillet de la même année, en faveur de deux de ses cousins, Lucien-Victor Mourgues de Carrère, et Étienne-Ludovic Mourgues de Carrère, capitaine adjudant-major au 82e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, actuellement chef de bataillon en retraite et officier de la Légion d'honneur. Ces jugements ont été rendus par le Tribunal de première instance de Villeneuve-sur-Lot, et s'appuient sur les actes antérieurs

(1) Armes de Poittevin de la Frégonnière : *d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois grenades d'argent, tigées et feuillées d'or. Couronne de comte.*

à 1789, où figure Louis-Abraham MOURGUES DE CARRÈRE, cité plus haut.

Il a épousé, le 12 février 1845, Sophie LAN, veuve de M. HAAS, laquelle décéda en 1870. Il mourut en 1884, laissant de son mariage le fils qui suit.

IVe degré.

IV. Marie-Jean-Gaston MOURGUES DE CARRÈRE, né à Thiais (Seine), le 12 septembre 1845, licencié en droit, se préparait au Conseil d'État lorsque éclata la guerre franco-allemande, pendant laquelle il servit comme capitaine au 69e régiment de mobiles de l'Ariège dans la première armée de la Loire, puis dans celle du général Bourbaki.

La guerre terminée, il fut nommé conseiller de préfecture de l'Ariège en 1871, puis de l'Oise, par avancement, en 1873. Il dut donner sa démission en 1876, à cause d'une disgrâce imméritée due à ses opinions antirépublicaines.

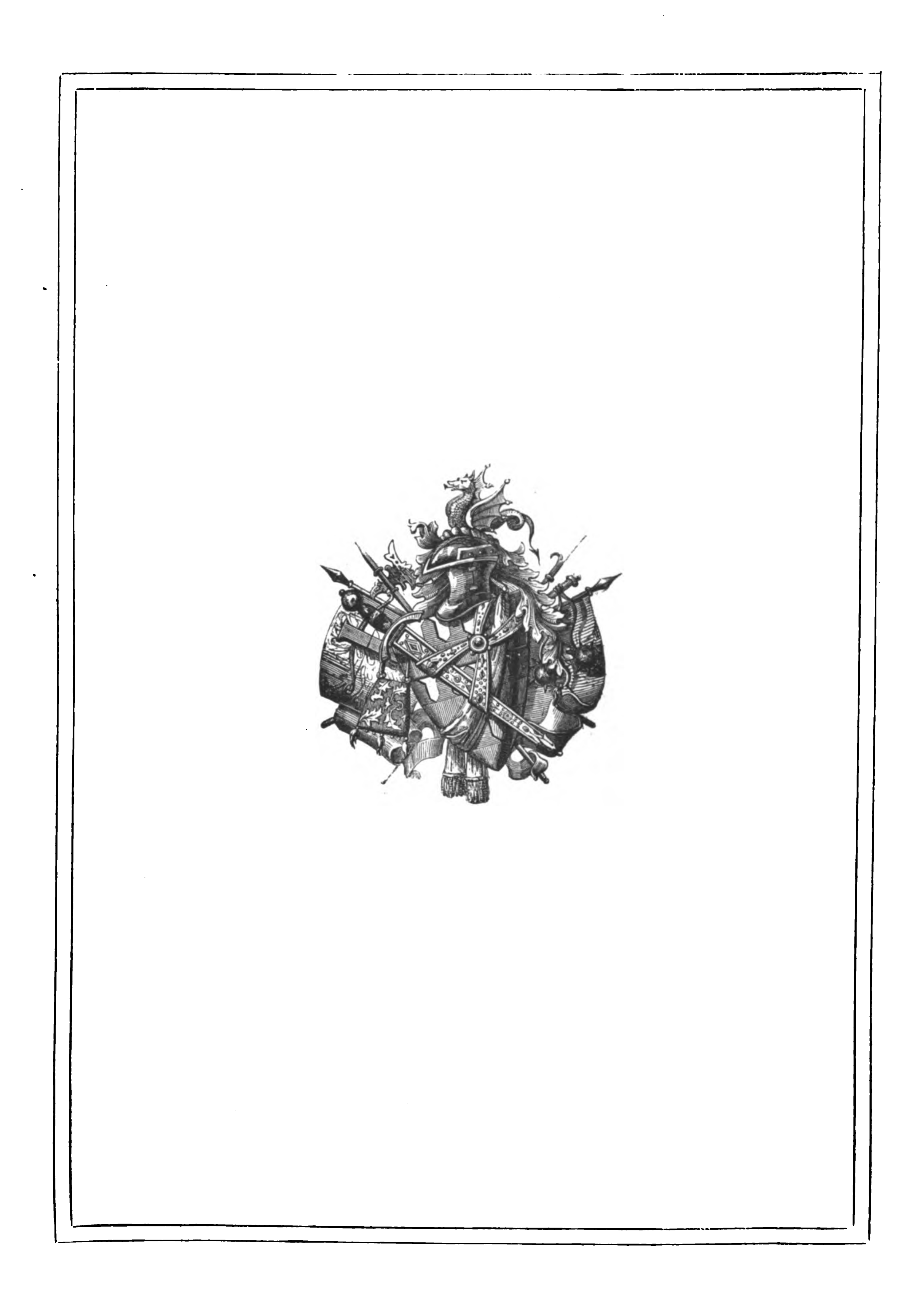
Lors de l'organisation de l'armée territoriale, il fut nommé lieutenant au 11e régiment d'infanterie territoriale, devint capitaine au même régiment, et donna sa démission en 1883. Il a été nommé chevalier de Saint-Grégoire le Grand, par bref du 11 décembre 1883.

Il a épousé, le 18 mars 1878, Fanny-Aimée-Marie LALLIER (1), veuve du comte DE LOVERDO, qui lui a donné deux enfants :

1° Jacqueline-Lucy-Sophie-Jeanne MOURGUES DE CARRÈRE, née le 13 juillet 1879 ;
2° Jacques-Paul-Marie MOURGUES DE CARRÈRE, né le 3 janvier 1881.

ALLIANCES : de Faure de Mazères, Guillem de Lansac, de Lavaissière, Poittevin de la Frégonnière, Eyma, Maury, Cazaintre, Caprais-Molia, Dutreilh, Lan, Lallier.

(1) La famille LALLIER est une des plus honorables et des plus anciennes de la bourgeoisie de la ville de Cambrai ; plusieurs de ses membres ont rempli des charges électives municipales de cette ville ; elle porte pour armes : *d'azur, à cinq losanges d'argent, accolées en bande et accompagnées de deux molettes d'éperon d'or.*

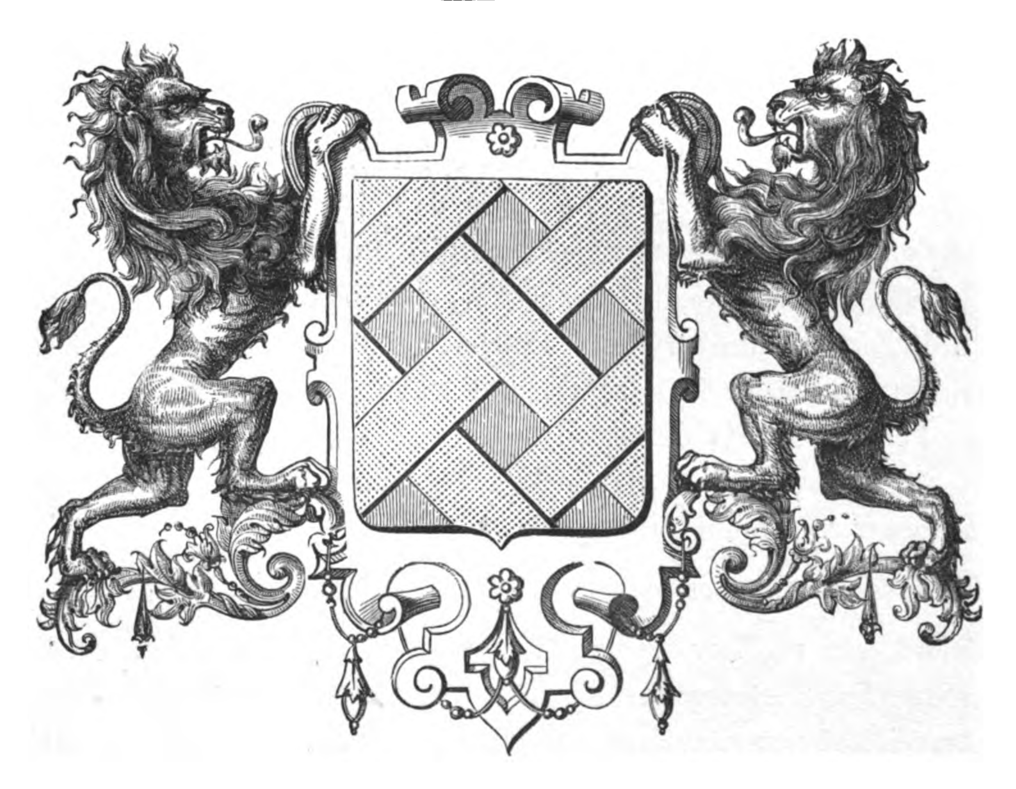


DE MOÜY

PICARDIE ET NORMANDIE,

MARQUIS, COMTES ET BARONS; SEIGNEURS DE LA MAILLERAIE, VEREINES, RICHEBOURG, RIBERPRÉ, ETC.





ARMES : *De gueules, fretté d'or de six pièces*. COURONNE : *de marquis*; SUPPORTS : *deux lions d'or* (quelques auteurs indiquent *deux licornes d'argent*); CIMIER : *une tête de lion d'or*. — Une branche a porté, par exception : *D'or, au sautoir de gueules, accompagné de quatr merlettes de même*. DEVISE pour la branche de Richebourg : *Magna licet, semper recta*.



La maison de Moüy, dont le nom se trouve souvent orthophié de Moÿ, est originaire de Picardie, où sont situées deux seigneuries de ce nom, anciennement possédées par elle, l'une près Saint-Quentin, l'autre près Beauvais. La première faisait encore partie des domaines de cette maison à la fin du xvi[e] siècle; la seconde passa dans le courant du xiii[e] siècle dans la famille de Soyecourt, dont plusieurs personnages en ont pris le nom sans appartenir à la maison de Moüy.

Outre les fiefs de son nom, la famille de Moüy a possédé ceux de Crécy-en-Caux, d'Assanvilliers, de Parpes, de Vereines, de Chin en Hainaut, d'Alaincourt, de Pierrecourt, de Quivières, de Richebourg, de la Mailleraie, d'Elbeuf, de Baons-le-Comte, de Tournoison, d'Amfreville, de Busignies, de Bellencombre, de Fonsomme, de Fours, du Coudray, de Hennezis, de Boves, de Riberpré, etc.

Parmi les alliances que la maison de Moüy a données ou reçues, on compte celles d'Hennin-Liétard, Anquetil de Saint-Wast, de Montmorency, Le Conte de Nonant, de Maignelay, d'Estrée, de Loisy, de Roncières, de Ribemont, de Suzanne, de Chabannes la Palice, d'Estouteville, de Mailly, de Harlay, de Villebéon, de la Haye, de Hotot, d'Auchy, de Tardes, Sanguin de Meudon, de Brouillart, de Roncherolles, de Moges, d'Espinay-Saint-Luc, du Bec, de Calvimont, Berthelot de Rebourseau, d'Abrantès, etc. Enfin, elle a l'honneur d'être deux fois alliée à la maison royale de France, à celles de Portugal, de Lorraine, de Savoie, et aux plus anciennes et plus distinguées de France et du royaume des Pays-Bas.

Parmi ses alliances les plus illustres, nous citerons les suivantes :

Colard, sire de Moüy, épousa Marguerite d'Ailly, sœur de Jacqueline, femme de Jean de Bourgogne, duc de Brabant, et fut père de Jeanne et Jacqueline de Moüy, mariées l'une dans la maison de Hangest, l'autre dans celle de Barbançon; par ces alliances la maison de Moüy se trouve apparentée aux maisons de Melun-d'Epinoy, Egmont, Arschot, Ligne, Croy, Hennin-Liétard, et autres familles des Pays-Bas;

Paquette-Magdeleine de Moüy s'unit à Jean le Bouteiller de Senlis, issu des anciens bouteillers de France;

Antoine, sire et baron DE MOÜY, se maria en 1538 avec Charlotte de CHABANNES, sœur de Marie, femme de Claude de Savoie, comte de Tende, et fille du maréchal de Chabannes, et de Marie comtesse de Melun d'Epinoy, qui était elle-même fille du connétable de Flandres, et d'Isabeau de Luxembourg, princesse de la maison impériale de ce nom;

Jacques, baron DE MOÜY, eut pour femme Jacqueline D'ESTOUTEVILLE, nièce du grand maître des arbalétriers de ce nom, et fille d'un chambellan du roi Louis XI;

Jacqueline DE MOÜY donna sa main à Enguerrand DE MAILLY, chevalier, seigneur d'Auvilliers, issu par les femmes du roi Louis le Gros et d'Alix de Savoie;

Jean DE MOÜY, tige de la branche de Vereiñes, épousa Marie DE VILLEBÉON, de l'une des plus grandes et des plus illustres races du royaume, et dans laquelle la charge de chambellan de France a été longtemps héréditaire;

Claude, marquise DE MOÜY, fille unique et héritière de Charles, premier marquis de Moüy, par lettres patentes de 1578, dernier mâle de la branche aînée (veuve en premières noces et sans enfants de Georges DE JOYEUSE), épousa Henry DE LORRAINE, comte de Chaligny, petit-fils d'Antoine, duc de Lorraine et frère de Louise de Lorraine, femme de Henry III, roi de France, à la charge de porter les nom et armes. Henry DE LORRAINE, devenu marquis DE MOÜY, par sa mère, mourut sans alliance, le 10 juin 1672, instituant héritier, son neveu, Procope-Hyacinthe, prince DE LIGNE, second fils de sa sœur, Louise de Lorraine, et de Florent, prince de Ligne et du Saint-Empire.

La maison DE MOÜY a pour auteur Guy de Moy ou MOÜY, puîné de Clerembault, IIe du nom, seigneur de Vendeuil, qui vivait au commencement du XIIe siècle.

Wéric de MOÜY se croisa en 1190; il revint de la Terre-Sainte, et vivait encore en 1205. Son cousin, Gautier DE MOY, fut tué au siège de Saint-Jean d'Acre, en 1191.

Baudoin, sire DE MOÜY, qui vivait sous le règne de saint Louis, devint seigneur de Moüy et de Crécy-en-Caux, par son mariage avec Mahaud, fille unique et héritière de Mathieu, sire de Moüy et de Crécy. C'est ainsi que les deux terres du même nom, situées l'une et l'autre dans le Vermandois, furent possédées par cette maison, au milieu du XIIIe siècle.

Guy dit Goulard, sire de Moüy, grand échanson de France, fut tué à la journée de Mons-en-Puelle, en 1304.

Tristan et Artus de Moüy périrent à Azincourt, en 1415; Jean de Moüy à Marignan, en 1515. Son frère, Charles de Moüy, seigneur de la Mailleraie, devint vice-amiral de France.

La branche aînée s'éteignit en la personne de Charles, marquis de Moüy, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Saint-Quentin, qui avait épousé Catherine de Suzanne, et dont la fille unique, Claude, épousa, comme on l'a dit plus haut, Henry de Lorraine, comte de Chaligny.

Parmi les descendants de la maison de Moüy, on trouve des sénéchaux héréditaires du Vermandois, des baillis de Rouen, des gouverneurs de places fortes, des lieutenants généraux de province, des vice-amiraux de France, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; des grands maîtres des eaux et forêts de Normandie, un grand-maître d'artillerie durant les guerres civiles de la Ligue, et quatre chevaliers du Saint-Esprit.

La maison de Moüy a formé plusieurs branches, après l'extinction de la branche aînée; mais nous ne parlerons ici, sommairement, que des deux principales, celle des seigneurs de la Mailleraie en Normandie, éteinte, et celle des seigneurs de Vereines et de Richebourg, qui, séparée en deux rameaux, compte encore des représentants.

PREMIÈRE BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LA MAILLERAIE

Elle a pour auteur Charles de Moüy, seigneur de la Mailleraie (fils puîné de Jacques, baron de Moüy, grand maître des eaux et forêts de Normandie, et de Jacqueline d'Estouteville, vivant en 1480). Ce Charles de Moüy devint vice-amiral de France et prit alliance avec Charlotte de Dreux, dame de Pierrecourt, dont naquirent, entre autres enfants, Jean de Moüy, aussi vice-amiral

de France, chevalier du Saint-Esprit, mort sans alliance, et Jacques DE MOÜY, seigneur de Pierrecourt, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, en 1586, qui, de son union avec Françoise DE BETHEVILLE, eut, entre autres enfants : Louis DE MOÜY, seigneur de la Mailleraie, lieutenant général en Normandie, aussi chevalier du Saint-Esprit, créé MARQUIS DE MOÜY, par lettres patentes de 1635, et mort sans enfants de Catherine de Harlay, sa femme; et Antoine DE MOÜY, tué en 1635, au combat de la Sarre.

DEUXIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE VEREINES ET DE RICHEBOURG

MARQUIS DE BOVES ET DE RIBERPRÉ, ACTUELLEMENT EXISTANTE

Elle est issue de Jean, dit GALLEHAULT (fils puîné de Guy, baron de Moüy, et d'Isabeau de Ribemont). Le petit-fils de Jean, François DE MOÜY, seigneur de VEREINES, près Noyon, eut pour fils :

Jacques DE MOÜY, seigneur de Vereines, écuyer tranchant de Charles IX, qui laissa quatre fils :

1° Nicolas de MOÜY, gentilhomme servant du roi, puis gentilhomme de sa chambre et grand maître des eaux et forêts en Normandie ; son fils aîné et ses petits-fils, marquis et comtes de MOY ou MOÜY, firent un rameau qui s'est éteint vers la fin du XVIIe siècle ;

A Son fils cadet Nicolas DE MOÜY, seigneur de Riberpré, marquis de Boves, gouverneur d'Amiens, fut marié à Claude DE MONTIGNY, dont il eut un fils unique ;

AA Charles DE MOÜY, marquis de Riberpré, lieutenant général, mort sans enfants en 1681, colonel du régiment de la reine et gouverneur de Ham ;

2° Louis DE MOÜY, seigneur de Gomeron, gouverneur de Ham en 1595 ; il périt par les ordres du général espagnol Fuentès, après la prise de cette ville.

3° Charles DE MOÜY, seigneur de Boshion, mort sans postérité mâle.

4° François DE MOÜY, seigneur de Richebourg, grand maître de l'artillerie pendant la Ligue, et dont la branche est devenue l'aînée de la famille.

Son fils aîné, Nicolas DE MOÜY, marié en 1606, fut le père de Charles DE MOÜY, impliqué en 1639 dans la révolte des paysans de Normandie, l'aïeul de Charles DE MOÜY, capitaine aux gardes en 1667, lequel reprit le titre de marquis DE MOŸ dès 1661, et le bisaïeul de Charles DE MOŸ, marquis de MOŸ, marié successivement avec Jeanne de Calvimont et Jeanne de Gaillarbois, et décédé en 1727.

De sa seconde femme, il eut plusieurs fils titrés comtes DE MOŸ, mais leur rameau s'est éteint à la fin du XVIII[e] siècle.

De son premier mariage il avait eu :

1° Urbaine DE MOŸ, mariée en 1748, au marquis D'ESPINAY-SAINT-LUC ;

2° Et Charles-Timoléon, marquis DE MOŸ, qui passa au service d'Espagne et devint gentilhomme de la chambre de Sa Majesté Catholique, sa postérité subsiste encore en Espagne; mais son fils aîné, Louis-Marie-Charles de MOŸ, revint en France en 1811 et reprit la nationalité française. Il eut pour fils unique :

Alexandre-Louis, marquis DE MOŸ, chef actuel de nom et d'armes, receveur particulier à Rochefort, né en 1814, marié à Élisabeth ALADENIZE, de laquelle il a eu :

Georges-Alexandre-Gaston, comte DE MOŸ, enseigne de vaisseau, né en 1848, marié en 1871, à Amédée MINIER, dont il a deux enfants :

1° Noëmie DE MOŸ, née en 1873;

2° Henri-Charles DE MOŸ, né en 1876.

Le second rameau de cette branche, issu de François DE MOÜY, second fils de François DE MOÜY, seigneur de Richebourg, s'est continué par :

François DE MOÜY né en 1608, père de Charles, né en 1647, grand-père de François-Just, né en 1703, et dont la descendance s'établit par actes de baptême et d'état civil, jusqu'à :

Charles-François-Just DE MOÜY, sous-chef aux domaines, né en 1789, mort en 1845, marié à Caroline DE LAVENAY, d'une ancienne maison de Savoie ;

Et son frère Clément DE MOÜY, né en 1811, sans postérité masculine.

Du mariage de Charles-François-Just et de Caroline de Lavenay, sont issus :

1° Charles-Louis-Stanislas, comte DE MOÜY, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères,

officier de la Légion d'honneur, né à Paris en 1835, marié en 1863, à Valentine Amet, petite-fille de Junot, duc d'Abrantès; de ce mariage sont issus trois enfants :

A Roger-Charles-Andoche de Moüy, né à Paris-Passy en août 1864;

B Madeleine-Victoire de Moüy, née en janvier 1867;

C Etienne-Léon de Moüy, né en mai 1868;

2° Marie-Victorine-Camille de Moüy, née en 1839, mariée en 1864, à Antoine de Lavenay, sous-préfet.

Un sous-rameau issu de la même branche par Étienne de Moüy, petit-fils de François précité, se continue également par actes de l'état civil ; il est représenté aujourd'hui par :

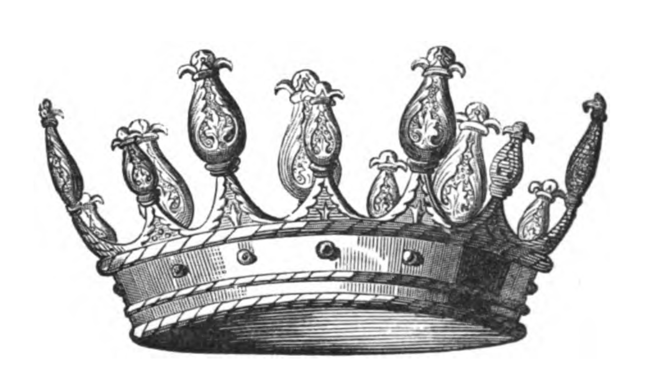
Philippe, vicomte de Moüy, né à Paris, en 1828, ancien président du tribunal civil de Rambouillet, marié : 1° en 1867, avec Jeanne Revil, morte en 1868; 2° en 1875, avec Marie Octavie de Launay.

Du premier lit est issu :

1° Antoine-Charles-René de Moüy, né à Pontoise en juillet 1868.

Du second mariage :

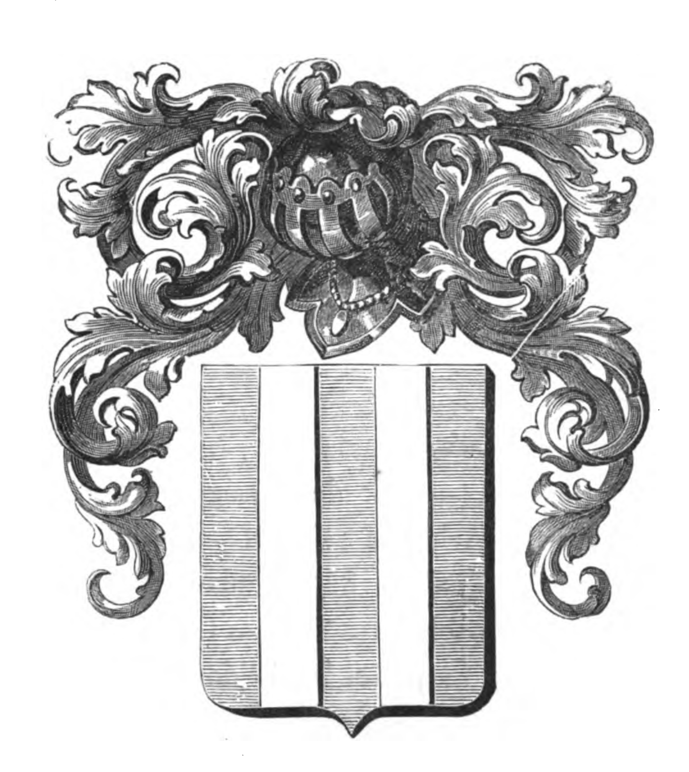
2° Jean-Philippe, né à Paris en 1878.



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

LA MULLE

NORMANDIE ET FRANCHE-COMTÉ



ARMES : *D'azur, à deux pals d'argent.*



LA famille LA MULLE, de Franche-Comté, descend de Guillaume LA MULLE, bourgeois de Rouen, qui fit enregistrer ses armes ainsi décrites : *D'azur, à deux pals d'argent*, à l'*Armorial général officiel de France*, de l'an 1696, signé par d'Hozier, juge d'armes et délégué à cet effet par le roi Louis XIV. (Voir le Registre de la *Généralité de Rouen,* folio 878, conservé à la Bibliothèque nationale, section des manuscrits.)

La famille LA MULLE est actuellement représentée par Jeanne CUGNET DE MONTARLOT, née à Gray (Franche-Comté), le 1er août 1795, fille de Hilaire CUGNET DE MONTARLOT (d'une maison qui compte parmi les plus importantes de la Franche-Comté, anoblie en 1517, par l'archiduchesse Marguerite, petite-

fille de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, en la personne de Hugues Cugnet ou Cuinet, de Noseroy; elle a possédé les terres et seigneuries de Germigney, de Montarlot et de Canos, et a contracté des alliances avec les familles nobles de Maillot, Moréal de Brevano, Donat de Rabeur, etc.; elle a pour armoiries : *Écartelé: aux 1 et 4, de gueules, à trois couleuvres d'or posées en pal; aux 2 et 3, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois flèches du même posées en pal, deux en chef et une en pointe*); et de Jeanne-Marie-Josèphe Burnet, son épouse; elle était nièce de Claude-François Cugnet de Montarlot, écrivain distingué, commissaire ordonnateur des guerres de l'empire, membre de création de la Légion d'honneur, mort général dans l'armée constitutionnelle en Espagne, et cousine germaine de Napoléon-Claude-André-Prudence Cugnet de Montarlot, capitaine d'infanterie de marine, commandant supérieur du groupe sud-est des Iles Marquises, en Océanie, officier de la Légion d'honneur, gendre de Madame Zélie Bonnet, née d'Acher de Saint-Maur.

Elle a épousé à Gray, le 9 juillet 1822, Louis-Alexis La Mulle, né le 12 janvier 1789, propriétaire, ancien cavalier au Corps royal des cuirassiers de Condé, décédé à Gray le 18 juillet 1835, dont elle a eu quatre enfants, savoir :

1° Jean-Pierre-Alexis La Mulle, né à Gray, le 24 avril 1823, peintre et dessinateur, lauréat des beaux-arts à Paris, en 1863, membre de l'Association des artistes peintres, sculpteurs, etc.; marié à Lyon, le 14 octobre 1848, à Emma-Benoîte Remillieux, née à Lyon, le 11 novembre 1823, décédée à Paris, le 11 octobre 1880, fille aînée de feu Louis Remillieux, négociant et conseiller des prud'hommes de Lyon, et de Françoise de Péranni, son épouse, dont il a eu :

- *A.* Louis-Alexis La Mulle, né à Paris, le 29 juillet 1849, mort le 7 novembre de la même année;
- *B.* Léonce-Louis La Mulle, né à Paris, le 8 avril 1851, sous-lieutenant de réserve au 5e d'infanterie;
- *C.* Léonie-Anna-Andrée-Prudence La Mulle, née à Paris, le 8 août 1853;

2° Cécile La Mulle, morte jeune;

3° Léon-Jean-Baptiste La Mulle, né à Gray, le 26 septembre 1829, dessinateur et propriétaire, marié le 19 mars 1855, à Louise-Élisabeth Dupré, fille de Claude Dupré, huissier près le tribunal de première instance de Gray, dont il a postérité;

4° Pétrus La Mulle, né à Gray, le 30 décembre 1832, mort jeune, à Fort-de-France (Martinique), sous-officier d'artillerie de marine.

Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

DE NAVACELLE

(ROUX ET ROUSTAND)

PROVENCE ET LANGUEDOC

SEIGNEURS DE RIBAS, DE LOUBIÈRE, DE NAVACELLE ET DE SAINT-QUINTIN



Armes : *d'azur, à deux diamants d'argent taillés en triangle, appointés et posés en fasce.*
Couronne : *de Comte.* — Supports : *Deux lions.*



La maison de ROUX anciennement RUFFO et RUFFI, est l'une des plus anciennes du Comtat Venaissin.

Parmi ses illustrations on trouve un maître de la Monnaie de Tarascon ; plusieurs viguiers de Villeneuve-lez-Avignon ; un cornette dans la Compagnie d'Ornano, puis viguier de Villeneuve-lez-Avignon; un viguier hériditaire d'Uzès, coseigneur pour un vingt-quatrième de ladite ville; un capitaine de dragons; un chevalier de Saint-Louis; un page de la grande écurie

du roi; plusieurs officiers; un colonel d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre noble de Dannebrog, un chevalier de Malte, etc.

En 1668, Hector de Roux, et son fils Hector en 1671, furent maintenus dans leur noblesse par M. de Bezons, intendant de Languedoc; Jean-Louis de Roux de Navacelle fit ses preuves de noblesse, en 1720, pour entrer dans les Pages de la grande écurie du roi.

Le premier auteur connu de la famille est noble Jean de Roux (de Ruffo), demeurant à Villeneuve-lez-Avignon, qui fit une reconnaissance, le 15 juillet 1393, à l'abbaye de Saint-André de Villeneuve.

La filiation, prouvée par titres authentiques, commence à:

I. Noble Guillaume de Roux (Ruffi), du diocèse d'Apt, maître de la Monnaie de Tarascon, demeurant à Villeneuve-lez-Avignon, lequel est nommé dans deux titres d'acquisition de terres qu'il fit les 12 septembre et 6 octobre 1445. Il fut père de:

II. Noble Louis de Roux, écuyer, vivant en 1470, qui épousa Suzanne Maurel dont il eut trois enfants qui partagèrent leur succession le 31 mars 1546. L'aîné de ces enfants fut:

III. Noble Mathieu de Roux, demeurant à Villeneuve-lez-Avignon, qui a épousé le 20 septembre 1552 Catherine Beraud, dont il eut neuf enfants, entre autres:

1° Louis qui suit;
2° Vidal de Roux, auteur de la branche des seigneurs de Loubière, à Mende, fut maintenu dans sa noblesse le 14 mars 1699.

IV. Noble Louis de Roux, IIe du nom, écuyer, seigneur de Ribas, fut d'abord cornette dans la compagnie des gens à cheval du colonel d'Ornano; obtint du Roi, le 29 décembre 1596, l'office de viguier de Villeneuve-lez-Avignon, sur la démission de Jean-Baptiste d'Ornano; il épousa par contrat du 12 avril 1598 Gabrielle de Leutre. Il testa, le 8 février 1622, en faveur de ses trois enfants, savoir:

1° Hector qui suit;
2° Mathieu de Roux, qui servit en Hollande, obtint un congé du prince d'Orange en 1625, reçut une commission de capitaine d'une compagnie de 100 hommes de guerre à pied, et en 1632 une autre commission de capitaine dans le régiment de Maillane. Il fut pourvu le 8 février 1638, après la mort de son frère aîné Hector, de la charge de Viguier de Villeneuve-lez-Avignon. Il produisit ses titres de noblesse, en 1668, devant M. de Bezons, intendant de Languedoc. Il avait épousé, le 12 décembre 1627, Anne de Fiennes, dont il eut:

a. Hector DE ROUX, cornette de cavalerie en 1662, marié dans la même année à Françoise DE CHACORNAC, déclaré noble race par ordonnance de M. de Bezons, datée du 3 janvier 1671.

V. Noble Hector DE ROUX, écuyer, seigneur de Ribas, nommé en 1622 viguier de Villeneuve-lez-Avignon, institué héritier universel par le testament de son père en 1622, testa le 24 août 1636. Il a épousé, le 30 avril 1624, Pierrette DE CHARDENAS, dont est issu :

VI. Noble Gaspard DE ROUX, écuyer, seigneur de Ribas, qui mourut à Roquemaure le 3 juin 1663. Il avait épousé le 29 décembre 1647 Madeleine DE MARTINON, laquelle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction avec ses enfants mineurs par ordonnance de M. de Bezons du 13 janvier 1671. L'aîné de ses enfants :

VII. Noble Joseph DE ROUX, chevalier, seigneur de Navacelle, né en 1654, fut successivement capitaine dans le régiment de dragons de Peissonnel ; lieutenant-colonel du régiment de dragons du Breuil en 1689; mestre de camp du même régiment en 1697; chevalier de Saint-Louis en 1705; brigadier des armées du Roi en 1706.

Il avait épousé par contrat du 26 février 1702, Marie-Anne DE CALVIÈRE, fille et héritière d'Abel-Antoine de Calvière de Leuga, seigneur baron de Boucoiran, marquis de Vezenobre, seigneur de Navacelle et autres lieux, et de dame Isabeau-Gabrielle de Ségla de Ribaude. Il testa le 22 octobre 1712, et mourut la même année, laissant deux enfants :

1° Jean-Louis qui suit;
2° Jean Roux, dit ROUSTAN, hérita de la terre de Navacelle, après la mort de son frère aîné, et a continué la descendance.

VIII. Noble Jean-Louis DE ROUX, chevalier, seigneur de Navacelle, né à Avignon le 9 août 1705 ; fut reçu page du Roi dans sa Grande Écurie, le 8 juin 1720, et servit ensuite dans le régiment des Gardes françaises.

Il figure en 1734 avec le prince de Conty, le duc d'Uzès et le sieur de Rouvière dans le procès-verbal de l'état de la capitation du diocèse d'Uzès dans l'ordre de la noblesse. *(Archives départementales du Gard.)*

Il a épousé le 20 octobre 1742, demoiselle Théodore DE VILLENEUVE, fille de Louis-Sauveur de Villeneuve, seigneur marquis de Forcalqueret en Provence. De ce mariage est né :

1° Louis-Sauveur DE ROUX DE NAVACELLE, mort jeune.



VIII *bis*. Jean Roux, dit Roustan, écuyer, seigneur de Navacelle et de Saint-Quintin, né en 1706, a épousé, en 1732, noble Elisabeth Rossel, de la famille des Rossel de Fontarèches, du diocèse d'Uzès, dont il a eu le fils qui suit :

IX. Bonaventure Roustan de Navacelle, chevalier, garde-du-corps du roi, seigneur de Navacelle et de Saint-Quintin, figure en 1748, sous les noms de Roustan, seigneur de Navacelle, dans le rôle de la capitation du diocèse d'Uzès *(Archives départementales du Gard)*; il a épousé à Uzès, le 26 janvier 1768, Marie-Claire-Jeanne Chambon, fille de Pierre-Henri Chambon, avocat en Parlement, et de feue dame Jeanne-Gabrielle Moreau de Champloit de Mallaval *(acte de l'état civil.)*

1° Jeanne-Sophie-Pétronille, dite Pouponne de Navacelle ;
2° Jeanne de Navacelle, épouse de M. Hyacinthe de Borelli, decédée à Alais le 25 mai 1852. De cette union sont issus deux enfants :
- A. Le Général de Borelli, titré vicomte par Louis XVIII ;
- B. Thérèse-Jeanne-Virginie de Borelli, mariée, le 26 septembre 1786, à Jean-André Barrot, vice-président du Corps Législatif sous le premier Empire, d'où :
  - AA. Odilon Barrot ;
  - BB. Ferdinand Barrot, grand référendaire du Sénat ;
  - CC. Adolphe Barrot, ambassadeur ;
  - DD. Virginie Barrot, née à Villefort, le 26 août 1787, épouse de A. Fabre, receveur des finances, d'où :
    - *a*. Hyacinthe-Henri, qui suit ;
    - *b*. Paul Fabre, procureur général à la Cour de Cassation, sans enfants ;

3° Charles-Bonaventure qui suit.

X. Charles-Bonaventure Roustan de Navacelle, né à Uzès, le 7 janvier 1775, chevalier de Malte, est mort à Alais, le 3 septembre 1854, laissant ses noms et biens à l'aîné de ses petits-neveux :

XI. Hyacinthe-Henri Fabre de Navacelle, colonel d'artillerie, né le 21 mars 1811, petit-fils de Jeanne de Navacelle, épouse de M. de Borelli, laquelle transmission a été confirmée par décret du 19 janvier 1879 *(Voir Annuaire de la Noblesse, année 1880, f° 208)* ; il a été commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre noble de Dannebrog, etc.

Il a épousé en 1850 Ch.-A. de Massias, de laquelle il a eu deux enfants :

1° Maurice de Navacelle, né le 15 juin 1851 à Paris, marié en 1878, à A. Sauvage, dont il a une fille;
2° Paul de Navacelle, marié en 1890 à C. de Certain de Canrobert, fille de l'illustre maréchal Canrobert, dont il a deux fils.

DE NAYVE

LORRAINE, CHAMPAGNE, BRETAGNE.

Seigneurs Marquis de Nayves-devant-Bar, de Nayves-en-Blois
et de Noncourt; Comtes de Joinville;
Chevaliers de Combles; Seigneurs de Plichancourt, de Lorgerin, etc.



Armes : *Écartelé : au 1, d'or; au 2, de gueules, à une étoile d'or; au 3, d'azur; au 4, d'argent; et sur l'écartelé une croix de sinople bordée de sable.* — Devise : da l'ardor l'ardire. — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux aigles accolées d'une croix de Lorraine d'argent. — L'écu timbré d'un Casque de face d'argent somme d'une couronne de marquis, et pour cimier une croix de Lorraine d'argent.* — Cri : Fer Fer Nayves.



A Maison DE NAYVE, originaire du Barrois, est connue et réputée d'ancienne Chevalerie depuis et avant l'an mil, d'après l'historien *Richerius :* elle prouve sa descendance suivie depuis *Berlian*, vivant l'an 1096.

Dans les vingt-huit générations que compte cette illustre et antique Maison, elle a donné plusieurs valeureux combattants aux Guerres Saintes, et leurs descendants se sont trouvés mêlés à tous les grands faits de nos annales militaires, où ils se sont distingués par leurs éminents services.

Les sires Marquis de NAYVE ont comparu aux bans et arrière-bans de la Noblesse de Lorraine à toutes convocations, et ils ont été maintenus dans leur noblesse par plusieurs enquêtes, sentences, jugements ou preuves des années 1533, 1566, 1571, 1577, 1584, 1587, 1597, 1646, 1656, 1670, 1672, 1692, 1720, 1781, etc.

Ses alliances ont été prises dans les Maisons les plus considérables; elle compte parmi ses ancêtres Jacques CŒUR (par les Harlay).

Ainsi que nous l'avons dit, l'origine de cette illustre Maison se perd dans les premiers âges de la Monarchie, et sans vouloir sonder l'obscurité de ces époques presque légendaires, nous allons en donner la descendance à partir du XI[e] siècle, c'est-à-dire du siècle qui sert avec quelque certitude de point de départ aux plus anciens noms de la noblesse de Chevalerie.

FILIATION

I. BERLIAN, Sire DE NAYVES, mari de Blanche GAUDIN, nous est connu par un engagement qu'il passa à Gênes, le 12 avril 1096, en compagnie du Sire de Puysaye, en Beauce, lors de son départ pour la Terre Sainte; il se signala au siége de Nicée, à Antioche et à la prise de Jérusalem. Revenu dans sa patrie à la suite de cette glorieuse expédition, il mourut à Nayves, l'an 1131, à l'âge de quatre-vingts ans, laissant pour fils :

II. Videric, Chevalier, Sire DE NAYVES, qui fit en 1127, une donation au Chapitre de Remiremont; il est quatifié *Nobilis et potens vir* dans cette charte que ratifia Renaud, Comte de Bar. (François de Rozière, Prieur de Bonneval.) Il épousa Dona Marguerite D'AGUILAR, d'Aragon, qui le rendit père de :

III. Eudes, Sire DE NAYVES, né à Aguilar en Aragon, en 1107, commanda une compagnie de Gentilshommes français à Ourique contre les Maures en 1137, et mourut le 4 mai 1179; il fut inhumé à Saint-Maxe, de Bar-le-

Duc. Il est représenté, sur une dalle, debout, vêtu de longs habits tombant jusqu'à la cheville, les cheveux très-longs, une épée à la main, la pointe en bas. A gauche de ses pieds est figuré un aigle, les ailes à demi éployées. On sait, en effet, que les anciennes armes de la Maison DE NAYVE étaient : *De gueules, à l'aigle éployée de sable, et une croix de Lorraine pour cimier*. Eudes s'était allié à Dona Isabelle DE MONTALBAN, d'Aragon, qui le rendit père de :

IV. Videric, IIe du nom, Sire et Marchis DE NAYVES, né le 4 avril 1138, mort le 18 novembre 1214, suivant son épitaphe qui se voit dans le chœur de l'Eglise de Stenay. Il avait accompagné Philippe II en Palestine, l'an 1188, et se trouva à la prise d'Acre, en 1191. De son union avec Béatrix DE LENONCOURT, il laissa :

V. Evrard, Sire DE NAYVES, né le 5 avril 1166, qui suivit en Palestine Baudouin, Comte de Flandre, lors de l'expédition de 1202, et commandait à Bouvines une compagnie de cent Arquebusiers lorrains. Il avait pris alliance avec Marguerite DE VITRY, et fut père de :

VI. Jehan, Sire DE NAYVES, Ier du nom, né le 4 mars 1197, qui contracta deux alliances : la première, avec Jeanne DE COMMERCY, qui ne lui donna point d'enfants; la seconde, avec Marguerite DE JOINVILLE, de laquelle il eut un fils unique :

VII. Maheu Ier, Sire Marchis DE NAYVES, né le 21 mars 1227, accompagna le Roi Louis IX, lors de la septième Croisade, et se trouva à la bataille de la Massoure. Il revint en France avec son cousin, Jehan, Sire de Joinville, en 1254, et donna, sept ans plus tard, le 15 août 1261, des coutumes à ses vassaux de Nayves-devant-Bar; elles furent ratifiées, le même jour, par Thibaud II, Comte de Bar, et confirmées, le 11 septembre 1590, par le Duc Charles III. (Durival, *Mémoire sur la Lorraine et le Barrois*.)

Un sceau du temps, qu'on suppose être celui de Maheu, porte : *Maheu, Sire Marchis Navyœ;* et au revers est figuré un cavalier avec la légende : *Fer Fer Navyœ.*

De sa femme, Marguerite DE CHAMBLEY, Maheu laissa :

VIII. Vary DE NAYVE, Sire Marchis dudit lieu, Chevalier de Combles, né le 16 avril 1255, qui épousa Jehanne D'HARCOURT, fille de Hugues d'Harcourt, de l'illustre maison de ce nom, en Normandie, de laquelle naquit :

IX. Maheu II, Sire, Marchis DE NAYVES, né le 7 avril 1287, combattit à Cassel en 1328, et devint Grand Maître de la Maison du comte Edouard. Il

mourut à Nayves-devant-Bar, le 11 juin 1369, comme il est marqué dans une donation du 4 avril 1370. De sa femme, dont on ignore le nom, il eut :

1° François, qui suit;
2° Claude DE NAYVE, tué à la journée de Crécy, le 26 août 1346, fut inhumé dans l'église de Beaupré avec cette épitaphe :
« Cy gist très-hault et très-puissant Claude DE NAYVE, qui trèspassé lan « mil trois cens quarante six, en la derreine semaine d'aoust. Priez pour « s'ame. »
3° Ève DE NAYVE, dame de Combles en partie, mariée à Charles DE BASSOMPIERRE Marchis de Removille.

X. François DE NAYVE, Chevalier, Sire Marchis DE NAYVES, Chevalier de Combles, né à Nayves-devant-Bar, le 4 avril 1318, mort à Joinville le 3 novembre 1408, rendit à la France, pendant la captivité du Roi Jean, de tels services, étant au camp de Bretigny, que le Dauphin Charles, Duc de Normandie et Régent du Royaume, voulut les reconnaitre en le créant Comte de Joinville, par lettres du 23 juillet 1359. (Chrétien, *Histoire de la Lorraine.*) Il avait épousé Dona Maria-Olivia D'HUESCA, d'Aragon, de laquelle naquit :

XI. Louis DE NAYVES, Sire Marchis de Nayves-devant-Bar, né audit lieu le 19 avril 1350, se trouva à la bataille de Rosbecque, près Courtray, le 27 novembre 1382. De son union avec Jeanne DE LENONCOURT, Dame de Pierrefort, il eut :

XII. Jean DE NAYVE, IIe du nom, Sire Marchis de Nayves, né à Nayves-devant-Bar, le 17 avril 1381, devint Lieutenant Général et Gouverneur de Jacca en Aragon, et mourut à Barcelone, le 17 mai 1452. Sa femme Louise DE CHAVIGNY, le rendit père de :

XIII. Philippe de NAYVE, Chevalier de Combles, né le 15 avril 1408, qui est qualifié Comte de Joinville dans un acte de vente daté de Metz, le 15 juin 1449. Il se maria avec Jeanne D'HARCOURT, fille de Jean, Comte d'Harcourt, de laquelle il eut :

XIV. François DE NAYVE, IIe du nom, né à Barcelone, le 4 mai 1435, qualifié Sire Marchis DE NAYVE, Chevalier de Combles, comte de Joinville, Seigneur de Noncourt et autres lieux, Surintendant des affaires du Roi de Sicile, Gouverneur, Capitaine, Prévôt, Gruyer et Maire d'Ancerville, en 1480. Dans une enquête du 19 novembre 1566, faite à propos de l'investiture d'un fief que revendiquait Hector SIMONY, son arrière-petit-fils, il est marqué que François DE NAYVE « étoit réputé pour Gentilhomme, et possédoit en son

« vivant une partie de la Seigneurie de Nayves; que par la faveur des Princes « et notamment de feu, de très-heureuse mémoire, René, Roy de Sicile, et « de Monseigneur de Metz, il avoit été commis au régime et gouvernement « de la terre et seigneurie d'Ancerville, étant pourvu des États de Prévost « et de Gruyer de ladittc terre, charges qu'il avoit exercées jusqu'à sa mort; « étant au surplus homme adroit aux armes, hardi et expérimenté au fait de « guerre, comme il l'a prouvé entr'autres le 5 janvier 1477 sous les murs de « Nancy, de sorte que sur l'assurance que l'on avoit de sa valeur, les enne- « mis dudit feu Roy et de sa Maison, nommés les Rodemars et les Salzars, « étans venus ravager le pays de Bar, on luy en avoit donné la garde, mais « qu'après l'avoir conservé longtemps, étant à la fin le plus foible et sans « secours, il avait été obligé de se retirer au lieu de Joinville; s'habillant « comme les autres Gentilshommes, portant ordinairement l'épée, et ne « payant aucunes tailles, redevances ni prestation au Roy, estant tenu pour « Gentilhomme, et s'estant marié deux fois, et entr'autres, la seconde fois avec « une Demoiselle, cousine de lui déposant (Jean Barisien, l'aîné, Ecuyer), « laquelle, comme les autres Demoiselles du pays Barrois, portoit le talpet « et la coëffure. »

On trouve encore la noblesse dudit François de Nayve, prouvée par une enquête du 20 juillet 1571, où le même témoin précité déclare que « il étoit « réputé noble par tous les habitants d'Ancerville, vivant noblement et fai- « sant exercice de Gruyer et Prévost de la baronie d'Ancerville, sous la « puissance de l'Evesque de Metz, et qu'il avoit exercé cet office jusqu'à sa « mort. »

Suivant un pareil acte en date du 26 novembre 1577, fait à la requête de Jean Gainot, Contrôleur-Voyer du Barrois, un des témoins qui dépose, dit, en parlant du même François de Nayve, que « il étoit comme Surintendant « de la terre d'Ancerville, réputé Gentilhomme, homme d'autorité et de « crédit; qu'il avoit mesme vû un cayer en parchemin des Coutumes localles « du Barois, lequel cayer lui avoit été communiqué à la dernière convo- « cation faite, il y avait cinq ou six ans, et qu'il avoit été l'une des neuf « personnes nommées pour réduire lesdittes Coutumes localles du Barois, « tant du Clergé que la Noblesse et de la Justice. » Ce Jean Gainot, ayant justifié par cette dernière enquête sa noblesse maternelle, comme descendant dudit François de Nayve, « Gentilhomme nay et abstrait d'ancienne « noblesse de Lorraine et d'Arragon, » obtint le 1er juillet 1578 une sentence rendue en la prévôté de Bar, par laquelle il fut rayé du Rôle des Taillables.

François de Nayve obtint, le 25 septembre 1504, d'Henry de Lorraine, Evêque de Metz, des provisions de l'office de Maire d'Ancerville, où il mourut le 3 mai 1508, âgé de soixante-treize ans. Il avait épousé en premières noces sa cousine, héritière d'une partie de Nayves-en-Blois, et de cette alliance

ou de celle qu'il contracta avec Marguerite Boucher, de la Maison des Barons de Flogny, il eut plusieurs enfants :

1° Jean, qui suit ;

2° Pierre de Nayve, Seigneur de Combles en partie, marié à Demoiselle Claude Huet de Salvanges, Dame d'Armange et de Malcarie ;

3° Guillaume de Nayve, Sire, Chevalier de Nayves en partie, Seigneur de Combles en partie, Prévôt de Joinville, Lieutenant général de la baronnie d'Ancerville, Surintendant et entremetteur des affaires du Duc de Calabre en France, lequel, aux termes de l'enquête de 1566, ci-devant mentionnée, « avoit toujours exercé l'état de noblesse, de mesme que son père et son frère Jean, et avoit fait service à l'Assemblée des nobles, vassaux du Duché de Barrois. » Il fut confirmé dans sa noblesse par Lettres du Duc Antoine de Lorraine, le 22 mai 1533, et mourut sans postérité, après avoir fait son testament le 15 décembre 1547.

4° Guichard de Nayve, Chevalier, Seigneur en partie de Combles et de Nayves-en-Blois, etc., auteur des branches de Champagne et de Bretagne, qui ont possédé les Seigneuries de Vaux, de Plichancourt, de Lorgerin, de Dagonville, de Tourniset, etc. Un arrêt du Parlement de Bretagne rendu à Rennes le 11 juillet 1692, en faveur de Pierre de Combles, fils de Guichard Claude de Nayve, le qualifie de Seigneur de Combles en partie, de Nayves-en-Blois en partie, de Manoncourt au Vermois, de Lesseville, de Broutière, de Germay. Ces deux branches ont donné plusieurs conseillers et Lieutenants-particuliers au Présidial de Vitry-le-François, un Aumônier ordinaire du Roi (Louis XIII), des Capitaines de cavalerie et d'infanterie, un Conseiller au Parlement de Bretagne en 1775 et une fille reçue dans la Maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr, sur production de ses titres de noblesse, en 1720. Elles se sont directement alliées aux Thiérion de Menutz, Pernet, Garnot, Maillet, Gilles, l'Escuyer, de Bermondes, de Collesson, Daudenet, Le Grand, Dombasle, Aubry, Laurent de Breil, André, de la Bourdonnaye, de Kerguz de Kerstang, de Crameselle de Kerhué, de Bedouin, de Lagrené, Boucher de Crevecœur, Behic, Lecour, Halgan, de Goyon, de la Roussière, de la Roche-Saint-André, de la Grostière, de Vay, Soyer de Vaucouleurs, de Saint-Pair, etc.

5° Claude de Nayve, femme de Philippe Casset, Écuyer, Seigneur de Puttelange.

La Branche Bretonne est aujourd'hui représentée par :

I. Jacques-Marie-Louis de Combles, ancien Président au Parlement de Bretagne, décédé le 1er avril 1825 à Saint-Servan ; marié à Marie-Victoire Damien de Chandenier, décédée à Nantes le 25 avril 1829, dont :

1° Hippolyte-Marie-Jacques de Combles, décédé le 14 janvier 1864, marié à Anne-Joséphine-Clémentine Rousseau des Méloteries, décédée le 23 juillet 1834 ;

II. Antoine-Jean-Baptiste Chevalier de Combles, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, marié le 27 juin 1821 à Athénaïs de Kerguz du Kerstang, décédé le 21 mai 1865. De ce mariage sont issus :

A. Eugène-Antoine-François de Combles, né le 11 janvier 1828, résidant à Nantes ;

B. Henri-Guillaume-Marie de Combles, né le 2 septembre 1833, résidant à Nantes ;

C. Athénaïs-Aimée-Antoinette de Combles, née le 31 janvier 1829, dame Ursuline de Nantes.

XV. Jean DE NAYVE, IIIe du nom, Sire Marquis de Nayves, Chevalier de Combles, etc., né Ancerville le 17 avril 1465, Gentilhomme ordinaire et agent de la Reine de Sicile, Surintendant de sa Maison, et de celle des Ducs de Lorraine, Gruyer du Barrois, s'établit au château des Braux, près de Bar. Il se trouva avec son frère Guillaume aux convocations des Gentilshommes appelés à la défense du Barrois, et ayant accompagné en Italie le duc Antoine, il prit part à la bataille d'Agnadel. A la mort de son père, il lui succéda dans l'office de Maire d'Ancerville, et il mourut aux Braux, le 14 août 1540, laissant de son union avec Demoiselle Michelette DE LA FAUCHE :

1° Jean DE NAYVE, Seigneur de Noncourt, qualifié Conseiller d'État du Prince Charles, Duc de Calabre, de Lorraine et de Barrois, dans une vente faite à Bar, le 22 janvier 1571.
2° François DE NAYVE, Docteur en théologie, Chanoine de la paroisse de Chalon et Prieur de Richecourt;
3° Noël, qui suit;
4° Jeanne DE NAYVE, femme de noble Jacques MOUROT, Seigneur de Remycourt.
5° Marguerite DE NAYVE, qui fut unie à noble Martin SIMONY, Seigneur des Ruelles, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller en ses conseils, Président à mortier au parlement de Metz.

XVI. Noël DE NAYVE, Sire Marquis de Nayve, Chevalier de Combles, etc., né à Bar le 16 mai 1495, qualifié très-honoré Seigneur et Marquis de Nayve, dans le contrat de mariage de François DE NAYVE, son fils, à la date du 14 mai 1555, ayant fixé son domicile à Bar, s'y fit décharger de la taille, en sa qualité de noble, et fut pourvu, le 11 septembre 1540, en survivance de son père, du gouvernement de la baronnie d'Ancerville et de l'office de Gruyer du Barrois. Il mourut au château des Braux, le 3 novembre 1563, laissant de son union avec Blanche DE GUERRE DE VILLEZARGUE, fille d'Antoine de Guerre de Villezargue et de dame Marie de Touraille :

1° François, qui suit,
2° Michelette DE NAYVE ;
3° Henriette DE NAYVE, femme de Nicolas GAINOT, Seigneur de Saux, dont le fils, Jean GAINOT, fut reconnu, en 1577, descendre par sa mère d'une très-noble et très-ancienne lignée, et obtint de Charles III, duc de Lorraine, des lettres d'anoblissement.

XVII. François DE NAYVE, IIIe du nom, Sire Marquis de Nayve, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville, de Noncourt, de Villezargue et autres lieux, né à Nayves le 15 avril 1525, « robuste de corps, haut de taille et d'esprit, se montra habile homme de Guerre et de Conseils sous les Ducs Charles III et Henry II. Entré au service de Gustave Vasa, Roi de Suède, le 1er mars 1540, à l'âge de quinze ans, il fit toute les guerres de Danemark et de Suède contre Christian; à vingt ans (1545), il était Capitaine au régiment des Gardes à che-

val de Gustave; à l'âge de trente ans, il était Lieutenant Général, et il accompagnait François de Lorraine en cette qualité; en 1553, il se trouva à la défense de Metz, et l'année suivante à la bataille de Renty. En 1557 il quitta l'Italie à la suite du Duc de Guise et se trouva en 1558 à la prise de Calais. En 1559, il fut fait Chevalier de Saint-Michel. Le 19 décembre 1562, il se trouva à la bataille de Dreux; le 18 janvier 1563, au siége d'Orléans où François, Duc de Guise, fut assassiné d'un coup de pistolet par Poltrot de Méré, Gentilhomme huguenot; aux batailles de Saint-Denis, le 10 novembre 1567; de Jarnac-sur-Charente, le 13 mars 1569, et de Moncontour le 3 octobre suivant. Le 1er octobre 1579, il reçut le collier de l'Ordre du Saint-Esprit. En 1586, il faisait partie de l'armée de la Ligue, et il a combattu en 1587 à Vimory et à Aulneau. En 1588, il fut envoyé en mission par Henry Ier de Lorraine, Duc de Guise, auprès du roi Philippe II. Il faisait partie de l'Ordre de la Toison d'Or. Quelques jours après l'assassinat de Henry, Duc de Guise, arrivé le 23 décembre 1588, il se retira à Nayves. » (Brienne, *Mémoires et Précis sur la Lorraine et le Barrois; Bibl. Nation.)*

La famille possède une gravure ancienne du règne de Henri III, représentant ce grand capitaine avec cette légende : Marquis François DE NAYVE, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville, de Noncourt, etc., et le cri de guerre : *Fer*, *Fer*. Il est recouvert de son armure de fer, avec le *Collier de la Toison d'Or* au cou.

François DE NAYVE fut déclaré Noble et issu de très-noble extraction, par suite d'une enquête du 11 novembre 1597. Il donna son aveu et dénombrement au Duc de Lorraine, Charles III, le 11 août 1601, pour raison du fief, terre et Seigneurie de la Mothe-Tenance; il mourut à Nayves-devant-Bar, le 11 mai 1611, à l'âge de quatre-vingt-six ans; il avait été marié, par contrat passé à Paris, le 14 mai 1555 avec Dona Maria DE LUNA, d'Aragon, de la famille des Gusman de Castille, fille de Claude de Quionnes, Comte de Luna, Grand d'Espagne, Ambassadeur du Roi d'Espagne, et de Dona Eléonore d'Albe. Ses enfants furent :

1° Claude, qui suit;
2° Jean DE NAYVE, Seigneur du Hochot, fut nommé, le 20 avril 1585, Capitaine d'une compagnie de deux cents hommes à cheval et Lieutenant des gardes du Roi, suivant l'acquisition qu'il fit de cette charge, par acte du 27 mai 1587, dans lequel il est qualifié chevalier de Combles. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement des États de Chaumont, rendu le 1er juillet 1584. Il décéda à Combles en 1637, âgé de quatre-vingts ans. Sa descendance s'établit à Lyon et en Dauphiné;
3° Marguerite DE NAYVE, femme de Noble Louis D'ADANCOURT, Citoyen de Metz.

XVIII. Claude DE NAYVE, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville, de Noncourt, etc., né à Nayves le 17 février 1556, mort à Nancy le

9 juin 1632, fut d'abord Capitaine d'une Compagnie au régiment des Gardes du Roi de Pologne Maximilien (1587). Il devint Conseiller d'Etat du Duc Charles III de Lorraine en 1591. Ces charges et ces dates étaient énoncées dans son épitaphe rapportée dans une enquête de Maintenue de Noblesse du 18 juin 1646, en faveur de son fils Mathieu. Il fut marié, en 1591, avec Marie d'Alègre, fille du Marquis François d'Alègre et d'Elisabeth Leclerc de Morionvillier ; de cette union vinrent :

1° Mathieu, qui suit ;
2° Claude de Nayve, Chevalier de Combles, Seigneur de Tenance-les-Moulins et de Touraille, Capitaine au régiment des Gardes de Charles IV, Duc de Lorraine. Il fut tué, en 1631, à Moyenvic, à la tête de sa compagnie.

XIX. Mathieu de Nayve, Sire Marquis de Nayve, etc., né à Nayves le 15 mai 1592, décédé à Bar le 8 avril 1663, fut successivement Capitaine au régiment des Gardes à cheval du Roi de Pologne Maximilien (1614), et Conseiller d'Etat du Duc des Deux-Ponts. Il épousa par contrat du 5 mai 1619, Elisabeth de la Place de Vitry, fille de noble N. de la Place, Baron de Vitry et de Dame Marie de Melin ; il fut père de :

1° Claude de Nayve, Chevalier de Nayve, né à Bar le 15 mars 1623; il fut nommé Capitaine des Gardes de Charles IV, Duc de Lorraine, le 17 février 1651; il fut tué le 17 septembre 1671, en défendant la tranchée de Chatte; il n'a pas laissé de postérité ;
2° Louis, qui suit;
3° Blanche de Nayve, Dame de Sanzey, Religieuse au monastère de la Charité à Vannes;

XX. Louis-François de Nayve, Sire Marquis de Nayve, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville, de Noncourt et autres lieux, né à Nayves le 19 avril 1624, décédé aux Braux le 17 septembre 1705, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux légers au service de Charles IV, Duc de Lorraine, fut maintenu dans sa noblesse par jugement des Elus de Bar, le 1er juillet 1656 ; par Ordonnance de M. de Gremouville, Intendant de Champagne, le 16 avril 1670 ; et par arrêt du Conseil d'Etat rendu le 8 septembre 1672 en faveur de Marie-François, son fils. Il avait pris alliance, le 14 avril 1651, avec Demoiselle Anne Budes de Guébriant, fille d'Yves Budes, Comte de Guébriant, et de Françoise Bouhier. De cette union naquirent :

1° Marie-François, qui suit;
2° N. de Nayve, né à Nayves le 7 juin 1653, Capitaine de Mousquetaires, se trouva le 17 mars 1677, à la prise de Valenciennes ;
3° Éléonore-Louise de Nayve, Dame de Combles, Religieuse de la Maison royale de Noisy, en 1682.

XXI. Marie-François DE NAYVE, né à Nayves, le 14 mars 1652, qualifié Marquis de NAYVE, Enseigne des vaisseaux du Roi, par commission du 26 avril 1673, signée LOUIS, contresigné COLBERT; il était entré au corps royal de la marine au mois de février 1670 et, à cette occasion, avait fait preuve de sa noblesse. Il devint Capitaine de vaisseau. En 1696, il se retira aux Braux où il mourut le 14 avril 1732. Sa carrière fut des plus brillantes : il assista aux batailles navales des 7, 14 juin, et 22 août 1673; à la prise de Cayenne, le 20 décembre 1676; au combat de Tabago, le 23 février 1677; aux bombardements de Tripoli et d'Alger, les 22 juin 1685 et 1er juillet 1688. Il se trouva, le 5 août 1690, à la descente de Tingmouth; le 10 août 1691 au bombardement de Barcelone, et le 22 du même mois à celui d'Alicante; enfin, le 9 juin 1693 à la destruction de Roses.

Marie-François DE NAYVE avait épousé, le 10 août 1675, Marie-Eléonore D'HARCOURT, de la maison de Lorraine, fille du Marquis François d'Harcourt, de laquelle il eut :

1° François-Henry, qui suit;
2° Élisabeth-Marie DE NAYVE, mariée le 17 juin 1695 à Anatole DE GUITRY, fils du Marquis Louis-Frédéric de Guitry, Grand-Maître de la garde-robe du Roi.

XXII. François-Henry, Marquis DE NAYVE, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville et de Noncourt, né à Nayves le 10 mai 1676, mort audit lieu le 10 juin 1744, avait épousé Marie-Antoinette DE LA VALETTE, fille du Comte Antoine de la Valette, dont il eut :

1° René, qui suit;
2° François-Pierre DE NAYVE, Chevalier de Nayve, Capitaine au régiment de Brecy, marié le 19 avril 1739 à Blanche DE SÈVE, fille du Comte de Sève, Conseiller du Roi; Il se fixa à Florence en 1756.

XXIII. René, Marquis DE NAYVE, Chevalier de Combles, Seigneur de Joinville et de Noncourt, né à Nayves, le 4 mars 1698, fut nommé Capitaine d'une Compagnie de Chevaux légers au régiment de la Reine par commission du 18 octobre 1725. Il mourut, le 4 août 1783, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel, laissant de l'union qu'il avait contractée, le 4 juin 1723, avec Marie ALLEAUME DE TILLOY, Dame d'Armantière, fille du Marquis Alleaume de Tilloy, les enfants ci-après :

1° François, qui suit;
2° Anatole-Marie DE NAYVE, Chevalier de Nayve, né à Bar le 19 mars 1727, qui passa en Amérique, l'an 1789;
3° Marie-Louise DE NAYVE, née à Bar, le 4 avril 1729, mariée le 7 mai 1747, au Comte Arthus DE MENUTZ;
4° Gaston-Marie DE NAYVE, Comte de Nayve, né à Bar le 8 juin 1731, mort le 4 avril 1798.

XXIV. François DE NAYVE, IVe du nom, Marquis de Nayve, né à Nayves le 19 mars 1724, Enseigne des vaisseaux du Roi par brevet du 4 mars 1740, se trouva, le 22 février 1744, au combat naval livré à la flotte anglaise par les flottes réunies de France et d'Espagne. Ayant obtenu de quitter le service, par arrêté du 1er mai 1749, il se retira à Nayves. Il est mort à Paris le 18 mars 1816. Il avait épousé, le 17 janvier 1759, Marie-Suzanne D'ADANCOURT, qui le rendit père de :

1° Auguste-Philippe DE NAYVE, marquis de Nayve, né à Paris, le 28 octobre 1759, qui fut reçu Mousquetaire en 1781 ; en 1798, il prit part à la campagne d'Egypte, et le 12 novembre 1801, il accompagna le général Le Clerc dans son expédition de Saint-Domingue, en qualité de chef d'Etat-Major. Embarqué sur la frégate *la Méduse*, il mourut, le 30 novembre 1802, en face des Canaries et fut enterré à Ténériffe.
2° N. DE NAYVE, née en 1764 à Paris, mariée à *N.* REYMOND, de Rives (Isère) ;
3° Louis-Marie, qui suit.

XXV. Louis-Marie DE NAYVE, Marquis de Nayve, né à Paris, le 8 mars 1768, fut d'abord destiné à l'État ecclésiastique, qu'il abandonna en 1789, pour devenir Secrétaire du Marquis de Marbois, gouverneur de Saint-Domingue. Il y devint successivement Commissaire des guerres, Administrateur de l'arrondissement de Jérémie, enfin Ordonnateur en chef de l'île, en 1802. La famille possède sa correspondance avec Toussaint-Louverture.

Rentré en France en 1810, le marquis de NAYVE fut aussitôt nommé Commissaire de la Marine à Livourne (Italie), puis à Toulon en 1815. Il est mort à Versailles, le 12 juillet 1826. Il avait épousé, le 17 août 1805, à Saint-Thomas (Ile danoise), Élisabeth-Louise-Antoinette MARY, fille de Barthélemy Mary et de Louise-Françoise DU HARLAY, de la Maison des Comtes du Harlay, de Chanvallon et de la Courbonnaye. Par les Harlay, la famille de Nayve compte parmi ses ancêtres Jacques Cœur. La Marquise DE NAYVE était la fille de la dernière des du Harlay ; elle est décédée à Paris le 1er avril 1853, et a été inhumée dans les caveaux du tombeau de son petit-fils, Victor Pierrugues, Baron de Beaujour, qui domine le cimetière du Père-Lachaise.

De de cette union sont nés :

1° Dominique, qui suit;
2° Françoise-Augustine DE NAYVE, née à Philadelphie, le 1er août 1808, mariée à Versailles, en 1826, à Jean-François PIERRUGUES, Capitaine d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur, neveu du Baron DE BEAUJOUR, Pair de France. Elle est décédée le 17 octobre 1874. Son gendre, Jules de Lafont, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, habite Poitiers.

XXVI. Dominique DE NAYVE, Marquis de Nayve, né à Santo-Domingo (Amérique), le 15 avril 1806, ancien Officier de la Marine Royale, s'est marié

à Grenoble, avec Mademoiselle Françoise-Baptistine Chavand du Boissieu, de laquelle il a eu :

XXVII. Baptistin-Lucien-Gaston-Anatole, Comte de Nayve, né à Grenoble, le 3 septembre 1849, ancien Contrôleur des Contributions directes. Il a épousé, le 5 octobre 1875, Blanche-Marie-Frédérique-Hélène Massé de Baudreuille, née le 2 septembre 1854 à Saint-Amand, fille unique d'Hippolyte-Jacques-Henri Massé de Baudreuille, décédé le 5 décembre 1874, et de Dame Agathe-Marie-Hélène Chénon, et petite-fille de Benjamin Chénon, Conseiller honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur, et de Dame Agathe Bonnelat, décédée le 9 février 1875.

De cette union est né :

Lucien-Henri-Dominique-Hippolyte de Nayve, né à Saint-Amand, le 21 octobre 1876.

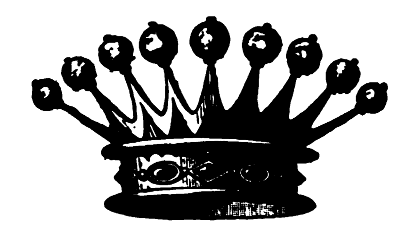
Résidences : Le château de Sidiailles (Cher); celui de Presle, commune de Cuffy (Cher); et Saint-Amand-Mont-Rond (Cher).

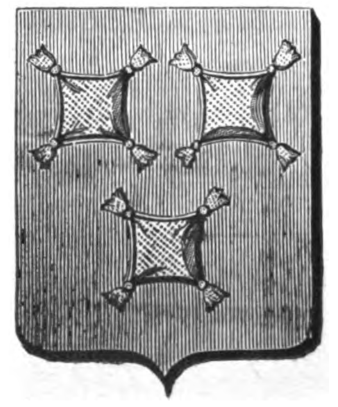


LE NEUF DE NEUFVILLE

NORMANDIE

COMTES DE SOURDEVAL ET DE TOURNEVILLE
SEIGNEURS DE NEUFVILLE, MONTENAY, SAINT-VICTOR, COURTONNÉ, ETC.





ARMES : *de gueules à trois quarreaux bouffetés d'or*. COURONNE : *de Comte.*



Originaire de Normandie, la maison LE NEUF DE NEUFVILLE, peut prouver sa filiation sur preuves authentiques dès 1371, et a été maintenue dans sa noblesse par arrêts du Conseil d'État des 4 décembre 1659 et 1er septembre 1667.

Elle s'est divisée en trois branches principales :

1° L'aînée des LE NEUF DE NEUFVILLE;
2° La DEUXIÈME BRANCHE des LE NEUF, Comtes DE SOURDEVAL;
3° Et la TROISIÈME BRANCHE des LE NEUF, Comtes DE TOURNEVILLE.

En 1573, Gilles LE NEUF, Conseiller, qui substituait le Bailli de la ville de Caen, présida les Assises de Falaise.

En 1630, Messire Jean LE NEUF, Écuyer, était Lieutenant du Roi en la Vicomté de Caen.

En 1711, Georges LE NEUF, Seigneur de Neufville, était Elu Contrôleur des greniers à sel de l'élection de Falaise.

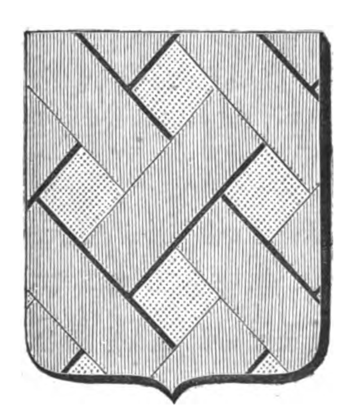
En 1772, Charles LE NEUF, Seigneur de Neufville, Conseiller du Roi, épousa Françoise DE MAZIN DE LUZARD, fille de M. Mazin, Seigneur de Luzard, Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis, Directeur-général des plans et places de guerre du Roi.

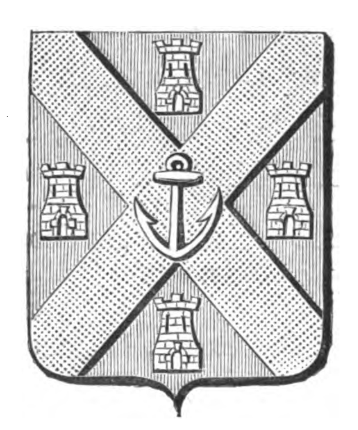
Cette famille est actuellement représentée par M. MARTIN LE NEUF DE NEUFVILLE, Vice-président du Tribunal civil d'Alençon, Homme de lettres, Chevalier de Saint-Grégoire le Grand, Officier de l'Instruction publique, etc.

DE NEUFVILLE

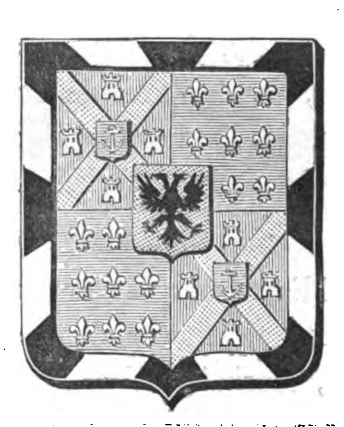
ARTOIS, HOLLANDE ET FRANCFORT

BARONS DE NEUFVILLE; CHATELAINS DE LENS; SEIGNEURS DE NEUFVILLE, DE DEMICOURT, DE MATRINGHEM, D'ALENNE, DE HENNIN, DU CAUROY, D'AILLY, DE BEAUMETZ, ETC.









Armes antiques et primitives : *D'or, fretté de gueules.* — Armes des Neufville, de Francfort et de Hollande : *De gueules, au sautoir d'or, accompagné de quatre tours d'argent, et chargé en cœur d'une ancre d'argent.* — Armes des Neufville, de Bonn : *De gueules, au sautoir d'or, accompagné de quatre tours d'argent et chargé en cœur d'un écusson d'azur, surchargé d'une ancre d'argent.* — Armes des barons de Malapert, dits von Neufville : *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules, au sautoir d'or, accompagné de quatre tours d'argent et chargé en chef d'un écusson d'azur, surchargé d'une ancre d'argent; aux 2 et 3, d'azur semé de fleurs de lis d'argent, à la bordure componnée d'argent et de sable; sur le tout, d'or, à l'aigle éployée de sable becquée et membrée d'or.* — Devise des Neufville, de Francfort : « *Ne vile velis.* » Devise des Neufville de Hollande : « *Mon désir tend à la Neufville.* »



ette illustre maison de vieille chevalerie et d'ancienne extraction tire son nom du village de NEUFVILLE, autrefois Neuville et Noeufville (en latin *Novavilla*), situé près d'Arras, en Artois.

Le premier seigneur de cette maison, Eustache (1) ou Witasse de Neufville, vivait entre 1047 et 1104. Ses descendants sont presque tous qualifiés chevaliers et furent bannerets de père en fils; non seulement ils assistèrent aux célèbres tournois d'Anchin et de Compiègne, mais ils prirent part à la première et à la quatrième croisade; à la prise de Constantinople, avec Baudoin, comte de Flandres; à la guerre de Bulgarie; aux batailles de Bouvines et d'Azincourt.

Ils furent les bienfaiteurs des abbayes du Mont-Saint-Eloy, de Saint-Vaast, de Saint-Aubert, où plusieurs d'entre eux furent enterrés.

Parmi leurs alliances, on remarque les noms des plus illustres maisons nobles de l'Artois et de la Flandre, savoir : d'Antioche, de Courtenay, d'Anneux, de Matringhem, de Sohier, de Meaulens, de Mailly, de Gomiécourt, de Hames, de Cauroy, d'Alennes, de Ghistelles, d'Ocoche, de Tramecourt, de Bailleul, de Fosseux, de Lille, de Lannoy, d'Esne, de Moncheaux, des Essarts, de Ligne, de Belleforière, de Créquy, de Longueval, de Rambures, d'Ollehain, de Boufiers, de Mamets, de la Viefville, etc., etc.

Ils possédèrent un grand nombre de fiefs et seigneuries qui leur échurent en partage, soit par alliance, soit par succession, entre autres : celles de Lameth, Markais, Waencourt, Bacquehem, Matringhem, Hamelain-

---

(1) Ce même prénom d'Eustache, porté spécialement par les fils aînés de cette maison, fut ajouté plus tard à celui de la terre ; c'est pourquoi on désigna les seigneurs de Neufville en Artois, sous la dénomination de Neufville-Witasse.

Il existe aux Archives nationales de Paris et aux Archives départementales d'Arras plusieurs anciens sceaux de la maison de Neufville reproduisant son ancien écu : *d'or, fretté de gueules*.

Le *fretté* est une des pièces les plus anciennes et les plus nobles du blason ; il est usité surtout dans les provinces du nord de la France : l'Artois, la Flandre, la Picardie.

Les cadets de la maison de Neufville brisaient cet écu de plusieurs manières. Ainsi les de Neufville, seigneurs de Lameth, ajoutaient un *franc canton d'or chargé d'une étoile d'azur à six rais*.

Les sires de Matringhem portaient : *d'or, fretté de gueules au premier canton du même*. Les Neufville, d'Arras et de Francfort, changeaient le *fretté* en *sautoir* et, plus tard, ceux de Francfort ajoutèrent *quatre tours d'argent et une ancre d'argent sur le sautoir d'or*.

court, Demicourt, Moranval, Méaulens, Le Cauroy, Alennes, Boubers, Le Pinon, Arly, Longueval, Saint-Martin, Brunemont, Bonnecourt, Henneville, Ailly, Beaumetz, ainsi que la châtellenie de Lens.

En 1415, périt à la bataille d'Azincourt le dernier rejeton mâle de cette illustre maison; sa sœur, Jeanne de Neufville, ayant épousé un cadet de l'antique maison d'Ocoche, celui-ci, à cause de l'illustration de cette alliance, adopta, pour lui et ses descendants, les nom et armes des de Neufville, au lieu du nom et des armes des d'Ocoche.

A partir de ce moment, la descendance de Jeanne de Neufville, héritière de sa maison, se fit connaître sous le nom d'Ocoche-Neufville, comme elle l'avait été jadis sous celui de Neufville-Witasse, et continua d'être désignée alternativement sous ces deux dénominations; elle se continua en Artois jusqu'en 1589, époque à laquelle elle s'éteignit en la personne de François, chevalier, baron de Neufville, mort sans postérité.

A cette époque, la terre de Neufville passa à la maison de Montmorency et les autres seigneuries de la famille aux descendants de Bonne de Neufville, femme d'Adrien de Bailleul.

C'est à tort que plusieurs généalogistes ont prétendu que la maison de Neufville était éteinte; la branche aînée des barons de Neufville était seule éteinte; mais la cadette, celle des d'Ocoche-Neufville, florissait sous un autre ciel, et projetait une branche nombreuse, qui devait soutenir glorieusement l'éclat du nom de ses illustres aïeux.

Cette *branche cadette*, qui compte encore de nos jours un grand nombre de représentants en Allemagne et en Hollande, fut formée par la postérité de Jean Mensart, deuxième fils de Robert d'Ocoche-Neufville, chevalier, seigneur de Neufville et d'Alennes, vivant en 1480; son petit-fils Robert de Neufville (que certains auteurs disent avoir été gouverneur d'Arras), fils de Jean de Neufville dit Mensart, ayant embrassé le protestantisme, émigra en 1530, ainsi que plusieurs autres familles d'Artois.

Ces émigrants se dirigèrent tout d'abord vers Anvers, où quelques-uns s'établirent, puis vers l'Angleterre, gouvernée alors par *Marie la Catholique*, où ils ne trouvèrent qu'un asile passager; puis ils revinrent sur le continent où ils s'installèrent, soit en Allemagne, soit en Hollande.

Robert DE NEUFVILLE, devenu le chef de la nouvelle maison DE NEUFVILLE, établie à l'étranger, suivit avec sa nombreuse famille ces diverses pérégrinations.

Si ces descendants sacrifièrent courageusement à la foi qu'ils avaient embrassée leurs justes prétentions à la noblesse, on se souvint toujours de leur origine que l'on continua de considérer comme une vérité historique et incontestable, et leurs droits furent sanctionnés en diverses circonstances : d'abord, par un diplôme délivré le 18 mars 1711, au nom de la reine Anne d'Angleterre, en faveur de Robert DE NEUFVILLE, né à Francfort en 1670, mort à Leyde en 1735, en récompense de ses services pour avoir pris part à la soumission des rebelles d'Irlande. (*Titre original conservé aux archives de la famille.*) Il reçut à ce sujet le titre de *baronet*.

Plus tard, Jean-David DE NEUFVILLE, de Francfort, né en 1696, mort en 1769, désirant reconquérir le rang qui avait appartenu à ses ancêtres, adressa en 1753, une pétition à l'Empereur François I[er], qui lui accorda sa demande le 29 mai de la même année « *en considération de l'antiquité* » *et de la noblesse de son origine.* » (Ce diplôme est en la possession de la famille des VON NEUFVILLE, à Bonn.) Et enfin la branche des barons DE MALAPERT dit VON NEUFVILLE fut créée baron de l'Empire allemand en 1792.

Nous allons donner seulement la filiation succincte de la maison DE NEUFVILLE ; les bornes de cette notice nous empêchant de nous étendre longuement, et, pour de plus amples détails, nous renvoyons à l'*Histoire généalogique de la maison* DE NEUFVILLE, publiée par les soins de M. A.-C. DE NEUFVILLE, à Amsterdam, en 1869.

FILIATION

I. Eustache DE NEUFVILLE, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Neufville, 1047-1101, laissa entre autres enfants :

II. Eustache DE NEUFVILLE, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Neufville et de Demicourt, 1102-1141, qui laissa entre autres enfants :

1° Eustache DE NEUFVILLE ;
2° Wedulphe DE NEUFVILLE, grand bailli de Cambrésis, en 1148.

III. Eustache DE NEUFVILLE, III[e] du nom, chevalier, seigneur DE NEUFVILLE, 1154-1180, eut entre autres enfants :

IV. Wagon DE NEUFVILLE, chevalier, seigneur de Neufville, 1156-1180, laissa six enfants, entre autres :

1° Eustache, qui suit ;
2° Baudouin DE NEUFVILLE, chevalier, en 1213, marié à Héluys D'ANTIOCHE, dont il eut :
  A. N. DE NEUFVILLE, mariée en 1228, à Robert DE COURTENAY, empereur de Constantinople ;
3° Marguerite DE NEUFVILLE, mariée à Hugues DE CAMBRAY ;
4° Raoul DE NEUFVILLE, évêque d'Arras, en 1203.

V. Eustache DE NEUFVILLE, IV[e] du nom, chevalier, seigneur de Neufville et de Matringhem, 1192-1226, épousa Alix DE MATRINGHEM, qui le rendit père de :

1° Eustache, qui suit ;
2° Gilles DE NEUFVILLE, chevalier, en 1251, seigneur de Matringhem.

VI. Eustache DE NEUFVILLE, V[e] du nom, chevalier, seigneur de Neufville, dit *le Jeune*, 1210-1248, épousa Marguerite N. dont il eut entre autres enfants :

1° Eustache DE NEUFVILLE, VI[e] du nom, 1255-1295 ;
2° Gilles, qui suit.

VII. Gilles DE NEUFVILLE, chevalier, seigneur de Neufville, 1248-1255, épousa Catherine DE SOHIER-VERMANDOIS, dont il eut :

1° Eustache, qui continue la descendance ;
2° Gilles DE NEUFVILLE, seigneur du Pré, 1266-1286, épousa Béatrix dame DE HÉBUTERNES.

VIII. Eustache DE NEUFVILLE, VII[e] du nom, seigneur de Neufville, 1255-1285, lequel fut père de :

IX. Eustache DE NEUFVILLE, VIII[e] du nom, seigneur de Neufville, 1284-1319, qui épousa N, dont il eut :

X. Gilles DE NEUFVILLE, dit Aymar, chevalier, seigneur de Neufville, 1321-1358, qui épousa Marie, dame DU CAUROY, de laquelle il eut :

XI. Eustache DE NEUFVILLE, IXe du nom, chevalier, seigneur de Neufville, du Cauroy, d'Alennes, etc., 1363-1368, épousa N. dame D'ALENNES, qui le rendit père de :

1° Jean DE NEUFVILLE, chevalier, seigneur de Neufville, du Cauroy, d'Alennes, 1368-1386, sans alliance ;

2° Hugues DE NEUFVILLE, chevalier, seigneur de Neufville, du Cauroy, d'Alennes, vivant en 1398 ; il fut tué à Azincourt, en 1415, avec son fils qu'il avait eu de son mariage contracté en 1398, avec Isabelle DE GHISTELLES :

A. Jean DE NEUFVILLE, châtelain de Lens, tué avec son père à Azincourt, en 1415 ;

3° Jeanne qui suit.

XII. Jeanne DE NEUFVILLE, par suite de la mort du dernier mâle de sa maison, devint héritière des terres de Neufville, du Cauroy, d'Alennes, de Hennin-sur-Cogeul, 1386-1415.

Elle fut mariée à Robert D'OCOCHE auquel elle apporta la terre de NEUFVILLE et ses autres biens, sous la condition que ses descendants prendraient les nom et armes des DE NEUFVILLE, à l'exclusion de tout autre.

De cette alliance est né le fils qui suit.

XIII. Jean DE NEUFVILLE, seigneur de Neufville, d'Alennes, du Cauroy, mort en 1454, épousa Pétronille DE TRAMECOURT, fille de Baudouin, seigneur de Tramecourt et de Charlotte de Mailly. De leur union naquit le fils qui suit.

XIV. Robert DE NEUFVILLE, chevalier, seigneur de Neufville, d'Alennes, de Boubers, du Pinon, vivait en 1454 ; il épousa Catherine DE FOSSEUX, dame du Pinon, d'Ailly et de Boubers, fille de Jean de Fosseux et de Catherine d'Ailly.

De ce mariage sont nés sept enfants, entre autres :

1° Jean, qui suit ;

2° Jean DE NEUFVILLE, dit MENSART, auteur de la BRANCHE CADETTE rapportée ci-après ;

3° Marguerite DE NEUFVILLE, femme de : 1° Hugues DE HENNIN ; 2° de Jean DE LANNOY, seigneur de Mingoval.

XV. Jean DE NEUFVILLE, chevalier, seigneur de Neufville, d'Alennes,

de Boubers sur Cauchy, d'Ailly, de Hennin, de Beaumetz, a épousé en 1474, Isabelle de Ligne, dont il eut :

1° Jean, qui suit ;
2° Jeanne de Neufville, épouse de : 1° Gilbert de Lannoy ; 2° de Michel de Belleforière ;
3° Marguerite de Neufville, mariée avec Adrien de Bailleul.

XVI. Jean de Neufville, chevalier, 2e baron de Neufville, seigneur d'Alennes et de Boubers, vivant de 1496 à 1517, épousa, 1° N. de Bailleul ; 2° le 16 mai 1503, Catherine de Créqui, dont il eut :

1° Jean, qui suit ;
2° François de Neufville, chevalier, 3e baron de Neufville, mort sans alliance, avant l'année 1589 ;
3° Anne de Neufville, mariée à François de la Viefville, chevalier.

XVII. Jean de Neufville, chevalier, 4e baron de Neufville, seigneur de Boubers, mort vers 1560, épousa Anne de Longueville, vicomtesse de Verneuil, dont un fils :

Charles de Neufville, né en août 1530, mort sans alliance, en octobre de la même année.

Ainsi s'est éteinte la branche aînée de l'illustre maison de Neufville.

BRANCHE CADETTE

A

ANVERS, FRANCFORT, BONN, ET EN HOLLANDE

XV. Jean de Neufville, dit Mensart, seigneur de Matringhem, épousa Marie de Mamets, dont il eut plusieurs enfants :

1° Robert, qui suivra ;
2° Isabeau, femme de Pierre de Bouflers ;
3° Marguerite de Neufville, femme de Thomas de Lannoy, grand panetier du duc de Bourgogne et gouverneur d'Hesdin.

XVI. Robert de Neufville, né en Artois, ayant embrassé la religion

protestante, se réfugia à Anvers, où il habitait en 1545, puis à Francfort, dont il fut nommé citoyen le 28 mai 1573.

Il épousa N. dont il eut vingt enfants, entre autres :

1° Sébastien, qui suit;
2° Daniel DE NEUFVILLE, auteur du *premier rameau* dont il sera question plus loin.

XVII. Sébastien DE NEUFVILLE, né à Anvers en 1545, mort à Francfort le 3 mars 1609, avait épousé le 30 septembre 1577, Anna COCKX VON OPEYNEN, née en 1549, morte le 27 avril 1615. Il obtint le droit de cité de Francfort le 26 juillet 1580, et fut enterré au cimetière Saint-Pierre.

Il eut, entre autres enfants, le fils qui suit.

XVIII. Sébastien DE NEUFVILLE, né le 14 septembre 1581, mort le 24 novembre 1634, avait épousé, le 13 novembre 1607, Catharina MERTENS, qui mourut en 1635; il eut entre autres enfants :

1° Abraham DE NEUFVILLE, né le 19 mars 1617, mort à Mayence le 5 mai 1665. Il avait épousé, le 6 novembre 1638, Suzanna MALAPERT, qui mourut à Mayence le 8 février 1665. Il fut père de :

A. Jacob DE NEUFVILLE, né à Worms le 14 mars 1655, décédé à Francfort, marié à N. PISTORIUS, dont un fils :

AA. Jacob DE NEUFVILLE, marié, à Hanau, avec Suzanna VAN DE VELDEN. Ils s'établirent à Breslau et eurent quatre enfants.

XIX. David DE NEUFVILLE, né le 21 septembre 1623, mort le 24 février 1684, avait épousé, le 24 octobre 1659, Anna-Margareta NEEF, née le 2 mars 1641, morte le 2 novembre 1688.

D'eux sont nés, entre autres enfants :

1° David, auteur du *second rameau* qui viendra ci-après;
2° Johannes DE NEUFVILLE, né le 31 août 1666, mort le 11 février 1727, marié, le 17 octobre 1692, à Élisabeth DU FAY, dont treize enfants;
3° Jacob, auteur du *troisième rameau* qui suivra.

PREMIER RAMEAU

ÉTABLI

EN HOLLANDE.

XVII. Daniel de Neufville, né à Emde, en 1554, citoyen de Francfort, le 29 octobre 1589, venu en Hollande en 1600, avait épousé Mayken Koppens, dont il eut entre autres enfants :

1° Balthasar, qui suit;
2° David de Neufville, né à Harlem, en 1617, marié à Amsterdam. le 18 avril 1649, à Nelletie Block, née à Emmerick, en 1624, dont cinq filles.

XVIII. Balthazar de Neufville, né à Harlem, en 1616, mort en 1678, épousa à Amsterdam, le 15 janvier 1640, Tryntje van den Bogaerd, née à Amsterdam en 1619; d'eux sont nés :

1° Matthœus, qui suit;
2° Balthasar de Neufville, né en 1650, mort en 1692, avait épousé Christina van Beeck dont :
A. Leendert de Neufville, né en 1677, mort à Amsterdam le 5 mai 1755, marié en cette ville, le 7 août 1701, avec Aleyda Oosterling, née en 1683, morte le 17 mars 1730. De cette union naquit :
AA. Pieter-Leendert de Neufville, né le 15 mai 1707, mort le 27 mai 1759, qui avait épousé Catharina de Wolff, fille de Pieter de Wolff et de Catharina de Neufville. D'eux naquit :
AAA. Leendert-Pieter de Neufville, né à Amsterdam en 1729, s'y maria le 27 février 1756, avec Margaretha Smid, née dans cette ville en 1738, dont un fils : Pierre de Neufville, né à Amsterdam en 1756.
3° Jean de Neufville, né à Amsterdam en 1656, mort dans la même ville en décembre 1724, avait épousé en juin 1690, Johanna van Beeck, en 1664, dont un fils :
A. Leendert de Neufville, né à Amsterdam en 1698, s'y maria, en 1724, avec Agneta de Wolff, dont il eut :
AA. Jean de Neufville, né en 1726, marié : 1° à Cornélia de Neufville ; 2° à Neerlangbroek, en mars 1783, à Anna-Margaretha Langmak, dont un fils : Leendert de Neufville.
4° Abraham de Neufville, avait épousé, le 31 décembre 1684, Anna de Neufville, fille de David de Neufville et de N. de Block. De leur union naquit :

A. Abraham de Neufville, qui avait épousé à Amsterdam, le 9 janvier 1720, Sarah Blaaupot, qui le rendit père de :

AA. Wynand de Neufville, né à Amsterdam en 1721, y épousa, le 25 octobre 1754, Suzanna-Cornelia Swaan, dont il eut une fille.

BB. Abraham de Neufville, né à Amsterdam en 1725, qui épousa: 1° le 16 mars 1753, Benina-Catharina-Magdalena de Haan; 2°, le 29 novembre 1754, Maria Blanck. Du premier lit vinrent :

AAA. Abraham de Neufville, vivant à Doesburg, baptisé à Amsterdam le 26 avril 1754, marié à Lochem, en janvier 1777, à Adriana-Maria Poets, née à Zutphen le 13 avril 1755, dont un fils : Abraham-Adrian de Neufville ;

BBB. Wynand de Neufville, baptisé à Amsterdam le 17 septembre 1755, s'y maria le 31 juillet 1801 avec Geertruy de L'Homme, née dans cette ville en 1773.

5° Isack de Neufville, né en 1658, mort à Amsterdam le 3 octobre 1710, épousa, le 17 mars 1685, Maria Gryspeert, née en 1667, morte en mai 1726. D'eux naquirent :

A. Mattheus de Neufville, né le 29 décembre 1686 à Amsterdam, y mourut en 1743 ; il avait épousé Petronella de Neufville, veuve de J. van Lennep ;

B. Jan-Isaak de Neufville, né le 30 juin 1706, mort à Harlem le 20 novembre 1761, y avait épousé, le 21 août 1736, Anna Bevel, née à Harlem en 1717; elle mourut à Amsterdam le 5 septembre 1742. Ils eurent trois enfants :

AA. Jean de Neufville, né le 22 juin 1737, mort en bas âge;

BB. Jean-Isaac de Neufville, né en 1741, mort à six ans;

CC. Anna-Maria de Neufville, née le 28 août 1753, mariée, le 28 octobre 1764, à Jean-Jacob Brants, né le 2 mars 1740, mort le 4 janvier 1813.

Leur deuxième fils fut appelé Jean-Isaac de Neufville-Brants et se maria deux fois. On ne lui connaît pas de postérité.

XIX. Mattheus de Neufville, né à Amsterdam en 1649, mort en 1711, avait épousé en ladite ville, le 18 février 1674, Maria de Neufville, fille de David de Neufville et de N. de Block, née à Amsterdam en 1651.

De cette union vint le fils qui suit.

XX. David-Mattheus de Neufville, né à Amsterdam le 9 juillet 1684, y mourut le 29 juillet 1731. Il avait épousé dans cette ville, le 15 avril 1708, Jacoba van Gelder, née à Amsterdam en 1686, morte le 16 juillet 1755.

Ils eurent entre autres enfants le fils qui suit.

XXI. Jacob de Neufville, né à Amsterdam le 2 février 1714, mort le 3 mars 1773. Il avait épousé, à Amsterdam, le 18 avril 1742, Margaretha Verhamme, née en 1720, morte en 1786. Il fut père de :

XXII. David-Mattheus de Neufville, (dit van Gelder) né à Amsterdam, le 10 novembre 1751, mort en ladite ville le 6 juillet 1714; épousa à Harlem, le 6 mars 1774, Élisabeth Barnaart, née à Harlem le 24 septembre 1747, décédée à Amsterdam le 4 avril 1794. De leur union naquit, entre autres enfants :

XXIII. Abraham de Neufville, né à Amsterdam le 31 mars 1787, s'y maria le 18 février 1810 avec Margaretha-Cornelia-Clara van de Poll, née le 25 décembre 1788; elle décéda à Harlem, le 2 octobre 1854.

Ils ont eu douze enfants, entre autres :

1° Jacobus de Neufville, né à Amsterdam, le 19 juillet 1817, marié le 13 avril 1843 avec Maria Matthes, née le 6 juillet 1817, à Amsterdam.

Il eut pour fils :

A. Abraham-Cornelis de Neufville, né à Amsterdam, le 23 février 1844, mort le 31 janvier 1879, marié audit lieu, le 17 mai 1866, avec Hermance-Pétronille van Karnebeek, née à Lille (département du Nord), le 21 novembre 1845, dont une fille :

AA. Marie-Jacqueline-Hermance-Isabelle de Neufville, née à Amsterdam, le 28 avril 1867.

2° David, qui suit,

XXIV. David-Mattheus van Gelder de Neufville, né à Amsterdam, le 17 janvier 1811, mort en 1882, s'est marié à Utrecht, le 27 novembre 1856, à Margaretha-Jacoba van de Poll, née à Amersfoort, le 10 mars 1833.

Ils ont eu sept enfants, entre autres :

1° David-Mattheus van Gelder de Neufville, né à Marienbosch, (Blœmendaal) le 28 septembre 1858;

2° Jacobus-Marius van Gelder de Neufville. né à Amsterdam, le 14 février 1860;

3° Maurits-Jacob van Gelder de Neufville, né à Amsterdam, le 4 février 1861;

4° Harmen-Hendrik van Gelder de Neufville, né à Harlem, le 12 juillet 1867.

DEUXIÈME RAMEAU

DES

BARONS DE MALAPERT & VON NEUFVILLE.

XX. David DE NEUFVILLE, fils d'Anna-Margareta NEEF et de David DE NEUFVILLE, né le 8 décembre 1663, mort le 10 mars 1718, épousa le 2 octobre 1694, Maria-Magdalena DU FAY, née le 29 avril 1672; elle mourut le 27 janvier 1737. D'eux naquit le fils qui suit.

XXI. Johann-David DE NEUFVILLE, né à Francfort le 3 novembre 1696, fut reconnu noble sous le nom de VON NEUFVILLE, le 29 mars 1753, et mourut le 29 octobre 1767.

Il avait épousé 1°, le 15 juin 1723, Cornélie-Gertrude GONTARD, née le 25 mars 1706, morte le 24 mars 1738; et 2°, le 7 octobre 1739, Éléonore Elisabeth DU FAY, née le 6 août 1701, morte le 14 février 1779.

Du premier lit sont nés :

1° Peter-Friedrich DE NEUFVILLE, né le 2 février 1726, mort le 22 mai 1762, épousa le 4 octobre 1753, Maria-Magdalena VON MALAPERT, née le 23 juin 1736, morte le 20 décembre 1758. De lui naquit :

A. Friedrich-Wilhelm baron VON MALAPERT, dit VON NEUFVILLE (créé baron par diplôme daté de Munich le 11 avril 1792) était né le 26 avril 1755; il mourut à Francfort-sur-le-Mein, le 2 janvier 1818. Il avait épousé, le 8 septembre 1783, Susanna-Élisabeth VON SCHNEIDER. Ils eurent deux fils :

AA. Wilhelm-Gustave-Adolphe baron VON MALAPERT, dit VON NEUFVILLE, né le 28 janvier 1787, mort le 12 juin 1862, marié le 23 décembre 1832 à Antonia SCHLINK, dont sept enfants, entre autres :

AAA. Philipp-Gustave-Félix, baron VON MALAPERT, dit VON NEUFVILLE, né le 28 juin 1834;

BBB. Friedrich-Carl-Reinhold, baron VON MALAPERT, dit VON NEUFVILLE, né le 13 mai 1839;

CCC. Ludwig-Gustave-Robert, baron VON MALAPERT, dit VON NEUFVILLE, né le 6 avril 1846.

BB. Julius-Carl-Constantin, baron VON MALAPERT, dit VON NEUFVILLE, né le 1er avril 1788, marié le 24 octobre 1824 à Christine-Louise-

Caroline-Mélusine-Constantine von Heyden, née le 4 février 1804, dont six enfants, entre autres :

AAA. Friedrich-Philippe-Carl, baron von Malapert, dit von Neufville, major, et membre de la maison Frauenstein. etc., né le 4 avril 1826, marié le 6 juin 1854 à Charlotte-Henriette-Sophie-Ebonde-Mathilde von Bock-Hermsdorf, dont trois enfants:

AAAA. Fritz-Constantin-Carl, baron von Malapert, dit von Neufville, lieutenant, né le 22 mars 1855;

BBBB. Hugo-Friedrich-Wilhelm-Hans-Adolphe, baron von Malapert, dit von Neufville, né le 24 septembre 1856, mort le 14 juin 1881;

CCCC. Julius-Paul-Wilhelm-Moritz, baron von Malapert, dit von Neufville, né le 21 juin 1862.

BBB. Adolphe, baron von Malapert, dit von Neufville, né le 12 juin 1826, mort le 17 octobre 1873, marié le 4 octobre 1861 à Louise van der Hoop ;

2° Robert, qui suit.

XXII. Robert von Neufville, né le 4 novembre 1733, mort en 1801, avait épousé, le 1er décembre 1765, Wilberta-Elisabeth Passavant, dont il eut cinq enfants, entre autres :

XXIII. Johann-Antoine-Friedrich-Wilhelm-Robert von Neufville, né le 9 avril 1777, mort à Bonn le 12 décembre 1819, avait épousé, le 12 décembre 1805, Suzanne-Rebecca-Henriette-Magdeleine von Riese.

Il eut cinq enfants, entre autres :

XXIV. Wilhelm-Johann-Joseph-Carl von Neufville, né à Bonn, le 8 février 1817, marié le 4 juin 1849, à Caroline-Georgine-Marie-Louise-Elisabeth-Joséphine von Rehfues, dont quatre filles.



TROISIÈME RAMEAU

ETABLI

A FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

XX. Jacob DE NEUFVILLE, second fils de David DE NEUFVILLE et d'Anna-Margareta NEEF, né le 5 mars 1668, mort le 1er juillet 1730, avait épousé, le 4 août 1691, Anna CAMPOING.

De ce mariage naquit, entre autres enfants, le fils qui suit.

XXI. David DE NEUFVILLE, né le 18 décembre 1697, mort le 16 décembre 1750, fut marié le 22 février 1724 à Maria-Elisabetha DE BARY, dont un fils :

XXII. Johann-David DE NEUFVILLE, né le 20 août 1726, mort le 31 décembre 1795, marié le 8 janvier 1754 à Johanna-Sara FUCHS.

Il eut de cette union quatre enfants.

1° Johann-Mathias DE NEUFVILLE, baptisé le 16 novembre 1754, épousa 1°, le 11 décembre 1781, Johanna-Maria GOLL VON FRANKENSTEIN, 2°, le 5 juin 1787, Sophia-Franciska GONTARD. Il eut sept enfants, entre autres :

A. Johann-David DE NEUFVILLE, baptisé le 23 juillet 1789, marié le 1er octobre 1816, à Charlotte-Louise GONTARD, dont il n'eut point d'enfants. Elle se remaria le 19 septembre 1832, à Conrad-Wilhelm VON DER LEYEN, né à Crefeld ;

B. Alexander DE NEUFVILLE, né le 3 juin 1791, mort le 8 août 1794.

C. Johann-Mathias-Alexander DE NEUFVILLE, né le 19 mars 1795, marié à Heidelberg, le 19 novembre 1822, avec Eleonora-Henriette-Salomé SCHWARTZ, née le 25 juillet 1796, morte le 10 août 1866.

2° Johann-Georges, qui suit;

3° Jacob DE NEUFVILLE, dit MERTENS, baptisé le 25 mai 1759, mort le 1er juin 1821, marié, le 12 juin 1792, avec Eleonora-Elisabetha DE NEUFVILLE ;

A. David-Friedrich DE NEUFVILLE, né le 7 juillet 1793, mort le 2 novembre 1743, épousa, le 16 mai 1820, Maria-Franciska-Henriette PFEFFEL. D'eux sont nés :

AA. Jacob-Auguste DE NEUFVILLE, né le 16 mars 1821, mort le

17 décembre 1878, marié le 6 octobre 1846 à Wilhelmina DE BARY, dont il eut six enfants, entre autres :

AAA. Johann-Robert DE NEUFVILLE, né le 14 avril 1850;

BBB. Alexander DE NEUFVILLE, né le 6 avril 1854;

CCC. Jacob-Carl DE NEUFVILLE, né le 10 avril 1856;

DDD. Carl-Theodor DE NEUFVILLE, né le 24 février 1861.

BB. Carl-Friedrich DE NEUFVILLE, né le 23 décembre 1823, mort le 8 mars 1825;

CC. Julius-Eduard DE NEUFVILLE, né le 28 août 1828, marié le 12 avril 1858 à Marie-Eugénie MÉQUILLET (de Colmar), dont une fille :

CCC. Jeanne DE NEUFVILLE, née le 3 septembre 1860, mariée à Sébastien DE NEUFVILLE, de Paris, en 1880.

B. Jacob DE NEUFVILLE, né le 9 décembre 1796, mort le 6 novembre 1843, marié à Ladenburg, le 22 mai 1823, à Agatha-Walperta VON DEN VELDEN, dont une fille;

C. Johann-Robert DE NEUFVILLE, né le 4 octobre 1810, mort le 4 juin 1870, marié à Maria-Magdalena ROHMER (d'Eltersdorf); il eut huit enfants, entre autres :

AA. Jacob-Heinrich DE NEUFVILLE, né le 15 septembre 1843, mort le 23 octobre 1870;

BB. Julius DE NEUFVILLE, né le 6 février 1846;

CC. Johann-Gustave-Adolphe DE NEUFVILLE, né le 1er mai 1848;

DD. Johann-Carl DE NEUFVILLE, né le 23 juillet 1849;

EE. Franz-Auguste DE NEUFVILLE, né le 17 mars 1855;

FF. Jacob-Friedrich-Eduard DE NEUFVILLE, né le 24 janvier 1857.

D. Johann-Eduard DE NEUFVILLE, né le 2 octobre 1813, mort le 6 avril 1822.

4° Matthias-Wilhelm DE NEUFVILLE, né le 5 novembre 1762, mort le 31 juillet 1843, marié à Oberinden, le 19 juin 1787, à Regula HOZE, dont une fille :

A. Johanna-Sara DE NEUFVILLE, née le 19 mars 1797, morte le 8 juin 1857, mariée le 16 octobre 1816, à Sébastien DE NEUFVILLE.

XXIII. Johann-Georges DE NEUFVILLE, baptisé le 12 janvier 1757, mort le 31 octobre 1819, marié le 30 mai 1786 à Sophia WICHELHAUSEN. De leur union naquirent :

1° Sébastien DE NEUFVILLE, sénateur, né le 20 juillet 1790, mort le 5 mai 1849, a épousé le 16 octobre 1816, Johanna-Sara DE NEUFVILLE;

2° Jacob-Wilhelm, qui suit;

XXIV. Jacob-Wilhelm DE NEUFVILLE, né le 16 juin 1794, mort le 2 mars

1859, a épousé, le 6 novembre 1818, Sara Humser. De cette union sont nés :

1° Gustave-Adolphe de Neufville, conseiller intime de commerce, etc., né le 24 décembre 1820, marié le 26 avril 1852 à Caroline Buttner, dont il a trois enfants, entre autres :

A. Jacob-Ludwig-Otto de Neufville, né le 8 mai 1853;

B. Friedrich-Alfred de Neufville, né le 11 février 1856.

2° Sebastien-David-Wilhelm de Neufville, né le 9 juillet 1822, naturalisé citoyen français en 1867, a épousé, le 28 août 1850, Mina-Bienvenue Develay, dont quatorze enfants, entre autres :

A. Jacob de Neufville, né le 14 décembre 1851 ;

B. Sébastien de Neufville, né le 8 juillet 1853 ;

C. Henri-Auguste de Neufville, né le 7 octobre 1856;

D. Robert de Neufville, né le 10 août 1861 ;

E. Frédéric de Neufville, né le 18 juillet 1867;

F. Paul-Hippolyte de Neufville, né le 10 juillet 1869;

G. Jean-Georges de Neufville, né le 10 juillet 1869;

H. Alexandre de Neufville, né le 11 juin 1872.

3° Wilhelm-Carl de Neufville, docteur en médecine, conseiller intime de médecine, né le 19 novembre 1823, marié, le 28 mai 1850. à Julie-Amalie Donner, dont trois enfants, entre autres :

A. Jacob-Wilhelm-Richard de Neufville, né le 11 juin 1855.

4° Friedrich de Neufville, né le 12 mai 1825, marié le 12 juillet 1853, à Margareta-Caroline Siébert, dont quatre enfants, entre autres :

A. Carl-Jacob-Wilhelm de Neufville, né le 21 janvier 1859;

B. Gustave-Adolphe-Friedrich de Neufville, né le 2 mai 1863.

5° Friedrich-Hermann de Neufville, né le 7 octobre 1829, marié le 17 septembre 1853, à Pauline Fulling, née le 29 juin 1830, dont cinq enfants, entre autres :

A. Hermann-Wilhelm de Neufville, né le 23 avril 1854 ;

B. Gustave-Adolphe de Neufville, né le 1er août 1860 ;

C. Heinrich-Rudolph de Neufville, né le 18 juillet 1863, mort le 25 mars 1865 ;

D. Rudolph-Carl de Neufville, né le 28 mai 1867.

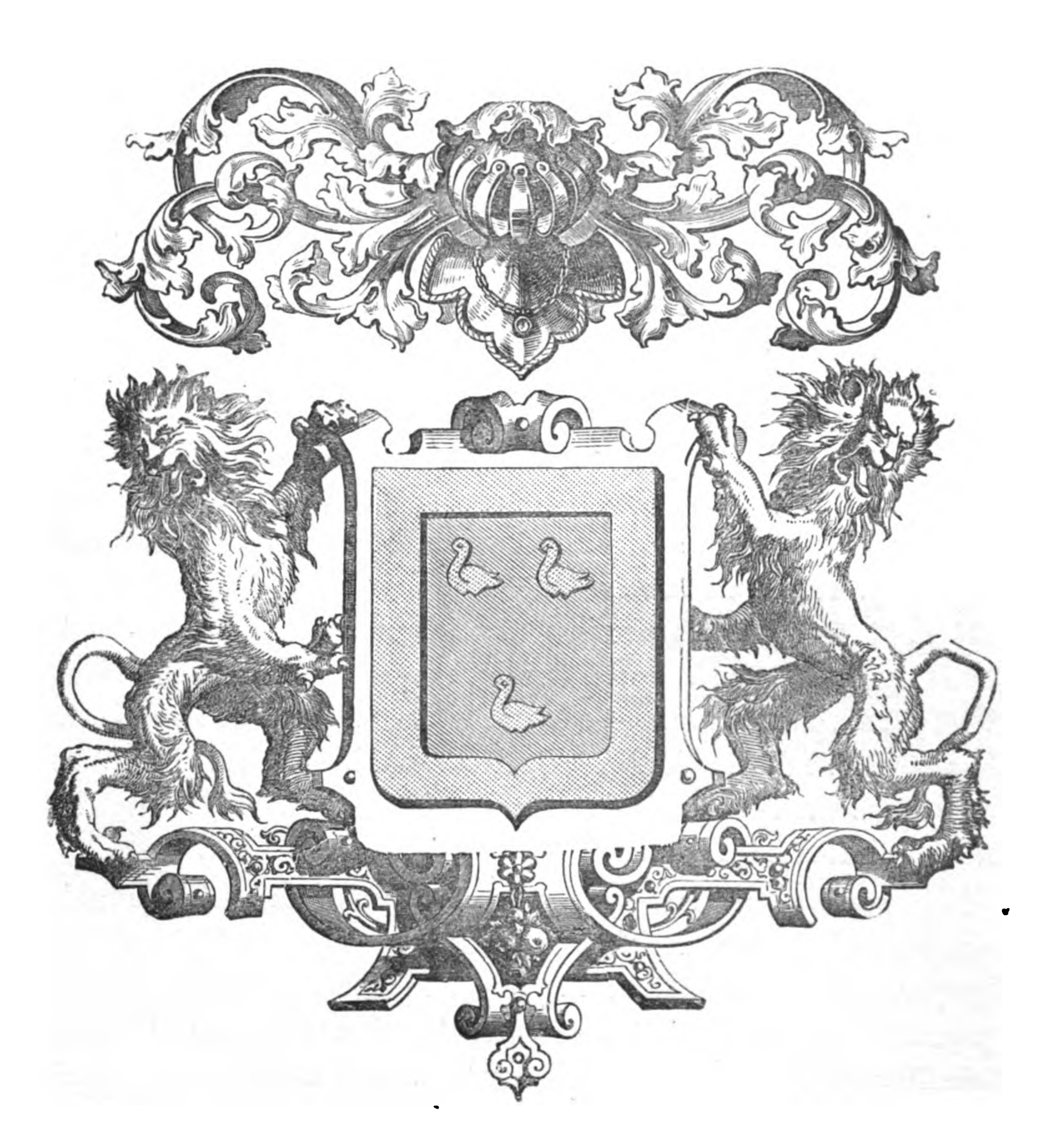
6° Jacob-Julius de Neufville, né le 3 septembre 1838, marié en 1868 à Maria-Keary Parker (New-York), dont deux filles.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN. — 361-3

DE NIMAL

BRABANT, CAMBRÉSIS, HAINAUT

SEIGNEURS DE LIMAL, D'HAINCHIES, DE REUMONT, D'INCHY, DE LA SAULX, ETC.



Armes : *de sinople, à trois merlettes d'or, posées 2 et 1, à la bordure du même.* — **L'écu** *timbré d'un casque orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu, et surmonté d'une couronne de baron.* — **Cimier** : *trois plumes de paon au naturel.* — **Supports** : *deux lions d'or contournés, armés et lampassés de gueules.* — **Devise** : *Usque ad finem* (« *Jusqu'au bout* »).

Le nom de cette famille s'est écrit tour à tour et parfois simultanément de Limal et de Nimal. Le nom primitif de Limal a lui-même beaucoup varié; on trouve en effet dans les anciens actes: de Lyemale, Liemale, Limael, Limalia, Limala, Limalle, Limale.

Tandis que les uns affirment que cette maison a pris naissance dans le Cambrésis, d'autres prétendent qu'elle tire son nom et son origine de la terre et seigneurie de Limal en Brabant. Cette dernière opinion est la vraie. Il est d'abord certain que cette famille n'est pas originaire du Cambrésis. La preuve en est que *Le Carpentier* (1), pourtant si complet, n'en fait point mention. Cet argument, sans doute, n'est pas décisif, mais voici qui vient singulièrement le renforcer. La particule « *de* », que la famille de Nimal possède de temps immémorial, indique toujours possession ou du moins provenance; cette particule, par conséquent, ne se mettait jamais que devant un nom de lieu. Or, nous n'avons trouvé dans le Cambrésis aucun village, aucune terre, aucun fief ayant jamais porté le nom de Limal ou Nimal, tandis que Limal en Brabant est une très-vieille terre et seigneurie, laquelle, au dire de *Le Roy* (2) p. 135 et de l'auteur du *Supplément aux trophées de Brabant*, t. II, p. 31, fut, dans les premiers temps de la féodalité, le berceau d'une famille noble *qui en prit le nom*. Ces deux auteurs renvoyent à *Butkens* (3), t. Ier, p. 222, où nous lisons en effet que Rubin, Régnier et Arnould de Limal faisaient partie de la noblesse du Brabant, sous le duc Henri Ier (4). Quelle est maintenant l'époque et la cause de l'établissement de cette famille brabançonne dans le Cambrésis?

Nous voyons dans *Butkens* (t. Ier, p. 462) parmi les nobles du Brabant, sous Jean III, figurer un Henry de Borchoven, seigneur de *Limal*. A cette époque, la famille de Limal avait, par conséquent, cessé de posséder la seigneurie de son nom. C'est donc entre les règnes des ducs Henri Ier et Jean III qu'il faut placer cette émigration. Mais à quel moment précis?

---

(1) *Histoire de Cambrai et du Cambrésis* par Jean le Carpentier (Leyde 1664).
(2) *Topographia historica Gallo-Brabantiæ* par le baron Jacques Le Roy. (Amsterdam 1693).
(3) *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, par F. Christophe Butkens. (Anvers, 1641.)
(4) Voir aussi *Miræus*, *Opera diplomatica*, avec le supplément de *Foppens*, et en particulier les t. II, p. 835, t. III, p. 91 et 356, t. IV, p. 215.

A l'année 1282, sous le règne de Jean Ier. *Butkens*, en effet (p. 301) nous apprend que cette année-là, à la suite d'une rébellion, Jean Ier « s'empara du chasteau de *Limal*, le faisant détruire et jeter par terre. » C'est à la suite de cette calamité que la famille de Limal dut quitter le Brabant et se réfugier dans le Cambrésis. Mais pourquoi choisir le Cambrésis? C'est que, comme nous l'apprend *Le Roy*, la terre de Limal, à cette époque, dépendait au spirituel de l'évêché de Cambrai. Enguerrand de Créquy, alors évêque, était donc le protecteur naturel des Nimal, le seul peut-être qui put les protéger efficacement, surtout si l'on se rappelle l'immense influence dont l'Église jouissait au xiiie siècle.

FILIATION

Les recherches entreprises pour reconstituer la généalogie de la famille de Nimal n'étant pas complètement terminées, nous ne donnerons aujourd'hui que les neuf derniers degrés de la filiation, comprenant une période de trois cents ans (1582-1882).

Les dix premiers degrés seront publiés dans un de nos volumes ultérieurs.

XI. Antoine de Limal ou de Nimal, chevalier, vivait en 1582. Il épousa noble dame Jeanne du Hennocq, d'une famille qui donna des chanoines à Cambrai. Tous deux sont encore mentionnés dans des actes d'avril 1601, janvier et mai 1602 (1). Antoine de Nimal avait deux frères cadets, Arnould et Balthazar, ce dernier chanoine à Cambrai (*Le Carpentier*, part. II, pag. 465), et une sœur, Françoise, qui épousa Grégoire du Hennocq, écuyer, frère de Jeanne.

Antoine de Nimal eut deux fils :

1° Jean, qui suit;
2° Balthazar de Limal ou Nimal, qui eut pour parrain son oncle le chanoine; il fut, comme lui, chanoine à Cambrai. (*Le Carpentier*, part. II, pag. 478.)

XII. Jean de Limal ou de Nimal, chevalier, seigneur d'Inchy en partie. Il était, en 1610, prévôt d'Inchy et souverain mayeur de la ville de Beaumont; il l'était encore en 1636, car il acheta, le 20 février de cette

(1) Archives de la ville du Cateau.

année 1636, dix mencaudées de terres à messire Jean d'Anneux et il est ainsi qualifié dans l'acte de vente. Il épousa noble demoiselle Marguerite DE LA BRUYÈRE (1); (elle appartenait à une très-ancienne maison qui est signalée à chaque page de l'histoire du Cambrésis parmi les plus illustres bienfaiteurs des abbayes de Saint-Aubert, de Vaucelles et de Prémy, et dont *Le Carpentier* pouvait déjà dire en 1664 qu'elle était « reconnue passez plusieurs siècles entre les Patrices de Cambrai. ») Ils eurent sept enfants :

1° Nicolas, qui suit ;

2°, 3°, 4°, 5°, 6° et 7° six filles : Jacquette, Honorée, Catherine, Michelle, Marie et Jeanne DE NIMAL, auxquelles ils firent, le 23 octobre 1619, une donation pour leur tenir lieu de tout héritage, à la condition qu'elles contractassent « estat de mariage honorable ».

Jacquette était alors fiancée à messire Pierre LE GRAND, (2) écuyer, d'une ancienne maison qui appartenait au patriciat de Cambrai, et qui donna des chanoines à la métropolitaine de cette ville ainsi qu'une abbesse à l'abbaye de Prémy.

Michelle fut conjointe, en 1631, avec Adrien L'ANGLÉ, fils de Toussaint l'Anglé et de Jeanne de Sinapte. (La famille l'Anglé, signalée parmi les bienfaiteurs des abbayes de Prémy et de Saint-Aubert, descendait, d'après *Le Carpentier*, des anciens châtelains de Cambrai.) Jeanne de Sinapte était veuve lors du mariage de son fils. Elle constitua, à cette occasion, en douaire à sa bru les terres importantes dont l'acte passé le 7 janvier 1631 donne la description. Adrien L'ANGLÉ et son épouse, Michelle DE NIMAL, firent des acquisitions de terres considérables, le 11 mars 1633 et le 14 décembre 1638.

Honorée, Catherine, Marie et Jeanne DE NIMAL prirent le voile à l'abbaye de Prémy.

XIII. Nicolas DE LIMAL ou DE NIMAL, chevalier, épousa noble demoiselle Anne DE L'ESPINOY (3). (La famille de l'Espinoy, signalée parmi les maisons patriciennes de Cambrai, remontait, d'après *le Carpentier*, à Jean de l'Espinoy, lequel vivait en 1212 ; le même auteur la signale encore parmi les bienfaiteurs des abbayes de Prémy et de Cartimpret ; de cette maison étaient Jean de l'Espinoy, abbé de la célèbre abbaye de Vaucelles, à la fin du XVe siècle, et Philippe de l'Espinoy, membre du grand conseil de Malines, par lettres patentes du 31 août 1543). Ils eurent pour enfants :

1° Noël, qui suit ;

2° Catherine DE NIMAL, qui s'allia à messire Pierre DE MONTAYE (4), seigneur de

(1) DE LA BRUYÈRE : *de sinople, à deux fasces d'argent.*
(2) LE GRAND : *d'azur, au sautoir d'argent.*
(3) DE L'ESPINOY : *d'argent, à la croix dentelée de geules.*
(4) DE MONTAYE : *d'azur, à dix feuilles de lierre d'argent 3, 3, 3 et 1.*

Beaumont. (La famille de Montaye, signalée parmi les maisons patriciennes de Cambrai, remonte, d'après *Le Carpentier*, à Mathieu de Montaye, qui assista en 1265, avec plusieurs autres chevaliers, à l'acte par lequel Enguerrand de Coucy, châtelain de Cambrai, et sa femme, Marguerite de Gueldre, ratifièrent les donations faites par leurs ancêtres à l'abbaye de Cartimpret. Cette famille donna un grand nombre de chanoines réguliers à l'abbaye de Saint-Aubert, dite « l'abbaye des nobles », dont elle se montra la constante bienfaitrice). Catherine DE NIMAL mourut en couches, le 23 mars 1677.

XIV. Noël DE LIMAL ou DE NIMAL, chevalier, fut baptisé le 10 novembre 1627. (Parrain Noël le Févre d'Eaubonne; marraine Marie de l'Espinoy.) Il épousa noble demoiselle Marie-Madeleine DE HOLLANDE; dont:

1° Robert DE NIMAL, chevalier, conjoint, le 25 octobre 1693, avec noble demoiselle Jeanne LE PAIGE, en présence de Jean de Bancy, de Jérôme d'Esnes et de plusieurs autres. D'eux sont nés :

A. Marie-Jeanne DE NIMAL, baptisée le 8 juillet 1694. (Parrain, Robert d'Havecamp; marraine, Marie le Paige.)

B. Louis DE NIMAL, chevalier, baptisé le 24 avril 1699. (Parrain, Louis, seigneur d'Or; marraine, Marie d'Herbemont.)

2° Romain DE NIMAL, prêtre et docteur en théologie. Il était chapelain du Cateau le 10 février 1694, vicaire de la paroisse Saint-Martin, au Cateau, en 1695, curé de Pommereuil à partir de 1700; il mourut le 21 janvier 1736.

3° Pierre DE NIMAL, chevalier, allié le 5 mars 1696 à noble demoiselle Marie-Agnès LE SALADIN. Ont signé à l'acte : Marie-Jeanne de Gondt et plusieurs membres de la noble famille Doré.

4° Gaspard, qui suit ;

5° Alexandre DE NIMAL, chevalier, marié le 14 février 1699 à Marie DE PAGE, en présence de Jérôme d'Esnes, d'Isidore de Mallet et de plusieurs autres.

XV. Gaspard DE LIMAL ou DE NIMAL, chevalier, seigneur d'Hainchies et de Reumont, né en 1673, s'allia, en 1697, à très-noble demoiselle Marie-Jeanne DE LA CAUCHIE (1), dame de Saint-Aubert, dite Jeanne DE SAINT-AUBERT, d'une fort ancienne maison patricienne de Cambrai, qui donna des chanoines à cette ville et dont était Jean de la Cauchie, abbé de l'abbaye de Saint-André en 1531. Gaspard DE NIMAL et sa femme quittèrent le Cambrésis en 1698, lors de la révocation de l'édit de Nantes, et allèrent se fixer en Belgique, où leurs descendants se sont établis (2). Il trépassa le

(1) DE LA CAUCHIE : *d'or, au lion léopardé d'azur.*

(2) A dater de l'établissement en Belgique, le nom DE NIMAL fut seul employé — du moins dans la branche belge. En effet un rameau — probablement éteint aujourd'hui — continua à résider dans le Cambrésis et à porter le nom DE LIMAL.

A ce rameau appartenait Antoine-Joseph DE LIMAL, fils de Louis DE LIMAL, médecin à Cambrai, lequel épousa au Cateau, le 30 septembre 1792, Marie-Anne-Adelaïde MORTIER, fille de Charles Mortier, membre des États-généraux en 1789, et sœur de l'illustre maréchal Mortier, duc de Trévise.

29 décembre 1753; sa femme était morte le 22 février 1733. Ils eurent quatre enfants :

1° Marie-Augustine DE NIMAL, née le 15 avril 1698. (Parrain, Anthoine de Ballieul; marraine, Nataly de la Cauchie.) Elle trépassa sans alliance, le 1er décembre 1786.
2° Nicolas-Joseph, qui suit ;
3° Jean-Baptiste DE NIMAL, né le 27 juin 1709, décédé le 9 août 1714;
4° Jean-Jacques, dont l'article viendra après celui de son frère aîné.

XVI. Nicolas-Joseph DE NIMAL, chevalier, seigneur de la Saulx, du chef de sa femme (1), connu sous le nom de Nicolas DE LA SAULX, baptisé le 21 juin 1702, épousa, vers 1730, noble demoiselle Marie-Anne DE RUMES, dame héritière de la Saulx, d'une antique maison déjà signalée par *Butkens* parmi les nobles du Brabant sous Jean Ier (1261-1294), signalée aussi par *Le Carpentier* parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Vaucelles (2). Elle mourut le 2 décembre 1750. D'eux vinrent :

1° Salomon-Joseph DE NIMAL, baptisé le 9 août 1733. (Parrain, Salomon de Rumes; marraine, Françoise DE NIMAL); décédé le 19 mars 1734.
2° Nicolas-Joseph DE NIMAL, seigneur de la Saulx après son père, baptisé le 3 juin 1735.
3° Anne-Joseph DE NIMAL, baptisée le 23 octobre 1736, mariée le 1er juin 1760 « *obtenta omnium bannorum dispensatione* », avec Jean-François, baron DE CONDÉ, en présence de Jean-Joseph DE NIMAL, de Marie-Thérèse de Condé et de plusieurs autres.
4° Noël-Joseph DE NIMAL, baptisé le 18 décembre 1740, décédé sans postérité légitime, le 29 octobre 1781.
5° Jean-Baptiste DE NIMAL, né le 11 janvier 1743, décédé le 1er avril 1782, sans postérité légitime.

XVI *bis*. Jean-Jacques DE NIMAL, chevalier, baptisé le 5 mai 1712, décédé le 17 août 1744, avait épousé, le 26 avril 1739, « *obtenta bannorum dispensatione* », en présence de Nicolas DE NIMAL et de Guillaume de

(1) Voici, à titre de curiosité, par quelle suite d'alliances l'importante seigneurie de la Saulx échut à la famille de NIMAL :
Messire Jean de Grébert, d'une très illustre maison Cambresienne, épousa, vers 1350, Agnès de la Saulx, dame héritière de ce lieu. Ils eurent une fille, Agnès, conjointe avec Guillaume de Rumes dans la famille de qui elle porta la Seigneurie de la Saulx. Cette terre demeura la propriété de cette Maison pendant près de quatre siècles. De la famille de Rumes, elle passa enfin dans la famille de Nimal par suite du mariage de Marie-Anne de Rumes avec le chevalier de Nimal. (*Le Carpentier* part. III, p. 631).
(2) Voir aussi *Galesloot* (Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant.)

Brocqueville, noble demoiselle Marie GILLON ou GILSON, (1) d'une famille qui, au dire de *Le Carpentier*, eut beaucoup à souffrir à cause de la Réforme. Elle trépassa le 27 mars 1745. Ils eurent pour enfants :

1° Jean-Baptiste DE NIMAL, chevalier, baptisé le 5 novembre 1741, marié à Marie BAJART, fille de Pierre Bajart, bailli de Charleroi, et de Jeanne de Villers.
2° Nicolas-Joseph, qui suit.

XVII. Nicolas-Joseph DE NIMAL, chevalier, baptisé le 15 octobre 1743, mort le 23 octobre 1830, marié le 2 décembre 1769 « *obtenta omnium bannorum dispensatione* », à noble demoiselle Marie-Joseph LAMBERT, d'une ancienne maison patricienne de Cambrai, qui fournit des chanoines à l'église métropolitaine de cette ville *(Le Carpentier)*. Les témoins furent J.-B. DE NIMAL et Pierre-Joseph Lambert. Lors de l'entrée des armées de la République en Belgique, Nicolas DE NIMAL, craignant sans doute plus que tout autre à cause de l'origine française de sa famille, abandonna ses titres, ses armoiries et jusqu'à sa particule nobiliaire. Ses deux petits-fils ont depuis réclamé leur ancien état devant les tribunaux belges, et leur demande a été accueillie par arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, en date du 24 janvier 1881. Il eut pour fils :

1° Jacques-Joseph, qui suit;
2° Honoré DE NIMAL, sans enfants, tué en Espagne au service de France, sous le premier empire.

XVIII. Jacques-Joseph DE NIMAL, né le 11 mars 1786, décédé à la Docherie (commune de Marchienne), le 5 mars 1866. Il avait épousé, le 14 novembre 1821, mademoiselle Eugénie GRISARD, fille de Pierre Grisard, natif de Liège, et de Thérèse-Lambertine-Amélie BASTIN DE MARCHIENNE (2). Elle est morte à la Docherie, le 4 mars 1871. De ce mariage sont nés :

1° Jacques, mort jeune;
2° Henry-Louis-Joseph, qui suit;
3° Adolphe-Joseph, qui suivra.

XIX. Henry-Louis-Joseph DE NIMAL, chevalier des ordres de Léopold et

(1) GILLON : *de gueules, à deux lions adossés d'or.*

(2) Elle était la petite-fille et dernière descendante de messire Lambert-Joseph MARCHOT, bailli de Marchienne-au-Pont, Monceau, Montignie-le-Tilleul et Mont-sur-Marchienne, né le 20 novembre 1687, mort le 21 janvier 1758, fils de messire Simon Marchot et de doña Maria de Amove. (Ce personnage joua un rôle important dans les démêlés de son temps.)

de Saint-Grégoire-le-Grand, commandeur de l'ordre du Christ, chef actuel de nom et d'armes de sa famille. Il est né le 27 novembre 1824 et a épousé, le 30 décembre 1857, mademoiselle Adeline MENDIAUX, fille de Jacques Mendiaux, capitaine de la garde civique mobilisée en 1830, et de Véronique Anthoine. Ils ont deux enfants :

1° Henry-Louis-Gustave-Joseph DE NIMAL, docteur en droit, né le 20 décembre 1858;
2° Hélène DE NIMAL, née le 18 juillet 1861.

XIX *bis*. Adolphe-Joseph DE NIMAL, major de la garde civique du canton de Fontaine-l'Évêque, né le 8 février 1827, marié, le 18 novembre 1858, à mademoiselle Catherine-Angélique DE HAVAY, fille de Joseph-Hilaire de Havay et d'Angélique Latteur. Ils ont pour enfants :

1° Edmond-Camille-Adolphe-Joseph DE NIMAL, né à la Docherie (commune de Marchienne), le 18 mai 1860;
2° Marie-Adeline DE NIMAL, née au même lieu, le 2 mai 1863.



PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN. — 1002-3.

DE NIORT

LANGUEDOC

SEIGNEURS DE NIORT, DE BRENAC, DE BELFORT, D'AUSSIGNAC, DE BELESTA, DE CASTELPOR DE LA BASTIDE, DE ROCHAN, DE DOURNES, DE PIERRECLAUSE, DE RAMBOSC, ETC.



Armes : *d'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés de trois étoiles d'argent posées 2 et 1.* — Couronne : *de comte (ancien cachet).*



A famille DE NIORT est d'ancienne chevalerie, et originaire de la province du Languedoc. Son histoire se trouve intimement liée à celle de cette province, où elle a joué un rôle important dans les XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Sa noblesse d'extraction a été reconnue par deux jugements de maintenue, rendus le 3 novembre 1669 et le 24 sep-



tembre 1670. (Voir *Pièces fugitives du marquis de d'Aubais*, tome II, folio 223 et tome III, folio 99.)

Les premiers personnages connus par les chartes sont les suivants :

1096. On trouve un Raynard DE NIORT, cité dans un titre des *Archives de l'abbaye de Saint-Julien (Gallia christiana).*

1140. Guillaume DE NIORT est mentionné dans une donation faite sur la terre de Lezat, en présence de l'archevêque de Bordeaux.

La filiation de cette famille est établie à partir de :

I. Guillaume DE NIORT, vicomte de Sault, qui figure dans une donation faite en 1151, par Roger III, comte de Foix. (*Histoire du Languedoc*, tome II, page 402, preuves.) Il eut pour fils :

II. Guillaume DE NIORT, IIe du nom, chevalier, qui épousa, en 1180, Esclamonde DE FOIX, dont il eut quatre enfants:

1° Géraud, qui suit;
2° Bernard-Othon DE NIORT ;
3° Guillaume-Pons DE NIORT, qui fut capitoul de Toulouse en 1205;
4° Guillaume-Bernard DE NIORT.

III. Géraud DE NIORT, chevalier, joua un rôle important lors des guerres des Albigeois. (Voir *Histoire du Languedoc*, tome III, page 440.)

Il avait épousé, en 1218, la princesse Sancie, sœur de Nugues Sanches, comte de Roussillon, nièce du roi Alphonse II d'Aragon et cousine du roi Pierre II, tué à la bataille de Muret, le 12 septembre 1213. En 1240, Géraud capitula en faveur de Saint Louis au château de Montréal, près Carcassonne, et lui fit soumission et abandon de tous ses châteaux, de Niort, de Castelpor, de la Bastide, de Rochan et de Dournes, dans le pays de Sault, tant en son nom qu'en celui de ses frères, Bernard-Othon, Guillaume-Pons et Guillaume-Bernard et de sa mère. (*Histoire du Languedoc*, tome III, page 422.) Pour le dédommager de la perte de ses biens, le roi lui accorda une rente annuelle sur le trésor royal, en 1243. Il mourut en 1256. Il avait eu trois enfants, savoir:



1° Bertrand, qui suit;
2° et 3° Alix et Blanche DE NIORT, qui assistèrent à une fête donnée à Montpellier par la reine Yolande, femme du roi Jacques d'Aragon. (*Histoire du Languedoc*, tome III, page 422.)

IV. Bertrand DE NIORT, chevalier, épousa, en 1264, Auringue DE BELLEGARDE. Il testa, en 1275, en faveur de son fils :

V. Raymond DE NIORT, chevalier, qui fit, en 1282, échange avec le roi Philippe III. Il avait épousé Ermengarde DE FOIX, qui était veuve en 1307. Il eut pour fils :

VI. Raymond DE NIORT, chevalier, seigneur de Brenac, qui vivait en 1320 et laissa deux enfants :

1° Raymond, qui suit;
2° Jean DE NIORT, écuyer, seigneur de Belesta, vivant en 1372.

VII. Raymond DE NIORT, écuyer, seigneur de Brenac, épousa N. dont il eut trois filles, et un fils qui suit :

VIII. Bernard DE NIORT, écuyer, seigneur d'Aussignac et de Belfort, testa le 3 février 1532. (Voir *Pièces fugitives de d'Aubais,* tome II, f° 223.) D'après cet auteur, Bernard laissa pour fils :

1° Jean, qui suit;
2° Bernard, auteur de la branche cadette, rapportée ci-après;
3° Guillaume DE NIORT, religieux, vivant en 1548;
4° Mathieu DE NIORT, vivant en 1532.

IX. Jean DE NIORT, écuyer, épousa, le 6 novembre 1510, Guillaumette FOURNIER, dont il eut quatre enfants, entre autres :

X. Jean DE NIORT, écuyer, vivant en 1542, mort avant 1598, qui épousa Louise D'AIGUEBELLE, fille de Jean d'Aiguebelle, co-seigneur de Belesta, lequel testa le 12 mars 1598. De ce mariage vinrent :

1° Jean DE NIORT;
2° Mathieu, qui suit;
3° Louis DE NIORT, qui épousa, le 27 septembre 1613, Gabrielle DE GLÉON, dont il eut :
A. Jean DE NIORT, seigneur de Puchant, qui épousa le 2 mai 1651, Jeanne DASAN, et fut maintenu dans sa noblesse, le 3 novembre 1669;

4° Jean-Pierre DE NIORT, seigneur de Rambosc, qui épousa, le 19 octobre 1625, Françoise DARSSE, dont il eut :
A. Pierre-Ignace DE NIORT, écuyer, seigneur de Rambosc, né en 1635, maintenu le 3 novembre 1669 et enregistré avec ses armoiries à l'*Armorial général officiel de 1696*. (Voir *Registre de Toulouse*, f° 141.)

XI. Mathieu DE NIORT, écuyer, seigneur de Pierre-Clause, qui testa le 13 septembre 1639. Il eut pour enfants :

1° François DE NIORT, seigneur de Belesta, qui vivait en 1655;
2° Jean-Hector DE NIORT, maintenu avec son frère aîné, le 3 novembre 1669. On ne leur connait pas de descendants.

BRANCHE CADETTE

IX. Bernard DE NIORT, écuyer, seigneur dudit lieu, reçut du roi François Ier, le 3 mars 1527, la concession des mines de fer de Fontanès (Aude). Il eut deux enfants :

1° Antoine, qui suit;
2° François DE NIORT, écuyer, qui figure dans un arrêt de la Cour des aides du 17 septembre 1557. Il vivait encore en 1592.

X. Antoine DE NIORT, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa, le 3 juin 1530, Marguerite DE RAYNAUD, fille de Jean de Raynaud, gouverneur de Donnezan, de laquelle il eut :

XI. Jean DE NIORT, écuyer du roi, qui épousa, le 3 décembre 1578, Suzanne DE SAINT-MARTIN. De leur union vint :

XII. Philippe DE NIORT, écuyer, seigneur dudit lieu, qui épousa, le 6 septembre 1626, demoiselle Paule DE COUDERC DE NÈGRE, petite-fille de Jean de Couderc de Nègre, seigneur d'Antugnac. Il eut pour fils :

XIII. Gaston DE NIORT, écuyer, seigneur dudit lieu, maintenu dans sa noblesse, le 24 septembre 1670. Il avait épousé : 1° Mlle Marie DE LA FAGE; 2°, le 4 mai 1700, Marguerite DE BOYER, fille de François de Boyer de Chalabre, seigneur de Belfort et d'Anne de Saint-Mezard. Le 7 mai 1709, il testa en faveur de sa femme et de l'un de ses deux fils, Pierre.

Il eut pour enfants :

1° Pierre, qui suit ;

2° Jean-Hector DE NIORT, qui fit hommage au roi de ses terres de Belesta, le 1er août 1722 *(d'Aubais, Pièces fugitives,* tome II, page 342). Ce dernier laissa deux fils :

A. N., chevalier DE NIORT, de Rodome, qui fut tué dans la plaine de Tuir, en Roussillon, en 1791, en combattant contre les émigrés de Mauléon et d'Honnoux ;

B. N. baron DE NIORT, qui mourut sans enfants, laissant une veuve, laquelle décéda à Carcassonne, en 1821.

XIV. Pierre DE NIORT, écuyer, vivant en 1740, épousa Marie ROLLAND, dont il eut pour fils :

XV. Jean-Paul DE NIORT, écuyer, né en 1742, qui épousa, le 4 juillet 1775, Marie DE LASSET, fille du seigneur d'Escueillens, filleule et nièce du maréchal de Lévis. Il fut père de quatre enfants, savoir :

1° Jean-Antoine, qui suit ;

2° Georges DE NIORT, qui fut frappé mortellement dans la campagne d'Italie, en 1806 ;

3° et 4°, deux filles, vivantes en 1828.

XVI. Jean-Antoine-César DE NIORT, écuyer, épousa le 22 janvier 1805, Anne DARDÉ DE PECH, nièce de l'ancien seigneur de Saint-Hilaire, qui lui donna un fils et plusieurs filles, dont deux seulement ont laissé des descendants, savoir :

1° Bernard-Paul-Auguste DE NIORT, né à Escueillens (Aude), le 3 janvier 1807, médecin colonial à Boufarik (Algérie), où il est mort sans postérité en 1862. Il avait obtenu, le 28 août 1861, du tribunal de Limoux (Aude) un jugement rectificatif de son nom ;

2° Olympe DE NIORT, née à Escueillens (Aude) le 9 novembre 1813, mariée le 8 août 1838, à Louis CLERCY. De cette union sont nés outre quatre filles, un fils :

A. François-Cyr-Clément CLERCY DE NIORT, né à Limoux (Aude), le 16 juin 1839, lequel a le droit de relever le nom de DE NIORT.

3° Rose DE NIORT née à Saint-Hilaire le 8 octobre 1817, mariée, le 12 février 1844, à Jean SALSA, dont un fils et deux filles, le fils :

A. Antoine SALSA, est né à Ladigne d'Amont (Aude), le 13 avril 1854.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 2656-4.

DE NOZZOLINI

(ITALIE)



Armes : *d'azur, à un vase étrusque d'argent allumé de gueules en pointe, surmonté d'u croix pommetée d'argent en chef, et accompagné de deux étoiles d'or à huit rais posées aux flancs de l'écu, l'une à dextre et l'autre à senestre. — Casque de Chevalier orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.*



La famille DE NOZZOLINI est enregistrée, comme étant originaire de Pise et de Livourne, sur le Livre d'Or de la

Noblesse de Fiesole, lequel est conservé dans les Archives royales de la députation sur le règlement de la Noblesse de Florence. (Certificat délivré le 6 octobre 1840 par Massimiliano Bagni, Secrétaire de la députation sur la Noblesse et la Cité de Florence.)

Cette famille est actuellement représentée par :

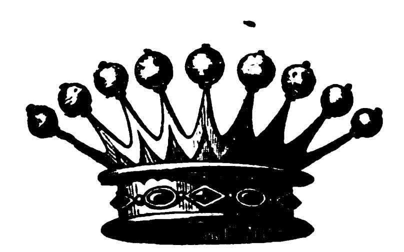
Noble Joseph DE NOZZOLINI, résidant à Kieff (Russie).

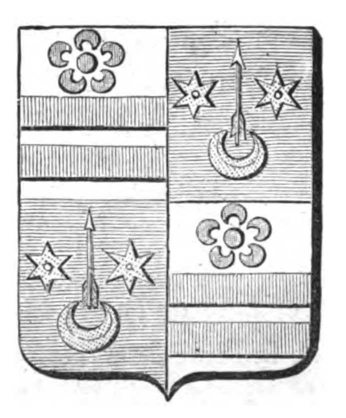


DE NYDPRUCK-LITYNSKI

LORRAINE, ALLEMAGNE, ROUMANIE.

COMTES DE NYDPRUCK; SEIGNEURS DE PONTIGNY, MUSSYE, LITYNIA, GORKA, PLAZA, OBLASZKI, NICPORAZ, BOZIENI, TUTCANI, ET AUTRES LIEUX.





ARMES : *Écartelé, aux* 1 *et* 4, *d'argent, à deux fasces de gueules abaissées, et en chef cinq croissants autour d'une lunette les pointes en dedans, le tout de gueules : aux* 2 *et* 3, *d'azur, à un croissant surmonté d'une flèche posée en pal, la pointe en haut et accostée de deux molettes, le tout d'or.* COURONNE : *de Comte.* 1er CIMIER : *Un casque couronné sommé d'un chevalier sans bras, les cheveux flottants, et portant au cou une chaîne avec une croix d'or.* 2° CIMIER : *Un casque couronné surmonté de* 4 *plumes de paon traversées par une flèche d'or.* DEVISE : *Philippus von Nydpruck.*



L'origine de la famille DES NYDPRUCK remonte aux temps de la première croisade, c'est-à-dire à l'an 1100; le chroniqueur Melchior de Sarrebruck mentionne un chevalier DE NYDPRUCKEN qui combattit vaillamment les infidèles; en outre, suivant une tradition conservée dans la famille, Godefroi de Bouillon, ayant trouvé le chevalier Philippe DE NYDPRUCK horriblement

blessé, entouré de cinq infidèles et d'un chef arabe, tous tués par Philippe de Nydpruck, montra du doigt le chevalier de Nydpruck aux chevaliers de sa suite et leur dit : « Philippus von Nydpruck » ; de là la devise adoptée par la famille.

Les de Nydpruck se sont toujours distingués dans les sciences et les lettres ; nous voyons en effet que l'empereur Charles-Quint, en donnant des privilèges aussi étendus que rares à Gaspard et Nicolas de Nydpruck, fit une mention spéciale de l'instruction et du grand savoir de Gaspard de Nydpruck, le nomma son conseiller impérial intime, et l'éleva à la dignité de Comte palatin, par lettres patentes du 16 mai 1555, dont l'original existe encore dans les mains du chef actuel de la famille.

Tous deux étaient neveux de Jean-Bruno de Nydpruck qui épousa Marie de Sulon, et frères de Hanus-Maréchal de Nydpruck, demeurant à Pontigny en Lorraine (1). (*Nobiliaire de Lorraine* de dom Pelletier).

Nicolas de Nydpruck exerça sous Charles-Quint des commandements militaires très-importants.

Gaspard de Nydpruck fut, comme on l'a dit ci-dessus, attaché à la cour de l'archiduc d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, en qualité de conseiller intime.

Son fils, Philippe de Nydpruck, servit dans l'armée de l'archiduc d'Autriche, et, par suite des désastreux revers essuyés lors de la guerre contre les Turcs, il passa en Pologne, où il épousa Catherine d'Ivanicki, héritière de Lytinia, et obtint du roi Etienne Bathori des lettres lui conférant l'*indigénat* et la noblesse dans ce royaume. C'est à partir de ce moment que le fils de Philippe ajouta à son nom patronymique le titre de Litynski, équivalent à celui de Lityn ou Litynia ; et la famille ajouta aux anciennes armes des Nydpruck les nouvelles qui lui furent conférées par le roi de Pologne.

Parmi les alliances de cette famille on remarque celles qu'elle a contractées avec les de Chaverson, de Gai, de Varneuil, de Courcy, le Grondeur, de Chirley, de Metternich, du Chastellet, de Ligniville, de Valhorn, de Winterscheit, de Sennecy de Courcelles, de Fremyn de Lingreville, de Helde, de

(1) Les branches de Nydpruck, en Allemagne et en Lorraine, sont éteintes.

Grunne, de Villasecca, de Kaiserstein, de Blumendorf, de Ivanicki, de Mencinski, de Kochanowski, de Goluchowski, de Janicki, de Deregowski, de Paviot, seigneurs d'Elblange, de Remmelfange et Holing.

FILIATION

I. Philippe de Nydpruck, fils de Gaspard, comte de Nydpruck, épousa Marie de Ivanicki, héritière des terres de Litynia, dont il eut :

II. André-Philippe de Nydpruck-Litynski, marié à Marguerite de Mencinski, qui le rendit père de :

III. Jean-Demètre de Nydpruck-Litynski, qui épousa Anne de Kochanowski. De cette alliance vint :

IV. Grégoire-Philippe de Nydpruck-Litynski, marié à Jeanne de Janicki dont il laissa:

V. Nicolas de Nydpruck-Litynski, marié à Marie de Czetwertynski, qui le rendit père de :

VI. Antoine de Nydpruck-Litynski, marié à Jeanne de Deregowski. Lors de la révolte des paysans de Galicie en 1846, sa maison fut pillée et sa vie courut les plus grand dangers. Il quitta alors avec son fils la Galicie, et se réfugia en Roumanie, où il fut accueilli très favorablement. Il eut pour fils :

VII. David de Nydpruck-Litynski, boyard roumain, qui obtint le grand indigénat et devint député à la Chambre roumaine. Il épousa : 1° Caroline de Fremyn, comtesse de Lingreville ; 2° Eléonore de Rauten-Insleben.

Du premier lit vint :

1° Vitold-Charles, qui suit;

Et du second lit naquirent deux filles:

2° Alexandrine, mariée à Miecislas de Jasinski;
3° Marie, qui a épousé Edvin Baroni de Berghof.

VIII. — Vitold-Charles-Antoine-Dieudonné-Philippe-Guillaume, comte de Nydpruck-Litynski, a épousé Pauline de Krzysztofowicz-Hadji-Riss, dont il a un fils :

Henri-Philippe-Charles-Antoine-Émile-Marie, **né le 31 mars 1878.**



Saint-Ouen (Seine). — Imp. Jules Boyer.

O'CONNELL

(COMTES)

IRLANDE ET FRANCE



ARMES : *d'azur, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un trèfle d'argent.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *à dextre un chien-loup, accolé d'une couronne antique d'or, et à senestre un cerf colleté d'or et enchaîné.* — DEVISE : *Compositum jus fasque animi.*



LE Comte François-Michael O'CONNELL, né en 1847, fils de François O'CONNELL et de Norah née DE MONTMORENCY O'CALLAGHAN, est issu de la maison irlandaise O'CONNELL, des Princes de Thommond, dont le chef, le célèbre roi d'Irlande, Brian-Borhimbe, expulsa les Danois de l'île, en 1014.

Le Comte François-Michael O'CONNELL a été élevé à la dignité DE COMTE par bref de Sa Sainteté le Pape Pie IX, en date du 26 mars 1876, en récompense d'éminents services rendus à l'Eglise et au clergé de Paris, pendant la Commune (1871).

Un peu avant la guerre, il avait tout quitté pour venir servir la France. Il a constamment donné, sur tous les champs de bataille, les preuves du plus grand dévouement à sa patrie adoptive.

Voici la traduction littérale du Bref de Notre Saint-Père le Pape, qui lui a conféré, dans des termes tout exceptionnels, le titre héréditaire DE COMTE pour lui et ses descendants.

« PIE IX, PAPE,

« A Notre fils bien-aimé, François-Michael O'CONNELL, Salut et Notre bénédiction apostolique.

« Votre fidélité inaltérable envers le Saint-Siége apostolique, votre « charité envers les indigents, et par-dessus tout, les preuves de courage « que dans ces temps de troubles récents et effroyables, qui ont accablé la « France, vous avez données en sauvant d'une mort imminente un grand « nombre d'ecclésiastiques, Nous ont provoqué à vous récompenser en déco- « rant votre nom d'un nouveau lustre et d'un nouvel éclat en témoignage « de Notre bienveillance.

« En conséquence, Nous avons résolu, cher fils, de vous conférer, en « raison de vos mérites, le titre de COMTE, titre qui ne sera pas seulement « limité à votre vie, mais qui s'entendra aussi à vos héritiers.

« Dans ces circonstances, tous ceux qui se trouveront favorisés par ces « présentes lettres et chacun en particulier, sont déclarés absous par ce seul « fait de toutes peines d'excommunication, d'interdit et autres censures « ecclésiastiques, sentences et peines quelconques et pour quelque cause « qu'elles aient été prononcées et encourues: « Nous vous accordons et con- « férons très-cher fils, ainsi qu'à tous vos descendants dans la ligne primo- « géniturale et masculine, le titre DE COMTE, à la condition qu'issus de ma- « riage légitime, ils ne se soient jamais séparés de la religion catholique, et « que de plus, s'efforçant de suivre les traditions de leur famille et les « exemples de leurs pères, ils persévèrent dans l'obéissance qui est due au « Saint-Siége apostolique. En conséquence, en vertu de la même autorité « souveraine et par la teneur des présentes, Nous voulons que sur les re- « gistres publics et privés, actes et diplômes quelconques, et sur toutes « lettres apostoliques, vous puissiez, vous et vos descendants, être dits et

« qualifiés de ce titre d'honneur, et que vous puissiez user et jouir des pri-
« viléges, prérogatives, prééminences, indults et honneurs, dont ceux qui
« sont décorés de ces mêmes titres de noblesse usent et jouissent ou peuvent
« et pourront user et jouir.

« En vous donnant et accordant ces priviléges, Nous décrétons que ces
« présentes lettres, resteront fermes, valides et efficaces dans l'avenir
« et qu'elles auront à perpétuité, pour vous et vos descendants, leur
« plein et entier effet; interdisant, à tous juges ordinaires, ou délégués
« Auditeurs des causes du sacré Palais, Nonces du Saint-Siége, Cardinaux de
« la sainte Eglise romaine, et Légats a latere, d'interpréter autrement ces
« présentes lettres, déclarant vaine et inutile, toute atteinte qui pourrait leur
« être portée sciemment ou involontairement par quelque autorité que ce
« soit, et ce, nonobstant toutes Constitutions et Ordonnances apostoliques
« quelconques.

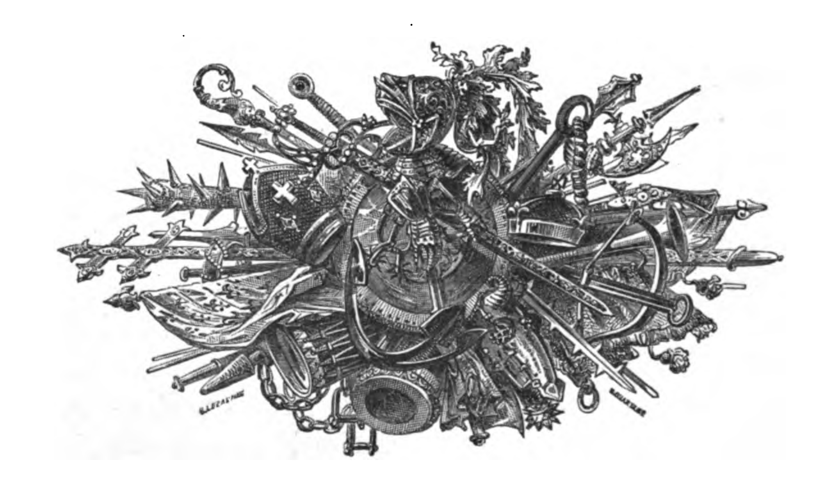
« Donné à Rome, à saint Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 22e jour
« de mars 1876, et de Notre pontificat, l'année trente-et-unième.

« *Signé :* F. Cardinal ASQUINI. »

En outre de cette haute distinction, le Comte François-Michael O'Connell, a été honoré pour ses éminents services, de plusieurs croix de commandeur de divers Ordres.

Il a épousé en 1871 la Princesse Nonia Bertong de Penang, née Clark, dont il a un fils :

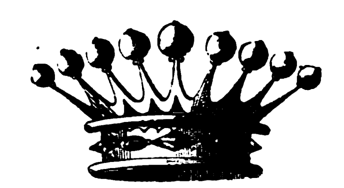
François O'Connell, né en 1875.



Ô KELLY

IRLANDE ET FRANCE

COMTES; SEIGNEURS DE LANSAC, DE MERLES, DE MOUTET, DE LA BASTIDE-MONTFORT.





ARMOIRIES : *D'azur, à une tour donjonnée de trois tourelles d'argent ayant deux chaînes d'or pendantes de ses créneaux, et soutenue de deux lions rampants d'argent.* — CIMIER : *Un animal symbolique, appelé* Enfield, *ou oiseau-daim, multiforme, passant de sinople.* — DEVISE : *Turris fortis mihi Deus.*



SELON les fastes historiques et les auteurs nationaux de l'Irlande, la famille Ô KELLY tire son origine de KELLAC, KELLAGH ou CEALLACH (en français, CÉLESTIN), issu au quinzième degré de Maney-Mor ou Maneûs le Grand, premier chrétien de sa race, qui, vers l'an 450, conquit sur les habitants de la province de Connaught une étendue de pays, qui retint de lui le nom d'I-Maney. Maney-Mor avait pour cinquième aïeul Carbry-Liffecar, roi d'Irlande.

Du nom même de ce Kellac fut formé le nom patronymique Ô KELLY, lorsque, au XIe siècle, les maisons d'Irlande adoptèrent des noms distinctifs.

Le chef actuel de la famille Ô KELLY (1), en Irlande, est Denis KELLY, esquire, qui a épousé : 1° Mary MOSELY, morte à Nice en 1832 ; 2° Élisabeth CATOR, dont postérité. La branche française a pour auteur :

I. Denis Ô KELLY-Ô FARRELL, né à Clonlyon, au comté de Galway, en l'an 1715, huit mois après la mort de son père, Jean IV Ô KELLY, seigneur de Skryne et de Castle-Kelly, devint capitaine au service d'Espagne, où il était passé encore fort jeune, sous les auspices de Jacques Fitz-James, duc de Liria, son parent, fils aîné du duc de Berwick. Il retourna en Irlande, en 1740, pour y recueillir un héritage qui lui avait été légué par un oncle maternel, Jacques Ô Farrell, sous la condition de porter les nom et armes d'Ô FARRELL ; en 1756, il s'expatria de nouveau pour cause de catholicité et passa en France, où il obtint du roi Louis XV des lettres de naturalité et de reconnaissance d'ancienne noblesse (décembre 1756). Il mourut à Toulouse en 1761, veuf, depuis 1753, de dame Marie DILLON, fille de Théobald Dillon et de Catherine Whyte, qu'il avait épousée en 1748. De ce mariage sont issus :

1° Jean-Jacques, dont l'article suit ;
2° Marie Ô KELLY-FARRELL, naturalisée française, avec son père, en 1756, puis mariée, en 1767, à Clément-Auguste DE REY, marquis de Saint-Géry, conseiller de grand'chambre au parlement de Toulouse, laissant un fils : Augustin DE REY, marquis de Saint-Géry, et deux filles, dont l'aînée a épousé le vicomte DE CASTELBAJAC.

II. Jean-Jacques Ô KELLY-FARRELL, seigneur de Lansac, de Merles et de Moutet, en Guienne, de la Bastide-Montfort, en Albigeois, né à Dublin en 1749, fut naturalisé français avec son père en 1756. Ayant fait les preuves requises, il fut admis aux honneurs de la Cour, au titre de *comte*

(1) La branche cadette de la famille Ô KELLY, reconnue dans la noblesse du royaume des Pays-Bas, sous le nom patronymique d'Ô KELLY DE GALWAY, en 1824, est aujourd'hui représentée par :
1° Alphonse-Charles-Albert, comte Ô KELLY DE GALWAY, né à Bruxelles le 22 juillet 1834, commandeur de l'ordre du Nichan-Iftikhar de Tunisie, chevalier des ordres du Saint-Sépulcre de Jérusalem et du Christ de Portugal, décoré de la croix du Mérite civil de 1re classe de San-Marino, veuf, depuis le 30 avril 1874, à dame Emma-Maria BOUSMANS, dont une fille unique :
Émilie-Albine-Finola, née le 2 mars 1874.
2° Louis-François-Joseph, comte Ô KELLY DE GALWAY, né à Bruxelles le 29 décembre 1836, marié le 12 décembre 1860, à dame Marie-Philippine-Françoise-Joséphine-Eugénie WINSSINGER, originaire d'Autriche, dont neuf enfants mâles.
La branche de Galway a remplacé le *champ d'azur* par un *champ de gueules* et supprimé les *chaînes d'or* pendantes des créneaux de la tour donjonnée du blason primitif de famille. L'écu est supporté par deux lévriers d'argent colletés de gueules. Cimier : un lévrier passant d'argent.



Ô KELLY, en septembre 1776, et il monta dans les carrosses du roi le 22 octobre suivant. Nommé bientôt après ministre plénipotentiaire de Louis XVI auprès du duc des Deux-Ponts et plus tard auprès de l'Électeur de Mayence, il remplit ces fonctions jusqu'en 1791, époque à laquelle il donna sa démission. Depuis, il fut proscrit, et ses biens furent confisqués. Il mourut, le 1er juin 1800, à Huesca (Aragon). Il avait épousé, en 1776, Marie-Louise-Marguerite DE GALARD DE BÉARN, comtesse-chanoinesse du chapitre royal de Saint-Louis de Metz. De ce mariage sont issus :

1° Jean-Henri-Denis, comte Ô KELLY, lieutenant-colonel au service britannique, décédé sans postérité dans l'île de Céphalonie en 1835. Il avait épousé en Angleterre, en 1800, miss Anna TEMPLAR ;

2° Charles-Denis-William, qui suit ;

3° James-Denis, comte Ô KELLY, officier au service britannique, marié en Irlande, en 1821, avec miss Harriet LONG DE LONGFIELD, sans postérité;

4° Robert-Denis Ô KELLY-FARRELL, né au château de Lansac-les-Merles, le 7 floréal an V, de son vivant propriétaire, décédé à La Bordeneuve (Tarn-et-Garonne), le 25 février 1874. Il avait épousé, en 1827, demoiselle Zénaïs DE BEAUQUESNE, fille de M. Henri-Antoine de Beauquesne alors député du département de Tarn-et-Garonne, et de Rose de Villedieu, originaire de Limoux (Aude). — (ARMOIRIES DE BEAUQUESNE: *D'or, au chêne de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent*).

Robert-Denis O KELLY-FARRELL fut admis, par brevet de Louis XVIII, roi de France, dans la compagnie des gendarmes rouges de sa garde, avec le grade de lieutenant de cavalerie, à l'âge de 17 ans, au titre de comte Ô KELLY, suivant le brevet de sa nomination, en date du 6 juillet 1814. De son mariage sont issus :

A. Montrose-Denis, comte Ô KELLY-FARRELL, né à La Bordeneuve, en août 1828, marié en 1865 à Mlle Valentine GOODE, dont :

1° Robert; 2° Jacques ; 3° William; 4° Patrice 5° Blanche, décédée en janvier 1882;

B. Malek-Adhel-Denis, comte Ô KELLY-FARRELL, né à La Bordeneuve le 14 novembre 1832, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur et de l'ordre Impérial mexicain de Notre-Dame de Guadalupe, décoré de la médaille militaire. Il a successivement fait les campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie et en entier celle du Mexique, de 1862 à 1866, pendant la durée de laquelle il a eu trois citations à l'ordre de l'armée. Il a épousé, le 23 novembre 1875, étant encore en activité de service, demoiselle Marie-Thérèse-Joséphine DU VERDIER DE LA SORINIÈRE, fille de M. Louis du Verdier de la Sorinière, d'une ancienne famille de

l'Anjou, et de Lucile Grénouilloux, originaire du Berri. — (ARMOIRIES DE DU VERDIER : *D'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de trois émerillons d'or, becqués, chaperonnés et onglés de gueules, 2 en chef, 1 en pointe.* — SUPPORTS : *deux aigles.* — COURONNE DE COMTE).

De ce mariage sont issus :

AA. James-Louis-Marie-Joseph, né au château de la Sorinière, le 11 août 1877;

BB. Henry-Marie-Denis-Joseph, né au château de la Sorinière, le 23 novembre 1878;

CC. Denis-Louis-Maxime-Marie-Joseph, née au château de la Sorinière, le 22 mai 1883. *Résidence :* Château de la Sorinière, près Chemillé (Maine-et-Loire);

C. Clémence-Henriette Ô KELLY-FARRELL, décédée à La Bordeneuve le 13 décembre 1885, dans sa 56° année;

D. Charlotte-Inès Ô KELLY-FARRELL, en religion Révérende Mère *Théresia*, supérieure des Dames de l'Adoration, à Rennes; décédée à Rennes le 10 décembre 1879;

E. Zilia Ô KELLY-FARRELL, a marié M. Eugène DE SAINTE-MARIE, dont trois enfants;

F. Rose-Denise Ô KELLY-FARRELL;

5° Marie-Gabrielle-Wilhelmine Ô KELLY-FARRELL, mariée, le 16 octobre 1801, à M. Louis DE SABRIT, dont quatre enfants, morte en 1840;

6° Amélie-Éléonore-Joséphine Ô KELLY-FARRELL, mariée, en 1804, à Auguste DE CHASTENET, vicomte de Puységur;

7° Apolline-Marie-Françoise Ô KELLY-FARRELL, religieuse;

8° Augustine-Marie-Clémentine Ô KELLY-FARRELL.

III. Charles-Denis-William, comte Ô KELLY-FARRELL, né en 1788, décédé en janvier 1875, chevalier des ordres de Malte et de Saint-Michel de Bavière, a épousé, en 1814, Zoé-Antoinette DE LA MOTHE-VÉDEL DE TERMES, morte en 1835. De ce mariage sont issus :

1° Conor-Denis-Jean, qui suit;

2° Marie-Caroline, épouse de M. Polydore DU BERNET, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, dont deux enfants.

IV. Conor-Denis-Jean, comte Ô KELLY-FARRELL, chef de bataillon en retraite et chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, a épousé Mlle Ô TOOLE.

PARIS — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN, 86, RUE DES ROSIERS. — 23734-6.

PIERDHOUY

PARIS, CHAMPAGNE ET ITALIE



ARMES : *D'azur, à un pélican dans sa piété, d'or, et un chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.* L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins et surmonté d'une couronne de noblesse. (Voir *Armorial général* de 1696.)



LA famille PIERDHOUY dont le nom, dans les actes anciens, est écrit indistinctement PIERTHOUY et PIRTHOUY, est une vieille famille de robe, originaire de Paris, dont un des membres fut attaché au service de la maison des princes de Condé. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer son établissement dans la principauté de Charleville, lorsque elle devint l'apanage de la maison de Condé. Le premier auteur de la famille de PIERDHOUY, connu par les actes est :

I. Pierre PIERDHOUY ou PIERTHOUY, avocat, vivant à Paris en 1550, qui épousa Catherine COMPAIN. De cette alliance vint :

1° Jacques, qui suit;
2° Marie PIERDHOUY ou PIERTHOUY, née en 1565, et mariée, le 3 octobre 1583, à Paris, en la paroisse de Saint-Gervais, à Simon DE BORDEAUX, greffier en chef du Châtelet de Paris.

II. Noble Jacques PIERDHOUY ou PIERTHOUY, Ier du nom, né en 1563,

avocat au parlement de Paris, épousa, en 1597, Marie Blondeau, dont il eut :

1° Jean Pierdhouy ou Pierthouy, sieur de Charmoys, né en 1610, qui épousa Élisabeth Hardivilliers, sœur de Charles Hardivilliers, officier du roi, et décéda, en 1673, ainsi qu'il résulte d'un inventaire de ses biens conservé aux *Archives nationales ;*

2° Messire François Pierdhouy ou Pierthouy, chanoine de l'église du Saint-Sépulcre, à Paris, en 1673 ;

3° Jacques, qui suit.

III. Noble homme Jacques Pierdhouy ou Pierthouy, IIe du nom, conseiller ordinaire du prince de Condé, en 1651, était, en 1677, conseiller du roi et commissaire enquêteur examinateur au Châtelet de Paris. De son mariage avec Louise Gilot, fille de René Gilot, conseiller au parlement, il laissa :

1° Jacques Pierdhouy ou Pierthouy, avocat, architecte et expert-juré de la ville de Paris, qui requit l'enregistrement des armoiries de sa famille à l'*Armorial général* de 1696 (vol. de Paris, t. I, f° 347.) ;

2° Jean, qui suit.

IV. Noble Jean Pierdhouy, né en 1641, avocat au parlement, alla se fixer en la principauté de Charleville, et devint conseiller du roi au bailliage de cette ville. Il épousa demoiselle Marie Louy, dont il eut :

V. Noble Charles Pierdhouy, né en 1681, avocat au parlement, conseiller au bailliage de Charleville, président de la Cour des juges d'appel en dernier ressort des villes franches de Revin et de Fumay, prévôt royal et maître particulier des eaux et forêts de la principauté de Château-Regnault, qui épousa, à Charleville, le 18 janvier 1710, Marie-Catherine de La Motte, de laquelle il laissa, entre autres enfants :

VI. Noble David-Remy Pierdhouy, né à Château-Regnault, en 1728, qui épousa, à Châlons-sur-Marne, le 12 février 1754, demoiselle Jeanne Moignon. Ils eurent quinze enfants, entre autres :

VII. Noble Ferdinand-Léopold Pierdhouy, né et baptisé à Châlons, le 15 septembre 1767, qui a épousé, à Milan, en 1810, Catherine Torchiana, et décéda dans cette ville le 14 octobre 1845 laissant pour fils :

VIII. Noble Léopold-Ferdinand Pierdhouy, né à Milan le 22 octobre 1817, qui s'est marié, le 4 mai 1850, avec dame Félicie Merini, de Milan, dont il a un fils :

Noble Auguste-Alexandre-Jean Pierdhouy, né à Milan le 16 août 1861, docteur en médecine.

PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 9672-6.

OLIVER DE LORNCOURT

ANGLETERRE ET FRANCE

MARQUIS DE LEUVILLE;
BARONS DU HOMET ET DE LA RIVIÈRE; SEIGNEURS DE MIGALANT,
DE SAINT-PHILIBERT, DE BRETIGNY,
DU COUDRAY, DE VALORGES, DE VILLEMARÉCHAL,
DE PUYSIEUX, ETC.



ARMES : *Écartelé : contre-écartelé : aux* 1 *et* 4, *d'azur, à six besans d'or, au chef d'argent, chargé d'un Lion issant de sable, armé et lampassé de gueules; aux* 2 *et* 3, *d'or, à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois étoiles d'or, qui est des* MARQUIS DE LEUVILLE. — *Aux* 2 *et* 3, *de sable, au chevron d'hermines, accompagné de trois fers de moulin d'or, au chef d'argent, chargé d'un Lion de gueules, qui est des* OLIVER DE LORNCOURT. — COURONNE : *de Marquis.* — SUPPORTS : *deux Griffons.*



La maison anglaise des OLIVER (en français OLIVIER), remonte sa filiation, sur preuves authentiques, jusqu'à l'an 1040, c'est-à-dire avant la conquête.

Elle s'est divisée en deux branches principales.

Passée en France au XVe siècle, la BRANCHE AINÉE a été titrée MARQUIS DE LEUVILLE par le roi Louis XIV, et s'est éteinte en 1742, après avoir occupé les plus hautes positions dans l'État, et joui des plus grandes distinctions.

La BRANCHE CADETTE, restée en Angleterre, où elle s'est continuée jusqu'à nos jours, a hérité des titres de la branche aînée.

Les illustrations de la famille OLIVER sont aussi nombreuses que marquantes. Elle compte en Angleterre : des Gouverneurs de places fortes sous Henri IV; un Ambassadeur auprès du Roi de France en 1551; plusieurs Shérifs et Baillis; un Gentilhomme de la chambre du Roi Charles II; un Maître des œuvres de maçonnerie du Roi Jacques II; une foule d'Officiers de marine, etc.

En France, elle a produit : Un Procureur Général de la Chambre des comptes en 1454; un Chancelier de Louis XII en 1510; un Président du Parlement de Paris en 1511; un Abbé, un Évêque, et un Cardinal de 1532 à 1604; un Lieutenant Général des armées du Roi en 1650; deux Grands Baillis de Touraine, en 1693 et 1700; des Chevaliers de Malte, de l'Ordre du Roi, de Saint-Louis et de Saint-Michel, etc.

La maison OLIVER a possédé des manoirs domaniaux dans huit comtés de l'Angleterre et même en Irlande.

En France, elle a possédé le *Marquisat* de LEUVILLE, érigé par le Roi Louis XIV au mois de juin 1650 (*Voir* les lettres patentes aux Archives Nationales), et, en outre, les *Baronnies* du Homet et de la Rivière, et un grand nombre de fiefs et seigneuries.

Lorsque la branche des Marquis de Leuville s'éteignit en 1742, le représentant de la branche anglaise, Stéphen OLIVER, vint en France, en 1745, pour revendiquer l'héritage et les titres de ses cousins et soutint, à cet effet, un procès qui dura jusqu'à sa mort, survenue en 1750.

Il fit, à cette occasion, vérifier ses preuves de noblesse par le juge d'armes de France d'Hozier. (Ces preuves sont conservées aux archives de la famille.)

Il résulte de ce document que Stéphen OLIVER était bien le représentant direct de la branche cadette de sa maison, et, par conséquent, l'héritier des noms et titres de la branche aînée des MARQUIS DE LEUVILLE.

La maison OLIVER a contracté des alliances avec les meilleures familles, telles que celles de Verdon, de Betet, de Lacy, Sherwood, Hauburg, Adamson, de Uffort, de Vère, de Dacre, Fitzwalter, de Lorancourt, Comtes de

Lichfield, Comtes de Suffolk, Ducs de Norfolk, Carew, Battescombe, Fermor, Fraymon, Frayton, Fanshawe, Creswil, Coppin-Baker, Taunton, etc., en Angleterre; de Noviant, Heroust, Maigné, Valin, Rapouël, Tuleu, de Ganay, Boislève, de Persan, de Mouchy, de Sénarpont, de Sainte-Maure, de Nesles, de Chabannes de la Palisse, de Chauvigny, de Crevant, du Bois de Fontaine-Marans, de l'Aubespine, de Mornay, de Laigue, d'Effiat, etc., en France.

D'après les témoignages des historiens, les chartes anglaises et françaises conservées dans les archives publiques de ces deux pays, et de nombreux auteurs héraldiques, la filiation authentique de la maison OLIVER est irrécusablement établie à partir de *Nigel* OLIVER, qui forme le premier degré.

I. Nigel OLIVER, vivant au milieu du XI[e] siècle, avait pour contemporain N. OLIVER, de Malmesbury, religieux bénédictin, mort en 1060. (*Dictionnaire historique de Moreri.*) Il fut père de :

II. Richard OLIVER, qui fut père de :

III. John OLIVER, époux de Clémentine DE LORANCOURT, fille de William de Lorancourt, un des compagnons de Guillaume le Conquérant. Il eut d'elle :

IV. Nigel OLIVER, vivant en 1152, père de :

V. N. OLIVER ou OLYVER, qui eut deux fils, dont l'un :

VI. Jourdain OLIVER, mourut en 1302. Il avait épousé Emma, fille de Jean DE BELET, dont il eut :

VII. Walter OLIVER, du Comté de Surrey, qui épousa la seconde fille de Jean DE LACY, Connétable de Chester, dont il eut :

VIII. Richard OLIVER ou OLLYVER, du Comté d'York, un des Compagnons du Roi Edouard dans son expédition maritime en 1313; il épousa Catherine SHERWOOD, héritière de sa maison, dont il eut, entre autres enfants :

1° Robert, qui suit;
2° Jean, auteur d'un rameau qui s'est éteint en 1650.

IX. Robert OLIVER, acquit les droits de bourgeoisie à Colchester et à Shorchem (Sussex), et s'établit à Southwark en 1321, puis à Lynn en 1324. Il épousa Catherine HANBURG, fille de Robert, auteur des Hanburg d'Essex. Il en eut :

X. William OLIVER, possesseur de domaines dans le Surrey et le Sussex, sous le règne d'Edouard III. Il épousa Jessy ADAMSON, fille de William ADAMSON, de Londres et Newcastle, Ecuyer, dont il eut le fils qui suit.

XI. Robert OLIVER, épousa Marguerite de UFFORD, fille de Robert de Ufford, premier Comte de Suffolk, et fut père de :

XII. William OLIVER, nommé, par le roi Henri IV, Gouverneur des Manoirs de Cranham et de Croydon, qui épousa Alice DE DACRE, fille de Guillaume de Dacre, mort vers 1403, auteur des Barons de Dacre de Gillestand.

Il laissa trois enfants, entre autres :

1° Jacques OLIVER, auteur de la BRANCHE AINÉE, passée en France, titrée MARQUIS DE LEUVILLE, éteinte en 1742, dont la filiation va suivre;
2° William OLIVER, auteur de la BRANCHE CADETTE, restée en Angleterre, dont la filiation viendra après celle de son aînée ;
3° Robin OLIVER ou OLIVIER, venu en France avec son frère Jacques, se fixa en Normandie, et y posséda des biens nobles : on le trouve mentionné dans une Charte de 1434. (Titre original aux *Archives de la famille.*)

BRANCHE AINÉE

DES

MARQUIS DE LEUVILLE, BARONS DU HOMET ET DE LA RIVIÈRE, SEIGNEURS DE BRETIGNY, SAINT-PHILIBERT, VILLEMARECHAL, VALORGES, PUYSIEUX, VAUROBERT, ETC.

(EN FRANCE)

XIII. Jacques OLIVER, ou OLIVIER, fils aîné de William Olivier et d'Alice de Dacre, épousa Jeanne HAYDAY, fille de Robert Hayday, du comté d'Hereford. Il se retira, en 1440, au lieu de Bourgneuf, dans l'Aunis, et, conformément à l'usage établi par ses compatriotes émigrés en France, il francisa son nom en celui d'OLIVIER. (*Dossier Olivier*, cab. des Titres. Bibliothèque Richelieu.) On le retrouve qualifié seigneur de Bretigny, dans l'Ile-de-France, et Procureur au Parlement. Il fut père de :

XIV. Jacques OLIVIER, Ecuyer, Seigneur de Leuville et autres lieux, qui fut, comme son père, Procureur au Parlement. Il est mort avant le 5 mai 1488, jour où sa veuve fut nommée tutrice de ses enfants. Il avait épousé Jeannette DE NOVIANT, fille aînée d'Etienne de Noviant, Conseiller d'Etat et Procureur Général en la Chambre des comptes en 1454. (*Le Père Anselme*, tome VI, page 483.) Il laissa, entre autres enfants :

1° Jacques, qui suit;
2° Guillaume OLIVIER, qui épousa, en 1492, Herminie RAPOUEL, sœur de Jacques Rapouel, Seigneur de Varâtre, Lieutenant de Melun, mort le 10 décembre 1494, laissant une fille unique : Herminie OLIVIER, mariée à Philibert DE LORANCOURT, Gentilhomme anglais;

3° Étienne Olivier, abbé de Saint-Merry, à Paris, rendit hommage pour la terre de Leuville, le 5 mai 1488;

4° Jean Olivier, ayant été élu abbé de l'abbaye de Saint-Denis, se démit en faveur du Cardinal de Bourbon, et devint Évêque d'Angers en 1532; il mourut le 12 avril 1540;

5° Jean Olivier, le Jeune, Secrétaire du Roi, marié à Perrette Lopin, Dame de Mancy, en eut plusieurs enfants;

6° Claude Olivier, Écuyer, Seigneur de Balainvilliers le 9 janvier 1525. (Titre original aux *Archives de la famille.*) Il épousa Marie Maigné, de laquelle il n'eut pas d'enfants;

7° Autre Jean Olivier, dit aussi le Jeune, fixé en Nivernais.

XV. Jacques Olivier, Chevalier, Seigneur de Leuville, de Villemaréchal, etc., d'abord Président au Parlement de Paris en 1507, fut créé *Chancelier*, Chef du Conseil et du Sénat du duché de Milan, en 1511, pour le Roi Louis XII. Il fut nommé, par le Roi François Ier, *Premier Président* du Parlement de Paris le 20 mai 1517, et mourut le 20 novembre 1519.

Jacques Olivier avait eu deux femmes; de sa première, Geneviève Tuleu, fille de Nicolas Tuleu, Seigneur de Cely en Gatinais, et de Philippe de Ganay, naquit :

XVI. Haut et puissant Seigneur François Olivier, Chevalier, Seigneur de Leuville, Avocat au Parlement, Conseiller au Grand Conseil le 15 juillet 1523; Maître des requêtes en 1536; envoyé à la Diète de Spire, en 1541, fut pourvu de la charge de *Président* au Parlement de Paris en 1543 et créé Chancelier de France en 1545. (Blanchard, *Histoire des Présidents du Parlement de Paris.*) Il donna quittance en cette qualité le 3 juillet 1547.

François Olivier avait épousé, en 1538, Antoinette de Cerisay, fille de Nicolas de Cerisay, Baron de la Rivière, Bailli de Cotentin, et d'Anne Bohier de Saint-Ciergue, et mourut à Amboise le 30 mars 1560. Sa veuve donna quittance en 1568. (Titre original aux *Archives de la famille.*)

Le Chancelier eut sept enfants, entre autres :

1° Jean, qui suit;

2° Guillaume Olivier, qui donna des quittances, en 1589, comme Trésorier de l'Union des Catholiques (Titre original aux Archives de la famille);

3° François Olivier, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui se distingua au siége de Malte en 1565 (Goussancourt, *Martyroloje des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*);

4° Claude Olivier, qui ratifia la cession faite à Jean de Cerisay, en 1577, des fiefs de la Roche et de la Gueriniére (titre original aux *Archives de la famille*);

5° Et un fils naturel, Séraphin Olivier, qui obtint de Clément VII le chapeau de Cardinal en 1604, et mourut le 10 mars 1609, âgé de soixante et onze ans. (*Dictionnaire historique de Moreri.*)

XVII. Messire Jean Olivier, Chevalier, Baron du Homet et de la Rivière, Seigneur de Leuville, etc., etc., Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, est ainsi qualifié dans cinq quittances en date des 17 octobre 1570, 22 décembre 1575, 10 mars 1579, 18 jan-

vier et 28 mai 1584, signées J. OLIVIER. (Titres originaux aux *Archives de la famille.*)

Il mourut en 1597, ayant eu de Suzanne de CHABANNES, fille de N. de Chabannes, Seigneur de la Palisse, et de Catherine de La Rochefoucauld de Barbezieux, neuf enfants, entre autres :

1° Jean, qui suit;
2° Louis OLIVIER, reçu de minorité dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1604 (Minute aux *Archives de la famille*);
3° François OLIVIER, Abbé de Saint-Quentin de Beauvais, Seigneur de Fontenay en Normandie et de Villemaréchal, mort en 1636, âgé de cinquante-cinq ans;
4° Françoise OLIVIER, mariée, le 6 février 1604, à Pierre DU BOIS DE FIENNES, Seigneur de Fontaine-Marans et du Plessis en Touraine, dont le petit-fils releva les noms et titres d'OLIVIER, Marquis de LEUVILLE, et forma un rameau qui s'éteignit en 1742, ainsi qu'on le verra ci-après.

XVIII. Messire Jean OLIVIER, Chevalier, Seigneur de Leuville, Baron du Homet et de la Rivière, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, obtint divers arrêts favorables au sujet de son différend avec Charles-Robert de la Marck, Duc de Bouillon, en date des 5 octobre 1601, 14 mai 1605 et 22 juin 1605. (Titres originaux aux *Archives de la famille.*) Il mourut en 1601. Il avait épousé, en 1598, Madeleine DE L'AUBESPINE, fille de Guillaume de l'Aubespine, Marquis de Châteauneuf, et de Marie de la Chastre, fille du Maréchal de France. Il eut d'elle, entre autres enfants :

1° Louis, qui suit;
2° Claude OLIVIER DE LEUVILLE, Chevalier de Malte;
3° Charles OLIVIER, Abbé de Fontenay et de Saint-Quentin lès-Beauvais, mort à Compiègne, le 30 janvier 1642;
4° Pierre OLIVIER, maître des requêtes de la Reine en 1662 (titre original aux *Archives de la famille*);
5° Marie OLIVIER, mariée : 1° à André des Bordes; 2° à Louis de Pilloys, Écuyer, contre laquelle fut rendu, en 1638, un arrêt du Conseil d'État privé du Roi, au profit de la dame de Saint-Balmont. (Titre original aux *Archives de la famille.*)

XIX. Haut et puissant Seigneur Louis OLIVIER, Chevalier, premier MARQUIS DE LEUVILLE, Baron de la Rivière, Lieutenant Général des armées du Roi, obtint l'érection de la terre DE LEUVILLE en MARQUISAT, par lettres patentes du mois de juin 1650, registrées au Parlement le 9 juillet suivant. (*Voir* aux *Archives Nationales*, la minute des Lettres patentes d'érection.) Il avait épousé, le 13 octobre 1636, Anne MORAND, fille de Thomas Morand, Seigneur et Baron de Mesnil-Garnier et de Jeanne Cauchon, sœur de Thomas Morand, Marquis de Mesnil-Garnier, premier Président du Parlement de Toulouse. (*Mercure du mois de septembre* 1698, pages 259-260.)

Le Marquis DE LEUVILLE mourut le 5 août 1663, ayant eu de son union :

1° Louis, qui suit;
2° Et deux filles, mariées, mortes sans postérité.

XX. Haut et puissant Seigneur Louis Olivier, Marquis de Leuville, Baron de la Rivière, reçu Page du Roi dans sa grande écurie en 1667, avait épousé, le 11 novembre 1670, Marguerite de Laigue, fille de François de Laigue, Baron de Chaudieu en Dauphiné, morte au mois d'avril 1719. Le Marquis de Leuville fut tué à la guerre l'année suivante. En lui s'éteignit la branche des Marquis de Leuville, dont les titres et noms furent relevés par son petit-cousin, lequel était :

Louis du Bois de Fiennes, fils de Pierre du Bois de Fiennes et de Françoise Olivier (*voir* plus haut), Seigneur de Fontaine-Marans et du Plessis, Grand Bailli de Touraine et Lieutenant Général des armées du Roi, titré Marquis de Givry par lettres patentes du 27 juin 1664. Il mourut en 1699, âgé de quatre-vingt-trois ans, laissant pour fils :

Louis-Thomas du Bois de Fiennes dit Olivier, Marquis de Leuville, connu d'abord sous le nom de Marquis de Givry, Grand Bailli de Touraine en 1700. Il fut confirmé dans les noms et titres de Marquis de Leuville, par lettres patentes du 25 juin de ladite année. (*Archives Nationales* et *Archives de la famille.*) Il fit la campagne de Bavière en 1741, sous les ordres du Maréchal de Belle-Isle, et, le 15 août suivant, il commanda l'armée comme Lieutenant Général. Il mourut au camp devant Egra, en Bohème, le 3 avril 1742. En lui s'éteignit définitivement la branche des Marquis de Leuville, dont les titres ont été relevés par le Chef actuel de la Branche cadette.

De son union, contractée le 2 juin 1725, avec Marie Voisin, dernière fille de Daniel-François Voisin, Chancelier de France, et de Charlotte Trudaine, il n'eut qu'une fille unique :

Antoinette-Madeleine de Leuville, née en 1728, et mariée, en 1745, au marquis de Poyane.

BRANCHE CADETTE

DES

OLIVER DE LORNCOURT, MARQUIS DE LEUVILLE

(EN ANGLETERRE)

XIII. William Oliver, de Kingsbridge, Comté de Devon, fils puîné de Guillaume Oliver et d'Alice de Dacre, épousa Marguerite Carew, fille de Sir John Carew, Chevalier. Il en eut trois enfants, savoir :

1° Thomas, qui suit;
2° William Oliver, Vicaire de Croydon, sous le règne du Roi Henri VI (1440);
3° Ralph Oliver, premier Secrétaire de la Ligue galloise sous le règne d'Édouard IV (1476).

XIV. Thomas OLIVER, de Kingsbridge, Haut Sherif d'Exeter en 1494 et 1501, mourut en 1507, à quatre-vingt-treize ans. Il avait épousé Alice BATTESCOMBE, dont il eut deux fils :

1° William, qui suit;
2° Roger OLIVER, Ambassadeur près du Roi Charles VIII, en 1495 (1).

XV. William OLIVER, de Burport, Comté de Devon, épousa Guillaine MONTFORT, fille de Guillain de Montfort, dont il eut, entre autres enfants :

XVI. Thomas OLIVER, de Seale, qui épousa, en 1560, sa cousine Alice OLIVER, de Burport, dont il eut le fils qui suit.

XVII. Thomas OLIVER, de Upcot, Comté de Devon, marié à Philiberte de LORANCOURT, fille de Philibert de Lorancourt et d'Herminie Olivier. De ce mariage naquirent huit enfants, entre autres :

1° William OLIVER, du Comté de Dorset ;
2° John, qui suit;
3° Eustache OLIVER, Bailli d'Exeter, en 1557;
4° Christophe OLIVER, posséda un tènement appelé le Grand-Romshed, dans le Kent. Il le laissa en héritage, avec d'autres terres, à ses neveux Thomas et John.

XVIII. John OLIVER fut envoyé en Ambassade auprès du Roi de France en 1551. Il épousa Brigitte FERMOR, fille et héritière de Guillaume Fermor et de sa troisième femme, Marguerite SQUIRE; il laissa plusieurs enfants, entre autres :

1° Thomas, qui suit;
2° John OLIVER, co-héritier de son oncle Christophe;
3° Francis OLIVER.

XIX. Thomas OLIVER épousa Elisabeth FRAYTON, fille de Thomas Frayton, de Lewes, en Sussex, dont il eut, entre autres enfants :

1° Robert, qui suit;
2° John OLIVER, Recteur de Broughton-Ponges, en 1632;
3° Benjamin OLIVER, Bailli d'Exeter, en 1661.

XX. Robert OLIVER, de Piley-Court, Comté de Sommerset, épousa Jeanne GILLON, dont il eut, entre autres enfants :

XXI. John OLIVER, marié à Elisabeth PANTON, fille de Jacques Panton, de laquelle il eut :

1° John, qui suit;
2° Richard OLIVER, Archidiacre de Surrey en 1686.

XXII. John OLIVER, Ecuyer, Intendant de la Cathédrale de Saint-Paul en 1675, mort en 1700, âgé de quatre-vingt-un ans. De son mariage avec Anne CRESWIL, fille de Jacques Creswil, Ecuyer, naquirent :

(1) C'est de cette époque que datent la fortune, l'importance et l'illustration de la branche Espagnole des OLIVERS.

1° John, qui suit;
2° Edward Oliver, mort à trente-cinq ans, le 17 juin 1697;
3° Georges Oliver, possesseur d'un franc-alleu dans le comté de Kent, où il votait en 1717.

XXIII. John Oliver, Ecuyer, épousa : 1° Catherine Fanshawe, fille de Robert, Ecuyer, de Barking, en Ecosse; 2° Elisabeth de Lorncourt, fille et co-héritière de Henri de Lorncourt, Ecuyer, de White-House; il eut entre autres enfants :

XXIV. Stephen Oliver, qui hérita successivement de ses frères Thomas et Guillaume Oliver de Lorncourt, et devint possesseur de domaines considérables dans le Suffolk. Il mourut en 1750, à l'âge de soixante-dix ans.

Stéphen Oliver vint en France, en 1745, pour revendiquer l'héritage et les titres de ses cousins les Marquis de Leuville, qui venaient de s'éteindre dans la ligne masculine. Le procès qu'il soutint à cette occasion devant le Parlement fut interrompu par sa mort, arrivée en 1750. Ses preuves de noblesse, qui ont été établies par le juge d'armes d'Hozier, en 1745, attestent d'une façon irrécusable sa descendance directe de la maison des Olivier Marquis de Leuville.

Il se maria trois fois : 1° Avec N. Lawes, fille de N. Lawes, Ecuyer, de Wickam-Saint-Paul, en Suffolk; 2° Anne Lee, fille de Sir Edward Lee, Baronnet; 3° Guillemette Turner, fille de N. Turner, Ecuyer, de Wareham, en Norfolk. — Du premier lit vint :

1° Joseph Oliver, marié avec Anne Hopkins, de Londres;
2° William, qui suit.

XXV. William Oliver, Ecuyer, de Sudbury et de Sible Heddingham, né en 1745, mourut le 12 décembre 1803, à l'âge de cinquante-huit ans. Il avait épousé Rachel Benson, de Sible Heddingham, de laquelle il eut le fils qui suit.

XXVI. William Oliver, Ecuyer, de Sible Heddingham, né en 1775, de Sudbury, mort en 1808, marié à Sarah-Martha Coppin-Baker, fille de Thomas Coppin-Baker, de Halsted, en Essex, Gentilhomme. Il eut d'elle :

1° William, qui suit;
2° Elise-Anne Oliver, née le 14 octobre 1800;
3° Sarah-Marthe Oliver, morte en bas-âge.

XXVII. William Oliver, Ecuyer, de Sudbury, né le 4 juin 1804, a épousé à Londres, le 21 septembre 1840, Emma-Sophia Eburne. Il est mort le 2 novembre 1853, laissant deux enfants, savoir :

1° William-Redivivus, qui suit;
2° Emma-Caroline, née le 16 février 1844.

XXVIII. William-Redivivus (1) Oliver de Lorncourt, Marquis de Leuville, actuellement seul chef de nom et d'armes de sa Maison, né à Londres le 2 septembre 1843. Ses titres et qualités de Marquis de Leuville, déjà établis l'an 1745, pour le royaume de France, sous le règne de Louis XV, par le juge d'armes, de la maison royale de Bourbon, en la personne de son trisaeïul, lui ont été de nouveau reconnus officiellement par la Cour d'Espagne; cette confirmation lui a été faite depuis l'avénement d'Alphonse XII de Bourbon, par son Roi d'armes.

Il a épousé, en 1869, miss Taunton.

PREUVES : Le Père Anselme : Histoire généalogique de la Maison de France. — Blanchard : Histoire des Présidents du Parlement de Paris. — La Chesnaye-des-Bois : Dictionnaire de la Noblesse. — Le Mercure de France (année 1698). — Félibien : Histoire de Paris. — Comte de Waroquier : Tableau héraldique et généalogique de la Noblesse. — D'Hozier : Recueil de tous les Membres de l'Ordre de Saint-Louis. — Dossier des Titres de la famille OLIVIER, au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Richelieu, à Paris. — Cartulaire des Titres de la Maison OLIVER DE LORNCOURT. — Preuves de Noblesse établies par d'Hozier, en 1745. — Moreri : Dictionnaire historique. — De Goussancourt : Martyrologe des Chevaliers Saint-Jean de Jérusalem, etc., etc.

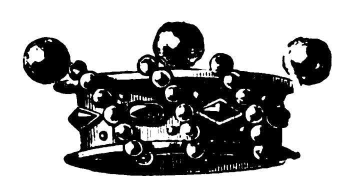


(1) Le prénom de Redivivus lui fut donné intentionnellement, dans son acte de baptême, afin d'indiquer qu'en sa personne revivaient les trois Maisons d'OLIVER, LEUVILLE et LORNCOURT.

O'TARD DE LA GRANGE

ÉCOSSE ET FRANCE

BARONS DE DUNN-OTTARD ET DE LA GRANGE EN ÉCOSSE; SEIGNEURS DE LA MOTTE SAINT-PRIVAT, *EN PÉRIGORD*, ET DE MÉRIGNAC, *EN SAINTONGE*.





ARMES : *Parti: au 1er, d'azur, à quatre alérions d'or, posés 2, 1 et 1; au 2e, de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles rangées en chef et d'un croissant en pointe, le tout d'or.* — COURONNE : *de baron.* — DEVISE : *Fortis et Fidelis.* — CRI : « *Regalia Salva.* » — *Cimier : une Couronne de Comte* (en souvenir de la charge de comte-maréchal d'Ecosse). SUPPORTS : *un Lion à dextre, une Licorne à sénestre.*



SELON les historiens norvégiens, anglais et français, un *jarl* ou chef norvégien nommé OTTARD se fixa, à la fin du xe siècle, dans le Bray normand, après avoir guerroyé pendant plusieurs années aux embouchures de la Seine et de la Loire. Il fit ensuite un accord avec ROLF, duc de Normandie, devint commensal d'Alfred Ier, roi d'Angleterre, et trouva la mort à la bataille de Wodansfield, en l'an 911. Son fils Ranvald OTTARD guerroya sans succès dans l'Aquitaine, revint dans le Bray et fortifia le bourg de Gournay (1).

En 1066, Hughes OTTARD, seigneur du Bray et de Gournay, accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre et combattit valeureusement

(1) *Munch, Rask, Monthelius, Dahlmann, Flodoart et Benoist le Trouvère.*

à Hastings, avec ses trois fils. En récompense de ses services, il obtint deux fiefs dans le comté de Sommerset. C'est alors que la famille se divisa en deux branches, l'une normande et l'autre anglaise (1).

Les représentants de la branche aînée s'attachèrent à la fortune des ducs de Normandie, les suivirent en Palestine et se distinguèrent aux sièges d'Antioche et de Saint-Jean-d'Acre, d'après Richard le Pèlerin et Benoist le Trouvère. Pendant la lutte entre le roi d'Angleterre et Philippe-Auguste, ils perdirent le Bray et s'éteignirent en 1218.

Nigel Ottard, chef de la branche anglaise, fit élever le château fort de Dunn-Ottard, au comté de Kincardine, en 1079. Son fils, Roger Ottard, épousa, en 1102, Mary de Keith, qui lui apporta en dot le fief de ce nom, lequel fut transmis ainsi à ses descendants (2).

On voit que, en 1260, le manoir féodal de Dunn-Ottard fut érigé en baronnie. Le parlement d'Écosse confirma cette érection en 1480, ainsi que la charge héréditaire de *comte-maréchal* qui y était attachée (3). Un de ses possesseurs, William de Dunn-Ottard, s'unit, en 1561, à Hélène Kirkady de la Grange, dont le frère, William de la Grange, fut chef des Confédérés, auquel Marie Stuart se rendit après la bataille de Carburry-Hill, en 1567, et qui devint alors un des plus chauds défenseurs de cette reine infortunée dont il partagea le sort en 1573 (4).

De cette alliance, William laissa trois fils.

Après la restauration des Stuarts, Charles II rendit, en juin 1663, au comte-maréchal le château de Dunn-Ottard qui avait été confisqué par Cromwell. Puis, le 7 mai 1664, il donna à Sir John de la Grange une baronnie sise dans le comté de Banff, réversible sur l'aîné de ses neveux (5).

Pendant que le comte-maréchal et son second fils Georges Ottard de Keith combattaient en Écosse pour la cause des Stuarts, James Ottard, baron de la Grange, accompagné de sa mère, de l'illustre maison des Drummond, suivait Jacques II en France.

C'est à partir de ce dernier qu'est établie, d'une manière continue, la généalogie de la famille, d'après les actes publics français.

I. James Ottard, baron de la Grange, menin du prince de Galles, vint se fixer en France en 1688. Officier dans la brigade irlandaise d'Ormond, il se distingua pendant la campagne du Rhin, en 1693. Il servit ensuite en Espagne sous le maréchal duc de Berwick, fut

(1) *Wace, Munch, Rose, Domesdaybook et La Mairie.* — (2) *Chamber, Rose et Dalrymple.* — (3) *Chamber et Strickland.* — (4) *Burke et Walter Scott.* — (5) *Debrett et Burke.*

blessé au siège de Barcelone, en 1697, quitta le service et se retira à Bordeaux. Il mourut en 1709.

A l'occasion de son entrée au service de France, il modifia l'orthographe de son nom et adopta celle de O'Tard, pour rappeler sa nationalité étrangère et le droit territorial qui s'y rattachait.

Il avait épousé, en 1704, Élisabeth Bruneau de Lamotte-Saint-Privat, d'une ancienne famille du Périgord, qui lui donna deux enfants, savoir :

1° Jacques, qui suit;
2° Marie, née en 1709, mariée en 1728 à Louis de Parseval.

II. Jacques O'Tard, baron de la Grange, né le 20 mai 1705, fit, sans succès, des démarches auprès du parlement d'Angleterre pour obtenir la réintégration des biens de sa famille situés en Écosse; il occupa la charge de conseiller au parlement de Toulouse. Il épousa, en 1728, Jeanne de Fougeron de Soubise et mourut en 1790, père des trois fils ci-après :

1° Guillaume, qui suit;
2° Jean, né le 13 mai 1737, décédé sans postérité;
3° Pierre-Barthélemy, né le 11 août 1738, mort également sans postérité.

III. Guillaume O'Tard de la Grange, seigneur de Mérignac, en Saintonge, naquit au château de Lamotte-Saint-Privat, le 19 juin 1732. Il s'unit, en 1757, à Marie-Antoinette de Puypéroux; acquit peu de temps après le fief du Droguet-Chérac, près Saintes, et mourut le 25 août 1782, huit ans avant son père. De ce mariage sont issus deux enfants, savoir :

1° Pierre, qui suit;
2° Jean-Antoine, auteur de la *branche cadette*, qui vient plus loin.

IV. Pierre O'Tard, baron de la Grange, né le 13 décembre 1769, fut élevé au collège militaire de Pontlevoy. A la mort de son aïeul, en 1790, il hérita, comme aîné, de la terre de Lamotte-Saint-Privat, en Périgord. En 1815, il commanda la garde civique de Bordeaux et remit les clefs de cette ville au duc d'Angoulême, qui l'honora de sa visite à Langoiran, en 1822. Il eut deux enfants :

1° Jules-Jacques O'Tard, baron de la Grange, né en 1811 et décédé en 1831, sans postérité. Avec lui s'éteignit la *branche ainée* du Périgord;
2° Julia-Maria-Antoinette, née en 1815, mariée à Adrien Festugière de Ruat.

BRANCHE CADETTE

IV. Jean-Antoine O'Tard de la Grange (deuxième fils de Guillaume O'Tard de la Grange et de Marie-Antoinette de Puypéroux), chevalier, seigneur de Mérignac, naquit le 12 septembre 1773 et reçut le brevet

d'ingénieur à sa sortie de Pontlevoy. En 1793, il se réfugia à Oléron, puis en Angleterre. Rentré en France, il devint maire de la ville de Cognac et député de la Charente, et, en récompense de ses services, il reçut la croix de la Légion d'honneur. De son mariage avec Jeanne DE LISLEFERME, fille du chevalier de Lisleferme, seigneur-baron de Jarlac, capitaine d'infanterie, et de Françoise de Boucher, d'une famille considérable du Canada, il eut les trois enfants ci-après :

1° Pierre-Guillem, qui suit ;
2° Marie-Louise, née en décembre 1796, mariée au comte BÉRAUD DU PÉROU, morte en janvier 1885.
3° Léon, né en février 1799, s'unit en juillet 1829 à Hortense DE MARSAY, dont une fille mariée au vicomte DE LAVILLÉON.

V. Pierre-Guillem O'TARD DE LA GRANGE, né à Chérac, près Saintes, le 10 germinal an III (31 mars 1794), épousa en mai 1824 Mathilde DE CURZAY, laquelle mourut l'année suivante. Il se remaria, le 6 février 1830, avec Louisa-Amanda LE MAIRE DE MARNE, fille du vicomte Le Maire de Marne, chef d'escadrons d'état-major, garde du corps du roi Louis XVIII qu'il avait suivi en exil.

Pierre-Guillem O'TARD DE LA GRANGE obtint en 1859 un jugement du tribunal civil de Saintes, qui reconnaissait ses droits, par substitution, à ceux de Jules-Jacques O'TARD, baron de la Grange, chef de la branche aînée du Périgord, mort sans postérité en 1851.

Il mourut à Paris, en mai 1860, et sa veuve y est décédée également en janvier 1875. De ce mariage sont issus cinq enfants ci-après :

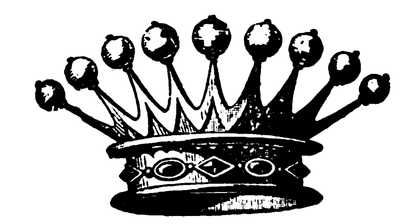
1° Jean-Auguste, qui suit ;
2° Marie-Constance, née le 25 juin 1834, mariée en avril 1851 au comte DE JUCHEREAU DE SAINT-DENYS ;
3° Louis-Frank, né en mars 1834, épousa, en mai 1859, Joséphine DEL MONACO, dont deux filles (l'aînée s'est mariée, en 1885, avec le baron VON HUPPMANN-VALBELLA) ;
4° Marguerite, née en avril 1841, mariée en 1861 à Ferdinand DE LAUZON ;
5° Thérèse-Joséphine, née le 23 janvier 1844, mariée en 1865 au marquis Charles DE MONTEBELLO.

VI. Jean-Auguste O'TARD, baron de la Grange, né le 4 février 1831, a épousé, en septembre 1862, Marie-Berthe PASTRÉ, fille du comte Pastré, chevalier de la Légion d'honneur, issu d'une ancienne famille du Languedoc qui a donné des consuls à la ville de Montpellier dès le XIVe siècle, et de la comtesse, née baronne Élisabeth Schutz. De ce mariage sont issus :

1° Jacques-René O'TARD DE LA GRANGE, né le 31 juillet 1863, au château de Chesnel (Charente) ;
2° Marie-Thérèse O'TARD DE LA GRANGE. née le 13 juin 1869, mariée le 10 juillet 1889, à Elzéar-Henry, vicomte DE CASTELLANE.

D'OURNEL ou DOURNEL

PICARDIE





Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné à dextre d'un lys d'argent, et à senestre d'un gland d'or, et en pointe, d'un croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or.* — **Couronne** : *de comte.* — **Supports** : *deux lévriers.*



Originaire de Picardie, la famille d'OURNEL ou DOURNEL a donné à la ville de Péronne un grand nombre de magistrats, conseillers du roi au bailliage, à l'élection, au grenier à sel, aux gouvernement et prévôté; un avocat du roi au bailliage; des chanoines de l'église royale et collégiale de Saint-Fursy; des officiers dans la milice communale, dont un colonel, capitaine de la ville, qui alla deux fois, à la tête de son régiment, au-devant de Louis XIV (4 septembre 1667 et 5 mai 1673), ainsi que plusieurs échevins, quatre mayeurs et deux lieutenants de mayeurs.

Elle a fourni aussi des receveurs généraux de France en Picardie; un conseiller du roi en la Cour des monnaies de Paris; un avocat au parlement de la même ville; un doyen à la collégiale de Fouilloy; des abbés aux monastères de Dommartin et de Bourfontaine, et des officiers dans les armées de terre.

Plusieurs de ses membres figurent dans l'histoire locale de Péronne, et trois d'entre eux furent députés par leurs concitoyens auprès du roi pour la revendication de certains privilèges, mission qu'ils remplirent avec succès.

Quant à son origine, on n'a aucun renseignement précis sur elle. Ce que l'on peut constater, c'est que dès qu'elle apparaît au commencement du XVIe siècle, cette famille tient déjà un rang distingué dans la ville et par sa position, et par ses alliances avec les familles nobles du pays.

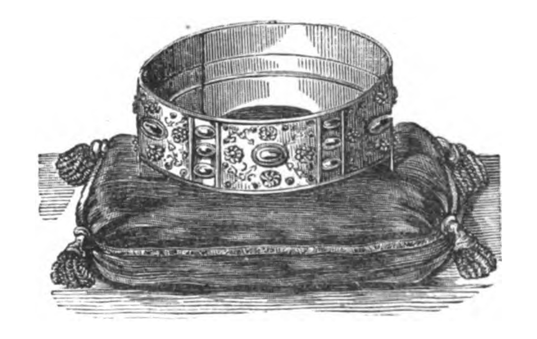
D'après le costume porté sur les verrières de l'église d'Assevillers, par Jacques d'Ournel, le premier de la famille que l'on connaisse, les d'Ournel étaient déjà nobles en 1534. Dans tous les cas, la possession d'un fief noble, dont l'acquisition était antérieure à 1560, leur donnait la noblesse *quasi féodale*. (Édit de Louis XIV de 1666.) Ce fief était celui de Grandcourt, relevant de la seigneurie ou marquisat d'Ancre, acquis en 1550, par Joachim d'Ournel, frère ou cousin du précédent, chef de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. De plus, la dignité de mayeur de la ville de Péronne accordée en 1620 à Jean Ier du nom, petit-fils de Joachim, lui

conférait encore, ainsi qu'à ses descendants, la noblesse de Mairie, transmissible au premier degré (Édit de François Ier de 1539).

Ils portaient le nom de *nobles hommes* qui, d'après de La Roque (Édit. de 1724, p. 217), *équipolloit* avec celui d'écuyer, et possédaient en Picardie plusieurs autres fiefs nobles, entre autres ceux de Licourt, de Fransart, Chuignolles, Quivières, Tincourt, Bonnival, relevant *en plein fief* du roi, à cause de son château de Péronne et la Guittonnière, situé près de Brou, qui provenait des de Lorme.

Jean-Fursy d'Ournel ou Dournel, seigneur desdits fiefs, ancien avocat au parlement de Paris, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage de Péronne, mourut le 8 août 1790, laissant trois fils qui furent presque ruinés par la Révolution. L'aîné décéda sans postérité en 1854, et les deux autres formèrent les branches de Bonnival et de La Guittonnière. Celle de Bonnival réside au château de Saint-Laurent-Blangy-lès-Arras, où elle s'éteindra faute d'enfants mâles; la branche de La Guittonnière est fixée à Amiens depuis 1816.

Alliances directes de la branche de La Guittonnière : de Laigny, de Driancourt, de Vaulx, Scourion de Begeudet, Baudoult, Machecré de Cizancourt, Cornet, de Boistel de Vauvillers, Le Flament, Laffilé de Mantillon, Prévost, de Lorme, Le Roy de Fontenelle, Hennequierre, Merlin, Rougier de Joinville, Masse de Combles, et enfin la famille Hecquet d'Abbeville, provenant d'un gentilhomme irlandais, ancien officier dans l'armée anglaise, venu au xve siècle s'établir en France.



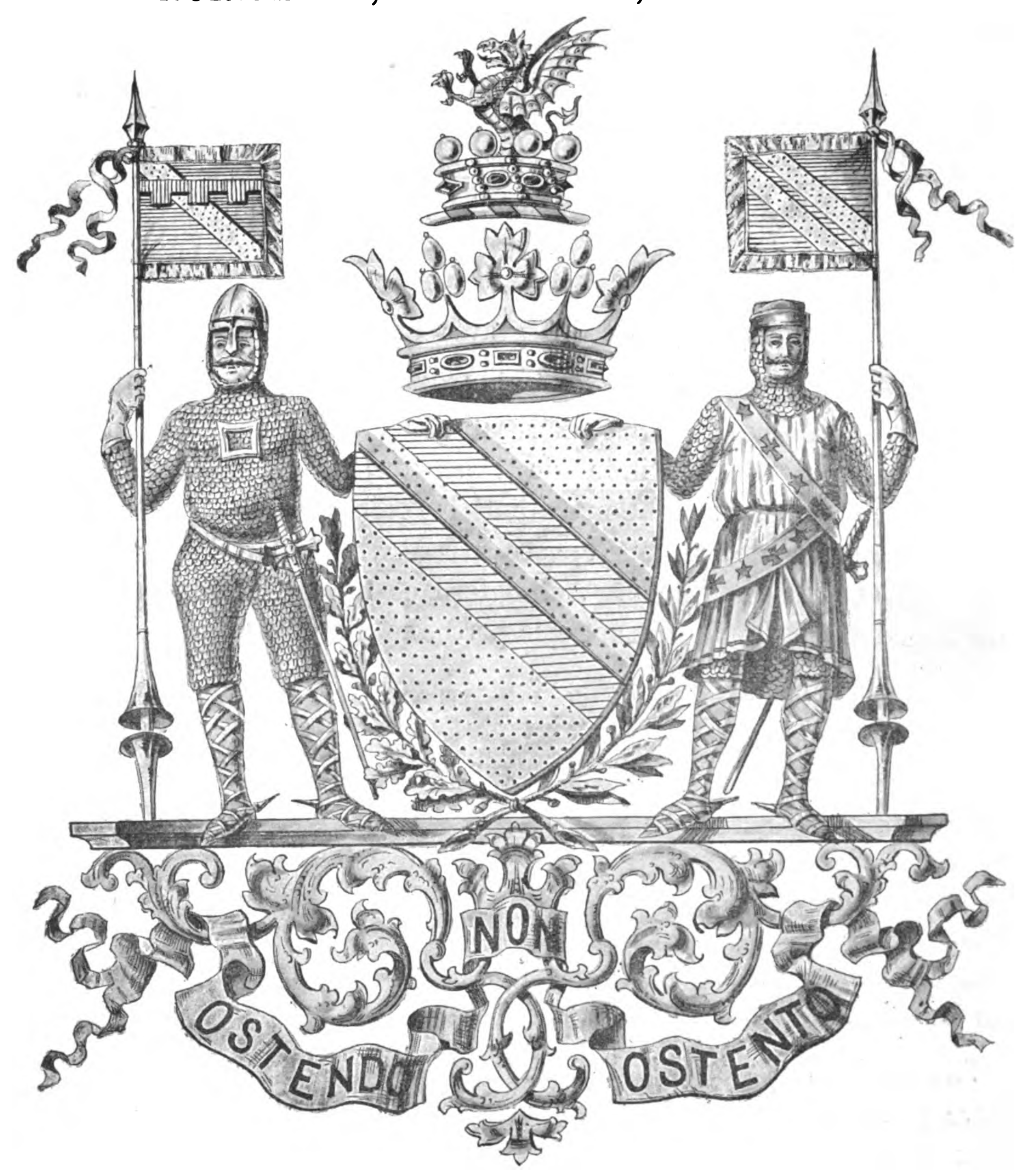


PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, SUCCURSALE DE SAINT-OUEN. — 2404-3.

D'OYLEY

ANCIENNEMENT D'OUILLI

NORMANDIE, ANGLETERRE, ÉTATS-UNIS



Armes anciennes : *d'azur, à la bande d'or.* — **Armes actuelles** : *d'or, à deux cotices d'azur.* — **Couronne** : *De marquis.* — **Supports** : *A dextre, un chevalier du temps de Guillaume le Conquérant, tenant une bannière aux armes anciennes; à senestre, un chevalier du temps de*

Richard Cœur de Lion tenant une bannière d'azur à deux cotices d'or. — **Cimier** : *Un demi-dragon issant d'une couronne de baron féodal anglais.* — **Devise** : *Ostendo non ostento.*



Le nom d'Ouilli est l'un des plus anciens et des plus illustres de la noblesse normande.

Sire Robert d'Ouilli prit part au Congrès de Verdun en 843, et signa le traité qui sépara la Gaule et l'Allemagne. Un de ses descendants Robert d'Ouilli était comte du Saint-Empire; plus tard, Robert d'Ouilli son petit-fils, seigneur baron d'Ouilli-le-Vicomte, accompagna Guillaume, duc de Normandie, en 1066, à la conquête de l'Angleterre; son nom figure sur les tables de marbre érigées en 1863 dans l'église de Dives, sur lesquelles ont été gravés en lettres d'or les noms de tous les compagnons de Guillaume le Conquérant.

Après la bataille d'Hastings il reçut en récompense de ses services la baronnie d'Oxford, titrée de Hock-Norton avec quarante-deux seigneuries. Guillaume le Conquérant le créa connétable du castel d'Oxford, et lui donna pour épouse Aldgitha, fille et héritière du tout-puissant et célèbre Wigo de Wallingford et selon l'expression même de Dugdale « il fut si puissant que personne n'osa le contraindre ».

Il signa comme témoin presque toutes les chartes du Roi. Il fut tuteur du fils de son souverain qui devint plus tard Henri Ier *(Le Beauclerc)*. Il mourut en septembre 1090, et fut enterré dans l'abbaye d'Abingdon. Sa fille, la fameuse Maud d'Ouilli, épousa Gilbert Crespin, baron du Bec, allié aux Grimaldi, princes de Monaco. C'est elle qui défendit si valeureusement sa marraine l'impératrice Mathilde, dans son château fort de Wallingford contre les armées de Stephen Ier d'Angleterre pendant l'hiver de 1140-1141. Maud d'Ouilli fut enterrée dans l'abbaye du Bec-Hélion, en Normandie.

Son oncle, le baron Nigell d'Ouilli, fut grand connétable d'Angleterre pendant le règne de Guillaume II *(Rufus)* et porta pour armes : *d'azur, à deux cotices d'or.*

Son fils aîné le baron Robert d'Ouilli, grand connétable d'Angleterre pendant les règnes de Stephen et d'Henri Ier, fut aussi premier

chambellan de ce dernier roi. Il épousa Edith DE GREYSTOCK sœur de lait du Roi et fille du baron DE GREYSTOCK, ancêtre des comtes de Grey, pairs d'Angleterre, etc. C'est lui qui fonda avec sa femme la célèbre et magnifique abbaye d'Osney près d'Oxford. Il mourut en 1150.

Son fils cadet, sir Foulke D'OUILLI, fut l'ami et le compagnon d'armes de Richard Cœur de Lion et il accompagna ce monarque aux Croisades, et c'est lui qui tua le terrible chef sarrazin sir Orcade, à la prise de Saint-Jean-d'Acre. Il s'illustra aussi dans un tournoi en mettant à terre trois chevaliers du Temple; arrêté avec son Roi en Autriche, il mourut à la suite des mauvais traitements que lui fit subir Léopold, duc d'Autriche.

Le fils aîné de Robert, baron D'OUILLI, fut Henri 4me baron féodal d'HOCK-NORTON, connétable d'Angleterre, High-Sheriff d'Oxfordshire; il épousa Mabel DE BOHUN, fille d'HUMPHREY de Bohun, ancêtre des comtes d'Hereford, d'Essex, etc.

Son fils aîné fut Henri D'OUILLI, 5me baron féodal connétable d'Oxford et High-Sheriff d'Oxfordshire. Il fut adjoint aux vingt-huit barons qui obligèrent le Roi Jean à signer la *Magna Charta*, à Runnymède, en 1215, ce qui lui valut quelque temps après la confiscation de tous ses biens au profit de la Couronne.

Sa fille, Maud D'OUILLI, épousa Maurice DE GAUNT, petit-fils du comte de Flandres.

L'Église compte également quelques membres de cette famille parmi les siens : William et Hugh D'OYLEY furent de célèbres moines bénédictins.

Le couvent des Cordeliers, à Falaise, fut fondé par un baron D'OUILLI et, jusqu'en 1787, on put voir ses armes peintes sur le vitrail de la fenêtre principale : *d'azur, à une bande d'or*.

Richard D'OUILLI (d'Ouilli-le-Tesson, près de Caen) s'illustra au siège de Jérusalem en 1100; il portait *d'argent, à une bande de gueules*. Sa dernière descendante, Marguerite D'OUILLI, épousa en 1402, Guillaume D'ASSY, et sa fille épousa N. DE LA LUZERNE. Ainsi finit cette branche de la famille en Normandie.

En Angleterre, la descendance de la famille d'Ouilli fut continuée par Gilbert, deuxième fils de Robert, baron féodal, qui adopta l'orthographe d'Oyley et pour armes : *d'or, à deux cotices d'azur*.

Elle compte parmi ses membres un grand nombre d'illustrations jusqu'à nos jours, entre autres :

John d'Oyley qui était High-Sheriff d'Oxfordshire du temps d'Elizabeth.

Sir Robert d'Oyley, qui fut tué aux Black-Assises à Oxford (juillet 1577.)

Sir Cope d'Oyley, lieutenant, député d'Oxford, High-Sheriff d'Oxfordshire (1627). On érigea à sa mémoire un magnifique monument dans l'église de Hambledon.

Le colonel Charles d'Oyley, qui combattit avec honneur à Naseby pour le Roi Charles Ier.

John d'Oyley qui fut High-Sheriff d'Oxfordshire en 1634, et soutint un siège de six mois dans son château fort de Greenland, pour la cause du Roi Charles Ier, contre les armées du Parlement (1644) et fut par la suite presque ruiné.

Sir John d'Oyley, ami dévoué du Roi Charles II, épousa la fille du célèbre banneret le colonel sir Richard Cholmley, descendant de la famille royale d'Angleterre, et ancêtre des très puissants marquis de Cholmondely, pairs d'Angleterre jusqu'aux temps actuels.

Sir John d'Oyley qui s'est presque ruiné pour la cause royale.

Le colonel Robert d'Oyley son fils fut gouverneur de la Tour de Londres.

Le capitaine Édouard d'Oyley fut gouverneur de la Jamaïque.

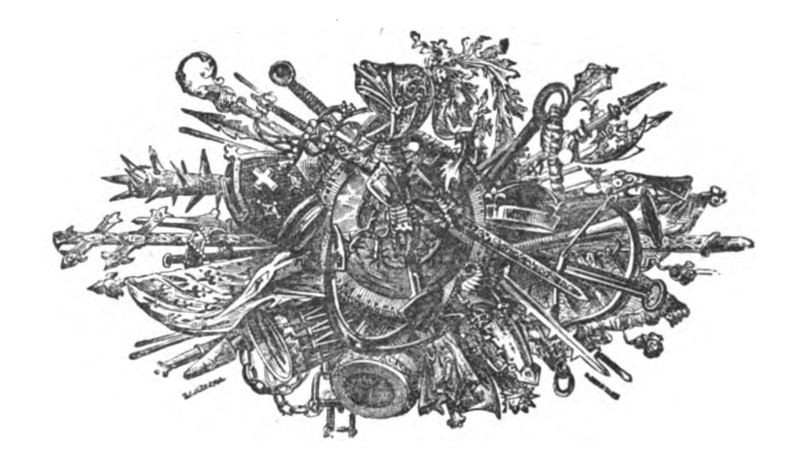
Le colonel Charles d'Oyley, était gouverneur des châteaux et port de Bristol, et lieutenant gouverneur de l'île de Guernesey.

Enfin, sir John d'Oyley, l'ami du marquis de Lafayette, émigra en Amérique et épousa la cause des colons; il fut nommé colonel du

1er régiment de la Pensylvanie par le général Washington, et après la guerre de l'Indépendance pendant laquelle il se signala par sa valeur, le général Washington lui accorda la distinction de *chevalier héréditaire de l'ordre militaire de Cincinnatus*.

Son petit-fils John-Évans d'Oyley, chevalier héréditaire de Cincinnatus et chevalier grand-croix de l'ordre du Saint-Sépulcre, etc., fut créé le 26 septembre 1876, par le Souverain Pontife Pie IX, *Marquis héréditaire;* le bref fut confirmé par sa Sainteté le Pape Léon XIII le 7 octobre 1879. Le marquis d'Oyley épousa, le 8 septembre 1868, Annie-Alexis Macdonald, fille aînée d'Alastair Macdonald de Keppoch en Écosse, chef de clan, et descendant en ligne directe de *John Ier*, *Roi des Iles*, qui épousa Marguerite Stewart, fille de Robert II roi d'Écosse.

Son fils aîné, le comte Reginald-Donald d'Oyley, a été nommé camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté Léon XIII, par bref en date du 15 octobre 1888.



ALLIANCES

D'Assy, de la Luzerne, de Wallingford, de Crespin, de Redvers, de Greystock, de Basset, de Bohun, d'Évreux, de Salisbury, de Newburgh, de Warwick, de Bellemont, Fitzwalter, de Neville, de Gaunt, de Plessetis, de Grey, de Napparius, de Hacklute, de Hynton, Moore, de Warfield, de Wickham, Knollys, de Coulson, de Ferrers, d'Anvers, Hall de Wilts, Edmonds, Bacon de Redgrave, Cape de Hanwell, Quarles de Rumford, Shirley d'Isfield, Cholmley de Grosmont, Cabell, Needham, de Fortescue, de Mordaunt, Putt de Combe, Carter d'Alvescott, Wotton d'Inglebourn, Monk, Devereux, Welsh, Evans, Mac Donald de Keppoch, etc.

TITRES HONORIFIQUES, FIEFS ET SEIGNEURIES ET ILLUSTRATIONS

Comtes du Saint-Empire Romain, Barons féodaux jusqu'en 1400 en France; Barons féodaux d'Oxford-Hock-Norton, créés par Guillaume le Conquérant en Angleterre depuis 1066 jusqu'en 1252; Connétables héréditaires d'Angleterre depuis 1066 jusqu'en 1232; et seigneurs de Watlington, Goring, Bicester, Chadlington, Eton, Hock-Norton, Drayton, Shirburn, Wheatfield, Lewknor, Heyford, Bucknell, Fritwell, Elsfield, Hardwick, Stratton-Audley, Weston-on-The-Green, Bletchington, Ducklington, Brampton, Pyrton, Rousham Studley, Estcote, Cheneton, Kintlington, Holwell, Tew, Chaddleworth, Letcumbe-Basset, Shefford, Iver, Eureham, Lalega, Bedford, Rissington, Naunton, Tunkdean, Wicksen, Thenford, Purston, Thetchworth, Lea-Marston, Wallingford, Beckley-High-Wycombe, Colham, Steple, Bleydon, etc.

A partir de 1262, seigneurs des manoirs de Kencote, Pushall, Blanfield, Brampton, Bix-Eweden, Hinton, Greenland House, Great Marlow, Chislehampton, Turville, Chibenhurst, Brooke, Buckfastleigh, etc., jusqu'en 1740.

Quatre chevaliers croisés; trois chevaliers *(miles)*, depuis 1183, jusqu'en 1790; un chevalier nommé par la Reine Élisabeth; un chevalier, par lettres patentes datées de Windsor, 22 août 1627 par le Roi Charles I[er]; et baronnets par lettres patentes en date du 7 juillet 1666, du Roi Charles II, éteints le 5 mai 1886.

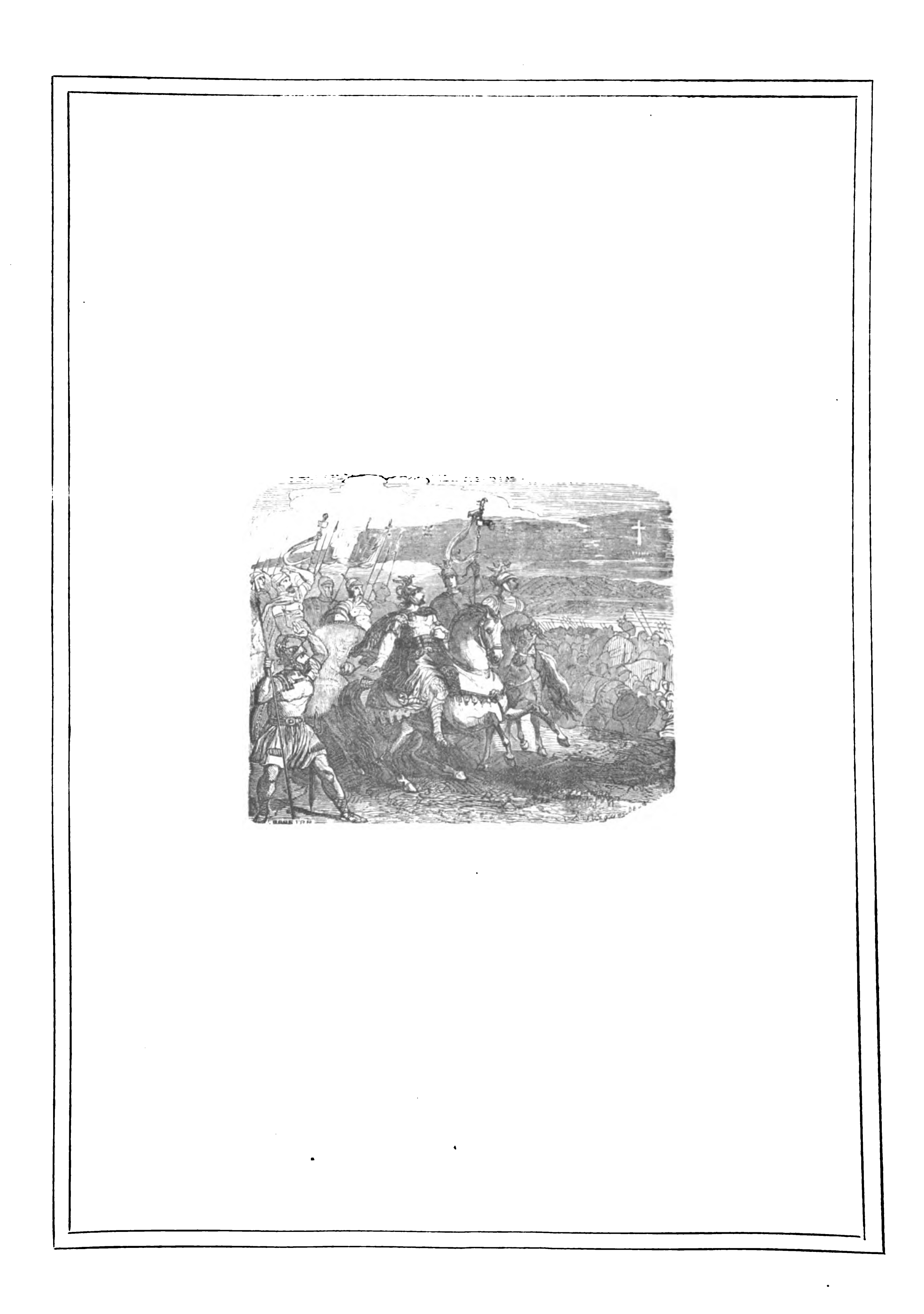
Créés marquis héréditaires par Sa Sainteté Pie IX, par bref en date du 22 septembre 1876 et par bref de Sa Sainteté Léon XIII, confirmatif du précédent, en date du 7 octobre 1879.

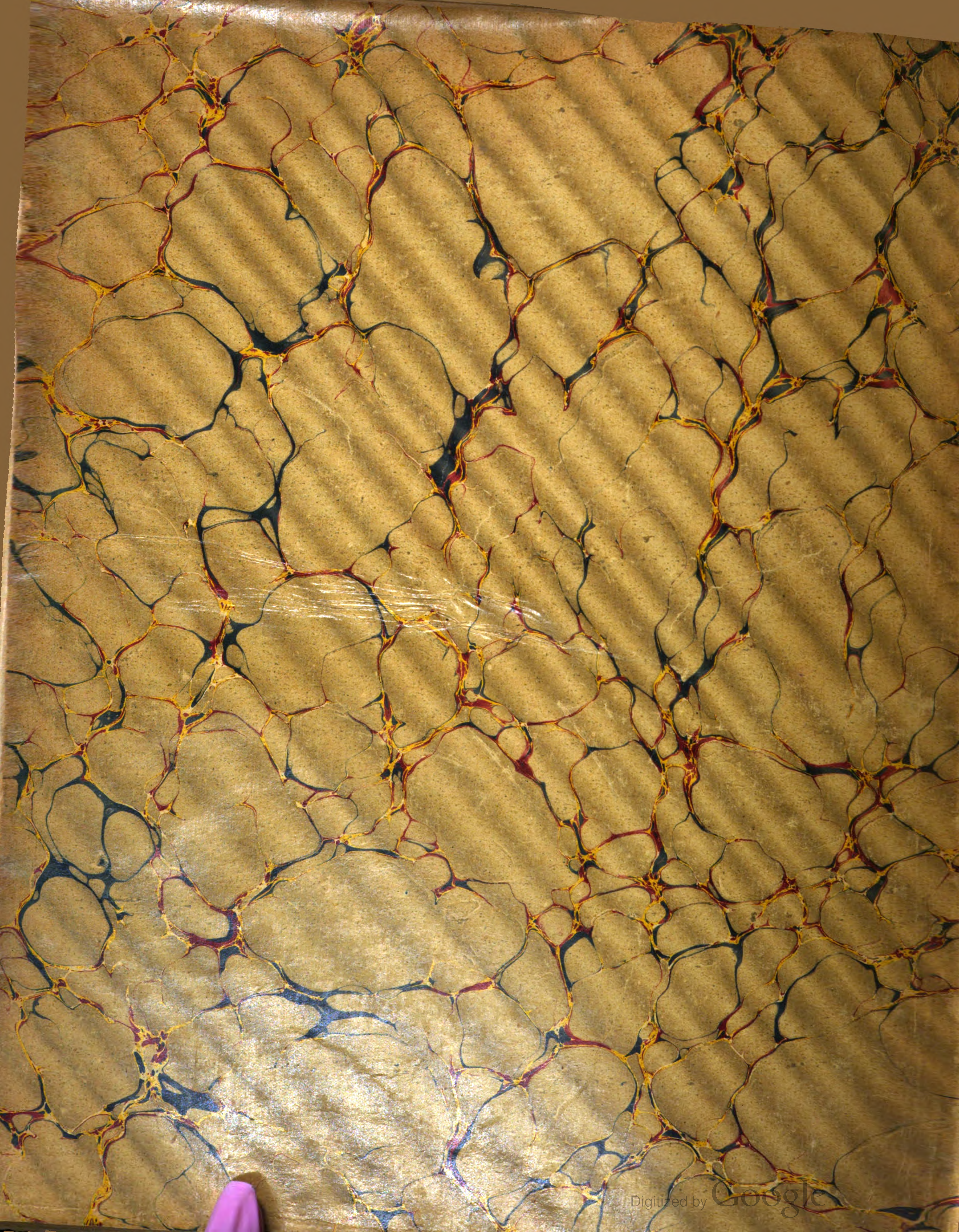
Camérier secret de cape et d'épée; grand-croix de l'ordre du Saint-Sépulcre; Chevaliers héréditaires de l'ordre militaire de Cincinnatus, commandeur de l'ordre militaire du Christ, de Saint-Grégoire-le-Grand, etc.

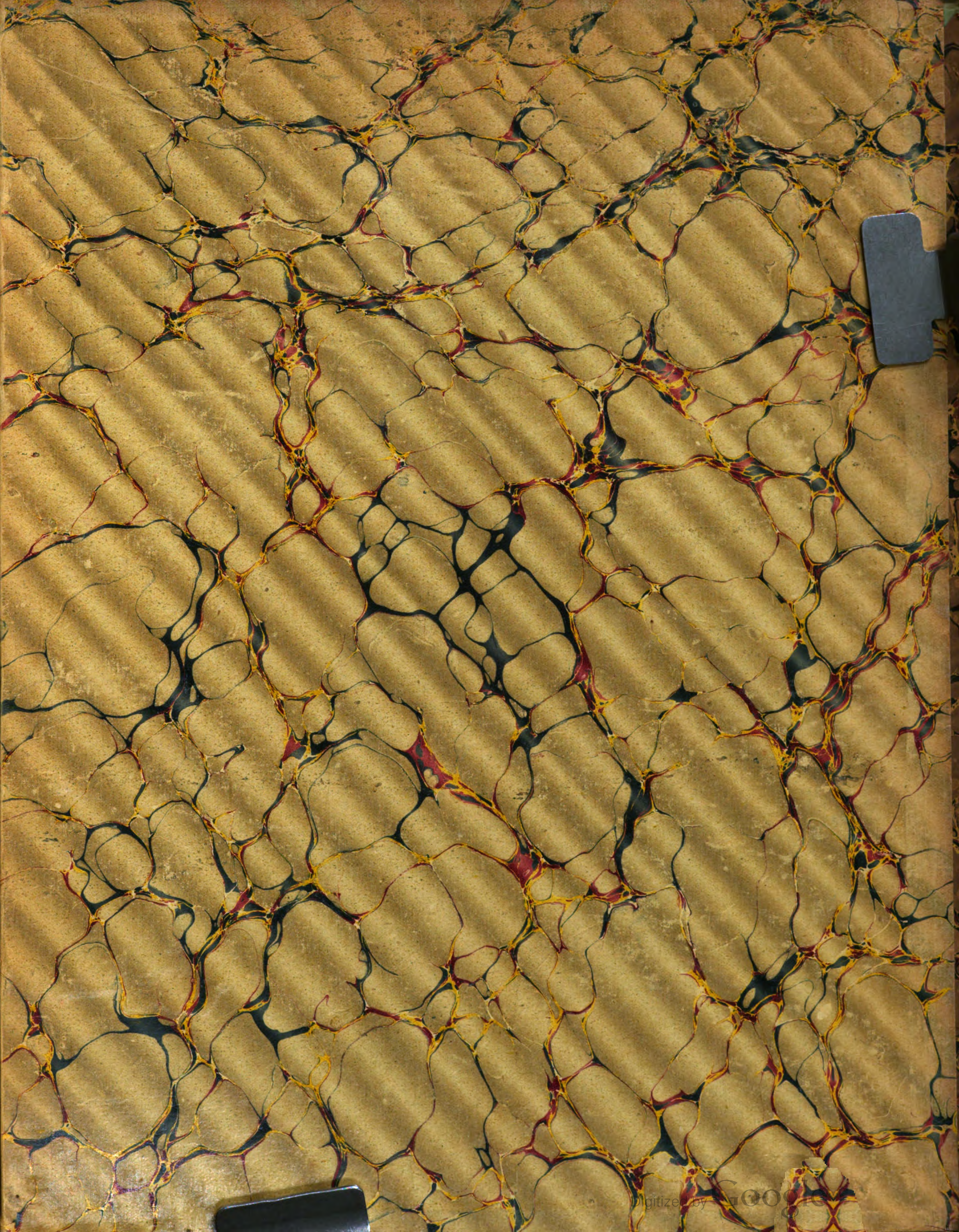
AUTEURS ET DOCUMENTS A CONSULTER

Nobiliaires Français et Dictionnaire de la Noblesse de France. Moulins Hist. Norm. Madox Hist. Excheq. Rot. Norm. Rot. Hund. Rot. Canc. Rot. Oblat. et Fin. Resta de Neville. Romans du Rou. Harl. M. S. Arms of Knights. temp. IV. Nichols Leicest. Dugdale, Carte's-Norm. Rolls 1st Hen. VI. Carte's cat. Norm. Rolls 7th Hen. V.. Dugdale Baronage, Banks Baronage Bakers North. Lipscombs Bucks, Copie in English Surnames, Camdens Britannia, Brydges Collens Peer. Dunkens Oxf. Dugdale, Monast. Coles MS. S. Introd. Domesday Book Gutch, Oxford. Fullers Worthies. List of High Sheriffs. Collens Peerage. Nicoll's Roll of arms temp. Hen. III. Hunter pipe Roll. Roll of arms temp. Edw II. d'Oyley Ped. in Black book college of arms. Roll of Parl. Inq. post mort. Ric II. Cott. M.M.S. Courthope, Esq. Rouge Croix. Whitelocks Memorials, Pamphl, in British Mus. Rushworths Collections. Commons Journal, Cholmley Ped. Shirley Ped. Church Reg. Family Bibles. Monuments, Wills, etc.

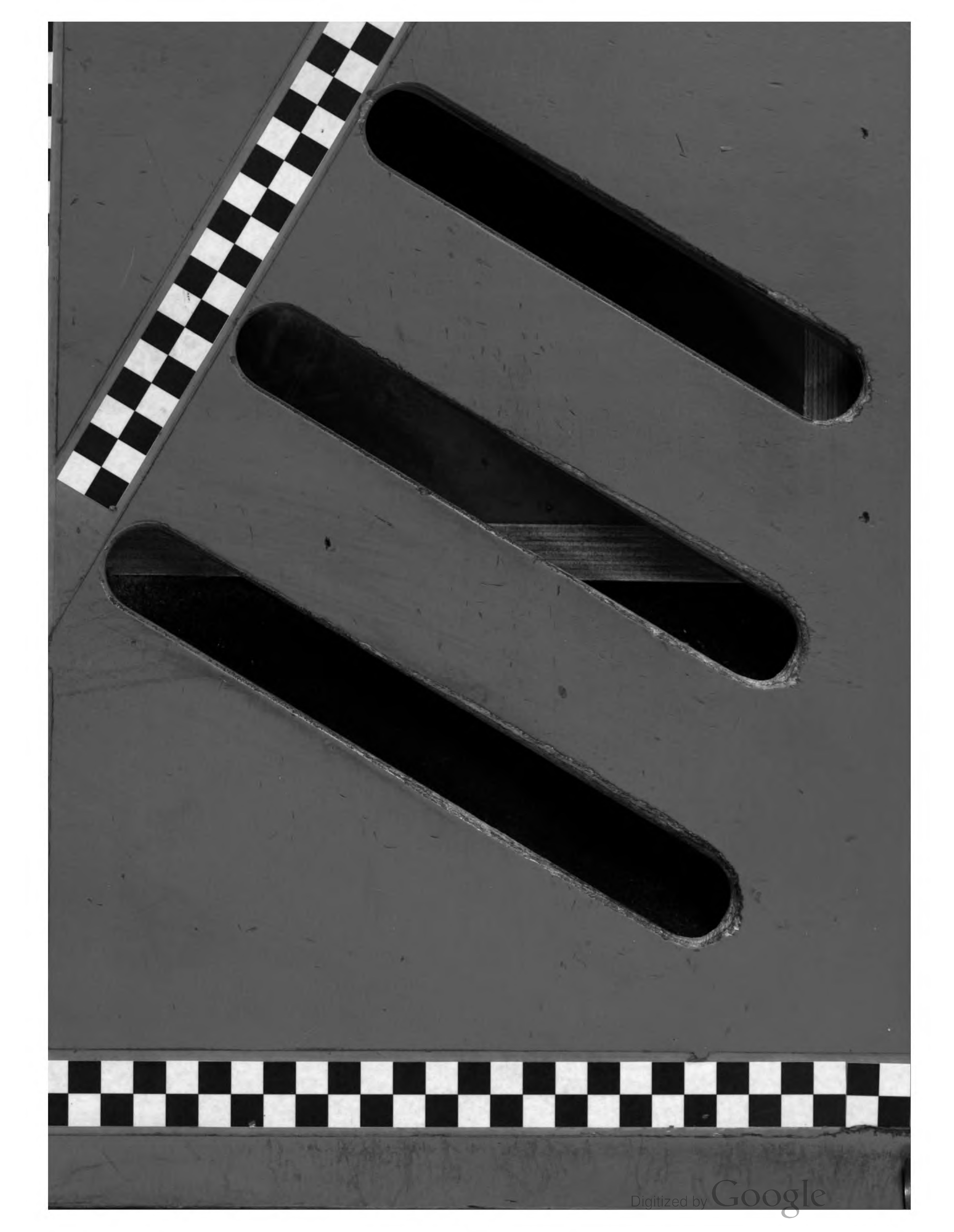
Les historiens, Thierri, Leland, Holingshed, John Fox, etc., et les généalogistes, Camden, Dugdale, Burke, etc.












MICHIGAN STATE UNIV. LIBRARIES
31293104470566